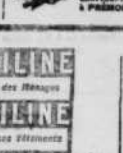


*Le Savon extra-pur « le Chat »* contient la proportion d'huile la plus élevée qui puisse entrer dans le savon.

*Le S von extra-pur « Le Chat »* prolonge la durée du linge et procure une économie de 20 à 30 p. 0/0 sur le poids du savon employé.

*Pour éviter les contrefaçons se méfier des marques ayant de l'analogie avec la tête de Chat*

Installation à faire
Jean Cinti ex-carrier du Ga
Bastia 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia
Appareils sur commande
Abonnement pour entretien de
balairage : — Travail soigné et ga-
ranti.



PONDRE LES POULES
sans interruption
2.500 ŒUFS
par an pour 10 poules
NOTICE gratis et franco

REVUE-GUIDE
bulletin mensuel 16 pages, droit usuel, renseignements utiles, avisos, défenses et invitations du commerce, très intéressant pour commerçants. Demander spécimen et s'abonner
Fr. MAESTRACCI
AVOCAT AU TRIBUNAL DE COMMERCE
3, rue Neuve St-Roch, Bastia (Corse)
ou dans tous les bureaux de poste.

**Cordonnerie Modèle**
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERIOCHI, propriétaire
Saison Printemps-Été 1908
Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures d'Été en toile
en noir et couleur dernière mode
*Choix considérable de Pantoufles*
Prix très réduits
Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.



*La Maison se charge des réparations*

ANCIEN CABINET PHADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

LA KABILINE
Excitante Tisiane des Hommes
Pour rendre nerfs aux Tempéraments
Adoptée par les Personnes décorum
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet 40 Centimes.

Le Directeur-Gérant :
J.-B. OLLAGNIER.
Bastia, Imprimerie Ollagnier

Librairie Ollagnier




EN VENTE PARTOUT

CHEVEUX SAUVÉS Pétrole Hahn






Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS
AVEZ-VOUS DES PELLICULES?
Emploiez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il guérit les chutes des Cheveux, et fait repousser les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur connu contenant toutes les substances nécessaires à la nutrition complète des cheveux.
Exigez que les noms Royal Windsor figurent sur les flacons et sur les étiquettes.
Refusez toutes les imitations ou substitutions qui vous sont offertes.
ESTELPOT, 38, rue d'Enghien, PARIS
Envoi franco sur demande des Prospectus contenant détails et attestations

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers à barres Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
*Appareils Sanitaires*
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

BASTIA --- ROGIALLI, Tailleur --- BASTIA
*Place Saint-Nicolas*



NOUVEAUTÉS D'HIVER
POUR HOMMES & JEUNES GENS
Complets Tailleur pour Dames
UNIFORMES MILITAIRES
Riche assortiment d'étoffes dernière nouveauté pour Complets, Pardessus, Habits, Jaquettes, Redingotes.
*PRIX TRÈS MODÉRÉS*
COUPE ET FAÇON IRRÉPROCHABLES



N. B. — La Maison envoie les échantillons à l'intérieur. — Les commandes sont livrées dans le plus bref délai.

PHOTOLINE
Pétrole supérieur ininflammable
Jette un éclat fixe sans égal
En vente chez MM. L.-N. MATTEI et Cie



TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 60 — LUNDI 1er MARS 1909

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont reçues d'avance et reçues aux bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0,75 — Divers, 0,30 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | un an | 6 mois | 3 mois | UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS: le port en sus. |
|---|---|---|---|---|
| CORSE | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. | |
| AUTRES DÉPART. | 22 » | 12 » | 6 » | |

On ne répond pas des manuscrits déposés.



00120
BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE


## LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Dosat.
Soleil : (heure nationale)
Lever 6 h. 14 m. — Coucher, 5 h. 15
Premier quartier le 26 — Pleine lune le 6.
Fête du Dimanche : Saint Leon.

*28 FEVRIER*

## CONTE VRAI

Ceci me fut conté entre deux promenades dans un de nos gros villages du Nebbio.

Il y a près de soixante ans environ, un jeune garçon, à peine âgé d'une dizaine d'années, se sentait attiré par la vie calme et solitaire des anachorètes. A la suite de lectures pieuses, il s'était épris de ces vieux ermites qui vivaient retirés du monde dans la mortification et la prière et la constante adoration du Christ crucifié, rédempteur du genre humain.

Il aurait voulu, lui aussi, être un de ces vieux anachorètes, — il était si jeune pourtant, mais ceux qui ont la vraie foi n'effrayissent ils? — et c'est ainsi qu'un beau matin il quitta furtivement la maison paternelle et prit le petit sentier conduisant à Saint-Florent. Il croyait trouver au port un joli bateau prêt à lever l'ancre pour un de ces lointains rivages... à la limite des déserts. Et là, au fond d'une grotte ou dans le creux d'un vieux tronc, il comptait vivre heureux et tranquille, avec son Dieu toujours présent, se contentant pour toute nourriture de fruits ou de racines.

A mi-chemin il fit la rencontre d'un de ses jeunes amis *qui gardait* un troupeau de chèvres, et se mit à causer le plus sérieusement du monde avec lui. Il lui fit part de ses projets, lui apprit le but de son voyage et l'engagea même à l'accompagner, lui promettant de l'associer à sa vie qui serait toute de bonheur. Le petit pâtre se laissa presque attendrir à l'idée de cette vie rêvée par son ami, mais le tintement des clochettes de son troupeau le rappela à la réalité, et il déclara avec un peu de tristesse au cœur, qu'il ne pouvait pas abandonner ainsi ses chèvres sans *avoir, au préalable, prévenu ses* parents. Il partagea son frugal repas avec le futur anachorète, puis le quitta non sans lui avoir fait promettre de revenir le chercher plus tard.

Le petit enfant continua sa route et arriva dans l'après-midi à la *foce* ou embouchure de l'Aliso, à un kilomètre environ de Saint-Florent. Il n'y avait alors ni route nationale, ni pont. Un batelier transportait pour quelques sous les voyageurs d'une rive à l'autre. Plusieurs personnes attendaient leur tour, prirent passage sur la barque, ainsi que le petit enfant à qui on ne réclama rien. Il crut déjà que le ciel le prenait sous sa protection et ne douta plus alors du succès de son entreprise.

Arrivé à Saint-Florent, il se dirigea en toute hâte vers les quais, mais grande fut sa surprise de n'apercevoir aucun bateau prêt à lever l'ancre, ni même aucune voile poindre à l'horizon.

Ayant vainement attendu pendant un certain temps, il ne savait quel parti prendre quand il se rappela qu'il y avait là une famille entretenant les meilleures relations avec la sienne. Il s'y fit conduire, et s'annonça à la ménagère qui lui fit un bon accueil. Elle l'interrogea sur ce qu'il était venu faire à Saint-Florent, et lui demanda si ses parents ne seraient pas inquiets de son absence. L'enfant répondit plutôt évasivement à toutes ces questions ne voulant pas *mentir pour un monde, mais se* voyant pourtant obligé de faire quelques légers accrocs à la vérité. Il rassura la bonne ménagère en lui disant qu'on serait venu le chercher le lendemain.

La soupe fut servie. Le petit étranger prit place autour de la table ronde avec les autres enfants de la famille. Voilà que le père arrive. Il venait précisément d'apprendre en route le départ ou la disparition du fils de ses amis. Aussitôt qu'il aperçut l'enfant, il l'interpella brusquement, lui reprochant en termes durs son *étrange conduite, et l'invita finalement* à aller se coucher aussitôt après le souper, afin d'être prêt à prendre le chemin de retour dès la pointe du jour. On pense si l'enfant put manger de bon cœur. Il alla pourtant se mettre au lit où, malgré les appréhensions qui l'assaillaient, il ne tarda pas à s'endormir. Mais à dix heures du soir la cloche sonnant le couvre-feu, — c'est encore l'usage à Saint-Florent — le tira de son sommeil léger. Croyant entendre sonner Matines, il se leva, s'habilla à la hâte, et sortit sur la pointe des pieds pour ne pas éveiller les gens de la maison.

Etonné de voir qu'il faisait encore nuit noire, il se mit pourtant en marche croyant que le jour ne tarderait pas à venir.

Il arriva à la *foce*. Pas de batelier. La barque pourtant était amarrée le long de la berge. Il la mit à l'eau, sauta dessus et tira sur la corde attachée à la rive opposée. Il se trouvait à deux mètres environ de la rive lorsqu'il s'aperçut qu'il était au bout de son câble. Impossible à ses petites jambes de pouvoir *franchir d'un bond* la distance qui le séparait de la rive et, pour comble de malheur, il ne savait pas nager. Tout préoccupé, il tira sur l'autre câble et revint à son point de départ où il laissa la barque aller à la dérive. Il s'engagea sur la rive droite de l'*Aliso*, espérant trouver un gué.

Alors commença une course *folle à travers champs*: tantôt trébuchant dans les fossés pleins d'eau, tantôt écorchant ses petites mains aux ronces des buissons, il chantait d'une voix que les larmes brisaient, espérant éloigner ainsi les fantômes ou les gnomes de la nuit...

Enfin, le jour parut, et le jeune enfant, exténué, brisé par les émotions de la nuit, se coucha au pied d'un arbre où il s'endormit d'un lourd sommeil.

Lorsqu'il se réveilla, le soleil était déjà bien haut. Il fit alors, quoique tiraillé par les creux de son estomac, *quelques réflexions* sur les conséquences fâcheuses de sa téméraire escapade. Avec son imagination d'enfant, il se représenta toute sa famille en pleurs : son père et sa mère se lamentant, ses jeunes sœurs étouffant des cris et des sanglots, et ses petits frères pleurant et le cherchant partout dans la maison.

Il songea ensuite à retrouver son chemin. Ses petites jambes ne pouvaient pas seconder l'énergie de son cœur, mais il avançait quand même courageusement, et il marchait depuis quelque temps déjà lorsqu'il entendit un cri de joie. Il vit un cavalier abandonner sa monture pour courir à sa rencontre et l'embrasser avec effusion. Il se trouva dans les bras de son père et il oublia aussitôt le vaste désert et la petite grotte, ainsi que les alarmes et les fatigues de cette nuit blanche. Lepère prit dans les besaces qu'il avaitsur sa monture du pain blanc, du jambon rose et des œufs durs que l'enfant mangea un peu gloutonnement. Puis, après lui avoir versé une bonne lampée de vin, ils montèrent tous les deux à cheval, et le père piqua vigoureusement de l'éperon pour arriver plus tôt au sein de sa famille qu'il avait laissée dans la plus grande consternation.

En effet, après avoir fouillé tous les environs du village dans la soirée et dans la nuit, plusieurs personnes avaient pris, dès la pointe du jour, différentes directions pour aller à la recherche de l'enfant que l'on croyait victime de quelque accident. Et ce fut au père qu'échut la suprême joie de le rencontrer...

Quand l'enfant arriva à la maison, on ne pensa même pas à le réprimander tant on était à la joie de l'avoir retrouvé. Tous les parents et de nombreux amis accoururent pour se réjouir avec les membres de la famille, et l'enfant comprit alors seulement que le meilleur refuge, la plus calme et la plus douce des retraites, est encore le foyer domestique où l'on est toujours sûr de trouver des parents dévoués, des sœurs aimantes et des frères tendrement affectueux...

L'enfant a grandi. Les bonnes habitudes et les lectures pieuses de son enfance ont eu une heureuse influence sur sa vocation.

Il a embrassé l'état...

Je n'arrête, car je ne veux pas anticiper sur l'*histoire d'une vie* qui a encore de longs jours devant elle et à laquelle il faudrait consacrer plus d'un volume pour raconter tout ce qu'elle a fait de bon et d'utile.

J.-P DE CAMPIENDI.

## *L'Assainissement* DE LA COTE ORIENTALE

Rapport fait par M. ANTOINE GAVINI au nom de la Commission de l'Agriculture.

(Suite)

En 1775 cinquante familles de Lorraine furent envoyées par Louis XV en Corse. Elles s'établirent à deux kilomètres de Bastia. *En quelques jours, a les furent* décimées par les fièvres.

Il est établi par des documents officiels que dans le pénitencier de Chiavari, aujourd'hui asséché, la mortalité atteignait en 1855, 65 0,0 des détenus.

A Castiglione, sur une population de 1.200 détenus, jeunes vigoureux, bien logés et qui dorment pendant l'été, la mortalité annuelle atteignait, les premières années, 240,0 de l'effectif.

Faut-il rappeler que, lors d'une alerte récente, on dût faire rentrer précipitamment sur le continent des troupes que l'on avait envoyées au sud de Bonifacio ? Le rapport du médecin inspecteur du 15e corps signalait les ravages considérables de l'infection paludéenne et la mortalité excessive qui s'était produite.

Sur toute l'étendue de la côte, les mêmes effets se manifestaient.

« A Pietra di Verde, dit le docteur Fitti-

122 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## NOELLA

Grand Roman Inédit
PAR CHARLES MÉROUVEL

PREMIÈRE PARTIE

LE ROMAN D'HÉLÈNE

XXIII
DÉNOUEMENT

Il annonça :

— Mon jeune frère, monsieur, un musicien de grand talent. Il arrive d'Amérique.

— Bah !

— De l'Argentine, du Brésil... Il est un peu fatigué.

Thomas Bernoni désigna à son invité une petite table, ensemble des souvenances de ses honorables ancêtres, et enfonça, du tout méprisant que les parvenus ont souvent vis-à-vis d'un passé pauvre.

— Mets-lui là... On va te servir à manger. Le maître commandé, il se jeta aux autres en leur disant :

— N'ai-je pas alle-tion... Il revient à pied le français et je compte l'expédier sous peu au pays...

L'entretien prit de plus belle. Vincent, dans ses excursions, avait découvert un nouveau filon d'or. Il était extraordinairement actif et débrouillard. Comme les fondateurs, nous voulons dire les aventuriers, du Théâtre Français, il avait obtenu de l'avancement à cause de ses services et il était promu à part entière. L'affaire dont il entretenait ses camarades devait être sérieuse. Mais il fallait jouer gros jeu et se hâter. Elle en valait la peine. Il s'agissait, comme dans presque toutes les affaires du même genre, d'un vieillard inconnu qui demeurait dans la Mayenne, seul, avec deux vieilles servantes de soixante-dix ans.

Le manoir était délabré, presque en ruines. Pas de voisins à plus de cinq cents mètres de distance. Le bonhomme ne quittait pas sa chambre. Il était presque aveugle et aux trois quarts sourd, et passait pour entasser des économies depuis plus de trente ans, seul avec ses deux vieilles femmes de basse et des chouettes dans un grenier. On parlait de trésors fabuleux sur lesquels ces naïveux et mêmes, lui disait, s'appuyait les gendarmes, aux maires, demandant leurs papiers.

Il commanda des écrevisses, le plat de résistance de la Tavarone, un pain substantiel et une poularde rôtie, de la bière et deux bouteilles de malaga pour les estomacs délicats. La fête commença. Carlo Bernoni écrivait :

« Ma chère Toni,

» Dans quelques jours je compte te revoir. Ma soeur, de retour de son tournée d'Amérique, meurt d'ennui que je ne vois rien. Je me suis fait vacciner par le consul de Buenos Ayres avant d'entreprendre un pays de Peaux-Rouges sans pouvoir y avancer souvent une livre pas même un dollar. Je ne suis une faire ni de quel côté me diriger. Il semble qu'un mauvais sort s'acharne après moi. Pour le moment, je suis chez mon frère Thomas qui m'a l'air de vouloir et d'assurer quelques sous pour revenir au pays. Nous n'avons jamais pu nous accorder et je ne vois pas que ses visite lui ait fait grand plaisir.

» Les gens en passe de faire fortune n'aiment pas ceux qui traînent la misère. Enfin moi sonnerie la première réponse s'il y a du nouveau au pays et si j'y peux revenir. A bientôt, ma petite Noëlla, et sois sage.

» Ton frère qui t'embrasse. »

Il acheva sa lettre et inscrivit l'adresse : « Tonin Rizzo, serveur à l'auberge du Moulin au Bourg Saint-Maurice... Savoie ». Lorsqu'il entendit Carlo demander à Vandier :

— Et l'enfant ?

— Des Corses ?

— Sans doute, la petite Noëlla ?

— Pas de nouvelles.

— Rien ?

— Rien.

Il y eut un silence. Carlo Bernoni ne s'était même pas tourné de côté de la table voisine. Il mâchonnait son cure-dent et le mit dans sa poche. Les voisines inquiétaient paisiblement. Au bout d'un instant. Carlo reprit en s'adressant toujours à Vandier :

— Et vous ami.


BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

Fernandi, localité située au mouillage, à quelques kilomètres de la plaine, mais habitée par une population obligée d'aller chercher ses subsistances dans les régions voisines. A Pietra di Verde, sur 280 habitants, cités de 1900 ont été ou sont frappés. Il en est à peu près de même dans toutes les communes qui longent la côte orientale et les marais occidentaux. Il y a en Corse plus de cent villages dont tous les habitants sans exception présentent cette pâleur mortelle, qui contraste singulièrement avec les visages colorés et l'aspect florissant des montagnards du centre de l'île. »(1)

Sur la réunion du chemin de fer, le personnel des gares situées sur la côte orientale, bien qu'il soit renouvelé constamment, paye un large tribut à la maladie. La mortalité a atteint en 1903, 46 0,0 du personnel.

Les fièvres paludéennes intéressent le plus souvent subséquemment la cachexie palustre qui est caractérisée par un teint terreux et le développement de la rate et de la rate. La cachexie exerce une influence funeste sur le développement de la gravité de diverses autres maladies infectieuses.

Un résumé d'observations démographiques relevées par le service des poste et chaussées témoigne de l'influence pernicieuse du paludisme.

Alors que dans les localités salubres, la moyenne de la vie dépasse toujours 35 ans, comme à Pedicroce où elle est de 41 ans et 6 mois, Campoloro, 39 ans et 4 mois, dans la vingtaine s'abaisser à 27 ans et 4 mois à Bastia, ville salubre à l'exception de deux quartiers, à 27 ans à Vescovato, 24 ans à Ghisonaccia, à 25 ans à Aleria, à 23 ans à Bigoglia.

A Solenzara, elle était de 26 ans avant 1885; elle est de 33 ans depuis cette époque à la suite de travaux d'adduction d'eau potable.

Pour terminer ces constatations, nous rappellerons le tableau que trace Bianqui, des villes du marais sic.

« Le marais sévit un des fléaux de la Corse :... Quand vient le mois de juillet et pendant deux d'août et de septembre tout le monde se hâte d'abandonner ces dangereux parages. Il n'y reste personne, et la plus affreuse solitude règne dans toute la plaine au dépit de sa fécondité merveilleuse et du magnifique ciel bleu qui la couvre. Tous les soirs, au coucher du soleil, une vapeur d'aloès et grisâtre s'élève du sein de ces marais couverts de joncs et de roseaux ; elle plane lourdement sur l'horizon et recèle en son flanc le principe de ces fièvres intermittentes pernicieuses qui frappent les constitutions les plus robustes quand elles ne donnent pas la mort.

« Malheur au voyageur qui les brave en s'aventurant au commencement de la nuit ! Malheur encore à celui qui s'y arrêterait avant que le soleil ait chassé à son lever cette émanation de brouillards dont les exhalaisons empoisonnent la plaine ! On rencontre parmi des hommes au teint livide, minés par la fièvre ; les commandants des forteresses du littoral n'ont jamais vu de montagnes avec leurs garnisons. Le Corse n'est vu mettre au ban de l'Europe par la négligence de tous les gouvernements à remplir envers elle la première de tous leurs devoirs, celui d'assurer la salubrité de son territoire. Il ne faut pas se dissimuler que la question de l'assainissement des marais est une question de vie ou de mort pour le Corse ; c'est une dette de la commanderie. Héroïque à ces seules forces, cette île est hors d'état d'accomplir une tâche aussi rude ; nous lui devons aide et protection comme elle doit en avoir à son vaste fonctionnement. Rien n'est en pas un fléau plus funeste celui qu'elle éprouve, celui qui frappe de stérilité la plus belle partie de son sol et qui décime ses habitants ? L'Etat qui fait les routes royales pour qu'un pulse circulent, ne doit il pas, à plus forte raison, assainir les marais pour qu'on puisse vivre ? » (2)

N'y a-t-il d'autre moyen pour la population de la plaine de se soustraire aux funestes effets du paludisme que d'émigrer ou d'attendre la prochaine fièvre ? Le sol est-il définitivement frappé de stérilité ? Il ne doit rien être à la prochaine fièvre.



*Le Savon extra-pur « Le Chat »* contient la proportion d'huile la plus élevée qui puisse entrer dans le savon.

*Le Savon extra-pur « Le Chat »* prolonge la durée du linge et procure une économie de 20 à 30 p. 0/0 sur le poids du savon employé.

*Pour éviter les contrefaçons se méfier des marques ayant de l'analogie avec la tête de Chat*

**Installation à Gaz**

**Jean Ciali**, ex-ouvrier du Gaz
Bastia 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia

*Appareils sur commande*

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti.



POUDRE LES POULES
sans interruption
2.500 ŒUFS
par an pour 12 poules
NOTICE *gratis et franco*

**REVUE-GUIDE** POPULAIRE PRATIQUE
bulletin mensuel 16 pages, tirés usuel, renseignements utiles, saines, défense et initiative du commerce, très intéressant pour commerçants. *Demander gratuitement l'abonné*
**Fr. MAESTRACCI**
AGRÉÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE
2, rue Neuve St-Roch, Bastia (Corse)
ou dans tous les bureaux de poste.

**Cordonnerie Modèle**
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERUCCHI, propriétaire

*Saison Printemps-Eté 1908*

Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures d'Été en toile
en noir et couleur dernière mode
*Choix considérable de Pantoufles*

**Prix très réduits**

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous
modèles fabriquées exclusivement pour
la maison et vendues à des prix de bon
marché sérieux jusqu'à ce jour.



*La Maison se charge des réparations*

ANCIEN CABINET PRADERE
**PIERRE SABATÉ**
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
*Ed Paoli, 15, au 1er*
*Maison Benedetti*

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes, — qui n'ont pas le moyen d'exercer sur le profession et qui empêchent du matériel nécessaire et le savoir pour le fabrication de leurs artificiels.

**LA KABILINE**
Véritable Teinture des Moustaches
LA KABILINE
Pour redonner toute aux Filaments
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes élégantes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN !
Le Paquet 40 Centimes.

*Le Directeur-Gérant,*
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier

**Librairie Ollagnier**




EN VENTE PARTOUT

CHEVEUX SAUVÉS Pâte Hahn



LE GUIDE DES CONVENANCES
Par LISELOTTE
A l'exclusivité la librairie par ses bas succès
1 FR. 45
un beau vol. de 420 p. Illustrés avec impression de luxe et couverture artistique.
Le GUIDE des CONVENANCES
constitue le plus sûr moyen de conserver l'amitié, car il évite le froissement inconvenances commises lorsqu'on ne connaît pas TOUS les usages du monde.
*Pour le recevoir franco envoyer mandat-poste de deux francs au timbres-poste à*
M. ERNEST, éditeur, 7, r. Lamégnon, Paris

**MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

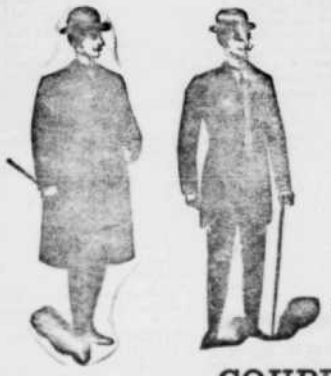
**FERS A PLANCHER I**
*Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rances artificielles.*

TUYAUX EN FONTE, EN GROS
*Appareils Sanitaires*
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1



**Royal Windsor**
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS ?
AVEZ-VOUS DES PELLICULES ?
VOS CHEVEUX SONT LES FAIBLES DU TEINT-HEAT
NE SONT PAS
Redonne le nuance, VIGUEUR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait repousser les Cheveux nouveaux. Il est le SEUL Régénérateur connu des Cheveux malades. Résultats surprenants dès le premier flacon. Exigez bien Royal Windsor de Lucca Brevet Français. Se méfier des imitations.
ENTREPOT : 38, rue d'Enghien, PARIS
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

**BASTIA --- ROGIALLI, Tailleur --- BASTIA**
*Place Saint-Nicolas*



NOUVEAUTÉS D'HIVER
POUR HOMMES & JEUNES GENS
Complets Tailleur pour Dames
UNIFORMES MILITAIRES



Riche assortiment d'étoffes dernière nouveauté pour Complets, Pardessus, Habits, Jaquettes, Redingotes.
*PRIX TRÈS MODÉRÉS*
COUPE ET FAÇON IRRÉPROCHABLES

N. B. — *La Maison envoie les échantillons à l'intérieur.* — *Les commandes sont livrées dans le plus bref délai.*

**PHOTOLINE**
**Pétrole supérieur ininflammable**
**Jette un éclat fixe sans égal**
**En vente chez MM. L.-N. MATTEI et Cie**



TRENTE-QUATRIEME ANNEE — N° 61 — MARDI 2 MARS 1909

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | un an | 6 mois | 3 mois | |
|---|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. | Union postale, et autres Pays : le port en sus. |
| Autres Départ. | 22 » | 12 » | 6 » | |

*On ne répond pas des manuscrits déposés.*


## LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Luce.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 14 m. — Coucher, 5 h. 15 .
Premier quart., le 26 — Pleine lune le 6.
Fête du Dernier : Sainte Canégonde.

*1er MARS*

### NOTES NAPOLÉONIENNES

## UN ANGLAIS
### A L'ILE D'ELBE

Jamais Napoléon n'a été si fort à la mode en Angleterre. Les romans, les études historiques, les pièces dont il est le héros se succèdent sans interruption. La *Liberté* a récemment signalé les tendances curieuses qui se manifestaient depuis l'entente cordiale. Une école britannique nouvelle n'envisage plus le vainqueur d'Austerlitz comme l'usurpateur, comme le bourreau de l'Europe, « l'assassin, » le criminel mondial que la Grande-Bretagne dut providentiellement supprimer pour le bonheur des peuples. Des esprits critiques s'attachent à démontrer le génie de l'œuvre napoléonienne et faire connaître le véritable caractère de l'Empereur.

Mais remonter le courant des préjugés qui se sont installés dans l'âme anglaise depuis un siècle est une tâche ardue, et il faudrait du même coup détruire la bibliothèque napoléonienne bondée de documents étranges, de pamphlets, de jugements fantastiques, d'opinions mystiques et passionnées qui ont été accumulés par les écrivains d'Outre-Manche.

*Le Daily Mail* nous donne aujourd'hui quelques extraits des papiers de famille appartenant à M. Robert Woodward et contenant les notes d'un nommé Scott. Celui-ci se rendit à l'île d'Elbe où il séjourna du 16 au 21 septembre 1814 avec le colonel Douglas et trois officiers : le colonel Lemoine, le major Maxwell, le capitaine Smith.

Voici quelques extraits de ces notes (16 septembre 1814, Leghorn) :

Dîné chez un banquier d'ici. Presque tout le monde connaît le colonel Campbell, commissaire à l'île d'Elbe. Le colonel considère Bonaparte comme un homme extrêmement heureux dans ses entreprises, mais d'une capacité moyenne. Bonaparte traite tout le monde avec la plus grande familiarité. Il dit à ceux qui l'entourent de l'interroger sur ses campagnes et ses plans s'ils le désirent.

Il a dit à Campbell : « Pensez-vous que Wellington soit le plus grand général au monde ? » Campbell a répondu : « Parmi nos maréchaux il y en a tant de grands que peut-être n'est-il pas le premier, » « Non, a répliqué Bonaparte, c'est Wellington qui est votre premier général. »

De l'île d'Elbe, 19 septembre :

« Bonaparte a dit qu'il voulait devenir fermier. Il a demandé au colonel Campbell l'autre jour des journaux anglais et une grammaire anglaise : « Je n'espère pas parler très couramment votre langue, a-t-il déclaré, mais je désire la comprendre. »

Bonaparte se lève généralement à l'aurore et fait beaucoup d'exercice. Il a souvent fait toucher les épaules au colonel Campbell. Il se promène à cheval et explore chaque coin de l'île jusqu'à ce que ceux qui l'accompagnent soient fatigués, puis il repart pour une autre expédition sur un autre cheval jusqu'au moment du dîner. Après dîner il se promène dans ses appartements, quelquefois pendant une heure ou deux. Le colonel Campbell dit qu'en somme il essaye de ne plus penser à ce qu'il était auparavant. Quelquefois il somnole dans son fauteuil dans la matinée. Il mange beaucoup, il aime surtout le poisson et boit l'eau et le vin dans des verres séparés à l'anglaise...

Scott nous décrit ensuite ses premières impressions quand il vit l'Empereur.

« Comment, c'est là le grand Napoléon ? pensa-t-il. Est-ce cette figure sans grâce, grosse et large, si ingrate, qui en a tant imposé aux rois ? C'est impossible à coup sûr. » Bientôt le visiteur anglais changea d'impression, mais il continua à trouver à Napoléon une attitude gauche. Après nous avoir donné dans ses notes de minutieux détails sur la toilette du fameux déporté ses décorations, ses chaussures, sa tabatière ornée de trois camées, le harnachement de son cheval, il nous transmet un bout de la conversation de l'Empereur avec les officiers venus pour le voir :

Napoléon (au colonel Lemoine). — Quel est votre régiment ?

Lemoine. — Artillerie, sire.

Napoléon (avec un air de satisfaction). — Artillerie. Ah ! ah ! D'où venez-vous ?

Lemoine. — De Gênes.

Napoléon. — C'est Spencer qui commande là, n'est-ce pas ?

Lemoine. — Oui, sire (Le général était depuis dix jours seulement à Gênes).

Napoléon. — Quel est votre grade ?

Lemoine. — Colonel.

Napoléon. — Qui commande l'artillerie à Gênes ?

Lemoine. — C'est moi, sire.

Napoléon. — Vous n'êtes pas général ?

Lemoine. — Non, sire, nous n'avons pas autant de généraux d'artillerie chez nous qu'en France.

La conversation continue sur ce terrain militaire et l'Empereur pose au colonel Douglas des questions analogues. Puis il se tourne vers Scott.

— Et vous ? Etes-vous soldat ?

— Non, Sire, je suis étudiant à Cambridge. Je n'ai pas encore choisi ma carrière.

— Quoi ? Gamerige ? Camerige ? Ah ! bien, vous êtes jeune encore. Vous serez avocat. Et votre lord chancelier Skine, Kine ? Erskine, c'est bien lui votre lord chancelier ?

Non, Sire, pas maintenant, c'est lord Eldon.

— Eddon ? Edlon ?

— Eldon.

— Ah ! oui, Eldon, je me rappelle.

L'Empereur se remet ensuite à parler aux officiers. Douglas lui annonce qu'il était avec Wellington en Espagne.

Napoléon — Messieurs, vous avez fait de la bonne besogne en Espagne (satisfait et approbatif). Etiez-vous avec l'armée de Moore ?

Douglas. — Oui, Sire.

Napoléon — Vos soldats ont été bien livrés dans ce pays. Le vin porte à la tête. Est-ce que le quarante huitième régiment ne porte pas des jupes ? (il s'agit des highlanders).

Douglas. — Pardon, Sire, le *quarante et seconditème*.

Napoléon (de bonne humeur). — Vous voulez dire le quarante-deuxième. Etes-vous réellement Anglais ?

Douglas — Je suis Ecossais, Sire.

Napoléon (à Lemoine). — Et vous ?

Lemoine. — Anglais, Sire.

Napoléon — De quelle province ?

Lemoine. — De Kent, Sire.

Napoléon. — Alors, nous sommes voisins.

Pendant cette interview, la parole alerte de l'Empereur, l'expression de son regard, la noblesse de son geste, frappèrent ses interlocuteurs de respect.

Mais tous furent unanimes à lui trouver un air de prêtre subtil et pénétrant plutôt qu'un air de héros.

Napoléon un « craftif priest ! » C'est tout de même original.

FRANÇOIS DE TESSAN.

(*La Libre tè*)


Lire à la troisième page
« NOS TÉLÉGRAMMES »


## Propos d'actualité

### *Bastia-la-Neige*

*Malgré les grincheux qui ne manquaient pas d'avoir raison à un certain point de vue puisque les lanceurs de boules de neige faisaient consciencieusement leur possible pour faire tomber leurs projectiles sous l'application des articles du Code pénal, malgré quelques incidents que tout le monde a déplorés, on s'est assez amusé à Bastia.*

*Ce fut bien rare de pouvoir se faire pour les spectateurs à l'abri.*

*On a bien été humanitaire et charitable on ne peut manquer de trouver amusant le spectacle d'une dame dont le parapluie devenu une véritable cible s'entrouvre tout à coup, livrant passage aux projectiles ...*

*Aussi que c'est régulièrement d'assister à la querelle d'un monsieur sérieux qui se met dans la tête d'en imposer à une douzaine de gosses et qui finit par se colleter avec l'un d'eux, pendant que les autres les séparent ... sous aucun comment.*

*Mais voilà un commissaire ; il tient le bras d'un gosse également protecteur et sa main tient sous le coup d'une boule bien lancée.*

*« Jet de corps dur... manque de respect aux agents de l'autorité publique... et puis quoi encore... tout le Code pénal va y passer.*

*Un professeur supérieur ; les dames l'aiment beaucoup et leurs petites sympathiques se réfugient en boules de neige! Se comprend-il si dimanche ? Les uns le font. Un autre plus intelligent oublie l'étiquette, se baisse et engage la lutte avec les élèves. Son chapeau mollit dans un banc de volume sous la pression et roule même à terre. Sur ces on dira pas que c'est un grincheux.*

*Deux anciens viennent à passer ; jamais ceux-ci ne demanderont l'application des articles et du Code Pénal. Ils les savaient déchargent de leurs mains avec une vaillance de boules de neige. Un autre jeune encore. — J'objecte cependant pourtant — ne croient pas de dire qu'il aime à être visé ni son intention est de diminuer les « ups vont deux. Arrêtez de barrer ! Ça ne prend rien, il jamais faillade ne fut monde appréciant d'avoir. Mais pourquoi diable... un agent venait-il prendre l'autre alors que ce n'est ni un cri ni rien ?*

*On dit souvent : « Grincheux comme un vieux officier. »*

*Franchement, les anciens qui se battent de cet hiver tête ont beaucoup de démontrer la vérité de cet adage.*

*Ma n'pas entre à part... si je trouve qu'il est permis de s'amuser à lancer une boule de neige à quelqu'un, dans l'intention*

---

72. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## Le Testament Volé

par HENRI DEMESSE

PREMIÈRE PARTIE

XV

FAUX DÉPART

La clientèle des marchandises, apportées par Joseph, le matin même, ses marchandises de choix, avec lesquelles l'auberge ermitait faire merveille... avaient été perdues... galvaudées ! Ça valait été un pénitent ! D'ailleurs, ce jeune-là, plusieurs voyageurs s'étaient arrêtés devant l'auberge, oh certainement. Ils s'étaient rendus avec y séjourner ; mais, en apprenant ce qui s'était passé, ils avaient demandé seulement une consommation quelconque, ils avaient fait prendre un picotin d'avoine à leur cheval, ils étaient partis dare dare ! comme si le diable les avait emportés !

Parbleu ! C'était le commencement : Le malheur si florissante établissement !

C'était le premier symbole de l'effondrement final. Barron-Lafreille était dans la désolation. Il s'arrachait les cheveux. Ah ! pourquoi n'avait-il pas écouté la voix de sa femme, une si bonne conseillère, une femme qui avait du nez et à qui l'on « n'en imposait » pas ! Une femme de tête ! Comme elle avait flairé le meurtrier !

On ne connaît pas d'où le couteau, au moins... : Cette femme-là eût fait un policier autrement adroit que le policier envoyé par l'administration (il parlait du Foyer), un mangeur de budget, gravement payé probablement... aux dépens du contribuable, toujours... en hiver !... et qui, pendant tout le reste journée, s'était promenée et fumait des cigares de choix, en ayant l'air de trouver quelque chose, qu'il n'avait pas trouvé, parbleu ! ah ! si on avait attendu son arrivée pour découvrir quelque chose, c'eût été du propre ! Oui, il fallait en parler, de la police ! Sans Olympe et sans toi, Barron Lafreille, le faux brûquart, qui se faisait appeler Landry Lamarche, l'assassin de sa « pauvre mémoire Barbequet, » aurait les grandes coudées franches, aurait eu dix fois le temps de changer de costume, de s'inventer dans une autre peau — ces gens-là savent si bien s'y retrouver — et vous le verriez s'ils viennent, Jean... : La police, avec toutes ses manières, les jugea, avec tout leur sa'ondit, « se familiarisant » !

Et c'est comme ça que les contribuables sont reçus par des gens qui s'« engraissent » à leurs dépens ! Or, ce qui rendait comique au plus haut point cette rebuffade sortie de l'hôtelier, c'est qu'il était on le sait rond comme une futaille, au lieu que le Forêt était maigre comme un loup et mince comme une lame d'épée. Alphonse constatait, sans mot dire, la mauvaise foi de son patron, qui selon lui, « parlait » très bien, et disait, sans en avoir l'air, des « choses très profondes ! »

L'hôtelier payait ses compliments en gîte envers un nuage, excitée que subitement le besoin pour faire passer les énormes portions de victuailles qu'il avait englouties, profitant de l'absence de la patronne, très propre, et qui lui mesurait sa pitance. Il était urgent qu'il se reconfortât un tantinet, et qu'il se remît des émotions multiples de la journée.

— Alphonse, mon fils, dit Barron-Lafreille à son aide, qu'il appelait « mon fils, » avec une intonation particulièrement bienveillante, je désire qu'on me dresse ici un lit pour cette nuit.

— Ici, patron ?...

— Ici !... Je ne veux pas rentrer dans ma chambre... tant que « ma chère épouse » sera absente.

En réalité, le vainqueur du mont l'épouvantait ! Avec la nuit, ses terreurs lui étaient revenues, plus vives encore. L'hôtel était quasi désert... Hormis les domestiques, Maquart et le Forêt n'avaient les seuls hôtes qui devaient passer la nuit au Soleil d'or. Bureau Lafreille ajouta :

— Il faudra faire descendre tel un matelas, Alphonse.

— Un matelas ? Bien, patron.

— Ce matelas sera jeté sur le sol.

— Pour qui donc ?

— Pour toi, mon bon Alphonse.

— Pour moi ?

— Oui, je sais que tu es peureux.

— Pas du tout, patron !

— Ne fais pas le brave... réfléchi ! Je sais ce que je dis ! Tu as peur... oui, tu as peur ! Tu ne couchera donc sur un matelas, près de moi !

— Mais j'y serai très mal, mon patron !

— A ton âge on dort bien, partout, lorsqu'on dort en sûreté ! Près de moi, tu n'auras pas peur ! Les cambrioleurs aiment qui « craignaient les rêves, » ailleurs ne te hantèrent pas ! Ma présence te rassurera ! Tu pourras dormir tranquille, du sommeil de l'innocence ! Ta sais bien qu'un homme, moi, « je te défendrai. »

Et, tout en parlant ainsi, il tremblait, car son imagination, sans en avoir par les faits qu'existent produits la veille, lui montrait, dans chaque pénombre, des spectres grimaçants !

Alphonse n'était pas rassuré.

La perspective de coucher sur un matelas, dans l'office, ne lui souriait qu'à demi ; mais il comprit ce qu'il se passait dans l'esprit de son patron et ne répliqua pas.

— Donne des ordres, mon fils, reprit Barron-Lafreille, pour qu'on descende, tel un lit de sangle et deux matelas. Va ! encore un verre !

Il versa un grand verre de vin au jeune homme, qui le but d'un trait, et qui sortit enfin pour exécuter les ordres de l'hôtelier.

(*A suivre*).

*de lui manifester sa sympathie. Il est méconnaît de s'adresser sur sa pauvre femme qui fait leurs courses, et surtout si est simple d'annoncer les cassants, en leur tirant d'un quart-d'heure d'un bien énorme.*

*Pourquoi faut-il que les mauvais plaisants aussi n'aient pas dangereux un sens amusant qu'on a toujours toléré parce que bénin, lorsqu'il est bien compris.*

*ANTROT.*

## MUSIQUE MILITAIRE

FRANÇOIS SAINT-GEORGES

*Programme du 2 mars, à 2 h. 1/2*

| | |
|---|---|
| Allégro, | G. Aller. |
| Procès, ouverture, | Andrieu. |
| Sobre les eaux, valse, | Roers. |
| Faust, fantaisie, | Gounod. |
| Menuet, | Beethoven. |

*Le Chef de musique, X. LAMBR.*

## A MADAGASCAR

*Le chemin de fer se termine*

Une correspondance de Madagascar, arrivée par le paquebot *Adour*, apporte ces nouvelles :

« Le 1er janvier dernier, a eu lieu, à Soanierana, gare de bauleue de Tananarive, l'inauguration du dernier tronçon du chemin de fer Anjiro-Tananarive, ouvert à l'exploitation le même jour.

» La ligne ferrée depuis Brickaville jusqu'à Soanierana-Tananarive a une longueur de 266 kil. 420. Le trajet s'effectue en douze heures environ, alors qu'autrefois de Mahatsara à Tananarive, on mettait au minimum cinq jours en filanzane. »

Ainsi, l'Etat trouve l'argent nécessaire pour terminer, à Madagascar, un chemin de fer qui a 266 kil. 420 de longueur. Il ne peut arriver à terminer, en Corse, le misérable tronçon de Ghisonaccia à Bonifacio !

Que ne sommes-nous nés Malgaches ?

Il est vrai que les Malgaches n'ont pas été visités par une commission interministérielle qui devait remettre son rapport le *24 décembre 1903*, et qui ne l'a pas encore remis le *1er mars 1909*.

Quel bluff !!!

## GAZETTE DÉPARTEMENTALE

ALERIA. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Clemenzi, adjoint au notaire à Mairo, fils de notre excellent ami M. Clemenzi, officier de réserve, chevalier de Sainte Agricole, avec Mlle Stefanini, nièce recevoues des postes à Moïra, qui a exercé également les mêmes fonctions dans notre localité où il a laissé le souvenir d'un fonctionnaire irréprochable et où il se compte que des amis.

Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs souhaits de bonheur. — J. B.

⁂

CORTE. — M. Lamoire, capitaine de gendarmerie à Corte, est appelé au commandement du détachement de la Martinique, à Fort de France.

⁂

GROSSI. — M. l'abbé Lenardi, desservant à Cost Calavesi, est transféré à Grosse.

⁂

ORCINO. — On annonce le prochain mariage à Sant'Orsolo de Mlle Angèle Stefani, fille de M. François Stefani, commis rédacteur à la préfecture de la Corse, avec M. Dominique Rotoli, commis des douanes et régies en Gadchachine.

Nos meilleures félicitations aux futurs époux.

⁂

SOCIA. — M. Paoli Jean-François est nommé facteur intérimaire des postes à Sorra.

⁂

AZZANA. — Le brigadier du gendarmerie Guerrigues passe à la brigade de Jallais, Maine-et-Loire.

⁂

GIUNCAGGIO. — La triste nouvelle de la mort subite de M. le capitaine Terramorsi, décédé à Bastia, au Cercle de la Méditerranée, des suites d'une hémorragie interne, s'est vite répandue dans tout le village et a jeté la consternation au sein de la population. Tous ses amis sont immédiatement vers la demeure du frère du défunt, M. Terramorsi, maire, pour lui apporter leurs condoléances et l'hommage de leurs sympathies.

M. le capitaine Terramorsi était venu passer quelques jours auprès des siens. Agé de quarante cinq ans, il attendait impatiemment le jour où il aurait pu être admis à la retraite, pour goûter dans son village natal, où sa famille est si estimée, le repos que nécessitait sa longue carrière et une vieillesse de plus en plus sans du foyer familial. Cette satisfaction ne devait pas lui être accordée. Un mal terrible l'a foudroyé au moment où l'étoile des braves allait récompenser ses excellents services.

La population de Giuncaggio et des villages environnants a fait à ce brave soldat de belles funérailles. Nous nous associons à elle pour exprimer tous nos regrets à M. le maire Terramorsi, aux autres frères, neveux et cousins du regretté défunt.

⁂

SARIENE. — M. Jaquenaud, professeur spécial d'agriculture à Sartène, est chargé de la chaire spéciale d'agriculture de Mirande.

⁂

CATERRAGGIO. — M. Perès Antoine Dominique, ex sous brigadier des douanes à Bastia, est nommé receveur buraliste à Caterraggio, en remplacement de M. Sammarti Jacques appelé aux mêmes fonctions à Propriano.

⁂

GHISONACCIA. — M. Filippi Paul-Jean est nommé facteur intérimaire des postes à Ghisonaccia.

## Dans la Marine

### M. Etienne Pugliesi-Conti

Les nombreux amis que compte à Ajaccio et dans la Corse entière la famille Pugliesi-Conti ont appris avec un bien vif plaisir la promotion au choix au grade de capitaine de frégate de M. le lieutenant de vaisseau Etienne Pugliesi-Conti.

Notre cher concitoyen est considéré comme l'un des officiers les plus distingués de notre marine nationale. Il est actuellement embarqué sur le cuirassé *Patrie*, battant pavillon du vice-amiral de Fauque de Jonquières, commandant en chef l'escadre de la Méditerranée. Cet officier supérieur compte plusieurs campagnes, et a passé la plus grande partie de sa carrière en mer.

Le nouveau capitaine de frégate est le frère de l'honorable Maire d'Ajaccio et du vaillant Député de Paris.

Nous adressons au nouveau promu ainsi qu'à sa famille nos bien sincères félicitations.

## Palmes Académiques

Ont été nommés Officiers de l'instruction publique,

MM.

Casari, commis expéditionnaire au ministère de l'intérieur et au public.

Grimaldi Baptiste, secrétaire de la mairie de Bonifacio.

Perrengi-di-Mathieu, ancien conseiller général de la Corse.

⁂

Ont été nommés Officiers d'Académie,

MM.

Angelini François, publiciste à Corte-ramine.

Caggini Noël, ingénieur civil à Ajaccio.

Giacobbi Antoine Emile, lieutenant-colonel, commandant le groupe des batteries de Fortresses à Nice.

Giacobbi Dim Marc, directeur de maison de commerce à Alger.

Giansili Pierre, commis principal du service de santé militaire à Marseille.

Lanfranchi Jean Antoine François, publiciste à Paris.

Lissetti Louis, expert en objets d'art à Marseille.

Lapori Dominique, conseiller municipal à Bonifacio.

M. Orsini Antoine Joseph, publiciste à Marseille.

Martelli Henri Dominique, conducteur du service municipal des travaux de Paris.

Maurel Ernest, chef de bataillon au 3e d'infanterie à Nice.

Piazza Paul, conseiller municipal, à Calvi.

Pinelli Jean, secrétaire de la mairie de Bonifacio.

Poggi Benjamin, ancien maire de Kalsermann.

## Nécrologie

### M. Toussaint Battisti

M. Toussaint Battisti, maire de Barrettali, doyen des maires de la Corse, est décédé dans sa propre commune, le 23 courant, à l'âge de 64 ans, alors qu'on s'y attendait le moins.

Il y a deux mois à peine, il partait pour Ajaccio, à l'occasion des élections sénatoriales. On se demande si ce n'est pas au cours de ce long et pénible voyage, accompli par un froid sec et pénétrant, qu'il reçut les premières atteintes du mal qui devait le faire mourir. En effet, alors, il éprouva, à un un moment donné, un malaise insignifiant que grâce à son courage et à son énergie il supporta facilement. Mais à son retour, le mal dont notre optimisme écartait les dangers progressa de jour en jour, et, soudain, inspirant des pressentiments sinistres à son entourage, prit une tournure nouvelle et en quelques heures terrassait sa victime.

On pourrait dire que Toussaint Battisti tombe dans l'accomplissement du devoir, en remplissant un mandat, le dernier que lui confia sa chère commune. Ah ! cette commune dont il était devenu l'émanation naturelle, comme il l'aimait et combien il était heureux de lui donner et son cœur et son dévouement.

Maire de Barrettali depuis plus de 36 ans, jamais contesté, toujours vénéré, il incarnait le type de l'administrateur zélé et passionné, dont le principal souci fut celui de l'intérêt général. Esprit sage et pondéré, doué d'une volonté tenace, imbu de sentiments essentiellement démocratiques et d'une bonté qu'on regrettera, il était le conciliateur des uns et des autres. Il ne rencontra jamais sur son chemin ni la haine, ni la calomnie, cortège habituel, pourtant, de la politique.

Toussaint Battisti avait réussi, depuis longtemps, à inspirer autour de lui la confiance la plus absolue et l'affection la plus vive. Nous, les jeunes, qui avons bénéficié de ses conseils marqués au coin du bon sens et de la droite raison, nous, dont quelquefois il a apaisé l'ardeur juvénile, nous conserverons vivante dans notre pensée l'image de ce citoyen modèle qui ne faillit jamais à son devoir et ne cessa de jouir de l'estime et de l'attachement publics. Et maintenant, toutes ces qualités, toutes ces vertus disparaissent, anéanties dans un cercueil tristement déposé dans la tombe.

Considéré au point de vue privé Toussaint Battisti était d'un caractère doux et aimable. Possédant le sentiment de la famille développé au suprême degré, il réalisa avec les siens, l'idée antique du foyer. Ne dirait-on pas un touchant conte de fée qu'on écoute, le soir, au coin de l'âtre, l'histoire de ces quatre frères, unis par les liens serrés de la plus tendre affection, dont l'un se retira dans la carrière ecclésiastique avec la foi ardente de l'apôtre sincère, et les trois autres, la main dans la main, entrant dans la vie à une époque où l'amour de l'or dirigeait, en une exode incessante, les Corses d'alors vers le Nouveau-Monde livré à l'exploitation, eux, animés d'un don de pénétration digne de tous les éloges, confiants dans leurs propres forces et leur énergie, ne se détacheront pas du sol de notre île tant décriée et abandonée. Luttant vaillamment, attelés au rude labeur, ils réussissaient, de la plus belle façon, avec une assurance calculée et sans s'expatrier, à maîtriser la fortune si capricieuse et la plupart du temps indomptable. Et toujours, avant comme après, la plus parfaite harmonie, la plus grande tendresse ne cessèrent de régner entre eux. Comme en affaires, tout était mis en commun, les joies de l'un étaient les joies des autres et les peines également.

Aujourd'hui, ce beau carré familial est péniblement entamé. La mort aveugle en a cruellement détruit une partie, semant la désolation parmi ceux qui restent.

Aux frères de Toussaint Battisti, à ses sœurs et à ses neveux, nous renouvelons, avec nos plus sincères condoléances, l'expression de nos sentiments profondément attristés.

F. B.

## Cour d'Assises

Audience d'aujourd'hui :

Giannetti Jean-Baptiste, Giannetti Antoine, Tovani Pierre-Paul, de nerent tous à Propriano, tentatives de meurtre, complicité de ces crimes et meurtre.

Ministère public, M. Angeli, avocat général.

Défenseurs : Mes de Carolis, de Montera et Grimaldi.

## *Correspondance*

Bastia le 28 février 1909.

*M. le Directeur du Petit Bastiais.*

Nous vous serions bien reconnaissants si vous vouliez nous accorder l'hospitalité de vos colonnes pour y insérer ce qui suit :

Au sujet de la rixe mortelle qui s'est déroulée à la Citadelle dans la soirée du 26 février où le malheureux Franceschi a trouvé la mort, nous tenons à signaler à M. Qui de Droit que les agents de police, tout en ayant fait leur devoir, n'ont pas eu trop scrupuleux dans leur rapport ; nous ne demandons pas des éloges, mais nous voudrions aussi que la vérité soit établie d'une façon un peu plus précise.

Messieurs les Agents se sont bien gardés de signaler dans leur rapport que les premiers soins donnés au malheureux Franceschi ont été donnés par toute autre personne que la police.

Au bruit de la détonation, nous sommes accourus auprès du blessé, et après avoir pu, à toute course, nous procurer le nécessaire, nous avons donné aux un pansement les premiers soins au blessé, tout en faisant remarquer que la blessure était grave, et non encore satisfaite, l'un de nous s'est empressé d'aller requérir à la Mairie Assistance publique qui a eu faire comme l'habitude tout son devoir.

Nous remercions à votre précieux journal, M. le Directeur, et nous le prions, en n'est pas pour avoir des éloges, car l'humanité serait déchu quelconque à donner les premiers secours à un pauvre blessé, c'est tout simplement pour faire connaître que chacun doit avoir droit à sa part de justice et de reconnaissance.

Avec nos plus sincères remerciements, veuillez agréer, M. le directeur, l'expression de notre meilleure considération.

Docteur Fabiani,
*Elève à la Pharmacie Morucci,*
Marcantoni Charles,
*Sous chef à l'assistance publique.*

## Bulletin Financier

Paris, 28 février 1909.

La cote finit sans trop de variations, le marché est en nouvelle reprise aujourd'hui. Parmi les Fonds d'Etat notre Rente se retire à 97 72. La Serbe gagne neu d'un point à 77.87, la Turc monte à 95.05 et la Russe 1909 à 96.90. Nos Banques de Crédit sont très recherchées. Crédit Lyonnais à 2.204.

Fermeté de la Banque Centrale Mexicaine à 623.

Nouvelle amélioration des valeurs industrielles et surtout de traction. La Bon Aner s'échange aux environs de 800 fcs. Fermeté aux Titres ouest-africains. Rio 1.727.

En Banque l'action des Wagons Foutres (ex Bézier) a des demandes suivies à 187 et la part à 385.

Nous sommes heureux d'annoncer la très prochaine introduction en Bourse de l'action de l'Union Française des Cinématographes.

On compte en Russie 2.688 distilleries agricoles qui ont produit de 1907 à 1908 186.462.763 vedros d'alcool à 40 degrés. Le monopole de l'Etat ne porte que sur la vente des spiritueux, la production étant réservée à l'industrie privée à qui la surveillance des agents du fisc.

En consommation d'alcool pur a été de 4.374.250 hectolitres donnant un rendement fiscal de 767.442.669 roubles. Pour 1909 on a estimé les recettes fiscales à 726.987.000 roubles pour l'alcool de boissons et à 2.500.000 pour l'alcool dénaturé.

Nos sommes de fer sont calmes.

## Petite Gazette

Variations atmosphériques du 1er mars.

Thermomètre : Maximum du matin + 6°.
Le midi 9.5. Le soir 8°.
Matin 10°. Midi 5°.
Baromètre : Maximum du matin 753 m/m.
A midi, 750 m/m. Minimum du soir 744 m/m.
Vent : Dans la matinée, Ouest.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel, le matin, pluvieux.
L'après-midi id.

⁂

*A l'arrivée*

M. Henri Pierangeli, député de Bastia, arrivé par le paquebot de Nice.

⁂

*Obsèques*

M. Pierre Colombani, coiffeur au Nouveau-Port, a eu la douleur de perdre son dernier-né, âgé de quatorze mois. A une heure de relevée, le blanc cercueil de ce petit ange a été acheminé jusqu'à la chapelle de Notre-Dame de Lourdes par les nombreux amis de M. Pierre Colombani, qui avaient également connu dans tout le quartier.

Nous lui adressons ainsi qu'à M. Augustin Rapalini toutes nos condoléances.

— La victime du drame de la rue Notre-Dame, Philippe Franceschi est décédé à l'hôpital civil où il avait été transporté. Mais la famille, qui habite rue du Bastion, a réclamé le corps, et les obsèques ont eu lieu en l'église Sainte-Marie, à une heure précise.

Le père, ainsi que de nombreux parents, consternés.

Le cercueil, après une halte à l'octroi, où un discours fut prononcé, a été porté à bras jusqu'au cimetière par des camarades de la victime de ce lâche attentat.

Trois belles couronnes avaient été offertes par les parents et les amis.

Nous offrons à M. Joseph-Antoine Franceschi et sa famille nos bien vives condoléances.

⁂

*Les boules de neige*

Une audience supplémentaire pour juger ceux qui avaient lancé des boules de neige a été tenue hier à la Justice de Paix, que présidait M. le juge suppléant de Gentile.

Plus de quarante contrevenants ont été déférés au tribunal de police ; le plus grand nombre ont été condamnés à des amendes variant de 2 à 3 francs ; trois à six francs et à 10. Un autre a été gratifié de cinq jours de prison et un de deux jours ; enfin deux contrevenants ont été punis de vingt-quatre heures.

Plusieurs enfants n'ont eu qu'un franc d'amende.

C'est beau la neige !

⁂

*Un bon remède pour la gorge*

Pour guérir rapidement les granulations, l'enrouement, la fatigue de la voix, les angines, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, faites usage des tablettes du Dr Vatel. — Une boîte de tablettes du Dr Vatel est expédiée franco contre mandat-poste de 1 fr., 35 adressé à H. Berthot, rue des Lions, 14 à Paris.

⁂

*Biagini Ornato*

Voir à la 4me page l'annonce.

# DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00123

BOURSE DE PARIS

27 fév. — 1er mars

Rente du 3 0/0 ancien 97.90 — 98 00
— de 3 0/0 nouvelle, 98.05 98 10
ex-coupon.

## Mouvement administratif

Paris, 1er mars.

M. Ange Benedetti, sous-préfet de Sartène à Quimperlé, est nommé sous-préfet de 2e classe, à Mirande.

## *Révocation*
## du Commissaire de police

Paris 1er mars.

Le Commissaire de police d'Epernay vient d'être révoqué de ses fonctions.

Ce fonctionnaire est accusé d'avoir provoqué plusieurs cambriolages pour se donner la gloriole d'arrêter les cambrioleurs.

Le commissaire de police Pallard a eu ainsi la double gloriole d'indisposer contre lui le ministre de l'intérieur qui l'a remercié de ses services exceptionnels.

## Conseil des Ministres

Paris, 1er mars.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se réuniront demain matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

*La Question navale*

La séance sera exclusivement consacrée à la discussion des crédits de la marine, d'après les deux mémoires de MM. Caillaux et Picard.

On croit que les crédits qui seront demandés au Parlement seront répartis sur trois exercices.

## Les Morts du Jour

*M. Dubois de L'Estang*

Paris, 1er mars.

On annonce la mort de M. Etienne Dubois de L'Estang, inspecteur général des finances.

## ELECTIONS LÉGISLATIVES

### FINISTÈRE

*Deuxième tour de scrutin*

Paris, 1er mars.

Les électeurs de l'arrondissement de Quimperlé étaient convoqués hier, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. de Kerjégu, démissionnaire, décédé.

Deux candidats étaient en présence à ce deuxième tour de scrutin.

M. Le Loudec, radical.
M. Béziers, progressiste

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits : 16 886
Votants : 12.299

Ont obtenu :

M. Le Loudec, 6 524 voix.
M. Béziers, . 5650 —
M. Le Loudec a été élu.

⁂

Au premier tour de scrutin les voix s'étaient ainsi réparties :

MM. Béziers, . . . 4.236 voix
Le Loudec . . 4.186 —
Cullignon, rép. . 2 135 —
Bremont d'Ars, r. 2.044 —

⁂

Au renouvellement de mai 1906, M. de Kerjégu avait été réélu par 10,997 voix, sans concurrent.

## MARSEILLE

### L'ABORDAGE DE LA « VILLE D'ALGER » ET DU *NIVERNAIS*

### Une seule victime

Marseille, 1er mars.

Le grave abordage du paquebot *Ville d'Alger*, de la Compagnie générale Transatlantique, par le paquebot *Nivernais*, de la Société générale des Transports Maritimes, dont les suites auraient pu être plus tragiques, n'a fait qu'une seule victime.

Les scaphandriers ont découvert, dans une cabine de la *Ville d'Alger* le cadavre d'un passager, qui était le secrétaire de M. Cottoli, député de Constantine.

Ce malheureux, qui a été sans doute blessé au moment de la collision, n'a pas eu le temps de fuir.

Les sacs des dépêches ont été retirés aujourd'hui.

Les scaphandriers espèrent retirer demain les colis postaux.

## AU MAROC

### LE RETRAIT DES TROUPES FRANÇAISES

Paris, 1er mars.

D'après des télégrammes de source espagnole, un désaccord sérieux existerait entre M. Régnault, ministre de France à Tanger et le Sultan.

Moulay Hafid demanderait le retrait des troupes françaises de Casablanca.

Le Gouvernement n'a reçu aucune communication à ce sujet.

## PARIS

### Inauguration de Monuments

*A Charles Floquet*

Paris, 1er mars.

La statue à la mémoire de Charles Floquet a été hier, dans l'après-midi, avenue de la République, en présence d'une foule considérable, malgré le mauvais temps.

Cette cérémonie était présidée par le Président de la République, qui était accompagné de M. Clemenceau.

Plusieurs discours ont été prononcés.

*A Paul Meurice*

L'inauguration du buste, élevé dans le Musée Victor Hugo, à la mémoire du distingué écrivain Paul Meurice, a eu lieu devant le Tout-Paris littéraire.

Plusieurs discours ont été prononcés à cette occasion.

M. Paul Meurice, qui a laissé une quantité de pièces de théâtre, avait été chargé, comme exécuteur testamentaire de Victor Hugo, de diriger la publication de l'édition définitive des œuvres du poète.

## LE MAUVAIS TEMPS

### LA NEIGE ET LE FROID

Paris, 1er mars.

Le mauvais temps continue à sévir sur toute la France.

Dans presque toutes les régions le froid est intense ; la neige ne cesse de tomber, rendant les communications difficiles.

A Paris, par suite du mauvais temps, on n'a pu recevoir qu'aujourd'hui les résultats de l'élection de Quimperlé.

Les dépêches parvenues au ministère de l'Intérieur annoncent que le froid a provoqué de très nombreuses congestions mortelles.

### EN CORSE

Pino est bloqué par la neige qui, en certains endroits, atteint 75 centimètres.

Les communications sont interrompues.

## 10e Chambre Correctionnelle

### L'Affaire Mattis

Paris, 1er mars.

L'agresseur du Président de la République a comparu aujourd'hui, devant la dixième Chambre du tribunal correctionnel de la Seine.

Au début de l'audience, le défenseur de Jean Mattis, plaide l'incompétence du tribunal, qui repousse les conclusions de la défense, et dit qu'il sera passé outre aux débats.

A la suite de cet arrêt le défenseur quitte l'audience.

Le tribunal condamne par défaut Jean Mattis à quatre ans de prison.

## EN ESPAGNE

### LE GÉNÉRAL D'AMADE *à SÉVILLE*

Madrid, 1er mars.

Le général d'Amade a été l'objet à Séville de manifestations chaleureuses.

Le Roi et la Reine se sont entretenus longuement avec l'ancien commandant en chef les troupes françaises débarquées à Casablanca.

S. M. Alphonse XIII lui a remis la Grand Croix de l'ordre du Mérite militaire, et lui a donné l'accolade, en remerciement des services rendus à l'Espagne pendant son commandement au Maroc.

Le Roi rentrera, à Madrid, très probablement dans la journée de demain.

## LA CRISE DE L'OPÉRA

*Interpellation Berry*

Paris, 1er mars.

M. Doumergue, ministre de l'instruction publique, répondra, au cours de la séance de vendredi prochain, à la question qui lui sera posée par M. Georges Berry, député conservateur de la Seine, au sujet de la crise qui sévit en ce moment à l'Opéra.

On sait que les commanditaires de notre premier théâtre lyrique national ont refusé de consentir à l'augmentation du capital réclamée par les directeurs.

## CHERBOURG

### *ÉPIDÉMIE* de Fièvre typhoïde dans l'Armée et la Marine

*119 cas dont 8 de mort*

Cherbourg, 1er mars.

Une épidemie de fièvre typhoïde sévit depuis quelques jours à Cherbourg.

On signale aujourd'hui 119 cas parmi les militaires de la garnison et les marins.

Malgré toutes les mesures qui ont été prises, six soldats, et deux marins sont décédés aujourd'hui.

M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, a consigné aux troupes tous les cafés et débits de boissons de Cherbourg et des villes environnantes.

Cette décision a soulevé les protestations de tout le commerce en général.

## Les Evénements des Balkans

*LE CONFLIT* AUSTRO-SERBE

### UNE INTERVIEW DU ROI DE SERBIE

Paris, 1er mars.

Un correspondant du *Matin* a réussi à interviewer le roi Pierre.

Ces aimable souverain aurait fait à ce journaliste les déclarations suivantes :

« La Serbie ne demande pas grand'chose ; elle ne demande qu'un peu d'air et une petite place au soleil. Il serait donc injuste de lui refuser une demande aussi minime. »

## LE PARLEMENT

### Chambre des Députés

*Présidence de M. BRISSON*

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

*Validation d'élections*

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport, présenté par M. Camille Fouquet, au nom du 3e bureau, tendant à la validation des opérations électorales dans l'arrondissement de Langres.

Aucune protestation n'étant jointe au dossier, la Chambre valide sans discussion cette élection.

M. Philippe Roret est admis.

### Les Fraudes d'Auch

M. Lasies, député plébiscitaire du Gers, développe son interpellation au sujet des fraudes qui se seraient passées à Auch, où des registres de la régie auraient été faussés et truqués.

M. Lasies demande l'urgence.

Le Ministre des Finances s'oppose au vote de l'urgence, et soutient que M. Lasies est mal informé.

M. Caillaux pose la question de confiance.

### Le Vote

Le président met aux voix la demande d'urgence qui est repoussée par 384 voix contre 179.

### L'impôt sur le Revenu

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet d'impôt sur le revenu, qui comprend :

1° le projet de loi portant suppression des contributions directes et établissement d'un impôt général sur les revenus et d'un impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu ;

2° la proposition de loi de M. Maujan ayant pour objet l'établissement d'un impôt personnel et progressif sur le revenu et sur les capitaux improductifs ;

3° la proposition de loi de M. Magniaudé ayant pour objet d'établir un impôt général et progressif sur les revenus ;

4° la proposition de loi de M. Malvy, ayant pour objet l'établissement d'un impôt global et progressif sur le revenu.

ARTICLE 98

La discussion continue sur l'article 98.

*Amendement Magniaudé*

Après une discussion la Chambre adopte l'amendement de M. Magniaudé, député radical socialiste de l'Aisne, qui consiste à donner une remise d'impôt de 18 francs, pour chaque personne à sa charge, à tout contribuable dont le revenu total ne dépasse pas 5000 francs.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.


FABRIQUE de CARREAUX mosaïques
au ciment comprimé
unis, à dessins, imité marbre
Grand choix de dessins et couleurs
TUILERIE ET BRIQUETERIE MÉCANIQUES
Production : 10.000 pièces par jour
CHAUX GRASSE
de qualité supérieure
CHAUX HYDRAULIQUE — CIMENTS
Plâtres
Fers et Aciers en barres
Fers à planchers I
BOIS DE CONSTRUCTION
*Madriers, Planches, Chevrons, Liteaux, Lattes*
Magasins de vente : Bastia, 2, Avenue Carnot ; Corte, Nouvelle Traverse.
F. CHARDON & Cie
*Francardo (Corse)*

Nouvelle Société Navale de l'Ouest
*Agent en Corse :*
PIERRE VINCENTELLI
33, Rue de l'Opéra Bastia
Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée
*Frets avantageux*
Le prochain départ aura lieu par steamer *Saint-Paul* à destination de Bougie, Rouen, le Havre et Anvers.

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES

REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI

ALBERTINY ET Cie

NICE ET CANNES

VENTE GÉNÉRALE A GRAND RABAIS
pour Cessation de Commerce

M. Orosto BIAGINI, négociant, Avenue Carnot, 5, Bastia, prévient le public qu'il met en vente, à partir de ce jour, à des prix très avantageux et exceptionnels, ses VINS et son MATÉRIEL composant le fonds de son commerce, savoir :

VINS

*En Stock* de vins rouge du pays, garantissant jus de raisin à l'analyse, titrant 9° 1/2 à 10°. Prix 15 cent. le litre. — Vins rouge et rosé du pays, garantis pur jus de raisin à l'analyse, titrant 10° 1/2 à 11°. Prix 20 cent. le litre. Faites l'achat d'un litre pour goûter et comparer, vous serez satisfaits.

*Vins de Liqueurs* en bouteilles cachetées (vendus verre compris). Muscat de Frontignan, 1.15. — Vin de Barbera et Gentiane : 1 franc. — Malaga, Vermouth de Turin, Quinquina Pomponnet et Florio 1 fr. 20. — Marsala sec 1 fr. 35 — Marsala doux 1 fr. 75 — Marsala vieux en bouteilles blanc et rouge 0,65 — Grands Vins de Champagne 2 fr., 2 fr. 25 et 3 fr. — Vinaigre 0,20.

MATÉRIEL

Cuves. — Foudres. — Demi-muids. — Bordelaises. — Bonbonnes de diverses contenances. — Caisses à raisins. — Pompes à vin. — Filtres à vin. — Récipients à huile. — Tréteaux. — Chevalets. — Echelles pouilles. — Tables hautes. — Charrettes à bras. Appareils à acetylène et accessoires divers pour caves. — Pressoirs à raisin.

Aperçu de quelques prix de ces matériaux :

Demi-muids en bois de chêne, en bon état et très solides, contenance de 570 à 620 litres environ, 30 à 32 francs la pièce.

Bordelaises, en bon état prêtes à être remplies immédiatement, contenance de 230 à 250 litres environ, 13 à 16 francs la pièce. Pour le restant, prix à débattre sur place.

N. B. — Indépendamment de la vente au détail, la maison accorderait des concessions avantageuses à toute personne qui voudrait se rendre acquéreur en bloc du fonds de commerce, du matériel, installation et marchandises.

L'EAU PRÉCIEUSE
ET SES EFFETS

A ceux qui emploient encore humer à ce sujet de l'EAU PRÉCIEUSE, nous répondrons qu'il n'y a aucune raison pour ne pas l'employer, puisque l'expérience de chaque jour prouve son efficacité dans le traitement des Maux de Jambes, Ulcères, Varices, Dartres, Eczémas, et de toutes les plaies considérées comme incurables ; nous ne doutons en donner ici de nouvelles preuves que de citer les personnes mêmes de ceux qui s'emploient aussitôt bien heureux en montrer.

« Monsieur, — Depuis six ans j'étais atteint d'un affreux Eczéma qui me couvrait les bras et les jambes. Après avoir tout essayé, pilules, pommades, etc., remèdes de toutes sortes, j'eus obtenir le moindre soulagement, j'en ai recouru à l'Eau Précieuse. J'éprouve qu'en moins de deux mois et six quatre mois trouvé, j'en obtenu entière guérison. Je vous autorise à publier ma lettre dans l'intérêt de ceux qui souffrent de cette affection.

Victor LEGRAIN, 20, rue de Marphy, Reims, (France)

Le traitement est simple, facile, peu dispendieux. On trouve dans toutes les bonnes pharmacies. Demander l'EAU PRÉCIEUSE, avec la marque déposée : « Une Jambe modèle dans la Verre »

Dépôt général à Rouen : Pharmacie DEPENSIER, 47, rue du Bac.

On trouve à Bastia Pharmacie Quilici, Boulevard du Palais 10, à Ajaccio Pharmacie Gasperoni.

Demandez et offrez dans tous les Cafés
AMARO MATTEI, apéritif supérieur.

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

*Saison Printemps-Eté 1908*

Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures d'Eté en toile
en noir et couleur, dernière mode
*Choix considérable de Pantoufles*

Prix très réduits

Façon spéciale de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

*La Maison se charge des réparations*

Timbres en caoutchouc
et en cuivre gravés
POUR COMMERÇANTS, ADMINISTRATIONS, MAIRES, GREFFES, ETC.

Dateurs tous systèmes en cuivre et en caoutchouc. — Timbres en cuivre pour cachets en cire avec initiales ou raison sociale.

*Numéroteur-Folioteur automatique* en bronze nickelé, à 3 combinaisons, comptant constamment, reproduit deux fois et comptant le même numéro autant de fois qu'on le désire.

Griffes et cadres tôles mobiles en caoutchouc
Lettres à brocher, Fontes et Fabricants
Boîtes, tampons, encres et fournitures diverses

Plaques émaillées en tous genres pour portes, enseignes, noms de rues, etc. — Glaceurs et relieurs doreurs système très pratique. — Cartons et boîtes pour bureaux et magasins. — Boîtes à fiches et forme livre.

*Envoi du Catalogue franco sur demande*

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

*Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles*

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

*Appareils Sanitaires*

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1

ON DEMANDE DES MALADES

*Pétrole Raffiné d'Amérique*

Marque LE LION

Qualité supérieure, sans fumée et inodore

3 fr. 50 le Bidon de 18 litres et demi

*Prix spécial pour le gros*

En vente chez MM. L. N. Mattei et Cie

TRENTE-QUATRIEME ANNEE — N° 62 — MERCREDI 3 MARS 1909

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | un an | 6 mois | 3 mois | |
|---|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. | UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus. |
| Autres Départ. | 22 » | 12 » | 6 » | |

*On ne répond pas des manuscrits déposés.*

00124

BIBLIOTHÈQUE

*LE CALENDRIER*

Fête d'Aujourd'hui : Saint Lucs.
Soleil : (heures nationales)
Lever, 6 h. 14 m. — Coucher, 5 h. 15.
Premier quart., le 26 — Pleine Lune, le 6.
Fête de Demain : Sainte Cunégonde.

*2 MARS*

## L'AME PROVINCIALE

En a-t-on assez médit et s'en est-on assez moqué, de cette « âme provinciale, » en ce ramassis de toutes les provinces qu'est Paris ! Il est de bon ton, dans la Ville Lumière, de gloser de ces pays lointains, et en quelque sorte, sauvages : la Province !

Et pourtant, quelle perpétuelle source d'inspiration pour les poètes, quelle mère généreuse et consolante à toutes les névroses, à tous les surmenages de l'enfer parisien ! La petite ville de province, derrière le mystère de ses volets clos, dans la quiétude de ses rues désertes, avec le grand calme de la nature toute proche, est l'asile, le dernier asile des sages, et elle mérite mieux que les sarcasmes dont on l'abomine, trop souvent, dans les sphères où l'on se targue de vernis parisien et de modernisme.

C'est pour cela qu'une solennité parisienne qui vient d'avoir lieu, la réception du poète Jean Richepin à l'Académie Française, nous a paru devoir être signalée ici, parce qu'elle fut comme une apothéose, une réhabilitation de la province méconnue, parce que quarante immortels, hommes d'âge mûr et d'esprit supérieur, parvenus à cet ultime fauteuil après avoir vécu toutes les gloires parisiennes, connu les triomphes de la grande ville et les trépidations de sa dévorante activité, n'ont pas craint d'applaudir à l'éloge de la modeste vie provinciale.

Ce fut d'abord Jean Richepin lui-même, le prince des gueux et des nomades, celui qui, toute sa vie, ne put s'astreindre à aucune règle, qui se laissa aller à dire sa préférence pour une calme retraite, à s'avouer une âme comparable à celle de l'élégiaque poète des bois et des villages, André Theuriet, qui fut le modèle des fonctionnaires, en même temps que le plus calme, le moins exubérant des provinciaux.

Si, à l'occasion et en faisant l'éloge d'André Theuriet qui fut son prédécesseur à l'Académie Française, Jean Richepin signale « les âmes plates et neutres qu'on rencontre parfois dans la médiocre bourgeoisie de province, » il se plaît à n'y voir, après Theuriet, que le terreau nécessaire à la lente germination de la race, et il ajoute que, de cet engrais, peuvent et doivent se nourrir les vertus de famille, les fiertés régionales, l'amour des traditions, tout ce qui constitue les racines de la plante humaine. A côté de ces existences banales et sur leur fond, il ne détache que mieux en valeur les êtres rares « qui s'épanouissent plus vigoureusement dans le rocailleux quant-à-soi des petites villes que dans la molle promiscuité de Paris. »

N'est-ce pas un véritable triomphe, et en tout cas un bel aveu à retenir, que ce langage sur les lèvres de l'auteur des *Blasphèmes* et de la *Chanson des Gueux* !

Certes, Jean Richepin revient de loin. Après avoir magnifié les gueux, les rouleurs et les chemineaux, après avoir été le plus original parmi les bohèmes du Quartier Latin de son temps, après avoir suivi une roulotte de bohémiens à travers la France, s'être embauché comme débardeur à Nantes et couru le nouveau-monde, le voici qui s'amouracha d'un fauteuil à l'Académie, et qui revient se fixer dans ce province natale, comme un simple petit bourgeois tant décrié jadis.

Maurice Barrès, un provincial déraciné lui aussi, et qui avait la charge de répondre à Jean Richepin et de lui souhaiter la bienvenue en la docte Académie, a brodé, sur ce thème à contrastes, de mordantes ironies. — Votre aventure est facile à comprendre, lui dit-il en substance : jeune, vous lancez cette sorte de défi que la jeunesse et le génie aiment à jeter à toutes les disciplines humaines ; avec le chemineau, vous dites : « Je méprise tous les trésors accumulés dans vos murailles ; » quand on vous condamne à la prison, pour de trop véhéments blasphèmes à la société, vous vous croyez, comme ces nomades, victime de sots préjugés ; comme Callot, le peintre lorrain, vous avez voulu monter dans la roulotte, vivre de la vie errante des romanichels, et, sans doute, vous vous disiez que jamais vous n'échangeriez contre nos sécurités leurs misérables vies incertaines...

Et puis, la première fougue passée, vous avez reconnu l'incurable monotonie d'une perpétuelle invitation au voyage, vous vous êtes lassé de poursuivre des bonheurs impossibles, toujours assis sur les nuages de l'horizon. Vous avez très bien saisi le moment de sauter hors de la roulotte. Un beau jour, au hasard des routes, elle repassait par le village où elle vous avait enlevé, et votre cœur vous a dit : « C'est ici que je bâtirai ma maison, que j'accrocherai à des murs solides les tapis d'Orient, les brillantes pacotilles, le butin de ma vie errante. C'est ici que je mettrai fin à l'éternelle banalité de cette tente roulée et déroulée chaque jour. C'est ici que je trouverai de la pierre ! »

Et ils sont nombreux ceux pour qui la province est l'ultime refuge. « On pourrait multiplier, dit M. Maurice Barrès, les exemples de ces talents et de ces âmes que les idées abstraites dispersaient et stérilisaient et qui trouvèrent leur guérison dans nos profondes réserves terriennes. Notre raison commence à connaître cette source de santé que tant d'artistes du dix-neuvième siècle avaient découverte avec leur instinct. Aujourd'hui le retour à la province est de mode. Il y a tant de façons d'entendre ce pâment devant la nature ; d'autres s'attendrissent sur des meubles rustiques ; d'autres répètent avec complaisance des mots patois ; d'autres, enfin, se donnent pour mission de maintenir nos variétés culinaires, quiches et potées lorraines, brandades provençales, ballottines de Périgueux, Cassoulet de Toulouse et de Carcassonne, j'en passe et des meilleurs... La province, chaque province de France, c'est une façon spéciale de sentir, c'est un lien avec le passé, un principe de solidarité morale ; l'existence s'y déroule comme une chanson où les mêmes couplets reviennent sans cesse, encadrés d'un refrain monotone. Ici, le cœur est plus lent d'un degré, mais c'est un cœur immortel. »

Retenons cet hommage des turbulents de ce monde à la vie paisible de nos « chez nous ». Ainsi comprise, l'âme provinciale est belle et noble. Ceux qui, tout simplement, comme Candide, cultivent leur jardin et savent s'en contenter, ne sont-ils pas les plus raisonnables des hommes ?

C. DES CORDELIERS.

## P-PROS EN L'AIR

*Monsieur Etat est un habile commerçant mais à la conscience très élastique.*

*Si j'avais à fournir une fiche de renseignements (commerciaux bien entendu) sur le compte de Monsieur Etat, voici comment je la libellerais : « Ne connaît pas le chemin des moyens en affaires ; profond psychologue, il y applique ses principes psychologiques. »*

*Oui Monsieur Etat est un psychologue. Voici un exemple :*

*Monsieur Etat, un jour réfléchissant aux moyens de faire baisser une demande pénible revendicatrice, se dit que chez l'homme « l'habitude est une seconde nature. »*

*Que fit alors Monsieur Etat ? Comme il héberge, nourrit et habille pendant deux ans de leur existence, tour à tour tous les orphelins de ses vastes domaines, ce fin commerçant se dit : « Je vais pendant les deux ans que mes bravos sujets vivent dans mes casernes leur faire distribuer gratuitement et périodiquement une dose de mon meilleur tabac. Pendant deux ans ils fumeront mon tabac pendant deux ans ils acquerront l'habitude de fumer mon tabac et après ces deux ans ils continueront à fumer mon tabac... Et si ces vertueux orphelins deviennent quelque jour pères de famille, leur progéniture en vertu des lois de l'hérédité fumera mon tabac.*

*C'est depuis lors que, dans les régiments, on fait une distribution hebdomadaire de tabac marqué : « Etat. »*

*Que Monsieur Etat est un commerçant qui grossit sa clientèle en débauchant les jeunes pioupious tout comme le maître-quat'sas donne asile dans son arrière-boutique aux jeunes vicieux de bonne famille précoces amateurs de danseuses, disons que plument « en douceur » et leur bâte et leurs compagnes.*

*J'ai connu jadis dans ma ville natale, un prédicateur qui sans être herculéen, criait du haut de la chaire, « en roulant » et le geste impétueux : « L'armée, c'est l'école du vice ! »*

*Si c'est un vice que de fumer, ce révérend père avait raison.*

JACQUES.

## Le Téléphone en Corse

La Corse était jusqu'à présent le seul département français où le chef-lieu du département n'était pas relié avec les sous préfectures. Bientôt, il n'en sera plus ainsi. L'île sera très prochainement pourvue d'un réseau téléphonique réunissant entre elles les villes d'Ajaccio, Bastia, Calvi, Corte, Sartene. Les travaux sont commencés depuis deux mois et ils sont poussés avec la plus grande activité.

L'établissement de ce réseau nécessitera une dépense de trois cents mille francs, dépense qui sera entièrement supportée par l'Etat ; il n'exigera pas moins de six cent trente kilomètres de fils, quatre mille six cents mètres de câbles à installer dans les deux tunnels de la ligne d'Ajaccio à Bastia, et tout près de dix-huit mille isolateurs.

Dès que ce premier réseau sera établi, on songerait à établir d'autres reliés qui mettraient en communi-

123—FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## NOELLA

Grand Roman Inédit
par CHARLES MÉROUVEL

PREMIÈRE PARTIE

LE ROMAN D'HÉLÈNE

XXIII

DÉRANGÉ

— Regrette ?

— Le mari de la malheureuse du marquis...

— Parti, disparu.

— Vous n'en avez pas entendu parler ?

— Jamais.

— C'est étrange. Vous êtes très jeune... Cette Noëlla a son intérêt. M. d'Orville ? .

— Il est toujours de la même manière. Je veille, mais rien de neuf. Il est à sa maison de campagne ou à son hôtel de Paris.

— C'est une existence en partie double. La jeune femme ?..

Ce fut le conférencier qui répondit :

— Plus blonde, plus jolie que jamais... Une rose thé au mois de juin.

Castanède reprit :

— C'est égal... une affaire à ne pas mettre en panier.

— Soyez tranquille.

Vandier ajouta à demi-voix :

— Oui, je crois que cette jeune Noëlla fera parler d'elle, un jour ou l'autre... à moins que...

— A moins ?.. répéta Castanède.

Vandier acheva :

— ... qu'elle ne soit déjà dans l'autre monde, ce qui est possible.

— Bah ! fit le conférencier, les enfants de l'amour ont la vie dure... le marquis et la jeune femme de la maison des Glycines sont d'une belle santé... On en vieillera !... La petite a de qui tenir.

Noëlla ! Ce nom avait frappé Cœur Rouzeau. Il était entré dans sa tête comme le coin de bûcherons dans un tronc de chêne. Noëlla ! Il ne l'oublierait plus. Du reste, il comprenait vaguement, car sous les mots des compagnons de Castanède, le Toulousain, le chef de la bande, son imprésario et un vrais fauve, s'étaient par parvenus à ses oreilles — qu'il était question d'une enfant perdue qu'on essayait de découvrir et qui pourrait un jour être utile à quelque, qu'on la cherchait, qu'on ne la trouvait pas et qu'enfin trois ans environ s'étaient écoulés depuis sa naissance. C'était vague, mais le nom de Noëlla, faute à retenir, s'était gravé dans son cerveau. Lorsque, vers minuit, la troupe se sépara, et que Carle Bonzel rentra avec son fils à la rue d'Assas, le musicien demanda au sculpteur :

— Qu'est ce que tes amis voulaient dire de cette Noëlla ?

— Rien, une petite qu'un mari fou aurait été trompé par sa femme lui a suivre dans la maison de l'amant.

— Ah !.. Il est riche, l'amant ?

— A milliers.

— Et la mère ?..

— N'avait rien que sa personne.

— Belle ?..

— Très belle... une brune superbe !..

Thomas Bonzel se rappelait sa vision nocturne de la ville des Glycines, la jeune femme, les cheveux épars, ses cheveux d'or fauve, répandus roux sa tête aux traits divins, pâle comme une morte, au milieu des dentelles qui l'entouraient, et il répéta :

— Oui, belle à mirande !

— Jeune ?

— Une vingtaine d'années...

— Riche aussi ?

— Non, elle ne possédait rien, je vous le dis.

— Et son mari ?..

— Parti...

— Pour quel pays ?..

— On ne sait pas... On pense qu'il est en Amérique... du côté de l'Argentine...

Le sculpteur s'interrompit :

— Après tout que t'importe ?.. Tu as connaissance, sans doute, jamais la mère ni l'enfant, pas plus que le père...

— Un marquis ?..

— Je l'ignore... Et l'idée d'en tenir brusque. D'ailleurs, ça ne m'intéresse pas.

Et presque devenant il reprit :

— Quand pars-tu ?

— Dans quelques jours... quand tu voudras...

L'autre reprit. Carle ajouta :

— Mais tu me paieras mon voyage et la réparation de mes instruments, puisque tu es en fonds. Ma harpe, c'est mon gagne-pain.

Il jeta un regard d'envie autour de lui et dit :

— Tu as rudement prospéré, toi !

— Ce sera cher, la réparation ?..

Une centaine de francs... peut être moins.

— Commande ta ci dépêche...

— Tu es déjà las de mes présences ?

— Non, mais je dois m'absenter un de ces jours, et quand je m'en vais, je ferme ma porte.

— Où vas-tu ?

— A mes affaires...

— Quand ?

— Dimanche, sans doute.

— C'est bien .. Nous avons le temps.

Les deux frères devaient l'un autre de l'autre, mais ils ne s'adressèrent plus une parole. Le jour paraissait à peine lorsque le jeune se leva. Il avait joint sa lettre à un nouveau Tonia Rose, dans un bureau de poste à deux pas de la Taverne où il l'avait écrit. Pendant quinze ou cinq jours, il vaqua à ses affaires, fit reparer, avec l'argent de son frère, sa harpe et sa mandoline, à peu près comme un ouvrier tailleur répare un vieil habit, en y mettant des pièces. Il attendait avec impatience la réponse de Tonia.

(A suivre),

cation des villes dont nous avons cité plus haut les noms avec d'autres centres importants de l'île.

## Cour d'Assises

### *Session Extraordinaire* du 1er trimestre 1909

La session extraordinaire du 1er trimestre 1909 s'ouvrira à Bastia, le lundi 22 mars prochain, sous la présidence de M. le conseiller Gavini, assisté de M. le conseiller Gabrielli et de M. Massa, juge suppléant au tribunal de 1re instance de Bastia.

***

**Liste des Jurés**

Jurés titulaires

Quilichini Hyacinthe, industriel, Pero.
Peretti de fou Oscar, agriculteur, Omessa.
Marelli Jean Paul, ane. magistrat, Matra.
Filippi J.-B., ouvrier vigneron, Rogliano.
Cangioni Charles, propriétaire, Murato.
Carlotti, emp. au ch. de la Marine, Ajaccio.
Nabeli J.-M., ouv. menuisier, Santomaso.
Chiappe P.-J., propriétaire, Ajaccio.
Porgi Augustin, emp. de com., Bastia.
Mariani Jos.-Mathieu, retraité, Vescovato.
Ouari André, propriétaire, Vezzani.
de Gentili Vincent, prop., Calcatoggio.
Lanfranchi J.-P., propriétaire, Guagno.
Orsini J.-D., maître cordonnier, Vero.
Quilichini P. T., maire, Albitreccia.
Fondori P.-Ns., ancien maire, Figari.
Moretti A.-A., propriétaire, Pianello.
Liberati Jean, menuisier, Bastia.
Lombardi Philippe, commerçant, Corvione.
Bannini Ange, propriétaire, Oletta.
Pietri A.-M., emp. des postes, Ajaccio.
Orsini Don Jacques, maire, Omessa.
Orsini Thomas, propriétaire, Calenzana.
Filippi Jacques, propriétaire, Partovecchio.
Giorgi Antoine, prop., Serra di Ferro.
Giovannetti A.-T., industriel, Ajaccio.
Andreani J., ouvrier menuisier, Zilia.
Barboni Bonaventure, maire, Olmeto.
Battesti P.-B., entrep., Poggio di Nazza.
Bonon P., emp. de la mairie, Ajaccio.
Orsini Toussaint, chef de gare, Ceccia.
Santucci Paul, propriétaire, Commanderie.
Ferracci Simon, cordonnier, Porto-Vecchio.
Muracciole Ant.-M., publiciste, Ajaccio.
Franchi F.-A., ouv. p. en c., Ucciani.
Grassini, inst. en ret., Vasc de Bastia.

Jurés suppléants

Bonelli A.-M., chef de bureau à la c. p., Tavera.
Pietri Pierre, ins. pr., capucin marin, Poggi Francois Xavier, en retraite.
Bianchi Guillaume Joseph, rep. de com., Bastia.

---

**Audience du 2 mars 1909**

*Présidence de M. GAVINI, conseiller*

### *Tentative de meurtres* *complicité de ces crimes et meurtre*

Le 23 août dernier, les 3 accusés qui comparaissent à la barre devant la Cour d'assises, étaient réunis dans les rues de Propriano. On coupa un revolver. Aucun d'eux n'a été blessé, mais un projectile a atteint une malheureuse fillette de 12 ans qui passait par là, et qui expirait après 8 jours d'agonie.

L'acte d'accusation résume ainsi les faits :

*Acte d'accusation*

Le 23 août 1908 vers 6 heures du soir, à Propriano, au centre de la ville, sur la route nationale qui conduit vers Sartene, Giannetti Jean-Baptiste, Giannetti Antoine, fils de précédent, et Tovani Paul, se prirent de querelle au sujet d'une plainte que Tovani reprochait aux Giannetti d'avoir déposée contre lui à la gendarmerie pour des violences à main armée exercées par Tovani, le 8 du même mois, contre Giannetti Antoine-Jean, frère d'Antoine. Paul Tovani et Antoine Giannetti allaient en venir aux mains, lorsque Jean-Baptiste s'interposa, retenant brusquement son fils, qui avait sorti un revolver et le tenait à la main. A ce moment, la sœur de Tovani, Thérèse Giannetti, accourut avec un enfant sur les bras, en criant : « Paul... Paul... » Thérèse Giannetti qui avait eu un mouvement d'hésitation se ravisa, tendit le bras et fit feu. Paul Tovani tomba à deux pas de son adversaire, qui, lui aussi, tomba avec elle sur le sol. Pendant qu'il se relevait, Antoine Giannetti fit feu de nouveau sur lui à deux fois et Tovani riposta en tirant un coup de revolver dans la direction de Giannetti. Tovani prit ensuite la fuite en remontant la rue vers Sartene et les Giannetti père et fils déchargèrent chacun encore leurs armes vers lui pendant qu'il se sauvait dans le débit de boissons, tenu par sa mère, et que de seuil de la porte, il faisait feu de nouveau sur ses adversaires. L'un des projectiles qui avait été échangés entre Tovani et les Giannetti alla se loger dans la plaque en bois vernissé d'une chaise qui se trouvait à l'intérieur du cabaret tenu par la mère Tovani. Un autre atteignit Giannetti Jean-Baptiste au bas du pantalon gauche au dessous du mollet et déchira même le calçon sans toucher les chairs ; un troisième enfin blessa mortellement la jeune Sorba Battistina, fillette de 12 ans environ, au moment où revenant d'acheter du vin pour ses parents, elle se réfugiait dans le vestibule de la maison attenant au C-fé du Commerce. Atteinte au-dessous du flanc droit par une balle blindée de revolver du calibre de 8 mm, qui avait suivi une direction légèrement marquée de bas en haut, la malheureuse enfant eut la foie, le rein droit et le diaphragme perforés et succomba le 2 septembre suivant aux suites d'une péritonite généralisée.

Les trois accusés furent mis en état d'arrestation le soir même du 23 août et Giannetti Jean-Baptiste seul, gardien de phare de Propriano, fut laissé après interrogatoire en liberté provisoire. Ce dernier n'a plus cessé de résider à l'appui de la justice et a fait l'objet d'un mandat d'arrêt décerné contre lui du 7 septembre 1908. Ils reconnaissent tous avoir échangé divers coups de feu, mais tous déclinent la responsabilité de la mort de la jeune Baptistine Sorba. De l'examen des projectiles saisis comme pièces à conviction, de l'état des lieux ainsi que des diverses données de la procédure, il résulte néanmoins que la blessure occasionnée à la victime provenait de l'arme de Giannetti Antoine.

***

M. Angeli, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Me S. de Carafa et H. de Montera sont assis au banc de la défense.

*Interrogatoire de Tovani*

Paul Tovani dit Tovani après avoir essuyé à 2 reprises différentes le feu de ses adversaires, l'a riposté encore quand ceux-ci sont venus.

*Interrogatoire de Giannetti Jean-Baptiste*

Je n'ai pour ma part tiré que lorsque j'ai vu Tovani tirer sur mon fils que je croyais atteint.

*Interrogatoire de Giannetti Antoine*

Tovani menaçait mon père de lui faire un mauvais parti, s'il ne retirait pas la plainte que mon père avait portée contre lui pour menaces à main armée. Je lui dis de laisser mon père tranquille. Il me répondit par des coups de revolver. Je ripostais.

*Les Témoins*

M. le docteur Colonna a pratiqué l'autopsie du cadavre de la jeune Sorba Battistine. Elle a été frappée par une balle de revolver calibre 8.

Parmi les témoins, Giannetti Jean-Baptiste et Tovani, cousins-germains. Il vient Antoine Giannetti, revolver au poing, son père se précipite sur lui, et le repousse. Cependant Giannetti Antoine faisait feu sur Tovani qui tombait entièrement dans la chute en rouge, revient dans les bras une fillette de 16 mois. Giannetti Angi a dira encore, à deux reprises, sur Tovani qui essayait de se relever et qui, après avoir reçu par un coup de feu, fayai, poursuivi à coups de revolver par le père et le fils Giannetti. Tovani se réfugie dans le débit de sa mère mais en retirant se retourna et fit encore sur ses adversaires.

Lanfranchi Paul Lanfranchi Martin et Tomasini Félicien confirment la précédente déclaration.

Sœurs Assunpta a vu Giannetti et Tovani échanger des coups de feu. C'est Tovani qui a tiré le premier.

Rivoir Jean. J'ai vu Giannetti Antoine et Tovani échanger ensemble des coups de feu. J'ignore qui a tiré le premier. D'autres coups ont retenti ensuite, mais je n'ai pas vu qui les a tirés.

Sorba Marie, mère de l'infortunée 8 ans, tuée dans cette bagarre, demande justice.

Bianchi Georges et Semiloi Xavier déclarent que le 2 août, Tovani les avait menacés de son revolver quand ils étaient en compagnie de Giannetti.

*Réquisitoire*

M. Angeli, avocat général, demande la condamnation des trois accusés sans circonstances atténuantes.

Acquittement des jurés se divisa si les accusés doivent être déclarés coupables de meurtre avec préméditation.

*Interrogatoire de Giannetti Jean-Baptiste*

J'ai fait feu, dit Tovani après avoir essuyé à 2 reprises différentes le feu de mes adversaires. J'ai riposté encore quand ceux-ci sont venus.

*Interrogatoire de Giannetti Antoine*

Tovani menaçait mon père de lui faire un mauvais parti, s'il ne retirait pas la plainte que mon père avait portée contre lui pour menaces à main armée. Je lui dis de laisser mon père tranquille. Il me répondit par des coups de revolver. Je ripostais.

*Les Témoins*

M. le docteur Colonna a pratiqué l'autopsie du cadavre de la jeune Sorba Battistine. Elle a été frappée par une balle de revolver calibre 8.

Parmi les témoins, Giannetti Jean-Baptiste et Tovani, cousins-germains. Il vient Antoine Giannetti, revolver au poing, son père se précipite sur lui, et le repousse. Cependant Giannetti Antoine faisait feu sur Tovani qui tombait entièrement dans la chute en rouge, revient dans les bras une fillette de 16 mois. Giannetti Angi a dira encore, à deux reprises, sur Tovani qui essayait de se relever et qui, après avoir reçu par un coup de feu, fayai, poursuivi à coups de revolver par le père et le fils Giannetti. Tovani se réfugie dans le débit de sa mère mais en retirant se retourna et fit encore sur ses adversaires.

Lanfranchi Paul Lanfranchi Martin et Tomasini Félicien confirment la précédente déclaration.

Sœurs Assunpta a vu Giannetti et Tovani échanger des coups de feu. C'est Tovani qui a tiré le premier.

Rivoir Jean. J'ai vu Giannetti Antoine et Tovani échanger ensemble des coups de feu. J'ignore qui a tiré le premier. D'autres coups ont retenti ensuite, mais je n'ai pas vu qui les a tirés.

Sorba Marie, mère de l'infortunée 8 ans, tuée dans cette bagarre, demande justice.

Bianchi Georges et Semiloi Xavier déclarent que le 2 août, Tovani les avait menacés de son revolver quand ils étaient en compagnie de Giannetti.

*Réquisitoire*

M. Angeli, avocat général, demande la condamnation des trois accusés sans circonstances atténuantes.

Acquittement des jurés se divisa si les accusés doivent être déclarés coupables de meurtre avec préméditation.

## Concours pour le Surnumérariat *des Postes et Télégraphes*

Un concours pour l'admission au surnumérariat des Postes et des Télégraphes aura lieu, les jeudi 25 et vendredi 26 mars 1909, au chef-lieu de chaque département.

Le nombre maximum des admissions est fixé à 500.

Peuvent y prendre part les jeunes gens sans infirmités, ayant une taille de 1m 54 au minimum. Âgés de 18 ans au moins au 25 mars 1909 et de 25 ans au plus au 1er janvier 1909.

Par exception peuvent concourir après 25 ans les candidats qui justifient de services dans l'Administration des Postes et des Télégraphes ou du service militaire.

Pour ces candidats, la limite d'âge est reculée d'une durée égale à celle des services de service sans pouvoir dépasser 30 ans au 1er janvier 1909. Les postulants actuellement sous les drapeaux ne seront admis à concourir que s'ils sont libérables au plus tard le 30 novembre 1909.

Il sera fait une application aussi large des dispositions ci-dessus *et aucune demande de dispense, quelle qu'elle soit, ne sera prise en considération.*

Les candidats devront se présenter en personne sans retard au Directeur des Postes et des Télégraphes *de leur département*, chargé de l'instruction des candidatures.

Ce fonctionnaire leur remettra le programme du concours.

La liste d'inscription sera close le 1 mars 1909 au soir.

## *Bulletin Financier*

Paris, 25 février 1909.

Bien que la situation extérieure reste la même, notre marché est en hausse reprise aujourd'hui à la suite de New-York, dont la Bande Française plus fa b e « 97 85 les Fonds Etrangers se raffermissent, le Sep ter Français sur « Ces demi soient » 70.70, le Turc remonte à 96,70. Emprunts Russes bons ; le 4 1/2 1909 reprend à 90 25. Nos Sociétés de Crédit sont fermement tenues. La Banque Centrale Mexicaine est de 10 entre à 458.

Transactions un peu plus soutenues en Valeurs industrielles et de transports. Rafraîchissement des titres d'entreprises Rio 1.75. Charbonnages russes fermes.

En Banque, la Italo Argentine se relève à 495. L'action Ouest Africain Français est demandée à 541.

Les recettes de la Cie de Tramways Rouennais et Force à Rio de Janeiro pendant la 4e semaine de 1909 se sont élevées à 242.867 Ds contre 326.192 fcs pour la période correspondante de 1908, soit une augmentation de 23.675 fr. Les pour valeurs totale depuis le 1er janvier 1909 est de 254.712 fcs.

Tous les bruits les plus alarmistes répandus par la Société des Etablissements Poliet et Chausson ont été complètement démentis, et le marché, un moment troublé, se ressaisit et est redevenu ferme, représente un gage d'une valeur bien supérieure à celle inscrite au bilan. Aussi les trouvant encore en fort bien les garanties des obligations 5 0/0 de 500 frs que cette Société place actuellement au prix de 457 50 e qui, on le sait, sont gagées par tout l'actif social actuel. Les souscriptions sont reçues à Paris, 131, quai de Valmy, et en province, chez tous les banquiers.

Nos cheminots du fer varient peu.

## *Avis Administratif*

Il est porté à la connaissance des intéressés, que le Conseil départemental institué par la loi du 21 mars 1905, article 22, se réunira le samedi 6 mars courant, à la Préfecture, pour statuer sur les demandes d'*allocation journalière de 0,75 centimes*, prévue par la loi.

## THÉATRE MUNICIPAL

*Samedi 6 mars*

**Débuts**
**de la troupe Guidotti**

La troupe Guidotti, qui vient d'obtenir un grand succès à Ajaccio, débutera samedi prochain au Théâtre municipal.

Cette troupe donnera samedi et dimanche deux grandes représentations.

Dimanche, à 2 heures, matinée.

## SOCIÉTÉ DES VÉTÉRANS

La Société vient de mettre à la retraite, 91 membres de la section de Bastia. Les intéressés sont priés de se présenter chez le Trésorier, pour recevoir leur mandat-poste. Les mandats ne sont remis que contre le paiement de la cotisation de un franc pour l'année 1909.

Le Président, T. STRATTI

## *Petite Gazette*

Variations Atmosphériques du 2 mars.

Thermomètre — 7 heures du matin + 8°, à midi 11°7. + 5 heures du soir + 9°. Maxima 12°. Minima 0°.

Baromètre — Thermo du matin, 745 mm. à midi, 746 mm. 6 heures du soir 749 mm.

Vent Dans la matinée, Ouest. Dans l'après-midi, N.

Etat du ciel, le matin, Quelques nuages. l'après-midi, Id.

***

*Nouvelles militaires*

M. Marchetti, capitaine au 92e, passe au 152e.

M. Angeli, lieutenant au 77e, passe au 135e.

M. Mattei, officier d'administration de 1re classe du service des subsistances au 2e corps d'armée, est désigné pour le corps de débarquement de Casablanca.

M. le sous-lieutenant Angeli, du 2e régiment colonial, est affecté au bataillon du Chan-Tiad.

M. le chef de bataillon Ristori, du bataillon de l'Emyrne, passe au 2e rég. colonial en France.

***

*Société d'assistance Publique*

Bons de pain délivrés dans le mois de février, 62 ; Bons de viande, 32.

***

*Outrages aux agents*

Il y a toujours une gaze qui tiennent à s'occuper des affaires des autres ; ainsi le nommé P., qui se trouvait sur les quais, au moment du départ du bateau, a cru à propos de se mêler à la querelle d'un nommé O. avec les agents de police.

Le malheur est que les agents présents ne purent mettre la main sur ce monsieur qui s'est éloigné en faisant des gestes peu en usage indécents aux agents de l'autorité publique.

***

*Pénitenciers militaires*

Les sous-officiers dont les noms suivent sont classés pour l'emploi de sergent surveillant des établissements militaires, à la suite du concours du mois de novembre ;

1. Vives, gendarme à la 15e légion ter ; 4 Bianserelli, gendarme à la 19e légion ; 9. Paoli, gendarme à la 15e légion ; 20. Andreani, sergent au 51e ; 28. Valentini, gendarme à la 15e légion ; Giorgi, sergent au 3e ; 36. Casori, sergent au 8e bataillon de chasseurs ; 38. Marchetti, sergent au 58e ; 41. Pietri, garde républicain ; 48. Cattaneli, sergent au 98e ; 43. Fiorenri, garde républicain ; 45. Montera, sergent au 153e.

***

*Boucherie Michali*

M. Michali, boucher, place du Marché, à Bastia, a l'honneur d'informer le public que, par suite des relations commerciales qu'il a en Corse et sur le Continent, il continuera, comme par le passé, à livrer à la consommation de la viande fraîche, de première qualité, et de toute espèce, en défiant toute concurrence.

***

*Au Port*

Vap. « Cyrnos, » cap. Merlin, de Macinaggio, diverses.

— Vap. « Meloria, » cap Questa, de Marseille, diverses.

— Vap. « Liamone, » cap. Maury, de Livourne, 20 passag, diverses.

— Vap « Ibéria, » cap. Carrieu, de Marseille, 60 passagers, diverses.

— Vap. « Paraguay. » cap. Dimasco, de Porto Torres, 29 pas.

***

*Rogialli, tailleur*

Voir l'annonce à la 4e page.

**Etat-Civil**

**MARIAGES**

Toti Charles Félix, cultivateur, et Leocbesi Marie-Thérèse, repasseuse.

**DÉCÈS**

Dall' Colletto Constance. — Franceschi Angèle-Marie-Rose. — Foggi Marie Angèle. — Pasquini N. fi. — Bastiani Marie-Françoise.

**NÉS**

Liberi Angèle-Marie, 16 jours.
Angeloresehi Dominique, 14 mois.
Franceschi Philippe, célibataire, 22 ans.]
Colombani Sauveur, 15 mois.

## *Avis aux propriétaires de vin*

**Afin de faciliter l'exportation des vins de Corse sur le continent français M. A. Padovani, agent maritime à Bastia, vient d'établir des tarifs à prix très réduits entre Bastia et les villes du réseau du chemin de fer de Paris, Lyon, Méditerranée et Paris.**

**Dans ces tarifs sont compris tous les frais de transport et de transit à Marseille, sauf les droits d'octroi et de régie.**

**Pour 1 bordelaise vin 250 kil. de Bastia à Paris 18.75.**

**Pour 2 bordelaises vin 500 kil. de Bastia à Paris 32.75.**

**Pour 4 bordelaises vin 1000 kil. de Bastia à Paris 64.00.**

**Pour un demi muid 600 kil. de Bastia à Paris 33.75.**

**Adresser les expéditions à M. A. Padovani, gare Maritime, Bastia.**

---

**La Maison Ghilini**, toujours soucieuse de donner satisfaction à sa nombreuse clientèle, vient de transformer complètement son matériel en y apportant les perfectionnements les plus récents.

Les pâtes de la *Maison Ghilini* sont garanties fabriquées exclusivement avec des semoules de *Blé dur* ; aussi conservent-elles, entières toutes leurs qualités nutritives.

La *Maison Ghilini* vient d'inaugurer *La Caisse Etrennes*, contenant 8 Kg. pâtes, assorties selon la volonté du client, au prix de 6 fr. gare ou quai Bastia.

***Demandes partout***

**LES NOUILLETTES AUX ŒUFS**
***de la Maison Ghilini***

---

**La Maison demande de bons ouvriers vermicelliers et de bonnes tendeuses.**

# DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00125

**BOURSE DE PARIS**

1er mars — 2 mars
Rente 3 0/0 ancien 98.00 — 97.92
Rente 3 0/0 amortis. 98.10 98 00
ex-coupon.

## AJACCIO

### Arrivée de M. le Préfet

Ajaccio, 2 mars.

M. Chaleil, préfet de la Corse, est rentré ce matin, à Ajaccio, par le paquebot de Marseille.

M. le Préfet jouit d'une parfaite santé.

## SARTENE

### LES AUTOMOBILES
### *de Ghisonaccia à Sartene*

Sartene, 2 mars.

Les populations de l'arrondissement de Sartene sont très satisfaites du service d'automobiles postales qui a été inauguré le 1er mars, de Sartene à Ghisonaccia et vice-versa.

Ce service, malgré un temps épouvantable, est assuré d'une manière parfaite.

## Collège de France

Paris, 2 mars.

Le *Journal Officiel* publiera demain les nominations suivantes :

M. Loisy est nommé titulaire de la chaire d'histoire.

M. Casanova est nommé titulaire de la chaire de langue et de la littérature arabes.

M. Langevin est nommé titulaire de la chaire de physique générale et expérimentale.

## Conseil des Ministres

Paris, 2 mars.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

### *Le Bilan de la Marine*

La discussion sur le « Bilan de la Marine » est renvoyée à la réunion du 9 mars.

### *Le Budget de 1910*

Le ministre des Finances expose au Conseil dans quelles conditions se présente la situation budgétaire en 1910

M. Caillaux annonce qu'il déposera prochainement sur le bureau de la Chambre, le projet de loi ayant pour objet le remplacement des centimes communaux et départementaux, comme conséquence de l'établissement de l'impôt sur le revenu.

### *Au Collège de France*

M. Doumergue, ministre de l'instruction publique, fait signer par le Président de la République les décrets nommant divers titulaires de chaires au Collège de France.

### *L'impôt sur le revenu*

A la suite du vote d'hier de la Chambre, le Conseil décide de demander le rejet de l'amendement Magniaudé, et de poser au besoin la question de confiance.

### *Affaires courantes*

Les Ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

## LES « CAMELOTS DU ROI »
## ET
## La Statue de Zola

Paris, 2 mars.

Les « Camelots du Roi » ont essayé, la nuit dernière, de dépaver la statue de Zola, érigée à Suresnes.

Plusieurs arrestations avaient été opérées ; deux seules ont été maintenues.

Ces camelots seront poursuivis pour tapage nocturne et dégradation de monuments publics.

## TARN

## LA GRÈVE DE MAZAMET

### *2.400 délaineurs quittent le travail*

### *Sanglantes bagarres*

Castres, 2 mars.

La grève de Mazamet prend des proportions considérables.

Le chiffre des grévistes s'élève aujourd'hui à 2 400.

Plusieurs usines ont été prises d'assaut par les grévistes.

Sans l'intervention de la gendarmerie et de la cavalerie, les patrons auraient filé un mauvais quart d'heure.

Des bagarres sanglantes ont eu lieu entre les grévistes et la troupe.

Les femmes sont encore plus acharnées que les hommes ; elles ne manquent pas de sang-froid.

Pour empêcher la cavalerie d'avancer, elles ne craignent pas de se coucher par terre, devant les chevaux des gendarmes et des cavaliers.

Le préfet du Tarn et le sous-préfet de Castres demeurent en permanence à l'Hôtel-de-Ville de Mazamet.

La soirée a été plus calme.

## EN ALLEMAGNE

## NOUVELLE HARANGUE
## du Kaiser

Berlin, 2 mars.

A l'occasion du Centenaire de l'Institution du Ministère de la Guerre, S. M. Guillaume II a prononcé une harangue enflammée.

« Travaillons, a-t-il dit, pour notre patrie.

« Faisons tous les plus grands sacrifices.

« L'Allemagne surmontera ainsi toutes les tempêtes que la Providence pourra soulever sous ses pas, et elle en sortira victorieuse »

## La Santé de Bebel

L'état de santé du grand socialiste Bebel inspire de vives inquiétudes à sa famille, à ses amis, à ses admirateurs.

Les médecins ont déclaré que le dénouement fatal est proche.

## NAPLES

## INCENDIE
## du Bureau central des Téléphones

Naples, 2 mars.

La nuit dernière, un court circuit a mis le feu au bureau central des Téléphones.

En un clin d'œil l'incendie a pris des proportions énormes.

Les salles des commutateurs et la tour extérieure des fils ont été complètement détruite.

Tout le personnel est heureusement sauvé.

Le feu qui s'est déclaré vers 10 heures du soir, n'a pu être éteint qu'à 2 heures du matin, malgré les efforts surhumains des pompiers et du personnel de l'administration.

Les dégâts s'élèvent à plusieurs millions.

# LE PARLEMENT

## Chambre des Députés

*Présidence de* M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT LOCAL

La Chambre adopte sans discussion six projets de loi autorisant la prorogation d'une surtaxe sur l'alcool aux octrois de Gadret, Aubenas, Millau, Autrain, la Mure, et Kerrado.

## L'impôt sur le Revenu

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet d'impôt sur le revenu, qui comprend :

1° le projet de loi portant suppression des contributions directes et établissement d'un impôt général sur les revenus et d'un impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu ;

2° la proposition de loi de M. Manjan ayant pour objet l'établissement d'un impôt personnel et progressif sur le revenu et sur les capitaux improductifs ;

3° la proposition de loi de M. Magniaudé ayant pour objet d'établir un impôt général et progressif sur les revenus ;

4° la proposition de loi de M. Malvy, ayant pour objet l'établissement d'un impôt global et progressif sur le revenu.

LES CHARGES DE FAMILLE

La discussion reprend sur l'article 98.

### *L'amendement* *Magniaudé*

M. Caillaux, ministre des Finances, monte à la tribune.

M. Caillaux parle contre l'amendement Magniaudé qui a été voté hier, à la faveur de la confusion.

Le Ministre fait remarquer que si la Chambre maintient son vote sur l'amendement Magniaudé tendant à faire bénéficier d'un dégrèvement de 40 francs par personne à sa charge, tout contribuable dont le revenu total ne dépasse pas 45 000 francs, elle met en péril l'équilibre du budget, car cet amendement ne fait qu'un trou de quarante millions au budget.

M. Caillaux dit en terminant : « Je supplie la Chambre, si elle ne veut pas détruire l'équilibre du projet de loi sur l'impôt de repasser l'amendement Magniaudé. »

Le Ministre pose, en outre, la question de confiance.

M. Magniaudé, député radical-socialiste de l'Aisne, monte à la tribune, et répond aux observations du ministre des Finances.

L'orateur espère que la Chambre ne voudra pas se dédire ; ses collègues ne peuvent pas changer d'avis en 24 heures.

M. Lasies, député plébiscitaire du Gers, crie, de son banc, à M. Magniaudé :

« Et pourtant, mon pauvre Magniaudé, vous allez faire cette triste constatation. »

M. Clémenceau monte ensuite à la tribune ; un profond silence se fait dans la salle.

Le président du Conseil demande purement et simplement le rejet de l'amendement Magniaudé qui a été voté hier.

Au nom du Gouvernement, M. Clémenceau pose la question de confiance.

### Le Vote

Le président met aux voix l'ensemble de l'article 98.

Ce scrutin donne lieu à un pointage.

(Vive émotion dans la salle).

Le président proclame ensuite les résultats du scrutin :

| | |
|---|---|
| Nombre de votants . | 476 |
| Majorité absolue . . | 239 |
| Pour. . . . . | **185** |
| Contre . . . . | **291** |

L'article 98 est ainsi repoussé par *106* voix de majorité.

Par suite de ce vote, l'amendement Magniaudé est également repoussé.

M. Lasies crie de son banc : « Vive la République ! et la Liberté ! »

### *Le nouvel article 98*

La Chambre aborde l'examen du nouvel article 98.

Après une courte discussion, la Chambre adopte le premier paragraphe de cet article qui est ainsi conçu :

« Tout contribuable dont le revenu total ne dépasse pas 12.000 fr., a droit à un dégrèvement de *huit francs* pour chaque personne se trouvant à sa charge.

« Sont considérées comme personnes à la charge du contribuable, à condition de n'avoir pas de ressources personnelles suffisantes :

1. les ascendants âgés ou infirmes ;

2. les descendants ou enfants abandonnés par lui recueillis, s'ils sont âgés de moins de 16 ans ou infirmes. Toutefois, le dégrèvement n'est accordé que pour les descendants ou enfants recueillis en sus du premier. »

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée.

## SÉNAT

*Présidence de* M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

A l'ouverture de la séance le Sénat procède au deuxième tour de scrutin pour la nomination d'un membre du Conseil supérieur des sociétés de secours mutuels.

### *Projet de loi d'intérêt local*

L'ordre du jour appelle la discussion de quatre projets de loi, adoptés par la Chambre des députés, autorisant la perception d'une surtaxe sur l'alcool aux octrois de Tregnier, Lavéroc, Laon et Rodez.

### La Liberté individuelle

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi sur les garanties de la liberté individuelle.

Après un échange d'observations entre MM. Gouzon, le Garde des Sceaux, et M. Monis, rapporteur, le président met aux voix le projet de loi qui est adopté.

### La Vente et le Nantissement DES FONDS DE COMMERCE

Le Sénat adopte sans discussion la proposition de loi, adoptée par le Sénat, adoptée avec modifications par la Chambre des Députés, relative à la vente et au nantissement des fonds de commerce.

### Les Salaires des Ouvriers

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, modifiée par la Chambre des députés, sur le paiement des salaires des ouvriers.

M. Maxime Lecomte développe les conclusions de son rapport

Après une assez longue discussion entre MM. Henri Boucher, Delahaye et Ribot, le projet de loi est mis aux voix et adopté.

La séance est ensuite levée et renvoyée à jeudi.


**Nouvelle Société Navale de l'Ouest**

*Agent en Corse :*
PIERRE VINCENTELLI
39, Rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

*Frets avantageux*

Le prochain départ aura lieu par steamer *Saint-Paul* à destination de Bougie, Rouen, le Havre et Anvers.

**FABRIQUE**
de CARREAUX mosaïques
au ciment comprimé
unis, à dessins, simili-marbre
*Grand choix de dessins et couleurs*

TUILERIE ET BRIQUETERIE MÉCANIQUES
Production : 10.000 pièces par jour

**CHAUX GRASSE**
de qualité supérieure
CHAUX HYDRAULIQUE — CIMENTS
Plâtres
Fers et Aciers en barres
Fers à planchers I
BOIS DE CONSTRUCTION
*Madriers, Planches, Chevrons, Liteaux, Lattes*

Magasins de vente : Bastia, 2, Avenue Carnot ; Corte, Nouvelle Traverse

**F. CHARDON & Cie**
*Francardo (Corse)*

65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS, PARIS 1900
GRAND PRIX, St-Louis 1904
**RICQLÈS**
SOLUTION VÉGÉTALE ALCOOLIQUE MENTHÉE
CONTRE LES
MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC et les INDIGESTIONS
EAU de TOILETTE et DENTIFRICE antiseptique.
EXIGER RICQLÈS

## Messageries Automobiles de Sartene à Ghisonaccia

| LOCALITÉS | HORAIRE ARRIVÉE | HORAIRE DÉPART | PRIX DES PLACES INTÉRIEUR fr. | c. | COUPÉ fr. | c. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Sartene | | 4 h. matin | » | » | » | » |
| Orsel | | 4 h. 30 | » | » | 1 | 50 |
| Roccapina | | 5 h. 00 | » | » | 2 | 75 |
| Calcarello | 5 h. 30 | 5 h. 40 | » | » | 4 | » |
| Scopetto | | 5 h. 50 | » | » | 5 | 25 |
| Bonifacio | 6 h. 30 | 7 h. 00 | » | » | 6 | 50 |
| Porto Vecchio | 8 h. 30 | 8 h. 30 | 8 | » | 9 | 50 |
| Sainte Lucie de Porto-Vecchio | 9 h. 10 | 9 h. 15 | 9 | 50 | 11 | 50 |
| Solenzara | 10 h. 25 | 10 h. 35 | 11 | 50 | 14 | » |
| Migenolaja | | 11 h. 10 | 12 | 75 | 15 | 50 |
| Ghisonaccia Commune | 11 h. 30 | 11 h. 40 | 13 | 50 | 16 | 50 |
| Ghisonaccia Gare | 11 h. 55 | | 14 | 25 | 17 | 50 |

| LOCALITÉS | HORAIRE ARRIVÉE | HORAIRE DÉPART | PRIX DES PLACES INTÉRIEUR fr. | c. | COUPÉ fr. | c. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Ghisonaccia gare | | 4 h. soir | » | » | » | » |
| Ghisonaccia Commune | 4 h. 15 | 4 h. 35 | 0 | 75 | 1 | » |
| Migenolaja | | 4 h. 45 | 1 | 50 | 2 | » |
| Solenzara | 2 h. 10 | 2 h. 20 | 2 | 75 | 3 | 50 |
| Sainte Lucie de Porto Vecchio | 3 h. 30 | 3 h. 35 | 4 | 75 | 6 | » |
| Porto-Vecchio | 4 h. 30 | 4 h. 30 | 6 | 25 | 8 | » |
| Bonifacio | 5 h. 30 | 6 h. 00 | 7 | 75 | 11 | » |
| Scopetto | | 6 h. 50 | 9 | | 12 | 25 |
| Calcarello | 7 h. 10 | 7 h. 20 | 10 | 25 | 13 | 50 |
| Roccapina | | 8 h. 00 | 11 | 50 | 14 | 75 |
| Orsei | | 8 h. 30 | 12 | 75 | 16 | 25 |
| Sartene | 9 h. 00 | | 14 | 25 | 17 | 50 |

ANCIEN CABINET PRADÈRE
**PIERRE SABATI**
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
successeur
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
*Bd Paoli, 18, au 1er*
*Maison Benedetti*

M. P. SABATI a l'honneur de prévenir ses nombreuses clientèle, d'avoir à sa suite un garde contre certains charlatans, dans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui exploitent des matières sanitaires à la crédulité pour le bénéfice de leurs spéculations.

*Le Directeur-Gérant,*
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

# CHOCOLAT-MENIER

Méfiez-vous des Contrefaçons

## BASTIA --- ROGIALLI, Tailleur --- BASTIA



*Place Saint-Nicolas*

NOUVEAUTÉS D'HIVER
POUR HOMMES & JEUNES GENS

Complets Tailleur pour Dames

UNIFORMES MILITAIRES



Riche assortiment d'étoffes dernière nouveauté pour Complets, Pardessus, Habits, Jaquettes, Redingotes.

*PRIX TRÈS MODÉRÉS*

COUPE ET FAÇON IRRÉPROCHABLES





N. B. — *La Maison envoie les échantillons à l'intérieur. — Les commandes sont livrées dans le plus bref délai.*

**Cordonnerie Modèle**
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERIOCHI, propriétaire
*Saison Printemps-Eté 1908*
Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures d'Eté en toile
en noir et couleur, dernière mode
*Choix considérable de Pantoufles*
**Prix très réduits**
Rayon spécial de chaussures de luxe de tous
modèles fabriquées exclusivement pour
la maison et vendues à des prix de bon
marché incroyable jusqu'à ce jour.
*La Maison se charge des réparations*



*Demandez et offrez dans tous les Cafés*
**L.-N. MATTEI, apéritif supérieur**

**MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
*Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ressorts artificiels.*

TUYAUX EN FONTE, EN GROS
*Appareils Sanitaires*
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo.

Librairie Ollagnier




EN VENTE PARTOUT

Demandez dans tous les Cafés LA CEDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.

# PHOTOLINE

**Pétrole supérieur ininflammable**
**Jette un éclat fixe sans égal**
En vente chez MM. L.-N. MATTEI et Cie



TRENTE-QUATRIEME ANNEE — N° 63

JEUDI 4 MARS 1909

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | 1 an | 6 mois | 3 mois | |
|---|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. | UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus. |
| Autres Départ. | 22 » | 12 » | 6 » | |

*On ne répond pas des manuscrits déposés.*



OC126

BIBLIOTHEQUE BASTIA


### *LE CALENDRIER*

Fête d'Aujourd'hui : Saint Casimir.
Soleil : (heure astronom.)
Lever. 6 h. 6 m. — Coucher, 5 h. 33 s.
Premier quart., le 26 — Pleine Lune, le 6.
Fête de Demain : St Joseph de la Croix.

*3 MARS*

## L'AFFAIRE BENEDETTI

Chambre des DÉPUTÉS — Paris, le 27 février.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Je ne suis pas peu surpris de trouver dans vos colonnes l'interview d'un M. Benedetti que la manie de la persécution et la théorie du droit à l'envers ont dernièrement conduit en police correctionnelle.

Ce grand homme, auquel on consacre la première page de votre journal, a des griefs contre moi. Je vous assure que je n'en ai pas contre lui.

L'avoir introduit au ministère de l'intérieur, où personne n'avait voulu le faire recevoir, est un acte répréhensible et anti-corse pour M. Benedetti. Je ne le regrette pas ; je ne regrette pas non plus d'avoir compati à ses malheurs et de m'être efforcé de lui être utile dans la mesure où l'honnêteté me le permettait.

Quand je l'ai reçu rue Cadet logeon, — où il est venu, pauvre malheureux ! non pas trois fois, mais autant de fois qu'il est resté de jours à Paris, avant de se rendre à la Santé — j'aurais dû me rappeler l'appréciation d'un conseiller général de la Corse qui me le recommandait, tout en le qualifiant de raseur.

Je m'épuise ainsi évité le désagrément d'avoir à écrire cette lettre qui a pour unique but de démentir ses assertions en ce qui me concerne.

M. Benedetti sera peut-être le seul à croire que je ne lui rends pas suffisamment justice, mais tous ceux qui le connaissent et m'ont approché comprendront que je ne puis pas être trop sévère pour quelqu'un qui a eu la bonne fortune de naître à Piana.

Je veux bien croire, Monsieur le Directeur, que vous insérerez ma lettre, aux mêmes lieu et place que l'interview de M. Benedetti.

Sentiments distingués.

P. CECCALDI,
*Député de l'Aisne.*

## Le Col de Vergio

### LETTRE OUVERTE
A M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

Monsieur le Ministre,

Le relèvement économique de la Corse s'impose. M. le Président du Conseil des Ministres le proclame hautement dans son remarquable rapport. A cet effet, une commission a été instituée. Cette commission s'est mise à l'œuvre et, après avoir découvert le mal dont souffre la Corse, cherche activement les remèdes à employer. Nous avons donc lieu d'espérer que bientôt une ère nouvelle de prospérité s'ouvrira pour ce département français trop longtemps méconnu.

Avant que les travaux de la Commission viennent en discussion au Parlement, il est en votre pouvoir, Monsieur le Ministre, de solutionner d'urgence une question de la plus grande importance et d'extrême nécessité. Ce serait le déblaiement des neiges du Col de Vergio. La Corse est essentiellement pittoresque. Son avenir repose donc — en grande partie — sur le tourisme. Or, favoriser le tourisme, c'est contribuer puissamment au relèvement économique de notre pays.

Le Col de Vergio est situé à 1.464 mètres d'altitude, point culminant de la superbe route forestière n° 9, laquelle est non seulement la plus belle des routes de la Corse, mais encore elle traverse les sites les plus variés et les plus admirables de l'île.

Le touriste qui se décide à effectuer un voyage en Corse, vise en premier lieu l'intéressante, féérique et classique excursion du golfe de Porto aux gorges de Santa-Regina. En effet, que de merveilles sur un si court parcours !...

Pourquoi laisserions-nous subsister ces masses neigeuses qui rendent le Col de Vergio impraticable pendant six mois de l'année ? Il est donc de toute nécessité de procéder au déblaiement de ce col dès les premiers jours de mars, époque à laquelle les touristes viennent en grand nombre visiter les beautés naturelles.

Déjà, en 1906, en accordant une subvention de 500 francs, et en décidant en août 1907, que cette subvention serait allouée annuellement, vous avez donné la preuve que vous vous intéressiez à notre pays et à l'extension du tourisme.

Notre reconnaissance vous est acquise pour cette preuve d'attachement. Mais, malheureusement, nous tenons à vous faire remarquer, que la somme de 500 francs est tout à fait insuffisante pour ce déblaiement qui nécessite, en moyenne, une dépense annuelle de 1 800 francs.

En dehors d'une petite subvention du département, on ne saurait, non plus, chercher ailleurs, qu'à votre ministère, les crédits indispensables pour accomplir un pareil travail.

Il serait nécessaire que le crédit soit porté à la somme de 1.500 fr., et que le travail puisse être, désormais, effectué par le service des ponts et chaussées.

Nous attendons avec confiance, Monsieur le Ministre, votre prochaine décision.

A. VECCHINI.


Lire à la troisième page « NOS TÉLÉGRAMMES »


## La Fête des Rampolli
### *à la CIRNEA*

Charmante fête à la Cirnea offerte aux Rampolli, le jour du Mardi-Gras : tous les enfants des sociétaires et leurs nombreux petits amis s'y trouvaient réunis. Les déguisements coquets et variés de ces mondains et mondaines en miniature donnaient l'illusion d'un rêve, où polichinelles, clowns, pierrots et poupées, sortis de leurs vitrines d'étalage, se seraient retrouvés pour un bal d'apparat.

Le programme, habilement combiné, était une merveille et réservait à l'auditoire de bien agréables surprises.

Ce fut une *Marche* exécutée au piano que Mlle A. Donati joua brillamment au début, suivit un très spirituel monologue dit avec beaucoup d'à-propos par M. Piaggi.

Le *Chœur de Faust* réunit sur la scène tous les jeunes cyrnéens, et comme pour les vrais concerts des *Grands*, il y eut diverses saynètes que l'on applaudit frénétiquement.

Le *Mariage de Grand-Papa*, qui eut pour délicieuses interprètes Mlles M. Ferrandi, M.-L. Giordani, A. Orenga, A. Angeli, MM. L. Alerini et P. Ottoli, remporta un beau succès et valut aux acteurs des baisers et des éloges.

Puis, avec une finesse de doigté remarquable, et une grande sûreté de style, Mademoiselle Anne de Carbuccia exécuta une des plus belles *Sonates de Mozart*. M. Vincent Felici provoqua la plus grande gaieté par son monologue : *Voyage à Paris d'une famille anglaise*, qu'il dit fort spirituellement. Lancés dans la Grande Musique, les petits cyrnéens chantèrent avec beaucoup d'ensemble un chœur des *Cloches de Corneville*. Une seconde comédie : le *Gage d'Ernest*, était au programme. Quels compliments qui n'aient déjà été entendus, faut-il adresser à Mlles F. Donati, A. de Gaffory, L. Zaccarelli, à MM. A. Lazarotti et A.-P. Donati ? Ce fut tout simplement délicieux, et l'on n'imagine pas avec quelle élégance et quelle tenue parfaite les personnages remplirent leur rôle.

La « Méditation de Thaïs » valut à Mlles Faustine Renucci (violon), et Leandri (piano), des applaudissements bien mérités.

Et comme pour faire entendre à tous les Cyrnéens la voix immortelle de leur regretté président, M. P. Vattelapesca, une de ses poésies corses fut récitée fort élégamment par M. J.-S. Lazarotti, et dut aller, comme un hommage naïf et pieux, vers celui dont l'œuvre entière restera l'orgueil et le trésor de notre pays !

Dernière comédie : Une *Histoire de Brigands*, où Mlles F. Donati, A. de Carbuccia, M. Orenga, Mlles F. Agostini et P.-P. Taddei firent assaut d'élégance, de grâce et de diction parfaite.

On réservait pour la fin le monologue : « Mes Opinions, » récité par M. Ange-Philippe Donati, et c'est sur une impression d'admiration pour l'intelligence précoce de ce tout petit que tomba le rideau !

Alors commencèrent les danses de caractère, les quadrilles et les valses. Tout ce petit monde en miniature minauda, flirta de façon comique, si la fête se termina par un délicieux goûter, tel qu'en songe l'entrevoyaient depuis l'annonce du bal, les poupées vêtues de satin, les polichinelles et les pierrots de cette inoubliable journée !

### *Un Souvenir de M. Paoli*

A propos de M. Paoli, qui prend sa retraite, ce fut Léopold II, roi des Belges, qui lui donna le surnom de « protecteur des souverains. »

Jamais appellation ne fut mieux méritée. M. Paoli savait veiller sur les souverains avec une vigilance parfaitement discrète. Il les entourait d'une garde du corps extraordinaire, pour la facilité avec laquelle elle savait prendre tous les aspects.

Du temps que Georges Ier sé-

---

73 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## Le Testament Volé

par HENRI DEMESSE

PREMIERE PARTIE

XV

FAUX DÉPART

L'auberge du Soleil d'Or demeura seul dans l'office, pensif, seul à l'heure, n'ayant plus bougé en songeant que, là haut, gisait, inanimé, un homme qui, la veille encore, gai, souriant, bon enfant, ayant bien dîné, digérait dans la salle voisine en contemplant son œuvre. Et ce qui devait exciter les convoitises du « hideux » meurtrier ! Et il frissonnait. Par la pensée, il voyait le cadavre là haut. « Par la pensée », car Barron-Latreille, on le sait, n'avait pas vu le cadavre.

— Je suis trop nerveux ! Je ne veux pas voir ça ! Ce me monterait de tirer sur moi « un coup de canon » ou on m'offrirait « la fortune de Rothschild » que je ne voudrais pas me trouver en présence du corps de ce bon Monsieur Barbequet.

Dans la salle voisine, le dîner s'achevait. Au lieu de la chambrée de la veille, si tumultueuse, si animée, si joyeuse, où les dix quinze convives appartenant à toutes les classes de la société qui avaient apporté la succulente cuisine du Soleil d'Or, il n'y avait, nous l'avons dit, que le Furet et Maquart. Le policier, de son naturel, et comme tous les gars qui vivent surtout en dedans, était peu bavard. Tout en mangeant de bon appétit, très gai en son for intérieur et pour cause, il avait mis un journal devant lui pour se donner une contenance et ne pas être obligé de causer avec son compagnon de table. Puis, tout en faisant de lire, il avait observé Maquart dont les appréhensions grandissaient, surtout de ce fait qu'elles ne reposaient sur rien de précis.

Certes, il se méfiait du policier, vaguement, par une prescience instinctive, et n'eut pour cela qu'il avait retardé son départ. Mais le Furet avait conduit toute sa besogne avec une habileté telle, que l'ancien ne savait rien des découvertes de l'habile agent. A diverses reprises, pendant le repas, Maquart avait essayé d'engager une conversation avec le couvreur dont le mutisme voulu le gênait ; mais le policier lui avait répondu que pour n'être pas loquace et que par monosyllabes. Savoir se taire est souvent une des qualités maîtresses des gens de police. Le Furet la possédait au plus haut degré. Le nez dans son journal, très absorbé en apparence par sa lecture, il avait dévoré avec l'appétit d'un ogre, appétit qui prouvait, parbleu, des propensions formidables à dévorer les obsèques... mais sans ronfler aussi, si on n'est : « Oui, monsieur, non, monsieur ».

Maquart, cependant, se leva et se dirigea vers l'office.

— Diable ! se dit le Furet avec inquiétude, tout en feignant de lire, ce pendant, est-ce qu'il s'en irait ? Voilà qui ne serait pas mon affaire !

Lors, il jeta sa serviette sur la table, plia son journal avec soin et se leva à son tour. Lui aussi il pénétra dans l'office où il allume un cigare.

— Vendriez-vous me faire mon compte ? dit Maquart à Barron-Latreille.

— Est-ce que Monsieur veut se voir ?

Le Furet s'étendit impatiemment la réponse de Maquart.

— Non, je partirai seulement demain matin.

Le policier respira.

— Pendant que vous tiendrez la plume, mon cher hôte, dit-il, vous voudrez bien aussi me faire mon compte ?

— Vous partez ce soir ?

— Oui, je pars ce soir ! répliqua l'agent en regardant Maquart.

Celui si fit un mouvement, et un imperceptible sourire de satisfaction passa sur ses lèvres.

— Enfin ! se dit-il, il s'en va ! Décidément il ne sait rien ! Ce n'est pas à moi qu'il en veut ! Tonnerre ! cela fait du bien. Je me sens dégagé d'un poids très lourd !

L'habile agent connaît que le coup avait porté. Assurément, Maquart, tranquille désormais, n'allait rentrer dans sa chambre où il s'endormirait paisiblement, de telle sorte qu'il pourrait lui Furet, opérer, sans crainte d'être vu, la besogne qu'il comptait bien accomplir lui-même.

— Va bien !... murmura le policier. Va bien !...

Barron-Latreille, cependant, faisait les comptes, celui de l'agent d'abord : C'était le plus pressé, puisqu'il partait le soir même. Le compte de l'agent se montait à trois francs. Il n'avait pris qu'un repas au Soleil d'Or. L'agent paya en remettant cinq francs.

— Le reste sera pour le service !.. dit-il.

— Merci ! répondit Alphonse qui dressait le lit de sangle de son patron dans un coin de l'office.

— Est-ce que vous comptez aller à Ajaccio ce soir ? demanda Barron-Latreille au policier.

— Non ! Je prendrai le train à Angerville. Il ne faut pas plus d'un quart d'heure, n'est-ce pas, pour aller d'ici à la gare ?

— Dix minutes !

— C'est au mieux !

— Voulez-vous que je vous fasse reconduire ?

— Non pas ! J'irai seul, merci. Je ne veux déranger personne !

L'habile policier avait remarqué, et avec une très vive satisfaction, que Barron Latreille surveillait le travail d'Alphonse.

— Fort bien, se dit-il, c'est pour le qu'on devine lui, ce Bl... Sa femme est partie... Il est nerveux !.. Il ne veut pas coucher près du mort, au premier étage, cette circonstance va m'aider puissamment !... C'est au mieux.

(*A suivre*).

journait à Aix-les-Bains, le roi rencontrait sur ses pas une multitude de mendiants et de marchands à l'éventaire. Un jour, il en fit part à M. Paoli. Celui-ci se mit à sourire.

— Ce sont de braves gens... prononça le roi.

— De très braves gens... qui se feraient tuer pour Votre Majesté.

— Vous le croyez !... Qu'est-ce qui vous permet de le croire ? interrogea le roi.

— C'est qu'il sont tous de mes hommes... et qu'ils ont la mission de veiller sur vous.

Ce fut peut-être la seule fois où M. Paoli dévoila le secret professionnel !


**MUSIQUE MILITAIRE**

PLACE SAINT-NIZIER

*Programme du 4 mars, à 2 h. 1/2*

| | |
|---|---|
| Jacob, allégro, | Turina. |
| Coquette, gavotte, | Sadessi. |
| Loin du Bal, valse, | Gillet. |
| Napolitaine, | Busseol. |
| Polka des Diadons, | Parès. |

*Le Chef de musique,* **X. LAMBS.**


## Ce que disent les Journaux

**Le Temps**

Rod ouvre Soumission :

« Un journal radical a remarqué que, dans la récente élection de la Haute-Vienne, M. Codet fils avait perdu 4 000 électeurs qui votaient pour son père et qui ne sont comptés sur nos candidatures socialistes. Ce n'est, certes, pas que MM. Codet père et fils aient fait des avances aux modérés ; le père fut un des partisans les plus chauds de M. Combes et de l'alliance des radicaux avec M. Jaurès ; il n'a pas à s'étonner si les électeurs donnent une extension logique à la méthode dont il fut le législateur, et, M. Noël n'aille pas raison d'attendre que l'effluff de ses trouvers vit grossi. Tous les jours, les gens du « Rappel » et de la « Lanterne » travaillent à changer les radicaux en socialistes. »

**Le Gaulois**

Sur les élections législatives :

« C'est l'incohérence omniprésente et super-omnipotente en régression. Entre un républicain libéral et un républicain nationaliste, il y a toute la distance qui séparait M. Robert de Général Boulanger, et même il y avait des nationalistes impérialistes ou royalistes, ce sorte que, dans le Var, M. Clémenceau soutient un candidat beaucoup plus réactionnaire ou conservateur d'aller plus loin dans la réaction que celui qu'il combat dans le Pas-de-Calais, et le conservateur dans le Pas-de-Calais est radical-socialiste que son ancêtre du moment retient dans une confiance de soi-disant ce du conservateur, mais rend l'ardeur est beaucoup plus révolutionnaire que celle du courageux journaliste. Petit Poland, le cour du roi Poland, chevalier du général Boulanger ! M. Clémenceau a des raisons de se féliciter ; nous n'il pourrait aussi bien se bombarder général de division qu'il a fait le lieutenant colonel Picquart ministre de la Guerre, il est sûr « vaux défendre, » il n'a pas assez d'illusions, il n'est pas assez sentimental, et alors il a une volonté — une volonté d'assez l'autre — si il est impitoyable : l'incohérence ou l'inconvénient de celui qui se dit qu'il est vu le fort ; est « incohérence est à la fin très monstrueux. »

**L'Humanité**

« Non, ce ne sont pas les individus que nous combattons, c'est toute une évolution politique que nous dénonçons ; la vérité est qu'il y a deux républiques : l'un qui penche résolument à droite, l'autre, qui essaie trop timidement de se dégager pour aller à gauche. Il n'agit de sav ir si le radical-lame tout entier deviendra une énorme force conservatrice, ou si nous les forces de résistance à notre nouvelle d'ordre de formules radicales qui y sera-t-elle. Les républicains du Var ne voudront pas, je l'espère, se laisser noyer dans ce marécage. »

**L'Autorité**

« Nous avions raison de penser — pas guère — qu'on ouvrait ses rangs à des progressistes modérés pour fortifier et un appareillement de ralliement contre l'Alliance Démocratique exaltée ; ses succès auront eu la conséquence fâcheuse, bien heureusement, vite à corriger le péril, en paralysant dans l'attitude qui fit sa force et son honneur, sous les mains de M. Waldeck Rousseau et Combes, et marque les hésitations et les tâtonnements de tous les républicains libéraux à la politique du bloc et gouvernementale et à tout ce qui peut faire encore parti. »

## Courses d'Ajaccio

Les Courses d'Ajaccio, primitivement fixées au dimanche 7 mars, sont reportées au dimanche 14 mars.

Ces Courses auront lieu à l'hippodrome de Vignetta.

## Cour d'Assises

Audience du 3 mars 1909

*Présidence de* M. GAVINI, *conseiller*

### *Vol qualifié et complicité de ce crime*

On se rappelle que dans la nuit du 14 au 15 novembre dernier l'appartement que Mme veuve Sanguinetti occupe rue Abbatucci était cambriolé. Des malfaiteurs y avaient pénétré à l'aide d'une fausse clef et avaient dérobé 700 francs en or et des bijoux dont la valeur pouvait être évaluée à 4.000 francs.

Les soupçons se portèrent immédiatement sur la domestique de Mme Sanguinetti Marie Corvi, qui avait la clef, et sur l'amie de celle-ci, Rose Nicoletti, et sur deux musiciens du 161e qui étaient les amants de ces deux femmes, Grimaud et Bonif.

L'acte d'accusation résume ainsi les faits :

*Acte d'accusation*

Le 15 novembre 1908 dans la matinée, la police de Bastia était informée qu'un appartement situé au 4e étage du numéro 4 de la rue Abbatucci avait été cambriolé la nuit précédente. Sur les lieux, la police put constater que la porte d'entrée de cet appartement était munie d'une serrure de sûreté Fichet, ne portait aucune trace d'effraction et n'avait pu être ouverte qu'avec la clef. Dans la chambre de la maîtresse de maison, l'armoire à glace avait été fracturée à l'aide de pinces pratiquées à hauteur de la serrure, dont la plaque intérieure se trouvait arrachée. De cette armoire avait été dérobée un certain nombre de bijoux, dont les malfaiteurs avaient laissé les écrins vides, et dont les victimes du vol ont pu donner l'énumération et fixer la valeur à près de 4,000 francs. Le justice eut plus tard, que d'autres objets, tels que des couvertures de lit, d'autres effets de literie et une robe en grenadine noire avaient également été soustraits. Cet appartement était occupé par la veuve Catherine Sanguinetti et son fils Sauget-nti Félix. Au moment du vol, la veuve Sanguinetti se trouvait depuis quelques jours déjà à Saint-Florent et son fils était allé la rejoindre le veille. Avant de partir celui-ci avait remis le chef de la maison à la domestique ainsi qu'il avait l'habitude de le faire toutes les fois qu'il s'absentait. Il l'avait averti, en outre, par un mot, laissé sur la table de la salle à manger qu'il serait de retour le lendemain soir. Les premiers soupçons se portèrent sur la domestique Corvi Marie-Françoise, dont la moralité était des plus douteuses, et qui était à ce moment la maîtresse d'un soldat musicien au 161e régiment d'infanterie du nom de Grimaud Louis, avec lequel elle avait une chambre garnie au numéro 23 de la rue du Lycée. Elle fréquentait aussi régulièrement le comptoir Nicoletti Rose, domestique sans place, dont l'honnêteté était notoire, et qui avait provisoirement pour amant le nommé Bonif Martin-Joseph, camarade de Grimaud, et comme lui soldat musicien au 161e, avec lequel elle vivait en garni au numéro 16, de la rue Napoléon. Les premières explorations de Marie Corvi furent embarrassées et contrariées et ne aboutirent en même temps que son arrestation, celle de Rose Nicoletti et des deux militaires Grimaud et Bonif. Une perquisition domiciliaire dans l'alignement occupé par celui-ci et par Rose Nicoletti, amena la découverte d'un carnet de musicien tout neuf, mais dont la couverture et le per le extérieur de la boîte avaient apparemment déjà servi de couverture à une autre boîte semblable. Sur les lieux, la police put constater que la porte d'entrée de cet appartement était munie d'une serrure de sûreté Fichet, ne portait aucune trace d'effraction et n'avait pu être ouverte qu'avec la clef. Dans la chambre de la maîtresse de maison, l'armoire à glace avait été fracturée à l'aide de pinces pratiquées à hauteur de la serrure, dont la plaque intérieure se trouvait arrachée. De cette armoire avait été dérobée un certain nombre de bijoux, dont les malfaiteurs avaient laissé les écrins vides, et dont les victimes du vol ont pu donner l'énumération et fixer la valeur à près de 4,000 francs. Le justice eut plus tard, que d'autres objets, tels que des couvertures de lit, d'autres effets de literie et une robe en grenadine noire avaient également été soustraits. Cet appartement était occupé par la veuve Catherine Sanguinetti et son fils Sauget-nti Félix. Au moment du vol, la veuve Sanguinetti se trouvait depuis quelques jours déjà à Saint-Florent et son fils était allé la rejoindre la veille. Avant de partir celui-ci avait remis le chef de la maison à la domestique ainsi qu'il avait l'habitude de le faire toutes les fois qu'il s'absentait. Il l'avait averti, en outre, par un mot, laissé sur la table de la salle à manger qu'il serait de retour le lendemain soir. Les premiers soupçons se portèrent sur la domestique Corvi Marie-Françoise, dont la moralité était des plus douteuses, et qui était à ce moment la maîtresse d'un soldat musicien au 161e régiment d'infanterie du nom de Grimaud Louis, avec lequel elle vivait en garni au numéro 16, de la rue Napoléon. Les premières explorations de Marie Corvi furent embarrassées et contrariées et ne aboutirent en même temps que son arrestation, celle de Rose Nicoletti et des deux militaires Grimaud et Bonif. Une perquisition domiciliaire dans l'alignement occupé par celui-ci et par Rose Nicoletti, amena la découverte d'un carnet de musicien tout neuf, mais dont la couverture et le per le extérieur de la boîte avaient apparemment déjà servi de couverture à une autre boîte semblable. Sur les lieux, la police put constater que la porte d'entrée de cet appartement était munie d'une serrure de sûreté Fichet, ne portait aucune trace d'effraction et n'avait pu être ouverte qu'avec la clef. Dans la chambre de la maîtresse de maison, l'armoire à glace avait été fracturée à l'aide de pinces pratiquées à hauteur de la serrure, dont la plaque intérieure se trouvait arrachée. De cette armoire avait été dérobée un certain nombre de bijoux, dont les malfaiteurs avaient laissé les écrins vides, et dont les victimes du vol ont pu donner l'énumération et fixer la valeur à près de 4,000 francs. Le justice eut plus tard, que d'autres objets, tels que des couvertures de lit, d'autres effets de literie et une robe en grenadine noire avaient également été soustraits. Cet appartement était occupé par la veuve Catherine Sanguinetti et son fils Sauget-nti Félix. Au moment du vol, la veuve Sanguinetti se trouvait depuis quelques jours déjà à Saint-Florent et son fils était allé la rejoindre la veille. Avant de partir celui-ci avait remis le chef de la maison à la domestique ainsi qu'il avait l'habitude de le faire toutes les fois qu'il s'absentait. Il l'avait averti, en outre, par un mot, laissé sur la table de la salle à manger qu'il serait de retour le lendemain soir. Les premiers soupçons se portèrent sur la domestique Corvi Marie-Françoise, dont la moralité était des plus douteuses, et qui était à ce moment la maîtresse d'un soldat musicien au 161e régiment d'infanterie du nom de Grimaud Louis, avec lequel elle vivait en garni au numéro 16, de la rue Napoléon. Les premières explorations de Marie Corvi furent embarrassées et contrariées et ne aboutirent en même temps que son arrestation, celle de Rose Nicoletti et des deux militaires Grimaud et Bonif. Une perquisition domiciliaire dans l'alignement occupé par celui-ci et par Rose Nicoletti, amena la découverte d'un carnet de musicien tout neuf, mais dont la couverture et le per le extérieur de la boîte avaient apparemment déjà servi de couverture à une autre boîte semblable.

Le 15 novembre 1908 dans la matinée, la police de Bastia était informée qu'un appartement situé au 4e étage du numéro 4 de la rue Abbatucci avait été cambriolé la nuit précédente. Sur les lieux, la police put constater que la porte d'entrée de cet appartement était munie d'une serrure de sûreté Fichet, ne portait aucune trace d'effraction et n'avait pu être ouverte qu'avec la clef. Dans la chambre de la maîtresse de maison, l'armoire à glace avait été fracturée à l'aide de pinces pratiquées à hauteur de la serrure, dont la plaque intérieure se trouvait arrachée. De cette armoire avait été dérobée un certain nombre de bijoux, dont les malfaiteurs avaient laissé les écrins vides, et dont les victimes du vol ont pu donner l'énumération et fixer la valeur à près de 4,000 francs. Le justice eut plus tard, que d'autres objets, tels que des couvertures de lit, d'autres effets de literie et une robe en grenadine noire avaient également été soustraits. Cet appartement était occupé par la veuve Catherine Sanguinetti et son fils Sauget-nti Félix. Au moment du vol, la veuve Sanguinetti se trouvait depuis quelques jours déjà à Saint-Florent et son fils était allé la rejoindre la veille. Avant de partir celui-ci avait remis le chef de la maison à la domestique ainsi qu'il avait l'habitude de le faire toutes les fois qu'il s'absentait. Il l'avait averti, en outre, par un mot, laissé sur la table de la salle à manger qu'il serait de retour le lendemain soir. Les premiers soupçons se portèrent sur la domestique Corvi Marie-Françoise, dont la moralité était des plus douteuses, et qui était à ce moment la maîtresse d'un soldat musicien au 161e régiment d'infanterie du nom de Grimaud Louis, avec lequel elle vivait en garni au numéro 16, de la rue Napoléon. Les premières explorations de Marie Corvi furent embarrassées et contrariées et ne aboutirent en même temps que son arrestation, celle de Rose Nicoletti et des deux militaires Grimaud et Bonif. Une perquisition domiciliaire dans l'alignement occupé par celui-ci et par Rose Nicoletti, amena la découverte d'un carnet de musicien tout neuf, mais dont la couverture et le per le extérieur de la boîte avaient apparemment déjà servi de couverture à une autre boîte semblable.

M. Menotti, substitut du Procureur Général, occupe le siège du ministère public.

Mes de Casalta, Bronzini, Ajaccio, Mozzar, de Monterà et Angeli sont assis au banc de la défense.

*Interrogatoire de Corvi Marie*

J'ai passé la nuit du 14 au 15 novembre dans la chambre de mon amant Grimaud. Celui-ci est sorti dans la soirée, m'a enfermé chez lui et n'est rentré que le lendemain matin. J'ignore s'il a commis le vol Sanguinetti. Je suis cependant complètement innocente puisque j'étais enfermée dans la chambre de mon amant.

*Interrogatoire de Rose Nicoletti*

Je n'ai pas pu parler jusqu'ici, car mon amant m'a menacée de mort si je révélais ce que je savais. Aujourd'hui je veux pourtant dire la vérité.

Le soir du 14 novembre, vers 6 heures, le musicien Grimaud, habillé en civil, est venu voir mon amant Bonif. Celui-ci est sorti avec lui. Il n'est rentré que vers 4 ou 5 heures du matin. Il m'a alors confié qu'il venait avec Grimaud, de commettre un vol chez un Corse. Il m'a alors confié qu'il venait avec Grimaud, de commettre un vol chez un Corse. Il m'a alors confié qu'il venait avec Grimaud, de commettre un vol chez un Corse.

Mme Sanguinetti a enfin reconnu comme lui appartenant aux divers vêtements et autres objets saisis au domicile des parents de Corvi Marie et de Rose Nicoletti et que ces deux femmes ont reconnu avoir détournés. Marie Bonif a déjà encouru deux condamnations graves pour vol

## Messageries Automobiles de Sartene à Ghisonaccia

| LOCALITÉS | HORAIRE ARRIVÉE | HORAIRE DÉPART | PRIX DES PLACES INTÉRIEUR fr. | c. | COUPÉ fr. | c. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Sartene | | 4[illegible] | » | » | » | » |
| Orsal | | 4 h. 30 | » | » | 1 | 50 |
| Roccapina | | 5 h. 00 | » | » | 2 | 75 |
| Calderello | 5 h. 30 | 5 h. 40 | » | » | 4 | » |
| Sospello | | 5 h. 50 | » | » | 5 | 25 |
| Bonifacio | 6 h. 30 | 7 h. 00 | » | » | 6 | 50 |
| Porto Vecchio | 8 h. 20 | 8 h. 30 | 8 | » | 9 | 50 |
| Sainte Lucie de Porto-Vecchio | 9 h. 10 | 9 h. 15 | 9 | 50 | 11 | 50 |
| Solenzara | 10 h. 25 | 10 h. 35 | 11 | 50 | 14 | » |
| Migonatajo | | 11 h. 10 | 12 | 75 | 15 | 50 |
| Ghisonaccia Commune | 11 h. 30 | 11 h. 40 | 13 | 50 | 16 | 50 |
| Ghisonaccia Gare | 11 h. 55 | | 14 | 25 | 17 | 50 |

| LOCALITÉS | HORAIRE ARRIVÉE | HORAIRE DÉPART | PRIX DES PLACES INTÉRIEUR fr. | c. | COUPÉ fr. | c. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Ghisonaccia gare | | 1 h. soir | » | » | » | » |
| Ghisonaccia Commune | 1 h. 15 | 1 h. 25 | 0 | 75 | 1 | » |
| Migonatajo | | 1 h. 45 | 1 | 50 | 2 | » |
| Solenzara | 2 h. 10 | 2 h. 20 | 2 | 75 | 3 | 50 |
| Sainte Lucie de Porto Vecchio | 3 h. 30 | 3 h. 35 | 4 | 75 | 6 | » |
| Porto-Vecchio | 4 h. 20 | 4 h. 30 | 6 | 25 | 8 | » |
| Bonifacio | 5 h. 30 | 6 h. 00 | 7 | 75 | 11 | » |
| Sospello | | 6 h. 50 | 9 | | 12 | 25 |
| Calderello | 7 h. 10 | 7 h. 20 | 10 | 25 | 13 | 50 |
| Roccapina | | 8 h. 00 | 11 | 50 | 14 | 75 |
| Orsal | | 8 h. 30 | 12 | 75 | 16 | 25 |
| Sartene | 9 h. 00 | | 14 | 25 | 17 | 50 |

ANCIEN CABINET PRADIER
**PIERRE SABATÉ**
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
*Rue Paoli, 18, au 1er*
*Maison Benedetti*

Le Directeur-Gérant :
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

## Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, Propriétaire
*Saison Printemps-Eté 1908*
Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures d'Eté en toile
en noir et couleur, dernière mode
*Choix considérable de Pantoufles*
Prix très réduits



Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.
*La Maison se charge des réparations*

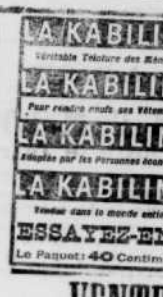






CHEVEUX Hahn

**MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et roudes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
*Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rennes artificielles.*
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
*Appareils Sanitaires*
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux A Boulevard de Cardo, 1.










## VENTE GÉNÉRALE A GRAND RABAIS
### pour Cessation de Commerce

M. Oreste BIAGINI, négociant, Avenue Carnot, 5, Bastia, prévient le public qu'il met en vente, à partir de ce jour, à des prix très avantageux et exceptionnels, ses VINS et son MATÉRIEL composant le fonds de son commerce, savoir :

### VINS

***Un Stock*** de vins rouge du pays, garantissant jus de raisin à l'analyse, titrant 9° 1/2 à 10°. Prix 15 cent. le litre. — Vins rouge et rosé du pays, garantis pur jus de raisin à l'analyse, titrant 10° 1/2 à 11°. Prix 20 cent. le litre. Faites l'achat d'un litre pour goûter et comparer, vous serez satisfaits.

*Vins de Liqueurs* en bouteilles cachetées (rendus verre compris). Muscat de Frontignan, 1.15. — Vin de Barbera et Gentiane : 1 franc. — Malaga, Vermouth de Turin, Quinquina Pomponnet et Florio 1 fr. 20. — Marsala sec 1 fr. 35 — Marsala doux 1 fr. 75 — Marsala vieux en bouteilles blanc et rouge 0,65. — Grands Vins de Champagne 2 fr., 2 fr. 25 et 3 fr. — Vinaigre 0,20.

### MATÉRIEL

Cuves. — Foudres. — Demi-muids. — Bordelaises. — Bombonnes de diverses contenances. — Caisses à raisins. — Pompes à vin. — Filtres à vin. — Récipients à huile. — Tréteaux. — Chevalets. — Echelles pouilins. — Tables hautes. — Charrettes à bras. Appareils à acetylène et accessoires divers pour caves. — Pressoirs à raisin.

Aperçu de quelques prix de ces matériaux :

Demi-muids en bois de chêne, en bon état et très solides, contenance de 570 à 600 litres environ, 30 à 32 francs la pièce.

Bordelaises, en bon état prêtes à être remplies immédiatement, contenance de 220 à 250 litres environ, 13 à 16 francs la pièce. Pour le restant, prix à débattre sur place.

N. B. — Indépendamment de la vente au détail, la maison accorderait des concessions avantageuses à toute personne qui voudrait se rendre acquéreur en bloc du fonds de commerce, du matériel, installation et marchandises.

## *Pétrole Raffiné d'Amérique*
# Marque LE LION
**Qualité supérieure, sans fumée et inodore**
**3 fr. 50 le Bidon de 18 litres et demi**
***Prix spécial pour le gros***
**En vente chez MM. L. N. Mattei et Cie**



TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 64 — VENDREDI 5 MARS 1909

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | un an | 6 mois | 3 mois | |
|---|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. | UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus. |
| Autres Départ | 22 » | 12 » | 6 » | |

On ne répond pas des manuscrits déposés.


### *LE CALENDRIER*

Fête d'Aujourd'hui : St Joseph de la Croix
Soleil : (heure nationale)
Lever 6 h. 6 m. — Coucher, 5 h. 33 s.
Premier quart ..e 20 — Pleine lune le 6.
Fête de Demain. Saint Théophile.

*4 MARS*

## LES DÉGRÈVEMENTS
### EN FAVEUR DES NOMBREUSES FAMILLES

Un des derniers articles du projet d'impôt sur le revenu, mais non l'un des moins importants, a pour but de dégrever, dans une certaine mesure, les contribuables chargés de famille.

Tout le monde est d'accord, en présence de la crise des naissances qui sévit sur la France, pour reconnaître la nécessité de protéger et d'encourager les nombreuses familles, par tous les moyens, fût-ce par une aide pécuniaire ou, ce qui revient au même, par une remise d'impôt.

Ce n'est pas que l'on espère, par ce procédé, décider les familles françaises à créer beaucoup d'enfants ; en quoi une remise de 6 ou 10 francs, comme on le propose aujourd'hui, pourrait-elle être le mobile déterminant d'une nombreuse paternité ?

Ce n'est certainement pas par la voie budgétaire que l'on arrivera à modifier du jour au lendemain des mœurs qui, malheureusement, paraissent définitives dans notre race, et qui, d'ailleurs, tiennent à des causes multiples inhérentes à notre état social lui-même. Ce serait folie de vouloir faire servir l'impôt à redresser les torts des particuliers, pas plus qu'à aplanir les inégalités sociales ; il n'en est pas moins vrai que c'est un principe de la plus élémentaire justice de réclamer au père d'une nombreuse lignée, une contribution moindre qu'au célibataire riche et égoïste dont l'existence stérile équivaut à un suicide de la race.

Il ne faut pas se le dissimuler, le mal de la dépopulation ne fera qu'empirer. Il n'a pas pris naissance brusquement ; la diminution fut d'abord presque insensible : 500 par an environ de 1825 à 1876 ; 4 000 par an de 1876 à 1900 ; à partir de ce moment, c'est la débâcle : 12 000 en 1900 19 000 en 1905, 24 000 en 1906, 33 000 en 1907... C'est une progression géométrique inéluctable. En moyenne, la famille française possède à peine trois enfants, tandis que la famille allemande en compte cinq.

Toutes les nations croissent autour de nous ; seule la population de la France reste stationnaire. En 1906, l'Angleterre a augmenté de 489 000 habitants ; l'Italie a augmenté de 374.000 ; l'Autriche a augmenté de 570 000 ; l'Allemagne de 910.000 habitants, presque la population de quatre départements français ; la France, au contraire, n'a augmenté que de 26 000 individus en 1906, elle a diminué de 19 920 en 1907 !

Et l'on pourrait ainsi multiplier les décevantes statistiques : la France et l'Allemagne, territoire actuel, avaient exactement la même population en 1831 Aujourd'hui, l'Allemagne a 63 millions d'habitants, la France en a 39. Dans quelques années, si l'Allemagne augmente de 900 000 habitants par an, elle aura 80 millions d'habitants, tandis que nous n'en aurons toujours que 40 millions. Il y aura alors, pour un Français, deux Allemands.

Voilà le grave péril qui menace la France. Il la menace à la fois dans sa puissance militaire et dans sa puissance économique. Au point de vue économique, la race étant vieillie, il n'y a plus de jeunes gens pour tenter les audacieuses entreprises. Au point de vue militaire, nos effectifs s'effondrent : 254 0 0 recrues en 1885, 204 000 en 1896, 182.000 en 1907 ; nous ne pouvons plus compter sur le nombre, mais seulement sur la valeur personnelle de chacun.

Les causes de cet état de choses ? Elles sont de deux sortes : les unes atteignent notre vitalité physique, les autres notre vitalité psychologique Les premières, alcoolisme, tuberculose, mortalité infantile, nous parviendrons tôt ou tard à les enrayer. Quant aux secondes, elles sont pour ainsi dire impossibles à combattre, nous ne pouvons pas être autrement que nous sommes, et il n'est au pouvoir de personne de faire que nous ne soyons plus des Français, avec notre mentalité, nos tares, nos qualités, notre idéal.

Pour synthétiser ces causes psychiques de dépopulation, M. Raiberti a dit à la tribune de la Chambre : « Nous ne produisons plus assez d'enfants parce que nous ne sommes pas assez riches pour nos besoins. » Je crois qu'il serait plus juste d'exprimer la même idée en renversant la proposition : « Nous ne produisons pas assez d'enfants parce que nous avons trop de besoins pour notre richesse. » Autrement dit, la France se dépeuple parce qu'elle est trop avide de bien être, parce qu'elle est riche et heureuse et qu'elle veut le demeurer.

Une fois que l'on a goûté au bien être, il est difficile de s'en priver, et il arrive un moment où le superflu lui-même paraît être une nécessité. Or, les conditions de la vie en France se sont améliorées, depuis seulement un demi-siècle, de cent pour cent. Un besoin de plaisir s'est introduit partout ; les jeunes ménages ont à choisir entre mille frivolités, sorties, parties de plaisir, soirées, toilettes, bonne chère... ou bien une nichée d'enfants ; il ne faut pas s'étonner qu'ils choisissent sciemment la première façon de concevoir l'existence. Les jeunes femmes ne sont pas rares qui se disent que si, *par malheur*, elles avaient un enfant, elles ne pourraient plus vivre à leur guise. La plupart consentent à abandonner le foyer, à travailler au dehors, à l'usine ou à l'atelier, afin d'avoir un peu plus d'argent à la maison pour s'accorder des douceurs

Et puis, la vie est devenue chère, un enfant est hors de prix à élever convenablement. Quand on en a un, on tient à lui faire « une belle situation, » on consent pour lui tous les sacrifices ; deux, ce serait trop : on se garde bien de faire cette bêtise.

Il n'est pas jusqu'à cette précieuse qualité des Français : l'économie, qui ne contribue aussi à restreindre les naissances Par son épargne accumulée, la France est devenue le banquier du monde ; elle économise sur le nombre de ses enfants comme elle économise sur ses revenus annuels, pour assurer, par cette double économie, la satisfaction des besoins d'aisance et de bien-être de sa population.

A ceux que les charges de famille, courageusement acceptées, privent d'une part de ce bien-être, il était donc équitable d'accorder un dégrèvement d'impôt, au moins jusqu'à un certain chiffre de revenus. Le système admis pour arriver à ce résultat consiste à accorder une remise fixe de 6 ou 10 fr. d'impôt annuel (le chiffre sera, sans doute, ultérieurement modifié) pour chaque personne à la charge du chef de famille ayant moins de 20 000 francs de revenus.

Quel que soit le mode de dégrèvement adopté, il faut retenir de ce vote que le principe de favoriser les nombreuses familles est définitivement entré dans notre législation. C'est une mesure essentiellement juste, mais aura t elle, sur la natalité, les heureux effets qu'on voudrait en espérer ?

J. SOLEIL.


Lire à la troisième page
« NOS TÉLÉGRAMMES »


## Propos d'actualité
### « Une nouvelle « Marseillaise »

*C'est ni de la « Carmagnole, » ni du « Ça ira » ni de l' « Internationale » qu'il s'agit Notre Marseillaise elle même celle que chantèrent les conscrits de Valmy en donnant l'assaut aux Prussiens est reléguée au rang des vieilles balançoires Tout cela est trop vieux jeu, trop « populacier ... » Nous avons maintenant un nouveau chant de guerre : c'est celui qui vient d'être créé par les inoffables « Camelots du R y » pour « entraîner à l'assaut de la Sorbonne » on attendant qu'ils marchent sur l'Elysée.*

*Cela s'appelle : « La France bouge. » Les paroles en ont été composées spécialement pour ces messieurs de l'aristocratie les Rital del Borgo les du Blosson débarqué et les de la Tour démantelée ... tout le vieux faubourg qui avait dormi en litharge depuis un quart de siècle et qui soudain se réveille, étonné de voir que le progrès a marché sans lui En voici du reste le refrain suggestif :*

Un' deux, la France bouge
Et voilà rouge,
Nous, nous !
Assez de trahison !

*Les petits jeunes gens de la noblesse chantent cela d'un air convaincu dans les rues du Quartier Latin et lorsqu'on est, sur leur passage, tiré ses figures assez fournissant de succès*

*Les conjurés ne sont pas moins bien venus que la refrain. Ayez plutôt ce quatrain :*

Nous jeunesse en fleur
Vous a tous au cœur,
Roi magnanime !
Mènes-la jusqu'aux cieux
De cime en cime
Sur vos pas glorieux.
Un' deux...

Demain sur nos tombeaux
Les lis seront plus beaux
Formons nos lignes !
Nous aurons cet air
Du vin aux vignes,
Avec la Royauté !
Un' deux...

*— Cet air ? — Nous l'avions bien toujours dit que lorsque la royauté reviendrait, ci ferait chaud !*

A. CAPELLO.

## Ce que disent les Journaux
### Le Gaulois

A propos de l'amendement de M. Magdelaine :

« La Chambre a, par deux fois hier,

---

121—FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## NOELLA
Grand Roman Inédit
par CHARLES MÉROUVEL

PREMIÈRE PARTIE

LE ROMAN D'HÉLÈNE

XXIII

VÉRANCOUT

Elle lui arriva enfin :

« Mon cher Carlo,

» Tu ne donne toujours ton bégum ? En ce cas, tu peux être rassuré. La tante de ta Doloinde est morte Il y a trois ans et demi. Elle a laissé son bien à sa nièce, qui est revenue aussitôt de Paris, heureuse sans doute, de cette petite fortune qui lui tombait des nues et pressée d'en jouir. Mais elle n'est pas revenue seule. Elle a rapporté de Paris une petite toute jeune, qui doit être à elle, quoi qu'elle dise le contraire. Tu vois que sa vertu n'était farouche que pour toi. Depuis, on la voit à peine au Bourg. Elle se tient enfermée dans sa maison de Santa Maria Tu peux être tranquille. Je ne dirai pas un mot de ton retour. D'ailleurs, il faut croire que ta fortune passion s'est refroidie.

» Tout parce. Tes voyages te l'auront fait oublier A bientôt, je pense. Ta tante, ma vieille cousine Francesca, est toujours à Sisie, dans sa baraque, et le prouver de son mieux, la pauvre femme. Elle est loin de se trouver à l'aise. Il n'est pas facile de gagner de l'argent dans ce pays-ci. Après cinq ans à l'auberge du Moutier, je n'ai mis que six billets de mille francs de côté. Tu n'as jamais mis ton pour moi.

» Pourtant si tu es dans le besoin, ils sont à ton service. Tu n'auras qu'un signe à me faire. Même si tu vas à Sisie, et que tu veuilles me voir en secret, envoie-moi un mot d'écrit. Je demanderai deux jours de congé et j'irai les causer chez ta tante. J'ai bien des choses à t'apprendre. Je t'annonce bien sposse, moi, et nous aurions fait bon ménage. Je pense, mais n'en t'occupes la femme qui sait tourner le dos qu'en voudrait. Je t'embrasse.

» Ta cousine,

» TOMIA RIZZO »

Les yeux de Pierrelaise étincelèrent. Il étouffa un cri de joie sauvage. Marthe Lesec était au pays. Et n'avait une enfant ! Le voir même, lassé de cinq à six lieues que son allez avait sacrifiés pour se dérouler de lui, il prenait le train pour la Savoie, avec son légre bagage, et le lendemain, au milieu de la nuit, il arrivait à Sisie, faisait un quart de lieue dans la campagne, s'arrêtait devant une maisons, au bord d'un chemin, et disait en frappant au carreau d'une fenêtre voisine :

— Tante Francesca, ouvre, c'est moi, Carlo.

XXIV

L'HEURE DES RIMES

Quinze jours s'étaient passés depuis l'arrivée de Carlo Bonzoni à Sisie, mais personne n'avait pu dire ce qu'il avait fait de ses heures. Seule sa tante connaissait son retour. Toutefois, il n'avait passé que quelques heures chez elle. Où était-il alors ? Et pour quelle cause ? Lui seul le savait. Tonia Rizzo, la servante de l'auberge du Moutier avait demandé trois jours de congé à son patron, sous le prétexte que sa cousine de Sisie était malade et qu'elle voulait la voir.

La saison des étrangers n'était pas encore arrivée. L'hôtelier les lui avait accordés. Son congé passé, elle était revenue à son poste pour reprendre sa besogne, comme à l'ordinaire. Aucun changement dans ses habitudes. Le père Josephin avait seulement remarqué chez elle quelques signes de joie et aussi parfois d'inquiétude. Mais si légers ! Le voir était vrai. De gros nuages lourds montaient lentement à l'horizon dans les fonds, au sud-ouest du hameau de Santa Maria du côté de Villette et de Longeloy. Une chaleur accablante pesait sur les gens et les bêtes. De sourds grondements, précédés tout le long du vol comme par une suite d'échos, commençaient à se faire entendre.

On était aux premiers jours de juin. Les fleurs des marguerites se couvraient d'un manteau vert admirable et les feuillages des hêtres avaient fait explosion sous les rayons d'un flamand soleil par qui tout se ranimait. L'abondante envahissait peu à peu les alentours de la petite mercerie de Marthe Lesec, les pommiers en fleurs, les vaches qui ruminaient paisiblement l'herbe épaisse et tendre en levant de temps en temps leurs yeux vers les gros nuages sombres d'où certaient de rapides éclairs. La Ravaude achevait de vider l'écuelle de soupe qui composait à peu près seule le menu de son repas du soir et dit à Marthe Lesec assise près de la cheminée où tombait sur ses genoux la petite Noëlle à demi endormie :

— Vous n'avez plus rien à me commander ?

— Non, rien. Je vous remercie, Rose.

— Tout est en ordre. Les vaches ont leur abri, si l'orage vient de se côté... Vous ne voulez pas que je reste près de vous ?

— Ce n'est pas la peine.

— Vous n'avez pas peur au moins ?

— Non, ma bonne.

— Bonsoir donc !

— Bonne nuit !

La vieille s'en alla, non sans avoir pris soin de ranger une dernière fois les chaises, les ustensiles, de fermer les fenêtres et d'allumer une petite lampe suspendue à une poutre du plafond, en disant :

— Ça m'ennuie de vous laisser toute seule,

Enfin elle se trouva dehors. Sa maîtresse la vit traverser la pâture, passer la barrière, graver un contournement de l'autre côté du chemin et disparaître dans un pli de terrain, derrière un groupe de rapins qui cachaient sa maisonnette.

(A suivre).

batte M. Guilloux : une grande voiture l'amendement Magnaudi qui lui démolit son impôt sur le revenu (il est démoli, mais lui a voté pour l'élever et il rentre); une deuxième fois en lui refusant les deux séances supplémentaires du matin qu'il lui demandait pour en terminer. Il n'y a plus qu'un article à voter, et la Chambre, malgré sa bâtise, a tout de même l'instinct qu'elle fait un acte dans l'inconnu et, sur le bord du Rubicon, elle jette un regard derrière, elle recule, puis elle revient, hésite encore. Ah ! si quelque miracle pouvait l'en débarrasser, comme elle lui en serait reconnaissante !»

**La Lanterne**

« Prenons au sérieux cette affaire à intéresser les intentions de Pasteur de l'amendement ; il a cru apporter une nouvelle amélioration au projet, si cette si malgré pouvait supporter encore cette surcharge, il faudrait s'y montrer ; mais il se trouve, ainsi que nous venons de le dire, que cette disposition devrait entièrement l'équilibre de la réforme et en compromet gravement le succès. [illegible] Magnaude et ceux des républicains qui, de bonne foi mais un peu par surprise, ont adopté son texte, pourraient avoir quelques doutes sur le sérieux que leur vote ferait courir au projet, ils n'auraient pour s'en convaincre qu'à constater aujourd'hui, au « Journal Officiel » de quel côté se sont rangés les adversaires irréductibles de l'impôt sur le revenu : nous ont suivi M. Magnaud. »

**La Révolution**

Sur la grève de Mazamet :

« Clemenceau voudra de nouveaux cadavres ? demandons-nous. On peut le supposer en constatant qu'à Mazamet il est fait un déploiement considérable de troupes. Nous nous permettons d'attirer l'attention sur des conséquences possibles, conséquences redoutables, car il s'agit de grévistes qui, depuis des semaines, sont en lutte ; qui, depuis le premier jour, ont eu à subir toutes les menaces de concussion et qui, en revanche, n'ont rencontré qu'urgence et mépris, et qui, las, fatigués, désespérés d'une aussi longue misère, veulent malgré tout aller jusqu'à la victoire. En présence de tant de ténacité, et pour la nature, voudrons-on bien nous donner ce qu'on saignée en espérant qu'elle abattrait les plus forts et les plus courageux. Tout parmi de la crainte ! il faut tout attendre d'un Clemenceau ! »

## Cour d'Assises

Audience du 4 mars 1909

*Présidence de* M. GABRIELLI, *conseiller*

*Vol qualifié*
*et complicité de ce crime*

L'audience est ouverte à midi et demi. L'audition des témoins continue.

*Les Témoins*

Gaidbel Louis. — J'habite le premier étage de la maison dont la famille Sangiuetti occupe le second. Je passe mon nuit à la fenêtre. C'est mon métier qui le veut. Presque chaque soir, après que Mme Sanguinetti était sortie, sa domestique Corsi, jeune fille pleine, pale, elle se mettait à la fenêtre et appelait « Louis. » Un militaire qu'accompagnait Nicoletti Rose, avec un autre soldat, montait alors.

Le 14 novembre, vers 9 heures et demie, j'ai entendu Corsi Marie de la fenêtre appeler Louis, et j'ai vu un soldat monter chez Mme Sanguinetti, accompagné de Rose Nicoletti. Pendant ce temps, un autre militaire se promenait devant la rue du jardin de la maison Valery. Il avait le képi enfoncé sur ses yeux et paraissait faire le guet.

Le militaire qui était monté chez Mme Sanguinetti à 7 heures et demie en est ressorti à 9 heures et demie avec Rose Nicoletti et Marie Corsi qui portait un petit paquet sous le bras.

**Incident**

Cette déposition soulève une véritable tempête. Les honorables défenseurs et quelques uns de Messieurs les jurés poussent un tumulte très nombreuses interpellations.

L'huissier audiencier qui préside la Cour d'assises rétablit l'ordre. Il invite Mesdames les demoiselles à prendre la parole une après les autres, et recommande à Messieurs les jurés de ne point faire connaître leur opinion ou pouvoir des questions au témoin. Cet avertissement non nuisible judiciaire qui n'inconvenirait le cours de l'affaire à une prochaine session.

Corsi Marie donne de la déposition faite par elle devant les [illegible] de Gaidbel Louis, qui n'est exacte en français. Mais Gaidbel Louis fait observer que Marie Corsi comprend très bien le français puisqu'elle le parle couramment.

Non, s'écrie alors Marie Corsi, je ne le parle pas, je ne le comprends pas.

Je constate, fait observer à ce moment un de Messieurs les jurés, que l'accusée Marie Corsi comprend le français, puisqu'elle a compris ce qu'a dit le témoin qui a parlé français.

Mᵉ H. de Montera se lève alors et demande acte des paroles prononcées par un de Messieurs les jurés qui, dit-il, a publiquement manifesté son opinion.

Un incident se produit à la suite duquel la séance est suspendue sur la demande de la défense.

A la reprise de l'audience les honorables défenseurs reviennent avec des conclusions écrites que Mᵉ de Carafa dépose sur le bureau de la Cour. Il persiste à demander acte des paroles prononcées par l'un de Messieurs les jurés.

La Cour donne acte à Messieurs les défenseurs des paroles qui ont été prononcées.

*Le renvoi*

M. Mancini, substitut du Procureur général, demande alors le renvoi de l'affaire. Il est inutile de prolonger plus longtemps les débats, car on se trouve en présence d'un cas de Cassation indiscutable.

Les honorables défenseurs ne s'opposent pas au renvoi de l'affaire, mais ils demandent que leurs clients soient mis en liberté provisoire.

M. l'Avocat général s'oppose à ce que la mise en liberté provisoire soit accordée aux accusés.

La Cour renvoie l'affaire à la prochaine session et déclare que tous les accusés seront maintenus sous mandat de dépôt.

L'audience est levée.

***

Audience d'aujourd'hui :

Pour Anne-Michel, ancien garde champêtre, de Saint André de Corse, tentative de meurtre et meurtre avec concomitance.

Ministère public, M. Angeli, avocat général.

Défenseur, Mᵉ Sébastien de Carafa.

## PROPRIANO

### Un grand Mariage

Samedi dernier a été célébré en grande pompe, le mariage de Mlle Thérèse Fiaschi, fille du régulant bien connu, membre de la chambre de Commerce d'Ajaccio, vice consul d'Italie, chevalier de Sa Majesté Charles III d'Espagne, et chevalier de la Couronne d'Italie, avec M. Jean Tolliachi, le fils cadet du maire de Sainte Marie Siechè, dont la situation est prononcée dans toute la région d'Oreseno.

Un concours extraordinaire d'invités venus de tous les coins des arrondissements d'Ajaccio et Sartene marquait bien l'importance des deux familles alliées.

La maison Fiaschi, décorée avec goût, était envahie dès la veille par la foule des invités qui devaient assister à la cérémonie du lendemain. Dans les salons éclairés à giorno des 1er et 2e étages, un grand dîner réunissait les parents et les invités. Un ensemble des plus gais et des plus animés permettait aux amateurs de danser de faire connaître et valser jusqu'à deux heures du matin, tout au contraire de charmantes demoiselles alors que, de temps en temps, pour permettre aux jeunes gens de se reposer, M. Giocanti, le fin discoureur de Despotlant Allemand franchise, M. Tolliachi père, avec des conversations du temps jadis, le sympathique M. Valery, receveur d'enregistrement, M. Trani, avocat du barreau de Sartene, M. Serbonni, conseiller d'arrondissement, amusaient et charmaient l'auditoire par des chansons et des poésies finement dites.

Contrairement à ce qu'avait fait craindre une nuit de pluie et de vent, un temps splendide, une journée d'avril un soleil radieux, favorisaient les jeunes époux.

Le cortège se forma à neuf heures pour se rendre à la mairie. M. Fiaschi père accompagne la jeune mariée, toute ravissante dans sa robe blanche, qui sous ses couronnes de fleurs d'oranger impressionnait et charme les invités par sa modestie naturelle faisant ressortir sa belle dot et ses lignes pures de la grecque antique. Viennent ensuite : M. Jean Tolliachi, l'heureux fiancé, avec sa gentille cousine, Mlle Diane Giacometti,

M. Valery, receveur d'enregistrement, premier garçon d'honneur, avec Mlle Catherine Fiaschi, M. Anadal de Peretti, deuxième garçon d'honneur, avec Mlle Giocanti.

En l'important cortège défile devant une [illegible] nombreuse curieuse, émerveillée. Au courant 2ᵉ la plume, nous notons :

| Pour | MM. |
|---|---|
| A. Fiaschi | et Stravo, rentier. |
| Stravo | et Tolliachi père. |
| Giacomotti | et R. de Peretti, notaire. |
| Lanfranchi | et Bruni, maire. |
| Giacomotti | et Jean Matuel, |
| Pangrani | et Sydal. |
| Folgéras | et Savelli, procureur. |
| Giacomoti | et Annibal Fiaschi, |
| Vesperini | et Giocanti P. rentier. |
| de Peretti | et Luciani, rentier. |
| Sydal | et Jacques Fiaschi. |
| L. Pandolfi | et Trani, avocat. |
| J. Fiaschi | et Giacomotti, procureur. |
| Sydal | et Bastelica. |
| Valary | et Gandoli, sharmacien. |
| Zevaco | et Bruni, inspecteur. |
| D. Fonte | et Joseph Mondolont. |
| P. Caroline | et Lucchini, docteur. |
| Bastelica | et Zevaco. |
| Tomasini | et Guglielmi Sébastien. |
| Vincentelli | et Martin Lanfranchi. |
| Quilici | et Piovanacci. |
| J.C. d'Istria | et Philippe Pangrani, retraité. |
| Zevaco | et Vesperini. |
| Tassistro | et Jérôme Colonna d'Istria. |
| Beloni | et Comte della Fonta. |
| N. Leoneti | et Bernardin Santarelli, maire. |
| Mondolfoni | et Barboni, conseiller d'arr. |
| M. Pangrani | et Pietri Félix Antoine, négt. |
| A. Sorba | et Gatto Joachim. |
| P. Trajen | et Fiaschi, directeur d'école. |
| Luciani | et Antoine Ortoli. |
| Quilichini | et Balleoni. |
| C Fiaschi | et J. B. Rossi. |

M. Quilichini, avocat, le sympathique maire de Sartene, arrivé en retard prend rang dans le cortège avec Mme Simon Luciani.

Plus de cent cinquante invités complètent et allongent le cortège. Le coup d'œil est féerique. Le soleil, plus radieux que jamais, anime les êtres et les choses, la joie est sur tous les visages. La population de Propriano, enthousiaste et charmée, fait mille ovations aux jeunes époux. Jamais on n'avait vu pareille affluence de monde, une réunion aussi grandiose, aussi select.

M. Charles Bartoli, maire de Propriano, ami personnel de la famille Fiaschi, a tenu à célébrer lui-même le mariage civil. Dans un discours bien senti, vibrant, il présente, ému, ses vœux aux jeunes époux. M. Fiaschi Anubal, rentier, et M. Roch de Peretti, notaire, signent comme témoins de la mariée, leur nièce et belle sœur. Deux amis de la famille Tolliachi : M. Savelli, procureur de la République, et M. Giocanti, rentier, pour le marié.

A l'église, l'ancien professeur de M. Jean Tolliachi, l'abbé Angeli, célèbre la messe religieux. MM. Giocanti et Valery enlèvent avec maestria, au moment de l'élévation, *l'Ave Maria* de Gonnod, accompagnée en artiste par Mlle Baptistine Nuara. La quête faite par Mlle Césarine Fiaschi et M. Valery, Mlle Giocanti et M. A. de Peretti, a été des plus fructueuses.

M. l'abbé Angeli, à son tour exprime ses vœux aux jeunes époux et prononce un discours où l'âme du prêtre se révèle, doublée de l'affection du maître et de l'ami, pour trouver le mot vrai qui impressionne et saisit, la cérémonie est terminée.

M. Jean Tolliachi sort de l'église avec Mme Tolliachi, le cortège à toutes les peines du monde à se frayer un chemin.

La population tient à témoigner son affection à la mariée, son estime à la famille Fiaschi, et de chaque fenêtre de celle du riche comme du pauvre, le riz, les dragées et les sous « pleuvent » sur le cortège. Un riche buffet attend les invités. Chacun y fait honneur. Tout se passe dans un ordre parfait, mais il faut se hâter, car il y a quarante kilomètres à parcourir avant la fin de la journée, l'arrivée à Sainte-Marie Siechè.

Les jeunes époux accompagnés des meilleurs vœux de la population propriannaise, s'installent dans un superbe landau, en compagnie des demoiselles d'honneur Giocanti et Césarine Fiaschi. Trente voitures aux attelages impatients, se mettent avec difficulté, en file, à leur place désignée. Le coup d'œil est unique, les fouets claquent, en avant vers Sainte-Marie Siechè à Ornetta, la population fait des ovations aux mariés ; à Bicchisano, M. François Bicchisano, M. François Fiaschi, négociant, parent et ami des familles Fiaschi et Tolliachi, offrent un lunch chaleureux et appétissant. Joyeux et « refleuri », le cortège se remet en route ; à Urbalesane, tout le long de la route, partout où il y a une maison, le riz, le blé, les dragées et les souhaits ne font pas défaut aux mariés. A Grossetto, un deuxième buffet, installé en plein air, par une tante de M. Tolliachi, est à la dernière [illegible] mais le temps change, menace, et chacun est impatient d'arriver à Sainte-Marie. Quelle réception ! La maison Tolliachi, cachée dans la verdure, l'entrée sous un arc de triomphe, la population au délire, mille mains qui se tendent et surtout la caresse filiale, tendre, affectueuse de la nouvelle mariée, à la vieille grand'mère, à l'aïeule vénérée presque centenaire, qui attend joyeuse et rajeunie la nouvelle vague pour continuer sa race et embellir sa maison !... Et le soir, un dîner magnifique, où plus de trois cents invités étaient servis en même temps, sans que rien ne cloche et à l'entière satisfaction de tout le monde.

La fête se complète et se termine par une charmante soirée de bal qui ne prend fin qu'à cinq heures du matin. L'incomparable artiste Mademoiselle Boni, venue exprès d'Ajaccio, joue du piano à la perfection, et, infatigable, excite les couples à tourner et valser encore, mais tout a une fin, et chacun se retire satisfait et enchanté.

Plus de deux cents télégrammes sont arrivés apporter les vœux des uns et les regrets de ceux qui n'ont pu assister au mariage.

Au nom des invités nous présentons nos remerciements aux familles Fiaschi et Tolliachi pour l'inoubliable journée qu'elles nous ont permis d'inscrire dans nos souvenirs, et aux jeunes mariés nos vœux les meilleurs et les plus sincères de paix, d'union et de bonheur.

*Un Invité.*

## Gazette Ajaccienne

*(De notre correspondant particulier)*

*Conseil municipal*

Le conseil municipal s'est réuni lundi soir à 4 heures en séance publique, sous la présidence du Maire. M. Luce-ani donne lecture du procès verbal de la dernière séance qui est adopté sans difficultés.

M. le Maire met le conseil municipal au courant du dernier accord intervenu entre la ville d'Ajaccio et « la Société pour l'éclairage des villes ». Cette société qui avait pris l'adjudication de la canalisation des eaux de la Gravone s'était engagée à achever les travaux au mois d'août 1908. Comme à la date indiquée ces travaux étaient loin de l'achèvement la Ville demanda d'assigner la Société pour le grave préjudice qui lui était porté. Immédiatement la Société d'atterrage des villes présenta que l'inachèvement des travaux était dû à ce que la ville d'Ajaccio était redevable à la Compagnie du Gaz d'une somme assez importante et que l'achèvement des dits travaux dépendait du payement de cette dette.

La Ville n'admet pas, bien entendu, les conclusions de la Société, et le conseil municipal donne au Maire le droit d'engager immédiatement un procès.

Le conseil délibère ensuite sur quelques affaires de peu d'importance, puis la séance est levée à cinq heures du soir.

*Nécrologie*

Nous avons appris avec regret la mort de M. Joseph Mingalon, décédé subitement à l'âge de 74 ans.

M. Mingalon est une vieille figure ajaccienne qui était très connue et sympathique à tout le monde.

Les obsèques ont été célébrées au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Nous présentons aux familles Mingalon et Poligni, nos compliments de condoléance.

*Au Port*

Vap. « Vénézuela », cap. Bonigni, venant de Bône, 8 pas. div.

— Yacht Anglais « Hombon, » cap. Grondy venant d'Agay.

— Yacht Américain « Marguerite, » cap. Joben, venant de Cannes.

## Bulletin Financier

Paris, 1er mars 1909.

La Bourse n'est effectivement dans des conditions de bon marché exceptionnelles et la tendance demeure très ferme dans l'ensemble. Notre Rente, consolidée à 98 fr. finit à 98.05, fin prochain. Les Fonds Etrangers sont en hausse avancée : Extérieure 97.20, Turc 95.50, Serbe 76.25. Les Emprunts russes sont bien tenus : le 4 1/2 1909 monte à 94.90. Nos Sociétés de Crédit sont calmes.

La Banque Centrale Mexicaine reste ferme à 613.

La Rente Foncière s'échange à 400.

Les valeurs industrielles et de traction varient peu. Suez 4.195. Les titres cupréifères sont sans changement ou presque : Rio 1.754. Les charbonnages russes sont irréguliers.

Les valeurs de plomb pourvu vont leur mouvement de reprise : Bebie Karaitza demandée à 645.

En Banque, l'action et la part Wagons-Fonciers de Banque, se négocient respectivement à 130.50 et à 390.

L'action Crédit Banque est en nouvelle avance à 43.75.

Nous rappelons que mercredi 3 courant on procédera à l'introduction sur notre marché au prix de 36 frs des 150.000 actions de préférence 5 7 0/0 des Ciments Lafarge créées en vue de porter le capital de L. 625.000 à L. 775.000 pour répondre au développement des affaires sociales. Cette Société qui compte parmi les plus prospères a réalisé des bénéfices considérables (21 millions en dix ans) qui ont permis de distribuer douze millions et demi aux actionnaires.

Les actions de préférence 8 ont droit à un dividende cumulatif de 7 0/0 et à la moitié des bénéfices après prélèvement de 9 0/0 aux actions ordinaires.

Ciments Français inchangés.

## Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 4 mars.

Thermomètre — 7 heures du matin + 7°, à midi 12°. 4 heures du soir + 10°. Station 13-4, Minima + 6°.

Baromètre — 7 heures du matin, 753 mm à midi, 75 mm. 6 heures du soir 755 mm, Vent Dans la matinée, Ouest.

Dans l'après-midi, Id.

Etat du ciel, le matin Pluvieux.

L'après-midi, Couvert.

***

*Au départ*

M. Icard, sous-préfet de Bastia, est parti hier pour Paris, par le courrier de Marseille. Il a été salué au départ par un grand nombre d'amis. Notre sous préfet n'a cessé d'être Potjet, durant ces quelques jours, de nombreuses marques de sympathie dont l'importance et la signification n'ont échappé à personne. Quelle que soit la décision que les circonstances lui imposeront, M. Icard peut être assuré qu'il conserve toute la confiance de ses amis et des républicains de l'arrondissement.

Ajoutons que M. Icard sera très probablement de retour à Bastia, dans une quinzaine de jours.

***

*Marine*

M. le capitaine de frégate Peglesi-Conti, du port de Toulon, est désigné pour continuer ses services au port de Cherbourg.

***

*Chambre Musicale*

Le Comité ayant l'intention de donner prochainement une série de cinq concerts analogues à ceux de l'an dernier a l'honneur de prier les personnes qui désirent y assister de vouloir bien se faire inscrire, avant le 15 mars courant, chez M. Blanc, marchand de musique, Boulevard Paoli.

Ces concerts ne pouvant avoir lieu que si le nombre des adhérents est suffisant pour couvrir les frais, le Comité adresse un pressant appel aux amateurs de musique.

Le prix de la cotisation est fixé comme l'an dernier à 20 francs, donnant droit à deux entrées à chaque concert.

Pour tous renseignements s'adresser chez M. Blanc.

***

*Postes et Télégraphes*

Ont été nommés surnuméraires des postes et télégraphes, M. Giroldi, à Paris, et M. Muselli, à Laval.

***

*Obsèques*

Dans la matinée ont eu lieu les obsèques de M. Pierre-Philippe Morelli, ancien employé de la Compagnie Fraissinet, qui s'est éteint à l'âge de soixante huit ans, après une très longue maladie.

C'était un employé bien dévoué, qu'on a vu partir avec regret lorsque des infirmités l'obligèrent à se retirer. Il conserva toujours avec ses anciens camarades les meilleures relations, et ceux-ci se trouvaient tous réunis derrière son cercueil pour rendre un dernier témoignage d'affectueuse sympathie à sa mémoire.

D'autres amis ont suivi le cortège jusqu'à l'église Saint-Jean où a été donnée l'absoute.

Nous présentons à MM. Morelli et à la famille Palermi toutes nos condoléances.

***

*Troupes coloniales*

Le sergent Taddaï Jules-Pierre, de 5e régiment d'infanterie coloniale, est nommé adjudant.

***

*Tapageurs nocturnes.*

Dans son audience d'hier, le tribunal de simple police de notre ville, présidé par M. le juge de paix suppléant de Gentile, a prononcé six condamnations à cinq jours d'emprisonnement pour tapage nocturne.

Ces individus avaient parcouru le 21 février, à onze heures du soir, le cours Paoli et la Rue Droite en chantant à tue tête et en poussant des cris de toutes espèces, de manière à mettre en émoi tout le quartier.

***

*Objet perdu*

Il a été perdu une pèlerine en fourrure mongolie, du Café Andreani à la place Prélà.

Prière de la rapporter au bureau du *Petit Bastiais*, contre bonne récompense.


## THÉATRE MUNICIPAL

Débuts
de la troupe Guidotti

*Samedi 6 mars, à 8 h. 1/2*
Première représentation de
***Fede, Speranza e Carità***
ou
FIRENZE e ROMA
Pièce à grand spectacle en 5 actes de Pontichi

Location chez M. Poggi

Le buffet est tenu par M. Soavi.


**Etat-Civil**

NAISSANCES

Stretti Angelina. — Musetti Antonia-Marie. — Demiani Toussainte.

DÉCÈS

Simonetti Barbe-Marie, mariée, 62 ans, de San Louis de Mercurio.

Ordioni Cécile, célibataire, 80 ans, de Pancheracois.

Poggi Joseph dit Atoine, forblantier, célibataire, 61 ans.

*Nouvelles Religieuses*

ORATOIRE SAINT-ROCH. — Vendredi, samedi et dimanche auront lieu dans l'oratoire de ce nom, les prières, dites des Quarante Heures, pour les protecteurs, bienfaiteurs et confrères trépassés de la confrérie.

Vendredi et samedi, le matin : messe à 9 heures ; le soir, à 7 heures et demie, office des morts et Salut.

Dimanche, office à 9 heures, suivi de la messe avec Exposition et Bénédiction du Très Saint Sacrement.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

ORPHÉON BASTIAIS. — Les membres adhérents de l'Orphéon Bastiais sont priés d'assister aux répétitions générales qui auront lieu à partir de soir, à 8 heures et demie, au nouveau local, rue Bldo Togo, 1, au premier étage.

Prière d'être exact.

V. Pierocchi.


## HÉMORROIDES

Peu de personnes ignorent quelle cruelle infirmité constituent les hémorroïdes, car c'est une des affections les plus répandues ; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin, on sait beaucoup moins qu'il existe un médicament, l'Elixir de Virginie Nyrdahl, qui les fait disparaître sans aucun danger. On dit qu'il écrire : Produits Nyrdahl, 20, rue de la Rochefoucauld, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible et la plus douloureuse. Le flacon : 4 fr. 50, franco.

Méfiez-vous des imitations ! Il n'existe qu'un seul Elixir de Virginie : il porte la Signature de garantie Nyrdahl.


# DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00129

**BOURSE DE PARIS**

3 mars — 4 mars

Rentes de 3 0/0 anciens 97 75 — 97 95
— de 3 0/0 amortis. 98.00 — 98 05
ex-coupon.

## Nouvelles Militaires

*Gendarmerie*

Paris, 4 mars.

Sont nommés gendarmes à la 15e légion ter :

Deuxième compagnie. — Gendarmes à cheval ; les anciens militaires Garrelongues, Bruchet, Laffon, et Biachon, proposés respectivement par les Compagnies de gendarmerie des Landes, du Gers, de l'Aude et de la Loire.

## LA ROCHELLE

### ARRIVÉE DU GÉNÉRAL D'AMADE

La Rochelle, 4 mars.

Le général d'Amade arrivera dans la soirée où dans la nuit, à bord du croiseur *Cosmao*.

Par suite du mauvais état de la mer, ce croiseur arrivera avec un assez long retard.

De grandes fêtes ont été organisées en l'honneur du général d'Amade par la municipalité Rochelaise.

Ses compatriotes lui préparent une réception grandiose.

## ALGER

### MAX RÉGIS CONDAMNÉ

Alger, 4 mars.

Max Régis, ancien maire antijoif d'Alger, vient d'être condamné à un mois de prison pour coups à un concierge et pour rébellion et outrages aux agents de la force publique qui l'empêchèrent de pénétrer de vive force chez une demi-mondaine.

## Les Morts du Jour

*Le Marquis de Charnace*

Paris, 4 mars.

On annonce la mort du marquis Guy de Charnace, à l'âge de 84 ans.

*Alexandre Charpentier*

M. Alexandre Charpentier, le sculpteur bien connu, est décédé ce matin, à l'âge de 53 ans.

M. Alexandre Charpentier avait obtenu de nombreuses récompenses aux Expositions d'Art.

## ORAN

### TENTATIVE DE VOL d'armes et de munitions

Oran, 4 mars.

La police a procédé à l'arrestation de plusieurs Arabes qui furent surpris au moment où ils s'emparaient d'une grande quantité d'armes et de munitions qui étaient déposées à la mairie en vue d'une insurrection.

Se voyant pris dans le piège, les malfaiteurs tirèrent plusieurs coups de revolver.

Un conseiller municipal fut très grièvement blessé.

## AUX ÉTATS-UNIS

### Entrée en fonctions du nouveau Président de la République

Washington, 4 mars.

M. Taft, le successeur du président Roosevelt, a fait aujourd'hui son entrée à la Maison Blanche.

Il a prêté le serment constitutionnel avec tout le cérémonial habituel.

A cette occasion M. Taft a prononcé un vibrant discours, qui a soulevé à plusieurs reprises des ovations frénétiques.

Toute la population assistait au défilé monstre à travers les principales rues de Washington.

Ce défilé comprenait les gouverneurs des quaterze Etats, 3.000 marins de la flotte, et 50.000 citoyens.

Tous les monuments publics et la plupart des maisons particulières étaient pavoisés et artistiquement décorés.

## EN ANGLETERRE

### Le départ du Roi

Londres, 4 mars.

S. M. Edouard VII a dû remettre son départ à demain par suite de la tempête de neige qui s'est abattue sur Londres.

Depuis cet après-midi, il pleut à torrents.

Le temps est épouvantable.

# LE PARLEMENT

## Chambre des Députés

*Présidence de* M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

### La détaxe des pétroles

M. Pascal Ceccaldi, député de l'Aisne, dépose, sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi relative à la détaxe des pétroles.

La Chambre ordonne le renvoi de cette proposition à la commission des Douanes.

### L'examen des Conscrits

La Chambre adopte ensuite sans discussion le projet de loi tendant à établir un examen annuel de l'instruction primaire des conscrits.

### L'impôt sur le Revenu

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet d'impôt sur le revenu, qui comprend :

1° le projet de loi portant suppression des contributions directes et établissement d'un impôt général sur les revenus, et d'un impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu ;

2° la proposition de loi de M. Maujan ayant pour objet l'établissement d'un impôt personnel et progressif sur le revenu et sur les capitaux improductifs ;

3° la proposition de loi de M. Magniaudé ayant pour objet d'établir un impôt général et progressif sur les revenus ;

4° la proposition de loi de M. Malvy, ayant pour objet l'établissement d'un impôt global et progressif sur le revenu.

*Articles additionnels*

La discussion reprend sur les articles additionnels déposés par MM. Magniaudé, l'abbé Lemire et Gast.

Ces articles additionnels sont successivement mis aux voix et repoussés.

*Amendement Mulac*

La Chambre aborde l'examen de l'amendement déposé par M. Mulac, et qui est ainsi conçu :

« La présente loi entrera en vigueur, en même temps que celle qui déterminera les ressources attribuées aux départements et aux communes, en remplacement des centimes existants et à l'expiration de la première année suivant l'année de la promulgation de cette loi. »

M. Mulac

député radical d'Angoulême, monte à la tribune, et soutient son amendement.

M. Camille Pelletan

député radical de Bouches-du-Rhône, combat l'amendement déposé par M. Mulac, qui n'a d'autre but que de retarder le vote de l'impôt sur le revenu.

M. Jean Jaurès

monte à la tribune.

Le député socialiste du Tarn parle dans le même sens que l'orateur qui l'a précédé à la tribune.

Le Ministre des Finances

monte, à son tour, à la tribune, et déclare que le vote par la Chambre de l'amendement Mulac encouragerait toutes les résistances désirées à retarder, au Sénat, le vote du projet d'impôt sur le revenu.

Le Vote

La discussion étant close, le président met aux voix l'amendement de M. Mulac.

Le scrutin donne les résultats suivants :

| | |
|---|---|
| Nombre de votants. . | 520 |
| Majorité absolue . . | 261 |
| Pour l'adoption. . | 263 |
| Contre. . . . . | 257 |

L'amendement de M. Mulac est adopté par 6 voix de majorité.

(Vive émotion dans la salle).

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

## SÉNAT

*Présidence de* M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

*Projet de loi d'intérêt local*

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, autorisant la prorogation d'une surtaxe sur l'alcool à l'octroi de Marseille.

Les conclusions du rapport de M. Alexandre Lefèvre sont adoptées.

### La loi de dessaisissement

Le Sénat adopte ensuite sans discussion, le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant abrogation de la loi de dessaisissement.

La séance est ensuite levée et renvoyée à mardi.

## Les Evénements des Balkans

### *LE CONFLIT* AUSTRO-SERBE

### La Note de la Serbie

Paris, 4 mars.

Dans les cercles diplomatiques, le bruit court que la Serbie a fait parvenir aux puissances signataires du traité de Berlin une note conforme à l'avis de la Russie.

Dans cette note le gouvernement de Belgrade déclare nettement qu'il renonce à réclamer à l'Autriche des compensations territoriales, ainsi que l'autonomie des deux provinces annexées.

La Serbie s'engage, en outre, à commencer le désarmement en même temps que l'Autriche, et elle confie ses intérêts entre les mains des grandes puissances.


## MAISON GHILINI

Pâtes alimentaires — Usine à vapeur
***Bastia***

Tous nos produits sont garantis exclusivement fabriqués avec des semoules de *blés durs*.

Toutes nos pâtes supérieures et extra sont livrées en caisses de 10 à 12 kilogrammes.

Spécialités de la Maison :
NOUILLETTES ET LASAGNE AUX OEUFS
garanties
*Cannelloni*
*Cheveux d'Anges*

La Maison a l'honneur d'informer MM. les Epiciers de la ville qu'elle trouveront dans ses magasins 6, boulevard Saint-Anzelo, toutes les qualités de pâtes *rafinées, supérieures* et *extra*, à des prix défiant toute concurrence.

On demande de bonnes ouvrières étendeuses et emballeuses.


## *Ministère de la Guerre*

Adjudication à l'Hôtel-de-Ville d'Ajaccio, le 15 mars 1909, à 2 heures du soir, de l'entreprise de la fourniture du pain de troupe à la ration à exécuter du 1er avril au 30 septembre 1909 dans l'arrondissement de fourniture d'Ajaccio, comprenant tout le département de la Corse moins la place de Bastia.

Effectif de base : 4.400 hommes.

Les cahiers des charges générales et spéciales, et les diverses instructions sont déposés dans les bureaux des Sous-Intendances d'Ajaccio et de Bastia, à la Préfecture de la Corse et à la Mairie d'Ajaccio

Le public est invité à les consulter.

Voir également les affiches.


## Nouvelle Société Navale de l'Ouest

*Agent en Corse :*
PIERRE VINCENTELLI
23, Rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre
la Corse, la France, la Belgique,
la Hollande, le Portugal,
l'Algérie, le Maroc,
l'Espagne et la Méditerranée

*Frêts avantageux*

Le prochain départ aura lieu par steamer *Saint-Paul* à destination de Bougie, Rouen, le Havre et Anvers.

En vente chez M. Marfini,
Place Saint-Nicolas, 13.
Vin vieux en bouteilles Blanc et Rouge. — Vinaigre et Eau-de-Vie de 6 ans de fabrication.

## Messageries Automobiles de Sartene à Ghisonaccia

| LOCALITÉS | HORAIRE ARRIVÉE | HORAIRE DÉPART | PRIX DES PLACES INTÉRIEUR fr. | c. | COUPÉ fr. | c. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Sartene | | 6 h. matin | » | » | » | » |
| Orsal | | 4 h. 30 | » | » | 1 | 50 |
| Roccapina | | 5 h. 05 | » | » | 2 | 75 |
| Calderello | 5 h. 30 | 5 h. 40 | » | » | 4 | » |
| Scopetto | | 5 h. 50 | » | » | 5 | 25 |
| Bonifacio | 6 h. 20 | 7 h. 00 | » | » | 6 | 50 |
| Porto Vecchio | 8 h. 20 | 8 h. 30 | 8 | » | 9 | 50 |
| Sainte Lucie de Porto-Vecchio | 9 h. 10 | 9 h. 15 | 9 | 50 | 11 | 50 |
| Solenzara | 10 h. 25 | 10 h. 35 | 11 | 50 | 14 | » |
| Migenajas | | 11 h. 10 | 12 | 75 | 15 | 50 |
| Ghisonaccia Commune | 11 h. 30 | 11 h. 40 | 13 | 50 | 16 | 50 |
| Ghisonaccia Gare | 11 h. 55 | | 14 | 25 | 17 | 50 |

| LOCALITÉS | HORAIRE ARRIVÉE | HORAIRE DÉPART | PRIX DES PLACES INTÉRIEUR fr. | c. | COUPÉ fr. | c. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Ghisonaccia gare | | 1 h. soir | » | » | » | » |
| Ghisonaccia Commune | 1 h. 15 | 1 h. 25 | 0 | 75 | 1 | » |
| Migenajas | | 1 h. 45 | 1 | 50 | 2 | » |
| Solenzara | 2 h. 10 | 2 h. 20 | 2 | 75 | 3 | 50 |
| Sainte Lucie de Porto Vecchio | 3 h. 30 | 3 h. 35 | 4 | 75 | 6 | » |
| Porto-Vecchio | 4 h. 20 | 4 h. 30 | 6 | 25 | 8 | » |
| Bonifacio | 5 h. 30 | 6 h. 00 | 7 | 75 | 11 | » |
| Scopetto | | 6 h. 50 | 9 | | 12 | 25 |
| Calderello | 7 h. 10 | 7 h. 20 | 10 | 25 | 13 | 50 |
| Roccapina | | 8 h. 00 | 11 | 50 | 14 | 75 |
| Orsal | | 8 h. 30 | 12 | 75 | 16 | 25 |
| Sartene | 9 h. 00 | | 14 | 25 | 17 | 50 |

ANCIEN CABINET PRADIER
**PIERRE SABATÉ**
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
**Bd Paoli, 18, au 1er**
**Maison Benedetti**

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à nouveau sa partie neuve surtout clientèle ambulante — se disant chirurgiens dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui exploitent la crédulité publique à la honte pour la profession de dame ambulante

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia. Imprimerie Ollagnier

Grande *fabrique Suisse de broderies cherche des* **dames ayant un grand cercle de connaissances** pour la vente sur échantillons de ses broderies pour lingerie, blouses brodées, vêtements, etc.. *Superbes nouveautés et spécialités.* Forte commission. La marchandise est livrée à domicile franco de port et de droit. Adr. offres sous initiales : *Z. G., 485, à Rudolf Mosse St Gall. Suisse.*

**Cordonnerie Modèle**
**Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia**
**EUGÈNE PERICCHI, propriétaire**
*Saison Printemps-Eté 1908*
Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures d'Eté en toile
en noir et couleur, dernière mode
*Choix considérable de Pantoufles*
**Prix très réduits**
Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriqués exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour
*La Maison se charge des réparations*



**LES MALADIES DE LA FEMME**
**LA MÉTRITE**



Ce sont les femmes atteintes de métrite

**JOUVENCE de l'Abbé Soury**

JOUVENCE de l'Abbé Soury guérit rapidement, mais à coup sûr, les Maladies de la Femme, les Pertes blanches, les Hémorragies, les Accidents du Retour d'âge, les Métrites, les Fibromes, les Tumeurs, les Hémorroïdes, les Varices, l'Entérite, etc.
La JOUVENCE de l'Abbé Soury se trouve dans toutes les Pharmacies. 3 fr. 50 le flacon. 4 fr. 50 franco contre mandat poste 40 fr. 50
DUMOUTIER, 1, place de la Cathédrale, Rouen.
Notice et renseignements gratis et francs.

**MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : *Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.*
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
*Appareils Sanitaires*
**Charles CLÉMENT & Cie**
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Demandez et offrez dans tous les Cafés
**AMARO MATTEI, spécialité supérieure**

**Installation à Gaz**
**Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz**
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
*Appareils sur commande*
Abonnement pour l'entretien et l'éclairage : — Travail soigné et garanti.

**LIQUEUR DE NOIX**
DISTILLÉE
**par M. SIMONCELLI**
propriétaire à Cardo
Médaille d'argent, Exposition de Bastia (1907)
Croix du Mérite et médaille d'or
Exposition Internationale de Bastia (1908)
Douée de propriétés stomachiques, recommandée par les sommités médicales de Montpellier suivant un fait l'analyse et examinée par M. Combescure, l'un des maîtres les plus distingués de la Faculté de Montpellier de cette ville, cette LIQUEUR fabriquée exclusivement avec des noix de première qualité, se recommande aux estomacs délicats par ses propriétés digestives, son arôme et son goût fin.
Elle est recommandée aux personnes souffrant de maux d'estomac désireuses d'alléger leurs souffrances, dans les cas d'indigestion et souverainement contre le mal de mer aux voyageurs.
Elle est indispensable aux enfants.
La LIQUEUR DE NOIX se prend à un moment et après chaque repas pour activer la digestion. Il n'absorbe par petits verres la liqueur.
Dépôt en ce Ville près Carte.
*Se méfier des contrefaçons*

**LA POUDRE BESSIÈRE**
est le seul remède vraiment **EFFICACE et INFAILLIBLE** que doivent employer tous les malades atteints d'une maladie de l'estomac, du foie, des reins, des intestins, de constipation dont les CONSÉQUENCES : le *manque d'appétit*, la *migraine*, la *gastralgie*, le *ballonnement*, etc.., sont des plus graves.
De tous ceux, et ils sont nombreux, qui ont essayé cette merveilleuse poudre, beaucoup vous diront que : si leur estomac et leurs intestins fonctionnent bien aujourd'hui, c'est à elle qu'ils le doivent et qu'ils en adoptent définitivement l'usage.
Interrogez toutes les mères de famille soucieuses de la santé de leurs enfants, et demandez leur, avec quoi elles les purgent ? Unanimement elles vous répondront :
**avec la POUDRE BESSIÈRE**
Pourquoi avec celle-là ? parce qu'elle est non seulement souverainement **TONIQUE**, mais encore **LAXATIVE, PURGATIVE, DÉPURATIVE**, en provoquant, sans aucune douleur ni échauffement, une abondante et saine évacuation des matières contenues dans les intestins.
Parce que son goût agréable en fait une friandise pour eux, étant très sucrée.
**Prix de la boîte : 1 fr. ; 1 fr. 25 francs**
**Dépôt : Pharmacie Centrale d'Ajaccio (Corse)**
*Essayez et vous conviendrez de son Efficacité Surprenante*

**LE MONITEUR DE LA MODE**
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION D : contenant nos Gravures coloriées et un Patron découpé dans les T. P. et 4e P.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 32 francs
ADEL. GOUBAUD, Editeur, 3, r. des 4 Empereurs

**PHOTOLINE**
**Pétrole supérieur ininflammable**
**Jette un éclat fixe sans égal**
**En vente chez MM. L.N. MATTEI et Cie**



TRENTE-QUATRIEME ANNEE — N° 65

SAMEDI 6 MARS 1909

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | un an | 6 mois | 3 mois |
|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. |
| Autres Départ. | 22 » | 12 » | 6 » |

Union postale, et autres Pays : le port en sus.
*On ne répond pas des manuscrits déposés.*



00130
BIBLIOTHÈQUE DE BASTIA


### *LE CALENDRIER*

Fête : Aujourd'hui : Saint Téophile.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 6 m. — Coucher, 5 h. 33 s
Premier quart. le 26 — Pleine Lune le 6.
Fête de Demain Saint Thomas d'Aquin.

*5 MARS*

## LA PAIX OU LA GUERRE?

Hier, c'était la guerre. Aujourd'hui c'est peut-être la paix. Que sera demain ?

Tel est le grave, le dangereux, l'angoissant problème que se pose l'Europe depuis plusieurs mois, et il ne paraît pas que l'on soit, à l'heure actuelle, beaucoup plus avancé qu'aux premiers jours, si non que beaucoup de promesses et de protestations pacifiques ont été faites, en même temps que beaucoup de préparatifs militaires. C'est une façon qu'ont les puissances d'être conséquentes avec elles-mêmes.

Au début, je veux dire après le coup de force de l'Autriche sur la Bosnie-Herzégovine, en violation des traités de Berlin, la crise orientale se présentait sous trois côtés également inquiétants : le conflit austro-turc, le conflit turco-bulgare et le conflit austro-serbe. Les deux premiers de ces conflits sont apaisés ou en voie de l'être. En effet, l'Autriche et la Turquie ont signé le protocole de la paix ; la Bulgarie et la Turquie discutent encore, mais il ne s'agit plus entre elles que d'une simple querelle de gros sous et de puissantes influences, celles de la Russie et de l'Angleterre se chargent de les mettre d'accord.

Reste le plus aigu, le plus difficile des trois à traiter : celui entre l'Autriche et la Serbie, car il ne s'agit plus d'une question d'amour-propre, ou de l'encaissement d'une indemnité plus ou moins élevée, il y va de l'existence même d'un peuple.

Ce peuple serbe, qui, en maintes occasions, a montré sa vaillance et son patriotisme, a joué, bien souvent aussi, le rôle de victime.

Comme la Pologne, il était de trop sur l'échiquier européen. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir s'il va disparaître complètement, ou si, en Europe, une voix s'élèvera pour le défendre. Pris entre les terribles tenailles des trois courants qui se sont disputé son sol à travers les siècles, le slave, l'autrichien et le turc, sa destinée a été de servir de champ de bataille aux autres. A l'heure actuelle, démembré, réduit même dans cet état embryonnaire, il gêne encore l'expansion autrichienne vers Salonique, et c'est pourquoi l'Autriche, à dix contre un, a décrété sa perte.

Il suffit de jeter les yeux sur une carte pour voir à quelle situation tragique se trouve aujourd hui réduite la Serbie. Son territoire ne représente qu'une faible partie de celui occupé par les Serbes ; le reste, notamment la Bosnie-Herzégovine, a été annexé par l'Autriche : c'est la part du lion. Tout autour d'elle, la Serbie voit se dresser les douanes autrichiennes : ce n'est pas encore la sujétion politique, c'est déjà la sujétion économique, disons le mot : la ruine.

Pour échapper à cette étreinte, la Serbie réclame une porte de sortie sur la mer, une étroite bande de terre, un débouché sur l'Adriatique qui lui assurerait l'indépendance. C'est peu et c'est légitime ; aussi, les représentants de la Serbie ont-ils trouvé, auprès des puissances européennes, le meilleur accueil et la promesse d'un appui. Hélas ! il y a loin de la coupe aux lèvres.

Au mois de décembre dernier, M. Ribot faisait à la tribune de la Chambre une déclaration qui était l'expression même du sentiment français : « Nous avons, disait-il, pour toutes les nationalités des Balkans la plus profonde sympathie et nous faisons des vœux pour elles... Nous voulons surtout maintenir la paix du monde, ne pas laisser s'engager un conflit dont personne ne pourrait déterminer l'étendue . » Toutes les puissances n'ont pas manqué de faire, chacune pour sa part, des déclarations aussi alléchantes ; mais voici que l'Autriche, qui ne veut pas de rivale dans les Balkans, élève la voix et menace ; aussitôt, chacun rentre dans sa coquille Timidement, la France, l'Italie et l'Angleterre ont essayé de tenter une démarche auprès de la belliqueuse et intransigeante Autriche, mais l'Allemagne a refusé de s'associer à cette démarche, sous le prétexte plausible qu'elle ne voulait en rien influer sur la politique de son amie et alliée.

Il ne restait plus, dès lors, que deux solutions pour dénouer la crise : ou bien obtenir de l'Autriche par la force des armes ce qu'elle refusait par la persuasion, ou bien abandonner la Serbie et lui conseiller la résignation. C'est ce dernier parti qui a été choisi.

Ainsi, la paix est une fois de plus sauvegardée, mais c'est au prix d'un déni de justice, le droit le plus faible a été sacrifié au plus fort.

Ceci, du reste, n'est qu'une nouvelle confirmation de la nécessité de la paix armée contre laquelle nous nous débattons en vain. Même en état de paix, surtout peut-être en état de paix, c'est la force qui prime le droit. Que ceci soit une leçon pour nous-mêmes : soyons forts, ayons des canons, une armée, des vaisseaux, et nous aurons droit au respect des autres ; soyons désarmés, et nous n'aurons qu'à nous taire.

Ajoutons, du reste, que, tout bien considéré, la solution à laquelle l'Europe s'est arrêtée paraît encore être la meilleure. Tant que la poudre ne parle pas, les diplomates font leur œuvre et l'on peut toujours espérer qu'ils obtiendront quelques légitimes compensations pour la Serbie. Au contraire, si la Russie, refusant de se joindre à la démarche des autres puissances, avait conseillé aux Serbes de prendre les armes, elle ne pouvait moins faire que de lui prêter main-forte. Dès lors, l'Autriche étant attaquée, l'Allemagne venait à son secours, et, conformément aux traités, nous devions nous-mêmes appuyer la Russie. Qu'aurait fait l'Angleterre ? Qu'aurait fait l'Italie ? Le conflit austro-serbe déchaînait la plus épouvantable des conflagrations européennes.

Eloignons de nous ce calice, et remercions notre diplomatie de nous en avoir épargné la lie. Quelle que soit notre sympathie pour les principautés des Balkans, nous n'avons aucune velléité de courir aux champs de bataille pour la défense de leurs intérêts personnels. Une guerre dans de telles conditions ne sera jamais acceptée par la nation française. Nous avons assez combattu, assez travaillé pour les autres : maintenant, travaillons pour la paix .. et d'abord pour nous-mêmes. L'expérience du passé nous dit que c'est le parti le plus raisonnable et le plus sage.

C. DES CONDELIERS.

DE MONACO EN CORSE EN DIRIGEABLE

## Un Raid Sensationnel

*Audacieux projet*
*que caresse un aéronaute*
*plus audacieux encore*

De tous les aéronautes actuels, de tous ceux qui par l'immensité aérienne ont promené leurs rêves, emportés au fil du vent dans la légère nacelle d'osier, Jacques Faure est, certes, le plus audacieux.

Jacques Faure, un grand gaillard blond, athlète au regard franc, épris de tous les sports et du ballon en particulier, n'est plus un inconnu. Voici de longues années déjà que les échos redisent son nom. Tantôt une dépêche nous informe qu'il est allé atterrir en Allemagne, en Russie, en Hollande, en Angleterre ; en Angleterre surtout, car Jacques Faure s'est fait une spécialité de traverser le « channel » autrement qu'en bateau, comme tout le monde.

Or, voici qu'une autre nouvelle nous arrive des pays heureux où le soleil caresse hiver comme été les mortels qui y ont élu domicile. De Monaco, Jacques Faure nous fait part de son intention de tenter prochainement le raid aérien France-Corse.

Pour cela l'intrépide jeune homme se servira d'un dirigeable construit sur ses plans. Voici quelques détails sur l'aéronat.

Longueur 32 mètres, diamètre 10 mètres 25, cube 1.050 mètres. La nacelle de forme allongée emportera dans ses flancs un moteur de 30 chevaux actionnant une hélice métallique à rotation lente. A l'arrière du ballon, un empennage cruciforme assurera la stabilité comme dans le type Lebaudy.

Ce ballon partira lundi prochain de Paris à destination de Monte-Carlo où il sera mercredi ou jeudi, prêt à être gonflé.

*Les projets de l'aéronaute*

Jacques Faure que nous avons vu, nous met ainsi au courant de ses projets :

— Après plusieurs ascensions d'essai, je compte tenter la traversée vers le 15 mars si, bien entendu, le temps est calme et si les prévisions atmosphériques sont favorables.

— Et vous partez seul ?

— Non. Un mécanicien éprouvé, un charmant garçon, plutôt un ami qu'un aide, m'accompagnera et surveillera le moteur. En Gasteau — tel est son nom — j'ai absolument confiance pour tout ce qui concerne la partie mécanique. Je n'aurai donc à me préoccuper que de la partie aérostatique.

— Mais en cas de panne en mer ?...

— De ce côté également peu de

---

74 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## Le Testament Volé

par HENRI DEMESSE

PREMIERE PARTIE

XV

FAUX DÉPART

Mais rien n'indiquait ce qui se passait sur lui à Maquart qui s'observait par un trou de mèdaune. On le sait, l'expression de la physionomie du policier était absolument impénétrable. Son masque, aux traits toujours immobiles, ne laissait rien voir des impressions qu'il éprouvait, quelles qu'elles fussent. Seuls, ses yeux auraient pu le trahir, car, malgré tous ses efforts il n'aurait jamais pu éteindre, lorsqu'il le fallait, la flamme qui s'en échappait parfois. Il avait suppléé à cela par le moyen des lunettes à verres sombres qu'il portait d'ordinaire.

— Neuf heures moins le quart !.. dit le Furet... Le premier train pour Paris passe à Angerville à neuf heures vingt-trois.. J'ai le temps !.. Mais je veux partir sans me presser !

Il passa son pardessus imperméable qu'il avait dû à peine ôter. Puis il prit congé de Barron Latreille, qui le vit partir en même temps avec joie et avec dépit. Avec joie, car il était aise d'être débarrassé de cet hôte, un « mouchard », comme il disait dédaigneusement, et avec dépit, car c'était, après tout, un vengeur de moins dans l'auberge. Or, on n'était pas, il faut le dire, à sauter de la porte qu'il devait éprouver du départ de partir que l'hôtelier pensait ainsi, mais bien parce que, comme tous les gens peureux, il aimait à rester beaucoup de monde autour de soi, et le départ du Furet réduisait à une seule personne : Maquart, le nombre des gens qui, sans compter les domestiques, devaient passer la nuit sous le même toit que le mort. Il s'applaudissait donc de plus belle de la bonne pensée qu'il avait eue de faire coucher Alphonse, près de lui, dans l'office.

XVI

LE FOUS

Onze heures sonnaient à l'horloge de l'office, Alphonse s'était endormi tout habillé sur son matelas. Comme il était très las, il n'avait immédiatement endormi de ce profond sommeil, qui, d'ordinaire, étreint les enfants et les jeunes gens, dès qu'ils ont la tête sur l'oreiller. Barron Latreille achevait de se dévêtir pour se mettre au lit à son tour. Maquart s'était retiré une heure auparavant dans sa chambre, au deuxième. L'auberge du Soleil d'Or, tout à coup, s'endormit. Il avait entendu frapper au coup sec à la vitre de l'office, qui prenait jour sur la route, on le sait, et qui était défendu, non par des contrevents, mais par des barreaux de fer.

— Qu'est-ce que c'est que ça ? murmura-t-il en demeurant immobile, subitement effrayé par.

Cependant, on frappa pour la deuxième fois.

— Si je réveillais Alphonse ? pensa Barron-Latreille.

Mais, affaissé de terreur, il n'osa faire un mouvement.

— Et cette bergie qui n'est pas éteinte... Ce doit me voir. Que faire ?

Il se souvint soudainement qu'il n'avait pas songé à faire mettre la barre de fer qui fermait la porte donnant sur la route. A cette pensée, il se sentit frémir. Son imagination, frappée par les événements qui s'étaient produits depuis la veille, lui montrait, partout, dans les ténèbres, des fantômes hideux et menaçants.

— Si je pouvais éteindre cette bougie ! murmura-t-il.

Soudain, la porte s'ouvrit doucement et l'ambrogate jeta un cri d'effroi.

— Chut ! fit l'inconnu en mettant un doigt sur ses lèvres.

— Vous ici ! fit l'hôtelier. Vous avez donc manqué le train ?

— Oui ! répondit le Furet. J'ai manqué le train, comme vous dites.

C'était, en effet, le policier.

— Et vous revenez passer la nuit ici ?

— Juste !

Barron Latreille était tout joyeux de l'aventure. A présent, il n'avait plus peur.

— Soyez le bienvenu ! dit-il. Je me considère seulement. Je suis présomptueux et cela s'explique — à ce point, que je ne dormirai point cette nuit, c'est sûr ! Est-ce que vous voulez passer immédiatement dans votre chambre ?

Tout à l'heure !

— Si nous buvions un verre en attendant ?

— C'est une idée !

L'aubergiste était enchanté de pouvoir tuer le temps en compagnie. N'était-ce pas autant de gagné sur la nuit ? Il apporta sur la table deux verres et une bouteille de kirsch

— Un verre de kirsch ?

— Volontiers !

Les deux hommes trinquèrent.

— A votre santé !..

— A la prospérité de l'auberge du Soleil d'Or !

— Ainsi, vous avez manqué le train ?

— Oui, de quelques minutes !

— Mais qu'avez-vous donc fait dans l'intervalle ? Vous avez pris le chemin des écoliers pour revenir ici ?

— Le mot n'est très bête et je me suis promené ! Je me remettrai en route demain matin !

— C'est entendu ! Vous verrez plus disposé après quelques heures de repos. D'ailleurs, je ne sais pas pourquoi le procureur impérial a cru devoir vous laisser ici.

— Que voulez-vous dire ?

— Dame ! vous comprenez, on ne nous a rien dit, mais on a du nez, sans en avoir l'air.

— Ce qui signifie ?

— Tout simplement que, sans être sorcier, nous avons tous deviné quelle est votre profession !

(A suivre).

chose à craindre. Des amis ont mis leurs yachts à ma disposition. Le jour de la tentative ils seront échelonnés sur le parcours. Par ailleurs, fort aimablement, le ministre de la Marine, qui s'intéresse beaucoup à ma tentative, a désigné un croiseur de première classe qui se mettra « à la chasse » du ballon J'espère donc ainsi éviter tout accident grave.

Comme on le voit, l'audacieux sportsman a tout prévu. Il ne nous reste donc qu'à lui souhaiter bonne chance !

MAX AVENAT.

(*Petit Parisien*).

## Ce que disent les Journaux

**L'Eclair**

A propos de la nomination de M. l'abbé Loisy :

« Nous nous souvenons que le Collège avait présenté le père Scheil pour la chaire d'Assyriologie en tête de liste ; pourtant, le ministre a évincé le père Scheil ! Pourquoi ? Parce qu'il était le père Scheil, comme M. Loisy est prêtre parce qu'il est M. Loisy ; parce que le père Scheil est un prêtre respectable et que M. Loisy est plus ou moins renégat. Rien ne résiste à ces genre de classifications et de préférences. »

**Le Rappel**

Sur le vote relatif au projet Magniaudé :

« Jusqu'au bout la coalition réactionnaire et conservatrice va accumuler les traquenards sous les pas du ministre des Finances, jusqu'à la dernière minute le syndicat des privilèges menacés va employer tous les moyens d'obstruction. A la majorité républicaine de frapper un grand coup et de clore par un vote décisif une discussion qui n'a que trop duré. La majorité radicale de la Chambre a un passif assez lourd pour avoir le désir d'inscrire une réforme au moins à son actif. »

**L'Echo de Paris**

« L'impôt sur le revenu a bien fait le tour sur l'amendement Magniaudé et revient au fond. Il a fallu que le président du Conseil, qui semblait jusqu'ici se désintéresser et même se méfier du sort du projet et même de ce qui en sera sujet, intervienne en personne pour les tirer tous deux d'affaire. Pour ceux qui sont un peu au courant des dessous de la politique, ce n'est vraiment pas un spectacle banal que ce ripostage de M. Caillaux par M. Clémentel. Quand à la Chambre, elle se déjuge et se désavoue elle même à vingt-quatre heures d'intervalle avec une désinvolture qui donne l'exacte mesure de son inconscience. »

## Cour d'Assises

Audience du 4 mars 1909

*Présidence de M. GABRIELLI, conseiller*

### *Tentative de meurtre et meurtre avec concomitance*

Poli, le garde-champêtre de San Gin-Bero, est accusé d'avoir, le 22 avril 1908, donné volontairement la mort à Alb rtini Grimaldo, et tenté de donner volontairement la mort au frère de ce dernier, Pierre Albertini qui a été subir l'amputation du bras droit à la suite des blessures qu'il avait reçues.

L'acte d'accusation résume ainsi les faits :

*Acte d'accusation*

Le 24 avril 1908, vers 5 heures du soir, les frères Grimaldo et Pierre Albertini, charretiers à Valle d'Alesani, revenant de Prunete où ils avaient transporté du bois à destination, n'arrivèrent avec leurs attelages à Saint-Antoi de Catone et se rendirent en compagnie de leurs camarades Maurizi Jean François et Pietri Jean, dans la buvette Sanfelici Philippe Marie, où ils se firent servir à boire. En quittant ce établissement quelques instants plus tard, Albertini Grimaldo, qui était déjà pris de boisson avait eu querelle à Saint-Antoine, beaucoup en l'appelant « Romanin », le jeune Filippini Jules Antoine qui se tenait près de la porte et l'avait regardé sortir avec un sourire moqueur. Filippini Théodore, frère de Jules-Antoine, adresse de vifs reproches à Grimaldo qui le saisit à son tour à la gorge et les camarades eurent grand peine à les séparer.

Au cours de cette scène Pierre Albertini se tenait à quelques pas de distance et ne prenait part à la lutte, prêt à faire feu. Sanfelici se précipita vers Filippini Théodore et le fit entrer dans sa buvette dont il fermait aussitôt la porte à clef, pendant que d'autres personnes retenaient Grimaldo et l'exhortaient à se calmer. Dès qu'il put se dégager Albertini Grimaldo, au lieu de suivre son frère qui l'engageait à rentrer à Valle d'Alesani, se munit d'un pulonnier et vint frapper violemment aux portes de la buvette Sanfelici. A ce moment Grimaldi Charles-André sortait d'une boutique voisine, son fusil à la bretelle. Albertini Grimaldo lui demanda cette arme, puis essaya de la lui enlever. Un corps à corps en résultait et tous deux roulèrent à terre. Fabri Pascal et Michel Antoine Louis vinrent aussitôt dégager Charles André. C'est alors que Poli Ange Michel, garde champêtre à San-Giuliano, s'approcha de Grimaldo, son fusil abaissé dans les deux mains, et sans provocation le frappa à la tête avec le canon de son arme. Albertini Pierre se précipita vers l'agresseur de son frère, mais Poli fit feu aussitôt, puis s'éloigna rapidement dans la direction de Valle d'Alesani. Voyant son frère grièvement blessé, Grimaldo, affolé, les bras étendus se lança à la poursuite de Poli. Mais celui-ci s'arrêta bientôt, aux cris poussés par la foule il déchargea de nouveau son arme sur lui à une distance de 20 mètres environ. Grimaldo avait été frappé au côté gauche du thorax par un projectile de gros calibre qui après avoir perforé le poumon gauche et sectionné l'artère droite, était sorti dans la région dorsale à hauteur de l'angle inférieur de l'omoplate droite. Il tomba foudroyé sur le bord du chemin. Lorsque la gendarmerie se rendit sur les lieux du crime vers onze heures du soir, elle découvrit entre la gilet et la chemise de la victime un pistolet chargé, posé de telle façon qu'il avait été placé manifestement, après le drame, par des amis du meurtrier et dans l'intérêt de sa défense. Albertini Pierre atteint à l'avant-bras droit, dont le radius avait été fracturé par des projectiles divers qui avaient exactement pénétré dans la cage thoracique à hauteur de la 8e côte gauche, fut transféré à l'hôpital civil de Bastia et a survécu à ses blessures. Il a dû néanmoins subir l'amputation du bras gauche et la résection de la 8e côte gauche. Il a quitté l'hôpital le 22 juin 1908. Poli Angelo-Michel qui avait pris la fuite après un double crime s'est constitué prisonnier le 25 juin 1908, et a soutenu avoir agi en état de légitime défense. En dépit de certaines déclarations, empreintes de parti pris, ce système de défense n'est confirmé par aucun témoin digne de foi, et par les données matérielles de la procédure.

***

M. Angeli, avocat général occupe le siège du ministère public.

Me S. de Carolis est assis au banc de la défense.

*Interrogatoire*

Poli prétend qu'il n'a tiré que pour défendre sa vie en danger. Pierre Albertini le visait avec un pistolet au moment où il a fait feu sur lui. Albertini Grimaldo le poursuivait la main dans la poche. Il a cru qu'il allait sortir une arme. Il a tiré et la tué.

***

Après l'interrogatoire, Me H. de Montera demande acte à la Cour de ce qu'il se constitue partie civile au procès au nom de la veuve de la victime agissant tant en son nom personnel, qu'en sa qualité de mère et tutrice légale de son enfant mineur.

Acte est donné à Me H. de Montera de sa constitution.

*Les Témoins*

On entend d'abord Pierre Albertini. — Grimaldo, mon frère, était légèrement pris de boisson et se livrait à quelques excentricités. Survient le garde champêtre Poli, le fusil à la main qui lui porte un coup sur la tête avec les canons de son fusil. Je lui dis, laissez-le, je me charge de lui. Poli tira alors sur mon frère sans raison et je reçus une terrible décharge qui me fracture le bras gauche et me blessa à la partie gauche du thorax. Mon frère s'ils alors, les bras tendus vers Poli qui le fit feu sur lui. L'infortuné tomba raide mort. Transporté à l'hôpital, je dus être amputé du bras gauche.

Nouliti. — Albertini Grimaldo avait voulu désarmer Grimaldi, quand survint Poli armé d'un fusil. Ce dernier a tiré sur Pierre Albertini qui se mangea d'un revolver. Il tira ensuite sur Grimaldo Albertini qui allait venir lui lier les mains dans la poche et le tua.

D'autres témoins viennent ensuite déposer sur cette scène. La plupart confirment les dépositions sorite.

Le brigadier Marty a trouvé un revolver sur la victime. Cette arme se trouvait entre le chemin et le gazon entièrement dehors. Elle n'a pas pu être lancée ainsi. D'ailleurs le gardien, silencieux sur le moment plaisa sur la victime après qu'elle était morte par des parents ou des amis de l'assassin.

Me H. de Montera demande justice au nom d'une jeune veuve et d'une pauvre petite orphelina. L'infortuné Grimaldo n'avait rien fait à Poli qui lui a sans raison donné la mort. Vainement l'accusé prétend qu'il n'a fait usage de fusil que quand Pierre Albertini tirait sur lui avec un pistolet dont les coups auraient raté. Si Pierre Albertini avait été blessé dans cette situation, il aurait été frappé à droite ; il a été au contraire atteint à gauche. Il en est de même de Grimaldo Albertini, blessé au côté gauche dans une situation où il lui était par suite impossible de tirer sur Poli.

Le jeune maître, dans une émouvante plaidoirie, convie le Jury à infliger au meurtrier de Grimaldo Albertini le châtiment qu'il a mérité.

L'audience est renvoyée en continuation à demain à midi 30.

***

Audience d'aujourd'hui :

Frediani Antoine, cultivateur, demeurant à Valle-di Campoloro, est qualifié.

Ministère public : M. Mancini, substitut du procureur général.

Défenseur : Me Morer.

L'affaire Frediani commencera à 3 heures.

## Nécrologie

Mlle JÉROMINE FERDINANDI

Nature d'élite soigneusement cultivée, elle était ornée des grâces du corps et des plus beaux dons de l'esprit et du cœur.

D'une rare distinction de manières et de langage, d'un jugement lumineux et sûr, douce et résignée dans les épreuves qui ne lui ont guère été épargnées, Mlle Jérômine Ferdinandi était un ange de consolation pour ses proches, la mère de charité pour les malheureux et pour les pauvres ; miroir sans tache des plus belles qualités de son sexe, des plus hautes vertus chrétiennes.

Le lustre que ses nombreux ancêtres ont répandu sur les familles Frediani et Ferdinandi, et dont elle portait la radieuse empreinte sur son noble front, n'ajoutait pas à la valeur de cette perle d'une extrême finesse ; il n'en rehaussait que la beauté.

Même entre les bras du trépas, sur son lit de parade, où elle a été exposée comme une sainte, pendant quatre jours, son angélique sourire voltigeait encore sur ses lèvres à jamais fermées.

Durant les deux semaines de maladie qui ont précédé le fatal dénouement, on se pressait auprès d'elle pour l'empêcher de mourir. Que n'a-t-on pas tenté, que n'aurait-on pas fait pour conserver cette précieuse existence ! L'ingénieux dévouement des siens, l'empressement de la bonne population de Pozzo, la science des plus habiles praticiens, c'était une véritable ligue pour lutter contre la mort.... C'est la mort qui a vaincu.

La tristesse qui était entrée dans l'âme de Mlle Jérômine, à la mort de ses pauvres frères Charles et Toussaint s'était changée en une affection cardiaque qui a fini par l'emporter.

Mais comme les vierges sages de l'Evangile, Mlle Jérômine Ferdinandi n'a pas été prise au dépourvu. Avec une admirable tranquillité et une pleine lucidité d'esprit, elle a réglé les affaires du temps après avoir réglé celles qui regardent l'éternité. Elle s'est entretenue encore un jour, sereine et souriante, malgré ses souffrances, avec ses excellentes sœurs et sa nièce tant aimée, puis un doux sommeil est venu la surprendre, et ce fut le dernier.

Elle méritait de belles funérailles, elle les a eues pompeuses et imposantes dans la grande chapelle familiale.

Les fortes neiges et les difficultés de communications n'ont pas empêché une foule compacte de l'accompagner jusqu'au tombeau, où elle est descendue entourée de regrets, de larmes et de prières.

Que les anges la conduisent dans la Jérusalem céleste ! — X.

# Gazette Ajaccienne

*(De notre correspondant particulier)*

### *Au Théâtre*

Les adieux de la troupe Guidotti ont été splendides.

Dans la grande et superbe salle des fêtes du Cafe Napoléon, deux soirées de gala, les dernières, avaient été organisées, avec le concours de l'orchestre Van Oaaker, composé de talentueux musiciens.

Les spectateurs étaient nombreux et choisis, et une fois encore, M. Guidotti, *Stentarello*, obtint un grand succès.

La partie de chant appartint comme toujours à Mme et Mlle Cappelletti qui se firent vigoureusement applaudir, insister sur les belles qualités de Mlle Cappelletti, on n'est guère utile, mes amis de Bastia l'apprécieront, ainsi que toute la troupe, « qui nous donne une fois encore au revoir.

### *Vol de draps*

Des malfaiteurs demeurés inconnus se sont introduits par escalade, dans le jardin de la Villa des Orangers, Cours Grandval, et qui appartient à Mme Pandolfi.

Ils en sont emparés de neuf draps de lit qui étaient étendus.

### *Nos Hivernants*

Sont arrivés à Ajaccio :

MM. Parieur Charles, Tn. Fauvest, Vuillod (Paris), Th. Cafer, Pagenstecer, Gaston Gonrard, B. G. Kretzoff (Hambourg). Van den Bergh (Hollande). M. et Mme William. Miss Dunsterod, Mlle Lutson (Angleterre).

Nous leur souhaitons la bienvenue.

### Musique Municipale d'Ajaccio

Place du Diamant

Programme de 7 mars, à 2 h. 1/2 s.

| | |
|---|---|
| Le Bataillon de Fer, p. s., | Arnoux. |
| Le Grand Casimir, ouv., | Lecocq. |
| Caveatine de Barbier de Séville, | Rossini. |
| Mignon, fant., | Thomas. |
| Pâpotte, polka, | Genti. |

Le Chef de Musique, TIBERI.

### *Bulletin Financier*

Paris, 2 mars 1909.

Marché en nouvelle avance au début, puis irrégulier en clôture, à la suite de Vienne N.-re Reine est calme à 98.87. Sur les Rentes et les Fonds Etrangers rien notamment tenu. Ex dividende 97.70. Turc 99.50. Les Sociétés de Crédit conservent leurs cours de la veille. Crédit Lyonnais 1.228. Comptoir National d'Escompte 748. Société Générale 673.

Le Crédit Foncier est ferme à 7 8, son bilan au 31 janvier 1909 fait ressortir un bénéfice de 1.427.256 fr 58 contre 1.435.803 fr 99 en janvier 1908. Le reliquat de 1908 après prélèvement pour répartition s'élève à 6.216.065.64 fr contre 6.209.497.42 pour 1907.

La Banque Centrale Mexicaine reste en bonne tendance à 413.

Les valeurs industrielles et de traction sont bien disposées. Hausse du Suez à 4.555. Les Charbonnages Russes sont irrégulières. Accumulateurs de la reprise des titres supérieurs. Rio à 1.780.

En Banque, l'Union Africaine Française consolide ; l'action a 545 et la part à 217.

L'obligation à 5 0/0 de la Ville de Paris est demandée à 456.50 fr. Une nouvelle tranche de 40.000 obligations qui vient d'être offerte au public à Bruxelles a obtenu un grand succès.

La London and Brazilian Bank et la Banque Transatlantique ouvrent aujourd'hui jusqu'au 5 courant leurs guichets à la souscription des obligations 6 0/0 or ter hypothéqué du réseau de fer Sud-Ouest de l'Etat de Bahia. Au prix de 465 fr, ces titres rapportent net 6.45 0/0. Rappelons qu'ils jouissent d'une garantie kilométrique annuelle de 3.000 fr de l'Etat de Bahia, garantie accordée à la ligne par suite de son utilité publique reconnue.

Bonne tenue des Chemins Français.

## Petite Gazette

Variations Atmosphériques de 5 mars.

Thermomètre — Le matin 9°.
A midi 12°. A 3 heures du soir 9°.
Maxima 12°. Minima 4°.
Baromètre — Thermomètre du matin, 754 mm.
A midi, 754 mm. 6 heures du soir 755 mm.
Vent — Dans la matinée, Ouest.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel le matin Couvert.
L'après-midi, Quelques nuages.

***

### *Nouvelles maritimes*

Le ministre de la marine a décerné les prix d'Honneur au matelot mécanicien vétéran Florian Henri, inscrit à Bastia, 5 ans 11 mois de service, marié, 2 enfants, conduite exemplaire, zèlé, tenue, moralité très bons, et au matelot vétéran Lecchetti François, 40 ans 3 mois de service, marié, 1 enfant, à sa mère à sa charge, conduite exemplaire, tenue, zèlé, moralité très bons, et au service commandé le 22 juillet 1905, tous deux proposés par le 5e arrondissement.

***

### *Le Carême*

Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est M. l'abbé Meymès, du diocèse d'Amiens, qui a bien voulu se charger de prêcher le carême à Saint Jean-Baptiste.

Les impressions produites par ses trois premiers discours sont excellentes. On se trouve en présence d'un véritable orateur qui joint à une démonstration claire une dialectique très serrée, et, ce qui ne gâte rien, une voix agréable, chaude, sympathique.

Nous sommes convaincu que la station quadragésimale sera fort assidument suivie. Nous rappelons que les sermons ont lieu le dimanche, le mercredi et le vendredi à quatre heures de relevée.

La prédication en italien est faite par le clergé paroissial le mardi et le jeudi.

***

### *Mouvement des passagers*

Pendant le mois de janvier la Compagnie Fraissinet a effectué sur Marseille : 9 voyages de Bastia, 9 d'Ajaccio, 4 de Calvi ou Ile-Rousse.

Le nombre des passagers a été de : 931 de Bastia, 693 d'Ajaccio et Propriano, 59 de Calvi ou Ile-Rousse ; total, 1.683.

Il a été transporté : de Bastia, 770 tonnes ; d'Ajaccio et Propriano, 545 ; de Calvi ou Ile-Rousse, 208 ; total, 1.523.

## THÉATRE MUNICIPAL

Débuts
de la troupe Guidotti

*Samedi 6 mars, à 8 h. 1/2*

Première représentation de

***Fede, Speranza e Carità***

ou

FIRENZE e ROMA

Pièce à grand spectacle en 5 actes de Pontichi

Location chez M. Poggi.

Le buffet est tenu par M. Sosvi.

### SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SOCIÉTÉ SAINTE-DÉVOTE. — Les membres participants sont avisés que les 7 et 14 courant aura lieu la perception de 9 à 11 heures, au siège social, rue Napoléon. 31, au 2me.

Le Trésorier, L. Raibaldi.

SOCIÉTÉ DES MÉDAILLÉS MILITAIRES. — Les membres de la dite Société sont priés de se réunir dimanche prochain, 7 courant, à la Mairie à 1 heure et demie du soir.

Ordre du jour : Versement des cotisations. — Réception des nouveaux adhérents. — Nomination des membres du bureau central et de la commission de contrôle. — Questions diverses.

Le Président, Morenas.

SOCIÉTÉ DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS. — Dimanche, 7 mars, réunion de la commission à 8 heures et demie et de la Société à 9 heures.

Ordre du jour : Lecture du procès-verbal de la dern ère réunion. — Paiement des cotisations. — Admission de nouveaux membres. — Questions diverses.

Le Président, Pierre Luciani.

SYNDICAT DES MENUISIERS ET PARTIES SIMILAIRES. — Les membres du dit Syndicat sont convoqués en assemblée générale ce soir, à 8 heures, Bourse du Travail.

Le Secrétaire Closot.


**En vente chez M. Mardisi,**

Place Saint-Nicolas, 13.

Vin vieux en bouteilles Blanc et Rouge, — Vinaigre et Eau-de-Vie garantis de Montpellier.


# DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00131

**BOURSE DE PARIS**

4 mars — 5 mars

Rente de 3 0/0 ancien 97.75 — 98 00
— de 3 0/0 amortis. 98.05 98 15
ex-coupon.

## LA RÉFORME de la Magistrature Coloniale

Paris, 5 mars.

M. Milliès-Lacroix, ministre des Colonies, déposera prochainement sur le bureau de la Chambre un projet de loi relatif à la réforme de la Magistrature coloniale.

M. Milliès-Lacroix communiquera son projet à ses collègues du Cabinet à la réunion de mardi prochain.

## Manifestations Royalistes

### La statue de Scheurer-Kestner

*Une arrestation*

Paris, 5 mars.

Mercredi matin, les gardiens du Jardin du Luxembourg constatèrent que le monument élevé à la mémoire de l'ancien sénateur Scheurer-Kestner avait été souillé et mutilé dans la nuit.

Ce monument se compose d'un stèle portant à son milieu un médaillon orné de chaque côté des statues de la Justice et de la Vérité.

Les médailles et les signes allégoriques avaient été recouverts d'une épaisse couche de peinture rouge.

Au pied du socle, sur chaque face, le chiffre 445 avait été tracé.

La statue de la Vérité avait le nez brisé, ainsi que le miroir qu'elle tenait dans une main. Enfin, un vigoureux coup de marteau avait produit une entaille profonde dans la poitrine.

L'instruction ouverte par M. le juge Jouot a amené aujourd'hui l'arrestation de M. Charles-Armand Hubert, ancien clerc de notaire, âge de 25 ans. Il sera poursuivi comme auteur de ces déprédations.

## CAMBRAI

### Epidémie de Grippe

Cambrai, 5 mars.

Depuis quelques jours une épidémie de grippe sévit avec intensité à Cambrai.

Le 1er régiment d'infanterie est particulièrement atteint ; on compte déjà 160 militaires environ en traitement à l'hôpital.

## Tirages financiers

*Ville de Paris 1898*

Paris, 5 mars.

L'obligation portant le numéro 496 467 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

L'obligation portant le numéro 507.710 est remboursable à *cinquante mille francs*

Les obligations portant les numéros 275 558, 450 358, 412 677, et 350 342 sont remboursables chacune à *dix mille francs*.

*Foncières 1879*

Les obligations portant les numéros 1.239.379 et 1.781.274 sont sorties remboursables chacune à *cent mille francs*.

L'obligation portant le numéro 1.493 924 est sortie remboursable à *vingt-cinq mille francs*.

Les obligations portant les numéros 634 088 et 934.488 sont remboursables chacune à *dix mille francs*.

*Foncières 1885*

L'obligation portant le numéro 410.997 est sortie remboursable à *cinquante mille francs*

L'obligation portant le numéro 56.770 est sortie remboursable à *vingt-cinq mille francs*.

*Foncières 1909*

L'obligation portant le numéro 776.938 est sortie remboursable à *cinquante mille francs*.

L'obligation portant le numéro 777.723 est sortie remboursable à *dix mille francs*.

## Les Morts du Jour

*Le Général Sage*

Paris, 5 mars.

M. le général Sage, ancien gouverneur de la Corse, est décédé ce matin à Paris, à l'âge de 71 ans.

Il avait été promu au grade de général de brigade le 9 octobre 1896, et, par décision du même jour, nommé gouverneur de la Corse.

M. le général Sage exerça pendant plus de trois ans le Commandement supérieur de la défense de la Corse.

Il était commandeur de la Légion d'honneur.

Ses obsèques auront lieu lundi matin à Paris.

*M. Peronneau*

On annonce également la mort de M. Peronneau, député radical-socialiste de la première circonscription de Moulins.

M. Perronneau faisait partie de la Chambre des députés depuis 1898, il était âgé de 53 ans.

## TOULON

### L'ÉLECTION LÉGISLATIVE

### M. Camille Pelletan et le Comité Exécutif du Parti Radical

Toulon, 5 mars.

Le bureau du Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste ayant décidé de soutenir la candidature de M. Louis Pétin, maire de La Seyne, M. Camille Pelletan adresse, dans une lettre ouverte, de vifs reproches au Comité qui soutient un nationaliste.

M. Lafferre, président du Comité, riposte aujourd'hui en déclarant que les accusations portées contre M. Pétin n'ont pas été prouvées. En conséquence, le Maire de La Seyne, qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages au premier tour de scrutin, doit bénéficier de la discipline républicaine.

MM. Baltrand, Malvi et Gérault-Richard, députés, délégués du Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste, sont arrivés à Toulon pour soutenir la candidature de M. Pétin, au siège laissé vacant par l'élection de M. Louis Martin au Sénat.

## LA ROCHELLE

### LE RETOUR DU GÉNÉRAL D'AMADE

La Rochelle, 5 mars.

Le général de division d'Amade est arrivé à midi, dans sa ville natale.

Ses compatriotes lui ont fait une réception grandiose.

Toute la ville était pavoisée ; la population tout entière s'était rendue à la gare pour le recevoir, et elle a escorté jusqu'à son domicile l'ancien commandant en chef des troupes françaises au Maroc.

## PERPIGNAN

### Un nouveau-né COUPÉ EN MORCEAUX *dans une malle*

Perpignan, 5 mars.

Une jeune bonne, qui est au service d'une tenancière de garnis, a trouvé ce matin dans une chambre une malle sans indication du propriétaire.

Comme elle n'était pas fermée à clé, elle l'ouvrit, mais elle la referma aussitôt. Un horrible spectacle s'offrit à ses yeux.

La première émotion passée, elle appela le personnel de la maison qui accourut aussitôt et ouvrit la malle dans laquelle se trouvait le cadavre d'un nouveau-né coupé en morceaux.

La tête était détachée du tronc ; le crâne avait été défoncé par un instrument contondant.

La malle sanglante a été retirée par la police et déposée au parquet.

Une instruction a été ouverte immédiatement.

## CHERBOURG

### *L'ÉPIDÉMIE* de Fièvre typhoïde

*Trois nouveaux cas*

Cherbourg, 5 mars.

La typhoïde continue à causer des ravages parmi nos malheureux soldats et marins.

La liste des décès s'allonge tous les jours.

Trois nouvelles victimes ont succombé aujourd'hui.

L'hôpital maritime ne suffit plus à abriter tous les malades de la garnison, dont le mauvais temps qui règne n'est pas fait pour améliorer l'état.

## A PARIS

### ARRIVÉE DU ROI D'ANGLETERRE

Paris, 5 mars.

S. M. Edouard VII, voyageant incognito, est arrivé par train spécial vers 6 heures du soir.

Il a été reçu sur les quais de la gare par M. Pichon, ministre des Affaires étrangères et par l'ambassadeur d'Angleterre.

Le Souverain est descendu à l'hôtel de la place Vendôme, où des appartements avaient été retenus.

Le Président de la République et Mme Fallières donneront demain un grand déjeuner en l'honneur du roi d'Angleterre.

S. M. Edouard VII quittera Paris dans la journée de dimanche pour se rendre à Biarritz.

# LE PARLEMENT

## Chambre des Députés

*Présidence de M. BRISSON*

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

***Eloge funèbre***

A l'ouverture de la séance, le président prononce l'éloge funèbre de M. Peronneau, qui faisait partie de la Chambre depuis 1898.

***Validation d'élections***

La Chambre adopte sans discussion les conclusions du rapport du 5e bureau, tendant à la validation des opérations électorales dans l'arrondissement de Thonon.

M. Jacques est admis.

### Interpellation Berry

La Chambre fixe à vendredi prochain la discussion de M. Berry sur la crise de l'Opéra.

### L'impôt sur le Revenu

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet d'impôt sur le revenu, qui comprend :

1° le projet de loi portant suppression des contributions directes et établissement d'un impôt général sur les revenus et d'un impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu ;

2° la proposition de loi de M. Maujan ayant pour objet l'établissement d'un impôt personnel et progressif sur le revenu et sur les capitaux improductifs ;

3° la proposition de loi de M. Magniaudé ayant pour objet d'établir un impôt général et progressif sur les revenus ;

4° la proposition de loi de M. Malvy, ayant pour objet l'établissement d'un impôt global et progressif sur le revenu.

### L'Amendement Mulac

M. Camille Pelletan, député radical des Bouches du Rhône, monte à la tribune pour critiquer l'amendement Mulac qui a été pris en considération au cours de la séance d'hier.

Au nom de la Commission, M. Pelletan propose un nouveau texte qui est ainsi conçu :

« A dater de l'entrée en vigueur de la présente loi, les impositions départementales et communales ne pourront être mises en recouvrement qu'en vertu d'une loi spéciale. »

M. Mulac

député radical de la Charente, déclare accepter le nouveau texte proposé par la Commission.

### Le Vote

Le président met ensuite aux voix cet amendement qui est adopté par 337 voix contre 149.

Après une vive discussion entre MM Vaillant, Jules Roche, Renoult et Raiberti, la séance est levée et renvoyée à lundi.


AVIS DE DÉCÈS

Mme et M. Michel Diaz, commerçant, et leurs enfants,

Ont la douleur de faire à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur regretté fils et frère

*Pedro DIAZ*

*Commerçant*

décédé à San Domingo, dans la 44e année de son âge, muni des Sacrements de l'Eglise.

Priez pour lui !

(CASABLANCA)

Les familles Cecchaldi et Pietri, de la Casablanca ; Gabrielli, de Piano ; Giovannini et Cristiani, de Valle de Rostino ; Martini, de Poute-Acquatella ; Vincigurra, de Pioraja ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'elles viennent d'éprouver en la personne de

*M. Crocicchia Pierre-Marie*

leur fils, frère, oncle, cousin et allié, décédé à Casablanca, le 4 mars à 9 heures du soir.

Les obsèques auront lieu à Casablanca le 7 mars courant à 10 heures et demie du matin.

*De profundis !*

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

*Agent en Corse :*

PIERRE VINCENTELLI

33, Rue du Quai, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

*Frêts avantageux*

Le prochain départ aura lieu par steamer *Saint-Paul* à destination de Bougie, Rouen, le Havre et Anvers.

SOCIÉTÉ DES RHUMERIES DES ANTILLES

RHUM

GRANDS MORNES

*Very Old Gets Rhum (Antilles)*

Ce RHUM, d'une supériorité incontestable, se recommande AUX CONNAISSEURS et GOURMETS par son parfum agréable, sa haute finesse, sa vieillesse.

Très recommandé par les SOMMITÉS MÉDICALES, il est devenu le cordial préféré des familles, de MM. les Officiers, fonctionnaires, colons et de tous ceux qui, soucieux de leur santé, exigent un article pur et de distillation rectifiée.

Le Rhum GRANDS MORNES ne se vend qu'en carafes de forme *triangulaire* avec acquit blanc de la régie garantissant l'origine.

Importé par MM. GET FRÈRES, inventeurs du Pipermint.

65 ANNÉES DE SUCCÈS

HORS CONCOURS, Paris 1900

GRAND PRIX, St-Louis 1904

RICQLÈS

SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE

CONTRE LES MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC et les INDIGESTIONS

Succès sans précédent des IMITATIONS

EAU de TOILETTE et DENTIFRICE antiseptique.

EXIGER RICQLÈS

## Messageries Automobiles de Sartene à Ghisonaccia

| LOCALITÉS | HORAIRE ARRIVÉE | HORAIRE DÉPART | PRIX DES PLACES INTÉRIEUR fr. | c. | COUPÉ fr. | c. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Sartene | | 4[illegible] matin | » | » | » | » |
| Orsel | | 4 h. 30 | » | » | 1 | 50 |
| Roccapina | | 5 h. 00 | » | » | 2 | 75 |
| Calderello | 5 h. 30 | 5 h. 40 | » | » | 4 | » |
| Scopetto | | 5 h. 50 | » | » | 5 | 25 |
| Bonifacio | 6 h. 20 | 7 h. 00 | » | » | 5 | 50 |
| Porto Vecchio | 8 h. 20 | 8 h. 30 | 8 | » | 9 | 50 |
| Sainte Lucie de Porto-Vecchio | 9 h. 10 | 9 h. 15 | 9 | 50 | 11 | 50 |
| Solenzara | 10 h. 25 | 10 h. 35 | 11 | 50 | 14 | » |
| Migliacciaja | | 11 h. 10 | 12 | 75 | 15 | 50 |
| Ghisonaccia Commune | 11 h. 30 | 11 h. 40 | 13 | 50 | 16 | 50 |
| Ghisonaccia Gare | 11 h. 55 | | 14 | 25 | 17 | 80 |

| LOCALITÉS | HORAIRE ARRIVÉE | HORAIRE DÉPART | PRIX DES PLACES INTÉRIEUR fr. | c. | COUPÉ fr. | c. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Ghisonaccia gare | | 1 h. soir | » | » | » | » |
| Ghisonaccia Commune | 1 h. 15 | 1 h. 15 | 0 | 75 | 1 | » |
| Migliacciaja | | 1 h. 45 | 1 | 50 | 2 | » |
| Solenzara | 2 h. 10 | 2 h. 20 | 2 | 75 | 3 | 50 |
| Sainte Lucie de Porto Vecchio | 3 h. 30 | 3 h. 35 | 4 | 75 | 6 | » |
| Porto-Vecchio | 4 h. 20 | 4 h. 30 | 6 | 25 | 8 | » |
| Bonifacio | 5 h. 30 | 6 h. 00 | 7 | 75 | 11 | » |
| Scopetto | | 6 h. 50 | 9 | | 12 | 25 |
| Calderello | 7 h. 10 | 7 h. 20 | 10 | 25 | 13 | 50 |
| Roccapina | | 8 h. 00 | 11 | 50 | 14 | 75 |
| Orsel | | 8 h. 30 | 12 | 75 | 16 | 25 |
| Sartene | 9 h. 00 | | 14 | 25 | 17 | 50 |

ANCIEN CABINET PRADÈRE

**PIERRE SABATÉ**

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés) OBTURATION & EXTRACTION DES DENTS sans douleur

*Rue Paoli, 18, au 1er Maison Benedetti*

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa notice un garde-vente certes chaudement recommandé — ne disant chirurgien-dentiste — qui n'est pas le droit d'usurper la présente et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de leurs antiseptiques.

Le Directeur-Gérant, J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier

## PATES ALIMENTAIRES · SUPÉRIEURES

REPRÉSENTANT Pour BASTIA et CORTE M. Paul GILORMINI

**ALBERTINY ET Cie** NICE ET CANNES

**Cordonnerie Modèle**

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERIOCHI, propriétaire

*Saison Printemps-Eté 1908*

Chaussures en tous genres pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants

Grand assortiment de chaussures d'Été en toile en noir et couleur, dernière mode

*Choix considérable de Pantoufles*

Prix très réduits

Rayon spécial de **chaussures de luxe** de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

*La Maison se charge des réparations*




Librairie Ollagnier




Demander et offrez dans tous les Cafés AMARO MATTEI, apéritif supérieur

**MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ornement. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

*Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rennes artificielles.*

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

*Appareils Sanitaires*

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

FUMEZ

Trois francs le collier

COTE DE TABACS

Dix francs la tonne

S'adresser à l'Usine de Toga







BON pour un ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS à *Jardins & Basses-Cours*

*Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)*

Adresser ce Coupon avec le montant, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

## *Pétrole Raffiné d'Amérique*

# Marque LE LION

**Qualité supérieure, sans fumée et inodore**

**3 fr. 50 le Bidon de 18 litres et demi**

***Prix spécial pour le gros***

**En vente chez MM. L. N. Mattei et Cie**



TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 166

DIMANCHE 7 MARS 1909

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | un an | 6 mois | 3 mois | |
|---|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. | Union postale, et autres Pays : le port en sus. |
| Autres Départ. | 32 » | 12 » | 6 » | |

*On ne répond pas des manuscrits déposés.*


### *LE CALENDRIER*

Fête d'Aujourd'hui : St Thomas d'Aquin.

Soleil : (temps astronomique)

Lever, 6 h. 9 m. — Coucher, 5 h. 27 »

Dernier quart., le 14 — Nouv. lune le 21

Fête de Demain : Saint Jean de Dieu

*6 MARS*

CONTE DU DIMANCHE

## AVENTURE DE CHASSE

Les chasseurs, assis en cercle autour du feu, racontaient leurs prouesses ; c'était à qui narrerait l'histoire la plus prodigieuse en un récit toujours véridique, il n'est pas besoin de le dire : chacun sait que les chasseurs ne mentent jamais.

Marius prit la parole :

— Moi, dit-il simplement, il m'est arrivé la plus singulière aventure dont puisse être témoin un chasseur ; le fait est tellement rare que peut-être ne me croirez-vous pas, pourtant je jure que je vais dire la vérité.

Il y a quelques années, en compagnie de deux camarades, j'étais allé chasser le chamois dans les Alpes, aux environs de Chamonix. Nous avions loué deux guides et, partis tous les cinq de bonne heure, nous étions arrivés vers midi au pied du Mont-Blanc sans avoir aperçu un seul de ces sauvages animaux.

Nous nous installâmes dans un refuge pour déjeuner.

— Si nous prenions notre café à la glace ? opina Casmajou, un de nous.

— Té, c'est une idée, dis-je, ce serait drôle pas moins.

Les deux guides offrirent aussitôt de nous en apporter. Armés de pioches, ils descendirent dans une sorte de caverne entièrement formée de glace qu'ils ne mirent à tailler.

Tout à coup ils revinrent épouvantés.

En cassant la glace, ils venaient de découvrir une paire de jambes chaussées de grandes bottes. Un cadavre était enseveli là depuis de longues années peut-être. Nous accourûmes tous avec les plus grandes précautions, nous enlevâmes la glace qui entourait le corps du malheureux touriste, sans doute victime d'un accident.

Quel ne fut pas notre étonnement en apercevant son costume qui rappelait celui des Incroyables ? Il portait un habit à grands revers, une culotte avec des boucles d'argent ; il était coiffé d'une perruque à cadenette et d'un chapeau à cornes, dans sa ceinture était passé un long pistolet d'arçon qui datait de la Révolution.

Le mort paraissait bien conservé, il avait l'air de dormir ; le teint était frais et rose ; si ce n'eût été la rigidité cadavérique, on aurait juré que la vie n'était que suspendue et que l'étrange voyageur était vivant.

Avec beaucoup de ménagements, nous le transportâmes dans le refuge où nous avions allumé un bon feu.

— Il n'est peut-être pas mort, remarqua Casmajou.

Comme nous le regardions incrédules :

— Té, reprit-il, qu'est-ce qu'il y aurait d'impossible à cela ; vous n'ignorez pas que la glace conserve ; on a vu des personnes endormies dans la neige qui sont restées en léthargie pendant des mois entiers. Le teint est frais, les chairs ne présentent aucune trace de décomposition, le sang ne paraît pas altéré. Cet homme n'est peut-être qu'évanoui ; qui sait si, avec des soins, on ne le remettrait pas sur pied ?

— On peut toujours essayer, dis-je.

Aussitôt nous remplîmes de neige une grande chaudière qui se trouvait dans le refuge, nous fîmes un bon feu et nous la transformâmes en eau chaude. Nous débarbouillâmes l'inconnu et nous l'étendîmes délicatement dans la chaudière.

Bien que chacun d'entre nous considérât l'entreprise comme insensée, nous suivions l'opération avec une émotion et une curiosité que vous devez comprendre.

Après une demi heure de bain, le corps avait perdu sa rigidité et avait repris sa souplesse, le sang semblait circuler sous la peau, les articulations fonctionnaient normalement.

Il semblait revenir à la vie.

Tout à coup, nous poussâmes un cri, ses yeux venaient de s'ouvrir. Casmajou courut chercher de l'eau-de-vie qu'il lui fit prendre. Nous le sortîmes de l'eau, nous le roulâmes dans des couvertures bien chaudes et, tous cinq, nous le frictionnâmes vigoureusement.

La parole lui revint :

— Où suis-je ? murmura-t-il.

Nous redoublâmes d'ardeur. Bientôt il put se lever ; il était ressuscité. Nous lui passâmes ses habits et nous l'aidâmes à les revêtir.

— Citoyens, dit-il d'une voix très nette, je vous remercie de votre courtoisie ; pourriez-vous me dire par quel hasard je me trouve dans votre société. Je me suis sans doute endormi dans la neige ?

— Nous vous avons trouvé couché dans la glace, dis-je.

— C'est bien cela. Fâcheux retard ! Où est mon cheval ?

Nous le regardâmes, ébahis.

— J'étais à cheval. Où est-il ?

Il nous fixa d'un œil soupçonneux.

— Qui êtes-vous ? demanda-t-il. Dans quelles mains suis-je tombé ?

— Vous êtes chez des amis, lui dis-je.

— Qui me le prouve ? N'êtes-vous pas des suppôts de l'Angleterre ou des agents des ci devant ?

Nous ne sommes ni l'un ni l'autre.

— Vous êtes sans doute des enfants de l'Helvétie ?

— Nous sommes Français.

— Vous êtes des citoyens de la République une et indivisible ; vous ne me trompez pas ?

— Nous sommes des amis, vous dis-je.

— Eh bien, ne me retenez pas ; je voyage pour une affaire de la plus haute importance ; procurez-moi un cheval, je paierai ce qu'il faudra.

Il sortit de sa ceinture une poignée de papier, c'étaient des assignats.

— Votre cheval est sans doute enseveli dans la glace, dit Casmajou.

— Que faire ? Puis-je me confier à vous ?

— Parlez sans crainte, lui dis-je.

— Je vais rejoindre le général en chef de l'armée d'Italie. Je suis chargé d'une mission secrète du gouvernement auprès de Bonaparte. Je n'ai pas un instant à perdre, il faut que je me remette en route sur l'heure.

Nous l'écoutions bouche bée.

— Citoyens, continua-t-il en baissant la voix, il se prépare de graves événements. Bonaparte devient gênant ; la victoire le couvre de ses ailes ; le gouvernement voudrait bien s'en débarrasser, mais il n'ose pas. Barras fléchit, il est toujours sous le charme de Joséphine ; il ne sait rien refuser à deux beaux yeux ; les femmes perdront la République.

— Il y a longtemps que Barras est mort et Bonaparte aussi, lui dis-je.

— Que racontez-vous ? J'ai quitté Barras, il y a huit jours ; aurait-il succombé sous le poignard d'un assassin ?

— Il est mort dans son lit, il y a environ cent ans.

— Cessez cette plaisanterie, reprit-il durement ; je n'ai pas le temps d'entendre ces sornettes.

Il nous menaça de son pistolet.

— Cent ans, lui dis-je, sont écoulés depuis l'époque dont vous parlez.

Je lui montrai une pièce de cinq francs à l'effigie de Napoléon III.

Il lut :

— Napoléon III, Empereur des Français, 1855.

— Bonaparte est devenu empereur, Napoléon III était son neveu.

Il passa une main sur son front.

— Je suis le jouet d'un rêve, murmura-t-il.

Il nous examina.

— Vous portez un singulier accoutrement, remarqua-t-il.

— C'est vous, lui dis-je ; vous êtes mis à la mode du siècle dernier.

— Et ces armes ? demanda-t-il en désignant nos fusils ; vous êtes soldats, au service de qui ?

— Nous sommes des chasseurs simplement, et nous vivons sous la troisième République.

— Je n'y comprends rien ; je suis dans une maison de fous ! s'écria-t-il.

Il se dirigea vers la porte, qu'il ouvrit.

Le grand air le surprit, il recula ; soudain, il poussa un grand cri et tomba dans nos bras.

Nous fîmes de vains efforts pour le ranimer ; cette fois il paraissait bien mort.

Nous le veillâmes toute la journée et toute la nuit ; le lendemain, nous creusâmes une fosse dans la neige et nous l'enterrâmes.

Si les avalanches ne l'ont pas dérangé, il est encore à la même place.

Et Marius ajouta avec satisfaction :

— En voilà une aventure, hein ?

EUGÈNE FOURNIER.

## Les Fêtes de la Mutualité

Dans une de ses dernières réunions, la Commission spécialement désignée par l'Union des Sociétés de Secours Mutuels de la Corse, a arrêté les grandes lignes de la fête qui doit avoir lieu, dans notre ville, les 30 et 31 mai prochain, c'est-à-dire, le dimanche et le lundi de la Pentecôte. Cette date convient admirablement pour une manifestation de ce genre qui présentera, cette année-ci, le caractère d'une véritable fédération de

---

125 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## NOELLA

Grand Roman Inédit

par CHARLES MÉROUVEL

PREMIÈRE PARTIE

LE ROMAN D'HÉLÈNE

XXIV

L'HEURE DES RIMES

— Une pauvre créature dange et dé vouée ! pensa-t-elle en achevant de dévêtir la fillette qui s'endormait presque dans ses bras.

Maintenant Noëlla était une ravissante enfant de trois ans et demi, déjà forte, avec de beaux cheveux blonds, des yeux bleus très doux et quelque chose d'un traits délicats de sa mère. L'air pur de Sainte Maria, sa vie paisible dans cette petite ferme si fraîche au printemps, et que l'été avec les caresses de l'brise qui ondulait à deux pas de la maison, les soins dont elle était entourée par sa gardienne qu'elle considérait comme une mère, l'avaient préservée des maux et des faiblesses des pauvres enfants de Paris si souvent confiés à des nourrices étrangères à leurs familles, ou soumises par l'avarice des logeuses où l'on vont pour ainsi dire empêchées.

Et cependant, il y avait en elle une mélancolie naturelle, dans son regard une vague inquiétude comme si elle eût devine le drame dont elle était destinée à devenir la principale victime ou pressenti celui qui devait de nouveau s'abattre sur elle.

Ce soir là, elle entoura de ses petits bras le cou de sa nourrice, de sa seconde mère, avec plus d'abandon et de tendresse qu'à l'ordinaire, au moment où elle s'apprêtait dans son berceau. Enfin elle s'endormit. Martha resta quelque temps auprès d'elle jusqu'à ce que, rassurée par son souffle pur et régulier, elle fût sûre plongée dans un profond sommeil. Alors elle se leva. L'orage se rapprochait lentement : de large gouttes de pluie tombaient sur les dalles de pierre qui formaient non seuil de l'entrée devant la maison, avec un bruit mat, mais on n'était encore qu'aux menaces. Pas un souffle de vent, pas un frisson dans les feuilles des arbres.

Martha s'enfonça dans les souvenirs de son passé. Elle avait l'image de sa Provençale un, puis'ani deux années, s'était acharné après elle, galant d'abord lorsqu'il était venu au Bourg Saint Maurice à une fête, ensuite de gagner quelque argent en louant ses valses et ses chansons napolitaines, ses airs populaires. Elle l'avait écouté patiemment en lui disant qu'elle ne songeait pas au mariage, qu'elle était trop pauvre et qu'elle avait peur de l'avenir. En réalité, se Bonnet l'effrayait avec ses yeux d'une vivacité fébrile, sa façon de se mettre et ses propos hardis. Mais sa résistance n'avait fait qu'exaspérer cet être aux passions farouches.

L'année suivante, il était revenu servant de guide à l'occasion aux touristes qui s'arrêtaient quelque temps au Bourg-Saint Maurice, jouant de la harpe et de la mandoline à Saint-Jean de Maurienne ou à Aiguebelle, aux fêtes des communes voisines, mais revenant toujours au Bourg Saint Maurice où il avait tous une petite chambre, pour son centre et son port d'attache, si on peut s'exprimer ainsi. Partout il gagnait de bonnes journées. Son talent de musicien des rues lui valait quelques aubaines quand il se trouvait de riches étrangers dans le pays, et alors il disait à Martha Lecoq qui presque toujours travaillait de son métier de couturière à l'auberge du Mouton ou dans les maisons des environs, en lui montrant son argent :

— Vois vraiment comme nous serons heureux, si vous voulez m'épouser !

Elle voyait bien le rêve s'en évanouir de lui-même. Mais elle le fuyait. Alors il changea de tac, en arriva aux menaces, et des menaces aux tentatives de violence. Un soir, il l'attendit dans l'ombre et se trouva devant elle, au milieu du sentier par lequel elle rentrait chez sa tante où, orpheline de père et de mère, elle avait été durement élevée. Il y eut une scène horrible. Ses cris attirèrent le valet de l'auberge du Mouton, le vieux Joséphin qui précisément allait faire une visite à la tante de Martha Lecoq et suivait de près la jeune fille. Deçà dans ses projets, le Piémontais s'enfuit de honte en retraite, jura de se venger.

Il en chercha les moyens. Mais un jour il apprit que, redoutant un nouvel attentat, la pauvre fille avait pris le parti de quitter le pays sans bruit. Il essaya de savoir de quel côté elle s'était dirigée. Personne ne put le lui apprendre. D'ailleurs, après cet exploit de bandit, il ne vit force lui même de ne plus reparaître au Bourg Saint Maurice, où il ne retourna qu'une année, Tonia Rose, sa cousine. Mais par plus que les autres elle ne pouvait lui apprendre ce qu'il aurait voulu savoir. Le secret de sa victime était d'autant mieux gardé qu'elle ne l'avait confié à personne. Elle avait embrassé sa vieille tante qui lui avait à peine rendu ses baisers. Et elle était partie. Carle Bonnet explora, en barque sur le lac, la mandoline sous le bras, les villes de la Savoie où il supposait qu'elle avait dû se réfugier, Annecy, Chamonix, Aix-les-Bains, remonta jusqu'à Grenoble et Besançon et ne put rien découvrir. Alors, de guerre lasse, il retourna dans son pays, reprit sa vie errante aux environs des grands lacs de Milanais, et s'aima pendant la belle saison : Côme, Pallanza, Lugano, Bellinzona, où certes il n'avait eu des jours de succès. Mais la déveine le poursuivait. Il regretta à refaire son rude quotidien tandis que son frère Thomas envoyait de devenir un sculpteur et, poussé par ses instincts pervers, s'affiliait à la bande de Cavanès, avec qui il avait lié connaissance en lui montrant des statuettes qu'il ouvrageait exprès et qui lui servaient à rempl'acer dans certaines églises de bourgades les ornements qu'il enlevait à l'aide des bravos que lui lui donnaient à rentourer, trompés par ses boniments et ses apparences d'honnête commerçant.

toutes les forces mutualistes du département. Nous croyons savoir que des démarches pressantes vont être faites auprès de M. Viviani, Ministre du Travail, pour l'inviter à venir rehausser par sa présence l'éclat de cette grandiose cérémonie.

Quant à la fête en elle-même, nous sommes en mesure d'annoncer, dès à présent, qu'elle comportera, après le défilé traditionnel de toutes les sociétés, une conférence, au théâtre municipal suivie d'un grand banquet qui réunira les délégués de toutes les Sociétés du Département et même des Sociétés Corses du Continent.

Le programme de la seconde journée nous réserve des innovations fort intéressantes. Parmi les principales attractions, nous signalons une grande course à pied, dite de Marathon, qui ne manquera certainement pas d'être très « courue »...

Nous aurons également des régates sensationnelles auxquelles succédera le soir une grande fête vénitienne, avec concert et bataille de confetti sur la place St-Nicolas. Voilà certes des réjouissances, dont la population bastiaise est privée depuis longtemps, et l'on ne peut qu'applaudir à l'heureuse initiative des Mutualistes. Pour ne rien oublier nous devons ajouter que, si aucune difficulté ne surgit, une grande représentation théâtrale sera donnée le soir de la première journée, dans la salle de notre théâtre municipal.

Comme on le voit, le programme est des mieux composés, et il est à souhaiter, dans l'intérêt de notre pays et de la Mutualité, que les Sociétés de Secours Mutuels du département répondent en grand nombre à l'appel qui vient de leur être adressé par le Comité.

## *Votes de nos Députés*

Scrutin sur la prise en considération de l'amendement de M. Quilichini à l'article 98 du projet de loi relatif à l'impôt sur le revenu.

Cet amendement est ainsi conçu :

« Les enfants âgés de plus de dix-huit ans travaillant habituellement avec le chef de famille auront droit à une exemption de revenu qui pourra s'élever à 1 500 frs. »

| | |
|---|---|
| Nombre de votants . . | 495 |
| Majorité absolue. . . | 248 |
| Pour l'adoption . . | 137 |
| Contre . . . . . | 358 |

La Chambre des députés n'a pas adopté.

Les quatre députés de la Corse ont voté contre.

## MUSIQUE MILITAIRE

Société Lyrique

*Programme du 7 mars, à 2 h. 1/2*

| | |
|---|---|
| Allegro. | Wettge. |
| Le Mousse, | Andrea. |
| Menuet, | Boccherini. |
| Gracieuse, | Mesmont. |
| Valse Romaine, | Kessels. |

Le Chef de musique, X. LAMBS.

## Cour d'Assises

Audience du 6 mars 1909

*Présidence de M. GABRIELLI, conseiller*

### *Tentative de meurtre et meurtre avec concomitance*

L'audience est ouverte à midi et demi. On continue les débats de l'affaire Poli.

*Réquisitoire*

M. l'avocat général prend la parole au début de l'audience. On se trouve dans ce procès en présence d'une compagnie de faux témoins digne pour bien accréditer l'accusé au châtiment qu'il a mérité. Mais ces témoignages tombent à double que l'accusé a agi en cas de légitime défense, sont démentis par les constatations matérielles et surtout par la direction des blessures qui ont atteint les malheureuses victimes. La vérité l'a pas agi pour se défendre. Il n'a pas davantage été provoqué. Mais les jurés reconnaîtront sa culpabilité et lui accorderont le bénéfice des circonstances atténuantes.

*Plaidoirie*

Me de Casalta répond à Me de Montera et à M. l'avocat général. Le garde champêtre Poli, qui est un modeste auxiliaire de la justice a voulu faire preuve de zèle en arrêtant qui troublait la commune de Saint André de Cotone. Les frères Albertini, en effet, avaient fait irruption dans le village entièrement nu, provoquant les uns, menaçant les autres. Poli n'a tiré sur Pierre Albertini, que quand celui ci lui eut fait feu sur lui avec un revolver dont les coups avaient raté. Il n'a tiré sur Grimaldo Albertini que, parce que ce dernier, armé d'un pistolet qu'il allait tirer de sa poche, s'avançait vers lui en criant : « Il faut que tu exotres. » L'éminent maître demande, en terminant, l'acquittement de son client.

*Le Verdict*

Reconnu coupable de meurtre et de tentative de meurtre provoqué Poli est condamné à 5 ans de prison et 10 ans d'interdiction de séjour.

***

Sur les conclusions déposées par Me H. de Montera au nom de la veuve de la victime, la Cour condamne Poli à payer à celle-ci la somme de 1 franc et tous les frais du procès à titre de dommages-intérêts.

## *Gazette Judiciaire*

### *Affaire Emmanuelli*

Nos lecteurs se souviennent qu'à la suite du meurtre par l'introuvable Emmanuelli de l'agent Guglielmi et de l'inspecteur Ristori, la justice avait ordonné l'arrestation du jeune Xavier Grazietti, dans le pardessus duquel, le meurtrier avait pris le revolver homicide. Grazietti, était, depuis, maintenu en détention préventive, sous l'inculpation de complicité d'assassinat.

A la date d'avant-hier, M. le Juge d'instruction a rendu une ordonnance de mise en liberté provisoire en faveur de cet infortuné jeune homme, dont la bonne foi était entière, et qui n'avait pris aucune participation volontaire au sombre drame des Platanes.

Grazietti a été assisté, durant tout le cours de son instruction, de Me Louis Mozer, son défenseur.

### *Affaire de la rue Notre-Dame*

M. le Juge d'instruction Poggiale a procédé à l'audition de divers témoins et à l'interrogatoire des deux inculpés Guidi et Avazeri, en présence de leurs avocats respectifs, Mes Ajaccio et Louis Mozer.

Il résulte jusqu'à présent de l'information et des déclarations de l'inculpé Guidi lui-même, qu'Avazeri n'eut pour rien dans le meurtre de Franco-chi, au couteau duquel il s'était, à un moment donné, offert, pour détourner la colère de celui-ci, et que c'est Guidi qui, en état de légitime défense absolue, et pour échapper à la lame menaçante de sa victime, a fait feu sur elle.

Le couteau de la victime n'a pas encore été retrouvé.

## *Bulletin Financier*

Paris, 3 mars 1909.

Marché faible sur toute la ligne en raison des nouvelles d'Orient. La Rente Française reculait à 97.77. Les Fonds Russes s'inscrivaient également, principalement le Serbe à 77.70 et le Russe 4 1/2 1909 à 99.40. Le Turc ferme à 96.45. L'Extérieur à 97.55. Les Rentes de Chemins de fer Français ambitaire : Crédit Lyonnais à 1320. La Crédit Foncier en maintient ferme à 738 et la Société Générale à 672.

La Banque Générale Marocaine vaut peu à 412.

Les valeurs industrielles et de traction sont faibles.

Baisse des titres cuprifères. Rio 1.751. Lourdes des Charbonnages Russes.

Au comptant officiel de Rio Amor a des demandes suivies à 818. Les Mines d'Alfa se tiennent sur la réserve.

En Banque les Wagons-Fonciers s'inscrivent, l'action à 720 et la part à 81.

L'obligation à 6% or du Port de Bahia a été recherchée une grande partie du coupon de 12.50 qu'elle a détaché hier.

Les actions de préférence B 7 0/0 des Chasses Laboriennes étrangères aujourd'hui au comptant en Banque à 36 sont recherchées à 36.25 les comptant à 38.25 les unies. On peut racompter pour ces titres un dividende supérieur à ce qui des actions ordinaires qui n'ont touché jusqu'à ce jour une moyenne de 10 0/0.

L'obligation 5 0/0 des Reboisements Polist et Chanson offre à 457.50 au présente comme un titre spéculatif remunérateur et bien garanti puisque le montant de cet emprunt doit être employé à l'organisation du fonds de roulement des biens mobiliers et immobiliers et par conséquent au gage des obligataires.

Chemins Français irréguliers.

## Musique Municipale d'Ajaccio

Place du Diamant

Programme du 7 mars, à 2 h. 1/2 s.

| | |
|---|---|
| Le Bataillon de Fer, p. r., | Arnoux. |
| Le Grand Casimir, ouv., | Lecocq. |
| Cavatine du Barbier de Séville, | Rossini. |
| Mignon, fant., | Thomas. |
| Filotte, polka, | Genili. |

Le Chef de Musique, TIBERI.

## GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CARTICASI. — Dimanche, ont eu lieu à Carticasi, les obsèques du très regretté Orsini Jean Vitus, ancien maire, et officier du Mérite agricole.

Malgré la tourmente de neige, une foule de parents et d'amis accourus des villages voisins suivaient cette et recueillir le convoi de cet homme de bien.

Le deuil était conduit par son fils, M. Orsini Jean Pasquin, maire, juge suppléant, chevalier du Mérite agricole, ses enfants, M. Terramorsi, gendre du défunt, et M. Orsini, instituteur à Bastia, entourés de leurs nombreux parents. Au milieu de l'église qui revêtait l'aspect d'une chapelle ardente, s'élevait un magnifique catafalque orné de nombreux cierges et de verdure.

Deux discours ont été prononcés, par M. Terramorsi adjoint municipal, et par M. Orsini, retraité et conseiller municipal.

*Discours prononcé par M. Orsini*

Mesdames, Messieurs,

Au nom du Conseil municipal et des nombreux amis, j'adresse un dernier et suprême hommage à la mémoire de Jean-Vitus Orsini, décédé à l'âge de 78 ans, après une longue et cruelle maladie contractée sur le champ d'honneur, sur le champ de travail. Dès son jeune âge il ne se reposa pas sur les lauriers légués par ses parents et se mit résolument à l'école de son père.

Doué d'une énergie et d'une volonté rares, il devint un citoyen infatigable, aimant passionnément l'ouvrage et cherchant le faire aimer par les autres. Durant toute sa vie il a fourni une somme de travail prodigieux, et les revenus considérables qu'il mettait dans ses greniers servaient non seulement à sa famille mais aussi à secourir les pauvres, car il avait un esprit vif et juste en même temps qu'un cœur bon et généreux, et ceux qui ont eu recours à lui n'ont jamais frappé en vain à sa porte. Sa maison est légendaire par les bienfaits qu'elle a accordés.

Jean-Vitus Orsini a été un libéralisme et il restera par ses hautes qualités laborieuses, le modèle de ses contemporains et des nouvelles générations. Il fut un bon administrateur de la commune, et le gouvernement de la République apprécient ses belles et vaillantes qualités, lui confiera d'abord la croix de chevalier du Mérite agricole, puis celle d'officier. Le pays tout entier perd en Jean-Vitus Orsini une de ses gloires dont le souvenir nous restera à tous comme exemple. Père tendre et affectueux, il n'a pas oublié de donner jusqu'à son dernier moment ses meilleurs conseils à son fils, notre sympathique maire, à son neveu, qu'il affectionnait à l'égal de son fils, et à toute sa famille à laquelle nous adressons nos plus sincères regrets de condoléances.

Adieu, cher et regretté maire, dormez en paix.

*Discours prononcé par M. Terramorsi*

Mesdames, Messieurs,

C'est avec un sentiment d'infini regret que nous voyons disparaître pour toujours une des figures les plus sympathiques et les plus sincères de notre village, M. Orsini Jean Vitus, enlevé à l'affection des siens, après une douloureuse maladie de quatre mois que la dévouement de sa famille et la science des médecins n'ont pu enrayer.

En présence de cette foule émue et recueillie, venue pour rendre un dernier hommage à l'homme de bien qui vient de disparaître, je veux essayer de retracer en quelques traits rapides la vie toute d'honneur, de probité et de travail de notre cher défunt.

M. Orsini naquit le 15 septembre 1831 à Carticasi. Ce fut un laborieux. Dès sa plus tendre jeunesse il se prit pour la terre d'un amour passionné qui ne fit que croître avec l'âge. Quiconque l'a connu peut dire qu'il était le type achevé du bon agriculteur. Sa grande joie était de vivre en pleins champs, en plein soleil, respirant l'air pur et sain de nos montagnes.

Debout avant l'aube, c'était plaisir de le voir, alerte et vigoureux, guider la charrue d'une main ferme, toujours gai, toujours plein d'entrain, réconfortant ses ouvriers par ses propos joyeux, et les stimulant par son même au travail. Le soir, il rentrait heureux, le cœur léger, la conscience pleinement satisfaite. C'est alors qu'il pouvait jouir en paix des plaisirs du foyer domestique au milieu de ses enfants et de ses nombreux petits enfants qui l'adoraient et qui ne s'imaginaient jamais que de ses conseils, car ils étaient sûre d'avoir en lui un noble et digne soutien. Grâce à son intelligente activité, des terrains qui naguère étaient en friches furent rendus à la culture. Innombrables sont les arbres qu'il a plantés de ces mains, fidèle son fondateur des œuvres de son ancêtres auxquels nous devons la plupart de ces belles forêts de châtaigniers, font notre village est justement fier.

Ses amis voulurent lui faire obtenir des récompenses officielles, et le 2 août 1901, il était nommé chevalier du Mérite agricole. Puis, le 4 février 1906, il eut la satisfaction de se voir nommer au grade d'officier du mérite agricole. Jamais distinctions honorifiques ne furent mieux méritées. Mais sa véritable récompense, il la trouva surtout dans les solides plaisirs que la nature prodigue à ceux qui vivent dans son intimité. Il la trouva aussi dans l'auréole de vénération dont l'entourèrent ses enfants et petits-enfants si cruellement affligés aujourd'hui.

L'homme que nous pleurons ne fut pas seulement un travailleur d'élite ; ce fut aussi l'être bon et bienveillant par excellence.

La bonté fut le trait dominant de son caractère, sa maison était toujours ouverte à tous ; elle était le refuge des malheureux échoués dans le village, et il y avait toujours à la table de famille une place pour l'étranger.

Tant de qualités morales lui avaient acquis la sympathie unanime de ses concitoyens et lui valurent l'honneur d'être élu maire de notre commune qu'il administra de 8 octobre 1885 jusqu'au 15 mai 1892 avec intégrité, zèle et intelligence. Il fut remplacé par son fils, à qui il a transmis avec ses rares qualités son expérience des choses administratives.

Des hommes comme Jean-Vitus Orsini ne peuvent pas disparaître tout entiers : il laisse après lui le souvenir de ses bonnes œuvres. Sa mémoire sera toujours vivace dans nos cœurs ; il nous a donné l'exemple d'une vie noble et bien remplie dont s'inspireront les générations à venir.

Adieu, noble ami, reposez en paix dans le sein de cette terre que vous avez tant aimée. Puissent les témoignages de sympathie reçus alléger la douleur de vos chers enfants, de votre gendre de prédilection ses amis de Bastia pour vous dire un dernier adieu, de vos petits-enfants d'Ajaccio qui se désolent en ce moment, ne s'attendant point à cette fatale nouvelle, car l'un d'eux vous avait vu naguère plein de force et de santé, enfin de votre autre petit fils Charles qui assista au début de votre maladie mais qui partit sans inquiétude vous disant au revoir.

Nous y ajoutons l'expression émue de nos regrets.

Adieu, cher Jean-Vitus, adieu.

## *Association*

DES MEMBRES DE L'ENSEIGNEMENT

fondée par la loi du 1er Mars 1850.

L'assemblée générale de 1909 aura lieu le dimanche 14 mars à 2 heures, dans l'amphithéâtre Richelieu, à la Sorbonne, à Paris.

Nous prions tous les sociétaires dont leurs, (âgés de 21 ans) d'user de leur droit de vote par correspondance (voir pages 2 et 3 du bulletin trimestriel de janvier 1909).

On peut adresser directement les bulletins de vote au Président de l'Association, 14, rue Jean Jacques Rousseau, en ayant le 6 mars au plus tard les faire parvenir aux délégués de l'association à Bastia, M. Casanova, prof. seur au Lycée, et M. Lenoël, directeur de l'Ecole laïque, rue de l'Opéra.

## THÉATRE MUNICIPAL

La troupe Guidotti a clôturé hier soir un succès considérable.

Tous les artistes, qui composent cette excellente troupe, sont aimés, d'ailleurs, du vif désir de faire passer d'agréables soirées à la population bastiaise.

***

Dimanche, 7 mars

*Deux représentations*

Matinée à 2 heures et demie :

*Stenterello Scannatelli*

detto

DON CHECCO

Commedia brillantissima 3 atti di Stargiacchi

*Indi la brillantissima farsa*

STENTERELLO DUELLISTA NOTTURNA

Le soir, à 8 heures et demie

**Il Conte d'Ascoli**

Ovvero

*Il Vetturale del Moncenisio*

Dramma in 6 atti di Arnaldi

Location chez M. Poggi.

Le buffet est tenu par M. Soavi.

## *Petite Gazette*

Variations Atmosphériques du 5 mars.

Thermomètre — maxima du matin 9°, à midi 12°, maxima du soir 9°. Maxima 12°, Minima + 8°.

Baromètre 7 heures du matin, 754 mm, à midi, 754 mm. 6 heures du soir 755 mm.

Vent Dans la matinée, Ouest.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, le matin Couvert, l'après-midi, Quelques nuages.

***

*Collège de France*

M. Casanova Paoli, directeur-adjoint de l'Institut français d'archéologie orientale au Caire, est nommé professeur de langue et littérature arabes au Collège de France.

***

*Chambre Musicale*

Le Comité ayant l'intention de donner prochainement une série de cinq concerts analogues à ceux de l'an dernier, a l'honneur de prier les personnes qui désirent y assister de vouloir bien se faire inscrire, avant le 15 mars courant, chez M. Blanc, marchand de musique, Boulevard Paoli.

Ces concerts ne pouvant avoir lieu que si le nombre des adhérents est suffisant pour couvrir les frais, le Comité adresse un pressant appel aux amateurs de musique.

Le prix de la cotisation est fixé comme l'an dernier à 20 francs, donnant droit à deux entrées à chaque concert.

Pour tous renseignements s'adresser chez M. Blanc.

***

*Conférences à la Caserne*

Mercredi dernier, M. l'adjudant Bloch, du 163e, a fait une conférence des plus intéressantes sur « la Provence et les Provençaux. »

Le brillant conférencier qui avait eu l'excellente idée de joindre à sa causerie des projections lumineuses, a obtenu un très vif succès, et l'on ne peut qu'applaudir à son heureuse initiative.

***

*Pharmacie*

Pharmacie de garde aujourd'hui : M. D. Luigi, Place Saint-Nicolas.

***

*Avis*

Le cabinet du docteur Luigi est transféré à la Ville F. M. Attiati, Caponelle. Consultations tous les jours de 1 à 3 heures. On peut aussi le demander à la pharmacie Luigi.

***

*Biagini Orsate*

Voir à la 4me page l'annonce.

# DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00133

**BOURSE DE PARIS**

| | 5 mars | 6 mars |
|---|---|---|
| Rente 3 0/0 ancien | 98 00 | 98.12 |
| — 3 0/0 amortie. | 98.15 | 98 25 |
| | ex-coupon. | |

## Récompenses Honorifiques

Paris, 6 mars.

Le ministre de l'Intérieur vient d'accorder une médaille de bronze à M. Castelli, cordonnier à Casalta : a sauvé quatre enfants qui allaient périr dans un incendie.

## L'Impératrice Eugénie

Nice, 6 mars.

L'ex-impératrice des Français, qui voyage sous le nom de Comtesse de Pierrefonds, est arrivée au Cap-Martin.

L'impératrice Eugénie, qui jouit d'une excellente santé, s'est installée à sa villa *Cyrnos*.

Son séjour au Cap Martin sera de deux mois environ.

## ANATOLE FRANCE à Buenos-Aires

Paris, 6 mars.

L'auteur du *Lys Rouge* vient d'être chargé de faire cinq conférences sur Rabelais, à Buenos Aires.

M. Anatole France quittera la France vers la fin avril.

Ces cinq conférences ne rapporteront à M. Anatole France que la modique somme de cinquante mille francs.

## CHEZ M. CLÉMENCEAU

*La Délégation des Gauches*

Paris, 6 mars.

Les présidents des groupes de gauche se sont rendus aujourd'hui au ministère de l'Intérieur, et ont été reçus par M. Clemenceau.

Ils ont prié le président du Conseil de saisir sans délai la Chambre de l'état de situation de la Marine, promis pour le mois de janvier.

M. Clemenceau leur a répondu que la question du « Bilan de la Marine » serait définitivement réglée par le Conseil des ministres, dans le courant de la semaine prochaine.

Les présidents des groupes des gauches ont, en outre, prié M. Clemenceau, dans le cas où les rapports de la commission des douanes ne seraient pas déposés à temps, de faire prendre, à l'ordre du jour de la Chambre, la place de la discussion des tarifs douaniers à la discussion de la réforme électorale.

*Les Représentants du Tarn*

Le préfet du Tarn, accompagné de tous les représentants du département, a été reçu également par le président du Conseil.

Après avoir fait connaître les divers incidents de la grève de Mazamet, le Préfet du Tarn ainsi que les représentants de ce département ont prié M. Clemenceau d'intervenir, afin de mettre un terme à ce conflit qui est si préjudiciable au commerce local.

Les grévistes de Mazamet, au nombre de plus de 3.000, persistent dans leurs revendications. Ils réclament une augmentation de salaires pour les « marages » et les « peleurs. »

Les patrons, de leur côté, sont décidés à ne faire aucune concession, surtout depuis les attaques dirigées contre la demeure de deux d'entre eux.

## Conseil des Ministres

Paris, 6 mars.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

*Les mines d'Ouenza*

Le Conseil s'est occupé de la question des mines d'Ouenza, dont la discussion viendra très probablement devant la Chambre, dans le courant de la semaine prochaine.

*Les nouveaux tarifs de la Douane*

Le Conseil a examiné également certains articles du nouveau tarif des douanes, qui doit être discuté immédiatement après la discussion du projet d'impôt sur le revenu.

*Affaires courantes*

Les Ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

## A PARIS

### LE SÉJOUR DU ROI D'ANGLETERRE

Paris, 6 mars.

Le roi d'Angleterre a assisté hier soir, dans la loge du Président de la République, aux Variétés, à la représentation du *Roi*, de MM. de Flers, de Caillavet et Emmanuel Arène.

Cette pièce marche allègrement vers sa deux-centième représentation.

***

S. M. Edouard VII, qui est en parfaite santé, a fait une promenade à pied, ce matin, avant de se rendre à l'Elysée, où le Président de la République et Mme Fallières donnaient un déjeuner en son honneur.

A ce déjeuner, qui fut tout intime, n'assistaient que MM. Clemenceau, Pichon, l'ambassadeur d'Angleterre, le secrétaire général de la Présidence et deux officiers de la Maison militaire.

Dans l'après-midi, S. M. Edouard VII a eu un entretien politique avec M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, sur la question d'Orient et sur celle des nouveaux tarifs douaniers.

Ce soir le Roi a dîné à l'ambassade d'Angleterre.

Sir Edmund Bertie a fait de nombreuses invitations. Ce dîner sera suivi d'une brillante réception.

## TOULON

### L'ÉLECTION LÉGISLATIVE

*La candidature Pétin*

Toulon, 6 mars.

La lutte est très chaude ; les conférenciers ne manquent pas.

Les électeurs de la deuxième circonscription de Toulon vivent, depuis deux jours, au milieu d'une agitation extrême. Les deux candidats, les citoyens Pétin et Renaudel, ne leur laissent aucun repos.

Plusieurs journaux de Paris et du Midi s'occupent de cette élection, qui offre un certain intérêt, le président du Conseil étant sénateur du Var.

D'après les derniers pronostics, M. Pétin serait élu avec une majorité d'environ mille voix.

## Tempêtes de Neige

### Plusieurs maisons ensevelies

*Quarante-neuf Victimes*

Paris, 6 mars.

Des tempêtes de neige sont signalées en Italie, en Amérique et en Allemagne.

En Autriche, une énorme avalanche de neige est tombée pendant la nuit sur un village à environ vingt kilomètres de Vienne ; une dizaine d'habitations ont été en partie détruites, et leurs habitants ensevelis sous les ruines.

On craint que le chiffre des victimes ne dépasse la cinquantaine.

## LA FAMINE EN TUNISIE

Paris, 6 mars.

M. Alapetite, résident général de France à Tunis, a eu aujourd'hui un long entretien avec M Clemenceau.

Ce haut fonctionnaire a fait au président du Conseil un exposé très exact de la triste situation dans laquelle se trouve la Tunisie.

Par suite des mauvaises récoltes, la famine commence à faire des ravages dans cette colonie.

## LE SALAIRE DE L'OUVRIER

Paris, 6 mars.

Le Comte Albert de Mun, député conservateur de la deuxième circonscription de Morlaix, annonce qu'il déposera prochainement, sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi tendant à faire instituer, non par les pouvoirs publics, mais par des comités professionnels, le minimum du salaire de l'ouvrier en France.


MARIAGES

Parolo François, tailleur d'habits, et Monselli Antonia-Félicia, couturière.

DÉCÈS

Giaffert Antoine.

Idiack Ferdinand, contrôleur d'armes, marié, 55 ans.

Lusinchi Antoine, marié, 78 ans.


SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SOCIÉTÉ SAINTE-DEVOTE. — Les membres participants sont avisés que les 7 et 14 courant aura lieu la perception, de 9 à 11 heures, au siège social, rue Napoléon. 21, au 2me.

Le Trésorier, L. Reibaldi.

SOCIÉTÉ DES MÉDAILLÉS MILITAIRES. — Les membres de la dite Société sont priés de se réunir dimanche prochain, 7 courant, à la Mairie, à 1 heure et demie du soir.

Ordre du jour : Versement des cotisations. — Nomination des membres du bureau central et de la commission de contrôle. — Questions diverses.

Le Président, Moreau.

PRÉVOYANTS DE L'AVENIR. — Dimanche, 7 mars, recette mensuelle de 9 à 11 heures, à la Mairie.

Admission de nouveaux adhérents.

A partir de la recette d'avril, l'amende statutaire sera impitoyablement infligée à tout retardataire même d'un mois.

Dernier avis.

Le Président, J. Angeoly.

SOCIÉTÉ DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS. — Dimanche, 7 mars, réunion de la commission à 8 heures et demie et de la Société à 9 heures.

Ordre du jour : Lecture du procès-verbal de la dernière réunion. — Paiement des cotisations. — Admission de nouveaux membres. — Questions diverses.

Le Président, Pierre Luciani.

GROUPE SOCIALISTE UNIFIÉ DE BASTIA. — Les membres du groupe sont priés d'assister à la réunion mensuelle qui aura lieu ledit soir, à 8 heures et demie, au local du n° 5, de la rue de la Banque.


Nouvelle Société Navale de l'Ouest

*Agent en Corse :*

PIERRE VINCENTELLI

33, Rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

*Frets avantageux*

Le prochain départ aura lieu par steamer *Saint-Paul* à destination de Bougie, Rouen, le Havre et Anvers.


AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Antoine Lusinchi, née Portafil ; M. et Mme Joseph Lusinchi et leurs enfants ; M. et Mme Toussaint Lusinchi et leurs enfants ; Mme veuve Mathieu Lotta, née Lusinchi ; M. Louis Sisco et ses enfants ; M. Pierre Fesci, Mme veuve Antoine Fesci et ses enfants ; Mme veuve Soulier ;

Les familles Peruni, Colombani, Sarocani, Fesci, Grasiani et alliées,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'elles viennent d'éprouver en la personne de

*M. Antoine Lusinchi*

*Propriétaire*

leur époux, père, grand-père, frère, beau frère, oncle.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui, 7 mars, à 2 heures de l'après-midi.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Colonella, numéro 6.

Mme et M. Edmond Maestracci, officier d'administration de 1re classe à Oran, et leurs enfants ; Mlle Marie Maestracci, en religion Sœur Blandine de la Visitation à Tarascon ; M. Joseph Maestracci, rentier à Olmeto, et ses enfants ; M. Dominique Maestracci, d'Olmeto ; M. Benoît Maestracci, de Bastia ; M. et Mme Grillanda, d'Olmeto ; M. Dominé, de Sidi-Bel Abbès ; M. et Mme Marinacci, d'Olmeto ; M. Sylvestre Giannoni, d'Olmeto ; M. Fraticelli, curé à Pozzo ;

Les familles Fraticelli, d'Olmeto, Piazza, Casale, Valery, du Brando.

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

*M. Vincent Maestracci*

*Chef de gare en retraite*

leur père, frère, oncle, cousin et allié, décédé pieusement à Bastia, le 6 mars 1909, muni des Saints Sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister aux obsèques qui auront lieu lundi, 8 mars, à 1 heure de l'après-midi.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Ch'appe, 10, (Citadelle).

## Etude de Me LUCIANI

Avoué près le Tribunal Civil de Première Instance de Calvi

Par jugement de défaut du Tribunal Civil de première instance de Calvi, en date du deux mars mil neuf cent neuf, la dame Marie-Françoise Natalino Simeoni, épouse du sieur Laurent-François Grégori, entrepreneur, dont vient aura entre-mari, à Ville di Paraso, a été déclarée séparée de biens d'avec son mari.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué consigné.

A Calvi, le quatre mars mil neuf cent neuf.

Signé : T. LUCIANI.

Enregistré à Calvi, le cinq mars mil neuf cent neuf, f° 94, c° 21; Reçu un franc 88 centimes.

Signé : S. FARRY.

Pour copie conforme,

T. LUCIANI,

*Avoué.*


L'ART de GUÉRIR

VIENT DE PARAITRE le Journal de Médecine Pratique qui traite une importante étude sur une nouvelle méthode curative qui guérit radicalement la Phthisie, les Bronchites, la Grippe, la Toux, la Coqueluche, les Névroses, etc. — Envoi gratuit du journal à toute personne qui en fera la demande en s'adressant le plus tôt à la Pharmacie, à Paris.

NOUILLETTES ET LASAGNE AUX ŒUFS

MAISON GHILINI

BASTIA

Toutes nos pâtes sont garanties fabriquées avec des semoules de blés durs.

## Messageries Automobiles de Sartene à Ghisonaccia

| LOCALITÉS | HORAIRE ARRIVÉE | HORAIRE DÉPART | PRIX DES PLACES INTÉRIEUR fr. | c. | COUPÉ fr. | c. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Sartene | | 4h. matin | » | » | » | » |
| Orsal | » | 4 h. 20 | » | » | 1 | 50 |
| Roccapina | » | 5 h. 00 | » | » | 2 | 75 |
| Calderello | 5 h. 30 | 5 h. 40 | » | » | 4 | » |
| Scopetto | » | 5 h. 50 | » | » | 5 | 25 |
| Bonifacio | 6 h. 30 | 7 h. 00 | » | » | 6 | 50 |
| Porto Vecchio | 8 h. 20 | 8 h. 30 | 8 | » | 9 | 50 |
| Sainte Lucie de Porto-Vecchio | 9 h. 10 | 9 h. 15 | 9 | 50 | 11 | 50 |
| Solenzara | 10 h. 25 | 10 h. 35 | 11 | 50 | 14 | » |
| Migneta | » | 11 h. 10 | 12 | 75 | 15 | 50 |
| Ghisonaccia Commune | 11 h. 30 | 11 h. 40 | 13 | 50 | 16 | 50 |
| Ghisonaccia Gare | 11 h. 55 | | 14 | 25 | 17 | 50 |

| LOCALITÉS | HORAIRE ARRIVÉE | HORAIRE DÉPART | PRIX DES PLACES INTÉRIEUR fr. | c. | COUPÉ fr. | c. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Ghisonaccia gare | | 1 h. soir | » | » | » | » |
| Ghisonaccia Commune | 1 h. 15 | 1 h. 25 | 0 | 25 | 1 | » |
| Migneta | | 1 h. 45 | 1 | 50 | 2 | » |
| Solenzara | 2 h. 10 | 2 h. 20 | 2 | 75 | 3 | 50 |
| Sainte Lucie de Porto Vecchio | 3 h. 30 | 3 h. 35 | 4 | 75 | 6 | » |
| Porto-Vecchio | 4 h. 20 | 4 h. 30 | 6 | 25 | 8 | » |
| Bonifacio | 5 h. 30 | 6 h. 00 | 7 | 75 | 11 | » |
| Scopetto | | 6 h. 50 | 9 | | 12 | 25 |
| Calderello | 7 h. 10 | 7 h. 20 | 10 | 25 | 13 | 50 |
| Roccapina | | 8 h. 00 | 11 | 50 | 14 | 75 |
| Orsal | | 8 h. 30 | 12 | 75 | 16 | 25 |
| Sartene | 9 h. 00 | | 14 | 25 | 17 | 50 |

### OBSERVATIONS IMPORTANTES

PLACES. — Le prix des places est payable d'avance.

Les places retenues 24 heures à l'avance paieront une surtaxe de 5 0/0. Le prix en sera perçu immédiatement Au cas où une place ne serait pas occupée à l'heure du départ, elle pourrait être mise à la disposition du public, sans que l'entreprise puisse être tenue de ce fait à aucune indemnité envers le locataire de la place. — Les places valant moins de 3 francs ne pourront être prises que dans la demi heure qui précède le départ.

Les voyageurs ayant pris au passage entre deux arrêts paieront le parcours tout entier entre ces deux arrêts.

Les enfants au dessous de 4 ans ne paient rien à condition d'être tenus sur les genoux Au dessus de 4 ans, les enfants paient place entière.

BAGAGES. — Les voyageurs auront droit à une franchise de 10 kilos de bagages, à condition qu'ils soient peu encombrants L'excédent paiera 0 fr. 05 centimes le kilogramme pour chaque section de 0 à 30 kilomètres. — Minimum à percevoir, 0 fr. 50 — Le parcours partiel d'une section sera payé comme la section en idre

L'entreprise ne s'engage à admettre les bagages que jusqu'à concurrence de l'emplacement disponible et dans la limite du chargement autorisé.

Les chiens seront admis qu'en cas de non encombrement et seront assimilés aux excédents de bagages.

MARCHANDISES. — Les colis voyageant seuls pourront être admis en cas de non encombrement et assimilés aux bagages.

RESPONSABILITÉS. — L'entreprise décline toute responsabilité à raison des arrêts et retards que les automobiles pourraient subir. Elle ne garantit pas le départ à jour fixe des bagages ou marchandises bien que le transport en ait été payé

MESURES DE POLICE. — Les personnes en état d'ivresse, les aliénés, celles visiblement atteintes de maladies contagieuses ne seront pas admises dans les voitures.

Les voyageurs munis d'un fusil seront obligés de montrer que leur arme est déchargée.

Il est interdit de fumer dans les voitures.

### ÉPILEPSIE

Remède certain par l'Antiépileptique de Liège de toutes les maladies nerveuses et particulièrement de l'épilepsie, reconnu par l'Académie royale de médecine de Belgique. Le flacon contenant le traitement et de la brochure explicative sur cette maladie est envoyé contre remboursement de 5 francs à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie à M. FARYAL, Pharm.-b à Liège (Belg.).

ANCIEN CABINET PRADÈRE

**PIERRE SABATÉ**

Chirurgien-Dentiste du Lycée

DIPLOMÉ

DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)

OBTURATION & EXTRACTION DES DENTS sans douleur

*Bd Paoli, 18, au 1er*

*Maison Benedetti*

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir ses nombreuses clientèle, d'avoir à sa mettre en garde contre certains charlatans, dénommés — se disant chirurgiens-dentistes, — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des moyens malsains à la pitié pour la fin exclusive de leurs spéculations.

DEMANDEZ PARTOUT :

**LA CÉDRATINE**

de la Maison L.-F. MATTEI & Cie

Liqueur apéritive, digestive et anti-spasmodique, dont l'usage journalier et modéré facilite toutes les fonctions de l'organisme.

*Le Directeur-Gérant :*
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

*Le Savon extra-pur « Le Chat »* contient la proportion d'huile la plus élevée qui puisse entrer dans le savon.

*Le Savon extra-pur « Le Chat »* prolonge la durée du linge et procure une économie de 20 à 30 p. 0/0 sur le poids du savon employé.

Pour éviter les contrefaçons se méfier des marques ayant de l'analogie avec la tête de Chat.

### Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS? SI OUI,

Employez le ROYAL WINDSOR, qui vous rendra vos Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux en 24 h. et développe les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux naturels. Résultats incroyables. Vente toujours croissante. Exigez sur les flacons les mots Royal Windsor. En vente chez les Coiffeurs-Parfumeurs en Flacons et demi-Flacons.

ENTREPOT : 38, rue d'Enghien, PARIS

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

### Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERUCCHI, propriétaire

*Saison Printemps-Eté 1908*

Chaussures en tous genres pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants

Grand assortiment de chaussures d'Eté en toile en noir et couleur dernière mode

*Choix considérable de Pantoufles*

**Prix très réduits**

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriqués exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché [illegible] jusqu'à ce jour

La Maison ne change pas [illegible]

FUMEUR

Trois francs le collier

ODEUR DE TABACS

dix francs la tonne

S'adresser à l'Usine de Toga

Installation à Gaz

Jean Ciali, ex-ouvrier du Gaz

Bastia, 12, Boulevard Paoli, 12, Bastia

Vente de becs, verres et manchons

*Appareils sur commande*

[illegible] — Travail soigné et garanti,

Demandez et offrez dans tous les Cafés AMARO MATTEI, apéritif supérieur

### MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

### FERS A PLANCHER I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rances artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

*Appareils Sanitaires*

**Charles CLÉMENT & Cie**

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

Si presque l'Amaro ne peut vous contenter, le projet semblait qui répond le vers, Il restait la soif et donne au bois la fête, Sur un cruchon à vous il est sûr.

Exigez No pas oublier que l'AMARO MATTEI est utile pendant l'été et indispensable en toute saison.







## VENTE GÉNÉRALE A GRAND RABAIS

### pour Cessation de Commerce

M. Oresto BIAGINI, négociant, Avenue Carnot, 5, Bastia, prévient le public qu'il met en vente, à partir de ce jour, à des prix très avantageux et exceptionnels, ses VINS et son MATÉRIEL composant le fonds de son commerce, savoir :

### VINS

*En Stock* de vins rouge du pays, garantissant jus de raisin à l'analyse, titrant 9° 1/2 à 10°. Prix 15 cent. le litre. — Vins rouge et rosé du pays, garantis pur jus de raisin à l'analyse, titrant 10° 1/2 à 11°. Prix 20 cent. le litre. Faites l'achat d'un litre pour goûter et comparer, vous serez satisfaits.

*Vins de Liqueurs* en bouteilles cachetées (vendus verre compris). Muscat de Frontignan, 1.15. — Vin de Barbera et Gentiane : 1 franc. — Malaga, Vermouth de Turin, Quinquina Pomponnet et St-Léon. Apéritif la Pof 1 fr. 20. — Marsala sec 1 fr. 35 — Marsala doux 1 fr. 75 — Marsala Florio 1 fr. 20 — Vins d'Asti mousseux 1 fr. 50. — Vins de Chianti en fiasco 1 fr. 10 — Vins vieux en bouteilles blanc et rouge 0,65 — Grands Vins de Champagne 2 fr., 2 fr. 25 et 3 fr. — Vinaigre 0,20.

### MATÉRIEL

Cuves. — Foudres. — Demi-muids. — Bordelaises. — Bonbonnes de diverses contenances. — Caisses à raisins. — Pompes à vin. — Filtres à vin. — Récipients à huile. — Tréteaux. — Chevalets. — Echelles pouilles. — Tables bancs. — Charrettes à bras. Appareils à acetylène et accessoires divers pour caves. — Pressoirs à raisin.

Aperçu de quelques prix de ces matériaux :

Demi-muids en bois de chêne, en bon état et très solides, contenance de **570 à 690** litres environ, 30 à 32 francs la pièce.

Bordelaises, en bon état prêtes à être remplies immédiatement, contenance de **220 à 250** litres environ, 13 à 16 francs la pièce. Pour le restant, prix à débattre sur place.

N. B. — Indépendamment de la vente au détail, la maison accorderait des concessions avantageuses à toute personne qui voudrait se rendre acquéreur en bloc du fonds de commerce, du matériel, installation et marchandises.







TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 67 — LUNDI 8 MARS 1909

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | 1 an | 6 mois | 3 mois |
|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. |
| Autres Départ. | 22 » | 12 » | 6 » |

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.



DG134

BIBLIOTHÈQUE BASTIA


### LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Jean de Dieu

Soleil : (heure nationale)

Lever 5 h. 58 m. — Coucher, 5 h. 38.

Dernier quart., le 14. Nouv. Lune, le 21

Fête de Demain Ste Françoise Rom.

*7 MARS*

## LA DOT DE MARIANNE

Il faut croire que la conclusion du traité franco-allemand qui met fin à la mauvaise querelle marocaine est une bonne affaire pour l'Allemagne, puisqu'à Berlin, on se dispute l'honneur de l'avoir conclu.

Hier, la France était, pour les plus notoires pangermanistes, « la farce d'un pâté plus qu'à moitié corrompue, » et voici qu'on se plaît maintenant à lui emprunter quelques rameaux d'olivier, symbole de paix, dont elle est devenue la grande pourvoyeuse ; hier, on apprenait aux écoliers teutons à mépriser cette patrie des « Français déloyaux et sans cervelle, » et aujourd'hui on chante : hyménée ! hyménée !... L'épousée a déjà promis, donné sa main à d'autres : au placide Slave, à l'entreprenant John Bull, mais voici Guillaume, à son tour, qui se met sur les rangs. Après lui avoir donné le trop fameux « coup de poing de Tanger, » il lui ouvre ses bras et son cœur. La France serait-elle comme ces femmes pusillanimes qui aiment d'autant mieux qu'elles sont davantage battues ?

Laissez donc ! La France ne se fait pas d'illusion sur les intentions de ce nouveau prétendant. N'a-t-elle pas assez souvent répété qu'elle ne mettrait sa main dans celle de Guillaume que s'il apportait en corbeille de mariage, l'Alsace et la Lorraine. Hélas ! ne nous hâtons pas trop de publier les bans : le flirt commence, mais les fiançailles sont loin, et pour tout dire, je crains bien que les noces n'arrivent jamais.

Cette amitié soudaine pour la France, dont on s'est avisé à Berlin, a des raisons qui n'ont rien de sentimental. La vérité est que l'Allemagne se débat contre une triple crise : au dehors, la Triplice désagrégée, finie ; au dedans, une réaction violente contre le pouvoir personnel de l'Empereur ; enfin, crise financière, la plus grave de toutes : le budget de l'Etat est en déficit chronique, déficit qui n'est pas moindre de 500 millions pour l'Empire, de 300 millions pour la Prusse, et d'un nombre respectable de millions pour les états secondaires, au total près d'un milliard. Tout cela se complique de désastres commerciaux et industriels, l'Allemagne plus que toute autre nation a subi le contre-coup de la tourmente américaine ; la misère augmente, le luxe se restreint, Guillaume vend ses châteaux... rarement malaise n'a été plus grand.

Plus d'argent, plus d'alliés ; celui qui reste, l'Autriche, est devenu singulièrement compromettant ; plus de confiance nulle part. La politique passée ne paraît guère avoir réussi à l'Allemagne. Le Kaiser s'en est aperçu — un peu tard ! — et il essaye maintenant d'une autre tactique.

La France, au contraire, est riche, elle est, ainsi que le déclarait Bulow au Reichstag, « le banquier du monde, » elle est entourée et soutenue. L'Allemagne besogneuse est acculée au déficit, se tourne vers elle Un emprunt lancé à Paris, ferait joliment son affaire ; tant que la question marocaine, si maladroitement envenimée, existait, il n'y fallait pas songer : qu'à cela ne tienne, il n'y a plus de question marocaine, l'Allemagne reconnaît ses torts, l'Allemagne nous ouvre les bras : Français, dénouez donc votre bourse !

Il y avait bien une autre façon de s'y prendre : l'Allemagne connaissait le procédé pour l'avoir déjà pratiqué en 1870, c'était le cambriolage Les cinq milliards d'alors sont loin ; cette fois, le trésor de Berlin aurait besoin de dix milliards... c'était tentant, et Guillaume y avait songé, mais au dernier moment il a réfléchi que pour faire la guerre, il fallait beaucoup d'argent, que c'était une dangereuse aventure à risquer et que, d'ailleurs, la France ne paraissait pas disposée à se laisser faire. L'Allemagne a donc choisi un procédé moins brutal de conquérir nos bonnes grâces... et notre argent. Ce sont des fiançailles tout à fait modern style : le fiancé propose l'hymen, mais c'est surtout la dot de Marianne qu'il convoite.

Attendons nous à voir sous peu, se renouveler la demande d'admission des valeurs allemandes en Bourse de Paris, admission qui a été toujours âpergiquement refusée jusqu'ici. Nous ne commettrons pas l'erreur de nous y laisser prendre.

Allez, beau masque teuton, vous avez trop malmené l'épousée pour qu'elle vous cède si vite !

HENRI BRUMONT.

## Propos d'actualité

### *D'Extrême Urgence*

*D'extrême urgence ! Le mot paraît terrible ; mais ne vous frappez point : c'est une expression administrative qui signifie : « Rien ne presse ! » Après plaisir cette petite aventure qui vient d'arriver à M. Clémenceau.*

*L'année dernière, le gouvernement avait demandé aux Chambres la vote d'un crédit de 600 000 francs destinés à des secours d'extrême urgence dans le cas où il se produirait un événement malheureux et inattendu qui exigerait une assistance immédiate aux victimes. Les événements de ce genre ne manquent jamais, hélas ! si bien que le produit toujours un peu plus qu'on ne le voudrait : 600.000 francs en une année, c'est une maigre obole pour parer à toutes les catastrophes, éboulements sinistres, explosions naufrages etc. qui peuvent arriver durant un laps de temps. Aussi la Chambre et le Sénat n'hésitent ils aujourd'hui de voter le crédit.*

*Or — c'est à n'y pas croire — alors qu'il y aurait eu tant d'infortunes à soulager, ces 600 000 francs de 1908 sont demeurés intemployés et l'on a dû les annuler en fin d'année.*

*En demeurant pareil crédit pour 1909. M. Clémenceau a expliqué la raison de cette anomalie... La raison ? Est-il besoin de la demander ? C'est toujours la même, parbleu : la lenteur bureaucratique, la formalisme, la sainte paperasserie administrative qui arrêtent et paralysent tout !*

*En principe (c'est la formule des bureaux) les secours d'extrême urgence doivent être distribués par une commission présidée par le premier président ou le procureur général de la Cour des Comptes et composée d'un conseiller d'Etat, d'un conseiller à la Cour de Cassation de trois fonctionnaires du ministère des Finances, et de trois fonctionnaires du ministère de l'Intérieur. Rien que cela !*

*Lorsqu'il se produit une catastrophe un besoin d'argent d'extrême urgence on songe bien entendu, au crédit de 600 000 francs. Vous voyez cela d'ici : vite on télégraphie aux neuf hauts fonctionnaires chargés de statuer : l'un est sur la Côte d'Azur ou à la campagne l'autre à la grippe, le troisième est absent, les autres ne se dérangent pas : à quoi bon se déranger aussi ils font être neuf ou pas un. Alors on ajourne ; pendant ce temps, ceux qui pleurent, ceux qui souffrent ceux qui ont faim se désolent et le bon peuple se demande en vain comment il peut se faire qu'un secours de dix mille francs n'ait pas encore arrivé au sinistré après. Comment cela se fait ? C'est extrêmement simple : ce sont des fonctionnaires qui s'en occupent !*

A. CAPELLO.

## LES CADRANS SOLAIRES

### DE LA RUE SANS NOM

C'est une rue qui fait beaucoup parler d'elle, quoiqu'elle soit honnête, mais si on en parle, c'est parce que notre municipalité s'obstine à ne pas lui donner de nom, malgré qu'elle ait une certaine importance. Elle comprend, en effet, cinq maisons, sans compter celles que l'on pourra construire plus tard sur son prolongement.

Tout à côté, cependant, se trouve la plus petite rue de la ville, car elle n'a qu'un seul tournebulle qui en occupe toute la longueur, et à laquelle cependant on n'a pas dédaigné de donner une appellation : c'est la rue de Capannelle.

Cette absence de nom est peut-être un nom ! En effet, on a pu lire, il y a quelque temps, dans les journaux locaux, une annonce administrative dans laquelle se trouvait la phrase suivante :

« Cet immeuble est borné au Nord par la rue sans nom. »

Eh ! bien, soit, lue sans nom ! mais que l'on sache au moins à quoi s'en tenir, et que cette dénomination soit inscrite sur des plaques bleues encastrées aux coins de la rue.

Pourtant il y a un nom qui pourrait lui être donné ; depuis quelques mois on a tracé sur les maisons qui sont au nord de cette rue deux cadrans solaires à peu de distance l'un de l'autre. Le premier porte l'inscription : *Heure de Paris*, et le second l'inscription : *Méridien de Lutèce* ; ce qui prouve que l'on a des lettres dans cette rue.

Ces deux cadrans sont donc faits en se conformant à la loi nouvelle qui veut que toutes les horloges des villes de France indiquent l'heure de la Capitale. C'est là une innovation intelligente, les méridiennes étant faites habituellement d'après l'heure locale.

Chose surprenante, ces cadrans ont été tracés par un maître-maçon, Angelo Coffini ; cela lui fait grand honneur, car leur dessin exige des connaissances géométriques spéciales ; la science de la gnomonique n'est pas à la portée de tout le monde quoiqu'elle remonte à la plus haute antiquité ; la méridienne ayant été un des premiers moyens dont les anciens se soient servis pour mesurer les variations de la hauteur du soleil. Cet ouvrier a donc fait preuve dans cette circonstance de beaucoup d'intelligence et nous lui présentons nos félicitations.

Malheureusement, le soleil dédaignant une rue qui n'a pas de nom, n'y fait qu'une courte apparition dans la journée, surtout pendant l'hiver, et l'utilité de ces cadrans se trouve bien diminuée.

Si nos édiles ne peuvent trouver dans notre histoire locale une personnalité dont le nom mérite d'être

---

75. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## Le Testament Volé

par HENRI DEMESSE

PREMIÈRE PARTIE

XVI

LE FUITE

— Vraiment ?

— Parbleu !

— Et, selon vous, ma profession ?

— Bien sûr, vous êtes un agent de la sûreté.

— Ah ! vous avez deviné ça ?

— Mais oui... Or, à quel bon vous laisser ici ?

— Je ne comprends pas...

— Dame ! puisque nous avions arrêté l'assassin, le faux vieux soldat, le voleur d'enfants. Les preuves contre lui sont assez accablantes, j'imagine... Dès lors, à quoi bon vous faire perdre, lui, votre temps, qui pourrait être utile ailleurs ! C'est toujours comme ça que cela se passe, en somme, dans notre administration que l'Europe nous envie.

Barron-Lairelle était décidément rassuré tout à fait. Il en revenait toujours à son sujet de conversation préféré ; blaguer le gouvernement entre quatre z'yeux et deux verres ! Cette fois même, il n'était pas fâché de dire un qu'il pensait à un « monsieur » de Napoléon « tout court », comme il appelait toujours gogenard-ment Napoléon III : il trouvait ça très farce.

— Ainsi, reprit Barron-Lairelle gavaillant, vous avez fait votre petite enquête.

— Mais oui, répliqua le Furet sur le même ton, j'ai fait ma petite enquête.

— Et quel résultat !..

— Nul !..

L'auberge buvait les épaules.

— Parbleu ! fit-il, c'était prévu !

— Mais quoi, reprit le Furet, cela m'a servi à moi, si j'ai perdu le temps de l'administration. J'ai passé une bonne journée à la campagne. J'ai pris un excellent dîner, c'est toujours autant de gagné !

Barron-Lairelle lui donna sur l'épaule une tape amicale...

— Farceur ! dit-il, vous la connaissez dans les coins, vous.

— N'ai-je pas raison ?

— Mais si, vous avez absolument raison. C'est moi qui comprends ça, parbleu ! dire. C'est moi qui ferais de même à votre place !

— Seulement il ne faut pas le répéter !

— Pour qui me prenez-vous ?.. Dites-donc ?

— Quoi ?

— Entre nous...

— Achevez ?

— Il ne me paraît pas très fort, à moi... votre vieux commissaire impérial.

— Oh ! vous savez, il y a du pour et du contre.

— Oui !.. oui ! . Je vous crois. C'est votre chef, vous ne pouvez pas dire le fond de votre pensée. Mais c'est égal, entre nous...

— Sans vous ?

— L'honnête de ce bon môssieu Berbequet serait bien tranquille à cette heure !

— C'est vrai !

— Il aurait gaillardement les grandes routes. On ne peut pas dire le contraire ; mais nous lui avons mêlés sa besogne à ce magistrat. Lorsqu'il est arrivé ici, nous lui avons fait son enquête, nous, et un peu proprement, en peut s'en vanter, et sans peine, sans manières, sans traînée, en deux temps et quatre mouvements. Encore un verre !

— Volontiers !

Barron-Lairelle ne mit à rien et donna encore une tape à son interlocuteur.

— Farceur d'agent de la sûreté, va !.. dit-il.

Il avait beaucoup bu, et le kirsch l'allumait. Le Furet, n'a'ormant, se prêtait avec bonhomie aux facéties du gros homme. Minuit sonna.

— Minuit ! dit le patron, il faut que j'aille me coucher.

Barron-Lairelle n'entendait pas de cette oreille là.

— Vous avez bien le temps !

Il appréhendait de se retrouver seul dans l'office, près d'Alphonse, qui ronflait toujours.

— Est ce que mon kirsch n'est pas de votre goût ?

— Si fait ! . Il est délicieux...

— De la Forêt Noire, mon cher .. et vous savez, il porte l'estampille ! . Encore un verre !..

L'hôtelier devenait de plus en plus liquoreux. Le Furet se rendait près d'inquiétude : Il avait une bouteille à reconquérir et il n'avait pas prévu ce buveur. Il se rendait bien compte de ce qui se passait, à savoir que Barron Lairelle, en la retenant ainsi que pour se faire une compagnie, avait l'impossible pour le garder toute la nuit. Or, cela ne faisait pas du tout l'affaire du policier : Il avait hâte d'en arriver à ses fins.

— Comment m'y prendre ? se demanda-t-il.

Or il arrivait bientôt à cela, tout en écoutant le verbiage lamentable de l'hôtelier. Soudain, une idée lui vint, qu'il résolut de mettre tout aussitôt à exécution. Inconsidérément, il ne répondit plus à son interlocuteur que par monosyllabes ; puis, plus de tout, enfin, il feignit de s'assoupir, et, bien vite, il ronfla, fermant, avec A'phonse, un très bruyant duo. Barron-Lairelle hanna les épaules.

— Ça ne sait pas boire ! dit-il. Des mouchards qui ne savent pas boire ! Ça fait pitié ! Et c'est par des hommes pareils que nous sommes défendus ! Mes bons ! Qu'est-ce donc le temps des Videcq ! Des lurons ! Ils étaient capables d'absorber du liquide, au moins ! A présent, des nuées mouillées, qui tombent le nez dans leur verre, après trois lampées !

(*A suivre*).

rappelé à nos concitoyens, il nous semble que l'on pourrait appeler cette rue, la rue des Méridiennes ou du... Cherche Midi.

L.

## Ce que disent les Journaux

**Paris-Journal**

A propos des camelots du « Roy » :

« C'est un peu d'exploits rappellent le geste du mari qui va faire la vaisselle pour signifier à sa femme qu'il n'est pas content : il prouve simplement qu'il a la main assez malheureuse que l'humeur, et il en est pour ses frais, car il lui faut réparer les dégats. Les camelots du « Roy » sont de tout jeunes gens que leurs parents nourrissent à ne rien faire dans le présent : ils peuvent donc se dispenser de gagner leur vie ; cela leur donne beaucoup de loisirs. Pour Pernelle, ils ne font ni « Roy » ni y pourvoire. S'il leur fallait, dès le matin, aller à l'usine ou au magasin, ils consacreraient immédiatement au repos, tandis qu'ils les passent à des besognes de mauvais grégeur. Ce n'est pas par ce procédé là qu'ils ajouteront un grand lustre à la cause de la monarchie. »

**Le Radical**

« Le port de la moitié des camelots du « Roy » a été si, jusqu'à ce jour, de leurs équipes, il ne les prend pas au sérieux. Lui, la jeunesse aux bras musclés et à la tournure vigoureuse, se mesurer avec des jeunes gens, des collégiens ! Il prend tout cela pour des farces, voilà pourquoi il les bouscule. Vienne le danger, nous le verrons encore s'évanouir en rangs serrés. Et gare ! Maintenant, si pas sérieux que soit la lutte contre les camelots, il est bon, cependant, de ne pas les laisser abuser impunément de la patience publique ; il ne faut pas laisser dire, comme on le dit déjà que si les manifestants étaient des ouvriers il y aurait bien pour eux des sanctions sévères. Ils en voilà assez ! »

**La Petite République**

« On a vu cet après-midi, comme une fois, ce que peut y gagner la monarchie : on bâtit à notre aise au compte d'un parti et on allemand apprendre que ces sont de vandales et qu'on encourage. Les vrais gens succombent, par un, aux pierres, au gaz asphyxiant, aux balles et aux baïonnettes. Il est possible que la police politique ne se gêne d'employer ; mais même qui emploient, de leur côté, Zola, Trarieux et Scheurer Kestner, comprennent mal l'action, bien trop nécessaire, qu'il faudra à notre époque à mener des manifestations. »

## GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CORTE. — M. Antoine Pieraggi, maire de Corte, nommé dernièrement entrepreneur spécial des tabacs à Bastia, vient d'être appelé aux mêmes fonctions à Bordeaux.

⁂

PETRETO. — M. Frédéri Jean-Paul, receveur à Petreto Bicchisano, a été l'objet d'une promotion de classe sur place.

Toutes nos félicitations.

⁂

ARIENO. — Lundi dernier le télégraphe annonçait, à Ariegne, la mort de Jean Grégoire Saldani, soldat au 4e régiment d'infanterie coloniale à Toulon, le fils bien-aimé de notre sympathique ami, M. Pierre Saldani. Ce coup si inattendu a vivement ému dans toute notre population qui professait pour ce malheureux jeune homme l'estime la plus affectueuse et la cote la plus vive. On serait dit que notre regretté défunt avait le vague pressentiment de sa prochaine disparition ; tout dernièrement il était venu personnellement au village et le sourire de ses lèvres pâles indiquait l'horrible douceur de la mauvaise Parque !

La cruelle réalité est apparue dans toute sa lâcheté ! Du rutour au régiment, notre cœur ami est atteint par un fièvre typhoïde qui en quelques jours le terrasse brutalement, malgré les efforts de l'art médical et les soins affectueux de la mère et de ses trois sœurettes en toute hâte à son chevet. Hélas ! 22 ans, car on lit d'adopter, bien du pays chéri et de tous ceux qui l'aimaient, pour le ajouter bientôt de la mort qui va donner pour briser tant de jeunesse et tant d'espoirs. C'est affreux ! et seule la religion est capable d'apaiser et de consoler dans ces tristes conjonctures.

Le défunt le mortelle Jean-Grégoire Saldani est arrivé à l'île Rousse par le paquebot de la Compagnie Fraissinet, venant de Marseille à la première heure, et a été transporté le jour même à Ariegne, où les obsèques ont eu lieu au milieu d'un concours immense de population accourue de tous les points de la Balagne. Un cortège de plus de mille gens s'élevait dans le transept de l'église, orné de cierges nombreux et de couronnes, hommage attristé des camarades du défunt et de la douleur poignante du pauvre père et de tous les parents ! L'absoute a été donnée par M. Morelli, curé-doyen de l'île-Rousse, assisté de tous les membres du clergé des environs. Au sortir de l'église les camarades de collège du défunt, MM. Lanata et Costa, ont dit en termes émus l'adieu suprême à celui qui a été le meilleur des fils et le meilleur des camarades !

Puissent tous ces témoignages de sympathie adoucir la douleur des familles Saldani, Papi, Filippi de Speloncato, auxquelles nous présentons nos plus affectueuses condoléances. — S. F.

⁂

VICO. — M. Carli, garde général des eaux et forêts à Prades, est nommé à Vico, en remplacement de M. Grani, qui passe à Ajaccio.

⁂

NONZA. — M. Trani Joseph Antoine est nommé facteur auxiliaire à Nonza.

⁂

BORGO. — M. l'abbé Antonetti, jeune prêtre, est nommé vicaire à Borgo.

## LA LOI GRAMMONT

*Du 2 juillet 1850*

PUNIT LES MAUVAIS TRAITEMENTS

**Exercés envers les animaux**

Seront punis d'une amende de cinq à quinze francs, et pourront l'être de un à cinq jours de prison ceux qui auront exercé publiquement et abusivement des mauvais traitements envers les animaux domestiques. La cause de la prison sera toujours appliquée en cas de récidive, l'article 483 du Code pénal relatif à la récidive, sera toujours applicable.

La Cour de Cassation définit comme punissable de la loi. (Arrêts des 22 août 1857 et 13 août 1858.)

« Tous mauvais traitements, qu'ils résultent soit d'actes directs de violence ou de brutalité, soit de tous autres actes volontaires ou de la part des propriétaires, quand ces actes ont pour résultat d'occasionner aux animaux des souffrances ou la nécessité ou justifié par. »

Principaux actes tombant sous l'application de la loi :

Les blessures faites volontairement, — Les coups excessifs. — Le travail des animaux blessés. — La surcharge. — L'usage abusif des animaux ouverts dans les voitures de transport. — Les jeux cruels où les animaux sont employés (combats de coqs, de taureaux, de chiens, etc.). — Les mises abusives dans la mise à mort des animaux de boucherie.

Conservation des oiseaux utiles à l'agriculture.

Les lois des 3 mai 1844 et 22 janvier 1874 établissent des amendes de 16 à 100 francs contre ceux qui dévalisent les oiseaux utiles ou les nids de ces oiseaux.

## Récompenses à la Mutualité

Les récompenses honorifiques ci-après ont été accordées pour services rendus à la Mutualité aux personnes dont les noms suivent :

Médaille d'argent. — MM. Gérard Pascal, porte-bannière de la société de secours mutuels Sainte Enymie à Ajaccio ; de Casabianca Adrien, président de la société d'Orthoncville ; Bonelli Antoine, membre du comité de la société française de bienfaisance en Corse ; Ogliastroni Jean, directeur de la circonscription cantonale Mutualité, Lycée ; Torre Charles-Bonaventure, secrétaire de l'association mutuelle du ministère de l'instruction publique.

Médaille de bronze. — Mme Pietri née Sambucci Louise-Marie-Françoise, chef de section de la société coopérative de la circonscription d'inspection primaire de Bastia ; MM. Pitchiri Cyprien, chef de section de la société scolaire de la circonscription d'inspection primaire de Bastia ; Fabiani Jacques, trésorier de la société de Saint Claude, à Marseille ; Bianchi Georges, vice-président de la société des anciens militaires du génie de l'Est, Nancy ; Tramoni Jean-Baptiste, secrétaire de la société française de secours mutuels au Caire ; Confortini Pierre Dominique, cantonnier au 100e territorial matelassier ; Lavau Hyacinthe, officier d'administration de 1re classe ; Peraldi, capitaine en 1re ; Amiral Peraldi, membre honoraire de la société scolaire du 8e arrondissement, Paris ; Santini N..., administrateur de la société de cartonnerie de Vincennes.

Mention honorable. — Mmes de Benedetti Maltren, Giudici née Ciosili Marie, Sorba née Michaud Marie-Louise, Mlle Catani Françoise, MM. Fontana Joseph, Fumaroli Dominique, Leandri Angelo-Toussaint, Lorenzi Pierre, Lupidi Nicolas, Ozoni Jean-Pierre et Retali Jacques, chefs de section de la société scolaire de la circonscription d'inspection primaire de Bastia ; Agostini David et Giudici Paul Valère, membres fondateurs de la société des anciens sous-officiers et assimilés de la Corse à Bastia ; Moreau Ignace Jean-Baptiste, président de la même société.

## Cour d'Assises

Audience du 8 mars 1909

*Présidence de* M. GABRIELLI, *conseiller*

Audience d'aujourd'hui :

Feullani Antoine, cultivateur, demeurant à Ville-di-Campoloro, vol qualifié.

Ministère public : M. Mancini, substitut du procureur général.

Défenseur : Me Moser.

## Nécrologie

M. ANTOINE LUSINCHI

M. Antoine Lusinchi, qui vient de s'éteindre dans sa soixante-dix-huitième année, était une figure bastiaise des plus sympathiques et aussi des plus estimées. Très connu, particulièrement dans les quartiers de la haute-ville, il sera très regretté, car en reconnaissant en lui le citoyen modeste et bon, l'excellent époux, l'affectueux père et l'ami sûr.

On l'a bien vu à ses obsèques : ses fils et gendre qui conduisaient le deuil étaient entourés d'une nombreuse parenté et d'une foule d'amis, qui ont tenu à rendre les derniers devoirs à cet homme de bien, et à s'associer au deuil de sa famille.

Après l'absoute donnée en l'église Sainte Marie, l'inhumation a été faite dans le beau caveau particulier de la famille.

Nous adressons à Mme veuve Lusinchi, à MM. Joseph et Toussaint Lusinchi, à Mme Lota, à M. Louis Sisco, aux familles Fasci et Soulier toutes nos condoléances.

## Pensions de Retraite

Les pensions de retraite des personnes ci-après dénommées ont été liquidées :

Muselli Paul-François, instituteur public ; 30 ans 5 mois de services. Pension avec jouissance du 1er octobre 1908. 1.355 fr.

Tafelli Christine-Athanase, institutrice publique ; 35 ans 8 mois 16 jours de services. Pension avec jouissance du 1er octobre 1908. 1.333 fr.

Bonaccorsi Marie-Anne, femme Gabbiani, institutrice publique ; 36 ans 7 mois 17 jours de service. Pension avec jouissance du 1er octobre 1908. 1.111 fr.

Franois Marie-Florilampa, femme Leoni, institutrice publique ; 36 ans 2 mois 28 jours de services. Pension avec jouissance du 1er octobre 1908. 1.117 fr.

Amicli Marie Louise-Eugénie, femme Marinetti, institutrice publique ; 19 ans 1 mois de service. Pension avec jouissance du 1er mars 1908. 747 fr.

Sagala Denis-Camille, receveur à cheval de contributions indirectes. Services militaires, 6 mois ; services civils, 33 ans 8 mois 15 jours. Pension avec jouissance du 6 janvier 1908. 2.435 fr.

## *Bulletin Financier*

Paris, 4 mars 1909.

L'horizon politique dans les Balkans paraissant s'éclaircir, on remonte sur toute la cote. Notre 3 0/0 s'avance à 98.07. Parmi les Fonds Etrangers le Russe à 4 1/2 1909 « 98.40 et le Hongrois « 91.87 gagnent un point. L'Extérieur est fermé à 97.30 et la Turc à 93.67. Les Etablissements de Crédit sont en reprise, notamment le Crédit Lyonnais à 1.827. L'assemblée générale de la Société Générale du 30 courant aura à fixer le mode du dividende de l'exercice 1908 « 30.67 fcs et à statuer sur l'augmentation de 100 millions de francs du capital social.

La Banque Centrale Mexicaine s'échange à 112.

La Rente Foncière est demandée à 462. Les valeurs industrielles et de traction sont fermement tenues.

Reprise des valeurs sucrières. Rio à 1.781. Meilleure tenue du compartiment industriel russe.

En Banque, la Italo Kassidin reprend à 431. La Banque Ottomane est en avance marquée à 56.75.

La conversion aux 21.000 obligations 5 0/0 1re hypothèque du Port de Paris aura lieu les 4 et 5 courant par les soins de la Banque Privée. Rappelons que les souscriptions de la série Beige n'ont reçu que 11 0/0 de leurs demandes.

Fermeté de nos Grands Carnets Français. La Cie des chemins de fer de l'Ouest mettra en paiem nt le 1er avril prochain le coupon N° 52 des obligations 3 0/0 2e série « le coupon N° 25 des obligations 2 1/2 0/0 3e série. L'encaissement de ces coupons peut être fait, dès à présent à l'Administration centrale.

## Consulat Général d'Italie

*Souscription pour les sinistrés de la Sicile et de la Calabre*

14e LISTE

**Agence Consulaire d'Italie à Centuri**

Fantarezzi Hyacinthe, maire, francs 10. — Conti Augustin, adjoint 2. — Stella F. N., officier en retraite 2. — Leonetti Paul 2. — Maselini 2. — Baldassari Toussaint et Nanclai Alfred 1. — Stella D. F. Marie 1. — Baldassari J. P. et Dolcen Paul 1. — Vincentelli veuve 3. — Pambianchi Giuseppe et Orlandi Giuseppe 1. — Bonghais J. B. 2. — Stella Joseph 3. — Trinciavelli Giuseppe 1. — Parovitani Grazian 3. — Vve Prosperi Dominique Marie 1. — Prosperini Crocien 1. — Prosperi A. F. 1. — Antonsanti veuve 1. — Semidei Antoine 1. — Conti Giovanni et Michell Antoine 0.75. — Beffanti Giovanni et Giordani Louis S. 1. — Migliacci Barthélemy 1. — Stella Augustin 3. — Vve Giordani Marie 1. — Lorenzi P. A. 1. — Une Marseillaise J. R. L. 2. — Bergi Antonio 1. — Duvalle Michel 1. — Pietri Noan 1 50 — Bellotti Jérôme 1. — Madame Lucie 1. — Nigaglioni Thomas 1. — Agostini G. 2 — Giordani J. Antoine 1.50. — Marini Barthélemy 1. — Vescovini et Paoli Jeannette 1. — Albertini 2. — Paoli Barberian 1.50. — Sarti Raffaele 3. — Guglielmi T. 1. — Paoli François 2. — Paravicini Madeleine et Ferrari A. 1. — Toscanelli 1. — Saladini, facteur receveur 1. — Fantauzzi A, Mathieu 10. — Foghi Francesco 2. — Radolfi Antoine et un Délassé 0,50. — Nicolai 1. — Automattei Valentin 1. — Berchielli Angelo, Bernardi Francesco 1. Asciliotti Gennaio, Nannini Fiorindo 1, Bertoli Odoacre, Paoletti Fiorindo 1, — Giordani Antoine et Pipoi Ferdinando 1. — Paoli Marie Louis 2. — Un inconnu 1. — Geracciolo Agathe 2. — Pietri A. P. 2. — Agostini Pierre 1.75. — Agostini Thérèse 2. — Paoli J. B. 2. — Peloni Domenico 2. — Giordani G., cantonnier 1. — Carocciolo Clarinde et Sorieri Catherine 1. — Ferrandini Raphaël 2.50. — Guglielmi D. F. 1.50. — Giordani François 1. — Agostini Michel 20. — Vecchi Francesco 0.50. — Giordani Louis et Giordani Antoine 1. — Marie et Florebelle Ferrandini 1. — Giordani Jean Paul 4. — Ferrandini Marie 1.50 — Giordani Emilie 1.50. — Semidei Pierre François 1.

| | |
|---|---|
| Total de la 14me liste | 143 00 |
| Total des listes précédentes. | 3.955 80 |
| Total général. | 4.098,80 |

## *Petite Gazette*

*Mouvement administratif*

Le dernier mouvement administratif nous a apporté la promotion de M. Ange Benedetti, sous préfet de Quimperlé, à la deuxième classe et sa nomination à Mirande, dans le Gers, une très agréable résidence.

M. Benedetti compte à peine huit ans de services, et à Meaux, à Gaillac, à Quimperlé, il s'est fait remarquer par ses connaissances administratives, son tact et sa rare distinction.

Nous le félicitons cordialement de sa promotion et félicitons aussi les populations de Mirande d'avoir un pareil administrateur à la tête de leur arrondissement.

⁂

*Au Palais*

Demain aura lieu l'installation de M. Louis Adriani, comme conseiller à la cour d'appel de Bastia.

⁂

*Postes Tunisiennes*

Nous avons appris avec plaisir que M. Jean Tosta a été reçu avec un bon numéro au concours des Postes tunisiennes.

Toutes nos félicitations.

⁂

*Accident*

Hier matin, vers 11 heures et demie, le conducteur du tramway numéro 33, « été pris d'une attaque d'épilepsie et est tombé de son siège devant la ruelle de la Fontaine-Neuve.

Les passants accoururent aussitôt et s'empressèrent de prodiguer leurs soins à ce jeune épileptique, qui, fort heureusement, ne s'était fait aucun mal en tombant du tramway qu'il conduisait.

⁂

*Nouvelles maritimes*

M. Natalini Ange-Louis, commis de 3e classe des comptables des matières à Brest, est nommé commis de 2e classe.

⁂

*Gendarmerie*

Sont nommés dans la gendarmerie :

Compagnie de la Somme : Paolantoni Antoine-Mathieu, canonnier au 3e rég. d'artillerie coloniale ; — 19e légion : Leoni Sauveur, soldat au 21e colonial d'infanterie, et Antocetti Lucien, ancien soldat au 5e régiment colonial — Garde républicaine : Casanova Athanase, ancien soldat ; — 2e Cie de la Corse : Garibaldi et Bruchet, anciens caporaux, Laffont et Blachon, anciens sergents.

⁂

*Madame et Monsieur*

Voulez vous..... Madame, Monsieur..... voulez-vous recevoir le Miroir en l'honneur « Madame et Monsieur » pendant un an sans débourser un centime ?

Envoyez nous l'abonnement d'un an de trois de vos amis, et vous recevrez gratuitement, non seulement notre magnifique Magazine durant toute l'année, mais encore la superbe prime d'une valeur d'au moins 12 fr. qui remboursera intégralement l'abonnement que vous n'aurez pas payé.

Réfléchir à cette petite combinaison, c'est se décider à faire abonner trois de ses amis à « Madame et Monsieur, » 3, rue Rossini, Paris.

⁂

*Biagini Ornste*

Voir à la 4me page l'annonce.

⁂

*Le Miroir des modes*

Toutes nos pensées se tournent vers le printemps ; après un hiver long et rigoureux, nous attendons impatiemment l'arrivée du beau temps, les jours plus longs, et le moment d'apporter des modifications à nos toilettes. Mesdames, consultez à ce sujet « Le Miroir des Modes » de Mars. Vous y trouverez des costumes demi saison. Les modèles de jeunes filles et d'enfants sont tout aussi attrayants que ceux de leurs mamans, sans parler de la lingerie, des tabliers, robes de dessous, etc., fort utiles et agréables.

La tâche du « Miroir » n'est pas uniquement de renseigner sur la mode ; il donne des coins de coupe et d'assemblage, des travaux de dames, des conseils de ménage, des recettes de cuisinier, des plans de l'arboriculteur, et, en plus, deux patrons gratuits, un corsage de dame avec manche nouvelle pliée, et un tablier à plis pour fillette.

Le « Miroir » de mars donne à sa première page un renseignement très important à nos lectrices. Ne manquez pas de le lire, vous serez bien récompensé de votre peine.


Prix du « Miroir » : 1 franc. — En vente chez tous les Libraires.

⁂

*Bonne occasion*

A vendre : Charrues neuves, Réservoirs à huile.

S'adresser à L. N. Mattei et Cie.

⁂

*A louer*

Villa Karmaria, en partie ou en entier.

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.


**SOCIÉTÉS et SYNDICATS**

L'AVENIR DU PROLÉTARIAT. — Ce soir, de 8 à 9 heures, perception de la cotisation du mois de mars.

Le trésorier, FUSELIER.


**MAISON GHILINI**

Pâtes alimentaires — Usine à vapeur

***Bastia***

Tous nos produits sont garantis exclusivement fabriqués avec des semoules de *blés durs*.

Toutes nos pâtes supérieures et extra sont livrées en caisses de 10 à 12 kilogrammes.

Spécialités de la Maison :

NOUILLETTES ET LASAGNE AUX OEUFS

**garanties**

*Cannelloni*

*Cheveux d'Anges*

La Maison a l'honneur d'informer MM. les Epiciers de la ville qu'ils trouveront dans ses magasins 6, boulevard Saint-Angelo, toutes les qualités de pâtes *rafinées, supérieures et extra*, à des prix défiant toute concurrence.

On demande de bonnes ouvrières étendeuses et emballeuses.

*Port de Centuri*

**Modern' Hôtel**

tenu par A.-T. DOMINICI

*Situation superbe*

Déjeuner et Dîner sur commande

***Prix Modérés***

On reçoit des Pensionnaires

*Excution d'embarcations et d'engins de pêche*

Cet hôtel, nouvellement installé, se recommande pour son excellente cuisine, son confort et sa bonne tenue.

N. B. — Prévenir la veille pour avoir une bonne bouillabaisse.

**FABRIQUE**

de CARREAUX mosaïques

au ciment comprimé

unis, à dessins, simili-marbre

*Grand choix de dessins et couleurs*

TUILERIE ET BRIQUETERIE MÉCANIQUES

Production : 10.000 pièces par jour

**CHAUX GRASSE**

de qualité supérieure

CHAUX HYDRAULIQUE. — CIMENTS

Plâtres

Fers et Aciers en barres

Fers à planchers I

**BOIS DE CONSTRUCTION**

*Madriers, Planches, Chevrons, Lisseaux, Lattes*

Magasins de vente : Bastia, 2, Avenue Carnot ; Corte, Nouvelle Traverse.

**F. CHARDON & Cie**

*Francardo (Corse)*

**FOURRAGES** A vendre 20 000 kilos de topinambours pour chevaux, mulets, gros et petit bétail, à 8 francs les 100 kilos, rendus en gare.

S'adresser à M. Luciani, à Francardo.


# DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

## Election Législative
## DE SARTENE

Ajaccio, 7 mars.

Les électeurs de l'arrondissement de Sartène étaient convoqués hier, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Gabrielli, élu sénateur.

Trois candidats étaient en présence :

M. le docteur Balesi, conseiller général de Portovecchio, républicain radical ;

M. Célestin Caitucoli, conseiller général de Petroto-Bicchisano, radical-socialiste ;

M. Quilichini, maire de Sartene, libéral.

Le scrutin a donné les résultats suivants.

| | |
|---|---|
| M. Balesi. | 3.144 voix |
| M. Caitucoli. | 2.394 — |
| M. Quilichini | 2 328 — |

Il y a ballottage.

## Nominations

Paris, 7 mars.

*Le Journal Officiel* publie les nominations suivantes :

M. Bonaccorsi, sergent au 24e rég. d'infanterie coloniale, est nommé à la recette buraliste de Vic-les-Etangs.

⁂

M. Pajanacci, ex-sergent au 21e rég. d'infanterie coloniale, est nommé commis ambulant d'octroi, à Paris.

⁂

M. Barioli, sergent-major au 81e rég. d'infanterie, est nommé commis ambulant d'octroi, à Paris.

⁂

M. Arrighi, ancien adjudant au 23e rég. d'infanterie coloniale, est nommé gardien de bureau à la préfecture de la Seine.

## Distinctions Honorifiques

Paris, 7 mars.

Le Ministre de l'intérieur vient d'accorder une mention honorable, à M. Peretti, menuisier, et à M. Leoni, propriétaire à Zevaco : ont coopéré le 25 novembre 1908 à l'extinction d'un incendie.

## AU MAROC
## UN JOURNALISTE DÉCORÉ

Tanger, 7 mars.

M. Regnault, ministre de France, à Tanger, a remis ce matin la croix de chevalier de la Légion d'honneur, à M. Harris, correspondant du *Times*, à Tanger.

## Les Morts du Jour

*M. Le Chevalier*

Paris, 7 mars.

On annonce la mort de M. Le Chevalier, sénateur républicain de la Sarthe, officier de la Légion d'honneur.

Docteur en droit, ministre plénipotentiaire honoraire, M. Le Chevalier avait été préfet de la Défense Nationale au Mans, en 1870-71, et Délégué de France à la Commission de la Dette publique Egyptienne de 1892 à 1893.

M. Le Chevalier était président du Conseil général de la Sarthe depuis 1903, et faisait partie de la Chambre Haute, depuis le 4 janvier 1903.

Il était âgé de 70 ans.

## Nouvelles Militaires

*Etat-major général*

Paris, 7 mars.

Plusieurs journaux annoncent que des nominations auront lieu, dans la deuxième quinzaine d'avril, dans le haut commandement.

Le général Roueray, qui commande le 17e corps d'armée, serait appelé au commandement du 2e corps.

Le général d'Amade serait nommé au commandement du 17e corps d'armée, à Toulouse.

## DÉPART
## DU ROI D'ANGLETERRE
## *pour Biarritz*

Paris, 7 mars.

S. M. Edouard VII, voyageant dans un strict incognito, sous le nom habituel de duc de Lancastre, a quitté Paris ce matin, vers 10 heures, pour se rendre à Biarritz.

A la gare du quai d'Orsay, le roi d'Angleterre a été salué par M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, et par un officier de la Maison du Président de la République.

Le train royal est placé sous la surveillance de M. Olive, commissaire spécial de la gare du Quai d'Orsay.

## A PARIS
## Inauguration
## du MONUMENT FLOQUET

*Manifestations*

DES SOCIALISTES UNIFIÉS

Le Président de la République

*SIFFLÉ*

*Deux cents arrestations*

Paris, 7 mars.

Aujourd'hui a eu lieu l'inauguration du monument élevé, avenue de la République, à la mémoire de M. Charles Floquet, ancien président du Conseil des ministres.

Cette cérémonie a été troublée par les manifestations des socialistes unifiés qui avaient été convoqués spécialement par le journal de M. Jean Jaurès « *l'Humanité* » ; et par la Confédération générale du Travail.

L'arrivée du Président de la République et de M. Clémenceau fut accueillie par de vigoureux sifflets.

La cérémonie a commencé à 2 heures de l'après-midi ; Mme veuve Floquet y assistait au premier rang.

*Discours de M. Clemenceau*

M. Clémenceau, président du Conseil, a prononcé à cette occasion un long discours d'une haute portée politique.

Après avoir retracé la vie de Charles Floquet, avocat militant sous l'Empire et sa lutte contre le Boulangisme, M. Clémenceau le donne comme exemple aux républicains d'aujourd'hui.

« Charles Floquet, dit-il en terminant, était ennemi des utopies mensongères avec lesquelles certains politiciens de nos jours bernent et exaspèrent le peuple. »

## Les Arrestations

Le Tout-Paris politique assistait à cette inauguration.

Plus de deux cents arrestations ont été opérées, parmi lesquelles celle de M. Dumas, reporter à *l'Humanité*, et celle de M. Eugène de Boëmer, correcteur d'imprimerie, et secrétaire général de *l'Union Catholique*.

Ce dernier est, en outre, accusé d'avoir souillé et dégradé le monument Scheurer Kestner, au jardin du Luxembourg.

## Mouvement diplomatique

Paris, 7 mars.

Il est de plus en plus question du prochain départ de l'amiral Touchard, ambassadeur de France, à Saint-Pétersbourg.

M. Constans, ambassadeur de France à Constantinople, ne va pas tarder à demander sa mise à la retraite.

Le remplacement de ces deux ambassadeurs donnera lieu à un mouvement diplomatique assez important.

## AVIS DE DÉCÈS

Mme et M. Edmond Maestracci, officier d'administration de 1re classe à Oran, et leurs enfants ; Mlle Marie Maestracci, en religion Sœur Blandine de la Visitation à Tarascon ; M. Joseph Maestracci, rentier à Omessa, et ses enfants ; M. Dominique Maestracci, d'Omessa ; M. Benoît Maestracci, de Bastia ; M. et Mme Grisoni, d'Omessa ; M. Domino, de Sidi-Bel Abbès ; M. et Mme Marinacci, d'Omessa ; M. Sylvestre Giannoni, d'Omessa ; M. Fratticelli, curé à Porto ;

Les familles Fratticelli, d'Omessa, Pietri, Casalis, Valery, de Brando,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

*M. Vincent Maestracci*

*Chef de gare en retraite*

leur père, frère, oncle, cousin et allié, décédé paisiblement à Bastia, le 6 mars 1909, muni des Saints Sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister aux obsèques qui auront lieu lundi, 8 mars, à 1 heure de l'après-midi.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Chiappe, 10, (Citadelle).

Mlle Marie-Madeleine Zuccarelli de Corte.

La famille Giordani,

Ont l'honneur de faire part de la perte qu'elles viennent d'éprouver en la personne de

*Mlle Françoise Zuccarelli*

leur sœur et ancienne gouvernante, décédée à Bastia le 7 février 1909, à l'âge de 80 ans, munie des sacrements de l'église.

L'enterrement aura lieu lundi 8 février, à 10 h. et 1/2 du matin.

On se réunira rue Neuve.


**En vente chez M. Marfisi**

Place Saint-Nicolas, 13.

Vin vieux en bouteilles Blanc et Rouge. — Vinaigre et Eau-de-Vie



**Nouvelle Société Navale de l'Ouest**

*Agent en Corse :*

PIERRE VINCENTELLI

33, Rue de l'Orbo, Bastia

**Service régulier entre**

la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

*Frets avantageux*

Le prochain départ aura lieu par steamer *Saint-Paul* à destination de Bougie, Rouen, le Havre et Anvers.

**65 ANNÉES DE SUCCÈS**

HORS CONCOURS, PARIS 1900

GRAND PRIX, St-Louis 1904

**RICQLÈS**

SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE

CONTRE LES

MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC et les INDIGESTIONS

EAU de TOILETTE et DENTIFRICE antiseptique.

EXIGER les RICQLÈS

**BANDAGES et ORTHOPÉDIE**

Maison spéciale de Bandages herniaires et d'appareils orthopédiques du professeur TACUSSEL fils, spécialiste de Paris. Seule maison à Marseille, rue des Feuillants, 2, sur les Nouailles.

Fabrique de Bandages herniaires de tous les systèmes. Nouveaux bandages sans ressorts, se portant jour et nuit ; Ceintures spéciales pour dames, grossesses et périodiques de tous les systèmes, etc...

Bas élastiques pour varices et sangles du Docteur TACUSSEL père.

Conseils orthopédiques pour les déviations de la taille, et appareils pour la redressement des difformités de corps.

Seule maison à Marseille, rue des Feuillants, 2, sur les Nouailles.

**LIVOURNE**

**Restaurant *Il Pegaseo***

tenu par

M. LOUIS TAMBURINI DE BASTIA

*4, Piazza Carlo-Alberto*

Au centre de la ville

et à proximité de la gare

Service à la carte et table d'hôte

PRIX MODÉRÉS

**PIPPERMINT GET**

Grande Liqueur,

Tonique, Reconstituante

Un verre de VRAI GET est spécialement recommandé après les repas, pour faciliter la digestion, parfumer et assainir la bouche.

CETTE LIQUEUR crée dans tout l'organisme un sentiment de fraîcheur et de bien être et se recommande aux DAMES, à MM. les FONCTIONNAIRES, COLONS, dans les SOIRÉES, après le bain, après les TRAVAUX et PROMENADES fatigantes.

Quelques GOUTTES de *PIPPERMINT GET*, dans l'eau fraîche, forment la meilleure des boissons d'été, désaltérant sans fatiguer l'estomac. Le *Get* ne pèse que 29 et n'alcoolise pas.

*Se méfier des nombreuses imitations.*

**A VENDRE**

Des madriers de trois ans, de 2 mètres de hauteur, d'une vigueur incomparable, défiant toute concurrence.

S'adresser à M. Palmieri, pépiniériste, à Montesoglio.

# Messageries Automobiles de Sartene à Ghisonaccia

| LOCALITÉS | HORAIRE ARRIVÉE | HORAIRE DÉPART | PRIX DES PLACES INTÉRIEUR fr. | c. | COUPÉ fr. | c. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Sartene | | 4 h. matin | » | » | » | » |
| Orsei | | 4 h. 30 | » | » | 1 | 50 |
| Roccapina | | 5 h. 00 | » | » | 2 | 75 |
| Calderello | 5 h. 30 | 5 h. 40 | » | » | 4 | » |
| Scopetto | | 5 h. 50 | » | » | 5 | 25 |
| Bonifacio | 6 h. 30 | 7 h. 00 | » | » | 6 | 50 |
| Porto Vecchio | 8 h. 20 | 8 h. 30 | 8 | » | 9 | 50 |
| Sainte Lucie de Porto-Vecchio | 9 h. 10 | 9 h. 15 | 9 | 50 | 11 | 50 |
| Solenzara | 10 h. 25 | 10 h. 35 | 11 | 50 | 14 | » |
| Migneta | | 11 h. 10 | 12 | 75 | 15 | 50 |
| Ghisonaccia Commune | 11 h. 30 | 11 h. 40 | 13 | 50 | 16 | 50 |
| Ghisonaccia Gare | 11 h. 55 | | 14 | 25 | 17 | 50 |

| LOCALITÉS | HORAIRE ARRIVÉE | HORAIRE DÉPART | PRIX DES PLACES INTÉRIEUR fr. | c. | COUPÉ fr. | c. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Ghisonaccia gare | | 1 h. soir | » | » | » | » |
| Ghisonaccia Commune | 1 h. 15 | 1 h. 25 | 0 | 75 | 1 | » |
| Migneta | | 1 h. 45 | 1 | 50 | 2 | » |
| Solenzara | 2 h. 10 | 2 h. 20 | 2 | 75 | 3 | 50 |
| Sainte Lucie de Porto-Vecchio | 3 h. 30 | 3 h. 35 | 4 | 75 | 6 | » |
| Porto-Vecchio | 4 h. 20 | 4 h. 30 | 6 | 25 | 8 | » |
| Bonifacio | 5 h. 30 | 6 h. 00 | 7 | 75 | 11 | » |
| Scopetto | | 6 h. 50 | 9 | | 12 | 25 |
| Calderello | 7 h. 10 | 7 h. 20 | 10 | 25 | 13 | 50 |
| Roccapina | | 8 h. 00 | 11 | 50 | 14 | 75 |
| Orsei | | 8 h. 30 | 12 | 75 | 16 | 25 |
| Sartene | 9 h. 00 | | 14 | 25 | 17 | 50 |

### OBSERVATIONS IMPORTANTES

PLACES. — Le prix des places est payable d'avance.

Les places retenues 24 heures à l'avance paieront une surtaxe de 5 0/0. Le prix en sera perçu immédiatement Au cas où une place ne serait pas occupée à l'heure du départ, elle pourrait être mise à la disposition du public, sans que l'entreprise puisse être tenue de ce fait à aucune indemnité envers le locataire de la place. — Les places valant moins de 3 francs ne pourront être prises que dans la demi-heure qui précède le départ.

Les voyageurs pris au passage entre deux arrêts paieront le parcours tout entier entre ces deux arrêts.

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient rien à condition d'être tenus sur les genoux Au-dessus de 3 ans, les enfants paient place entière.

BAGAGES. — Les voyageurs auront droit à une franchise de 10 kilos de bagages, à condition qu'ils soient peu encombrants L'excédent paiera 0 fr. 05 centimes le kilogramme pour chaque section de 0 à 30 kilomètres. — Minimum à percevoir, 0 fr. 50 — Le parcours partiel d'une section sera payé comme la section entière

L'entreprise ne s'engage à admettre les bagages que jusqu'à concurrence de l'emplacement disponible et dans la limite du chargement autorisé.

Les chiens seront admis qu'en cas de non encombrement et seront aux mêlés aux bagages.

MARCHANDISES — Les colis voyageant seuls pourront être admis en cas de non encombrement et aux mêlés aux bagages.

RESPONSABILITÉS. — L'entreprise décline toute responsabilité à raison des arrêts et retards que les automobiles pourraient subir. Elle ne garantit pas le départ à jour fixe des bagages ou marchandises bien que le transport en ait été payé

MESURES DE POLICE. — Les personnes en état d'ivresse, les aliénés, celles visiblement atteintes de maladies contagieuses ne seront pas admises dans les voitures.

Les voyageurs munis d'un fusil seront obligés de montrer que leur arme est déchargée.

Il est interdit de fumer dans les voitures.


**ÉPILEPSIE**

Guérison certaine par l'Antiépileptique de Liège de toutes les maladies nerveuses et particulièrement de l'épilepsie, rebelle (même) aujourd'hui incurable.

Les brochures contenant le traitement et de nombreux certificats de guérisons authentiques seront envoyées à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie à M. H. PANTAU, Pharm. à Lille (Nord).

**ANCIEN CABINET PRADÈRE**

**PIERRE SABATÉ**

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)

OBTURATION & EXTRACTION DES DENTS sans douleur

*24 Fault, 18, au 1er*

*Maison Benedetti*

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens dentistes, — qui n'ont pas le droit d'exercer sur la présentation et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la rétention de leurs confections.

DEMANDEZ PARTOUT :

**LA CÉDRATINE**

de la Reine L.-A. MATTEI & Cie

Liqueur apéritive, digestive et anti-spamodique, dont l'usage journalier et modéré facilite toutes les fonctions de l'organisme.


*Le Directeur-Gérant,*
*J.-B. OLLAGNIER.*

Bastia, Imprimerie Ollagnier




*Le Savon extra-pur « Le Chat »* contient la proportion d'huile la plus élevée qui puisse entrer dans le savon.

*Le Savon extra-pur « Le Chat »* prolonge la durée du linge et procure une économie de 20 à 30 p. 0/0 sur le poids du savon employé.

*Pour éviter les contrefaçons se méfier des marques ayant de l'analogie avec la tête de Chat*



**Royal Windsor**

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX SONT-ILS FADES OU TOMBENT-ILS? NE FAITES RIEN AVANT D'AVOIR ESSAYÉ LE ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux scientifique. Succès toujours croissants. Exigez sur les flacons les mots Royal Windsor. En vente chez les Coiffeurs-Parfumeurs et Dames et chez Parfumeurs.

*ENTREPOT : 38, rue d'Enghien, PARIS*

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

**Cordonnerie Modèle**

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERUCCHI, propriétaire

*Saison Printemps-Eté 1908*

Chaussures en tous genres pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants

Grand assortiment de chaussures d'Eté en toile en noir et couleur dernière mode

*Choix considérable de Pantoufles*

**Prix très réduits**

Rayon spécial de chaussures de luxe de toutes médites fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.



*La Maison se charge des réparations*

FUMIER

**Trois francs le collier**

COTE DE TABACCS

**Dix francs la tonne**

S'adresser à l'Usine de Toga.

Installation à Gaz

**Jean Cini**, ex-ouvrier du Gaz

Bastia, 12, Boulevard Paoli, 13, Bastia

Vente de becs, verres et manchons

*Appareils sur commande*

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage ! — Travail soigné et garanti.

**LA KABILINE**

Véritable Teinture des Ménages

LA KABILINE

Pour teindre toute sorte de Vêtements

LA KABILINE

Adoptée par les Personnes économes

LA KABILINE

Teint toute la famille entier

**ESSAYEZ-EN!**

Le Paquet : 40 Centimes.

*Demandez et offrez dans tous les Cafés* **AMARO MATTEI** *supérieur*

**MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

**FERS A PLANCHER**

*Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Roues artificielles.*

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

*Appareils Sanitaires*

**Charles CLÉMENT & Cie**

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.





Le principe l'Amaro est pur tout aromatique

Le produit conduit qui réjouit le cœur.

Il calme le mal et chasse au mal à la tête.

Ne pas oublier que l'AMARO MATTEI est utile pendant l'été et indispensable en hiver.





**VENTE GÉNÉRALE A GRAND RABAIS**

**pour Cessation de Commerce**

M. Orosto BIAGINI, négociant, Avenue Carnot, 5, Bastia, prévient le public qu'il met en vente, à partir de ce jour, à des prix très avantageux et exceptionnels, ses VINS et son MATÉRIEL composant le fonds de son commerce, savoir :

**VINS**

***Un Stock*** de vins rouge du pays, garantie pur jus de raisin à l'analyse, titrant 9° 1/2 à 10°. Prix 15 cent. le litre. — Vins rouge et rosé du pays, garantis pur jus de raisin à l'analyse, titrant 10° 1/2 à 11°. Prix 20 cent. le litre. Faites l'achat d'un litre pour goûter et comparer, vous serez satisfaits.

*Vins de Liqueurs* en bouteilles cachetées (vendus verre compris). Muscat de Frontignan, 1.15; — Vin de Barbera et Gantiane : 1 franc. — Maluga, Vermouth de Turin, Quinquina Pomponnet et St-Léon. Apéritif le l'of 1 fr. 20. — Marsala sec 1 fr. 35 — Marsala doux 1 fr. 75 — Marsala Florio 1 fr. 20. — Vins d'Asti mousseux 1 fr. 50. — Vins de Chianti en fiasche 1 fr. 10 — Vins vieux en bouteilles blanc et rouge 0,65. — Grands Vins de Champagne 2 fr., 2 fr. 25 et 3 fr. — Vinaigre 0,20.

**MATÉRIEL**

Cuves. — Foudres. — Demi-muids. — Bordelaises. — Boubonnes de diverses contenances. — Caisses à raisins. — Pompes à vin. — Filtres à vin. — Récipients à huile. — Tréteaux. — Chevalets. — Echelles pouilles. — Tables bancs. — Charrettes à bras. Appareils à acétylène et accessoires divers pour caves. — Pressoirs à raisin.

Aperçu de quelques prix de ces matériaux :

Demi-muids en bois de chêne, en bon état et très solides, contenance de 570 à 630 litres environ, 30 fr. 32 francs la pièce.

Bordelaises, en bon état prêtes à être remplies immédiatement, contenance de 220 à 250 litres environ, 13 à 16 francs la pièce. Pour le restant, prix à débattre sur place.

N. B. — Indépendamment de la vente au détail, la maison accorderait des concessions avantageuses à toute personne qui voudrait se rendre acquéreur en bloc du fonds de commerce, du matériel, installation et marchandises.



TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 68 — MARDI 9 MARS 1909

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal. Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | un an | 6 mois | 3 mois | |
|---|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. | Union postale, et autres Pays : le port en sus. |
| Autres Départ. | 22 » | 12 » | 6 » | |

*On ne répond pas des manuscrits déposés.*



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE


### *LE CALENDRIER*

Fête : Aujourd'hui : Ste Françoise Rom.

Soleil : (heure nationale)

Lever 5 h. 56 m. — Coucher, 5 h. 30 m.

Dernier quart... le 14 — Nouv. lune le 21

Fête de Demain : Les Quarante Martyr.

*8 MARS*

## EN CORSE

### A Madame la baronne de B.

Madame,

Alors, c'est bien vrai ? Vous êtes en Corse. Vous avez voulu connaître ce pays qui donna le jour à l'Empereur, vous, la fougueuse amante de l'épopée impériale et l'irréconciliable ennemie de Marianne, l'exquise jeune femme dont le grand-père mourut aux côtés du colonel de Suzzoni, en cette sublime journée de la guerre néfaste...

Alors, c'est bien vrai ? Vous avez quitté Paris, vos amies, vos occupations de religieuse laïque qui soigna nos blessés de France au Maroc, vos admirateurs aussi épris de votre courage que de vos yeux « étoilés de points d'or » pour une randonnée sauvage au pays d'où l'aigle prit son vol, l'aigle incomparable, papa de l'aiglon meurtri.. Vous êtes en Corse ! Sur les quais du départ, au moment où vous preniez connaissance d'un joli mot envoyé par le général d'Amade, votre parrain, vous m'avez dit : « Pas d'indiscrétion. N'annoncez à personne mon voyage là-bas. Je demande le plus strict incognito. » Je vous obéis, Madame Ou ignore votre arrivée à Ajaccio. On l'ignorera à Bastia. C'est entendu. Ce que femme veut... Quand, sur la place du Diamant, vous admirerez, solitaire, la statue de l'Empereur et de ses frères, avec autour de vous les parfums des orangers et les balancements des palmiers ; quand, sur la place Saint-Nicolas, la place rivale, vos yeux iront scruter l'île d'Elbe lointaine où Bonaparte s'essaya aux amertumes d'un premier exil, mes compatriotes vous distingueront entre toutes les promeneuses, et se diront ce que se disent les lecteurs du sonnet immortel : « Quelle est donc cette femme ? » Mais ils ne le sauront pas.

Je regrette cet incognito, non pour vous, mais pour moi. Si les Corses appreciaient qui vous êtes, ils pourraient vous offrir, Madame, l'accueil de cette hospitalité fervente dont ils ont le secret depuis des siècles. Adulée par eux, vous nous reviendriez du pays natal, ravie, heureuse, étonnée, et ce ravissement, ce bonheur, cet étonnement réhabiliteraient un peu l'île verte aux yeux de nos détracteurs que je veux croire plus inconscients que méchants

***

Mais non. Vous ne voulez pas que je vous annonce Votre modestie ne se serait pas accoutumée à la déférence unanime qui vous aurait saluée, vous, Madame, à qui vont les hommages, invinciblement, comme les papillons vont aux fleurs et leur sont fidèles, par les matins d'été... Vous êtes désireuse de connaître la Corse, tout simplement. Vous en êtes l'hôtesse charmante et charmée, depuis deux semaines. Et tandis que votre carte me parvient ici, sous un ciel neigeux, je lis ces mots dont se pare mon orgueil d'insulaire déraciné : « Votre pays est un Paradis où Eve aurait péché une seconde fois. Je termine mon voyage par un séjour malheureusement hâtif dans la Casinca. »

La Casinca ! Vous assistez aux débats parlementaires. Il paraît, Madame, — et je suis de votre avis, parce que vous me l'avez affirmé, que la Chambre est intéressante, aux jours des batailles politiques. Je vous répète que c'est fort possible. Moi, cependant, aux discours de M. Briand, je préfère les conférences de M. Jules Lemaître... Nous nous sommes expliqués. J'en ai pour quelque temps. Assieds-toi.

Elle ne fit pas de résistance. A quoi bon ? Ce qu'elle avait redouté arrivait. Ses pressentiments qui de temps en temps l'avertissaient, ne la trompaient pas. Elle fronça le sourcil et s'assit sur une chaise de paille, auprès du berceau de l'enfant. Lui il resta debout, à deux pas d'elle. Il l'examinait d'un regard dur, plein de convoitise autant que de haine. Martha était mieux que jolie. Elle était désirable. Forte lui avait donné le charme d'une élégance que l'Italien ne lui connaissait pas jadis. Elle était montée dans sa robe admirablement taillée, svelte, de l'étoffe la plus banale et la moins chère ; mais ses formes s'étaient développées dans l'air pur de ses montagnes natales, avec la vie paisible qu'elle menait au milieu de cette campagne où en semaine rien ne lui manquant du nécessaire.

Elle avait repris toute la fraîcheur de ses vingt ans avec cette aisance de la femme à l'aurore de sa croissance et de ses forces. Elle ne possédait pas ce que les artistes appellent la beauté académique, la régularité des traits, la perfection des lignes, mais elle n'en était pas moins charmante et gracieuse, avec ses bandeaux blonds, sans défaut, et ses lèvres de pourpre. Quelle différence avec ce farouche assassin, se balançant sombre et hagard auprès comme un chien devant, battu par le maître, traîné par les cheveux de son lamentable voyage à la recherche de la fortune, par les rebuffades et les désappointements de son équipée aux pays lointains. Il marchait en jetant un coup d'œil à sa pauvre intérieur de paysanne :

— Par Bacco, tu as bien ici ! On voit que tu ne fait de bonnes affaires. Du reste, le bruit court que tu as de l'argent...

— On se trompe !

— On te dit riche ! On affirme que tu as une manière de traiter ensemble à toi.

— Erreur !

— Savoir !

Il montra le berceau et demanda :

— C'est à toi, cette petite ?

— Que t'importe ?

— On prétend que tu as voué par la pauvreté pour ton enfant... A qui donc tu avoues qu'on te l'aurait soufflée pour l'élever,

Elle dit, sans penser rien d'ire à sa question, troublée par cette apparition si soudaine et si inexpliquée pour elle :

— C'est exactement la vérité.

Il eut un geste d'incrédulité.

— Allons donc ! fit-il.

Et ricanant :

— Si c'est vrai, prouve-le. Dis qui donc la tienne-là ?

Elle répondit, de même, distraite et indifférente :

— Je n'ai pas de comptes à vous rendre.

Il s'exclama en paisan savoyard, une sorte de langue pittoresque, mélangée d'italien et de français.

— Pour être, fit-il,

Martha Leon, le premier moment de la surprise passé en reprenant. Elle chercha un moyen de défense, une arme. Elle aperçut un couteau long, effilé, laissé sur la table de hêtre qui tenait le milieu de cette cuisine. Mais le Piémontais n'y vit son regard et une grimace sardonique arlequina ses lèvres sanglantes par une épaisse moustache noire comme de l'encre. Il fit un pas vers la table, s'empara de la lame vers le manche, s'en saisit et la jeta dans la cheminée où un feu de bourrées achevait de se consumer. Elle ne broncha pas, mais un mot dédaigneux s'échappa de ses lèvres :

Vous entendrez parler de lui, Madame, si vous daignez — et je vous en prie — interroger les paysans de la Casinca. Il pourrait diguement représenter ma Corse, aussi diguement que son fils cadet sert l'armée, la belle armée de France qu'illustrèrent, le même jour, le colonel de Suzzoni et votre grand-père tombés ensemble sous les balles prussiennes.

***

Joyeux retour, Madame. J'ai hâte de vous entendre narrer vos étapes successives au pays de Colomba. Dans votre bouche souriante, si souriante qu'on ne sait jamais si c'est la bouche qui est un sourire ou bien le sourire qui est une bouche, vos mots d'adoration pour la Corse auront une poésie singulière. J'en suis par avance tout séduit et ému. Ah ! puissiez-vous convaincre vos amis de Paris — Rostand et Massenet par exemple — et qu'ils se décident eux aussi à vous suivre, là-bas, dans l'arôme des myrtes et des lentisques.

René Sandy.

Mars 1909 — Paris.

## Propos d'actualité

### *Les Epidémies à la Caserne*

*L'annonce d'une épidémie à la caserne est toujours une émotionnante nouvelle qui se répand vite dans le pays, et fait trembler les mères dont les fils sont en régiment. C'est pour cela qu'on ne saurait trop reconnaître les précieux services rendus à notre armée par M. Chéron, sous secrétaire d'Etat à la Guerre qui poursuit, avec un inlassable dévouement l'amélioration de l'hygiène et la protection de la santé du soldat.*

*Deux épidémies de fièvre typhoïde venaient de se déclarer dans l'Ouest : un 110e de ligne à Vannes cinq soldats sont morts, 32 autres sont atteints. A Cherbourg une centaine de cas ont été constatés. Aussitôt M. Chéron accompagnant tout son dévouement rendu à Cherbourg pour procéder à une enquête, et ayant reconnu que les symptômes du mal s'étaient déclarés chez plusieurs soldats après qu'ils eurent pris des consommations dans divers estaminets de la ville, il a consigné tous les débits de boissons de la ville et des faubourgs.*

*Les débitants, attentifs dans leur négoce, ont élevé de vives protestations. Mais qui pourrait leur donner raison ?*

*Il ne s'agit pas bien entendu d'affirmer que toutes les boissons qu'on vendent sont dangereuses et peuvent donner la fièvre typhoïde mais il suffit qu'une suspicion de contamination ait pu exister pour que l'on prenne au moins momentanément des mesures en vue d'éviter de plus grands malheurs.*

*En temps d'épidémie on ne prend jamais trop de précautions ; mais si l'épidémie se produisait dans une caserne, c'est-à-dire en un lieu où la prophylaxie est particulièrement redoutable ces précautions deviennent un indéniable devoir. La santé de nos soldats vaut bien que l'on s'en préoccupe, que l'on fasse tous les sacrifices nécessaires, et le gouvernement serait impardonnable de ne pas accorder aux jeunes hommes auxquels la France demande deux années de caserne toutes les garanties d'hygiène et de salubrité possibles.*

*A ce sujet, il est regrettable que de nombreuses casernes soient assez mal aménagées au point de vue hygiène que et ne permettent généralement pas un isolement absolu d'« maladies contagieuses ; la nécessité de locaux séparés des casernements, où l'on disposerait à la fois de lavabos, cuisines réfectoires et latrines spéciaux, a été maintes fois reconnue.*

*L'épidémie actuelle qui, espérons-le sera rapidement enrayée, démontrera l'urgence de procéder à de nouveaux aménagements nouveaux, en de recherchant des locaux d'isolement du gîte des casernes et de la population civile.*

*La France qui dépense tant de millions pour les armements ne doit pas se montrer moins généreuse lorsqu'il s'agit de protéger la santé de ses soldats*

A. Capello.

## Ce que disent les Journaux

**Le Soleil**

Sur l'impôt sur le revenu :

« De droite à gauche, les individualistes ainsi que la République, ils n'exigeront rien. Ils restent ici à l'intérieur pour la combattre, et ils prouveront leurs capitaux à l'étranger pour les sauver, en sorte qu'ils frapperont le régime à la fois en le combattant ici à l'intérieur et en lui arrachant la possibilité d'imposer jusqu'à épuisement la fortune par une lettre de change sur l'étranger. Les tendus qui nous gouvernent veulent s'emparer de la fortune privée et de la fortune publique ; dites donc nous comme nous le pourrons. Tous les moyens sont bons. »

---

126 — Feuilleton du "Petit Bastiais"

## NOELLA

Grand Roman Inédit

par Charles MÉROUVEL

PREMIÈRE PARTIE

LE ROMAN D'HÉLÈNE

XXIV

L'heure des crimes

Plus de sept ans s'étaient passés depuis la fuite de Martha Leon à Paris, et sa rentrée pour elle restait aussi vivace qu'au premier jour. La lettre de Tenia Ritzo l'avait ravivée encore. Martha, cependant, faisait d'ailleurs tous ses préparatifs pour la nuit. Elle voulait relire une fois de plus les lettres de son amant, Jacques Rousset, avant de s'endormir. Elle les retira d'une cassette de bois de chêne et les plaça sur une petite table près de son lit. Puis elle regarda une dernière fois sa chambre. Elle venait de fermer sa fenêtre et du seuil de sa maison elle examinait les progrès de l'orage. Le vent s'élevait, agitant les feuilles de deux grands hêtres plantés au bord du chemin. Des nuées lourdes et noires qui flottaient lentement au-dessus du village.

Elle pensa :

— La nuit sera mauvaise. J'ai du tort de ne pas garder la Ravande près de moi.

Au même instant un petit chien griffon, étendu près de la cheminée, se redressa et se mit à grogner, comme à l'approche d'un inconnu.

— Paix, Finet, dit doucement la jeune fille.

Mais il ne l'écouta pas et se précipita au dehors. Il eut à peine le temps de jeter deux ou trois abois furieux. Martha vit une ombre se détacher de l'angle de sa maison, saisir par les pattes de derrière ce chien trop faible pour se défendre, et le balançant comme une fronde, lui écraser la tête contre la muraille et le rejeter à terre où il demeura pantelant, immobile. Une voix qui la terrifia lui dit alors :

— C'est moi. Tu ne m'attendais pas ?

En même temps l'homme la repoussa dans sa maison et en ferma la porte. Puis il reprit.

— Fatale ! Fatale. J'ai vu la servante s'en aller et je me suis dit que nous pourrions causer tranquillement. Je ne suis pas pressé... J'ai attendu la nuit for-

**Le rappel**

« Le ministère veut par un large débat obtenir une bel'e ouverte législative. Lundi donc, la Chambre abordera, elle inscrira, à fin l'ordre du jour, le mot sérieux qui sera le suprême argument et le grand défenseur lors de la grande manœuvre suprême devant le suffrage universel, et elle devra rendre grâce au ministère, au président de la commission, au rapporteur, à MM. Caillaux, Camille Pelletan et René Renoult, qui nous vaut, d'un désirable effet, d'une énergie servie par le talent, cet acte sérieux entre une délibération promise à la discussion depuis le vrai sens de Combes à Rabelais, en 1906. »

**La Petite République**

A propos de la loi de dessaisissement :

« Cette loi avait si peu une loi de circonstance que, l'affaire terminée, personne n'en vit plus à l'utilité, personne, pas même les ministres dont elle avait trahi les espérances. Et alors, dix années après, elle disparaît ; cette chose qui accusa de si violentes colères gêna d'abominables bruit, à ce point de scandale, sans que personne ait songé à la défendre. Elle n'est pas seule. Aujourd'hui c'est devant M. Quesnay de Beaurepaire, devant M. Ernest Vivani? Et M. Charles Dupuy siège ignore sur les bancs du Sénat, C'est le sort réservé aux lois d'exception si nocives qu'elles fabriquent dans le dessein d'étouffer la justice par la loi. Qu'ils reconnaissent au pays ! »

## MUSIQUE MILITAIRE

GARDE RÉPUBLICAINE

*Programme du 7 mars, à 2 h. 1/2*

| | |
|---|---|
| Allégro, | Wettge. |
| La Nuscelle, | Andran. |
| Manuel, | Boccherini. |
| Crisolide, | Massenet. |
| Valse Roumaine, | Kessels. |

*Le Chef de musique,* X. LAUBIN.

## Cour d'Assises

Audience du 8 mars 1909

*Présidence de* M. GABRIELLI, *conseiller*

### *Vol qualifié*

Frediani Antoine, de Valle di Campoloro, est accusé d'un vol avec effraction. Ce vol n'a qu'une importance des plus minimes. Frediani en effet a rendu immédiatement après le vol l'argent qu'il avait pris à son légitime propriétaire.

Le parquet, en présence d'un vol aussi insignifiant, avait différé Frediani au tribunal correctionnel qui l'eût condamné à 6 mois de prison. Mais M. le procureur général avait interjeté appel de ce jugement.

En appel, Frediani soulève l'incompétence de la Cour et voilà pourquoi il comparaît aujourd'hui devant la cour d'Assises.

L'acte d'accusation résume ainsi les faits :

*Acte d'accusation*

Dans la nuit du 24 au 25 octobre 1908, Sieur Jean-Laurent, négociant à Valle de Campoloro, fut réveillé par des coups frappés à la porte de sa maison d'habitation, où Frediani Antoine venait lui apprendre qu'un passant dans la rue il avait aperçu de la lumière à l'intérieur de son magasin. Sieur s'y rendit aussi tôt en compagnie de Frediani, et constata que la porte donnant sur la rue, la serrure fracturée, et qu'une somme de soixante francs environ avait qu'un revolver américain enfermé dans les tiroirs du comptoir lui avaient été dérobés.

La rumeur publique désigna immédiatement comme l'auteur de ce méfait, Frediani Antoine lui-même, qui était considéré dans sa commune comme un dévoyé d'une moralité déplorable interrogé par la gendarmerie, Frediani nia tout d'abord, mais ne put pas s'empêcher qu'il avait bien l'intérieur du vol. On le trouva nanti d'une somme de 6 francs 25, et on découvrit en outre sur son individu le revolver de Sieur qu'il avait caché dans un mur, non loin de village, ainsi qu'une somme de 41 francs 80 qu'il avait également dissimulée dans un fenêtre au fond d'une jarre. Frediani soutient qu'il n'a rien volé de plus de ce qui a été retrouvé et restitué à Sieur Il et ajoute qu'il était en outre en état d'ivresse. Sieur affirme au contraire que la somme dérobée n'était pas inférieure à 60 ou 70 francs et que l'accusé n'était nullement sous l'empire de la boisson au moment où il était à la fenêtre. Il résulte en fin des constatations matérielles et des renseignements fournis par la gendarmerie, que la porte du magasin Sieur a été forcée à l'aide d'une pioche.

Frediani traduit à raison de ces faits devant la juridiction correctionnelle avait été condamné par le tribunal de Bastia, le 28 octobre 1908, à six mois de prison. Il a interjeté appel de cette décision, et à l'audience du 9 décembre suivant, il a soulevé devant la cour d'Appel de Bastia, l'exception d'incompétence qui a été accueillie.

***

M. Mandoul, substitut du procureur général, occupe le siège du ministère public.

Me Monot est assis au banc de la défense.

*Interrogatoire*

L'accusé reconnaît les faits qui lui sont reprochés. Il a tout restitué.

*Les Témoins*

M. Scotti est la victime du vol commis par Frediani. — La nuit du vol, il entendit frapper à sa porte à coups redoublés. Il ouvrit et se trouva en présence de Frediani qui lui annonça que son magasin venait d'être cambriolé Quelques jours après, il apprit que le cambrioleur n'était autre que Frediani lui-même.

Frediani l'a complètement désintéressé. Il lui pardonne et ne demande pas mieux qu'il soit acquitté.

Trois témoins sont ensuite entendus qui confirment leur déposition écrite.

*Réquisitoire*

M. Mercolai, substitut du procureur général, demande au jury de retenir la culpabilité de l'accusé. Les faits sont avérés. On doit les punir.

Le Cour n'aura sans doute d'aucune sévérité. Mais une condamnation s'impose.

*Plaidoirie*

Le jeune et très sympathique défenseur demande l'acquittement de Frediani, qui a agi sous l'empire de l'ivresse, qui lorsqu'il a retrouvé sa raison un instant égarée s'est empressé de rendre l'argent volé à son propriétaire.

*Le Verdict*

Reconnu coupable de vol simple, Frediani est condamné à 5 mois de prison.

***

Audience d'aujourd'hui :

Ginestalusi Antoine-Jérôme, cultivateur demeurant à Olmeto, faux en écriture authentique et public, et tentative d'usage de faux.

Ministère public, M. Angeli, avocat général.

Défenseur : Me Moracli.

## AU CONSEIL MUNICIPAL

Dans sa séance d'hier, le Conseil municipal a traité deux questions importantes. Il a décidé, en effet, d'acheter l'Hôtel Valery et d'y transférer la Mairie, et tous les services municipaux.

Le Conseil a accepté également la proposition de l'Administration tendant à affecter l'Hôtel-de-Ville actuel, au service des Postes et Télégraphes.

Il paraît qu'une combinaison financière permettra de réaliser ces projets, sans augmentation de charges, et sans toucher au budget.

Les conclusions du rapport de M. le Maire ont été adoptées à l'unanimité.

## Arrêté Réglementaire

*relatif aux vacations à allouer aux Commissaires de Police qui assistent aux inhumations, exhumations, réinhumations et transports de corps*

Nous Maire de la Ville de Bastia.

Vu la loi du Finances du 30 mars 1902, Art. 97 ;

Vu le décret réglementaire du 27 avril 1906 relatif à l'application de l'article 97 ci-dessus visé ;

Vu la délibération du 31 décembre 1907 de la Direction de la Compagnie particulière concernant la réglementation de l'horaire municipale du produit des vacations allouées aux Commissaires de police pour assistance aux opérations d'inhumations, exhumations, réinhumations et transports de corps ;

Vu l'avis du Conseil municipal en date du 30 janvier 1909 ;

ARRÊTONS :

Article 1er. — Les Commissaires de police sont délégués pour assister aux opérations d'exhumations, de réinhumations et de transports de corps.

Art. 2. — Ces agents auront droit à perception de vacations, sauf dans les opérations qui constituent des actes d'instruction criminelle et de celles qui sont faites aux frais du Ministère de la Guerre pour le transport des militaires et marins décédés sous les drapeaux.

Art. 3. — La vacation à leur allouer est fixée à dix francs.

Art. 4 — Pour assister à une mise en bière quand il y a lieu à transport hors du cimetière, ainsi que pour assister à l'exhumation ou à la réinhumation d'un corps : Une vacation ;

Pour accompagner un corps de la maison mortuaire, du cimetière, de la gare ou des quais du port jusqu'à la limite de la commune ou des limites de la commune, de la gare, des quais du port jusqu'à cimetière, il leur sera alloué en plus : Une demi-vacation ;

Lorsqu'il y a exhumation, translation de corps et réinhumation dans les limites de la commune, il leur est alloué, pour l'ensemble de ces opérations : Une vacation ;

Lorsqu'il y a plusieurs corps il est perçu pour chaque corps, en plus du premier, une demi vacation, soit 5 francs ;

Si la mise en bière, et l'inhumation ne donnent droit à vacation quand il n'y a pas lieu à transport.

Art. 5 — Le prix des vacations sera versé à la Recette municipale. — Il en sera délivré à la partie intéressée un bulletin de versement contenant le détail des sommes à percevoir par le comptable avant toute opération.

Art. 6. — Si aucun agent n'assiste personnellement aux opérations ci-dessus spécifiées, il sera établi d'office par le Maire un ordre de restitution aux parties intéressées des sommes versées par elles à la Recette municipale.

Art. 7. — A la fin de chaque mois, il sera dressé par le Maire un état contenant le relevé des vacations versées par les familles pendant le mois, avec l'indication des restitutions qui auront été ordonnées et la désignation de l'agent auquel les vacations reviennent.

Cet état sera adressé au Receveur des Finances pour être remis au Receveur municipal qui payera contre émargement de l'agent le montant des vacations à lui dues.

Art. 8. — L'agent devra dresser procès-verbal de toutes les opérations donnant droit à vacations et en adressera copie au Maire.

Art. 9. — Les arrêtés municipaux antérieurs concernant les vacations aux Commissaires de Police sont annulés.

Art. 10. — M. le Commissaire Central, le Receveur Municipal et le Secrétaire Général de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Hôtel de Ville, le 30 janvier 1909.

Pour le Maire
L. DAPELO.

## *Mairie de Bastia*

*Badigeonnage des maisons*

Le Maire de la Ville a l'honneur de porter à la connaissance de ses administrés, que l'arrêté du 25 juin 1901 prescrivant le badigeonnage des maisons est toujours en vigueur et qu'il recevra désormais son entière application.

*Le Maire,*
A. GAUDIN.

## CAUSERIE MEDICALE

*Médecins d'Autrefois*

Bien avant la génération des Diafoirus, qu'a immortalisée Molière, nos pères avaient une façon de se soigner qui n'était pas du tout banale, et conservée jusqu'à nous.

Voici, par exemple, un remède contre la toux : c'est la bonne saison pour en essayer. Aux tousseurs obstinés, les savants médecins du temps de Pline proposaient le lait de bouc dissous dans du vin chaud, le fiel d'ours avec du miel, la cendre des sommités d'une corne de bœuf, le poumon de cerf broyé, et la fumée de poils de lapin.

La salive du cheval bue pendant trois jours matin aussi était réputée certaine ; mais, selon l'auteur du grimoire antique, le cheval en meurt la preuve.

A côté ces remèdes assez peu agréables à avaler, certaines ordonnances profondes sur la cendre des excréments de rares spécialement efficaces contre cette toux tenace, et, paraît-il, particulièrement savoureuses à la vieille pendant, ce qui devait être fort rare après un pareil traitement, il fallait recourir aux médications énergiques. Par exemple arracher dans la bouche d'une grenouille au moment où elle grimpe à un arbre, et la lâcher ensuite : elle s'enfuit avec votre toux.

Vous pouvez également vous défaire des catarrhes en enveloppant d'on quelconque de vos doigts avec de la peau de chien. Contre le coryza, Pline ne connaît qu'un remède : mais il est simple, aimable, et il ne saurait efflanquer les personnes délicates : il suffit de baiser une mule sur le museau.

Au siècle dix-huitième, les remèdes n'étaient, croyez-le bien, ni moins efficaces ni moins... comiques qu'au temps de Pline. On a retrouvé dans un bouquin datant du règne de Louis XV et intitulé : *Secrets éprouvés*, des recettes vraiment précieuses, et que je recommande à mes lecteurs.

Voici, entre autres, une *potion d'une d'Hirondelles composée* dont vous me direz des nouvelles : « Il faut prendre vingt hirondelles de la première nichée (ce petites comme les grosses sont bonnes), que vous partagez toutes vives par dessus le dos : une poignée de mûres citronne, une chopine de vin blanc, deux onces de sang humain non inhumé, mais d'un homme mort de mort subite ou violente, une once de véritable gui de chêne, on passe le tout par l'alambic, et vous en tirez de l'eau dont le malade prendra une cuillerée à jeun les quatre derniers jours de chaque lune. »

J'ai oublié de vous dire que cette mixture guérissait infailliblement l'épilepsie et autres maladies nerveuses.

Très recommandé aussi, le *Remède naturel de chien*, qui aurait été inventé par Hercules lui-même, médecin de Marie Leckinska. C'est un mélange de lavande, de laurier, de feuilles d'hyèble, de vers de terre lavés dans du vin blanc et de petits chiens, au nombre de quatre, qui doivent avoir au moins huit jours. On les fait bouillir tout vifs dans un pot en terre une bassine. Il n'y a rien de meilleur pour les maladies de nerfs, les foulures, les fluxions, etc.

Si, après cela, les contemporains de Louis XV s'obstinaient à ne pas guérir, c'est que vraiment ils avaient la tête dure !

Docteur VIGENAUD.

## *Gazette Ajaccienne*

*(De notre correspondant particulier)*

*Félicitations*

Nous avons appris avec plaisir que notre sympathique concitoyen, M. Jean Rei mondi, ingénieur des chemins de fer au Caire, fils de Mme veuve Napoléon Raimondi, vient d'être décoré de l'Ordre Impérial du Osmanieh.

C'est là une des plus hautes distinctions que le gouvernement khédivial accorde à ses fonctionnaires. Nous compatriote l'obtient à 29 ans, par suite de la haute situation qu'il occupe dans les chemins de fer égyptiens et des services qu'ils rendus.

Toutes nos félicitations.

*A l'Arrivée*

Ainsi que nous l'avions annoncé, le vapeur anglais « Donnefard Cavill » est revenu dans notre port avec 200 touristes.

*Etat Civil*

DÉCÈS

Grigo Antoine, 10 mois.
Negri Fernande, 5 ans.

## *NOS LECTURES*

*Revue Nationale Illustrée*
Paraissant le dimanche

Sommaire du numéro 24 du 21 Février 1909.

Un Piano, Christophe. — A bâtons rompus, La Disgrâce. — Réflexions d'un confetti, Emile Pagnat. — 8 Huits pour les pauvres petits pierrots (poésie), Jean Richemin. — Exhortation (notes), Docteur du souvenir (poésie), Catulle Mendès. — La Mansarde, Léon Frapié. — Souvenirs d'enfance et d'Espagne, Emile Hinzelin. — L'Enfance d'Alfred de Musset, Ardène Barine. — La Grande Douleur du froid, Baronne Staff. — Echos (page comique illustrée), Horace. — Les Potins du Terroir, Edouard Petit. — L'Esprit des autres, Le Farceur. — Le Remède-remord, Jules Renard. — On demande un Pont, Léon Robelin. — Mes Mémoires, Osmil « Flammarion. — Les Re des fourmis, Jean Jacques. — Le Coin où l'on rit, Le Domino Vert. — La Loi du Progrès, G. Renaudat. — Le Petit Bon sur mer, Pierre Corrard. — A la Campagne, Alfred Jolivet. — La Théâtre, P. C. — L'Abonné, Dr Louis Margain. — Musique, Tournoux. — Les Livres, Paul Chaix. — La Chien des Baskerville, Conan Doyle.

On s'abonne aux Revue dans l'intérieur à de poste ou par mandat, à l'adresse de *Nos Lectures* 36, rue Richer, Paris.

France : 6 fr. par an. — Union Postale 10 fr. par an.

La N° 10 centimes. — Envoi n° Spécimen sur demande affranchie.

## *Petite Gazette*

**Variations Atmosphériques du 9 mars,**

*Thermomètre* — 3 heures du matin : 0°, à midi 10°, à 9 heures du soir : 7°.
Maxima 10°5, Minima + 3°.
*Baromètre* — 7 heures du matin, 747 mm. à midi, 747 mm. 6 heures du soir 748 mm.
Vent — Dans la matinée, Ouest.
Dans l'après-midi, Id.
Etat du ciel, le matin, Pluvieux.
L'après-midi, Id.

*Chambre Musicale*

Le Comité ayant l'intention de donner prochainement une série de cinq concerts analogues à ceux de l'an dernier, a l'honneur de prier les personnes qui désirent y assister de vouloir bien se faire inscrire, avant le 15 mars courant, chez M. Blanc, marchand de musique, Boulevard Paoli.

Ces concerts ne pouvant avoir lieu que si le nombre des adhérents est suffisant pour couvrir les frais, le Comité adresse un pressant appel aux amateurs de musique.

Le prix de la cotisation est fixé comme l'an dernier à 20 francs, donnant droit à deux entrées à chaque concert.

Pour tous renseignements s'adresser chez M. Blanc.

*Académie de la Chanson*

L'Académie de la chanson, dont le siège est à l'Hôtel de la Chanson, à Lyon, a ouvert pour ses Membres les concours suivants :

1. Concours de Chansons (2 sections) ; 2. Concours de poésies ; 3. Concours de prose (sujet imposé) ; 4. Concours de comédie.

Ces concours seront clos le 30 Juin 1909. Il sera décerné des prix importants, et la proclamation des Lauréats aura lieu en séance solennelle et publique au cours de l'année 1909.

Demander le programme, par lettre affranchie, au Secrétaire de l'Académie de la Chanson, 4, rue Montesquieu, à Lyon, à l'Hôtel de la Chanson.

*Haras*

La monte de 1909 commencera dans les premiers jours de mars et sera terminée fin juin. Elle aura lieu de 8 heures du matin à 3 heures de relevée dans les stations ci-après : Ajaccio, 7 chevaux, Vico 3, Sartene 4, Casabianda 5, Santa-Reparata de Balagne 2 Bastia 4.

Les propriétaires devront amener leurs juments exactement les jour et heure qui leur auront été désignés par le chef de la station, sous peine de se voir renvoyés à huitaine, si les étalons sont retenus dans le courant de cette huitaine.

Etat-Civil

NAISSANCES

Luziani René-Marie-Dominique. — Panconi Louis. — Rocchesani Alexandre-Toussaint Joseph. — Gilormini François.

DÉCÈS

Cugurno Marie-Anne, 79 ans, veuve, de Bastia.
Lucchesi Toussainte 22 ans, mariée, de Bastia.
Casanova Marie, veuve 100 ans, de Bastia.


## *Machine à Tricoter*

TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE

Rapportant de 30 à 50 fr. par semaine selon temps employé et sans apprentissage.

S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gauloise* en Corse, demeurant à Carbuccia par Ucciani.

Joindre un timbre pour la réponse.


# DERNIÈRES NOUVELLES

Service téléphonique spécial du Petit Bastiais 00137

**BOURSE DE PARIS**

6 mars — 8 mars
Rente 3 0/0 ancien 98 12 — 98.35
— 3 0/0 amortis. 98.35 — 98 35
ex-coupon.

## Elections Législatives

### 2e Tour de Scrutin

Paris, 8 mars.

Les électeurs des circonscriptions ci-après étaient convoqués hier, à l'effet de pourvoir au remplacement des députés élus sénateurs le 3 janvier dernier.

### Bouches-du-Rhône

*6e Circonscription de Marseille*

Trois candidats étaient en présence :

M. Bonisson, vice-président du conseil général, socialiste ;
M. Maxence Aubin, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, ancien conseiller municipal, républicain-radical, anticollectiviste.
M. Gaston Crémieux, socialiste unifié.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits : 20.567
Votants : 12 276

Ont obtenu :

| | |
|---|---|
| MM. Bouisson | 4 738 voix ; |
| Aubin | 3.907 |
| Crémieux | 3.457 |

M. Bouisson a été élu.

***

Au premier tour de scrutin, les voix s'étaient ainsi réparties :

| | |
|---|---|
| MM. Bouisson | 4 859 voix |
| Crémieux | 3 756 |
| Senès | 1.294 |

Il s'agissait de remplacer M. Antide Boyer, socialiste, élu sénateur.

Au renouvellement de 1906, M. Antide Boyer avait été réélu par 8.844 voix contre 6 488 à M. Cayol, radical.

### PAS-DE-CALAIS

*1re Circonscription de St-Omer*

Deux candidats étaient en présence :

M. Lefebvre du Prey, libéral ;
M. Levy-Oulmann, radical-socialiste.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits : 14.555
Votants : 11.903

Ont obtenu :

| | |
|---|---|
| M. Lefebvre du Prey | 6.107 voix |
| Levy-Oulmann | 5.782 |

M. Lefebvre du Prey a été élu.

***

Au premier tour de scrutin, les voix s'étaient ainsi réparties :

| | |
|---|---|
| MM. Lefebvre du Prey | 4.986 voix |
| Levy Oulmann | 4.242 |
| Laforcade, rép. | 2 7v2 |

Il s'agissait de remplacer M. Ribot, républicain, élu sénateur.

Au renouvellement général de 1906, M. Ribot avait été réélu par 9.459 voix, sans concurrent.

### VAR

*2e Circonscription de Toulon*

Deux candidats étaient en présence :

M. Pélin, maire de La Seyne, radical-socialiste ;
M. Romandol, socialiste unifié.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits : 21.691
Votants : 14.247

Ont obtenu :

| | |
|---|---|
| MM. Pétin | 8.237 voix |
| Renaudel | 5.826 |

M. Pétin a été élu.

***

Au premier tour de scrutin, les voix s'étaient ainsi réparties :

| | |
|---|---|
| MM. | |
| Renaudel, | 4 039 voix |
| Pétin, | 2.175 |
| Coveil, rad. soc., | 1 973 |
| Escartefigue, soc.. | 1.492 |
| Ch. Roche, rad. soc., | 1.286 |
| Gamsollen, rad , soc., | 1.175 |

Il s'agissait de remplacer M. Louis Martin, élu sénateur.

Au renouvellement général de 1906, M. Louis Martin avait été réélu par 9.4v7 voix contre 2,992, à M. Paul Lanoir, socialiste.

### 1er Tour de Scrutin

### AIN

*Arrondissement de Belley*

Trois candidats étaient en présence :

M. Héritier, radical socialiste ;
M. Martelin, radical ;
M. Nicod, socialiste unifié.

Le scrutin a donné les résultats suivants.

Inscrits : 23.835
Votants : 17.072

Ont obtenu :

| | |
|---|---|
| MM. Héritier | 8.410 voix : |
| Martelin | 7.585 |
| Nicod | 1.263 |

Il y a ballottage.

***

Il s'agissait de remplacer M. Baudin, élu sénateur.

Au renouvellement général de 1906, M. Baudin avait été réélu par 11.290 voix, contre 4 475 à M. Brillat-Savarin, libéral, et 2,535 à M. Belly, socialiste.

### PUY-DE-DOME

*2e Circonscription de Clermont Ferrand*

Trois candidats étaient en présence :

M. Marrou, radical socialiste ;
M. Fabre, radical ;
M. Ceccaldi, socialiste unifié ;

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits : 25 999
Votants : 18,982

Ont obtenu :

| | |
|---|---|
| MM. Marrou | 8.718 voix |
| Fabre | 8.559 |
| Ceccaldi | 1.540 |

Il y a ballottage.

### HAUTE-SAONE

*Circonscription de Vesoul*

Deux candidats étaient en présence.

M. Morel, radical ;
M. Maréchal, radical indépendant.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits : 26.398
Votants : 20.404

Ont obtenu :

| | |
|---|---|
| M. Morel | 10.554 voix |
| M. Maréchal | 9.215 |

M. Morel a été élu.

***

Il s'agissait de remplacer M. Jeannemey, républicain radical, élu sénateur.

Au renouvellement général de 1906, M. Jeannemey avait été réélu par 12 424 voix contre 9 927 à M. Fachard, ancien député nationaliste.

### RHONE

*4e Circonscription de Lyon*

Trois candidats étaient en présence :

M. Etienne Rognon, socialiste unifié ;
M. Jean Foret, conseiller municipal, radical-socialiste ;
M. Fenestrier, conservateur.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits : 42.459
Votants : 8.341

Ont obtenu :

| | |
|---|---|
| MM. Rognon | 4.513 voix |
| Foret | 2.260 |
| Fenestrier | 1.355 |

M. Rognon a été élu.

***

Il s'agissait de remplacer M. Caseneuve, élu sénateur.

Au renouvellement général de 1906, M. Caseneuve avait été réélu par 5 774 voix contre 2 558 à M. Regnon, soc. unifié.

### SAVOIE

*Circonscription de Moutiers*

Quatre candidats étaient en présence :

M. Borrel, radical socialiste ;
M. de Fonclare, banquier, conservateur ;
M. Collard, socialiste unifié ;
M. Jarzuel, nationaliste.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits : 9 274
Votants : 6.898

Ont obtenu :

| | |
|---|---|
| MM. Borrel | 3.751 voix |
| de Fonclare | 2.758 |
| Collard | 226 |
| Jarzuel | 159 |

M. Borrel a été élu.

***

Il s'agissait de remplacer M. Empereur, radical, élu sénateur.

Au renouvellement général de 1906. M. Empereur avait été réélu par 4.519 voix contre 3.412 à M de Fonclare, banquier, conservateur.

### Seine-et-Marne

*Circonscription de Meaux*

Cinq candidats étaient en présence :

MM.
Laffican, radical ;
Delpech, radical socialiste ;
Perrissond, socialiste ;
Gaborrit, radical-socialiste ;
Poisson, socialiste unifié.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits : 16.161
Votants : 11,906

Ont obtenu :

| | |
|---|---|
| MM. Laffican | 3.462 voix |
| Delpech, | 2 500 |
| Perrissond | 2.362 |
| Gaborrit | 2.454 |
| Poisson | 1.670 |

Il y a ballottage.

***

Il s'agissait de remplacer M. Gaston Menier, radical, élu sénateur.

Au renouvellement général de 1906, M. Menier avait été réélu par 9.061 voix contre 4.106 à M. Solanson, républicain, et 163 à M. Mercier.

### Seine-et-Oise

*2e Circonscription de Pontoise*

Quatre candidats étaient en présence :

M. Levesis, nationaliste ;
M. Amiard, radical-socialiste ;
Dubois, radical ;
Courty, socialiste unifié.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits : 28.420
Votants : 20.976

Ont obtenu :

| | |
|---|---|
| Lesedu | 8.682 voix |
| Amiard | 6 702 |
| Dubois | 3.671 |
| Courty | 1.803 |

Il y a ballottage.

***

Il s'agissait de remplacer M. Aimond, radical, élu sénateur.

Au renouvellement de mai 1906, M. Aimond fut réélu au deuxième tour de scrutin par 13.287 voix contre 10.510 à M. le commandant Driand, nationaliste.

### SOMME

*1re Circonscription d'Amiens*

Quatre candidats étaient en présence :

M. Lecointe, socialiste unifié.
M. David, libéral ;
M. Vignon, radical-socialiste ;
M. Hovin, révolutionnaire.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits : 31.410
Votants : 17.679

Ont obtenu :

| | |
|---|---|
| MM. Lecointe | 8.396 voix |
| David | 5.568 |
| Vignon | 3.326. |
| Hovin, | 201 |

Il y a ballottage.

*Circonscription de Doullens*

Trois candidats étaient en présence :

M. Dusevel, radical ;
M. Myrem, socialiste unifié ;
Sydenham, conservateur.

Le scrutin a donné les résultats :

Inscrits : 14.514
Votants : 10,619

Ont obtenu :

| | |
|---|---|
| MM. Dusevel | 4.239 voix |
| Myrem, | 3.242 |
| Sydenham, | 3.039 |

Il y a ballottage.

***

Il s'agissait de remplacer M. Albert Rousé, républicain, élu sénateur.

Au renouvellement de mai 1906, M. Albert Rousé avait été réélu par 7.258 voix contre 4 839 à M. Aubé, conservateur, et 606 à M. Guérin, socialiste unifié.

## LE PARLEMENT

### Chambre des Députés

*Présidence de* M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

### L'impôt sur le Revenu

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet d'impôt sur le revenu, qui comprend :

1° le projet de loi portant suppression des contributions directes et établissement d'un impôt général sur les revenus et d'un impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu ;

2° la proposition de loi de M. Magnien ayant pour objet l'établissement d'un impôt personnel et progressif sur le revenu et sur les capitaux improductifs ;

3° la proposition de loi de M. Magniaudé ayant pour objet d'établir un impôt général et progressif sur les revenus ;

4° la proposition de loi de M Malvy, ayant pour objet l'établissement d'un impôt global et progressif sur le revenu.

La Chambre aborde la discussion sur l'ensemble du projet de loi.

MM. Paul Bignon, Constans, Zavaës, Plissonier, Bouvet, Reinach et Rosambo montent successivement à la tribune pour expliquer leur vote.

M. Caillaux

ministre des Finances, monte à son tour à la tribune, et répond à toutes les critiques.

M. Caillaux démontre ensuite que ce projet refait l'édifice fiscal en servant intactes les parties solidement construites.

Plusieurs députés demandent l'affichage du discours du Ministre, qui est voté par 327 voix contre 120.

M. Aynard

député progressiste du Rhône, répond au ministre.

L'orateur critique sévèrement le projet de ce nouvel édifice fiscal qui est bâti sur l'inquisition.

M. Aynard ajoute qu'il préfère de beaucoup une vieille maison fiscale, adoptée aux mœurs du pays.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

### Conseil de Cabinet

Paris, 8 mars.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 10 heures, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Clémenceau.

*Les mines d'Ouenza*

M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, entretient longuement le Conseil sur la question de l'Ouenza.

*La Famine en Tunisie*

M. Alapetite, résident général de la Tunisie, donne également quelques explication sur cette importante question, puis entretient le Conseil de la famine qui désole la Tunisie.

### AVIS DE DÉCÈS

M. Joseph Cugurno et son fils ; M. Benoît Cugurno ; M. et Mme Joseph Airole, née Cugurno, et leurs enfants, Mme Guiset, née Cugurno, et ses enfants ; Mme veuve Jérôme Cugurno et ses enfants ; M. et Mme Dalessio et leurs enfants ; M. et Mme Antoine Bellamoche et leurs enfants, de Nice ; M. et Mme Louis Morris et leur fille, de Nice ; M. et Mme Joseph Armand et leurs enfants, de Nice ; M. et Mme Paul Ferracutti et leur fils ; M. Benoît Cugurno ; Mlles Elisabeth et Brigitte Cugurno ; Mme veuve Padroni, née Benzinopi, et ses enfants ;

Les familles Cugurno, Benzinopi, Fazzicaldi, Rossi, Belligo et Bafani

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

*Mme Veuve Marie Cugurno*

Née Fazzicaldi

leur mère, belle mère, grand'mère, arrière grand'mère, sœur tante et cousine, décédée à Bastia, le 8 mars 1909, à l'âge de 78 ans, munie des Sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister aux obsèques qui auront lieu mardi, 9 mars, à 1 heure de l'après-midi.

On se réunira à la maison mortuaire, rue des Terrasses.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.


*Société Forestière*
**d'Isolaccio et Serra**
Pietrapola-les-Bains

*Vente de bois en grume ou débité*
CHÊNE, HÊTRE, CHATAIGNIER, AULNE

Débits de toutes sortes sur commande pour construction, menuiserie, ébénisterie.

Meubles bruts,
Lits, Tables, Armoires, etc.

Charbon de bois et bois à brûler

Entrepôt : à Ajaccio, chez M. Antoine Rédi.

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 68 — MARDI 9 MARS 1909

00136

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Décès, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | un an | 6 mois | 3 mois | |
|---|---|---|---|---|
| Corse..... | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. | UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus. |
| Autres Départ. | 32 » | 12 » | 6 » | |

*On ne répond pas des manuscrits déposés.*

BIBLIOTHÈQUE BASTIA UNIVERSITAIRE

### *LE CALENDRIER*

Fête d'Aujourd'hui : Ste Françoise Rom.

Soleil : (heure nationale)

Lever 5 h. 56 m. — Coucher, 5 h. 30 s.

Dernier quart...le 14 — Nouv. Lune...le 21

Fête de Demain : Les Quarante Martyr.

*8 MARS*

## EN CORSE

### A Madame la baronne de B.

Madame.

Alors, c'est bien vrai ? Vous êtes en Corse. Vous avez voulu connaître ce pays qui donna le jour à l'Empereur, vous, la fougueuse amante de l'épopée impériale et l'irréconciliable ennemie de Marianne, l'exquise jeune femme dont le grand-père mourut aux côtés du colonel de Suzzoni, en cette sublime journée de la guerre néfaste...

Alors, c'est bien vrai ? Vous avez quitté Paris, vos amies, vos occupations de religieuse laïque qui soigna nos blessés de France au Maroc, vos admirateurs aussi épris de votre courage que de vos yeux « étoilés de points d'or » pour une randonnée sauvage au pays d'où l'aigle prit son vol, l'aigle incomparable, papa de l'aiglon meurtri.. Vous êtes en Corse ! Sur les quais du départ, au moment où vous prenez connaissance d'un joli mot envoyé par le général d'Amade, votre parrain, vous m'avez dit : « Pas d'indiscrétion. N'annoncez à personne mon voyage là-bas. Je demande le plus strict incognito. » Je vous obéis, Madame. On ignore votre arrivée à Ajaccio. On l'ignorera à Bastia. C'est entendu. Ce que femme veut... Quand, sur la place du Diamant, vous admirerez, solitaire, la statue de l'Empereur et de ses frères, avec autour de vous les parfums des orangers et les balancements des palmiers ; quand, sur la place Saint-Nicolas, la place rivale, vos yeux iront scruter l'île d'Elbe lointaine où Bonaparte s'essaya aux amertumes d'un premier exil, mes compatriotes vous distingueront entre toutes les promeneuses, et se diront ce que se disent les lecteurs du sonnet immortel : « Quelle est donc cette femme ? » Mais ils ne le sauront pas.

Je regrette cet incognito, non pour vous, mais pour moi. Si les Corses apprenaient qui vous êtes, ils pourraient vous offrir, Madame, l'accueil de cette hospitalité fervente dont ils ont le secret depuis des siècles. Adulée par eux, vous nous reviendriez du pays natal, ravie, heureuse, étonnée, et ce ravissement, ce bonheur, cet étonnement réhabiliteraient un peu l'île verte aux yeux de nos détracteurs que je veux croire plus inconscients que méchants

***

Mais non. Vous ne voulez pas que je vous annonce. Votre modestie ne se serait pas accoutumée à la déférence unanime qui vous aurait saluée, vous, Madame, à qui vont les hommages, invinciblement, comme les papillons vont aux fleurs et leur sont fidèles, par les matins d'été... Vous étiez désireuse de connaître la Corse, tout simplement. Vous en êtes l'hôtesse charmante et charmée, depuis deux semaines. Et tandis que votre carte me parvient ici, sous un ciel neigeux, je lis ces mots dont se pare mon orgueil d'insulaire déraciné : « Votre pays est un Paradis où Eve aurait péché une seconde fois. Je termine mon voyage par un séjour malheureusement hâtif dans la Casinca. »

La Casinca ! Vous assistez aux débats parlementaires. Il paraît, Madame, — et je suis de votre avis, parce que vous me l'avez affirmé, que la Chambre est intéressante, aux jours des batailles politiques. Je vous répète que c'est fort possible. Moi, cependant, aux discours de M. Briand, je préfère les conférences de M. Jules Lemaître. Vous, non. Vous avez peut-être raison. Et vous aviez raison, surtout, lorsqu'en décembre dernier, vous rencontrant devant le Palais-Bourbon, vous me confiiez : « Quel dommage que M. Emmanuel Arène soit mort. Je n'avais certes pas ses idées. Je ne le connaissais même pas. Mais j'étais friande de son esprit boulevardier, de son talent d'écrivain, de sa maîtrise d'auteur dramatique. Pour les Parisiens dont je suis, la Corse n'est plus tout-à-fait la Corse depuis ce deuil ! »

Puisque vous vous disposez à visiter la Casinca, voulez vous me permettre de vous dire ce que me suggère ce nom de Casinca ? Vous vous imaginez, vous autres Français de la Métropole, que la Corse manque d'hommes pour la représenter. Et c'est une erreur. Je ne vous ferai pas l'éloge, Madame, de tous ceux qui sont investis de fonctions officielles, car, vous, la première, pourriez me soupçonner d'être candidat aux palmes académiques. Je vous abandonne donc les députés, sénateurs, magistrats, avocats, officiers, professeurs, journalistes, que toute la politique un peu saugrenue de l'époque actuelle. Je vous parlerai seulement d'un homme, simple électeur comme moi, que votre incognito vous interdit d'apprécier. Il est natif de la Casinca, de la Penta verdoyante que votre limousine rouge va parcourir en tous sens, ce mars 1909. Il porte un nom dont es fière notre histoire insulaire, et que j'ai appris à respecter lorsque j'avais vingt ans, lorsque, pareil à vous — sans toutefois une limousine — je parcourais la Corse pour mieux l'aimer... Cet homme, Madame, érudit en perfection, je le comparerais volontiers à ces seigneurs féodaux de l'ancienne France qui, pour se consoler de l'écroulement de leurs rêves, gardaient au cœur la foi de leurs aïeux, et, sans vaine ostentation, continuaient de donner à leur fief le meilleur de leur âme et de leur intelligence.

Vous entendrez parler de lui, Madame, si vous daignez — et je vous en prie — interroger les paysans de la Casinca. Il pourrait diguement représenter ma Corse, aussi diguement que son fils cadet sert l'armée, la belle armée de France qu'illustrèrent, le même jour, le colonel de Suzzoni et votre grand-père tombés ensemble sous les balles prussiennes.

⁂

Joyeux retour, Madame. J'ai hâte de vous entendre narrer vos étapes successives au pays de Colomba. Dans votre bouche souriante, si souriante qu'on ne sait jamais si c'est la bouche qui est un sourire ou bien le sourire qui est une bouche, vos mots d'adoration pour la Corse auront une poésie singulière. J'en suis par avance tout séduit et ému. Ah ! puissiez-vous convaincre vos amis de Paris — Rostand et Massenet par exemple — et qu'ils se décident eux aussi à vous suivre, là-bas, dans l'arôme des myrtes et des lentisques. .

René Sandy.

Mars 1909 — Paris.

## Propos d'actualité

### *Les Epidémies à la Caserne*

*L'annonce d'une épidémie à la caserne est toujours une émotionnante nouvelle qui se répand vite dans le pays, et fait trembler les mères dont les fils ont sous un régiment. C'est pour cela qu'on ne saurait trop reconnaître les précieux services rendus à notre armée par M. Chéron, sous secrétaire d'Etat à la Guerre qui poursuit, avec un louable dévouement l'amélioration de l'hygiène et la protection de la santé des soldats.*

*Deux épidémies de fièvre typhoïde viennent de se déclarer dans l'Ouest : au 116e de ligne à Vannes cinq soldats sont morts, 32 autres sont atteints. A Cherbourg une centaine de cas ont été constatés. Aussitôt M. Chéron accompagnant tout son devoir s'est rendu à Cherbourg pour procéder à une enquête, et ayant reconnu que les symptômes du mal s'étaient déclarés chez plusieurs soldats après qu'ils eurent pris des consommations dans divers estaminets de la ville il a consigné tous les débits de boissons de la ville et des faubourgs.*

*Les désinvoltes, sévères dans leur rigueur, ont tiré de vives protestations. Mais qui pourrait leur donner raison ?*

*Il ne s'agit pas bien entendu d'affirmer que toutes les boissons qu'ils vendent sont dangereuses et souvent donner la fièvre typhoïde mais il suffit qu'une suspicion de contamination ait pu exister pour que l'on prenne au moins momentanément des mesures en vue d'éviter de plus grands malheurs.*

*En temps d'épidémie on ne prend jamais trop de précautions ; mais si l'épidémie se produit dans une caserne, c'est-à-dire en un lieu où la prophylaxie est particulièrement redoutable ces précautions deviennent un indiscutable devoir. La santé de nos soldats vaut bien que l'on s'en préoccupe, que l'on fasse tous les sacrifices nécessaires, et le gouvernement serait impardonnable de ne pas accorder aux jeunes hommes auxquels la France demande deux années de caserne toutes les garanties d'hygiène et de salubrité pour elles.*

*A ce sujet, il est regrettable que de nombreuses casernes soient assez mal aménagées au point de vue hygiène qui ne permettent généralement pas un isolement absolu des maladies contagieuses ; la nécessité de locaux séparés des casernements, où l'on disposerait à la fois de lavabos, cuisines, réfectoires et latrines spéciaux, a été maintes fois reconnue.*

*L'épidémie actuelle qui, espérons-le sera rapidement enrayée, démontrera l'urgence de procéder à des aménagements nouveaux, en de recherches des locaux d'isolement loin des casernes et de la population civile.*

*La France qui dépense tant de millions pour les armements ne doit pas se montrer moins généreuse lorsqu'il s'agit de protéger la santé de ses soldats.*

A. Capello.

## Ce que disent les Journaux

### Le Soleil

Sur l'impôt sur le revenu :

« Pas depuis la Révolution, les individus ont été amenés ; ce n'est pas la République, ils n'émigreront pas. Ils restent ici à l'intérieur pour la combattre, et ils placeront leurs capitaux à l'étranger pour les sauver, en sorte qu'ils frapperont le régime à la fois en le combattant à l'intérieur et en lui arrachant la possibilité d'imposer jusqu'à épuisement la fortune par une taxe de change sur l'étranger. Les bandits qui nous gouvernent veulent s'emparer de la fortune privée et de la fortune publique ; défendons nous comme nous le pourrons. Tous les moyens sont bons. »

---

126 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## NOELLA

Grand Roman Inédit

par CHARLES MÉROUVEL

PREMIÈRE PARTIE

LE ROMAN D'HÉLÈNE

XXIV

L'HEURE DES CRIMES

Plus de sept ans s'étaient passés depuis la fuite de Marthe Locux à Paris, et sa rencontre pour elle restait aussi vivace qu'au premier jour. La lettre de Tenia Rizza l'avait remise encore. Martha ensuite, faisait distinctement ses préparatifs pour la nuit. Elle venait relire une fois de plus les lettres de son ami, Jacques Renaud, avant de s'endormir. Elle les serra d'un coffret de bois de chêne et les plaça sur une petite table près de son lit. Puis elle regarda une dernière fois au dehors. Elle venait de fermer sa fenêtre et dit seuil de sa maison elle examinait les progrès de l'orage. Le vent s'élevait, agitant les feuilles de deux grands hêtres plantés au bord du chemin. Des oiseaux qui passaient les ailes qui flottaient lourdement au-dessus du village.

Elle pensa :

— La nuit sera mauvaise. J'ai entendu de ne pas garder la Ravande près de moi.

Au même instant un petit chien gris fut, étendu près de la cheminée, se redressa et se mit à grogner, comme à l'approche d'un inconnu.

— Paix, Finet, dit doucement la jeune fille.

Mais il ne l'écouta pas et se précipita au dehors. Il eut à peine le temps de jeter deux ou trois aboiements furieux. Martha vit une ombre se détacher de l'angle de sa maison, saisir par les pattes de derrière un chien trop faible pour se défendre, et le balançant comme une fronde, lui écraser la tête contre la muraille et le rejeter à terre où il demeura pantelant, immobile. Une voix qui la terrifia lui dit alors :

— C'est moi. Tu ne m'attendais pas ?

En même temps l'homme la repoussa dans sa maison et en ferma la porte. Puis il reprit.

— Pétain ici. J'ai vu la servante s'en aller et je me suis dit que nous pourrions causer tranquillement. Je ne suis pas pressé... J'ai attendu et nuit tombé... Nous avons beaucoup à nous expliquer. J'ai aussi pour quelque temps. Assieds-toi.

Elle ne fit pas de résistance. A quoi bon ? Ce qu'elle avait redouté arrivait. Ses pressentiments qui de temps en temps l'avertissaient, ne la trompaient pas. Elle ferma le verrou et s'assit sur une chaise de paille, auprès du berceau de l'enfant. Lui il resta debout, à deux pas d'elle. Il l'examinait d'un regard dur, plein de convoitise autant que de haine. Martha était encore que jolie. Elle était désirable. Parte lui avait donné le charme d'une élégance que l'Italien ne lui connaissait pas jadis. Elle était mouléo dans un robe admirablement taillée, grise, de l'étoffe la plus banale et la moins chère ; mais ses formes s'étaient développées dans l'air pur de ses montagnes natales, avec la vie paisible qu'elle menait au milieu de cette campagne où un homme rien ne lui manquait de nécessaire.

Elle avait repris toute la fraîcheur de ses vingt ans avec cette aisance de la femme à l'aspect de sa croissance et de ses forces. Elle ne ressemblait pas en cela les artistes appellent la beauté académique, la régularité des traits, la perfection des lignes, mais elle n'en était pas moins charmante et gracieuse, avec ses bel es demis blanches, sans défaut, et ses lèvres de pourpre. Quelle différence avec sa farouche amoureux, en bobine sombre et hagard maigre comme un chien errant, hâlé par le soleil, vieilli par les débâcles de son inutile voyage à la recherche de la fortune, par les rebuffades et les désespoirs de son équipée aux pays lointains. Il murmura en jetant un coup d'œil à sa pauvre intérieur de paysanne :

— Per Bacco, tu es bien ici ! On voit que tu as fait de bonnes affaires. Du reste, le bruit court que tu as de l'argent...

— On se trompe !

— On te dit riche ! On affirme que tu as une somme de trente sacks chez toi.

— Erreur !

— Savoir !

Il montra le berceau et demanda :

— C'est à toi, cette petite ?

— Que t'importe ?

— On prétend que tu ne veux pas la reconnaître pour ton enfant... A qui ferais-tu croire qu'on te l'aurait confiée pour l'élever.

Elle dit, sans penser pouvoir être à sa question, troublée par cette apparition si soudaine et si menaçante pour elle :

— C'est cependant la vérité.

Il eut un geste de incrédulité.

— Allons donc ! fit-il.

Et redescendant :

— Si c'est vrai, prouve-le. De qui donc la tiendrais-tu ?

Elle répondit, de même, distraite et indifférente :

— Je n'ai pas de comptes à vous rendre.

Il s'exprimait en patois savoyard, une sorte de langue pittoresque, mélangée d'italien et de français.

— Peut' être, fit-il.

Marthe Locux, le premier moment de la stupeur passé se reprenait. Elle cherchait un moyen de défense, une arme. Elle aperçut un couteau long, affilé, laissé sur la table de hêtre qui tenait le milieu de cette cuisine. Mais le Piémont n'a vu son regard et une grimace sardonique arqua ses lèvres entrouvertes par une épaisse moustache noire comme de l'encre. Il fit un pas vers la table, s'empara du

**Le Rappel**

« Le ministre vous parle un large extrait allouvre une belle œuvre législative. Lundi dans, le Chevalier absolutiste, elle inscrira, à la 1re son actif un impôt sur le revenu qui sera le suprême argument et le grand-chelem de la démocratie suprême devant le suffrage universel, et elle devra rendre grâce au ministre, au président de la commission, au rapporteur, à MM. Caillaux, Camille Pelletan et René Renoult, qui vous tous, d'un admirable effort, d'une sincérité servie par le talent, ont acquis cette cause à la délibération promise à la démocratie depuis le vingt-sauna de Gambetta à Belleville, en 1906. »

**La Petite République**

A propos de la loi de desaisissement :

« Cette loi avait si peu une loi de circonstance que, l'affaire terminée, personne n'en vit plus l'utilité, personne, pas même les réacteurs dont elle avait trahi les espérances. Et alors, dix après, elle disparaît ; cette chose qui semblait de si violentes passions avait vécu le temps d'un éclair, et qu'une somme de sottise et de mauvaise foi avaient fait naître. Il n'est pas de loi qui soit plus morte. Nul ne s'en souvient. Nul ne songe à la rétablir. Elle n'est pas sociale. Nul ne sait ce qu'est devenu M. Quesnay de Beaurepaire. Savez-vous l'heure qu'il est ? M. M. Cécile Dupuy siège ignore sur les bancs du Sénat. C'est le sort réservé aux lois d'exception et aux lois qui ne fabriquent dans le cerveau d'étouffer ou jaillissent par la force. Qu'ils reposent en paix ! »

## MUSIQUE MILITAIRE

*Programme du 7 mars, à 2 h. 1/2*

| | |
|---|---|
| Allégro, | Weltge. |
| La Mandolite, | Andran. |
| Menuet, | Boccherini. |
| Crémière, | Massenet. |
| Veine Roumaine, | Kassela. |

*Le Chef de musique,* X. LAURUS.

## Cour d'Assises

Audience du 8 mars 1909

*Présidence de* M. GABRIELLI, *conseiller*

### *Vol qualifié*

Frediani Antoine, de Valle di Campoloro, est accusé d'un vol avec effraction. Ce vol n'a qu'une importance des plus minimes. Frediani en effet a rendu immédiatement après le vol l'argent qu'il avait pris à son légitime propriétaire.

Le parquet, en présence d'un vol aussi insignifiant, avait différé Frediani au tribunal correctionnel qui l'avait condamné à 6 mois de prison. Mais M. le procureur général avait interjeté appel de ce jugement.

En appel, Frediani soulève l'incompétence de la Cour et voilà pourquoi il comparaît aujourd'hui devant la cour d'Assises.

L'acte d'accusation résume ainsi les faits :

*Acte d'accusation*

Dans la nuit du 24 au 25 octobre 1908, Scotti Jean-Laurent, négociant à Valle de Campoloro, fut réveillé par des coups frappés à la porte de sa maison d'habitation, où Frediani Antoine venait lui apprendre qu'en passant dans la rue il avait aperçu de la lumière à l'intérieur de son magasin. Scotti s'y rendit aussitôt en compagnie de Frediani, et constata que la porte d'entrée avait été forcée, la serrure fracturée, et qu'une somme de soixante francs environ ainsi qu'un revolver américain enfermés dans les tiroirs du comptoir lui avaient été dérobés.

La rumeur publique désigna immédiatement comme l'auteur de ce méfait, Frediani Antoine lui-même, qui était considéré dans sa commune comme un dévoyé d'une conduite inavouable. Interrogé par la gendarmerie, Frediani nia tout d'abord, mais ne tarda pas à reconnaître qu'il était bien l'auteur du vol. On le trouva nanti d'une somme de 6 francs 25, et on découvrit en outre sur sa fenêtre les traces laissées par le revolver de Scotti qu'il avait caché dans un mur, non loin du village, ainsi qu'une somme de 41 francs 80 qu'il avait également dissimulée dans un fourneau au bout d'une jetée. Frediani soutient qu'il n'a rien volé de plus de ce qui a été retrouvé et restitué à Scotti et ajoute qu'il était en outre en état d'ivresse. Scotti affirme au contraire que la somme découverte n'était pas inférieure à 60 ou 70 francs, et que l'accusé n'était nullement sous l'empire de la boisson au moment où il dérobait à lui l'argent. Il résulte en fin des constatations matérielles et des renseignements fournis par la gendarmerie, que la porte du magasin Scotti a été brisée à l'aide d'une pioche.

Frediani traduit à raison de ces faits devant la juridiction correctionnelle avait été condamné par le tribunal de Bastia, le 25 octobre 1908, à six mois de prison. Il a interjeté appel de cette décision, et à l'audience du 9 décembre suivant, il a soulevé devant la cour d'Appel de Bastia, l'exception d'incompétence qui a été accueillie.

***

M. Mandel, substitut du procureur général, occupe le siège du ministère public.

Me Marie est seule au banc de la défense.

*Interrogatoire*

L'accusé reconnaît les faits qui lui sont reprochés. Il a tout restitué.

*Les Témoins*

M. Scotti est la victime de vol commis par Frediani. — Le soir du vol, il entendit frapper à sa porte à coups redoublés. Il ouvrit et se trouva en présence de Frediani qui lui annonça que son magasin venait d'être cambriolé. Quelques jours après, il apprit que le cambriolage n'était autre que Frediani lui-même.

Frediani l'a complètement désintéressé. Il lui pardonne et ne demande pas mieux qu'il soit acquitté.

Trois témoins sont ensuite entendus qui confirment leurs dépositions écrites.

*Réquisitoire*

M. Recolul, substitut du procureur général, demande au jury de retenir la culpabilité de l'accusé. Les faits sont avérés. On doit les punir.

La Cour n'aura sans doute d'autre sévérité. Mais une condamnation s'impose.

*Plaidoirie*

Le jeune et très sympathique défenseur demande l'acquittement de Frediani, qui a agi sous l'empire de l'ivresse, qui lorsqu'il a retrouvé sa raison un instant égarée s'est empressé de rendre l'argent volé à son propriétaire.

*Le Verdict*

Reconnu coupable de vol simple, Frediani est condamné à 5 mois de prison.

***

Audience d'aujourd'hui :

Giustiniani Antoine-Jérôme, cultivateur, demeurant à Olmeto, faux en écriture authentique et public, et tentative d'usage de faux.

Ministère public, M. Angeli, avocat général.

Défenseur : Me Moretti.

## AU CONSEIL MUNICIPAL

Dans sa séance d'hier, le Conseil municipal a traité deux questions importantes. Il a décidé, en effet, d'acheter l'Hôtel Valery et d'y transférer la Mairie, et tous les services municipaux.

Le Conseil a accepté également la proposition de l'Administration tendant à affecter l'Hôtel-de-Ville actuel, au service des Postes et Télégraphes.

Il paraît qu'une combinaison financière permettra de réaliser ces projets, sans augmentation de charges, et sans toucher au budget.

Les conclusions du rapport de M. le Maire ont été adoptées à l'unanimité.

## Arrêté Réglementaire

*relatif aux vacations à allouer aux Commissaires de Police qui assistent aux inhumations, exhumations, réinhumations et transports de corps*

Nous Maire de la Ville de Bastia.

Vu la loi du Finances du 30 mars 1902, Art. 43 ;

Vu le décret réglementaire du 12 avril 1906 relatif à l'application de l'article 43 ci-dessus visé ;

Vu le délibéré du 31 décembre 1907 de la Commission de la Comptabilité municipale du produit des vacations allouées aux Commissaires de police pour assistance aux opérations d'inhumations, exhumations, réinhumations et transports de corps ;

Vu l'avis du Conseil municipal en date du 30 janvier 1909 ;

ARRÊTONS :

Article 1er. — Les Commissaires de police devant la juridiction correctionnelle avait été condamné par le tribunal de Bastia, le 25 octobre 1908, à six mois de prison. Il a interjeté appel de cette décision, et à l'audience du 9 décembre suivant, il a soulevé devant la cour d'Appel de Bastia, l'exception d'incompétence qui a été accueillie.

Art. 2. — Ces agents auront droit à perception de vacations, seulement dans les opérations qui constituent des actes d'instruction criminelle et de celles qui sont faites aux frais du Ministère de la Guerre pour le transport des militaires et marins décédés sous les drapeaux.

Art. 3. — La vacation à leur allouer est fixée à dix francs.

Art. 4. — Pour assister à une mise au bière quand il y a lieu à transport hors du cimetière, ainsi que pour assister à l'exhumation ou à la réinhumation d'un corps : Une vacation ;

Pour accompagner un corps de la maison mortuaire, du cimetière, de la gare ou des quais du port jusqu'à la limite de la commune, ou des limites de la commune, de la gare, des quais du port jusqu'au cimetière, il leur sera alloué en plus : Une demi-vacation ;

Lorsqu'il y a exhumation, réinhumation de corps et réinhumation dans les limites de la commune, il leur est alloué, pour l'ensemble de ces opérations : Une vacation ;

Lorsqu'il y a plusieurs corps il est perçu pour chaque corps, en plus du premier, une demi-vacation, soit 5 francs ;

Si la mise en bière, ni l'inhumation ne donnent droit à vacation quand il n'y a pas lieu à transport.

Art. 5 — La part des vacations sera versée à la Recette municipale. — Il en sera délivré à la partie intéressée un bulletin de versement contenant le détail des sommes à percevoir par le comptable avant toute opération.

Art. 6. — Si aucun agent n'assiste personnellement aux opérations ci-dessus spécifiées, il sera établi d'office par le Maire un ordre de restitution aux parties intéressées des sommes versées par elles à la Recette municipale.

Art. 7. — A la fin de chaque mois, il sera dressé par le Maire un état contenant le relevé des vacations versées par les familles pendant le mois, avec l'indication des restitutions qui auront été ordonnées et la désignation de l'agent auquel les vacations reviennent.

Cet état sera adressé au Receveur des Finances pour être remis au Receveur municipal qui payera contre émargement de l'agent le montant des vacations à lui dûes.

Art. 8. — L'agent devra dresser procès-verbal de toutes les opérations donnant droit à vacations et en adressera copie au Maire.

Art. 9. — Les arrêtés municipaux antérieurs concernant les vacations aux Commissaires de Police sont annulés.

Art. 10. — M. le Commissaire Central, le Receveur Municipal et le Secrétaire Général de la Mairesont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Hôtel de Ville, le 30 janvier 1909.

Pour le Maire
L. DAPELO.

## *Mairie de Bastia*

*Badigeonnage des maisons*

Le Maire de la Ville a l'honneur de porter à la connaissance de ses administrés, que l'arrêté du 25 juin 1901 prescrivant le badigeonnage des maisons est toujours en vigueur et qu'il recevra désormais son entière application.

*Le Maire,*
A. GAUDIN.

## CAUSERIE MEDICALE

*Médecins d'Autrefois*

Bien avant la génération des Diafoirus, qu'a immortalisés Molière, nos pères avaient une façon de se soigner qui n'était pas du tout banale, et conservée jusqu'à nous.

Voici, par exemple, un remède contre la toux : c'est la bonne saison pour en essayer. Aux tousseurs chaînés, les savants médecins du temps de Pline proposaient la fait de loup dissous dans du vin chaud, le fiel d'ours avec du miel, la cendre des sommités d'une corne de bœuf, le poumon de nerf broyé, et la fumée de poils de lapin.

La veine du cheval leur pendant trois jours au-dessus aussi des résultats certains : mais, ajoute l'auteur de grimoire antique, le cheval en meurt le pauvre.

A tous ces remèdes assez peu agréables à avaler, certaines mixtures préféraient la cendre des excréments de rêves spécialement affinés comme on le voit maintenant, paraît-il, parce qu'ils ne savaient pas encore l'iode et le mal persistait, ce qui devait être fort rare après un pareil traitement, il fallait recourir aux médications énergiques. Par exemple étouffer dans la bouche d'une grenouille au moment où elle grimpe à un arbre, si la pêcher ensuite : elle s'enfuit avec votre toux.

Vous pouvez également vous défaire des catarrhes en enveloppant l'un quelconque de vos doigts avec de la peau de chien. Contre le coryza, Pline ne connaît qu'un remède : mais il est simple, aimable, et il ne saurait effrayer les personnes délicates : il suffit de baiser une mule sur le museau.

Au siècle dix-huitième, les remèdes n'étaient, croyez-le bien, ni moins efficaces ni moins... comiques qu'au temps de Pline. On a retrouvé dans un bouquin datant du règne de Louis XV et intitulé : *Secrets éprouvés, des remèdes vraiment précieux*, et que je recommande à mes lecteurs.

Voici, entre autres, une *potion d'une d'hirondelle composée* dont vous me direz des nouvelles : « Il faut prendre vingt hirondelles de la première nichée (ces petites comme les grosses sont bonnes), que vous passerez toutes vives par dessus le dos : une poignée de mousse sèche, une chopine de vin blanc, deux onces de sucre, humecte non infusé, mais d'un homme mort de mort subite ou violente, une once de véritable gui de chêne, on passe le tout par l'alambic, et vous en tirez de l'eau dont le malade prendra une cuillerée à jeun les quatre derniers jours de chaque lune. »

J'ai oublié de vous dire que cette mixture guérissait infailliblement s'épilepsie et autres maladies nerveuses.

Très recommandé aussi, le *Rasumi naturel de chien*, qui aurait été inventé par Hercules lui-même, médecin de Marie Leckzinska. C'est un mélange de lavande, de tanaisie, de feuilles d'hyssope, de vers de terre lavés dans du vin blanc et de petits chiens, au nombre de quatre, qui doivent avoir au moins huit jours. On les fait bouillir tout vifs dans un pot ou dans une bassine. Il n'y a rien de meilleur pour les maudits de herfe, les foulures, les fluxions, etc.

Et, après cela, les contemporains de Louis XV s'obstinaient à ne pas guérir, c'est que vraiment ils avaient la tête dure !

Docteur VIGNAUD.

## *Gazette Ajaccienne*

*(De notre correspondant particulier)*

*Félicitations*

Nous avons appris avec plaisir que notre sympathique concitoyen, M. Jean Raimondi, ingénieur des chemins de fer au Caire, fils de Mme veuve Napoléon Raimondi, vient d'être décoré de l'Ordre Impérial de l'Osmanieh.

C'est là une des plus hautes distinctions que le gouvernement khédivial accorde à ses fonctionnaires. Notre compatriote l'obtient à 39 ans, par suite de la haute situation qu'il occupe dans les chemins de fer égyptiens et des services qu'il a rendus. Toutes nos félicitations.

*A l'Arrivée*

Ainsi que nous l'avions annoncé, le vapeur anglais « Dumbertard Castell » est revenu dans notre port avec 200 touristes.

*Etat Civil*

DÉCÈS

Gaigo Antoine, 10 mois.
Negri Fernande, 5 ans.

## *NOS LECTURES*

*Revue Nationale Illustrée*
*Paraissant le dimanche*

Sommaire du numéro 21 du 21 février 1909.

Un Fléau, Christophe. — A bâtons rompus, La Directive. — Réflexions d'un conflit, Emile Faguet. — Etude pour les pauvres petits pierrots (poésie), Jean Richepin. — Exhortation (poésie), Douceur du souvenir (poésie), Camille Mendès. — La Ménagère, Léon Frapié. — Souvenirs d'enfance et de jeunesse, Emile Hinzelin, — L'Enfance d'Alfred de Musset, Ardène Barine. — La Grande Douleur du froid, Baronne Staffe. — Echos (page comique illustrée), Hiérou. — Les Folies du Terroir, Edouard Petit. — L'Esprit des autres, La Fureur. — Le Renseignement, Jules Renard. — On demande un Paul, Léon Robelin. — Mes Mémoires, Camille Flammarion. — Les Echos forcenés, Jean-Jacques. — Le Coin où l'on rit, Le Domino Vert. — La Loi du Progrès, G. Romandon. — Le Petit Bon est mort, Pierre Corrard. — A la Campagne, Albert Jolat. — Le Théâtre, P. C. — L'Abonnée, Dr Louis Margain. — Musique, Tristan. — Les Beaux Pays Chers. — Le Chien de Baskerville, Conan Doyle.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste ou par mandat, à l'adresse de *Nos Lectures* 31, rue Bonaparte, Paris.

France : 5 fr. par an. — Union Postale : 10 fr. par an.

Le 5e numéro. — Envoi d'Spécimen sur demande affranchie.

## *Petite Gazette*

**Variations Atmosphériques** du 9 mars.

*Thermomètre* — 7 heures du matin : 6°, à midi 10°, à 3 heures du soir : 7°, Maxima 10°5, Minima + 3°.

*Baromètre* — 7 heures du matin, 747 mm. à midi, 747 mm. 6 heures du soir 748 mm.

Vent Dans la matinée, Ouest.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel, le matin, Pluvieux.
L'après-midi, id.

⁂

*Chambre Musicale*

Le Comité ayant l'intention de donner prochainement une série de cinq concerts analogues à ceux de l'an dernier, a l'honneur de prier les personnes qui désirent y assister de vouloir bien se faire inscrire, avant le 15 mars courant, chez M. Blanc, marchand de musique, Boulevard Paoli.

Ces concerts ne pouvant avoir lieu que si le nombre des adhérents est suffisant pour couvrir les frais, le Comité adresse un pressant appel aux amateurs de musique.

Le prix de la cotisation est fixé comme l'an dernier à 20 francs, donnant droit à deux entrées à chaque concert.

Pour tous renseignements s'adresser chez M. Blanc.

⁂

*Académie de la Chanson*

L'Académie de la chanson, dont le siège est à l'Hôtel de la Chanson, à Lyon, a ouvert pour ses Membres les concours suivants :

1. Concours de Chansons (2 sections) ; 2. Concours de poésies ; 3. Concours de prose (sujet imposé) ; 4. Concours de comédie.

Ces concours seront clos le 30 Juin 1909. Il sera décerné des prix importants, et la proclamation des Lauréats aura lieu en séance solennelle et publique au cours de l'année 1909.

Demander le programme, par lettre affranchie, au Secrétaire de l'Académie de la Chanson, 4, rue Montesquieu, à Lyon, à l'Hôtel de la Chanson.

⁂

*Haras*

La monte de 1909 commencera dans les premiers jours de mars et sera terminée fin juin. Elle aura lieu de 8 heures du matin à 3 heures de relevée dans les stations ci-après : Ajaccio, 7 chevaux, Vico 3, Sartène 4, Cesabianda 5, Santa-Reparata de Balagne 2 Bastia 4.

Les propriétaires devront amener leurs juments exactement le jour et heure qui leur auront été désignés par le chef de la station, sous peine de se voir renvoyés à huitaine, si les étalons sont retenus dans le courant de cette huitaine.

**Etat-Civil**

NAISSANCES

Leuziani Rosé-Marie-Dominique. — Franceschi Louis. — Rocchesseli Alexandre-Toussaint Joseph. — Gilormini François.

DÉCÈS

Cagnano Marie-Anne, 79 ans, veuve, de Bastia.
Lucchesi Toussainte 22 ans, mariée, de Bastia.
Casanova Marie, veuve, 110 ans, de Bastia.

## *Machine à Tricoter*

TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE

Rapportant de 30 à 50 fr. par semaine selon temps employé et sans apprentissage.

S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gauloise* en Corse, demeurant à Carbuccia par Ucciani.

Joindre un timbre pour la réponse.

# DERNIÈRES NOUVELLES

Service Télégraphique spécial du Petit Bastiais 00137

**BOURSE DE PARIS**

6 mars — 8 mars

Rente de 3 0/0 ancien 98 12 — 98.35
— de 3 0/0 amortis. 98.35 — 98.35
ex-coupon.

## Elections Législatives

### *2e Tour de Scrutin*

Paris, 8 mars.

Les électeurs des circonscriptions ci-après étaient convoqués hier, à l'effet de pourvoir au remplacement des députés élus sénateurs le 3 janvier dernier.

### Bouches-du-Rhône

*6e Circonscription de Marseille*

Trois candidats étaient en présence :

M. Bouisson, vice-président du conseil général, socialiste ;

M. Maxence Aubin, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, ancien conseiller municipal, républicain-radical, anticollectiviste.

M. Gaston Crémieux, socialiste unifié.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits : 20.567
Votants : 12 276

Ont obtenu :

| | |
|---|---|
| MM. Bouisson | 4 738 voix ; |
| Aubin | 3.907 |
| Crémieux | 3.457 |

M. Bouisson a été élu.

⁂

Au premier tour de scrutin, les voix s'étaient ainsi réparties :

| | |
|---|---|
| MM. Bouisson | 4 859 voix |
| Crémieux | 3 756 |
| Senès | 4.294 |

Il s'agissait de remplacer M. Antide Boyer, socialiste, élu sénateur.

Au renouvellement de 1906, M. Antide Boyer avait été réélu par 8.844 voix contre 6 488 à M. Cayol, radical.

### PAS-DE-CALAIS

*1re Circonscription de St-Omer*

Deux candidats étaient en présence :

M. Lefebvre du Prey, libéral ;

M. Levy-Oulmann, radical-socialiste.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits : 14.555
Votants : 11.903

Ont obtenu :

| | |
|---|---|
| M. Lefebvre du Prey | 6.107 voix |
| Levy-Oulmann | 5.782 |

M. Lefebvre du Prey a été élu.

⁂

Au premier tour de scrutin, les voix s'étaient ainsi réparties :

| | |
|---|---|
| MM. Lefebvre du Prey | 4.968 voix |
| Levy Oulmann | 4.242 |
| Laforcade, rép. | 2.702 |

Il s'agissait de remplacer M. Ribot, républicain, élu sénateur.

Au renouvellement général de 1906, M. Ribot avait été réélu par 9.459 voix, sans concurrent.

### VAR

*2e Circonscription de Toulon*

Deux candidats étaient en présence :

M. Pétin, maire de La Seyne, radical socialiste ;

M. Renaudel, socialiste unifié.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits : 21.691
Votants : 14.247

Ont obtenu :

| | |
|---|---|
| MM. Pétin | 8.237 voix |
| Renaudel | 5.816 |

M. Pétin a été élu.

⁂

Au premier tour de scrutin, les voix s'étaient ainsi réparties :

| | |
|---|---|
| MM. | |
| Renaudel, | 4 039 voix |
| Pétin, | 3.475 |
| Corail, rad. soc., | 1 973 |
| Escartefigue, soc., | 1.492 |
| Ch. Roche, rad. soc., | 1.286 |
| Grimollon, rad., soc., | 1.175 |

Il s'agissait de remplacer M. Louis Martin, élu sénateur.

Au renouvellement général de 1906, M. Louis Martin avait été réélu par 9.487 voix contre 2,992, à M. Paul Lanoir, socialiste.

### *1er Tour de Scrutin*

### AIN

*Arrondissement de Belley*

Trois candidats étaient en présence :

M. Héritier, radical socialiste ;

M. Martelin, radical ;

M. Nicod, socialiste unifié.

Le scrutin a donné les résultats suivants.

Inscrits : 23.835
Votants : 17.072

Ont obtenu :

| | |
|---|---|
| MM. Héritier | 8.110 voix ; |
| Martelin | 7.585 |
| Nicod | 1.263 |

Il y a ballottage.

⁂

Il s'agissait de remplacer M. Baudin, élu sénateur.

Au renouvellement général de 1906, M. Baudin avait été réélu par 11.290 voix, contre 4 475 à M. Brillat-Savarin, libéral, et 2,535 à M. Belly, socialiste.

### PUY-DE-DOME

*2e Circonscription de Clermont Ferrand*

Trois candidats étaient en présence :

M. Marrou, radical socialiste ;

M. Fabre, radical ;

M. Ceccaldi, socialiste unifié ;

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits : 25.999
Votants : 18,982

Ont obtenu :

| | |
|---|---|
| MM. Marrou | 8.718 voix |
| Fabre | 8.559 |
| Ceccaldi | 1.540 |

Il y a ballottage.

### HAUTE-SAONE

*Circonscription de Vesoul*

Deux candidats étaient en présence.

M. Morel, radical ;

M. Maréchal, radical indépendant.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits : 26.398
Votants : 20.404

Ont obtenu :

| | |
|---|---|
| M. Morel | 10.554 voix |
| M. Maréchal | 9.215 |

M. Morel a été élu.

⁂

Il s'agissait de remplacer M. Jeannemey, républicain radical, élu sénateur.

Au renouvellement général de 1906, M. Jeannemey avait été réélu par 12.424 voix contre 9 927 à M. Fachard, ancien député nationaliste.

### RHONE

*6e Circonscription de Lyon*

Trois candidats étaient en présence :

M. Etienne Regnon, socialiste unifié ;

M. Jean Forest, conseiller municipal, radical-socialiste ;

M. Fenestrier, conservateur.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits : 13.159
Votants : 8.341

Ont obtenu :

| | |
|---|---|
| MM. Regnon | 4.513 voix |
| Forest | 2.260 |
| Fenestrier | 1.355 |

M. Regnon a été élu.

⁂

Il s'agissait de remplacer M. Crozeuve, élu sénateur.

Au renouvellement général de 1906, M. Crozeuve avait été réélu par 5 774 voix contre 2.558 à M. Regnon, soc. unifié.

### SAVOIE

*Circonscription de Moutiers*

Quatre candidats étaient en présence :

M. Borrel, radical socialiste ;

M. de Fonclare, banquier, conservateur ;

M. Collard, socialiste unifié ;

M. Jarzuel, nationaliste.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits : 9 274
Votants : 6.898

Ont obtenu :

| | |
|---|---|
| MM. Borrel | 3.751 voix |
| de Fonclare | 2.758 |
| Collard | 226 |
| Jarzuel | 159 |

M. Borrel a été élu.

⁂

Il s'agissait de remplacer M. Empereur, radical, élu sénateur.

Au renouvellement général de 1906, M. Empereur avait été réélu par 4.519 voix contre 3.412 à M de Fonclare, banquier, conservateur.

### Seine-et-Marne

*Circonscription de Meaux*

Cinq candidats étaient en présence :

MM.

Lafiteau, radical ;

Delpeuch, radical socialiste ;

Perrissoud, socialiste ;

Gaborrit, radical-socialiste ;

Poisson, socialiste unifié.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits : 16.161
Votants : 11,906

Ont obtenu :

| | |
|---|---|
| MM. Lafiteau | 3.462 voix |
| Delpeuch, | 2 500 |
| Perrissoud | 2.362 |
| Gaborrit | 2.154 |
| Poisson | 1.670 |

Il y a ballottage.

***

Il s'agissait de remplacer M. Gaston Menier, radical, élu sénateur.

Au renouvellement général de 1906, M. Menier avait été réélu par 9.561 voix contre 4.406 à M. Salanson, républicain, et 163 à M. Mercier.

### Seine-et-Oise

*2e Circonscription de Pontoise*

Quatre candidats étaient en présence :

M. Lavoix, nationaliste ;

M. Amiard, radical-socialiste ;

Dubois, radical ;

Courty, socialiste unifié.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits : 28.420
Votants : 20.976

Ont obtenu :

| | |
|---|---|
| Lavoix | 8.682 voix |
| Amiard | 6 702 |
| Dubois | 3.671 |
| Courty | 1.803 |

Il y a ballottage.

⁂

Il s'agissait de remplacer M. Aimond, radical, élu sénateur.

Au renouvellement de mai 1906, M. Aimond fut réélu au deuxième tour de scrutin par 13.287 voix contre 10.510 à M. le commandant Driand, nationaliste.

### SOMME

*1re Circonscription d'Amiens*

Quatre candidats étaient en présence :

M. Lecointe, socialiste unifié.

M. David, libéral ;

M. Vignon, radical-socialiste ;

M. Hovin, révolutionnaire.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits : 31.410
Votants : 17.679

Ont obtenu :

| | |
|---|---|
| MM. Lecointe | 8.396 voix |
| David | 5.568 |
| Vignon | 3.326. |
| Hovin, | 201 |

Il y a ballottage.

*Circonscription de Doullens*

Trois candidats étaient en présence :

M. Dusevel, radical ;

M. Myrem, socialiste unifié ;

Sydenham, conservateur.

Le scrutin a donné les résultats :

Inscrits : 14.514
Votants : 10,619

Ont obtenu :

| | |
|---|---|
| MM. Dusevel | 4.239 voix |
| Myrem, | 3.242 |
| Sydenham, | 3.039 |

Il y a ballottage.

***

Il s'agissait de remplacer M. Albert Rousé, républicain, élu sénateur.

Au renouvellement de mai 1906, M. Albert Rousé avait été réélu par 7.258 voix contre 4 830 à M. Aube, conservateur, et 606 à M. Guérin, socialiste unifié.

## LE PARLEMENT

### Chambre des Députés

*Présidence de* M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

## L'impôt sur le Revenu

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet d'impôt sur le revenu, qui comprend :

1° le projet de loi portant suppression des contributions directes et établissement d'un impôt général sur les revenus et d'un impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu ;

2° la proposition de loi de M. Maujan ayant pour objet l'établissement d'un impôt personnel et progressif sur le revenu et sur les capitaux improductifs ;

3° la proposition de loi de M. Magniaudé ayant pour objet d'établir un impôt général et progressif sur les revenus ;

4° la proposition de loi de M Malvy, ayant pour objet l'établissement d'un impôt global et progressif sur le revenu.

La Chambre aborde la discussion sur l'ensemble du projet de loi.

MM Paul Bignon, Contens, Zavaës, Flaissières, Boucher, Reinach et Rosambo montent successivement à la tribune pour expliquer leur vote.

M. Caillaux

ministre des Finances, monte à son tour à la tribune, et répond à toutes les critiques.

M. Caillaux démontre ensuite que ce projet refait l'édifice fiscal en servant intactes les parties solidement construites.

Plusieurs députés demandent l'affichage du discours du Ministre, qui est voté par 347 voix contre 120.

M. Aynard

député progressiste du Rhône, répond au ministre.

L'orateur critique sévèrement le projet de ce nouvel édifice fiscal qui est bâti sur l'inquisition.

M. Aynard ajoute qu'il préfère de beaucoup une vieille maison fiscale, adoptée aux mœurs du pays.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

## Conseil de Cabinet

Paris, 8 mars.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 10 heures, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Clémenceau.

*Les mines d'Ouenza*

M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, entretient longuement le Conseil sur la question de l'Ouenza.

*La Famine en Tunisie*

M. Alapetite, résident général de la Tunisie, donne également quelques explication sur cette importante question, puis entretient le Conseil de la famine qui désole la Tunisie.


AVIS DE DÉCÈS

M. Joseph Cagurno et son fils ; M. Benoît Cagurno ; M. et Mme Joseph Alrole, née Cagurno, et leurs enfants ; Mme veuve Jérôme Cagurno et ses enfants ; M. et Mme Dalessio et leurs enfants ; M. et Mme Antoine Bellancre et leurs enfants, de Nice ; M. et Mme Louis Merria et leur fille, de Nice ; M. et Mme Joseph Armand et leurs enfants, de Nice ; M. et Mme Paul Ferrandelli et leur fils ; M. Benoît Cagurno ; Mlle Elisabeth et Brigitte Cagurno ; Mme veuve Padroni, née Bazzicalupi, et ses enfants ;

Les familles Cagurno, Bazzicalupi, Fazziniti, Rossi, Belligo et Bafani

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

*Mme Veuve Marie Cagurno*

Née BAZZICALUPI

leur mère, belle mère, grand'mère, arrière grand'mère, sœur, tante et cousine, décédée à Bastia, le 8 mars 1909, à l'âge de 78 ans, munie des Sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister aux obsèques qui auront lieu mardi, 9 mars, à 1 heure de l'après-midi.

On se réunira à la maison mortuaire, rue des Terrasses.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

*Société Forestière*
**d'Isolaccio et Serra**
Pietrapola-les-Bains

*Vente de bois en grume ou débité*
CHÊNE, HÊTRE, CHATAIGNIER, AULNE

Débits de toutes sortes sur commande pour construction, menuiserie, ébénisterie.

Meubles bruts,
Lits, Tables, Armoires, etc.

*Charbon de bois et bois à brûler*

Entrepôt : à Ajaccio, chez M. Antoine Médori

## Messageries Automobiles de Sartene à Ghisonaccia

| LOCALITÉS | HORAIRE ARRIVÉE | HORAIRE DÉPART | PRIX DES PLACES INTÉRIEUR fr. | c. | COUPÉ fr. | c. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Sartene | | 6 h. matin | » | » | » | » |
| Orsal | | 4 h. 30 | » | » | 1 | 50 |
| Roccapina | | 5 h. 00 | » | » | 2 | 75 |
| Calzarello | 5 h. 20 | 5 h. 40 | » | » | 4 | » |
| Souporto | | 5 h. 50 | » | » | 5 | 25 |
| Bonifacio | 6 h. 20 | 7 h. 00 | » | » | 6 | 50 |
| Porto Vecchio | 8 h. 20 | 8 h. 30 | 6 | » | 9 | 50 |
| Sainte Lucie de Porto-Vecchio | 9 h. 10 | 9 h. 15 | 9 | 50 | 11 | 50 |
| Solenzara | 10 h. 25 | 10 h. 35 | 11 | 50 | 14 | » |
| Migliacciaja | | 11 h. 10 | 12 | 75 | 15 | 50 |
| Ghisonaccia Commune | 11 h. 20 | 11 h. 40 | 13 | 50 | 16 | 50 |
| Ghisonaccia Gare | 11 h. 55 | | 14 | 25 | 17 | 50 |

| LOCALITÉS | HORAIRE ARRIVÉE | HORAIRE DÉPART | PRIX DES PLACES INTÉRIEUR fr. | c. | COUPÉ fr. | c. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Ghisonaccia gare | | 1 h. soir | » | » | » | » |
| Ghisonaccia Commune | 1 h. 15 | 1 h. 25 | 0 | 75 | 1 | » |
| Aignataja | | 1 h. 45 | 1 | 50 | 2 | » |
| Solenzara | 2 h. 10 | 2 h. 20 | 2 | 75 | 3 | 50 |
| Sainte Lucie de Porto-Vecchio | 3 h. 30 | 3 h. 35 | 4 | 75 | 6 | » |
| Porto-Vecchio | 4 h. 20 | 4 h. 30 | 6 | 25 | 8 | » |
| Bonifacio | 5 h. 30 | 6 h. 00 | 7 | 75 | 11 | » |
| Souporto | | 6 h. 50 | 9 | | 12 | 25 |
| Calderello | 7 h. 40 | 7 h. 20 | 10 | 25 | 13 | 50 |
| Roccapina | | 8 h. 00 | 11 | 50 | 14 | 75 |
| Orsal | | 8 h. 30 | 12 | 75 | 16 | 25 |
| Sartene | 9 h. 00 | | 14 | 25 | 17 | 50 |

### OBSERVATIONS IMPORTANTES

PRIX. — Le prix des places est payable d'avance.

Les places retenues 24 heures à l'avance paieront une surtaxe de 5 0/0. Le prix en sera perçu immédiatement. Au cas où une place ne serait pas occupée à l'heure du départ, elle pourrait être mise à la disposition du public, sans que l'entreprise puisse être tenue de ce fait à aucune indemnité envers le locataire de la place. — Les places valant moins de 3 francs ne pourront être prises que dans la demi-heure qui précède le départ.

Les voyageurs ont droit à une franchise de 10 kilos de bagages, à condition qu'ils soient peu encombrants. L'excédent paiera 0 fr. 05 centimes le kilogramme pour chaque section de 0 à 20 kilomètres. — Minimum à percevoir, 0 fr. 50. — Le parcours partiel d'une section sera payé comme la section entière.

L'entreprise ne s'engage à admettre les bagages que jusqu'à concurrence de l'emplacement disponible et dans la limite du chargement autorisé.

Les chiens ne seront admis qu'en cas de non encombrement et seront assimilés aux excédents de bagages.

MARCHANDISES. — Les colis voyageant seuls pourront être admis en cas de non encombrement et aux mêmes bagages.

RESPONSABILITÉS. — L'entreprise décline toute responsabilité à raison des arrêts et retards que les automobiles pourraient subir. Elle ne garantit pas le départ à jour fixe des bagages ou marchandises bien que le transport en ait été payé.

RÉSERVES DE PLACES. — Les personnes en état d'ivresse, les aliénés, celles visiblement atteintes de maladies contagieuses ne seront pas admises dans les voitures.

Les voyageurs n'ayant d'un fusil seront obligés de le montrer que leur arme est déchargée.

Il est interdit de fumer dans les voitures.



**ÉPILEPSIE**

Médecine exclusive par l'Antiépileptique de Liège

ANCIEN CABINET PRADÈRE

**PIERRE SABATÉ**

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)

OBTURATION & EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Bd Paoli, 12, au 1er

Maison Benedetti

DEMANDEZ PARTOUT :

**LA CÉDRATINE**

de la Maison L.-S. MATTEI & Cie

Liqueur apéritive, digestive et anti-spasmodique, dont l'usage journalier et modéré facilite toutes les fonctions de l'organisme.



*Le Directeur-Gérant,*
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier





*Le Savon extra-pur « Le Chat »* contient la proportion d'huile la plus élevée qui puisse entrer dans le savon.

*Le Savon extra-pur « Le Chat »* prolonge la durée du linge et procure une économie de 20 à 30 p. 0/0 sur le poids du savon employé.

*Pour éviter les contrefaçons se méfier des marques ayant de l'analogie avec la tête de Chat.*



**Royal Windsor**

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS? SI OUI,

Employez le ROYAL WINDSOR, qui vous rendra vos Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il active la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats Inespérés. Votre longueur croissante.

Exiger sur les flacons les mots Royal Windsor. En vente chez les Coiffeurs-Parfumeurs et Docks-Épiciers.

ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

**Cordonnerie Modèle**

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

*Saison Printemps-Eté 1908*

Chaussures en tous genres pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants

Grand assortiment de chaussures d'Été en toile en noir et couleur, dernière mode

*Choix considérable de Pantoufles*

**Prix très réduits**

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.



*La Maison se charge des réparations*

FUMEZ Trois francs le collier COTE DE TABACS dix francs la tonne

S'adresser à l'Usine de Toga.

**Installation à Gaz**

Jean Cinti, ex-ouvrier du Gaz Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia

Vente de becs, verres et manchons

*Appareils sur commande*

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti.

**LA KABILINE**

Véritable Teinture des Ménages

LA KABILINE

Pour rendre neufs vos Vêtements

LA KABILINE

Adoptée par les Personnes soigneuses

LA KABILINE

Fraîche sans le Moindre odeur

**ESSAYEZ-EN!**

Le Paquet : 40 Centimes.

*Demandez et offrez dans tous les Cafés* **AMARO MATTEI, apéritif supérieur.**

**MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

**FERS A PLANCHER**

*Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Roues artificielles*

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

*Appareils Sanitaires*

**Charles CLÉMENT & Cie**

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

Ce printemps l'AMARO est pour tout consommateur qui rejette le sucre. Il redonne le sang et chasse au loin la fièvre.

Ne pas oublier que l'AMARO MATTEI est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.





**VENTE GÉNÉRALE A GRAND RABAIS**

**pour Cessation de Commerce**

M. Orosto BIAGINI, négociant, Avenue Carnot, 5, Bastia, prévient le public qu'il met en vente, à partir de ce jour, à des prix très avantageux et exceptionnels, son VINS et son MATÉRIEL composant le fonds de son commerce, savoir :

**VINS**

*Un Stock* de vins rouge du pays, garantissant jus de raisin à l'analyse, titrant 9° 1/2 à 10°. Prix 15 cent. le litre. — Vins rouge et rosé du pays, garantis pur jus de raisin à l'analyse, titrant 10° 1/2 à 11°. Prix 20 cent. le litre. Faites l'achat d'un litre pour goûter et comparer, vous serez satisfaits.

*Vins de Liqueurs* en bouteilles cachetées (vendus verre compris). Muscat de Frontignan, 1.15; — Vin de Barbera et Gentiane : 1 franc. — Malaga, Vermouth de Turin, Quinquina Pomponnet et St-Léon. Apéritif le Pof 1 fr. 20. — Marsala sec 1 fr. 35 — Marsala doux 1 fr. 75 — Marsala Florio 1 fr. 20 — Vins d'Asti mousseux 1 fr. 50. — Vins de Chianti en fiasche 1 fr. 10 — Vins vieux en bouteilles blanc et rouge 0,65 — Grands Vins de Champagne 2 fr., 2 fr. 25 et 3 fr. — Vinaigre 0,20.

**MATÉRIEL**

Caves. — Foudres. — Demi-muids. — Bordelaises. — Bonbonnes de diverses contenances. — Caisses à raisins. — Pompes à vin. — Filtres à vin. — Récipients à huile. — Tréteaux. — Chevalets. — Echelles pouilles. — Tables bancs. — Charrettes à bras. Appareils à acétylène et accessoires divers pour caves. — Pressoirs à raisin.

Aperçu de quelques prix de ces matériaux :

Demi-muids en bois de chêne, en bon état et très solides, contenance de 270 à 280 litres environ, 30 à 32 francs la pièce.

Bordelaises, en bon état prêtes à être remplies immédiatement, contenance de 220 à 250 litres environ, 13 à 16 francs la pièce. Pour le restant, prix à débattre sur place.

N. B. — Indépendamment de la vente au détail, le maison accorderait des concessions avantageuses à toute personne qui voudrait se rendre acquéreur en bloc du fonds de commerce, du matériel, installation et marchandises.



TRENTE-QUATRIEME ANNEE — N° 69 — MERCREDI 10 MARS 1909

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | un an | 6 mois | 3 mois | |
|---|---|---|---|---|
| CORSE | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. | UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus. |
| AUTRES DÉPART. | 22 » | 12 » | 6 » | |

On ne répond pas des manuscrits déposés.



GC138

BIBLIOTHÈQUE DE LA CORSE


### *LE CALENDRIER*

Fête : Aujourd'hui : Les Quarante Martyr
Demain : (heure nationale)
Lever. 5 h. 55 m. — Coucher, 5 h. 31
Dernier quart., le 14 — Nouv. Lune, le 21
Fête du Dimanche : St Eracle mart.

*9 MARS*

### LA PROTECTION DE LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE

En attendant le gros débat des Retraites Ouvrières, le Sénat a consacré quelques séances à une réforme d'une haute portée sociale et qui méritait mieux que l'indifférence dans laquelle on l'a laissée jusqu'ici. Il s'agit de la réfection presque totale du code d'instruction criminelle, en vue d'assurer d'une manière efficace la liberté des citoyens dans leurs rapports avec la justice de leur pays.

C'est une chose étrange à avouer : la France républicaine a laissé subsister dans son code des injustices ou tout au moins des possibilités d'injustice qui, entre les mains d'un pouvoir arbitraire, deviendraient des monstruosités. Or, qui nous garantit que nous ne serons pas, demain, à la merci d'un pouvoir arbitraire ? Il importait donc d'écarter de notre arsenal législatif toute équivoque qui put donner prise, un jour ou l'autre, envers un ami ou un ennemi politique, à un déni de justice.

A la vérité, le législateur s'était préoccupé de cette situation depuis longtemps. Il y a trente ans, M. Ribot, aujourd'hui encore membre de la Haute Assemblée, signalait les excès auxquels pouvait légalement aboutir la partialité d'un juge armé de son pouvoir discrétionnaire. En 1903, M. Monis déposait sur le bureau du Sénat une proposition tendant à la réforme du code d'instruction criminelle ; l'année d'après, M. Clémenceau prenait, en l'élargissant, la même initiative... Hélas ! pendant cinq ans, une Commission sénatoriale étudia, avec une sage lenteur, une réforme qui devrait être réalisée depuis un quart de siècle au moins ; combien de têtes chenues blanchirent sur les textes. Cette fois enfin, la question paraît mûre ; elle est sur le point d'être résolue. Hâtons-nous donc d'en examiner le détail et les avantages.

Parmi maintes modifications de détail, trois ou quatre points principaux sont à retenir.

D'abord, il s'agit de diminuer le nombre et aussi la durée des détentions préventives. A l'heure actuelle, sur un simple soupçon, un homme peut être emprisonné durant plusieurs semaines, plusieurs mois. Pendant ce temps, sa famille, ses enfants meurent de faim, mais là n'est pas la question : l'instruction se poursuit, et quand elle est finie, il arrive que l'on n'a rien pu relever de sérieux contre le présumé coupable et qu'on le relâche. Son droit se borne à dire merci : ni à aucune compensation, ni indemnité, ni réhabilitation à prétendre. C'est tout simplement inique.

Une autre question se pose, qui est on ne peut plus d'actualité, c'est celle de la publicité de l'instruction. Chacun sait que l'instruction secrète, qui permettait au juge d'être impunément partial, est depuis longtemps abolie. L'avocat de l'inculpé doit assister à chaque interrogatoire. C'est parfait, mais il s'agit maintenant de savoir si les révélations faites à l'instruction peuvent sans inconvénient être livrées à la presse.

On a vu récemment à propos d'une affaire sensationnelle, l'affaire Steinheil, les inconvénients qu'il y avait à livrer chaque jour en pâture au public les péripéties des affaires criminelles ; l'attrait malsain du scandale était devenu à tel point exagéré que le ministre de la Justice, par une circulaire sévère, donna l'ordre de ne rien communiquer à la presse. Or, le résultat de cette mesure est des plus cocasses : les journalistes, obligés de satisfaire au goût des lecteurs, n'ayant plus d'informations véridiques, en imaginèrent qui furent vraiment extravagantes. Réunis dans un café voisin du palais de justice, ils rédigent de concert, et leur imagination aidant, un compte-rendu d'interrogatoire chez le juge d'instruction, interrogatoire supposé, bien entendu, mais qui n'est pas banal du tout. C'est ainsi que, chaque matin, les grands journaux de la capitale informent le public. Ne vaudrait-il pas mieux, dans ces conditions, plutôt que de laisser s'établir des courants d'opinions d'autant plus dangereux qu'ils sont plus fantaisistes, décider que les instructions se feront au grand jour de la publicité, comme cela se pratique couramment en Angleterre. On assurerait ainsi le maximum de garanties aux inculpés en même temps qu'on peu plus de respect au public, qui a bien le droit, je pense, de n'être pas berné. C'est ce système que se propose d'expérimenter et d'appliquer sous peu M. Briand. Voilà une excellente promesse.

Enfin, troisième réforme non moins intéressante ; c'est la restriction du droit de visite domiciliaire, de perquisition et de saisie de papiers.

Sans doute, il est nécessaire, il est indispensable que dans certains cas des visites domiciliaires, des perquisitions soient opérées ; pour éviter toute fuite de pièces à conviction, il est encore obligatoire que la personne visée ne soit pas avertie ; mais il n'est pas moins certain que ces opérations judiciaires doivent être le plus rares possibles ; si, sur un simple soupçon, la police peut se rendre chez un particulier, bouleverser ses papiers, emporter sa correspondance, la liberté n'est qu'un vain mot et il n'y a plus d'inviolabilité de domicile.

Il n'est pas moins déplorable que ces papiers personnels puissent être saisis, emportés dans le cabinet d'un juge d'instruction, et là dépouillés tout à loisir, communiqués même, hors de la présence de l'intéressé. Le moins que l'on puisse faire, si l'on ne peut, sur place, lire tout ce qui paraît susceptible d'être retenu, c'est de permettre à celui à qui l'on arrache violemment ses papiers d'assister à leur dépouillement.

L'instruction criminelle fonctionne de cette façon en Allemagne. Il ne saurait être accepté plus longtemps que la France garantit moins de liberté à ses citoyens que l'Allemagne à ses sujets. Il est même logique que, lorsqu'un juge d'instruction n'est rendu coupable d'un excès de pouvoir ou d'une indiscrétion quelconque à l'égard d'un individu, celui-ci ait le droit de l'en déclarer personnellement responsable et de le poursuivre en dommages-intérêts.

Toutes les dispositions que nous venons de signaler sont encore absentes de la loi française, bien qu'elles figurent dans la législation de la plupart des états voisins. Le projet de réforme du code d'instruction criminelle qui vient d'être examiné par le Sénat, mettra heureusement fin à ces regrettables lacunes. Nous ne pouvons que souhaiter que le vote définitif en soit rapidement acquis et que la réforme en question ne dorme pas cinq ans dans les cartons du Palais Bourbon, comme elle l'a fait, de 1903 à 1909, dans ceux du Luxembourg.

HENRI BRUSSONT.

### PROPOS EN L'AIR

*Décidément nous sommes une race d'échus.*

*Il y a quelques centaines d'années, lorsque nos arrière grands pères n'étaient pas contents du gouvernement d'alors montaient en masse et s'emparaient des Tuileries. C'était alors le temps où quittant la ruelle des blondes duchesses toute la gentilhommerie se ruait aux glorieuses frondes et forçait le Mazarin à se tapir grelottant de peur, sous son lit.*

*Que notre noblesse a dégénéré ! Aujourd'hui, c'est une première comme à la main que nos gentilshommes chassés à l'ombre ou en appartements de pantalons colonels, n'en vont nous pas conquérir les drôles du faible et de l'opprimé, mais simplement construire en chivari contre le cours du paisible M. Thalamas.*

*Il y a pire : feu Adhémar de Larochecourbe courait sus au Mazarin sous une pluie de balles... son arrière petit-neveu, l'autre jour, alors qu'il voulait prendre d'assaut un ministère bâtit en retraite devant le jet d'une tasse d'arrosage qu'un roturier de concierge braque sur lui !*

*Roland ! Duguesclin ! Bayard ! Où sont vos fils ?!*

*Du tout cela l'intrépide M. Thalamas a l'air de s'encanailler avec quelques grenouilles de bénitier juvenes. Malheureux ! ils ne sont connus bien des gens sont endormagés et fouis de machures amorées ; M. Thalamas est seul à rester debout au milieu de la mêlée.*

*Non, vous vous, M. Thalamas n'est aussi seul qu'on le croit ou le prendre en Pascille d'Ordane. Tout au même... si j'étais l'arrière petit-neveu de feu Adhémar de Larochecourbe je je n'opposais par exemple, Troubade de Lattribunaux pour consacrer du futur roy Louis XIX, j'attendrais simplement au cantre de Thalamas, un beau soir en son vestiaire, et, en compagnie de quelques compères, j'aurais vite fait de le rétiarer en un paquet qui raisonnablement lestè irait en bijou droit, au fond de la Seine, où cet intempesti'professeur pourrait tout à son aise développer ses intéressantes théories aux carpes et aux goujons. Ce serait fort simple, expéditif et peu bruyant.*

*Mais ce sont jours, on aime surtout faire du bruit et de grands gestes. On va conspuer Thalamas comme on va applaudir Mayol.*

JACQUES.

### GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CALENZANA. — Quelques contribuables de notre localité, soucieux, des intérêts des malheureux sinistrés ont adressé hier à M. le Ministre de l'Intérieur le télégramme suivant :

« Contribuables Calenzana consignés s'étonnent ordre surseoir paiement allocations 1908 dues vieillards incurables et infirmes admis par bureau Assistance, Conseil municipal et Commission Centonale. »

Suivent les signatures.

M. le Perompteur Receveur municipal a refusé d'autre part de payer les allocations 1908 aux vieillards incurables et infirmes admis par le bureau d'Assistance, Conseil municipal et Commission Centonale.

---

75. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## Le Testament Volé

par HENRI DEMESSE

PREMIERE PARTIE

XVI

LE PUITS

Le dénouement, cependant tant désiré, tant souhaité, tant espéré, ne plaisait pas à Lacrelle. Il était très las, et sa tâche, enfin terminée, le tentait excessivement. A présent, semblait-il, il n'avait plus peur, ayant, près de lui, deux gardes du corps.

— Il me semble que je m'impatiente bien un peu, mes amis, tout de même !.. dit-il.

Et, vite, il se déshabille, et se fourre dans son lit. Dix minutes après, les ronflements formidables ! etc. Mais il se tint tellement clos, sur le qui-vive, bonhomme.

— Enfin, dit-il, qu'il soupirera et haussera ces épaules ! J'ai cru ! une seconde qu'il ne voulait me faire boire sa bouteille. Il n'y avait pas d'autre moyen d'en sortir. J'ai vu juste, c'est l'important. Bien ! une heure ! Le jour va bientôt paraître. Il faut que je me lève à trois heures et demie, j'ai le temps. Faisons vite !

Barroc-Lairelle, à présent, dormait à poings fermés, comme Alphonse. Le pauvre petit, dans sa gêne, une petite lanterne sourde, qu'il alluma, et, sans bruit, il sortit de l'office et passa dans la cour. A peine y avait-il mis les pieds, qu'il entendit grincer une chaîne, et qu'il vit briller, dans les ténèbres, les yeux d'un chien de garde. Cour ! Mais le policier avait tout prévu. Il jeta une boulette au chien, qui l'avala gloutonnement, et qui, sans avoir poussé un aboiement, tomba dans sa niche lourdement.

— Faisons vite, à présent, dit l'agent.

Il se dirigea vers le puits, en toute hâte.

— Le Maquart dort. C'est certain. Personne ne soupçonnera que j'ai opéré lui-même cette nuit. Vite !

Il prit, dans le cœur, un pavé, qui, sorti de son alvéole, près de l'égoût, avait été jeté dans un coin, et qu'il avait remarqué, la veille, en se disant qu'il lui servirait. Puis, il détacha une longue corde, qui servait à étendre le linge. Après quoi, il se mit en devoir d'ôter la dalle qui recouvrait le puits. La besogne fut aisée, car cette dalle jouissait seul. La dalle ôtée, le Furet attacha le pavé au bout de la corde. Il accomplit cette besogne avec une habileté remarquable. A cette heure, la lune s'était cachée, la nuit était noire ; cela devait servir notre homme. Le Furet fit descendre tout doucement le pavé, jusqu'à ce qu'il eût touché le fond du puits ; après quoi, toujours, avec les mêmes précautions, il le remonta. Cette manœuvre, comme on l'a compris sans doute, avait pour but de constater exactement la hauteur de l'eau. En effet, le pavé était descendu jusqu'au fond du puits. Or, lorsque l'agent l'eut retiré — à l'aide de la lanterne sourde qui l'éclairait, — il put voir jusqu'à quelle hauteur la corde, sèche lorsqu'il l'avait descendue, était, dès lors, mouillée.

— Bon !.. dit le Furet, le puits ne contient guère plus d'un mètre vingt-cinq d'eau... On y peut donc descendre sans danger...

Lors, sans hésiter, il se déshabilla complètement, déposant ses vêtements sur la margelle du puits.

— Heureusement que nous sommes en été ! dit le Furet en riant. Je ne risque pas de mettre, d'attraper une fière pétée !.. Maintenant on n'est plus que l'affaire d'un instant...

Il attacha la corde aux montants du puits. Et, sans hésiter, tenant la corde entre ses jambes et ses bras, s'arcboutant ainsi, comme font les ramoneurs, du dos et des genoux aux pierres circulairement arrangées du puits, il descendit, nous sens se déchirer les chairs — mais il n'y prit pas garde, car il en avait vu bien d'autres — aux aspérités des moellons et aux brousailles qui environnent, çà et là, aux intervalles des pierres. La descente fut lente, très lente, et exigea la prudence qu'il avait prise. Je crois même cette fois j'ai mis la main, le pied, vous le dire — et il sourit en faisant cette réflexion — sur quelque chose ! Comment l'éteindre ? C'est le diable ! Voilà la difficulté.

Il chercha vainement un moyen de saisir l'objet sans être obligé de se baisser et de se mouiller la tête.

— Bah ! dit-il enfin, ce sera un bain complet. Allons-y !

Il posa son pied fermement sur l'objet, puis il se baissa et, non sans difficulté, il ramena sur le fond crayeux du puits le paquet que Maquart y avait jeté quelques heures auparavant, croyant bien avoir fait disparaître de la façon la plus sûre les différentes pièces extra-compromettantes qu'il portait.

s'abîmer le fond avec ce lourd paquet fortement. Alors il recommença à palper du pied, tâtonnement, chaque cailloux, espérant trouver ce qu'il cherchait. Et fin après cinq minutes de manœuvres pénibles, il lui sembla qu'il tenait une chose dont la forme — autant qu'il pouvait s'en rendre compte par le « tâter » peut-être de son pied, lui paraissait étrange.

— Oh ! oh ! fit-il joyeux, en une seconde récompense de tant d'efforts et en hâtant la peine qu'il avait prise. Je crois que cette fois j'ai mis la main, le pied, vous le dire — et il sourit en faisant cette réflexion — sur quelque chose ! Comment l'éteindre ? C'est le diable ! Voilà la difficulté.

Il chercha vainement un moyen de saisir l'objet sans être obligé de se baisser et de se mouiller la tête.

— Bah ! dit-il enfin, ce sera un bain complet. Allons-y !

Il posa son pied fermement sur l'objet, puis il se baissa et, non sans difficulté, il ramena sur le fond crayeux du puits le paquet que Maquart y avait jeté quelques heures auparavant, croyant bien avoir fait disparaître de la façon la plus sûre les différentes pièces extra-compromettantes qu'il portait.

Ajaccio de 1903 aux enchères, même aucune soumise par le Perfecteur, nous prévenir que le montant de l'exil municipal de ces exercices dépassait de 130 francs le maximum de relèvement fixé par la Préfecture.

De la sorte encore avalent n'a reçu un centime de remises, et la dernière allocation reçue par quelques uns remonte au 1er avril 1902.

Il est bon pénible de maintenir une tel état d'une situation le bonheur de notre administration est préjudiciable pour le public en général et particulièrement dans un cas pour les pauvres malheureux.

Le plupart sont négligés par la charité privée depuis le fonctionnement de la loi du 14 juillet 1905, ils doivent subir de dures privations et manquer souvent du nécessaire.

L'autorité municipale a immédiatement informé M. le Sous-Préfet de Calvi de cette grande situation en le priant d'y remédier sans retard. — R.

⁂

SORIO. — Samedi dernier s'éteignait à Sorio, à l'âge de 88 ans, M. César de Petrinosi, père de notre ami, M. Mathieu de Petrinosi, conseiller d'arrondissement du canton de Santo Pietro di Tenda. Ses funérailles ont eu lieu lundi 1er mars, malgré une pluie battante, au milieu d'un concours considérable de parents et d'amis accourus des différentes communes des deux cantons de Murato et Santo Pietro. Toute la population de Sorio a tenu à honneur d'accompagner à sa dernière demeure la décédé-octogénaire de cet homme de bien, dont tous appréciaient la bonté, la modestie et la droiture de caractère.

Nous présentons à l'honorable famille de Petrinosi, en cette triste et douloureuse circonstance, l'hommage de nos plus vifs regrets et de notre affectueuse sympathie.

Sur sa tombe, M. Jean Ricaldi, étudiant, a prononcé le discours suivant :

Messieurs, Messieurs,

La population de Sorio est dans le deuil... M. César de Petrinosi n'est plus ! Il s'est éteint doucement comme un juste, à un âge très avancé, sans douleur, sans souffrance, je pourrais dire, sans maladie.

Son épouse et ses enfants qui l'adoraient ont épuisé toutes les ressources de la plus tendre affection ; mais la mort n'obéissant pas aux droits, le vénérable vieillard a dû lui payer, à 88 ans, un tribut inévitable, emporté par un mal dont on ne guérit pas, la vieillesse.

La famille dont il naquit en 1831 est une des plus anciennes et des plus illustres de la Corse. Elle porte un nom historique, ce qui ne dispense d'ailleurs l'origine. Elle fut anoblie en 1515 par François Ier, après la bataille de Marignan, où un Petrinosi se distingua par son éminente bravoure. Et depuis on retrouve ses enfants sur toutes champs de bataille, partout où il y a un danger à affronter, des lauriers à cueillir. On les voit à travers les siècles, comme des phares lumineux, plaider de distance en distance pour éclairer ceux qui aspirent aux honneurs et à la gloire. Ombres de tant de héros, capitaines, colonels, généraux, magistrats, vous pleurez aujourd'hui sur une tête pour mêler à la sainte majesté de ce cercueil le souvenir d'un passé glorieux, noble et généreux patrimoine légué par vous à vos descendants.

En quittant le Lycée Charlemagne où il avait fait de brillantes études, M. César de Petrinosi aurait pu peut-être, en suivant la carrière des armes, sur les traces de ses ancêtres, parvenir aux postes les plus élevés, mais un attrait irrésistible l'attira au milieu des siens, dans cette commune de Sorio-cô, poussé par son amour pour la jeunesse studieuse, il a consacré à l'enseignement les plus longues années de sa vie. L'instituteur accomplit la plus noble de toutes les missions, celle d'éclairer l'esprit et le cœur des enfants. Celui que nous pleurons s'acquitta de sa charge avec zèle et dévouement. De nombreuses familles lui doivent le succès de leurs enfants, et ces élèves furent toujours reconnaissants jusque dans son foyer.

Retiré dans la vie privée, il n'oublia pas la morale qu'il avait enseignée. Convaincu d'un esprit vrai et droit, d'un cœur bon et généreux, notre franche et loyale, M. de Petrinosi qui, chez l'élite des siens, était en même temps aimé et respecté par tous ceux qui le connaissaient. Doué d'une belle intelligence admirablement servie par une mémoire heureuse, il avait la parole facile et savait donner à sa conversation toujours émaillée de saillies et d'anecdotes amusantes une tournure si pleine d'intérêt et de charme que ceux qui l'approchaient ne se seraient jamais lus de l'entendre. M. C. de Petrinosi était un ferme, doublé d'un homme de bien. Il laissa à ses enfants l'exemple d'une vie toute de probité et remplie d'accomplissements d'actes ; à ses enfants qui doivent perpétuer la famille et porter son nom, il laisse de noble tradition, un grand héritage d'honneur.

Et maintenant, Monsieur de Petrinosi, au nom de vos parents, de vos amis, de tous ceux qui vous accompagnent au lieu de votre repos, au nom de vos enfants qui n'ont pas eu la triste consolation de recueillir le suprême soupir en vous fermant les yeux, au nom de tous, je ne vous dis pas adieu mais au revoir. Car tout n'est pas fini. Notre foi pleine d'espérance nous dit que ce n'est pas notre vie qui s'achève aujourd'hui, mais bien l'entrée de votre vie immortelle qui commence. Elle nous dit que nous nous retrouverons dans un monde meilleur. Là haut, au sein de Dieu et nous vous précédez.

Au revoir...

## Cour d'Assises

Audience du 9 mars 1909

*Présidence de M. GABRIELLI conseiller*

### *Faux en écriture authentique et publique et tentative d'usage de faux.*

L'affaire sur le jury a successivement jugé d'un fait plutôt comique ; elle est digne de figurer la revue d'un gai vaudevilliste.

Giustiniani Antoine-Jérôme possédait un champ à héritage qui portait le même nom et les mêmes prénoms que lui. L'oncle pouvant se soigner guère à lui léguer un héritage, même il avait déjà testé en faveur de deux de ses filleuls. L'oncle, d'après la prévention, une sorte d'être octogénaire admirable. Il se rendit chez un notaire de Sartène, Me Peretti auquel il déclara : Je veux Antoine Jérôme Giustiniani-Antoine pour de rédiger un testament en faveur duquel j'institue pour mon légataire universel mon neveu et homonyme Giustiniani Antoine-Jérôme.

L'oncle mourut ; le neveu, Giustiniani Antoine Jérôme, voulut entrer en possession de la succession, mais le pot au feu fut découvert et il fut arrêté. C'est du moins ce que exprimait la prévention qui, dans l'acte d'accusation résume ainsi les faits :

### *Acte d'accusation*

Le 29 mars 1908, décédait à Arbellara, Giustiniani Antoine Jérôme, âgé de 80 ans, propriétaire, demeurant dans cette localité. Par testament du 9 juin 1904, reçu par M. Peretti, notaire à Sartène, il avait institué comme son légataire universelle, Marie Xavière et Marie Félicité Giustiniani, filles de feu Jules Mathieu, son frère, lorsque le décédé avait lui et l'entourelent de leurs soins, depuis plusieurs années.

Le lendemain du décès, un autre neveu du défunt, n'opérant comme lui, Giustiniani Antoine-Jérôme, âgé de 48 ans, faisait connaître qu'il bénéficiait lui-même d'un testament postérieur à celui qui était produit par ses cousines et reçu par M. Peretti dans le courant de l'année 1907. Il envoyait en même temps son neveu Rotilly Jérôme réclamer l'exposition du testament au notaire susdit. M. Peretti avait en effet reçu à la date du 29 mai 1907, un testament fait par un individu qui lui avait déclaré se nommer Giustiniani Antoine-Jérôme, et qui avait institué pour légataire universel son neveu et portant le même nom que lui ; cette particularité et la circonstance que le même notaire avait déjà reçu un testament du vieux Giustiniani Antoine-Jérôme parfaitement connu de lui, avait dès ce moment éveillé l'attention de l'officier public, qui avait pris soin d'épingler au deuxième testament une note indiquant que le testateur de 1907 n'était pas le même que celui de 1904. Le dernier testateur était en effet un homme de 40 à 50 ans, que le notaire ne pouvait confondre avec le premier, un vieillard de 80 ans, qu'il connaissait bien. D'autre part, après la lecture du testament, deux des témoins qui y avaient figuré : Paolaï Joseph et Semponi Pierre-Paul, s'étaient rendus en compagnie de l'abbé Ferracci, vicaire à Sartène, auprès du notaire Peretti, et lui avaient fait connaître qu'ils avaient été induits en erreur par le testateur de 1907, et que celui-ci n'était à l'aide d'un faux substitué à la personne de son oncle.

Le notaire ne doutant plus qu'il se trouvait en présence d'une machination criminelle, refusa dans ces conditions de délivrer l'expédition du testament de 1907, au manifestant de Giustiniani Antoine Jérôme. Dès le lendemain, 31 mars, l'oncle se Giustiniani alla lui même trouver le notaire et muni à son encontre d'intimidation et de menaces, l'assigna littéralement chez lui et n'hésita même pas à l'assigner devant le tribunal en délivrance du testament. Le notaire se décida enfin à signaler à la justice les agissements de Giustiniani, en qu'il n'avait pas encore osé faire par crainte de cet homme réputé violent et dangereux. Giustiniani fut assaisi mis en état d'arrestation au même temps que son frère Don Jacques, qui ne tarda pas à être rendu à la liberté. Il prétend que le testament de 1907 avait été parfaitement dicté au notaire, à la date indiquée dans l'acte, alors que son oncle se trouvait de passage à Sartène, où il l'avait en préalable engagé à se rendre lui-même.

Les témoins de l'acte, après avoir sous l'empire des menaces dont ils avaient été l'objet, essayé de confirmer le système de défense de l'accusé, n'ont pas tardé à revenir spontanément sur leurs premières déclarations et ont corroboré les affirmations énergiques et persistantes du notaire, en reconnaissant que l'accusé s'était purement et simplement substitué devant l'officier public à la personne de son oncle.

⁂

M. Angeli, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Me S. Moreni et Vittini sont assis au banc de la défense.

### *Interrogatoire*

L'accusé soutient que ce n'est pas lui qui s'est présenté chez le notaire pour faire un testament.

### *Les Témoins*

Les sœurs Giustiniani font connaître qu'elles ne gardaient leur oncle avec un dévouement sans bornes. Celui-ci sour reconnaître leur zèle, avait déjà testé en leur faveur. L'oncle mourut et qu'elle ne fut pas leur attestation quand elles apprirent que par un sentiment postérieur à celui qui les avantageait, leur oncle avait institué pour légataire universel son neveu Giustiniani Antoine-Jérôme. Renseignements prix elles eurent que ce second testament était l'œuvre d'un faussaire.

⁂

Me de Carraffa demande acte à la Cour de ce qu'il se constitue partie civile au nom des sœurs Giustiniani. Acte est donné à Me de Carraffa de sa constitution.

⁂

M. de Rotonnaire, notaire successeur, de M. le notaire Peretti, déclare connaître celui qui fut abusé par l'accusé qui vient au lieu et place de son oncle.

Quelques témoins viennent dire qu'ils savent que l'accusé a fait un testament faux. Ils n'ont pas toujours parlé ainsi au cours de l'information, mais, prétendent-ils, l'accusé les avait menacés.

### *La Partie civile*

Me de Carraffa demande au jury de réunir la culpabilité de l'accusé qui est un véritable maître chanteur en matière de succession. Les faits sont avérés. L'accusé est d'ailleurs coutumier du fait. Vous ne jurez n'avez-vous pas à punir ce faussaire.

Après la plaidoirie de la partie civile, la Cour renvoie à demain la continuation des débats.

⁂

L'affaire Cavani ne commencera qu'à 4 heures.

⁂

Audience d'aujourd'hui :

Cavani Jean, commissionnaire, demeurant à Bastia coupe et blessures volontaires sur son père légitime.

Ministère public, M. Angeli, avocat général.

Défenseur Me de Montera.

## *Bulletin Financier*

Paris, 8 mars 1909.

Le marché conserve et même accentue ses bonnes dispositions de la veille. Notre Rente clôture à 96.42 après 96.37. Les Fonds Etrangers fermes, comme le Turc à 96.65, le Russe 1909 à 91.20 et le Portugais à 69.97 ce qui indique bien la value comme le Turc à 79 70 et l'Extérieure à 96. Les Etablissements de Crédit sont fermes. Le Crédit Lyonnais finit en nouveau progrès à 1.324. La Crédit Foncier se consolide à 748. La Comptoir National d'escompte à 747. La Société Générale est recherchée à 671.

Bonne allure de la Banque Centrale Mexicaine à 413.

Les valeurs industrielles sont calmes mais fermes ; Suez 4.541. Les valeurs de traction accentuent leur reprise. Malgré une légère baisse du matin les titres capitalisés se raffermissent. Rio 1.794. Le compartiment russe est en bonne tendance.

Le Banque, le Lazard Frères accentue son progrès à 56.50. Les autres titres sont consolidés le 47 23 mars à Abbaye en ambiance générale en vue de examiner sur la création et l'augmentation du capital social. Cette opération permettra à la Banque d'assainir sa situation financière, d'asseoir son bilan et d'avoir des ressources nouvelles pour pousser sa prospérité et asseoir enfin dans l'ère des bénéfices.

L'Ozone Africain Français est fermé à l'action à 547 et la part à 510.

L'obligation 4 0/0 du Port de Bastia se consolide à 503.

Les recettes de la Cie de Tramways, Eclairage et Force à Rio de Janeiro de la 7e semaine de 1909 se sont élevées à 703.243 frs contre 685.274 frs pour la période correspondante de 1908. La plus-value depuis le 1er janvier 1909 est de 228.091 frs.

Peu de variations en Chemins Français.

⁂

## Nécrologie

### M. VINCENT MAESTRACCI

M. Vincent Maestracci, chef de gare en retraite, est décédé samedi, à l'âge de soixante-dix ans. Il appartenait à une très honorable famille du Cap ; vers sa vingtième année il avait quitté le pays natal pour se créer une situation, et n'y avait fait plus que de courtes apparitions. Il a passé cinquante ans sur le Continent, et a fait sa carrière dans la Compagnie du P.-L.-M. dont la direction appréciait beaucoup les services, la ténue et le dévouement.

Après avoir pris sa retraite, il s'installa pendant quelques années à Marseille, où entièrement libre de son temps et de ses actions, il se mêla à toutes les bonnes œuvres et déploya toute son activité, dépensa le meilleur de son cœur en faveur des malheureux, des enfants abandonnés, des œuvres de charité et de bienfaisance, ne reculant devant aucune fatigue s'il y avait une infortune à secourir, une âme à soulager, un cœur à consoler.

Sa charité s'étendait à tout et à tous : elle était toujours ardente et infassable, comme ardente et infassable était sa prière, comme continue était son adoration pour le Souverain Maître.

Mais le mal du pays le prit, au grand regret du monde religieux marseillais et des nombreux malheureux qu'il visitait. Il vint s'établir dans notre ville où il avait passé quelques années de son enfance. Ah c'est nous qui avons profité de son activité infatigable pour le bien, pour tous ceux qui souffrent, que le malheur abat. Hélas ! son apostolat n'a eu à Bastia qu'une courte durée Un affreux mal l'a saisi et en quelques semaines l'a terrassé.

Les derniers jours de ce parfait chrétien, de cet apôtre peuvent nous dire, ont été de la plus grande édification pour tous ceux qui l'ont assisté, et ont dignement couronné une aussi belle vie ; c'est revêtu du saint habit du Séraphique Père d'Assise que son âme s'est envolée vers l'éternité où l'attend la récompense due à sa vie pieuse et austère, à ses bonnes œuvres. Il sera amèrement regretté dans notre ville et particulièrement par la foule des déshérités qu'il soulageait.

Les obsèques ont été célébrées en l'église Sainte-Marie en présence d'une affluence d'amis. Le deuil était conduit par ses fils, M. Edmond Maestracci, son neveu, M. Marinacce, et d'autres parents.

Nous présentons à ses enfants, M. l'officier d'administration de 1re classe Maestracci, et la Révérende Sœur Blandine, de la Visitation de Tarascon, à ses frères, MM. Joseph, Dominique et Bernard Maestracci, aux familles Grillasca, Denlas, Marinacce, Gianoni et Fraticelli nos plus vives condoléances.

## *Petite Gazette*

Variations Atmosphériques du 9 mars.

Fermomètre : Minima du matin 6°. à midi 12°5. A 4 heures du soir 8°. Hautes 12°5. Minima 5°.

Baromètre — Hauteur du matin 755 mm à midi, 757 mm. 6 heures du soir 759 mm.

Pluie Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, Id.

Etat du ciel, le matin, Quelques nuages.

L'après-midi, Id.

⁂

*Commerce extérieur*

M. Simon Pietri Thomas, industriel à Caracas, est nommé conseiller du commerce extérieur de la France, pour une nouvelle période de cinq années.

Ont été également nommés conseillers du commerce extérieur, M. Valran Gaston-Achille, auteur de publications économiques et coloniales, à Aix, et M. Vibert Célestin-Edmond-Paul, auteur de publications économiques et coloniales, à Paris.

⁂

*Obsèques*

Hier quelques amis suivaient un modeste cercueil, recouvert d'un drap blanc, qu'entouraient quatre demoiselles de la Congrégation des Filles de Marie : c'était celui de Mlle Françoise Zanarelli, une octogénaire, qui couvée à dix-huit dans la famille Girardi, y est restée jusqu'à ces dernières années, lorsque les infirmités vinrent lui empêcher tout travail.

Mais maîtres et maîtresses, qu'elle avait vu naître et grandir, lui avaient voué trop d'affection, et ne négligèrent rien pour adoucir le plus possible et par tous les moyens les tristesses inhérentes aux infirmités et la vieillesse.

Cette reconnaissance gouvernante, qui pourrait être prise pour modèle par toutes ses compagnes, car elle était le type de la probité, de l'attachement, du dévouement, était une fidèle pratiquante, connaît à la prière tout le temps qu'on ne devait pas à ses maîtres. C'est la prière qui a été sa grande consolation au milieu des plus dures souffrances physiques, pendant les longues nuits d'insomnie, et c'est la prière sur les lèvres qu'elle s'est endormie dans les bras de son Dieu.

M. le notaire Giovani, son fils et ses neveux conduisaient le deuil, et ont accompagné le cercueil jusqu'au cimetière.

⁂

*Police algérienne*

M. Casanova François, sergent au 23e d'infanterie, est nommé agent de la sûreté de 4e classe à Constantine.

M. Giustinelli Charles, agent de police municipale, est nommé agent de la sûreté à Alger.

⁂

*Pilules Suisses*

Envoyez 1 fr. 50 à P. Ghessi, pharmacien, 27, rue de Grammont, Paris, et vous recevrez franco avec un almanach gratis, une boîte de Pilules Suisses, le meilleur remède contre les maux d'estomac et la constipation.

⁂

*Au Port*

— Vap. « Lizmore, » cap. Manry, de Livourne, 10 passag., diverses.

— Vap. « Ibéria, » cap. Carrias, de Marseille, 71 passagers, diverses.

⁂

*Guérison radicale des Hernies*

Nous apprenons avec plaisir l'arrivée à Bastia, du professeur docteur Tacussel père, universellement connu dans toute la Corse, pour le traitement et la guérison radicale des hernies, avec ou sans bandages, ni opération. Ce savant praticien dont la haute réputation n'est plus à faire, recevra :

à Bastia, les 15 et 16 mars inclus, à l'Hôtel d'Europe, chez Mme Colombani ;

et à Ajaccio, les 17 et 18 courant ; à l'Hôtel Dauphin et des Gourmets, Cours Napoléon.

⁂

*Nouvelles Religieuses*

ORATOIRE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION. — Le neuvaine préparatoire à la fête du Grand Patriarche Saint-Joseph, commencera aujourd'hui en cet oratoire. Le matin une messe sera dite à 9 heures. La Saint aura lieu à 5 heures du soir.

# DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00139

BOURSE DE PARIS

5 mars — 9 mars

Rente 3 0/0 cotée 98 75 — 98.35

— 3 0/0 amortie. 98.35 98 05

ex-coupon.

## TRAVAUX PUBLICS

*Service des Mines*

Paris, 9 mars.

M. Raynal, contrôleur des Mines, attaché au service de la Corse, avec résidence à Bastia, sera affecté à partir du 1er juillet, au même service, mais avec résidence à Marseille.

## A PARIS

### LES OBSÈQUES du Général Sage

Paris, 9 mars.

Les obsèques de M. le général Sage, du cadre de réserve, ancien Gouverneur de la Corse, ont été imposantes.

Les honneurs ont été rendus devant le domicile du défunt, 14, Chaussée de la Muette, en présence d'une foule considérable.

Les cordons du poêle étaient tenus par l'amiral Fournier, les généraux Pedoya et Lachaussé, et par M. le colonel Bloch, brevété d'état-major.

Au cimetière Montparnasse, où a eu lieu l'inhumation, des discours ont été prononcés par l'amiral Fournier, et par le colonel Bloch, ancien chef d'état-major du Gouvernement de la Corse.

## LIMPOT SUR LE REVENU

Paris, 9 mars.

L'impôt sur le revenu, qui a enfin été voté aujourd'hui, par 241 voix de majorité était en discussion à la Chambre depuis le mois de juillet 1907

Tout fait supposer que le Sénat gardera ce projet de loi jusqu'au mois de novembre ou décembre 1912.

Après avoir voté l'impôt sur le revenu, le Sénat abordera très probablement, la discussion du projet de loi relatif à la *réorganisation de la Corse !*

## LE GÉNÉRAL D'AMADE

Paris, 9 mars.

Le général d'Amade, qui vient d'arriver à Paris, a d'abord rendu visite au ministre de la Guerre.

Après son entretien avec le général Picquart, il a fait sa visite à M. Clémenceau.

Le général d'Amade s'est rendu ensuite à l'Elysée, où il a été reçu par le Président de la République, qui donnera demain un grand déjeuner en son honneur.

## Les Morts du Jour

*M. Léon Thery*

Paris, 9 mars.

On annonce la mort de M. Léon Thery, le sportsman bien connu.

M. Thery fut deux fois vainqueur de la coupe Gordon Benett.

*M. Jules Roque*

On annonce également la mort de M. Jules Roque, directeur du *Courrier Français*.

*M. Paul Cruppi*

Le second fils du ministre du Commerce, M. Paul Cruppi, est décédé subitement ce matin, à l'âge de 19 ans.

Il a été emporté par une embolie au cœur.

Le ministre du Commerce a été informé du malheur qui le frappait, au cours de la réunion du Conseil, à l'Elysée.

## Conseil des Ministres

Paris, 9 mars.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

*Le « Bilan de la Marine »*

La séance a été exclusivement consacrée à la discussion du « Bilan de la Marine. »

Les ministres des Finances et de la Marine ont fini par se mettre d'accord sur les crédits qui seront affectés, cette année, à la réorganisation de la Marine.

La fin de cette discussion a été renvoyée à jeudi.

*Affaires courantes*

Les Ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

## ORAN

### CONSEIL DE GUERRE

### Les Déserteurs du 2e Etranger

Oran, 9 mars.

Hier eut commencé, devant le Conseil de guerre d'Oran, les débats relatifs aux légionnaires de la 25e compagnie du 2e étranger, en garnison à Aïn-el Hadjar, dont on se rappelle l'équipée du 14 décembre 1908.

Les débats sont présidés par le colonel Passard, du 23e tirailleurs.

### L'interrogatoire

Le principal accusé Kadur ou Pal, est interrogé le premier.

Le mobile exact qui avait poussé le prévenu à commettre les faits qui lui sont reprochés, n'avait pas été nettement établi par l'instruction, mais, à l'audience, l'accusé déclare n'avoir organisé ce complot que, tout simplement, dans le but de faire beaucoup de bruit autour de son nom.

Il a reconnu avoir été en relations avec des personnalités allemandes qui s'occupaient de recruter des déserteurs dans l'armée française.

L'accusé a affirmé, en outre, qu'il n'a jamais été chargé par le gouvernement allemand d'une mission officieuse ou officielle.

Les vingt-quatre autres déserteurs allemands sont ensuite interrogés. Tous regrettent l'acte qu'ils ont commis, et dont ils ne connaissaient pas toute la portée. Ils ont été entraînés dans cette mauvaise aventure par Pal, qu'ils considéraient comme un ex-officier de l'armée allemande.

### Les Témoins

L'audience de ce matin a été consacrée à l'audition des trois témoins qui confirmèrent leurs dépositions écrites.

### Le Réquisitoire

Le réquisitoire de M. le commandant Perrache de Vétra, commissaire du Gouvernement près le 1er conseil de guerre, occupe l'audience de l'après-midi.

L'organe du ministère public demande en terminant une peine sévère pour Pal qui a organisé la désertion et la rébellion à main armée

Quant aux autres accusés, nouveaux venus dans la Légion, et qui ont été entraînés par le pseudo lieutenant, peuvent bénéficier, dans une certaine mesure, des circonstances atténuantes.

L'audience est renvoyée en continuation à demain.

# LE PARLEMENT

## Chambre des Députés

*Présidence de M. BRISSON*

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

### Pour les Sociétés de Secours mutuels

A l'ouverture de la séance, M. Viviani, ministre du Travail, dépose sur le bureau de la Chambre un projet de loi interdisant toutes questions politiques ou religieuses aux Sociétés de Secours mutuels.

### La pêche dans la Bidassoa

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi portant modification des articles 1, 3, 4, 9 et 11 de la convention du 18 février 1886 et de l'acte additionnel du 19 janvier 1888, conclus entre la France et l'Espagne, relativement à l'exercice de la pêche dans la Bidassoa.

Les conclusions du rapport de M. d'Iriart d'Etchepare sont mises aux voix et adoptées.

### L'impôt sur le Revenu

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet d'impôt sur le revenu, qui comprend :

1° le projet de loi portant suppression des contributions directes et établissement d'un impôt général sur les revenus et d'un impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu ;

2° la proposition de loi de M. Maujan ayant pour objet l'établissement d'un impôt personnel et progressif sur le revenu et sur les capitaux improductifs ;

3° la proposition de loi de M. Magniadé ayant pour objet d'établir un impôt général et progressif sur les revenus ;

4° la proposition de loi de M. Malvy, ayant pour objet l'établissement d'un impôt global et progressif sur le revenu.

La discussion continue sur l'ensemble du projet de loi.

Plusieurs orateurs se succèdent à la tribune pour expliquer leur vote.

### Le Vote

Après un long défilé d'orateurs, la discussion est close.

Le président met aux voix l'ensemble du projet de loi de l'impôt sur le revenu.

Le scrutin donne les résultats suivants :

| | |
|---|---|
| Nombre de votants. | 573 |
| Majorité absolue | 287 |
| Pour l'adoption | 407 |
| Contre | 166 |

L'impôt sur le revenu est voté par 241 voix de majorité.

(La Gauche et l'Extrême-Gauche applaudissent à la proclamation de ce vote).

La séance est ensuite levée et renvoyée à vendredi.

## SÉNAT

*Présidence de M. DUBOST*

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

### *Eloge funèbre*

A l'ouverture de la séance, le Président prononce l'éloge funèbre de M. Le Chevalier, sénateur radical et président du Conseil général de la Sarthe.

### *Projets de loi d'intérêt local*

Le Sénat adopte sans discussion les projets de loi, adoptés par la Chambre des députés, portant prorogation d'une surtaxe sur l'alcool aux octrois d'Aix-les-Bains, d'Aubagne, d'Aulnay et de Cassel.

### Interpellation Rambourgt

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Rambourgt au sujet du décret portant délimitation de la Champagne viticole.

Plusieurs orateurs demandent le renvoi de la discussion à la semaine prochaine.

La demande de renvoi est adoptée.

### Pour les Enfants arriérés

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la création de classes de perfectionnement annexées aux écoles élémentaires publiques et d'écoles autonomes de perfectionnement pour les enfants arriérés.

M. Paul Strauss

sénateur radical socialiste de la Seine, soutient les conclusions de son rapport.

M. Denoix

sénateur radical de la Dordogne, critique ce projet de loi à plusieurs points de vue.

M. Léon Bourgeois

sénateur radical de la Marne, parle longuement en faveur de ce projet de loi qui permettra d'obtenir d'excellents résultats.

M. Doumergue

ministre de l'Instruction publique, intervient dans le débat.

Après quelques explications nécessaires données par l'orateur, la suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

### AVIS DE MESSE

Toutes les messes qui seront célébrées aujourd'hui mercredi à l'église Saint-Jean seront dites pour le repos de l'âme de

*Monsieur Gaston d'Angelis*

Jeudi, 11 du courant, à 10 heures du matin, sera célébrée en l'église paroissiale de Saint-Jean, une messe de sortie de deuil pour le repos de l'âme de Madame

*Marie-Elisabeth Bonifacio*

La famille y assistera.


CHOCOLAT MENIER

THÉATRE MUNICIPAL

*Jeudi 11 mars 1909*

SOIRÉE DE GALA

STENTERELLO BIRRAIO

*in Preston*

Comédie brillantissime in 4 actes et 6 tableaux

Location chez M. Poggi.

Le buffet est tenu par M. Sauvi.

MAISON GHILINI

Pâtes alimentaires — Usine à vapeur

Bastia

Tous nos produits sont garantis exclusivement fabriqués avec des semoules de *blés durs*.

Toutes nos pâtes supérieures et extra sont livrées en caisses de 10 à 12 kilogrammes.

Spécialités de la Maison :

NOUILLETTES ET LASAGNE AUX OEUFS garanties

*Cannelloni*

*Cheveux d'Anges*

La Maison a l'honneur d'informer MM. les Epiciers de la ville qu'ils trouveront dans ses magasins 6, boulevard Saint-Angelo, toutes les qualités de pâtes *raffinées, supérieures et extra*, à des prix défiant toute concurrence.

Ou demande de bonnes ouvrières étendeuses et emballeuses.

FOURRAGES A VENDRE

de prairies, de première et deuxième coupe, à Lucciana, chez M. CROCE.

SOCIÉTÉ DES RHUMERIES DES ANTILLES

RHUM

GRANDS MORNES

*Very Old Gets Rhum (Antilles)*

Ce RHUM, d'une supériorité incontestable, se recommande AUX CONNAISSEURS et GOURMETS par son parfum agréable, sa haute finesse, sa vieillesse.

Très recommandé par les SOMMITÉS MÉDICALES, il est devenu le cordial préféré des familles, de MM. les Officiers, fonctionnaires, colons et de tous ceux qui, soucieux de leur santé, exigent un article pur et de distillation rectifiée.

Le Rhum GRANDS MORNES ne se vend qu'en carafes de forme *triangulaire* avec acquit blanc de la régie garantissant l'origine.

Importé par MM. GET FRERES, inventeurs du Pippermint.

FABRIQUE

de CARREAUX mosaïqués

au ciment comprimé

unis, à dessins, simili-marbre

Grand choix de dessins et couleurs

TUILERIE ET BRIQUETERIE MÉCANIQUES

Production : 10.000 pièces par jour

CHAUX GRASSE

de qualité supérieure

CHAUX HYDRAULIQUE — CIMENTS

Plâtres

Fers et Aciers en barres

Fers à planchers I

BOIS DE CONSTRUCTION

*Madriers, Planches, Chevrons, Liteaux, Lattes*

Magasins de vente : Bastia, 2, Avenue Carnot ; Corte, Nouvelle Traverse.

F. CHARDON & Cie

Francardo (Corse)

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES

REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI

ALBERTINY ET Cie

NICE ET CANNES

BASTIA --- ROGIALLI, Tailleur --- BASTIA



*Place Saint-Nicolas*

NOUVEAUTÉS D'HIVER
POUR HOMMES & JEUNES GENS

Complets Tailleur pour Dames

UNIFORMES MILITAIRES

Riche assortiment d'étoffes dernière nouveauté pour Complets, Pardessus, Habits, Jaquettes, Raglans.

*PRIX TRÈS MODÉRÉS*



COUPE ET FAÇON IRRÉPROCHABLES

N. B. — La Maison envoie les échantillons à l'intérieur. — Les commandes sont livrées dans le plus bref délai.

**Cordonnerie Modèle**
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

*Saison Printemps-Été 1908*

Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures d'Été en toile en noir et couleur, dernière mode
*Choix considérable de Pantoufles*

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe de leur fabrication exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

*Les Maisons se charge des réparations*

Demandez et offrez dans tous les Cafés AMARO MATTEI, apéritif supérieur.

**MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

*Appareils Sanitaires*

Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

☞ Ne pas oublier que l'AMARO MATTEI est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

*Le Directeur-Gérant,*
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier

Librairie Ollagnier




EN VENTE PARTOUT

Vita
DI SAMPIERO D'ORNANO
par F. D. Guerrazzi

Un beau vol. in 4° de 656 page avec une carte de l'île, broché : 25 francs.

CHOCOLAT-MENIER Méfiez-vous DES Contrefaçons

*Pétrole Raffiné d'Amérique*

Marque LE LION

Qualité supérieure, sans fumée et inodore

2 fr. 50 le Bidon de 18 litres et demi

*Prix spécial pour le gros*

En vente chez MM. L. N. Mattei et Cie

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 70 JEUDI 11 MARS 1909

00140

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | un an | 6 mois | 3 mois | |
|---|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. | UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus. |
| Autres Départ. | 22 » | 12 » | 6 » | |

On ne répond pas des manuscrits déposés.

*LE CALENDRIER*

Fête d'Aujourd'hui : St. Eraste mart.
Soleil : (heure nationale)
Lever 5 h. 54 m. — Coucher, 5 h. 32 s.
Dernier quart., le 14 Nouv. lune, le 21
Fête de Demain : St. Grégoire Ier

*10 MARS*

## LA PROTECTION DOUANIÈRE

La grosse question de la revision de nos tarifs douaniers, qui va être incessamment abordée par la Chambre, passionne, à l'heure actuelle, le monde entier. Il s'agit, en effet, de surcharger d'une dizaine de millions par an les pays qui sont nos principaux fournisseurs.

On a fait courir le bruit que des protestations véhémentes se seraient déjà produites à l'étranger, et que les augmentations de tarifs que nous nous proposions d'établir à nos frontières et dans nos ports, allaient immanquablement amener des complications diplomatiques. Ce sont là des informations au moins exagérées, inventées par les ennemis plus ou moins intéressés de notre régime protectionniste. Les pays étrangers dont nous sommes à la fois les acheteurs et les fournisseurs, ne pourront pas trouver drôle que nous augmentions nos tarifs sur certains produits de leur fabrication, puisqu'ils ne se font pas gêne eux-mêmes pour nous en faire autant quand l'occasion s'est présentée.

Il est certain que les tarifs douaniers ne peuvent pas être immuables, dans aucun pays ; ils doivent suivre les fluctuations de la production. Selon le mot de Thiers, « ils sont des digues élevées entre le travail national et le travail étranger, » mais ces digues doivent être munies d'écluses que l'on fait jouer au moment des crues.

Or, notre régime douanier, qui date de 1892, n'a subi, depuis cette époque, que des retouches insignifiantes. Le mécontentement des blés fit élever, en 1894, les droits d'entrée à 7 francs par quintal ; la crise viticole amena les relèvements de 1892 et de 1900 ; en moyenne, les produits alimentaires nrent majorés, en 18 ans, de 25 à 30 0/0, et cela a permis de conjurer dans une large mesure la crise agricole qui avait sévi pendant plus de 25 ans sur les producteurs français.

Il restait à généraliser ces mesures qui avaient si bien réussi à l'agriculture, et à en établir de semblables en faveur de notre industrie nationale. C'est l'œuvre qui va être accomplie, et, de l'avis de tous, elle ne peut pas être plus longtemps différée. Les conditions de production ont tellement changé depuis quelques années, que la plupart des produits étrangers passent au travers de notre réseau douanier sans presque payer de droits, tandis que les nôtres, concurrencés sur le marché intérieur se voient frappés de droits exorbitants à l'entrée chez les étrangers. En outre, de nouvelles industries, de nombreuses spécialisations sont nées, comme, par exemple, l'industrie automobile dont la France est fière à bon droit, qui sont mal cataloguées aux tarifs douaniers.

Nos voisins, nos concurrents économiques, sauf peut-être la Belgique et l'Angleterre, n'ont pas attendu aussi longtemps pour mettre leurs douanes au diapason de l'offre et de la demande, depuis dix ans, il y a eu en Europe et en Amérique une grande élévation des barrières douanières ; en revisant ses tarifs, l'Allemagne a surchargé la France d'une somme de quatre millions par an, la Suisse, malgré le faible chiffre de son commerce, nous a augmentés de deux millions et demi, l'Espagne de cinq millions et demi, l'Amérique de seize millions ! En définitive, nos producteurs payent aux étrangers, une vingtaine de millions de plus qu'il y a dix ans. En augmentant nos tarifs, nous ne déclarerons donc la guerre à personne, nous ne ferons que nous défendre et reprendre aux autres l'argent qu'ils nous arrachent lorsque nous leur vendons nos produits.

Sans entrer dans le détail de ce formidable travail de patience qu'est une revision douanière, rappelons seulement que la Commission d'études fut constituée dès le commencement de cette législature, qu'elle s'est livrée à des enquêtes approfondies auprès de toutes les organisations compétentes : chambres de commerce en France et à l'étranger, chambres syndicales industrielles, syndicats agricoles, conseils généraux, etc. Le rapport qui a été établi et qui vient d'être transformé en projet de loi, forme un imposant volume où les articles ont été multipliés à dessein, afin de ne laisser échapper aucun produit d'importation susceptible d'être taxé.

Grâce à cet ingénieux système de multiplier les articles spéciaux, l'Allemagne est parvenue à nous faire payer très cher l'importation chez elle de marchandises qui sont à peu près totalement exonérées de droits pour l'Italie et l'Autriche. Le procédé est extrêmement simple : chaque spécialité est minutieusement décrite jusque dans ses moindres détails, de telle sorte qu'entre deux articles, l'un de fabrication française, l'autre de fabrication italienne ou autrichienne, on spécifie des différences insignifiantes qui permettent cependant de classer le premier dans une catégorie payant très cher, et l'autre dans une catégorie ne payant rien.

L'Allemagne a réussi, de cette manière à tourner la clause du traité de Francfort par laquelle elle s'engage à accorder à la France le traitement de la nation la plus favorisée.

Si nous n'usions pas du même stratagème, nous jouerions évidemment un rôle de dupe et nous condamnerions à la ruine à brève échéance nos producteurs nationaux. Aussi, le Parlement est-il fermement décidé à voter d'urgence toutes les mesures de protection qui s'imposent, sans se laisser influencer par les récriminations intéressées de nos bons clients. Charbonnier est maître chez lui, dit-on. C'est ce que nous allons leur montrer.

G. DES CORDELIERS.

## Propos d'actualité

### *Les Cartes Postales*

*L'administration des Postes vient enfin de décider à abroger le règlement draconien qui autorisait l'envoi à 5 centimes de cartes postales portant cinq mots + de formules de politesse pourvu qu'elles aient été rédigées en forme impersonnelle. « Où donc l'administration est-elle en effet qu'une politesse pouvait se s'adresser à personne ? Cette chinoiserie aboutissait généralement à des interprétations cocasses ; c'est ainsi que « à bientôt » était toléré comme formule de politesse, mais que « à demain » était surtaxé parce que comportant l'indication d'un rendez-vous !*

*Le ridicule tue, dit-on. La carte postale n'en est pas morte, mais elle est bien malade. La décision de M. Symian la guérira-t-elle ? C'est peu probable, et c'est dommage.*

*Il est entendu que « toute formule de politesse qu'elle soit rédigée ou non en forme personnelle pourra figurer sur une carte illustrée affranchie à cinq centimes sous la seule condition de ne pas dépasser cinq mots » Cinq mots ! c'est bientôt dit ! Voici la saison des excursions, des tournées, la carte postale illustrée, donnant une note d'art en même temps qu'un souvenir sans une banalité, est une agréable et délicate coutume qu'il serait dépourvu de voir disparaître sous nos mœurs.*

*Lorsqu'on découvre un spectacle nouveau, un beau point de vue, une ville pittoresque aux une douzaine de cartes postales où l'on épanche son admiration, où l'on laisse déborder son enthousiasme. Mais l'enthousiasme qui est tarifé et limité à cinq mots n'est plus de bon aloi ; l'on se dit : puisqu'aussi bien il faut dépenser deux sous, nous écrirons une lettre ; et voilà comment il se fait qu'au lieu d'envoyer vingt cartes, on écrit une seule lettre ; l'administration qui a cru gagner un sou en perd vingt !*

*N'est-ce pas une anomalie enfin que la correspondance à découvert, sur une carte, paye le même prix : dix centimes, que la lettre cachetée ? Le rapporteur du budget des postes au Sénat a fait remarquer que dans toute l'Europe, la France seule avec la Turquie, n'ont pas la carte postale à cinq centimes. Si c'est une question d'amour-propre qui nous fait nous singulariser ainsi, il faut reconnaître que cet amour propre est mal placé.*

*Il y a plus. Le règlement intérieur est actuellement moins libéral que le règlement international : une carte postale portant un texte imprimé, une circulaire une réclame etc., peut être expédiée du bout du monde à Paris pour un sou. La même carte postale portant le même texte imprimé doit être affranchie à dix centimes pour aller en France d'un commune à la commune voisine. Soumis à l'Administration française !*

*En prenant de la carte postale à cinq centimes les diverses manifestations de la réclame commerciale, l'administration nous assurerait bientôt une source de recettes très appréciable, mais encore méconnue ou ignorée.*

*Le public qui est fatigué de renfermer ses communications dans le cadre étroit et banal des formules de politesse à cinq centimes détourne la carte postale illustrée ; il n'y rencontre que si la lettre est réduite.*

*Allons, Monsieur Symian un bon mouvement ! Donnez nous la carte illustrée à un sou, avec le droit d'y écrire tout ce que nous voudrons de convenable et vous verrez que, ces fait nous en encourons tant et tant à nous aimer que vous y trouverez encore un large bénéfice même si cela vous oblige à doubler les équipages de votre personnel !*

A. CAPELLO.

## MUSIQUE MILITAIRE

*Programme du 11 mars à 2 h. 1/2*

| | |
|---|---|
| Allégro, | G. Aller. |
| Pearl is, ouverture, | Andrieu. |
| S.hre les clos, valse, | Rosen. |
| Faust, fantaisie, | Gounod. |
| Mennet, | Beethoven. |

*Le Chef de musique,* X. LAMBERT.

## Ce que disent les Journaux

### La Petite République

Sur les élections de Toulon :

« L'élection du Var est à coup sûr, de toutes les élections d'hier, celle qui présente le plus d'intérêt. Tout périlleux qu'il soit de généraliser sur les résultats d'un

---

127 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## NOELLA

Grand Roman Inédit

PAR CHARLES MÉROUVEL

PREMIÈRE PARTIE

### LE ROMAN D'HÉLÈNE

XXIV

L'HEURE DES CRIMES

— Frais !

Il réplique :

— Pas que tu ne peux le croire... dangereux au delà de tes soupçons. Tu fais la brave, mais au fond, tu tremblais dans ta peau. Et tu as raison ! J'ai été très malheureux depuis ton départ et c'est à toi que j'ai dû tous mes malheurs, toutes mes détresses !..

Il grinça des dents, s'anima et reprit :

— Dis moi la vérité, cette enfant est à toi ? Tu me méprises ici... Tu te vials de moi...

— Là bas tu as trouvé ton maître, et quand la vieille Isaïe, l'avare, est décédée, sans doute est venant t'arrêt abandonner et tu as revenue cacher ta honte dans cette maison où tu aurais bien pu jamais me revoir... Pardi-on même tu m'avais oublié. Tu te disais :

— Il est parti, enrichi, au loin... avec comme on chien auprès de sa harpe et de sa mandoline... Non, je manquais de tact, mais j'ai l'âme aboyillée dans le corps puisque je n'ai pas laissé mes os chez ces sauvages que je ne pouvais pas apprivoiser ! Et je pensais à toi, chaque jour, à chaque instant. Je n'avais qu'un désir... revenir dans ce pays et te revoir, seul à seule, pour te dire ce que j'ai dans l'âme... Je t'avais absolûte vainement .. Le hasard m'a servi. Je te retrouve... Tu n'as pas voulu de mes entrevues... Aujourd'hui, que te vanilles ou non, tu seras à moi... Je t'écraserai avec... Tu deviendras madame Carle Beaussi... aussi vrai que j'existe, mais il me faut des gages... Tu m'as échappé une fois... Cette nuit tu ne seras pas la plus forte. Le père Joseph'in du Moulier ne se trouvera pas entre nous... Je t'aime.

Cette déclaration ressemblait plutôt à une menace de mort qu'à une prière. La malheureuse était devenue pâle de frayeur. Le Pâtre lui se rapprochait d'elle. Tout à coup il aperçut les lettres qu'elle avait dans sa poche. Il dit :

— De correspondances d'amoureux ?

Elle se leva et voulut les prendre. D'un geste violent il la repoussa, si brutalement qu'elle faillit tomber à la renverse :

— Misérable ! fit-elle.

Il n'eut pas l'air d'entendre. Il avait déplié une des lettres, s'était placé sous la petite lampe et jetait les yeux sur le papier, sans qu'elle eût fait un mouvement pour le lui arracher. Brusquement il s'écria :

— Noël a !

Il venait de lire ce nom sur la lettre dont il s'était emparé. C'était bien celui qu'il avait entendu le soir de son escapade à la grande Taverne de la rue Montmartre. Il répéta deux fois :

— Noëlla ! Noëlla !

Et s'adoucissant :

— C'est la petite qui dort au milieu de ses vauriens ?

La fouine redoublait avec une violence extrême, répercutée par les montagnes dont cette vallée de l'Ore est flanquée de tous côtés. La malheureuse terrifiée eut trouver une diversion et se protéger contre la colère jalouse de son terrible amoureux en répondant à cette question :

— Oui, c'est elle.

— Elle s'appelle Noëlla ?

— Elle n'a même pas d'autre nom.

— Pourquoi ?

— Parce qu'elle est la fille d'un père qui ne peut pas la reconnaître.

— Je ne comprends pas.

— Il a une femme légitime et Noëlla a pour mère une femme qui est mariée de son côté...

— Alors ?..

— Le mari de cette mère coupable a enlevé l'enfant et me l'a confiée... C'est bien simple ..

— En effet.

Carle Beaussi réfléchissait. Ce nom de Noëlla était étrange. Cette enfant qui dormait à deux pas de lui, n'était-ce pas celle dont son frère, le sculpteur, et ses associés pour d'obscures entreprises, parlaient mystérieusement devant lui, en disant qu'il fallait songer à retrouver sa piste, qu'un jour viendrait où elle viendrait non prendre d'or ! Oui, ce ne pouvait être qu'elle ! Ce bien vagabonde, cette Marthe Lasen qui l'avait apportée avec elle et qui affirmait n'être pas sa mère, toutes les circonstances de cette trouvaille singulière l'en avertissaient. Il demanda toujours plus doucement :

— Tu l'as retrouvée ? dit-il de Paris ?

— Oui.

— A ton retour ?

— Il y a plus de trois ans.

— Où tu l'avais confiée ?

— Oui.

— Qui donc ?

— Un voisin qui me convoitait et qui savait pouvoir compter sur moi.

— Il avait des droits sur cette petite ?

— Evidemment.

— Pourquoi ?

Elle ne répondit pas...

— Il demande encore :

— D'a payée pour ce service rendu ?

— Sans doute.

— Cher ?

— Ce qu'il voulait. On paie les nourrices pour élever les enfants.

— Tu as encore l'argent qu'il t'a donné ? Tu n'as pas eu besoin de le dépenser, puisque tu as de quoi vivre...

— Pauvrement.

— Je me contenterais de cette pauvreté avec toi. Cette somme, où est-elle ?

— En sûreté.

— Chez toi ?

— Qu'importe !

Involontairement elle jeta un regard vers un coin de la cuisine. Le bandit guetta :

sonnelle portée, il n'en demeure pas moins acquis que ce, dans son propre département, M. Clémenceau reçoit du suffrage universel une éclatante approbation. En dépit des intrigues, nous dirions presque des fraudes du parti radical, malgré les controverses dont M. Pelin, son candidat de la dernière heure, fut l'objet, chose toujours fâcheuse en matière de discipline républicaine, la masse électorale a fait front contre le socialisme uni à tout ce qui existait de réfractaire. M. Renaudel, est battu par 8 237 voix contre 5 820.

« Quoiqu'on y réfléchisse, il n'y a rien là qui puisse surprendre et, n'eut été la physionomie politique de M. Pelin, aucun doute ne pourrait subsister quant au résultat dans l'esprit de personne. La circonscription de Toulon-Campagne a toujours été nettement radicale, elle devait le rester, elle le reste, et voilà tout. »

**La République Française**

Sur la situation politique :

« Aussi, l'action, les efforts pour le salut doivent-ils être dirigés vers le pays ; supplier les « sages de l'heure, » c'est supplier des sourds. Mourir aux foules aux millions de braves gens victimes du régime rase nous et définitivement asservis « République, » qu'il dépend de leur volonté de tout anéantir, de reconquérir la voix, la liberté, le liberté, c'est la seule méthode qui peut réussir honnêtement ; il n'est plus permis de prendre au sérieux certaines appréhensions, d'être dupe de certaines illusions ; le moment qui est réellement « venu, » est, c'est de voir et de faire voir le mal en face, partout où il est : au Parlement et dans les ministères, comme à la Bourse du Travail et à la Confédération générale de la révolution sociale. »

**Le Gaulois**

« Quoi qu'il en soit, la situation actuelle est des plus intéressantes et l'agitation que l'on constate dans toutes les autres régions n'a d'autre but que d'intimider les modérés et de les faire voter à gauche aux élections prochaines. Le Corse possède au plus haut degré le sentiment de la famille et les faits cités le prouvent surabondamment. Ne l'oublions pas, car c'est là le point faible de notre cuirasse. »

## Cour d'Assises

Audience du 10 mars 1909

*Présidence de M. GAVINI, conseiller*

### *Faux en écriture authentique et publique et tentative d'usage de faux.*

L'audience est ouverte à midi et demie. On continue les débats de l'affaire Giustiniani.

*Plaidoiries*

Me J.-L. Vittori, dans une discussion des plus remarquables, établit que l'accusé n'est pas celui qui s'est présenté chez le notaire et a fait frauduleusement usage de faux. Il demande en terme chaleureux l'acquittement de son client.

L'éminent bâtonnier de l'ordre des avocats intervient à son tour. La ressemblance de Giustiniani ne saurait être retenue ni en fait ni en droit. Celui qu'on engage d'ailleurs, en cas d'acquittement, à ne pas combattre les conclusions de la partie civile demandant l'annulation du testament argué de faux.

*Le Verdict*

Le verdict du Jury étant négatif, Giustiniani est acquitté.

Sur les conclusions de Me de Carolis la Cour prononce l'annulation du testament argué de faux, et condamne Giustiniani à payer aux parties civiles le sonnau de 1 franc et tous les frais du procès à titre de dommages intérêts.

**Deuxième Affaire**

### *Coups et blessures volontaires sur son père légitime.*

Le 12 novembre dernier le jeune Cavani pénétrait à l'aube d'effraction dans le roulotte de son père et y dérobait un coq et des poules.

Son père l'ayant rencontré quelques heures plus tard devant la gare, et lui ayant reproché de lui contenir la volaille volée, Cavani se précipita sur lui et le frappa brutalement à coups de poing. Il lui porta même un formidable coup de pied dans le ventre.

L'acte d'accusation résume ainsi les faits :

*Acte d'accusation*

Le 13 novembre vers 6 heures du matin, le sieur Cavani Maxime s'étant rendu à sa propriété, au lieu dit Serierol, territoire de Bastia, en tarda pas à constater que la porte de son poulailler avait été fracturée et que deux poules et un coq avaient disparu. Les soupçons se portèrent sur son fils Jean, qui avait quitté le domicile paternel depuis quelques mois, et qui était revenu la veille à Bastia. Il se mit aussitôt à sa recherche et le découvrit chez la dame Berardi, charbonnière, avenue Garent. Jean Cavani tenait en main à la main un coq qu'il son père reconnut comme lui appartenant et dont il s'empara, mais l'accusé refusa de faire connaître où étaient les poules et se rendit à la gare chercher des bagages à l'arrivée du train de 8 heures 40 minutes. Maxime Cavani vit l'y retrouver vers 9 heures et lui demanda où étaient les poules. L'accusé se retournant assaillit contre son père, le saisit par son veston qu'il déchira et le frappa violemment à coups de pied et à coups de poing. L'agent Ghiglermini survint et mit fin à cette scène de brutalité. Il arrêtait l'accusé qui ne fut conduit au poste qu'après avoir opposé la plus vive résistance. Le père Cavani qui avait suivi son fils essaya alors de la ramener à de meilleurs sentiments, mais ce dernier se précipita de nouveau sur son père et lui porta un violent coup de pied à l'abdomen. Traduit à raison de ces faits devant le tribunal correctionnel de Bastia, Cavani Jean a été condamné le 14 novembre à 6 mois de prison. Ayant relevé appel de cette décision il a soulevé l'exception d'incompétence devant la Cour à l'audience du 9 décembre suivant. Devant le magistrat instructeur l'accusé a déjà les faits qui lui sont imputés et affirmé qu'il s'est borné à se défendre contre son père qui le brutalisait.

Les allégations sont formellement contredites par les déposition de l'agent Ghiglermini et toutes les données de l'information. L'accusé a d'ailleurs des antécédents déplorables et il a encouru déjà plusieurs condamnations pour vol et coups et blessures.

M. Angeli, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Me Hyacinthe de Moriers est assis au banc de la défense.

*Interrogatoire*

Cavani reconnaît qu'il a été condamné quatre fois pour coups et blessures, et vol, à des peines sévères variant de 2 à 5 mois de prison. Il reconnaît également avoir porté des coups à son père, mais il a agi dans un moment d'exaspération. Il regrette son acte.

*Les Témoins*

Le premier témoin entendu est le père de l'accusé. Mon fils, dit-il, avait rendu la vie insupportable à notre famille. Il exigeait de l'argent, et quand on ne lui en donnait pas il battait son frère et sa mère, menaçait sa mère et moi même. J'ai tout fait, mais en vain, pour le ramener à de meilleurs sentiments.

Le 12 novembre, il a dérobé mon poulailler. L'ayant rencontré quelques heures plus tard devant la gare, il me frappa brutalement au visage et derrière mon gilet et ma veste. L'agent Ghiglermini qui était présent, l'arrêta non sans peine. En arrivant au poste, il me porta un coup de pied au ventre.

Ghiglermini, agent de police. — J'arrivais à la gare le 12 novembre, quand j'ai vu un jeune homme frapper brutalement un vieillard. C'était Cavani qui brutalisait son père. Je voulus l'arrêter, mais il opposa une vive résistance, et ce n'est pas sans peine que je parvins à le conduire au poste, où il porta à son père le coup de pied que nous avait suivi, un violent coup de pied au bas ventre.

Ottavi, brigadier de police. — Cavani est un soutenant vivant de la prostitution des femmes, d'escroquerie et de vol. La police le considère comme un malfaiteur dangereux.

*Réquisitoire*

M. Angeli avocat général demande au Jury de retenir contre Cavani un fait d'une gravité exceptionnelle. Le Corse possède au plus haut degré le sentiment de la famille et les faits cités le prouvent surabondamment. Ne l'oublions pas, car c'est là le point faible de notre cuirasse. Ne frappons Cavani que juste suffisamment pour qu'il ne tombe de la circulation un malfaiteur dangereux.

*Plaidoirie*

Me Hyacinthe de Moriers adjure le Jury de rendre un verdict de pitié. Cavani regrette amèrement son acte.

L'éloquent défenseur demande en terminant l'acquittement de son client au nom de son père lui-même, qui serait torturé par de vrais remords, si un fils de vait par un fait, si peu pardonnable soit-il, être condamné à un an de prison.

Audience d'aujourd'hui :

Chiorea Xavier, marin, demeurant à Ajaccio, recherché et tentative de ce crime avec circonstances.

Ministère public : M. Mascini, substitut du procureur général.

Défenseur, Me Sébastien de Carolis et H. de Montera.

## L'ÉLECTION DE SARTENE

A moins qu'une nouvelle candidature ne surgisse dans ces deux jours, deux candidats seulement solliciteront les suffrages des électeurs de l'arrondissement de Sartène pour l'élection du 21 mars courant.

M. Quilichini, maire de Sartène, libéral, s'est désisté en faveur de M. Célestin Caitucoli, radical-socialiste, qui maintient sa candidature contre celle de M. le docteur Balesi, républicain radical.

M. le docteur Balesi a obtenu 3 144 voix, tandis que M. Caitucoli n'en a obtenu que 2 294.

M. le docteur Balesi est soutenu par tous les Sénateurs et Députés de la Corse.

## GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CASALTA. — Une médaille d'honneur en bronze a été accordée à M. Castelli Pierre Mathieu, cordonnier à Casalta : le 17 août 1908, a porté secours à quatre enfants en danger de périr dans un incendie.

⁂

ILE ROUSSE. — Le mardi, 2 mars, en l'église paroissiale de notre ville, a été béni le mariage de la toute gracieuse Mlle Berthe Grazioni, nièce germaine de notre excellent ami M. André Moretti, et aimé et si avantageusement connu à Ile Rousse et dans toute la Balagne, avec M. Toussaint Altonsi, employé à Monaco, frère de notre sympathique voisine.

Une assistance des plus nombreuses et des mieux choisies se pressait à l'église pour donner une preuve éclatante de l'estime justifiée dont les époux et leurs honorables familles jouissent à Ile-Rousse. Après la cérémonie religieuse, un grand déjeuner a été servi aux nombreux invités dans les appartements de M. Moretti.

A la charmante Mme Alfonsi, à M. Toussaint Alfonsi, nous sommes heureux d'offrir nos respectueuses félicitations et nos vœux les plus vifs.

S'il est vrai que l'exemple est contagieux, nous voulons croire que celui qui est si heureusement donné, dans cette circonstance, par Mlle Berthe Grazioni, trouvera sans doute des imitatrices parmi la jeunesse vraiment remarquable à tous égards, que nous avons le réel bonheur de posséder à Ile-Rousse. Nous l'osons espérer sans trop y compter cependant, car on disait que le plupart des jolies fleurs naissent ont entraînés de vouer à un complet célibat tant de rares beautés, dignes pourtant d'un meilleur sort.

Elles persistent à s'obstiner à ne pas vouloir se pénétrer de l'idée que l'âme : « Dans cet isolement sèche et se rétrécit, et que toute saison, tout ciel, sont « bons quand on est deux ». — X. X. X.

⁂

ZEVACO. — Une mention honorable a été décernée à MM. Perotti Pierre, menuisier, et Leoni Sylvain-Tancrède Pascal, propriétaire : le 25 novembre 1908, à Zevaco, ont coopéré à l'extinction d'un incendie.

⁂

CASABIANCA. — Une des plus honorables familles de Casabianca vient d'être très cruellement éprouvée par la mort de M. Crocicchia Pierre-Marie, qui était si sympathique à tous et qui laisse un si grand vide non seulement parmi ses proches mais aussi parmi ses nombreux amis.

Malgré les rigueurs de la saison, le jour des obsèques, l'église de Casabianca était bondée. Des parents et des amis étaient venus des différentes communes des cantons de Le Porta et de Campile pour s'associer au deuil de la famille Crocicchia. Après l'absoute tout le cortège s'est rendu au cimetière.

Puissent les regrets qui se sont manifestés autour de cette tombe être un adoucissement à la douleur du père et des frères du très regretté défunt. Puissent ils trouver dans cette explosion de sympathie quelque consolation à la perte qu'ils viennent de faire.

Nous adressons à MM. Crocicchia et Pietri, alnsi qu'aux familles Gabrielli, Giovannoni, Cristiani, Mattei et Vinciguerra, toutes nos condoléances.

⁂

ILE-ROUSSE. — M. Carboni Jean-Martin vérificateur adjoint des douanes à Marseille, est nommé receveur particulier à Ile Rousse.

⁂

OLMI CAPELLA. — Le 3 de ce mois, malgré la tourmente de neige qui sévit depuis quelques jours dans la Balagne, une foule émue de parents et d'amis a tenu à manifester sa très grande sympathie à celui qui fut Pierl Jules-François, en l'accompagnant à sa dernière demeure.

Pierl ravi, à l'âge de 61 ans, à l'affection des siens, à l'admiration de tous, a laissé l'exemple de l'intégrité et du travail dans notre canton. Neveu de Talasani, et allié depuis de nombreuses années à une très honorable famille de cette commune, il s'était créé une très large place dans le commerce local et était parvenu à une très respectable aisance par une longue carrière d'honnêteté et d'intégrité commerciale.

La population cantonale a tenu à lui dire un adieu ému en bordant de sa nombreuse haie sur un représentant du Christ sur la terre.

Son fils, l'homme, employé des postes à Marseille, Joseph, industriel à Toulon, sa digne épouse Claire, trouveront un soulagement à leur douleur pour la consolation que tout un canton était fier de leur père et mari, Pierl Jules-François, et que si ce tombe s'est ouverte trop tôt, il ne laisse que de bons souvenir et de réelles amitiés. — F. C.

⁂

CARGESE. — Mlle Frimigacci Bastienne est nommée aide des postes au bureau de Cargèse.

## Conseil de Revision

Jeudi, 11 mars, canton de Ghisoni, à la gare de Ghisonaccia, 2 heures soir.

Conseillers généraux : M. J B. Battesti, titulaire ; M. Casabianca, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Denobili, titulaire ; M. Chipponi, suppléant.

Vendredi, 12 mars, canton de Melia, à Casabianda, à 10 heures du matin.

Conseillers généraux : M. Casabianca, titulaire ; M. Valentini, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Vincenti, titulaire ; M. Denobili, suppléant.

Samedi, 13 mars, Corte, à 9 heures du matin.

Conseillers généraux : M. Benedetti, titulaire ; M. Gabrielli, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Gaolfacci, titulaire ; M. Orsatelli, suppléant.

## *Bulletin Financier*

Paris, 6 mars 1909.

Malgré quelques réalisations, le marché reste bien disposé dans son ensemble. Notre Rente est en nouveau progrès : 99,37. Les Fonds Etrangers restent dans leurs cours précédents comme la Russe et le Portugais ou un peu au-dessous comme l'Extérieure à 97,85, la Turc à 95,55 et la Serbe à 79,50. Les établissements de Crédit sont soutenus. Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 1,720. Le Crédit Foncier à 742. La Comptoir National d'Escompte à 720 et la Société Générale à 673.

La Banque Centrale Mexicaine se retrouve à 512.

Les valeurs industrielles et de transports gagnent une nouvelle fraction. La Suez s'avance à 4,845. Le groupe Russe est également soutenu. Les titres aurifères sont calmes. Rio 1,788.

Au comptant officiel le Rio Anor est recherché à 913.

En Banque, les Mines Sud-Africaines sont hésitantes.

Le Lauzion Grec a des échanges animés à 56.

L'obligation 5 0/0 or du Port de Bahia se retrouve à 472 50. L'exportation de ce port entre à elle seule pour 20 0/0 du cacao et 10 0/0 du tabac dans l'exportation totale du Brésil en 1907.

Une preuve évidente de l'excellent renom dont jouissent les Etablissements Poirel et Chausson siège social, 131, quai de Valmy à Paris, qui pincent actuellement, au prix de 407,50 2.000 obligations de 500 frs c'est que M. Cruppi, ministre du Commerce, a fait apposer M. Chausson pour le consulter sur les tarifs douaniers à appliquer aux chaux, plâtres et ciments, et qu'il a pris ses avis en sérieuse considération, d'autant plus que la manière de voir de M. Chausson concilie les intérêts français et étrangers.

Nos vœmins de fer sont en légère avance.

## THÉATRE MUNICIPAL

*Jeudi 11 mars 1909*

**SOIRÉE DE GALA**

**STENTERELLO BIRRAIO**

***in Preston***

Comédie brillantissime in 4 atti di Rizzi

Location chez M. Poggi.

Le buffet est tenu par M. Sovri.

## *Petite Gazette*

**Variations Atmosphériques du 10 mars.**

Thermomètre à midi 10°, Maxima 10°2, Minima + 6°, Baromètre à midi, 758 mm. Vent Dans la matinée, léger. Dans l'après-midi, id. Etat du ciel, le matin, pluvieux, l'après-midi, id.

⁂

*Faculté de Médecine*

Nous avons appris avec un bien vif plaisir que M. Louis Filippetti, étudiant en médecine, vient d'obtenir à son examen de dissection la mention « Très bien », devant la Faculté de Lyon.

Nous lui adressons toutes nos félicitations.

⁂

*Obsèques*

Hier ont eu lieu les obsèques de Mme veuve Marie Cogurno née Bazzicalupi, décédée dans sa soixante-dix-huitième année, après une maladie qui a duré plusieurs semaines. C'était une bonne femme qui avait élevé avec le plus grand soin une nombreuse famille, et ainsi, à ses derniers moments elle a été consolée par la présence de ses enfants et petits-enfants qui tous ont redoublé de prévenances et de soins afin d'adoucir ses souffrances.

Aux obsèques le deuil était conduit par ses fils, gendres et petits-fils, derrière lesquels se pressait la foule de leurs amis.

L'absoute a été donnée en l'église Saint Jean.

Nous adressons toutes nos condoléances à MM. Joseph et Benoît Cogurno, au président de la Société de Sainte-Dévote, M. Joseph Airole, aux familles Gurioli, Cogurno, Bazzicalupi.

⁂

*Récompenses honorifiques*

Une mention honorable a été décernée à M. Perotti Paul-Marie, caporal au régiment de sapeurs pompiers de Paris : en décembre 1908, s'est distingué par son courage et son dévouement.

Le ministre de la Marine a décerné un témoignage officiel de satisfaction au maître au sabotage Pizzini Christophe-Luc-Joseph, inscrit à Bastia : s'est porté à bord du vapeur *Ville de Colle* par mauvais temps et très grosse mer, au secours des équipages de trois bateaux de pêche en détresse, dans la baie de Collo, le 17 mars 1908.

⁂

*Jus de nicotine*

Par décret du 1er mars, le prix de vente, en France, aux syndicats agricoles régulièrement constitués, des jus titrés dénommés jus riches en nicotine est fixé à 1 franc par litre. Ces jus sont livrés directement par les entrepositeurs des contributions indirectes par bidons de 5 litres.

⁂

*Guérison radicale des Hernies*

Nous apprenons avec plaisir l'arrivée à Bastia, du professeur docteur Taussael père, universellement connu dans toute la Corse, pour le traitement et la guérison radicale des hernies, avec ou sans bandages, ni opération. Ce savant praticien dont la haute réputation n'est plus à faire, recevra :

à Bastia, les 15 et 16 mars inclus, à l'Hôtel d'Europe, chez Mme Colombani ;

et à Ajaccio, les 17 et 18 courant, à l'Hôtel Dauphin et des Gourmets, Cours Napoléon.

⁂

*Au Port*

— Vap. « Cipro, » cap. Basso, de Porto-Torres, 10 passag., diverses.

⁂

*Avis*

Le cabinet du docteur Luigi est transféré à la Vida F. M. Attieri, Casanolie. Consultations tous les jours de 1 à 3 heures. On peut aussi le demander à la pharmacie Luigi.

⁂

*Bonne occasion*

A vendre : Charrues neuves, Réservoirs à huile.

S'adresser à L. N. Mattei et Cie.

⁂

*A louer*

Villa Kormaria, en partie ou entier.

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.


**Nouvelle Société Navale de l'Ouest**

*Agent en Corse :*

PIERRE VINCENTELLI

33, Rue de l'Opéra, Bastia

**Service régulier entre**

la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

*Frets avantageux*

Arrivée du *Saint-Marc*, le 15 mars ; départ le 19.

Arrivée du *Saint-Pierre*, le 21 ; départ le 25 mars.

**LIVOURNE**

**Restaurant *Il Pegaseo***

tenu par

**M. LOUIS TAMBURINI DE BASTIA**

*4, Piazza Carlo-Alberto*

Au centre de la ville

et à proximité de la gare

Service à la carte et table d'hôte

PRIX MODÉRÉS

***Société Forestière***

**d'Isolaccio et Serra**

**Pietrapola-les-Bains**

*Vente de bois en grume ou débité*

**FIN, CHÊNE, HÊTRE, CHATAIGNIER, AULNE**

Débits de toutes sortes sur commande pour construction, menuiserie, ébénisterie.

Meubles bruts,

Lits, Tables, Armoires, etc.

*Charbon de bois et bois à brûler*

Entrepôt : à Ajaccio, chez M. Antoine Hôtel.


# DERNIÈRES NOUVELLES

Service téléphonique spécial du [illegible] 00141

**BOURSE DE PARIS**

9 mars — 10 mars

Rente de 3 0/0 ancien 98 75 — 98,05

— de 3 0/0 amortis. 98,05 98,30

ex-coupon.

## Légion d'honneur

Paris, 10 mars.

Le *Journal Officiel* publiera demain des promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

⁂

M. le médecin-inspecteur Heuyer, directeur du service de santé du gouvernement militaire de Paris, membre des comités techniques de l'intendance et de santé, est promu au grade de commandeur.

M. le médecin Heuyer doit passer prochainement dans le cadre de réserve.

⁂

M. le lieutenant Soulaire, commandant la section de gendarmerie de Vico, est nommé au grade de chevalier.

**TABLEAUX DE CONCOURS *pour 1909***

Le *Journal Officiel* publiera, très probablement, vendredi prochain, les tableaux de concours pour 1909 dans la Légion d'honneur.

## Lettre Ouverte

**DE S. A. LE PRINCE**

# VICTOR NAPOLÉON

**au Doyen du Sénat**

Paris, 10 mars.

S. A. le prince Victor Napoléon a adressé de Bruxelles, au Doyen du Sénat français, une lettre ouverte dans laquelle il conclut que le projet d'impôt sur le revenu, qui vient d'être voté par la Chambre, expose la France à un véritable péril, et lui prépare un grand désastre.

Cette lettre est diversement commentée par les principaux organes parisiens.

## Le Président de la République *chez M. Cruppi*

Paris, 10 mars.

Le Président de la République s'est rendu aujourd'hui chez M. Cruppi, ministre du Commerce, et lui a présenté ses condoléances à l'occasion de la mort de son fils.

Les obsèques de M. Paul Cruppi sont fixées à demain.

## L'IMPOT SUR LE REVENU *et la Presse*

Paris, 10 mars.

Les journaux gouvernementaux disent que le vote d'hier marque un grand succès pour le Gouvernement et pour le Parti républicain.

Les organes socialistes se réjouissent du vote de l'impôt sur le revenu, et engagent le Bloc à se méfier du Sénat.

Les journaux de l'opposition espèrent que le Sénat ne manquera pas d'amender cette œuvre mauvaise que la Chambre vient d'accomplir, après 21 mois de discussions inutiles.

## M. CAILLAUX

***Candidat au Sénat***

Paris, 10 mars.

Plusieurs journaux annoncent que M. Caillaux, ministre des Finances, député de l'arrondissement de Mamers, est candidat au siège laissé vacant, par suite du décès de M. Le Chevalier, sénateur de la Sarthe.

## ALGER

# Lâche Assassinat

## de la Comtesse de Flerieu

Alger, 10 mars.

Un horrible drame, commis par un indigène, a douloureusement ému la haute société d'Alger.

En rentrant d'une excursion le comte de Flerieu s'est trouvé en présence du cadavre de sa femme, qui avait été frappée par un indigène de onze coups de couteau.

Le vol est sans doute le mobile du crime, mais les cris poussés par la victime ont, sans doute, empêché l'assassin de mettre son projet à exécution.

# TERRIBLE ACCIDENT

SUR LA

## Côte Orientale d'Afrique

*Un Enseigne de vaisseau noyé*

Paris, 10 mars.

Le ministre de la Marine a reçu un télégramme lui annonçant que M. l'enseigne de vaisseau Lagueyre s'est noyé accidentellement sur la Côte orientale d'Afrique.

## ORAN

**CONSEIL DE GUERRE**

## Les Déserteurs du 2e Etranger

*Les Plaidoiries*

Oran, 10 mars.

A l'ouverture de l'audience, M. le colonel Passard, président du Conseil de guerre, donne la parole à Me Sandras, du barreau d'Oran, qui présente la défense du pseudo-lieutenant Kadur, ou plutôt Pal.

Le défenseur réclame l'indulgence des membres du Conseil de guerre en faveur de son client.

Me Gandolfe, également du barreau d'Oran, présente ensuite la défense des vingt-quatre autres légionnaires.

Le défenseur fait ressortir que les complices de Kadur ou Pal ont été trompés par le pseudo-lieutenant, leur répétant sans cesse qu'il était un ancien officier allemand attaché à l'état-major du maréchal de Waldersée.

Me Gandolfe réclame, en terminant, l'indulgence du conseil de guerre.

***Les Condamnations***

Le Conseil de guerre se retire ensuite pour délibérer.

Après quarante minutes de délibération, le Conseil de guerre rentre en séance et le président donne lecture de l'arrêt, rendu à l'unanimité des voix, qui condamne Kadur ou Pal à ***vingt ans de travaux forcés à vingt ans d'interdiction de séjour, et à la dégradation militaire***, comme auteur principal de rébellion avec armes envers les employés du chemin de fer dans l'exercice de leurs fonctions, avec ces circonstances aggravantes de réunion de plus de vingt personnes, usurpation d'uniforme, escroqueries, entraves à la marche du train, interruption de la correspondance télégraphique.

Pal est en outre reconnu coupable de désertion à l'intérieur.

Les autres inculpés sont condamnés à des peines variant entre ***18, 15 et 10 ans de travaux forcés ou de réclusion, à la dégradation militaire et à 10 et 5 ans de prison.***

# Les Evénements des Balkans

***LE CONFLIT***

**AUSTRO-SERBE**

*Nouveaux bruits de guerre*

Paris, 10 mars.

Des bruits de guerre ont de nouveau circulé aujourd'hui.

On désaccord se serait, paraît-il, produit à la suite d'une note envoyée par l'Autriche.

Cette note aurait été rédigée par l'archiduc héritier François-Ferdinand, qui ne peut cacher son mécontentement de la tournure pacifique que prennent les relations avec Belgrade.

Aucune note officieuse ou officielle n'est venue confirmer ces bruits.


**AVIS DE MESSE**

Jeudi, 11 du courant, à 10 heures du matin, sera célébrée en l'église paroissiale de Saint-Jean, une messe de sortie de deuil pour le repos de l'âme de Madame

*Marie-Elisabeth Bonifacio*

La famille y assistera.

**PIPPERMINT GET**

Grande Liqueur,

Tonique, Reconstituante

Un verre de VRAI GET est spécialement recommandé après les repas, pour faciliter la digestion, parfumer et assainir la bouche.

CETTE LIQUEUR crée dans tout l'organisme un sentiment de fraîcheur et de bien être et se recommande aux DAMES, à MM. les FONCTIONNAIRES, COLONS, dans les SOIRÉES, après le bain, après les TRAVAUX et PROMENADES fatigantes.

Quelques GOUTTES de *PIPPERMINT GET*, dans l'eau fraîche, forment la meilleure des boissons d'été, désaltérant sans fatiguer l'estomac. Le *Get* ne pèse que 29 et n'alcoolise pas.

*Se méfier des nombreuses imitations.*

**CHOCOLAT MEMIER**

65 ANNÉES DE SUCCÈS

HORS CONCOURS, PARIS 1900

GRAND PRIX, St-Louis 1904

**RICQLÈS**

SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE

CONTRE LES

MAUX DE CŒUR, DE TÊTE, D'ESTOMAC

ET LES INDIGESTIONS

Succédané de l'EAU DES CARMES et des ESPRITS de MENTHE

Le plus rafraîchissant des antiseptiques

EXIGER LE RICQLÈS

**FABRIQUE**

de CARREAUX mosaïqués

au ciment comprimé

unis, à dessins, simili-marbre

*Grand choix de dessins et couleurs*

TUILERIE ET BRIQUETERIE MÉCANIQUES

Production : 10.000 tuiles par jour

CHAUX GRASSE

de qualité supérieure

CHAUX HYDRAULIQUE — CIMENTS

Plâtres

Fers et Aciers en barres

Fers à planchers I

**BOIS DE CONSTRUCTION**

*Madriers, Planches, Chevrons, Liteaux, Lattes*

Magasins de vente : Bastia, 2, Avenue Carnot ; Corte, Nouvelle Traverse.

**F. CHARDON & Cie**

*Francardo (Corse)*

***Port de Centuri***

**Modern' Hôtel**

**tenu par A.-T. DOMINICI**

*Situation superbe*

Déjeuner et Dîner sur commande

***Prix Modérés***

On reçoit des Pensionnaires

*Excursions d'embarcations et d'engins de pêche*

Cet hôtel, nouvellement installé, se recommande pour son excellente cuisine, sa confortable tenue.

N. B. — Prévenir la veille pour avoir une bonne bouillabaisse.

**Avis aux propriétaires de vin**

Afin de faciliter l'exportation des vins de Corse sur le continent français M. A. Padovani, agent maritime à Bastia, vient d'établir des tarifs à prix très réduits entre Bastia et les villes du réseau du chemin de fer de Paris, Lyon, Méditerranée et Paris.

Dans ces tarifs sont compris tous les frais de transport et de transit à Marseille, sauf les droits d'octroi et de régie.

Pour 1 bordelaise vin 250 kil. de Bastia à Paris 18.75.

Pour 2 bordelaises vin 500 kil. de Bastia à Paris 32.75.

Pour 4 bordelaises vin 1000 kil. de Bastia à Paris 61 00.

Pour un demi muid 600 kil. de Bastia à Paris 33.75.

Adresser les expéditions à M. A. Padovani, gare Maritime, Bastia.

**AJACCIO**

**SALON DE COIFFURE**

Entièrement remis à neuf

*Service très bien soigné*

Un bon ouvrier continental est attaché à la maison.

Victor MATRICALI

14, Rue Fesch, 14

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES

REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI

ALBERTINY ET Cie

NICE ET CANNES

BASTIA --- ROGIALLI, Tailleur --- BASTIA

*Place Saint-Nicolas*



NOUVEAUTÉS D'HIVER
POUR HOMMES & JEUNES GENS

Complets Tailleur pour Dames

UNIFORMES MILITAIRES

Riche assortiment d'étoffes dernière nouveauté pour Complets, Pardessus, Habits, Jaquettes, Redingotes.

*PRIX TRÈS MODÉRÉS*



COUPE ET FAÇON IRRÉPROCHABLES

N. B. — La Maison envoie les échantillons à l'intérieur. — Les commandes sont livrées dans le plus bref délai.

**Cordonnerie Modèle**

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

*Saison Printemps-Eté 1908*

Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures d'Eté en toile en noir et couleur, dernière mode
*Choix considérable de Pantoufles*

**Prix très réduits**



Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriqués exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

*La Maison se charge des réparations*

*Demandez et offrez dans tous les Cafés* AMARO MATTEI, *apéritif supérieur.*

**MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

*Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.*

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

*Appareils Sanitaires*

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

☞ Ne pas oublier que l'AMARO MATTEI est utile pendant l'été et indispensable toute l'année.

*La Directeur-Gérant,*
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier

Librairie Ollagnier




EN VENTE PARTOUT

**Vita**
**DI SAMPIERO D'ORNANO**
par F. D. GUERRAZZI

Un beau vol. in 4° de 656 page avec une carte de l'Ile, broché : 25 francs.

**CHOCOLAT-MENIER** Méfiez-vous DES Contrefaçons

***Pétrole Raffiné d'Amérique***

# Marque LE LION

**Qualité supérieure, sans fumée et inodore**

**7 fr. 50 le Bidon de 18 litres et demi**

***Prix spécial pour le gros***

**En vente chez MM. L. N. Mattei et Cie**

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 71

VENDREDI 12 MARS 1909

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | un an | 6 mois | 3 mois | |
|---|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. | UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus. |
| Autres Départ. | 22 » | 12 » | 6 » | |

On ne répond pas des manuscrits déposés.

### *LE CALENDRIER*

Fête d'Aujourd'hui : St Grégoire Ier
Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. 53 m. — Coucher, 5 h. 33 m.
Dernier quart., le 14. Nouv. lune, le 21
Fête de Demain : Ste Mathilde, mart.

*11 MARS*

## CORSICA

### Ile de Beauté et de Pauvreté

*La France riche doit aider pratiquement et vivement la Corse misérable*

La Commission chargée d'étudier les causes de la pauvreté de la Corse et d'y remédier est revenue, mais le grand mouvement d'opinion qui s'affirme depuis plusieurs années, dirigé par les Corses qui veulent ardemment que cesse la situation malheureuse de « l'Ile aimée, » n'est encore accentué.

Les articles que notre Directeur a consacrés à la Corse lui ont valu d'innombrables lettres d'insulaires. Ces derniers remercient, puis quelques-uns ajoutent qu'ils espèrent une prompte solution, car nul ne devrait ignorer que la Corse est parmi les plus beaux départements de la France, que sa richesse pittoresque égale ou surpasse celle des plus magnifiques contrées, et que son sol, par la variété de sa nature, propre aux plus diverses cultures, est capable d'un rendement extraordinaire.

La conclusion d'une brochure intitulée : « La misère de la Corse, » brochure dont l'application est due au patriotisme averti des Corses, mérite d'abord d'être signalée.

« L'heure des paroles, y est-il écrit, le moment des remèdes opiacés, le temps de projets dont l'exécution donnerait à la Corse, *dans trente ou quarante ans*, la paix qui lui manque, sont passés. »

Il y a contradiction trop violente entre le peuple que nous sommes, qu'on sait maintenant partout que nous sommes, et notre détresse étalée à la face du monde civilisé.

Un département français ne doit pas détenir un jour de plus le *record de la misère* en Europe.

Une population peut, et quelquefois sans déchéance physique ou morale, porter sa misère même lorsqu'elle a sous les yeux le spectacle du bien-être le plus complet ; le peuple corse le montre et le prouve depuis des siècles.

Mais lorsque les riches et les puissants de la nation touchent du doigt cette misère, font luire aux yeux de cette population l'espoir que sa misère va prendre fin, si cet espoir est trompé, tous les désordres, matériels ou moraux, sont à redouter.

Lorsque le chef du gouvernement constate et déclare « qu'aucun pays de l'Europe peut-être, ne peut donner une idée de la misère et du dénuement actuels du département français de la Corse, » l'honneur de la France, débordante de richesse, et son autorité morale devant les nations, exigent que des mesures immédiates, positives, efficaces, soient prises pour faire cesser l'iniquité sociale trop tardivement dévoilée.

Puis, dans un mémoire sur la crise économique de la Corse, adressé à la Commission extra-parlementaire, un ardent ami de la Corse, M. Georges Maquard, se demande par quelle mystérieuse fatalité ou par quel phénomène d'inertie, la Corse, avec tant d'avantages, au lieu d'arriver rapidement au plus haut degré de prospérité, végète misérablement, comme aux temps les plus difficiles de son histoire, cent trente ans après sa réunion à la France.

M. Georges Maquard préconise un grand nombre de réformes qu'a fait siennes, après une étude approfondie, la fédération des syndicats d'initiative et amicale corses, que préside avec beaucoup d'autorité M. Sylvestre Frasseto.

Nous voulons cependant mentionner une formule indiquée par M. Georges Maquard :

*Administration éclairée, attentive et sévère inflexible et suivie, exclusive de tout parti-pris politique.*

Cette crainte que la politique ne continue à contrarier le relèvement de l'île, nous la voyons paraître chez tous ceux qui aiment la Corse et déplorent les vices de l'administration qu'elle subit et le favoritisme qui corrompt les uns et annihile l'initiative des autres.

C'est M. J.-B Bertoni, habitant Toulon, qui explique que la Commission ne peut pas compter sur le concours des fonctionnaires, mais qu'elle doit plutôt se méfier d'eux, ainsi que des maires, le plus souvent amis des fonctionnaires, et qui, détenant des pouvoirs exhorbitants, sont les maîtres absolus du pays, les seigneurs féodaux de l'île parfumée.

« On pourrait trouver, ajoute M. Bertoni, quelque indépendance et la ferme volonté d'éclairer la Commission chez les Corses habitant le continent. Pourquoi cette Commission ne viendrait-elle pas à Marseille, à Toulon, à Nice, dans le but d'y entendre les délégations corses de ces villes ? »

Et M. Bertoni termine :

« Que l'on interroge les habitants de la Corse. La réponse sera unanime : « Si la Corse appartenait à l'Angleterre, elle serait la perle de la Méditerranée. »

Le Gouvernement devrait méditer ces paroles.

Et M. François de Negretti, un autre de nos correspondants, affirme « que depuis vingt ans, il y a encore plus de souffrances dans l'île, que la désolation poignante de certaines régions est de plus en plus grande On n'a fait que reculer dans le chemin des améliorations sociales. »

M. C. Calzarelli, conseiller municipal de Carticasi, insiste sur la façon dont se fait la répartition des impôts que paient, pour la majeure partie, les adversaires politiques du maire. M. Calzarelli réclame l'application de la loi électorale dans toute sa vigueur. Afin d'éviter les conflits et les haines occasionnées par la politique. Il réclame encore les révocations des conseillers illettrés et l'obligation pour les juges de paix de résider à l'endroit prescrit par la loi.

M. Jules Pisanelli qui se préoccupe du gâchis constaté dans les finances ; M. Simon Pinelli, président du comité républicain de défense des intérêts communaux de Tavera qui, avec tout son comité, proteste auprès des pouvoirs publics contre les abus de toute nature qui se commettent. MM. F. Albertini, Edouard de Giovanni, J.-B. Mariani, Laurent Vero, Marchetti, J.-B. Peraldi, J.-B Torracinta, J Cafelliani et combien d'autres, MM. François de Bonavita, avocat ; Clavel, A.-M. Seta, Ecamanchi, Laurent Pietri, ancien capitaine de mobiles, J. Vadella, des patriotes corses, pères de famille indignés, ne cessent de dénoncer les méfaits de la politique.

Et voici qu'une grande fédération des syndicats d'initiative et amicales corses s'est fondée, qui fait paraître deux fois par mois un bulletin de la fédération : *Corsica* (l'Ile de la beauté).

« Depuis quatre ans, expliquent les fédérés, la fédération des syndicats d'initiative traduit les aspirations de la Corse vers un meilleur avenir économique ; elle l'a toujours fait avec la plus grande modération. Mais les promesses du Gouvernement ont éveillé des désirs trop légitimes pour que leur exécution puisse, sans de très graves inconvénients, être retardée. »

Le rapport rédigé par le président de la Fédération, M. Sylvestre Frasseto est surtout intéressant à compulser.

On y lit que la fédération voit le relèvement économique et moral de la Corse et sa réalisation possible dans le développement des industries agricoles et touristiques, qui sont intimement liées, et dans la modification des mœurs politiques.

La mise en valeur des régions de la Corse aura comme conséquence une augmentation de production, car le tourisme amènera la création de marchés et la certitude d'écouler les produits.

Or, le succès du tourisme, étant donné la beauté de l'île, peut être immédiat. La contribution de l'Etat pour favoriser le tourisme se confondrait avec celle qui est indispensable au développement de l'agriculture.

On doit venir en aide au tourisme et à l'agriculture par l'achèvement du réseau des voies ferrées, par l'achèvement de la route de Mangnanello, reliant l'arrondissement de Corte à la fertile vallée de Gurgno, par des subventions aux services automobiles et par la mise en communication directe et rapide de la Corse avec les ports de l'Algérie et de la Tunisie.

L'assainissement des plaines orientale et occidentale et l'irrigation de ces plaines, les modifications des tarifs des frets seront indispensables au développement de l'agriculture, tandis que le tourisme prendra de plus en plus d'ampleur si l'on encourage l'apport de capitaux destinés à la création d'hôtels et de casinos et si l'on prolonge la route des Sanguinaires jusqu'à La Liscia.

Le rapport traite ensuite du relèvement moral de la Corse :

« Le Corse est foncièrement noble et généreux, écrit M. Frasseto, son passé de longues luttes pour la justice et la liberté l'attestent hautement. De nos jours, l'esprit de famille existe à un degré ignoré ailleurs, et personne ne se soustrait aux obligations qu'elle impose.

» Dans l'Ile de la Pauvreté, on ne trouve pas de mères consentant à priver leurs enfants de leur lait. Il n'y a pas de remplaçantes faisant de la maternité une carrière.

---

76 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## Le Testament Volé

par HENRI DEMESSE

PREMIÈRE PARTIE

XVI

LE PUITS

Cette conviction de l'assassin était, d'ailleurs, assez fondée ; un effet, venu le Furet, dans la présence au Soleil d'or avait si complètement changé la face des choses, qui ne fût jamais avisé que Landry n'était pas le véritable meurtrier de M. Barbegnel F.. Personne, à coup sûr !.. Cependant l'habile agent tenant le paquet voulut s'assurer qu'il contenait bien ce qu'il cherchait, avant de remonter dans la cour de l'auberge. C'était un homme dont l'esprit toujours attentif agissait avec autant de prudence que de méthode. Il prenait donc sa lanterne sourde tant au leur de lui cherchant une pierre mal emmanchée pour la tirer à lui, en faire une sorte de cassolette allumeuse et y passer sa lanterne.

Il trouva bien vite ce qu'il cherchait et, le paquet sous le bras, d'une main il saisira son travail, de l'autre il fit bouger l'une des pierres qui branlait dans son alvéole, il la tira... la pierre fit saillie, et l'agent lui fit porter sa lanterne en venant sein que le rayon lumineux de cette lanterne fût tourné de son côté. Lors, libre de ses deux mains, il défit le paquet. Il enleva d'abord un papier, puis un autre, puis un troisième, sans s'emparer, quoique grand que fût son désir de connaître le contenu de sa trouvaille. Même il fut très satisfait de cet empêchement soigné.

— Au moins, dit-il, les papiers auront pourvu ce qu'ils contiennent me sera t'on si je vais trouver toutes choses intactes... C'est parfait.

Après avoir enlevé deux autres papiers, il en trouva un sixième.

— On jugerait que c'est une farce, dit-il en riant.

Et il palpa ce qui restait dans ses mains du paquet dont le volume avait déjà considérablement diminué. Cependant, il sentait sous ses doigts quelque chose de résistant.

— Bon ! bon ! fit-il, décidément, il n'y a que du papier. Voyons donc ?

Il prenait un œil de jour.

— Allons donc, dit-il, un mouchoir, un poignard à lame triangulaire, une flole, encore des papiers. Eh bien, qu'est-ce que je demandais ? Je suis servi, il me semble ! Rien n'y manque ! Le paquet est complet, comme l'omnibus de la Bastille par un temps de pluie ! Eh ! allez donc !

Le bonhomme exultait.

— Oh ! mais à présent, à nous deux, mon guillard ! Je crois que nous allons rire, ou je me trompe fort.

Il allait se débarrasser des papiers qu'il avait trouvés en dernier lieu, un million des divers objets examinés plus haut ; papiers qui, selon lui, tant d'abord, n'avaient été mis là que pour cacher les susdits objets : mais, homme de précaution toujours, il les examina au préalable... et ne tarda pas à s'applaudir de ses prudences.

— J'allais faire un beau coup ! dit-il ; ces papiers sont ceux qui ont enveloppé l'argent du banquier... chaque papier porte la mention de la somme qu'il renfermait, écrite de la main même de la victime. L'assassin, qui ne manque pas d'habileté, a cru se défaire à jamais de ses pièces à conviction. C'est parfait !

Avec une indicible dextérité, il refit un paquet avec les objets, qu'il enveloppa de grand soin.

— Je remonterai cela fort à l'heure ; pour l'instant, cela me gênerait, dit-il. Eh bien ! mais il me semble que je n'ai plus rien à faire ici, à présent... Il s'agit de remonter là haut. Je ne serai pas fâché de me retrouver au niveau de mes contemporains... Ds mort... alors y !..

Il se mit sensiblement en devoir de remonter au « niveau de ses contemporains », comme il disait fort plaisamment. La montée fut plus rude que n'avait été la descente, car le Furet était resté dans l'eau pendant un grand quart d'heure et, peu à peu, le froid l'avait saisi. Il grelottait. Il semblait que l'air était plus chaud au fur et à mesure qu'il montait davantage.

— Allons ! encore un peu de courage ! Je touche au but !

Il fit un effort, tenant de même coup toutes ses forces. En quelques secondes, il atteignit la margelle.

— J'y suis ! dit-il satisfait.

— Moi aussi ! fit une voix.

Le Furet jeta un cri... il vit au-dessus de lui, une ombre. Il sentit une vive douleur, et il perdit connaissance. On entendit alors son corps heurter les parois avec un bruit épouvantable. Puis plus rien ! Le malheureux était retombé au fond du puits et il avait dû se briser la tête en tombant. Alors Maquart, car c'était lui qui avait fait le coup, en l'a dit déjà, vivant.

— Trop curieux et trop adroit, mon vieux... dit-il. Il devait t'en suivre. Pourquoi te mêle-tu de ce qui ne te regardait pas ?

Il demeura un instant, penché sur la margelle du puits... Il n'entendit rien.

— C'est un noyé, dit-il. Son compte est bon. Rien à craindre, désormais. Allons aller, et ne le retrouve. On dira qu'il est tombé par accident, qu'il a été victime de son dévouement, on en fera un martyr du devoir... Et c'est ainsi qu'on écrit l'histoire !

Il jeta dans le puits les vêtements de palefrier, referma soigneusement la dalle enlevée par l'agent et s'éloigna en toute hâte. Il remonta dans sa chambre, où il prépara son bagage de façon à pouvoir quitter l'auberge du Soleil d'Or au petit jour...

(*A suivre*).

» La mentalité déplorable contre laquelle nous voulons réagir est une mentalité engendrée par la misère et surtout par la politique, et nous devons dire que ce dernier fléau, loin d'être combattu, a toujours été développé comme un moyen d'asservissement par les divers régimes qui se sont succédé en France. »

Qu'on recherche le relèvement moral de l'île :

1° En diminuant les pouvoirs municipaux, en enlevant aux répartiteurs communaux la répartition de l'impôt mobilier et la distribution des secours de toute sorte.

La violence des luttes municipales tient en grande partie à l'injuste répartition de l'impôt ;

2° En organisant l'assistance médicale ;

3° En créant des écoles professionnelles.

Quant à la contribution financière, les ressources indispensables pourraient être trouvées dans une surtaxe de l'alcool et peut-être sur les tabacs.

C'est là tout un programme dont les Comités locaux réclament l'application immédiate. Ce programme est le salut de la Corse. Les insulaires sont d'accord. Ils font preuve d'initiative. Ils connaissent leurs besoins. Le diagnostic est donné. Va-t-on apporter du continent les remèdes qui permettront enfin à l'île parfumée, si belle et si pittoresque, dont le sol est propre, par la variété de sa nature, aux cultures les plus diverses, de ne plus végéter misérablement ?

L. SURVILLE.

(*L'Eclair*).

## Ce que disent les Journaux

**La Lanterne**

A propos de l'émoi sur le revers :

« Le parti républicain sent à bon droit s'incorporer de son corps ce qui honore ses mœurs et rassemble dans le pays vos suffrages de tous les hommes de bonne foi. E., quand le Sénat en sera saisi, n'est-ce vain que les critiques montent qui l'attendent au Luxembourg et invoqué de le dégrever. Seuf quelques modifications de détail, toujours possibles, on n'y trouvera rien à changer. C'est donc une réforme mûrie et mise au point que la Chambre va voter aujourd'hui ; l'occasion pour le ministre dans quelques jours, quand le discours de M. Caillaux sera pensé jusqu'aux harmoniques de ses cadences. »

**La République Française**

Sur le résultat des élections :

« Les électeurs d'hier, comme ceux des derniers jours, semblent montrer que les électeurs reviennent enfin à cette conception plus juste et plus simple de la politique. Tandis que dans le Pas-de-Calais, la majorité s'est formée sur le nom d'un libéral très modéré, très démocrate, apportant un programme sans équivoques et sans restrictions, dans les départements voisins, la majorité s'est groupée sur un collectivisme bien avéré. La démonstration est politique ne s'élèvent que par la fusion de doctrines opposées et qui s'excluent. Les radicaux ont fait durer pendant dix ans cette extraordinaire gageure qui consiste à s'allier avec les ennemis de la Société et de la Patrie, ils ne pouvaient se maintenir que par la tradition de l'une des deux doctrines à outrance, ou même des deux doctrines à la fois. »

**L'Action**

« Entre les modérés et les radicaux, il n'y a pas de fossé éternel, il y a le malentendu passager d'éléments par quelques vedettes plus ou moins qu'utiles à la République. Nous croyons donc qu'il n'est pas bien difficile d'un rapprochement entre les deux grands partis de gauche ; mais il faut pour cela qu'aucun ne soit exclusif à l'autre. Plus le parti radical restera autonome, mieux il pourra travailler avec le parti radical quand l'heure d'union reviendra. Pour les partis comme pour les hommes il n'y a d'espoir fécond que dans l'indépendance réciproque. »

**Le Radical**

A propos des manifestations à l'inauguration du monument Pinguet :

« Il est vraiment incompréhensible que des républicains sociaux se mêlent en nombre à la réunion qu'ils ont pu constater n'être à rien avec ceux qu'elle sillonne en association. Certains d'entre eux, M. Allemane, par exemple, qui n'est point les manifestants, ne se sont-ils pas rappelés au moment où la manifestation allait faire affront à ceux qui leurs bâtons et leurs

villes n'avaient précisément d'autres républicains avec lesquels, aux heures du carnaval bourgeois, ils voulaient marcher d'accord, lutte, compris ? Ne se souvient pas souvenus que le républicain qu'on honorait et qu'ils prétendaient parader avec lui aussi avait eu un fils plus heureux, un des plus chéris de son histoire ? »

## Cour d'Assises

Audience du 11 mars 1909

*Présidence de M. Gavini, conseiller*

### Assassinat et tentative de ce crime avec concomitance

Il y a deux ans environ à Ajaccio, un groupe de matelots de la défense mobile descendaient la cours Napoléon ; une fois arrivés à la hauteur de l'immeuble du Docteur Versini des coups de feu retentirent dans cette ruelle qui bientôt mortellement le second maître Cardin.

L'acte d'accusation résume ainsi les faits :

### Acte d'accusation

Dans la soirée du 31 octobre 1907, à Ajaccio, divers matelots du poste de la défense mobile avaient dîné au restaurant Bourgue, se rendirent au concert de la Brasserie Moderne, 23, Cours Napoléon. Simoni, artiste lyrique, chantait. Les marins l'applaudirent bruyamment, ironiquement. Un jeune homme, Louis-Ben-Djelloli, assis à une table voisine, voulut leur imposer silence, fit signe au second-maître Cardin Victor de sortir, et sut avec eux et sur la porte du concert, une altercation assez vive. Quelques instants plus tard, il vit reconnaître le même marin qui se trouvait avec ses camarades dans une pièce contiguë à la salle de spectacle, et lui dit : « Je vous attends à une heure, ne l'oubliez pas ». Cardin lui répondit : « C'est entendu ! Je ne vous craints pas, » Ben-Djelloli est ses camarades à la maison de tolérance N° 1, Rue des Forges. Excités par la présence d'y manifestent agressifs et tapageurs. La tenancière de l'établissement les obligea d'envoyer chercher la police qui les expulsa.

Pendant ces scènes de désordre les différents salons de la maison avaient été fermés et Chiocca Xavier s'était trouvé enfermé dans un de ces salons avec Satti Jean. Au départ des matelots, Chiocca s'écria : « On n'en a pas vu la fin ! » Il se sortit. Si j'avais été là, je me serais placé dans l'embrasure d'une fenêtre et je les aurais abattus l'un après l'autre ». En remontant la Cours Napoléon, les matelots s'arrêtèrent au N° 34, devant un atelier de repassage encore ouvert. Ils voulurent plaisanter avec les jeunes ouvrières, et leur attitude bruyante provoqua une nouvelle intervention des agents de police, qui les dispersèrent non sans peine à rejoindre le poste de la Défense Mobile. Au moment même où les occasionnèrent le trouble, Antonini Pierre Paul, amant de la tenancière de la maison de tolérance, se disposait à conduire la nommée Armandine Manfredo dite Paulette, pensionnaire de cette maison, au N° 34 du Cours Napoléon où elle était attendue. Chiocca Xavier et Satti Jean crurent se joindre à eux, et avant d'atteindre à la hauteur du groupe formé par les matelots, Antonini Pierre remit à Chiocca Xavier son revolver. Sur la porte de l'immeuble portant le N° 34, Chiocca disparut soudain, pendant qu'Antonini conduisait Paulette à l'étage supérieur et que Satti s'introduisait à la cuisine bruyante qui achevait de se dérober devant le N° 32 : à l'un des matelots avait perdu son livret. Ceux-ci ne tardaient pas à s'éloigner. Ils arrivaient à hauteur des bureaux de l'Hôtel de la Marine, en face la rue Versini, lorsqu'ils essuyèrent plusieurs de cette rue trois coups de feu, bientôt suivis de trois autres coups.

Le second maître Carl Arabas, âgé de 22 ans, était atteint à l'abdomen à cinq centimètres à gauche et au-dessous de l'ombilic par une balle de revolver qui perforait les intestins et allait se perdre dans la masse musculaire de la paroi, abdominale. Il succombait trois jours après, le 4 novembre à 10 heures du matin, à l'hôpital militaire d'Ajaccio. Le quartier-maître Cardin Victor avait également essuyé un coup de feu porté de la même arme et dont le projectile avait traversé l'aile de la narine à hauteur de l'épaule gauche.

Le meurtrier n'a pu être reconnu, les premiers témoins ne perdaient que

Les-au-Bœufs-Djelloli, à cause des menaces qu'il avait proférées, fut en état d'arrestation. Louise réussit à établir un alibi et à prouver son innocence. L'information a démontré au contraire que l'auteur du lâche attentat criminel n'est autre que Chiocca Xavier. Il a lui-même fait l'aveu de sa culpabilité à Satti Jean, qu'il s'était empressé de rejoindre devant le N° 32 du Cours Napoléon, et à qui il a raconté le fait même les circonstances du crime et indiqué l'itinéraire qu'il avait suivi pour se rendre dans la rue du Docteur Versini. Chiocca a d'ailleurs fait les mêmes confidences, le lendemain du crime, avec Armandine Manfredo, dite Paulette, et plus tard avec Chiappini Jean. La culpabilité de Chiocca résulte en outre de toutes les données de la procédure.

M. Mancini, substitut du procureur général, occupe le siège du ministère public.

Me S. de Carafa et H. de Rostaro sont assis au banc de la défense.

### Interrogatoire

L'accusé en cours de son interrogatoire déclare qu'il est innocemment détenu depuis près d'un an. Quel intérêt avait-il à tuer les matelots qui ne lui avaient rien fait, avec lesquels il n'avait jamais eu la moindre discussion ?

Il n'a jamais fait d'aveu à qui que ce soit. N'ayant rien à avouer. Satti et Chiappini n'ont prétendu avoir reconnu, des yeux de sa bouche qu'après avoir déliré eux-mêmes le contraire et alors qu'ils étaient arrêtés sous l'accusation d'avoir eux mêmes donné la mort au second-maître Carl.

L'audience est levée à 6 heures et renvoyée en continuation à demain à midi et demie.

## Conseil de Revision

Vendredi, 12 mars, canton de Moïta, à Casabianda, à 10 heures du matin.

Conseillers généraux : M. Casabianca, titulaire ; M. Valentini, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Vincenti, titulaire ; M. Denobili, suppléant.

Samedi, 13 mars, Corte, à 9 heures du matin.

Conseillers généraux : M. Benedetti, titulaire ; M. Gabrielli, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Guelfucci, titulaire ; M. Orsatelli, suppléant.

### Dimanche 14 Mars
### Voyage à Calvi

Lundi 15 mars, Calvi, à 2 heures du soir.

Conseillers généraux : M. Fabiani, titulaire ; M. le docteur Giocanti, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Antonini, titulaire ; M. Maurini, suppléant.

## Bulletin Financier

Paris, 8 mars 1909.

La semaine débute d'une façon satisfaisante, la plupart des valeurs sont en progrès. Notre 3 0/0 obtient à 98.25. l'Extérieure s'avance à 98.45. le Turc à 95.85, le Serbe à 78.80 et le Portugais à 69 37. Les Fonds Russes sont soutenus, 4 0/0 1909 94.30. Hausse marquée des Sociétés de Crédit notamment du Crédit Foncier qui ne gagne pas moins de 26 frs à 770. La Crédit Lyonnais est ferme à 1.230 et la Société Générale à 573. La Compagnie National d'Escompte s'avance à 729. Un dividende de 30 fr brut égal au précédent sera proposé à l'Assemblée du 17 avril prochain.

La Banque Centrale Mexicaine s'échange à 411.

Nouvelle avance du Gaz à 4.645. Valeurs de traction calmes. Peu de variation en valeurs industrielles et charbonnages Russes. Terres espagnoles sans changement : Rio 4.781.

Les obligations 5 0/0 garanties du chemin de fer de Victoria Minas, nouvelle série, se négocient à 494. Cette ligne est appelée à bénéficier du développement prochain de l'industrie minière et métallurgique dans c'Est du Minas.

En Banque, le Lautaro Gros se traite à 55.50.

L'Amico Ouest Africain Français monte à 249 et la part à 221.

L'obligation 5 0/0 or du Port de Bahia a été entièrement souscrite à 412.50. Les obligations de 1900 font ressortir non seulement l'importance en poids des produits de Bahia mais aussi la diversité de ces produits.

Nous abrégeons de fer se présentent sous grandes variations.

## MADAME LA VICOMTESSE T. SEBASTIANI

On nous annonce de Beauvais la mort de Mme la vicomtesse Tiburce Sebastiani, veuve du vicomte Sebastiani, ancien préfet de l'Empire, petit-neveu du maréchal comte Horace Sebastiani et du général vicomte Tiburce Sebastiani, pair de France.

M. le vicomte et Mme la vicomtesse Horace Sebastiani avaient été appelés en toute hâte auprès de leur mère, et ont pu ainsi l'assister dans ses derniers moments et recueillir son dernier soupir.

Mme la vicomtesse Tiburce Sebastiani née Jenny-Marie Desjardins était âgée de soixante-neuf ans. C'était une femme d'élite, d'une rare distinction d'esprit et de cœur, qui laisse de très profonds regrets dans la société Beauvaisienne.

Nous prenons une grande part au deuil qui frappe le distingué maire et conseiller général de la Porta, Mme la vicomtesse Horace Sebastiani, Mlle Marie Sebastiani, et les prions de vouloir bien agréer l'expression de nos respectueuses condoléances.

***

Nous empruntons au *Moniteur de l'Oise* l'article consacré à la Vicomtesse Tiburce Sebastiani.

Samedi dans la soirée, nous avons appris avec peine la mort de Mme la vicomtesse Tiburce Sebastiani, née Jenny Marie Desjardins, décédée dans sa soixante-neuvième année.

La vénérable défunte était fille de M. Achille Desjardins, qui fut propriétaire du *Journal de l'Oise*, fondé par son père, et la sœur de MM. Albert et Arthur Desjardins, nos distingués et regrettés concitoyens.

Mariée au vicomte Tiburce Sebastiani, ancien préfet de l'Empire, Mme Sebastiani reste veuve de bonne heure et se consacra tout entière à l'éducation de ses enfants dont deux seulement lui survivent. Ce sont M. le vicomte Horace Sebastiani, avocat, et Mlle Marie Sebastiani.

D'un esprit supérieur, d'une grande bonté et d'une excessive activité, Mme la vicomtesse Sebastiani était très appréciée de la société beauvaisienne et très aimée des pauvres dont elle s'occupait encore il y a peu de jours.

Nous prions M. le vicomte et Mme la vicomtesse Sebastiani, Mlle Marie Sebastiani, ses enfants ; Mlle Yvonne Sebastiani, sa petite-fille ; Mmes Albert et Arthur Desjardins et tous les membres des familles que cette mort met en deuil, d'agréer nos condoléances émues et l'expression de nos sentiments de sympathique commisération.

***

Les obsèques de Mme la vicomtesse Tiburce Sebastiani ont été célébrées ce matin en l'église Saint-Etienne.

Malgré la neige tombant en véritable bourrasque, plusieurs centaines de personnes sont venues à la maison mortuaire saluer la dépouille mortelle de la regrettée défunte.

Sur la bière reposait dans une magnifique chapelle ardente se voyaient de nombreuses et belles croix, gerbes et couronnes en perles et en fleurs. Parmi ces croix, une grande en perles noires et blanches avait pour exergue : *Les Enfants de Marie* et de Saint Joseph et une couronne en fleurs artificielle portait cette inscription : *A ma maîtresse*.

Mgr Dubois, curé de Saint-Etienne, qui a présidé l'office mortuaire, arrivait à dix heures précises avec tout le clergé de la paroisse pour procéder à la levée du corps, et le cortège s'organisait ainsi :

D'abord marchaient les plus grands élèves de l'école libre de Saint Etienne dont Mme Sebastiani était une des bienfaitrices, avec leurs professeurs, puis le clergé, le char funèbre dont les cordons étaient tenus par Mmes F. Le Roux, Frilfod, Galt et Gosselin.

Le deuil était conduit par le fils de la vénérable défunte, le vicomte Horace Sebastiani, avocat, conseiller général de la Corse, par ses neveux, MM. Joseph Colombani, commandant d'infanterie, et Paul Colombani, et par son petit-neveu, M. Jean Colombani ; puis venaient les autres membres de la famille et la longue suite des assistants dans laquelle se remarquait plusieurs ecclésiastiques et de nombreuses notabilités de Beauvais et des environs. Nous avons également remarqué beaucoup de pauvres dont Mme Sebastiani était la bienfaitrice.

A l'église où le corps a été déposé dans un beau catafalque, le service a été dit par Mgr Dubois et l'absoute donnée par Mgr Gabriel, vicaire général. Aussitôt après, le corps a été transporté à l'extrémité du cap, près du grand portail. Là les assistants ont exprimé à M. le vicomte Horace Sebastiani, à sa sœur et aux autres parents de la vicomtesse Sebastiani le part qu'ils prenaient à leur douleur.

Malgré le mauvais temps, un grand nombre d'assistants ont tenu à accompagner jusqu'à sa dernière demeure la vénérable défunte.

Au cimetière, où le corps a été déposé dans une sépulture de famille, les assistants ont renouvelé à la famille de Mme Sebastiani leurs condoléances émues, auxquelles nous joignons de nouveau les nôtres les plus respectueuses et les plus sincères. — S. C.

## Petite Gazette

Variations atmosphériques du 11 mars.

Thermomètre : 7 heures du matin : 7°, à midi 12 5, 6 heures du soir : 9°. Maxima : 13°, Minima + 6°.

Baromètre : Thermo du matin, 757 mm à midi, 755 mm. 6 heures du soir, 759 mm.

Vent : Dans la matinée, N. O. Dans l'après-midi, id. Mer. Etat du ciel, le matin, Couvert, l'après-midi, id.

***

### L'exportation du poisson

M. le Maire de Marseille vient de prendre un arrêté d'après lequel tout le poisson provenant de l'extérieur de la circonscription de cette ville devra être présenté à la Halle-Vivaux pour y être soumis à la visite sanitaire. Cette vérification est gratuite.

Avis aux exportateurs de la Corse.

Il résulte des dernières statistiques que la consommation journalière du poisson à Marseille s'élève en moyenne à 9 000 kilos, et qu'on en jette à la voirie, comme impropre à la consommation, de 150 à 200 kilos tous les jours.

Les halles de Marseille reçoivent en outre du poisson pêché dans le rayon de la prud'homie des envois des côtes de la Méditerranée, de Corse, d'Algérie, de Tunisie et des îles tyrrhéniennes de Sardaigne.

A ce propos faisons remarquer que la Compagnie Fraissinet fait payer pour le fret du poisson de Corse, 80 francs la tonne, sans vouloir assumer aucune responsabilité en ce qui concerne les manquants, tandis que le poisson venant d'Algérie ne paye que 45 francs la tonne et les compagnies garantissent le poids.

Qu'en pensent MM. les membres de la commission d'enquête pour le relèvement économique de la Corse ?

***

### Décès

La famille Michel Diez, si honorablement connue dans notre ville et dans tout le canton de Brando, a reçu la triste nouvelle de la mort de M. Pedro Diez, décédé à San Domingo, à l'âge de quarante-quatre ans.

M. Pedro Diez, animé comme tant de ses compatriotes du désir de se créer une situation, était parti, il y a longtemps, pour les Antilles et s'était établi à San Domingo, où se trouvaient déjà quelques parents. Il se créa vite de bonnes relations et ne tarda pas à fonder une maison de commerce qui devint prospère, grâce à l'activité et à la force de travail qu'il déploya et qui étaient secondées par la connaissance de plusieurs langues.

Il est à peine besoin de dire que Pedro Diez qui arrivait à San Domingo. Ses importantes relations commerciales et la situation qu'il s'était créée lui permettaient de faire beaucoup de bien, et il le faisait avec plaisir à cause de son caractère foncièrement bon et généreux.

Les Corses de San Domingo ont fait à M. Pedro Diez de belles funérailles et ont remonté autour de son cercueil la famille absente.

A M. Michel Diez, à Mme Diez et à leurs enfants nous adressons l'expression de nos bien sincères regrets.

***


*Biagini Orsato*

Voir à la 4me page l'annonce.

*Guérison radicale des Hernies*

Nous apprenons avec plaisir l'arrivée à Bastia, du professeur docteur Tacussel père, universellement connu dans toute la Corse, pour le traitement et la guérison radicale des hernies, avec ou sans bandages, ni opération. Ce savant praticien dont la haute réputation n'est plus à faire, recevra :

à Bastia, les 15 et 16 mars inclus, à l'Hôtel d'Europe, chez Mme Colombani ;

et à Ajaccio, les 17 et 18 courant, à l'Hôtel Dauphin et des Gourmets, Cours Napoléon.

VARICES-PHLÉBITE

Les Varices sont des dilatations veineuses, qui consistent de la pesanteur, de l'engourdissement et de la douleur. Leur rupture engendre les Ulcères variqueux qui sont difficilement guérissables.

La Phlébite est une redoutable inflammation des veines qui peut se compliquer d'embolie mortelle et qui dans les cas moins graves amène des gonflements, des couleurs et souvent même de l'impotence.

La plupart des médecins prescrivent avec succès contre ces affections l'Elixir de Virginie Nyrdahl. Mais il faut se méfier qu'il n'existe qu'un seul produit ayant droit au nom « Elixir de Virginie » il porte toujours la signature de germe Nyrdahl.

Exposition de la brochure explicative : Produits Nyrdahl, 20, rue de La Rochefoucauld, PARIS.

MAISON GHILINI

Pâtes alimentaires — Usine à vapeur

*Bastia*

Tous nos produits sont garantis exclusivement fabriqués avec des semoules de *blés durs*.

Toutes nos pâtes supérieures et extra sont livrées en caisses de 10 à 12 kilogrammes.

Spécialités de la Maison :

NOUILLETTES ET LASAGNE AUX OEUFS garanties

*Cannelloni*

*Cheveux d'Anges*

La Maison a l'honneur d'informer MM. les Epiciers de la ville qu'ils trouveront dans ses magasins 6, boulevard Saint-Angelo, toutes les qualités de pâtes *raffinées, supérieures et extra*, à des prix défiant toute concurrence.

On demande de bonnes ouvrières fileuses et emballeuses.

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

*Agent en Corse :*

PIERRE VINCENTELLI

33, Rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

*Frêts avantageux*

Arrivée du *Saint-Marc*, le 15 mars ; départ le 16.

Arrivée du *Saint-Pierre*, le 21 ; départ le 23 mars.

A VENDRE

Des mûriers de trois ans, de 2 mètres de hauteur, d'une vigueur incomparable, défiant toute concurrence.

S'adresser à M. Palmieri, pépiniériste, à Morosaglia.


# DERNIÈRES NOUVELLES

**Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais***

00143

BOURSE DE PARIS

10 mars — 11 mars

Rente 3 0/0 ancien 98 05 — 98.25

— 3 0/0 nouv. 98.30 98.35

(Ex-coupon).

## RAPAGGIO

### Le Relèvement de la Corse

### LA RÉVISION *des Listes électorales*

### Deux partis en présence Une bataille rangée

### Deux Victimes

Corte, 11 mars.

La commune de Rapaggio a été dans la soirée d'hier, le théâtre d'un tragique et déplorable événement.

A la suite des procédations qui se sont produites, relativement à la révision des listes électorales, des manifestations ont eu lieu.

Les deux partis en présence ont échangé plusieurs coups de feu. M. Albertini Pierre Xavier, âgé de 48 ans, maçon à Valle d'Alesani, a reçu quatre coups de feu ; M. Guidicelli Joseph Mathieu, âgé de 33 ans, a reçu également quatre coups de feu.

L'état des blessés est assez alarmant.

Trois individus, les nommés Ambrosi Antoine, 19 ans, charretier ; Pieri Pierre-Félix, 30 ans, chaisier, Albertini Joseph, 19 ans, charretier, qui ont disparu de la commune, sont soupçonnés d'être les auteurs de ces coups de feu. Ils sont vivement recherchés par la gendarmerie.

Le parquet de Corte s'est rendu sur les lieux.

## PONTS ET CHAUSSÉES

Paris, 11 mars.

M. Agostini, commis des ponts et chaussées, attaché précédemment au service maritime des Bouches-du-Rhône, sera affecté, à dater du 1er avril prochain, à la résidence de Lons-le-Saunier.

## Concours de 1909

*Admissibles*

Paris, 11 mars.

Dans la liste des admissibles à l'emploi de commis des ponts et chaussées, à la suite du concours de janvier 1909, nous relevons les noms ci-après, concernant notre département :

Oliva, avec le numéro 43 ;
Guerrini, id. 50 ;
Vecchi, id. 66 ;
Teilliet, id. 74 ;

## Les Bourses de l'Enseignement primaire SUPÉRIEUR

Paris, 11 mars.

Le « Journal Officiel » publie la liste des jeunes gens qui ont obtenu des bourses de l'Enseignement primaire supérieur.

*Cours complémentaire de Bastia*

Ont obtenu une demi-bourse familiale :

Angelini Benoît ; le père, en retraite à San Damiano ;

Carbuccia ; le père, cordonnier à Ortiporio ;

Gaffory ; le père, cultivateur à Penta-de-Casinca ;

Valery ; le père, boucher à Porette-Brando.

Martini ; le père, maçon à Bastia, a obtenu un quart de bourse d'entretien.

*Cours secondaire d'Ajaccio*

Laurenti ; la mère, ménagère à Ville-de-Paraso, a obtenu une demi-bourse familiale.

*Cours complémentaire de Sartene*

Serra ; le père, forgeron à Sotta, a obtenu une demi-bourse familiale.

## Nouvelles Militaires

Paris, 11 mars.

M. Garenc, vétérinaire en 3e au régiment d'artillerie, à Bastia, est détaché en Algérie, et maintenu au dit régiment.

*Cadre de réserve*

Paris, 11 mars.

M. le général de brigade Geslin de Bourgogne, disponible, est placé, à dater de 12 mars, dans la 2e section (*réserve*), du cadre de l'état-major général de l'armée.

## Conseil des Ministres

Paris, 11 mars.

Le Conseil des Ministres, qui devait être tenu ce matin, à neuf heures, à l'Elysée, a été renvoyé à samedi matin, par suite de la mort du fils du Ministre du Commerce.

TOULON

## VIF INCIDENT militaire

### LE GÉNÉRAL DE DIVISION AU PAROXYSME DE L'INDIGNATION

*traite de canailles les Soldats Coloniaux*

Paris, 11 mars.

A la suite de l'attitude injurieuse et de gestes méprisants des soldats des 4e, 8e et 22e régiments d'infanterie coloniale, en garnison à Toulon, à l'égard des officiers des troupes métropolitaines ; à la suite également de nombreux actes récents d'indiscipline et de sauvagerie commis par des hommes de ces trois régiments, le général de Forron, commandant le 2e division d'infanterie coloniale, à Toulon, avait convoqué tous les officiers des 4e, 8e et 22e régiments d'infanterie coloniale à la caserne du boulevard de Bazeilles.

MM. les généraux Perreaux et Dain, commandant les 4e et 6e brigades d'infanterie coloniale, avaient été également convoqués et assistaient, à cette réunion.

Le général de Forron se plaignit très vivement des écarts de langage, de la tenue, et de la conduite des soldats coloniaux.

Il rappela l'incident récent où un bataillon colonial insulta et bua un capitaine du 44e rég. d'infanterie, réputé sévère ; puis, le général de Forron, bouillonnant d'indignation, ajouta fortement :

« Je vous avais dit, il y a quatre mois, que j'étais heureux et fier d'être nommé au commandement de la 2e division d'infanterie coloniale ;

« Je vous dis, aujourd'hui, que je suis honteux de commander cette division, et j'en rougis, car vos hommes sont des canailles, et vous en êtes les soutiens et les protecteurs.

« Vos hommes ne restent pas en arrière dans les Colonies, parce qu'ils ne veulent pas avoir la tête coupée, mais en France ils agissent autrement, et si une guerre européenne éclatait, ils se défileraient presque tous. »

***

On dit qu'en ce moment, M. le colonel Spitzer, très pâle, se serait écrié : « Je proteste de toutes mes forces ».

On raconte également que le général Perreaux, ayant aussi protesté avec indignation, a été puni de huit jours d'arrêts.

*L'émotion en ville*

Cet incident, qui a été vite colporté en ville, a été dénaturé ou exagéré peut-être ; il a tout de même causé une grande et profonde stupéfaction.

Des officiers subalternes de l'infanterie coloniale ont confirmé cet incident.

Les généraux, mis en cause, ont refusé d'être interviewés.

*A la caserne du 4e colonial*

Après cet incident, le général de Forron étant retourné à la caserne du 4e rég. d'infanterie coloniale, les soldats, furieux d'avoir été traités de canailles, vociférant crosser cet officier général ; mais, grâce à l'intervention énergique des officiers, les esprits se calmèrent.

*Au Ministère de la Guerre*

Au Ministère de la guerre, on ne connaît pas l'authenticité de cet incident, mais on refuse le moindre renseignement.

Le général Picquart, qui vient de prescrire une enquête, attend les rapports officiels.

## Les Morts du Jour

*Le général Mourlan*

Paris, 11 mars.

On annonce la mort du général de division Mourlan, du cadre de réserve, grand'officier de la Légion d'honneur, décédé à l'âge de 76 ans.

## LE PARLEMENT

### SENAT

*Présidence de M. Dunoyer*

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

## La Champagne Viticole

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations de MM. Castillard, Perrochon, Albin Rozet, Paul Mounier, Emile Chauvin, sur la délimitation de la Champagne Viticole.

Sur la demande de plusieurs sénateurs, la discussion est renvoyée au 26 mars.

## Les Crédits pour le Maroc

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture au ministère de la guerre, des crédits supplémentaires pour le Maroc.

Plusieurs orateurs prennent part à la discussion, qui est renvoyée en continuation à demain.


AVIS DE DECÈS

M. Ernest Lota, avocat, et Mme Ernest Lota ; M. Charles Mannoni avocat, et Mme Charles Mannoni née Lota ; Mme Veuve Lota-en Lota-Gavini ; MM. François et Vincent Lota ; M. Saverio Abbatucci, médecin major de 2e classe, chevalier de la Légion d'honneur, et Mme Abbatucci née Lota ; Mlles Eugénie et Marie Thérèse Lota ; M. Vincent Mannoni ; Mlles Marie et Anna Mannoni ;

Ont l'honneur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

*Monsieur Vincent Lota*

*Conseiller Honoraire*

décédé le 11 mars 1909, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu samedi à 10 heures du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, rue de l'Opéra, 15.

SOCIÉTÉ DES RHUMERIES DES ANTILLES

RHUM

GRANDS MORNES

*Very Old Gets Rhum (Antilles)*

Ce RHUM, d'une supériorité incontestable, se recommande AUX CONNAISSEURS et GOURMETS par son parfum agréable, sa haute finesse, sa vieillesse.

Très recommandé par les SOMMITÉS MEDICALES, il est devenu cordial préféré des familles, de MM. les Officiers, fonctionnaires, colons et de tous ceux qui, soucieux de leur santé, exigent un article pur et de distillation rectifiée.

Le Rhum GRANDS MORNES ne se vend qu'en carafes de forme *triangulaire* avec acquit blanc de la régie garantissant l'origine.

Importé par MM. GET FRERES, inventeurs du Pippermint

*Machine à Tricoter*

TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE

Rapportant de 30 à 50 fr. par semaine selon temps employé et sans apprentissage.

S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gauloise* en Corse, demeurant à Carbuccia par Ucciani.

Joindre un timbre pour la réponse

USINE à GAZ, *BASTIA*

Houille, Coke, Goudron

TERRES ET BRIQUES REFRACTAIRES

*Prix au détail*

(Marchandises prises à l'Usine)

*Houille*, 4.50 les 100 kilos.
*Coke* tout venant, 3.00 » »
*Coke* concassé à la machine pour cuisinières et calorifères, 3.50 les 100 kilos.
*Goudron*, 0.10 le kilo.
*Terres refractaires*, à partir de 10.00 les 100 kilos.
*Briques refractaires*, à partir de 25.00 les 100.

La Direction se charge de la livraison à domicile ou en gare de Bastia, moyennant une légère augmentation de prix.

Adresser les commandes au Directeur de l'Usine à Gaz, Bastia.

GRANDS MAGASINS DU

# LOUVRE

PARIS — Les plus variés et les plus beaux du Monde — Maison de confiance fondée depuis plus d'un demi-siècle. — PARIS

SAISON D'ÉTÉ

Les *Grands Magasins du Louvre* prient les Dames qui n'auraient pas reçu le superbe Catalogue des Hautes Nouveautés Parisiennes pour la Saison d'Eté, d'en faire la demande pour le recevoir par retour du courrier.

*Envoi franco sur demande de nos collections complètes d'échantillons de tous les tissus et tous les catalogues de Modes, Trousseaux, Ameublements.*

Toutes les commandes de 25 francs et au-dessus, sont expédiées *franco de port, dans toute la Corse*, jusqu'au port de débarquement et jusqu'à la gare la plus rapprochée du destinataire.

*Les articles d'ameublement, literie et les objets lourds ou encombrants sont expédiés franco de port, jusqu'au port de débarquement.*

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Laforge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciments. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

*Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rances artificielles.*

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

*Appareils Sanitaires*

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERIOCHI, propriétaire

*Saison Printemps-Eté 1908*

Chaussures en tous genres pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants

Grand assortiment de chaussures d'Eté en toile en noir et couleur, dernière mode

*Choix considérable de Pantoufles*

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.



*La Maison se charge des réparations*

MALADIES DE LA FEMME

LE RETOUR D'AGE



JOUVENCE de l'Abbé Soury

Nous ne connaissons de rajeunir que toute femme qui atteint l'âge de retour, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit faire usage de la JOUVENCE de l'Abbé Soury à des intervalles réguliers, si elle veut éviter l'effet subit du temps qui survient. La congestion, l'étouffement, la suppression d'écoulement et ce qui est pis encore, la mort subite. Qu'elle n'oublie pas que le temps qui a plus aux yeux habituel ne permet de prématurer aux petites misères et y développera les maladies les plus pénibles : Tristesse, Langueur, Mauvais d'estomac, Manque d'appétit, Vertiges, Bourdonnements d'oreilles, Maux de tête, Migraines, Névralgies, Insomnies, etc.

La JOUVENCE se trouve dans toutes les Pharmacies. Le flacon : 3 fr. 50 ; franco 4 fr. 10. Les 6 flacons, franco 20 fr. 50. Adresser à Mlle BOURRIER, pharm., place de la Cathédrale, Rodez. (Aveyron) et renseignements confidentiels gratis.

CURE CURER LA VÉRITABLE JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

*car elle seule peut vous guérir*

VENTE GÉNÉRALE A GRAND RABAIS

pour Cessation de Commerce

M. Oreste BIAGINI, négociant, Avenue Caraet, 5, Bastia, prévient le public qu'il met en vente, à partir de ce jour, à des prix très avantageux et exceptionnels, ses VINS et son MATÉRIEL composant le fonds de son commerce, savoir :

VINS

*En Stock* de vins rouge du pays, garantissant jus de raisin à l'analyse, titrant 9° 1/2 à 10°. Prix 15 cent. le litre. — Vins rouge et rosé du pays, garantis pur jus de raisin à l'analyse, titrant 10° 1/2 à 11°. Prix 20 cent. le litre. Faites l'achat d'un litre pour goûter et comparer, vous serez satisfait.

*Vins de Liqueurs* en bouteilles cachetées (rendus verre compris). Muscat de Frontignan, 1.15. — Vin de Barbera et Gentiane : 1 franc. — Malaga, Vermouth de Turin, Quinquina Pomponnet et St-Léon. Apéritif le Pef 1 fr. 20. — Marsala sec 1 fr. 35 — Marsala doux 1 fr. 75 — Marsala Florio 1 fr. 20 — Vins d'Asti mousseux 1 fr. 50. — Vins de Chianti en fiasche 1 fr. 10 — Vins vieux en bouteilles blanc et rouge 0,65 — Grands Vins de Champagne 2 fr., 2 fr. 25 et 3 fr. — Vinaigre 0,20.

MATÉRIEL

*Cuves.* — Foudres. — Demi-muids. — Bordelaises. — Bouchonnes de diverses contenances. — Caisses à raisins. — Pompes à vin. — Filtres à vin. — Récipients à huile. — Tréteaux. — Chevalets. — Echelles poulins. — Tables hanox. — Charrettes à bras. Appareils à acetylène et accessoires divers pour caves. — Pressoirs à raisin.

Aperçu de quelques prix de ces matériaux :

Demi-muids en bois de chêne, en bon état et très solides, contenance de 570 à 630 litres environ, 30 à 32 francs la pièce.

Bordelaises, en bon état prêtes à être remplies immédiatement, contenance de 220 à 250 litres environ, 13 à 16 francs la pièce. Pour le restant, prix à débattre sur place.

N. B. — Indépendamment de la vente au détail, la maison accorderait des concessions avantageuses à toute personne qui voudrait se rendre acquéreur en bloc du fonds de commerce, du matériel, installation et marchandises.

*Grande fabrique Suisse de broderies cherche des dames ayant un grand cercle de connaissances pour la vente de chemisettes de nuit brodées pour lingerie, blouses brodées vêtements, etc. Superbes nouveautés et spécialités. Forte commission. La marchandise est livrée à domicile, franco de port et de droit. Adr. offres sous initiales : Z. G., 485, à Rudolf Mosse St Gall, Suisse.*

Le Directeur-Gérant : J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier

LA POUDRE BESSIÈRE

est le seul remède vraiment EFFICACE et INFAILLIBLE que doivent employer tous les malades atteints d'une maladie de l'estomac, du foie, des reins, des intestins, de constipation dont les CONSÉQUENCES : le manque d'appétit, la migraine, la gastralgie, le balonnement, etc.., sont des plus graves.

De tous ceux, et ils sont nombreux, qui ont essayé cette merveilleuse poudre, beaucoup vous diront que : si leur estomac et leurs intestins fonctionnent bien aujourd'hui, c'est à elle qu'ils le doivent et qu'ils en adoptent définitivement l'usage.

Interrogez toutes les mères de famille soucieuses de la santé de leurs enfants, et demandez leur, avec quoi elles les purgent ? Unanimement elles vous répondront :

avec la POUDRE BESSIÈRE

Pourquoi avec celle-là ? parce qu'elle est non seulement souverainement TONIQUE, mais encore LAXATIVE, PURGATIVE, DÉPURATIVE, en provoquant, sans secousse douleur ni échauffement, une abondante et saine évacuation des matières contenues dans les intestins.

Parce que son goût agréable en fait une friandise pour eux, étant très sucrée.

Prix de la boîte : 1 fr. ; 1 fr. 25 francs

Dépôt : Pharmacie Centrale d'Ajaccio (Corse)

*Essayez et vous convaincrez de son Efficacité Surprenante*

REVUE-GUIDE illustrée, publiée mensuellement. Bulletin mensuel 16 pages, dont noms, renseignements utiles, union, défense et initiatives du commerce, très intéressant pour commerçants. Demander gratuitement d'abonner Fr. MAESTRACCI, ancien ministre du commerce, 2, rue Neuve St-Roch, Bastia (Corse) ou dans tous les bureaux de poste.

LA SURDITÉ EST VAINCUE

VIENT DE PARAITRE le journal "Le Moniteur des Sourds" qui publie une méthode scientifique qui guérit radicalement la surdité, le bourdonnement d'oreilles, les bourdonnements d'oreilles. — Envoi gratuit du journal à toutes les personnes qui en font la demande au Siège de la Publicité à Paris

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX D'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS

QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs

EDITION R : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les N°, 3e et 8e.

3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 30 francs

ADEL. GOUBAUD, Editeur, 1, r. du 4-Septembre

HACHETTE & Cie 79, Bd Saint-Germain Paris

PARAIT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

Jardins & Basses-Cours

3 Fr. PAR AN

LE NUMÉRO : 15 CENTIMES.

REMBOURSÉ PAR UNE SUPERBE PRIME.

BON pour un ABONNEMENT D'ESSAI de 3 MOIS

*aux Jardins & Basses-Cours*

*Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)*

Adresser ce Coupon avec le montant, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

PHOTOLINE

Pétrole supérieur ininflammable

Jette un éclat fixe sans égal

En vente chez MM. L.N. MATTEI et Cie

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 72

SAMEDI 13 MARS 1909

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues d'avance et reçues aux Bureaux du Journal. Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | 1 an | 6 mois | 3 mois | |
|---|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. | Union postale, et autres Pays : le port en sus. |
| Autres Départ. | 32 » | 12 » | 6 » | |

*On ne répond pas des manuscrits déposés.*

## LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : St Macédoine, mart

Soleil : (heure nationale)

Lever, 5 h. 59 m. — Coucher, 5 h. 34 m.

Dernier quart... le 14 Nouv. Lune le 21

Fête de Demain : St Mathilde reine.

*12 MARS*

## LE 18 MARS 1871

### Souvenirs de la Commune

Dans quelques jours il y aura 39 ans que la Commune fut proclamée à Paris.

A l'occasion de cet anniversaire, divers groupes socialistes ont organisé, comme chaque année, des banquets suivis de conférences et de fêtes familiales. La plus importante de ces manifestations est celle qui aura lieu sous la présidence de M. Vaillant, ancien membre du gouvernement de la Commune et aujourd'hui député de la Seine.

De plus en plus, le sinistre souvenir s'éteint, d'ailleurs les rangs des acteurs du drame s'éclaircissent tous les jours.

Depuis la mort du docteur J.-B. Clément, l'auteur de la chanson des « Cerises, » de Banc, de Longuet et de Lucipia, il ne subsiste qu'une douzaine de membres de la Commune sur 80 qui siégèrent en 1871 à l'Hôtel-de-Ville.

Deux d'entre eux sont à la Chambre, le citoyen Vaillant déjà nommé, et M. Pascal Grousset : ils sont députés de Paris.

Dans l'avant-dernière législature, il y en avait un troisième, M. Léo Meillet, mais il n'a pas été réélu, et il est aujourd'hui maître de conférences à l'Ecole normale supérieure d'Elmbourg.

Les autres des survivants du gouvernement élu de la Commune qui siégèrent jusqu'au bout sont sans notoriété. Il n'en est pas de même d'autres personnages qui participèrent aux premiers événements du mouvement révolutionnaire parti de Montmartre, comme M. Méline, maire du premier arrondissement après le 4 septembre, élu membre de la Commune, mais démissionnaire presque aussitôt ; comme M. Clémenceau, maire du dix-huitième au moment de l'exécution des généraux Lecomte et Clément Thomas ; comme M. Lockroy qui commandait, au début de l'insurrection, le 226e bataillon de marche. On sait la notoriété politique des uns et des autres et le rôle qu'ils jouent dans les sphères gouvernementales.

D'autres qui sont restés mêlés jusqu'au bout au mouvement communaliste, à un titre plus effacé que celui des membres de la Commune, se sont fait aussi une belle carrière dans la politique, la diplomatie, les lettres, le journalisme : ce sont MM. Camille Barrère, aujourd'hui ambassadeur à Rome auprès du roi d'Italie, Alphonse Humbert, Henri Bauer, Edmond Lepelletier, Allemane, Da-Costa, auteur de la grammaire élémentaire et de nombre de petits livres classiques en usage dans les écoles de la ville de Paris, Georges Renard, Maxime Vuillaume, etc.

Ils ont généralement mis beaucoup d'eau dans leur vin rouge.

Un seul est resté avec le même tempérament, c'est Henri Rochefort. De l'opposition sous l'Empire, comme dans le Gouvernement de la Défense nationale dont il faisait partie, il adhéra au gouvernement de la Commune sans vouloir y figurer, se signala bientôt par son indépendance de journaliste populaire, fut inquiété et violenté, mais n'en fut pas moins, après le rétablissement de l'ordre, arrêté et condamné à la détention perpétuelle pour ses articles du *Mot d'Ordre*. Il s'évada de Nouméa on sait comment. Rentré à Paris après l'amnistie, il fut élu député, se jeta à corps perdu dans le boulangisme, fut derechef condamné et amnistié, et aujourd'hui, après tant de vicissitudes, malgré ses soixante-quinze ans bien sonnés, continue avec tout autant de verdeur son rôle quotidien de journaliste d'opposition quand même.

On continuera longtemps à discuter sur les origines de ce mouvement fiévreux de la Commune déterminé par tant et de si diverses causes. On en discutera jusqu'au jour, où on finira par se rendre comote qu'il est impossible d'analyser les causes de certaines fièvres et leur marche faute de pouvoir s'imprégner suffisamment du milieu où elles se sont signalées.

Il y a pourtant des points acquis sur la genèse et sur le développement du mouvement communaliste, parce que ce sont des points de fait. Ainsi, l'on sait que si M. Thiers n'avait pas eu son bagage d'historien, il n'aurait pas abandonné Paris à lui-même pour se retirer à Versailles avec le gouvernement régulier dont il était le chef et avec la force publique. Autrement les suites des journées du 17 et du 18 mars eussent pris une physionomie différente. Mais, il fut tout de suite hanté de l'exemple du plan qui avait si bien réussi à Vienne en 1848. L'émeute commençait aussi à s'emparer de la capitale autrichienne, le général en chef Windischgraetz, qui avait peur pour le moral de ses troupes du contact révolutionnaire, les fait sortir de la ville et entraîne l'Empereur avec lui pour le ramener à quelques jours de là triomphant par la force ralliée et reprise en mains.

C'est le plan qu'adopte M. Thiers. Le 18 mars, vers une heure et demie à peu près, ayant reçu les rapports des généraux engagés le matin dans l'émeute, il ordonne au commandant en chef d'établir son quartier général à l'Ecole militaire, de rallier ainsi vite que possible toutes les troupes et d'évacuer Paris sans tenter de résister davantage pour ne pas voir l'armée, désorganisée et démoralisée, passer à l'insurrection.

« Cette grave résolution, dit Charles Yriarte dans son livre très documenté : *Les Prussiens à Paris et le 18 Mars*, est notifiée de la façon la plus énergique et poussée avec une très grande rapidité de décision ; on sent une ferme conviction chez le chef du pouvoir qui allégue même à ce sujet *des exemples tirés de l'histoire contemporaine* »

Mais la rentrée dans la capitale fut plus difficile, et il y eut malheureusement plus de sang versé et plus de ruines que dans le précédent historique.

ROBERT DELYS.

## Propos d'actualité

### *La Neige et le Froid*

*L'hiver qui doit céder sa place au printemps le 21 de ce mois, a voulu avant de partir, nous laisser quelques unes de ses souvenir. Après les quelques jours exceptionnels qui ont favorisé les fêtes du mardi gras nous sommes retombés en plein dans la neige et le froidure. Décidément, le vieux proverbe de nos paysans a raison :*

*A la Chandeleur,*
*L'hiver ou le prend ou le laisse.*

*C'est une belle vigueur qu'il a prise ! L'Europe entière est couverte de glace. Il gèle à 15° dans les Vosges à 12° en pays ouvert, à 20° dans la Lozère. En Provence, dans l'Hérault on constate une température comme on n'en avait vu depuis bien longtemps ; l'étang de Thau est pris ; la circulation est en partie interrompue dans le Var. Un peu partout, des villages sont affamés ; des trains restent plusieurs journées bloqués dans les neiges ; dans la Lozère des voyageurs n'ont eu d'autre ressource, pour ne pas mourir de faim, que de dépecer et de manger la chèvre d'une garde barrière. . Enfin en Corse, il a neigé si abondamment que les routes sont impraticables. La nature entière est ensevelie sous un linceul glacé et les hommes sont transformés en marmottes en hibernage. Tel est le bilan de ce mois de mars 1909. O Printemps ! où sont tes violettes, où est le sourire de ton premier rayon de soleil ?*

*Cependant les météorologistes nous informent que nous n'avons encore pas à nous plaindre : on a vu, en temps jadis, des hivers beaucoup plus longs et vigoureux que ceux de cette époque. On rapporte qu'en 358, l'empereur Julien, qui se plaisait au séjour de Lutèce, a vu la Seine charrier des glaçons qui formaient des ponts sur la rivière. En 822 les charrettes passèrent sur la Seine pendant plusieurs mois.*

*En 1408, on coupe à la scie, avec des haches « En 1419 a écrit Michelet, il n'y avait pas de vin sur la Loire ; les laboureurs étaient morts ou en fuite ; on avait peu semé, et on peu fut ramassé par l'froid terrible . On arguait sur un fumier rouge, trente enfants qui mouraient de faim et de froid... En 1421 même famine et plus dure. Le tueur de chiens était exclu des pauvres qui, de nature qu'il était détruisant tout, chairs et trippes. La campagne dépeuplée se peuplait d'autre sorte : des bandes de loups couvraient les champs, gratiant, fouillant les cadavres ; ils entraient la nuit dans Paris, comme pour en prendre possession... »*

*Le thermomètre à Paris descendit, en 1709 à 23 degrés. L'année 1733 paraît avoir détenu le record des basses températures avec 23 degrés et demi. En 1775, la Seine ne fut qu'un bloc pendant 23 jours.*

*L'hiver dont notre génération a gardé le plus triste souvenir est certainement celui de 1870-71. Dès novembre à midi il y avait huit degrés de froid dans Paris. Le 17 décembre, le bois et le charbon manquèrent aux arsenaux. Le 29 on brûlait les arbres des boulevards. L'état civil accusait près de 5.000 décès en une semaine. Les campagnes étaient couvertes de 30 à 40 centimètres de neige. Pendant ce temps nos malheureux troupiers vaincus, abandonnés, mouraient de froid.*

*L'hiver de 1879-1880 fut marqué par une belle lumière de neige. Paris resta deux jours sans omnibus, et les fiacres exigeaient dix francs pour aller au boulevard Saint-Germain à la place du Théâtre Français. Lorsque survint la débâcle de la Seine, le 3 janvier 1880 ce fut terrible : d'énormes glaçons s'arrêtèrent les piles des ponts des bateaux furent coupés en deux par des bancs de glace. Le pont des Invalides fut emporté. .*

*Si cela continue, l'hiver de 1908-1909 mériterra une bonne place parmi les plus mauvais. Toute la France est couverte d'une épaisse couche de neige : il est à craindre qu'un dégel ces inondations ne causent de véritables désastres.*

G. DES GONDELIERS.

### L'Anti-Alcoolisme à Bastia

A la suite de l'article paru dans les journaux de Bastia : *Guerre à l'Alcool*, un comité d'organisation s'est réuni jeudi soir, dans le local de la Citrone, gracieusement mis à la disposition des instituteurs de la réunion, par Mme de Chevarrier de Carbuccia.

L'appel des quelques personnes déci-

127 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## NOELLA

Grand Roman Inédit

PAR CHARLES MÉROUVEL

PREMIÈRE PARTIE

LE ROMAN D'HÉLÈNE

XXIV

L'HEURE DES CRIMES

— Elle est là !

Il revint à sa première proposition, mais presque en suppliant.

— Si tu veux-le, je te jure que je serais un bon mari. Tu m'as toujours attiré comme un aimant. . Jamais je n'ai rencontré une femme qui pulsse te faire oublier.

Elle resonna la tête.

— Cette petite serait peut être une cause de fortune pour nous...

— Crois-tu ?

— Oui, j'ai des raisons pour le penser.

Il s'assit auprès d'elle et essaya de lui prendre en main. Elle bâilla. L'orage redoublait au dehors. Les grondements du tonnerre se mêlaient aux sifflements de la bise. Le feu s'était éteint et n'achevait que d'après nos arrangements, je dois supposer que rien de fâcheux ne vous est arrivé. Vous aimant n'en est-il pas la preuve ? Plus je vais, plus je songe que j'ai passé à côté de bonheur. Tu étais la femme que j'aurais dû aimer. la compagne sûre et fidèle qui m'eût au bonheur d'une existence. Eh bien ! ma chère Marthe, si je rentre en France, je n'en aurai pas d'autre que toi, je le jure. Nos destinées seront communes, on tu renonceras de mettre la main dans la mienne.

» Je ne sais ce que durera mon absence. Je resterai près du marquis tant qu'il vivra. Il est très âgé mais très vigoureux encore. Il est doué d'une énergie extraordinaire et d'une volonté de fer. Tu sais que je suis sincère. Mon amour pour la femme qui m'a trahi n'a été qu'une folie. C'est toi que j'aurais dû aimer et supplier à genoux de joindre ton sort au mien. Nous serions restés pauvres sans doute, mais l'amour aussi est un trésor et le plus précieux de tous. Espérons en l'avenir, mes chères adorée, et crois à ma bonne et profonde affection.

» JACQUES ».

Le visage de Pierrotin avait changé par degrés. Peu à peu il avait pris une expression de bestialité extraordinaire.

— Qu'as-tu répondu à cette lettre ? demanda t il d'une voix sourde.

— Deux mots, comme on le désirait.

— C'était ?..

— Tant va bien... Sayez tranquille..

Et merci !

— Tu acceptais sa proposition ?

— Oui.

— Quel est cet homme ?

— Un travailleur, un ouvrier comme moi.. pas beaucoup plus riche...

— Où est-il ?

— Je ne sais pas au juste... dans l'Amérique du Sud.

— Il en reviendra ?..

— Je le désire.

— Quand tu le reverras, il ne pourra pas l'épouser...

— Pourquoi ?

— Parce que tu seras ma femme ou que tu ne seras plus.

— Toujours des menaces !..

— Pourquoi te ne changes pas, pourquoi changerais-je ? Cet homme a été ton amant ?

— Non, mon ami seulement.

— Mais tu l'adorais ?..

— Je n'adore que Dieu... Lui, je l'aime, c'est vrai. . parce que c'était un brave garçon, aussi loyal et aussi doux que 'abnégation... C'est que oublié pour lui que je me suis chargée de cette enfant, en risque de perdre mes répétitions d'honnête fille .. Finissons-en.... Je suis chez moi... dans une chambre, et n'ai pas d'autre ambition que d'y vivre en paix. Je ne sais quel sera mon avenir, si même il m'en aura un, car, en vérité, suis vaine m'épouvantez... Que veux-si-je fait pour que veux me poursuivies depuis si longtemps ? Vous ne m'aurez pas vivante. Tuez moi si vous voulez !.. Dieu vous jugera si les hommes ne me vengent pas.

Alors, il se passa une scène terrible. Furieux, littéralement, il lui demanda, une virage touchant presque celui de la malheureuse :

— Veux-tu ?

— Non.

— C'est ton dernier mot ?

— Oui.

— Prends garde .. Je l'ai dit que cette petite qui est là veut nous perdre... Je l'aurai ! Je l'ai dit que tu serais à moi... Tu ne veux pas ?.. Tu ne seras à personne !

*(A suivre).*

dé » « face aux possible pour occuper les ravages que cause croissante de l'alcool, » des esprits.

Plusieurs membres de l'Enseignement, des militaires, des membres du clergé, visitant apportez leur concours pour l'œuvre éminemment patriotique qu'est la Jeune France aux prises dangers, qu'ils Isolent pour à la République les gires nécessaires, mais la moins avant partir. Pouvaient-ils laisser sans qu'il est avéré que le maître disposé à peu près à son gré de la fortune électorale de ce malheureux, Il se sont résignés, ils ont donné malencontreusement cause forme au bulletin approbateur. »

**L'Avenir**

« La loi sortie de nos délibérations ne sera pas, soit on n'y trompe, la loi des contestations futures, mais ces délibérations n'en seront pas moins la gagne des uns, malheureux pour les mais nécessaires, qui réfermeront dans un sens plus sain et plus humain nos « quatre vieilles » trop justement battues en brèche pour pouvoir résister longtemps encore. »

**La Lanterne**

« Mais il est arrivé pour l'amour sur le terrain où qu'on avait déjà pu observer pour d'autres réformes importantes : pour la loi des associations, pour la séparation des églises et de l'Etat, pour les retraites ouvrières. Après avoir lassé tout le monde pour faire adopter le projet, on n'y rallie presque demandé afin de pouvoir par la suite revendiquer devant le suffrage universel la paternité de la réforme. Il en est d'ailleurs de même ici comme des autres. »

## Conseil de Revision

Samedi, 13 mars, Corte, à 9 heures du matin.

Conseillers généraux : M. Benedetti, titulaire ; M. Gabrielli, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Guelfucci, titulaire ; M. Orsatelli, suppléant.

*Dimanche 14 Mars*

*Voyage à Calvi*

Lundi 15 mars, Calvi, à 2 heures du soir.

Conseillers généraux : M. Fabiani, titulaire ; M. le docteur Giocanti, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Antonini, titulaire ; M. Mancini, suppléant.

Mardi, 16 mars, canton de Calenzana, à Calenzana, à 2 heures dusoir.

Conseillers généraux : M. Pucciarelli, titulaire ; M le docteur Giocanti, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Colonna-Ceccaldi, titulaire ; M. Luigi, suppléant.

Mercredi, 17 mars, canton d'Ile-Rousse, à Ile-Rousse, à 3 heures du soir.

Conseillers généraux : M. le docteur Giocanti, titulaire ; M. Orabona, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Mancini, titulaire ; M. Savelli, suppléant.

## Mairie de Bastia

*Badigeonnage des maisons*

Le Maire de la Ville a l'honneur de porter à la connaissance de ses administrés, que l'arrêté du 25 juin 1901 prescrivant le badigeonnage des maisons est toujours en vigueur et qu'il recevra désormais son entière application.

*Le Maire,*
A. GAUDIN.

## Pensions de Retraite

Les pensions de retraite des personnes ci-après dénommées ont été liquidées :

Martini Louis Charles Constant, adjudant ; 24 ans 9 mois 28 jours de services. Pension avec jouissance du 25 octobre 1908. 1.000 fr.

Paoletti Bernardin, sergent ; 23 ans 4 jours de services. Pension avec jouissance du 14 août 1908. 970 fr.

Pinelli Jean, gendarme ; 24 ans 6 mois 10 jours de services. Pension avec jouissances du 11 octobre 1908. 700 fr.

Alfani Georges Marie, gendarme ; 18 ans 7 mois 11 jours de services. Pension avec jouissances du 1er octobre 1908. 625 fr.

Marini Jean Baptiste, soldat ; 22 ans 8 mois 7 jours de services. Pension avec jouissance du 1er décembre 1908. 4.125 fr.

Ceccaldi Dominique, adjudant ; 30 ans 2 mois 6 jours de services. Pension avec jouissance du 21 mai 1908. 783 fr.

Lecasble Paul Joseph, soldat ; 17 ans 2 mois de services. Pension avec jouissance du 10 novembre 1908. 604 fr.

Marchetti Alexandre, soldat ; 20 ans 10 mois 1 jour de services. Pension avec jouissance du 14 novembre 1907. 650 fr.

## Deux Centenaires

Deux centenaires sont décédés cette semaine, l'une à Bastia, l'autre à Sampolo.

Mme Marini Marie, veuve Jacques Casanova, était née à Bisinchi en 1809, elle habitait Bastia depuis longtemps, lorsqu'elle fut obligée d'entrer à l'hôpital civil le 11 janvier 1907, où elle est décédée lundi, après avoir, été pendant deux ans l'objet de toutes les prévenances de la part du personnel de l'hôpital ; elle a conservé jusqu'à la fin de l'usage de toutes ses facultés.

L'autre, Mme veuve Leonetti Marie-Dominique, décédée à Sampolo, était née le 22 février 1809. Celle-ci aussi avait conservé toute sa lucidité d'esprit, ainsi qu'une certaine activité physique : elle lavait son linge elle-même et se rendait presque tous les jours dans la forêt voisine pour y ramasser du bois. Elle se plaisait souvent à raconter ses souvenirs de jeunesse, et on l'entourait pour l'entendre parler du vieux temps.

## Cour d'Assises

Audience du 12 mars 1909

*Présidence de M. GAVINI, conseiller*

*Assassinat*
*et tentative de ce crime*
*avec concomitance*

Dès l'ouverture de l'audience M. le Président fait connaître que M. le Chef du Jury ayant reçu une dépêche lui annonçant la mort de son père, a dû partir précipitamment. Dans ces conditions, l'affaire devra être renvoyée à la prochaine session.

M. Casella et Me de Montera demandent à la Cour de vouloir bien accorder à Chiocca le bénéfice de la liberté provisoire.

M. l'avocat général s'y oppose.

La Cour renvoie l'affaire à la prochaine session et dit que Chiocca restera sous mandat de dépôt.

***

La première partie de la session est close.

La cour d'assises reprendra ses travaux le 22 mars.

Nous publierons incessamment le rôle des affaires.

## Gazette Ajaccienne

*(De notre correspondant particulier)*

*Le temps qu'il fait*

Baromètre : 766.
Température : Maxima 12 3 ; Minima, 11 5.
Humidité : 72.
Direction du vent : S. O.
Force du vent : Modéré.
Etat du ciel : Nuageux.
Etat de la mer : Grosse.
Pluie ou neige : 23 m/m.

*Le Bal des Employés de Commerce*

C'est le 17 mars courant qu'aura lieu dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, le bal annuel du Syndicat des Employés de commerce.

On sait que c'est le plus brillant de la saison, et on peut d'ores et déjà annoncer que la soirée sera très complet.

Nous y reviendrons d'ailleurs.

*Tentative de meurtre*

Hier soir vers 8 heures, dans la rue du Roi de Rome, à la suite d'une discussion, le nommé Peretti François, âgé de 32 ans, de la commune de Grosso, a porté un coup de poignard au nommé Perinetti Jules, 51 ans, de la commune d'Omessa.

La victime a été atteinte au cœur de sept grandes blessures ; son état est très grave on paraît pas désespéré. Il a été soigné à la pharmacie Martl, rue en face de salles par M. le docteur Guérin.

L'auteur a été conduit à son domicile, 2, Cours Grandval.

Le meurtrier est en fuite.

*Nos Hivernants*

Sont arrivés à Ajaccio :

Le marquis de la Bramme Pluvinel, le comte Emmanuel de Castejon, le comte d'Espeuilles (de Paris) ; MM. Curtis et suite (Illinois) ; M. et Mme Stuman (Angleterre).

Nous leur souhaitons la bienvenue.

*Au Port*

Vapeur « Corse », cap. Orsini, arrivé de Nice avec 34 passagers et 7 tonnes divers, est reparti pour Nice.

**Musique Municipale d'Ajaccio**

Hippodrome de Vignetta

Programme de 14 mars, à 2 h. s.

| | |
|---|---|
| Allegro militaire. | Sellenick. |
| Le Voyage en Chine, ouv., | Hinst. |
| Polonaise, fantaisie, | Bidegain. |
| Carmen, fantaisie, | Bizet. |
| Nana, polka, | Favaret. |

Le Chef de Musique. TIBERI.

## Bagarre Sanglante
### AU VIEUX-PORT
### Coups de couteau
### Coups de poing
### 14 personnes blessées
### 17 arrestations

La vieille rivalité des chalutiers et des pêcheurs vient de donner lieu hier encore à une bagarre sanglante dont le Vieux-Port a été le théâtre, et au cours de laquelle cinq personnes ont été assez gravement blessées.

Déjà au mois de février, une première rixe était intervenue entre les frères Mori et le nommé Canepa qui avait été assez sérieusement molesté. Cette rixe avait eu avant-hier, son épilogue devant le tribunal de Bastia qui a condamné les frères Mori, à 40 jours de prison chacun.

Avant-hier soir, après l'audience correctionnelle et par conséquent après le condamnation des frères Mori, les pêcheurs se sont rendus en foule sur les quais du Vieux Port et se sont livrés à des manifestations, particulièrement hostiles, contre l'équipage des chalutiers.

Des troubles très graves étaient à redouter au moment de la rentrée des chalutiers. Aussi, notre commissaire central M. Hannequin avait-il pris les mesures les plus énergiques pour enrayer toute espèce de manifestations et hier à 7 heures et demie du matin, c'est-à dire au moment où les chalutiers devaient rentrer, une force suffisante de police occupait les quais.

Grâce à ces mesures de précaution la bagarre a pu être évitée le matin. Hélas ! elle n'était que retardée.

Dans l'après midi, vers une heure et quart, Fusella, patron du chalutier *Rascasse* rencontrait sur les quais deux pêcheurs aux prises qu'il réussit à séparer.

Mais à quelques pas de là, il se trouvait en présence des trois frères Mori, de Sanguinetti Dominique, Raibaldi Jean-Baptiste, Gouttella Pascal et Sanguinetti André qui se chamaillaient à propos des différends surgis entre les équipages des chalutiers et les autres pêcheurs.

Des femmes, étant intervenues pour empêcher la querelle de prendre une mauvaise tournure, ne réussirent qu'à l'envenimer.

Voyant sa femme renversée et maltraitée par les frères Mori, le patron Fusella se précipita à son secours. Une mêlée générale s'engage, les couteaux sont tirés.

M. Hannequin qui se trouvait dans les parages, se précipite seul au milieu de la bagarre qu'il parvient à calmer, grâce à son énergie. A un moment donné, cependant, et en attendant l'arrivée des agents qui ne tardèrent pas à venir, il dût requérir l'intervention de deux artilleurs.

Cette bagarre a eu les plus graves conséquences. On ne compte pas moins de 14 blessés.

Augustin Mori a reçu trois coups de couteau à la gorge et un au cou.

Romantini Joseph a été très sérieusement blessé dans le dos par une arme blanche.

Romantini Gabriel a été frappé à l'épaule droite avec un instrument tranchant.

Trois femmes, la veuve Giorgi, Assomption et Raibaldi Angèle ont reçu des coups de couteau au bras droit et à la main droite.

D'autres personnes ont éprouvé de très graves contusions.

Sanguinetti Dominique qui est âgé de 65 ans, à la figure marseacrée par des coups de poing.

Paolini Hélène a une blessure au front.

Fusella Pascal porte plusieurs contusions à la tête et aux oreilles.

Annoni Jean a sur la figure et particulièrement sur les yeux de nombreuses plaies.

Tous ont été pansés par M. le docteur Zaccarelli à la pharmacie Mazzoncacci.

Dix-sept arrestations ont été opérées.

Une instruction est ouverte.

Nous espérons qu'une sévère intervention de la justice mettra fin à ces scènes de pugilat, qui depuis quelque temps désolent notre ville.

## THÉATRE MUNICIPAL

La troupe dirigée par l'excellent artiste Amedeo Guidotti nous donnera ce soir un drame, qui a obtenu un succès considérable. Il a été représenté cent cinquante fois consécutives à Rome et, tout dernièrement, la troupe Guidotti a donné, à Nice, vingt-cinq représentations consécutives de ce drame poignant.

Nul doute que les *Figli di Nessuno* ou *I Martiri delle cave di Carrara* n'obtiennent sur notre scène un égal succès.

Le public bastiais ne manquera pas d'aller applaudir ce soir ces artistes consciencieux qui méritent d'être encouragés.

*Samedi 13 mars 1909*

## GRAND SPECTACLE
## I FIGLI DI NESSUNO

*ouvero*

I MARTIRI DELLE CAVE DI CARRARA

Drammа in 6 atti e 7 tableaux di Rindi

Location chez M. Poggi.

Le buffet est tenu par M. Sorvi.

## Petite Gazette

**Variations Atmosphériques du 12 mars.**

[illegible] B°,
à midi 12°, [illegible] 10°,
Ventoz 12 5, Hauteur 7°,
[illegible] Temps du matin, 759 mm à midi, 759 mm. 6 heures du soir 760 mm, ciel Dans la matinée, Ouest. Dans l'après-midi, N. E. le ciel, le matin Couvert, l'après midi Quelques nuages.

***

*Distinction honorifique*

M. Bastelli Jean, pharmacien de 1re classe à Marseille, vient de recevoir la décoration du Nichan-Iftikar.

Toutes nos félicitations.

***

*Finances Tunisiennes*

M. Pierre Gabrieli, de Ponte di Carlone, qui avait été reçu avec le numéro 7 au dernier concours des Finances à Tunis, vient d'être nommé commis des douanes à Djerba (Tunisie).

Nous lui adressons toutes nos félicitations.

***

*Au Port*

— Vap. « Liamone, » cap. Maury, de Marseille, 52 passag., divers.

— Vap. « Principe Amadeo », cap. Esposito, de Livourne, 3 passagers, divers.

⁂

*Guérison radicale des Hernies*

Nous apprenons avec plaisir l'arrivée à Bastia, du professeur docteur Tecoussi père, universellement connu dans toute la Corse, pour le traitement et la guérison radicale des hernies, avec ou sans bandages, ni opération. Ce savant praticien dont la haute réputation n'est plus à faire, recevra :

à Bastia, les 15 et 16 mars inclus, à l'Hôtel d'Europe, chez Mme Colombani ;

et à Ajaccio, les 17 et 18 courant, à l'Hôtel Dauphin et des Gourmets, Cours Napoléon.

⁂

*Biagini Oreste*

Voir à la 4me page l'annonce.

**Etat-Civil**

NAISSANCES

Stefani Marguerite,

DÉCÈS

Raffalli Charles, maçon, veuf, 40 ans, de Bastia.

Luis Ignace-Vincent, conseiller honoraire, veuf, 82 ans, de Bastia.

**SOCIÉTÉS et SYNDICATS**

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — Dimanche, 14 courant, de 9 à 11 heures du matin, à la Mairie, recouvrement des cotisations et réception des nouveaux adhérents.

L'amende sera rigoureusement appliquée aux retardataires.

Le Président, P. P. Monti.

GROUPE SOCIALISTE UNIFIÉ DE BASTIA. — Les membres du groupe sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu samedi soir, à 8 heures et demie, au local du n° 5, de la rue de la Banque.

JEUNESSE PÉDAGOGIQUE. — Les membres de la Jeunesse pédagogique sont priés d'assister à la réunion extraordinaire qui se tiendra ce soir, 13 courant, à 9 heures, au siège social de la dite société, 54 de Cardo, 2.

Ordre du jour :

Discours du délégué au Congrès de Paris.

LE COMITÉ.


**FABRIQUE**
de CARREAUX mosaïques
au ciment comprimé
unis, à dessins, simili-marbre
*Grand choix de dessins et couleurs*

TUILERIE ET BRIQUETERIE MÉCANIQUES
Production : 10.000 pièces par jour

CHAUX GRASSE
de qualité supérieure

CHAUX HYDRAULIQUE. — CIMENTS
Plâtres

Fers et Aciers en barres

**Fers à planchers I**

BOIS DE CONSTRUCTION
*Madriers, Planches,*
*Chevrons, Liteaux, Lattes*

Magasins de vente : Bastia, 2, Avenue Carnot ; Corte, Nouvelle Traverse.

**F. CHARDON & Cie**
*Francardo (Corse)*

En vente chez M. Marfisi,
Place Saint-Nicolas, 13.
Vin vieux en bouteilles Rioux et Rouge. — Vinaigre et Eau-de-Vie


# DERNIÈRES NOUVELLES

**Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais***

00145

**BOURSE DE PARIS**

11 mars — 12 mars

Rente 3 0/0 ancien 98 25 — 98.35
— 3 0/0 amortis. 98.35 98.50
ex-coupon.

## Nouvelles Militaires

*Grande Promotion*

Paris, 12 mars.

On annonce, pour le mois d'avril, une grande promotion dans l'état-major général.

Les nouveaux divisionnaires seraient les généraux Vigy, Vautier et Sordet.

Les colonels promus au grade de général de brigade seraient nombreux ; on cite au premier rang les colonels Gaillot, Lalorre, Barrère, Ninous, Terme, Gérard, Cormeau, Foucault, Loddet, Paillet, Divudonné, Lardillon, Roullin et Coutanceau.

## Nominations

Paris, 12 mars.

Sont nommés à l'emploi de surveillant dans une colonie pénitentiaire :

MM. Grimaldi François, Casanova Jean et Frassetto Joseph.

⁂

M. Rossetti est nommé à l'emploi de facteur du chemin de fer de l'Est-Algérien.

⁂

M. Santucci, ex-soldat au 96e rég. d'infanterie, est nommé facteur local à Molta.

MM. Sendra et Parsi sont nommés à l'emploi de garde frein sur le réseau de l'Est-Algérien.

M. Rocchesani est nommé à l'emploi de commis des postes et télégraphes.

**TOULON**

## L'INCIDENT du Général de Ferron

### Graves conséquences

SUREXCITATION DES COLONIAUX

Paris, 12 mars.

L'émotion, soulevée en ville par l'incident du général de Ferron, commandant la deuxième division de l'infanterie coloniale, est loin d'être calmée.

Dans le monde militaire l'agitation est extrême ; on s'attend d'un moment à l'autre à des incidents très graves entre les officiers et soldats des troupes métropolitaines, et ceux de l'armée coloniale.

***

Dans les trois régiments d'infanterie coloniale, particulièrement dans les 4e et 8e, la surexcitation est extrême.

Le général de Ferron a infligé des arrêts à un grand nombre d'officiers.

En outre les hommes de ces deux régiments sont consignés au quartier.

Hier soir, le poste de police de la caserne Bazeilles a refusé de rendre les honneurs au général de Ferron, qui entrait au quartier.

Cet acte d'indiscipline a été sévèrement puni par cet officier général.

Si le ministre de la guerre ne prend pas des mesures urgentes, on s'attend à des événements graves.

## SOULÈVEMENT DE LA MAURITANIE

### Grave échec de nos Troupes

Paris, 12 mars.

Des télégrammes parvenus aujourd'hui aux ministères de la Guerre et des Colonies annoncent que la Mauritanie s'est soulevée, et que la colonne du colonel Gourand a subi un grave échec.

Deux mitrailleuses, ainsi qu'une somme de soixante mille francs en or sont tombées entre les mains de l'ennemi.

Le sergent Alfat a été tué ; les dépêches du Gouverneur du Sénégal ne mentionnent pas le nombre des blessés.

Plus de 3 000 Maures marchent sur Podor, qui est un poste militaire et un comptoir français assez important.

Podor est situé à 185 kilomètres de Saint-Louis.

## La Situation politique

### Dissentiments Ministériels

LA DÉMISSION COLLECTIVE DU CABINET

*Le Ministère Millerand*

Paris, 12 mars.

La situation politique est des plus embrouillées.

L'antagonisme entre M. Clemenceau et M. Caillaux est bien loin d'être résolu.

En outre le conflit Picard Caillaux est arrivé à l'état aigu ; le ministre des finances paraissant de plus en plus décidé à la résistance pour les crédits de la Marine, surtout après les nombreux et graves abus signalés par la Cour des Comptes.

*Le Conseil de demain*

La journée de demain, où le Conseil des ministres doit statuer définitivement sur le « Bilan de la Marine, » apportera sans doute des précisions.

M. Picard, ministre de la Marine, est fermement décidé à abandonner son portefeuille, si ses propositions ne sont pas acceptées.

M. Caillaux est plus que jamais résolu à agir de même, si ses collègues du Cabinet n'approuvent pas son projet. M. Caillaux tomberait en champion de la politique avancée, en président du Conseil de demain.

La dislocation du parti radical est fatale.

*Remaniements ministériels*

Dans les couloirs de la Chambre, le bruit a couru aujourd'hui que M. Cruppi, ministre du Commerce, serait appelé à prendre la succession de M. Caillaux.

Le portefeuille du Commerce serait alors offert à M. Klotz, député radical-socialiste de la Somme.

*Démission du Cabinet*

Plusieurs journaux donnent comme certaine la démission collective du Cabinet, si M. Clemenceau éprouvait des difficultés à remplacer MM. Caillaux et Picard.

*Le Ministère Millerand*

Enfin, il est très sérieusement question d'un ministère Millerand.

Le député socialiste de la Seine aurait pour principaux collaborateurs MM. Leygue et Poincaré.

## Les Evénements des Balkans

*LE CONFLIT*
**AUSTRO-SERBE**

**Remise**
**DE LA NOTE SERBE**

Vienne, 12 mars.

La Note Serbe a été remise officiellement hier soir.

La Serbie ne réclame aucune compensation ; ni territoriale, ni politique, ni économique.

Elle a pleine confiance en la sagesse et la justice des puissances ; aussi, elle leur remet sa cause, sans réserve, comme au tribunal compétent.

## LE PARLEMENT

### Chambre des Députés

*Présidence de M. BRISSON*

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

***Projets de loi d'intérêt local***

La chambre adopte sans discussion le projet de loi, autorisant la perception d'une surtaxe sur l'alcool à l'octroi de Dieux.

**Le Régime Forestier**

La Chambre adopte également sans discussion :

1. la proposition de loi de MM. Ferdinand Boujhée et Fernand David, relative à la faculté pour les propriétaires de soumettre leurs bois au régime forestier ;

2. la proposition de loi de M. Ferdinand Bougère, portant modification des articles 6 et 11 de la loi du 1er juillet 1901, et autorisant les associations reconnues d'utilité publique ou déclarées à posséder des bois et des terrains à utiliser pour le reboisement ;

3. la proposition de loi de MM. Fernand David et Pierre Baudin, ayant pour objet d'introduire dans la législation certaines dispositions permettant à divers établissements ou associations de concourir à l'œuvre du reboisement du sol de la France.

La séance est ensuite levée et renvoyée à lundi.


**FOURRAGES A VENDRE**

de prairie, de première et deuxième coupe, à Lupino, chez M. CROCE.


## AVIS DE DECÈS

M. Ernest Lota, avocat, et Mme Ernest Lota ; M. Charles Mancini, avocat, et Mme Charles Mancini née Lota ; Mme Veuve Louise Lota-Gavini ; MM. François et Vincent Lota ; M. Séverin Abbatucci, ancien major de 2e classe, chevalier de la Légion d'honneur, et Mme Abbatucci née Lota ; Mlles Eugénie et Marie Thérèse Lota ; M. Vincent Mancini ; Mlles Marie et Anne Mancini ;

Ont l'honneur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

*Monsieur Vincent Lota*

*Conseiller Honoraire*

décédé le 11 mars 1909, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu samedi à 10 heures du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, rue de l'Opéra, 15.


*Port de Centuri*

**Modern' Hôtel**
tenu par A.-T. DOMINICI

*Situation superbe*

Déjeuner et Dîner sur commande

*Prix Modérés*

On reçoit des Pensionnaires

*Excursion d'embarcations*
*et d'engins de pêche*

Cet hôtel, nouvellement installé se recommande pour son excellente cuisine, son confort et sa bonne tenue.

N. B. — Prévenir la veille pour avoir une bonne bouillabaisse.

65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS, PARIS 1900
GRAND PRIX, St-Louis 1904
**RICQLÈS**
SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE
CONTRE LES
MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC
et les INDIGESTIONS
Le meilleur des RAFRAÎCHISSEMENTS
HAUT les TOILETTE et DENTIFRICE
antiseptique.
EXIGER du RICQLÈS

Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
6, Boulevard du Palais, au 1er
Immeubles : Vte. — Locatio. — Accidents
Contentieux
Recouvrement de Loyers. — Gérance d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
*Prêts sur Hypothèque*
Rédaction d'actes sous Seings privés
Etablissement de Comptabilités. — Bilans

*Avis aux propriétaires de vin*

Afin de faciliter l'exportation des vins de Corse sur le continent français M. A. Padovani, agent maritime à Bastia, vient d'établir des tarifs à prix très réduit entre Bastia et les villes du réseau du chemin de fer de Paris, Lyon, Méditerranée et Paris.

Dans ces tarifs sont compris tous les frais de transport et de transit à Marseille, sauf les droits d'octroi et de régie.

Pour 1 bordelaise vin 250 kil. de Bastia à Paris 18.75.

Pour 2 bordelaises vin 500 kil. de Bastia à Paris 32.75.

Pour 4 bordelaises vin 1000 kil. de Bastia à Paris 61 00.

Pour un demi muid 600 kil. de Bastia à Paris 33.75.

Adresser les expéditions à M. A. Padovani, gare Maritime, Bastia.

PATE STEINER
Attire et TUE
RATS ET SOURIS

GRANDS MAGASINS DU

# LOUVRE

PARIS — *Les plus vastes et les plus beaux du Monde* — *Maison de confiance fondée depuis plus d'un demi-siècle.* — PARIS

SAISON D'ÉTÉ

Les *Grands Magasins du Louvre* prient les Dames qui n'auraient pas reçu le nouveau Catalogue des Hautes Nouveautés Parisiennes pour la Saison d'Été, d'en faire la demande pour le recevoir par retour du courrier.

*Envoi franco sur demande de nos collections complètes d'échantillons de tous les tissus et tous les catalogues de Modes, Trousseaux, Ameublements.*

Toutes les commandes de 25 francs et au-dessus, sont expédiées *franco de port, dans toute la Corse* jusqu'au port de débarquement ou jusqu'à la gare la plus rapprochée du destinataire.

*Les ordres d'ameublement, literie et tissus sont livrés ou recommandés non affranchis jusqu'au port de débarquement.*

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciments. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres. Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rennes artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

*Appareils Sanitaires*

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

**Cordonnerie Modèle**

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERIOCHI, propriétaire

*Saison Printemps-Été 1908*

Chaussures en tous genres pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants

Grand assortiment de chaussures d'Été en toile en noir et couleur, dernière mode

*Choix considérable de Pantoufles*

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.



*La Maison se charge des réparations*

MALADIES DE LA FEMME

LE RETOUR D'AGE



*JOUVENCE de l'Abbé Soury*

Notre tempérament se règle par une bonne hygiène du sang et des viscères. Après cette époque critique de la vie, la JOUVENCE de l'Abbé Soury s'impose à toutes les femmes qui veulent éviter l'affaiblissement, la congestion, l'artérite, l'hémorragie, l'hydropisie, la gangrène, l'entérite, l'hypertrophie, la dégénérescence, l'entérite, l'hypertrophie, la dégénérescence, l'entérite, l'hypertrophie, la dégénérescence

Ajaccio. — Le présente loi est applicable aux colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion.

## MUSIQUE MILITAIRE

Programme du 14 mars, à 2 h. 1/2

| | |
|---|---|
| Allégro, | P. Parès. |
| L'Ami Fritz, | Mascagni. |
| Mexicos, valse espagnole, | Lacôme. |
| La Fille du Tambour-major, | Offenbach. |
| Pizzicato, | Pazy. |

Le Chef de musique, X. LAURENS.

## LA RETRAITE DE M. PAOLI

C'est aujourd'hui que M. Paoli, commissaire spécial hors cadre de la Sûreté Générale, prend sa retraite, à l'âge de soixante-quatorze ans.

M. Paoli fut chargé, pendant quinze années, d'accompagner durant leur séjour en France les souverains étrangers. Il était responsable de la sûreté des reines et des rois qui traversaient notre pays ou s'y installaient pour quelque villégiature.

Durant ce temps, jamais un des personnages confiés à la protection de M. Paoli ne fut victime du plus léger incident.

M. Paoli a conservé de son passage à la Sûreté Générale des souvenirs nombreux. Il a gardé des souverains qui venaient annuellement en France non seulement des souvenirs, mais encore des cadeaux précieux. Parmi eux, se trouve un superbe chronomètre en or, de grande valeur, dans le boîtier duquel se trouve le portrait du roi Edouard VIII.

Bien avant que le souverain anglais ne succède à la reine Victoria, alors qu'il n'était que prince de Galles, M. Paoli était en relations d'amitié avec lui.

Le prince de Galles portait, en effet, un très vif intérêt au protecteur des rois qui, pendant les voyages, racontait volontiers quelques-uns de ses souvenirs.

Le roi de Grèce également regrettera vivement le départ de M. Paoli, qu'il affectionnait beaucoup et qu'il avait l'habitude de voir à chacun de ses voyages.

La succession de M. Paoli est très courue bien qu'elle soit à peine ouverte et il paraît que l'un des candidats les plus acharnés est M. Tomps, l'ancien commissaire central qui fit tant parler de lui pendant l'affaire Dreyfus et qui, tout récemment, fut promu officier de la Légion d'honneur.

(*La Patrie*).

## GAZETTE DÉPARTEMENTALE

PIANA. — Pendant l'ouragan qui s'est abattu sur la région, la foudre est tombée sur le clocher de l'église de Piana et l'a détruit.

Ce fait étonne, de style grec, faisait l'admiration des étrangers. L'horloge communale qui se trouvait dans le clocher est hors d'usage.

LUGO DI NAZZA. — M. l'abbé Sozzani, de Bastia, est nommé desservant à Lugo di Nazza.

CENTURI. — La population de Centuri, naturellement recueillie, encouragerait ces jeunes dessiner à en cueillir davantage, la désastreuse mortalité de l'été regrette M. Napoléon Fabiani-Orsini, qui n'est décédé dans les bras de ses enfants épleurés, à l'âge de 82 ans.

D'une grande élévation de caractère, il inspirait à tous ceux qui l'approchaient, la sympathie et le respect.

Le défunt était entouré par son fils, M. Michel Napoléoni, entouré de nombreux parents.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Pelletier Jean, maire ; le marquis Wilfrid de Sadde ; Semidei Ange-François, notaire ; le comte Michel Maillé.

Un magnifique cortège s'élevait en milieu de l'église. L'absoute a été donnée par M. le curé Bertagni, assisté du clergé des paroisses de Centuri, Morsiglia, Erbalunga.

Au sortir de l'église, notre sympathique maire, M. Jean Falmiani, a prononcé, d'une voix émue le discours suivant :

Messieurs,

C'est sous le coup d'une vive émotion et à une profonde tristesse que je m'incline devant ce cercueil à peine scellé et exposé à jamais celui qui fut Napoléon Antoine-Ours.

M. Napoléoni était un enfant de Centuri. Ses moyens de fortune lui permettaient largement de vivre dans n'importe quelle ville, mais il aimait trop son pays natal. Il lui avait voué un véritable culte : aussi il a toujours habité notre terre de Corse, il a toujours vécu avec nous, avec ses amis d'enfance. Un poète a dit : « A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère ! »

Issu d'une famille de vieille souche, il a toujours soutenu avec honneur et fermeté les nobles traditions de ses ancêtres. Doué d'une nature d'élite, d'un caractère droit, foncièrement honnête, cœur affable et bienveillant, toujours prêt à soulager les malheureux, son inépuisable charité le rendait cher et sympathique à tous ceux qui l'approchaient ; aussi il emporte dans la tombe les regrets unanimes des déshérités de la fortune avant que ceux de toute une population.

La foule nombreuse et recueillie qui est présente autour des restes mortels de ce digne et vénéré vieillard, témoigne hautement combien est grande la disparition de cet homme de bien, de cet ami sûr et loyal dont le souvenir restera gravé pendant longtemps dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu. Sa mort laisse dans cette commune, un vide qu'on ne saurait combler.

Je n'essayerai pas, à cette heure, de calmer les larmes d'un fils qui était l'adoration de son père, ni d'apporter la consolation au sein de toute cette famille plongée dans la douleur. De pareilles souffrances imposent le respect et la tristesse. C'est le seul hommage que je me permets d'offrir à la famille éplorée.

Au revoir, cher ami, repose en paix !

CORTE. — On lit dans *Corte Journal* : Notre excellent ami M. Bouyssou, le sympathique receveur conservateur des hypothèques de Corte, vient d'être nommé conservateur des hypothèques à Tarascon, province d'Alger. L'événement mérité dont vient d'être l'objet notre ami a été fêté par la population cortenaise tout entière, en son doyen : M. Bouyssou ne manque que des amis. Bon vent son séjour à Corte ait été de courte durée, il avait su, par son urbanité, l'aménité de son caractère, l'empressement à rendre service, toutes les fois que les exigences du métier le permettaient, à se créer de chaudes et solides sympathies.

Avec nos regrets, nos cordiales félicitations.

PIETRACORBARA. — M. Mori Joseph est décédé à soixante-douze ans à l'âge de 40 ans. Appartenant à une très bonne famille et doué d'un excellent caractère, il ne laisse que des regrets derrière lui, il a toujours montré le chemin de l'honneur et du devoir à ses huit enfants, qui comptent une place dans la vie sociale.

Nous offrons à Mme Mori, à ses enfants et aux autres parents, l'expression de nos meilleures condoléances.

OSANI. — La mine d'Osani, qui avait donné, en 1907, 97 tonnes d'anthracite, n'a rien produit en 1908.

SAINT-FLORENT. — Ces jours derniers, la population de St-Florent se pressait autour du cercueil de M. Toussaint Gemiuy, récemment nommé garde maritime à Cargèse. Issu d'une famille nombreuse et unie, un homme emporte dans la tombe les regrets très sincères de ses nombreux amis et de tous ceux qui ont pu apprécier sa loyauté et le générosité de son cœur.

A sa famille et à ses parents éplorés nos expressions nos condoléances émues.

## *Bulletin Financier*

Paris, 9 mars 1909.

Le marché reste lourd au début n'est abordé en baisse ; il fait toutefois sans grand changement sur les cours de la veille. Rentes 4 0/0 ancien. 98.35. Rente 3 0/0 amortissable 91.37, les Fonds Extérieurs se tiennent facilement. Le Turc a 95.62, le Russe à 1/4 1903 à 99.40 et la Serbe à 78.90. Les Sociétés de Crédit conservent leur avance soutenue, mouvement le Crédit Foncier à 7 Trois Départements comme le Comptoir National d'Escompte à 749. Le Crédit Lyonnais s'est tenu à 1.223 et la Société Générale à 672.

L'émission de l'emprunt à 0/0 de la Province de Santa Fe est un gros succès de plus à l'actif du Crédit Mobilier Français qui a dû fermer hier, dans la matinée, ses guichets sans attendre la clôture de la souscription, celle-ci étant couverte plusieurs fois.

La Banque Centrale Mexicaine reste en bonne tendance à 418.

La Rente Foncière est en nouveau et sensible progrès à 488.

Les valeurs industrielles sont toujours recherchées : Le Suez fait 4.665. Les valeurs de traction subissent quelques réalisations. Les Charbonnages Russes sont lourds, tandis que les valeurs métallurgiques de ce groupe sont en hausse. Les cours sont bien tenus pour : Rio à 1.764.

En Banque, les mines Sud-Africaines sont plus faibles.

Le Londrien clôture en sens changement à 25.95.

L'action Wagons Fonciers (de Bégles) progresse à 502 et le part à 398. Les actions ont partie également pour ce les parts par ce fait qu'elles représentent le tiers des actions et 30 fr. 67 de qui rembourse le prix de la part = 307 fr. ce qui donne exactement un prix de 8 1/2 0/0.

L'obligation 3 0/0 or du Port de Pera a des demandes à 456.

Fermeté par exception de nos grands chemins français.

## Le Relèvement Economique
### DE LA CORSE

M. le contrôleur des mines Reynal, actuellement attaché à la résidence de Bastia, au service du sous-arrondissement minéralogique Marseille Sud, sera affecté, à dater du 1er juillet 1909, à la résidence de Marseille, au même service.

## Nécrologie
### M. le Conseiller LOTA

M. le conseiller Vincent Lota n'est éteint hier, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Bastia perd en lui un des meilleurs parmi ses enfants, un de ceux qui l'honoraient le plus par ses vertus publiques et privées et dont le nom rappelait aux générations l'un des plus éminents administrateurs qui ait joui de la faveur populaire dans notre cité.

La Magistrature insulaire perd un de ses membres les plus distingués par la droiture du caractère, par la pleine compréhension de l'idée de justice, par l'impartialité qui guidait ses décisions.

Ses enfants enfin perdent le père le plus tendre et le plus affectueux.

Il était inscrit au barreau de Bastia depuis cinq ou six ans, lorsqu'en 1852, il fut nommé substitut au tribunal de Céret et quatre ans après à celui de Castelnaudary ; procureur à Marmande en 1860 et à Digne en 1864, il venait occuper le poste de substitut du procureur général dans sa ville natale, en 1866, et deux ans après était nommé conseiller. En 1883, lors de la réorganisation de la magistrature on n'osa pas le mettre à la retraite, mais on l'envoya à la Cour d'Alger ; il y passa cinq ans : en 1888 il demanda à faire valoir ses droits à la retraite et revint au milieu des siens. Il comptait trente-six ans de services, il avait suivi tous les degrés de la hiérarchie, il avait laissé dans tous les ressorts le souvenir d'un magistrat digne, bienveillant, mais d'une conscience ferme, incapable de transiger avec son devoir.

Il siégea quelques années au conseil municipal, où il fut très aimé, avoir été tenu de solliciter les suffrages de ses concitoyens, puis y fut remplacé par son fils, qui jouit d'une popularité de bon aloi.

Depuis la mort de l'inoubliable compagne de sa vie, que suivit huit jours après, celle de son fils, le commandant Lota, une des victimes de la catastrophe de Péage-Roussillon, M. le conseiller Lota vivait très retiré. Depuis plus d'un mois son état était grave et sa vie n'a été prolongée que grâce aux soins délicats dont l'entouraient ses enfants et ses petits-enfants.

Les obsèques ont été imposantes par l'affluence de parents et d'amis qui ont tenu à lui rendre les derniers devoirs. Le deuil était conduit par son fils, M. l'avocat Lota, son gendre, M. l'avocat Mannoni, leurs enfants, ses nombreux neveux et cousins. On remarquait dans le cortège M. le Maire, les membres du conseil municipal, la plupart des magistrats de la Cour et du Tribunal, les notabilités bastiaises. Sur le passage du cortège les magasins étaient fermés.

Nous offrons à MM. Lota et Mannoni, aux familles Lota-Gavini, Abbatucci, comte Gregori, Pierangeli, Giordani, l'expression, de nos condoléances les plus attristées.

## Conseil de Revision

*Dimanche 14 Mars*
*Voyage à Calvi*

Lundi 15 mars, Calvi, à 2 heures du soir.

Conseillers généraux : M. Fabiani, titulaire ; M. le docteur Giocanti, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Antonini, titulaire ; M. Mancini, suppléant.

Mardi, 16 mars, canton de Calenzana, à Calenzana, à 2 heures du soir.

Conseillers généraux : M. Pucinelli, titulaire ; M. le docteur Giocanti, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Colonna-Ceccaldi, titulaire ; M. Luigi, suppléant.

Mercredi, 17 mars, canton d'Ile-Rousse, à Ile-Rousse, à 3 heures du soir.

Conseillers généraux : M. le docteur Giocanti, titulaire ; M. Orabona, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Mancini, titulaire ; M. Savelli, suppléant.

Jeudi 18 mars, canton de Muro, à Muro, à 3 heures du soir.

Conseillers généraux : M. le docteur Savelli, décédé, titulaire ; M. Paccinelli, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Villanova, titulaire ; M. Giafferi, suppléant.

Vendredi 19 mars, canton de Belgodere, à Belgodere, à 3 heures du soir.

Conseillers généraux : M. Fabiani, titulaire ; M. le docteur Santelli, député, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Muzio-Olivi, titulaire ; M. Colonna-Ceccaldi, suppléant.

## POSTES ET TÉLÉGRAPHES

ADJUDICATION
*d'une entreprise de transport de Dépêches*

Le 20 avril 1909 à 10 heures matin, il sera procédé, en séance publique, à Ajaccio (Direction des Postes), à l'adjudication de l'entreprise du transport de dépêches à exécuter en automobile de Bastia à Morsiglia et de Santa-Severa à Luri.

Les personnes qui désirent prendre part à cette adjudication doivent en faire la demande *par écrit* au Directeur des Postes et des Télégraphes à Ajaccio le 10 mars au plus tard.

Elles devront joindre à leur demande un certificat du maire constatant leur nationalité et leur moralité.

Elles peuvent prendre connaissance du cahier des charges à la Direction des Postes et des Télégraphes à Ajaccio et aux bureaux des Postes et des Télégraphes à Ajaccio, Bastia, Ile-Rousse, Luri, Morsiglia, Nonza, Brando, Erbalunga, Centuri, Morsiglia, Calvi, Corte, Sartène.

## Bagarre Sanglante
### AU VIEUX-PORT
### Coups de couteau
### Coups de poing

Les pêcheurs, qui avaient été mis hier en état d'arrestation, ont été conduits aujourd'hui au cabinet d'instruction. Des poursuites seront dirigées contre chacun d'eux, mais trois seulement ont été mis sous mandat de dépôt.

Ce sont :

1. Mori André, qui aurait blessé les deux frères Romantini ;

2. Alocci Jean, à qui l'on impute les blessures graves rapportées par Mori Augustin ;

3. Evilio, Borra Jean-Baptiste, dit *Barbaghiello*, sur lequel on a trouvé un couteau vendetta souillé de taches suspectes.

L'état des blessés paraît s'être en général amélioré.

Les blessures rapportées par les frères Romantini sont très sérieuses.

L'état de Mori Augustin, qui a été admis à l'hôpital civil, est plutôt grave. Ses jours, cependant, à moins de complications imprévues, ne sont pas en danger.

Voici la liste de tous ceux contre lesquels une information est ouverte :

1. Mori André ; 2. Mori Joseph ; 3 Sanguinetti Dominique ; 4. Mori Augustin ; 5. Rombaldi Jean-Baptiste ; 6. Gastella Paul ; 7. Sanguinetti André ; 8. Ferazzini : 9. Franceschi Sauveur : 10. Alocci Jean ; 11. Mori Marie ; 12. Fasella Bonaventure ; 13. Garbani Paul ; 14. Romantini Joseph ; 15. Borra Jean-Baptiste ; 16. Paolini Hilaire.

Les trois qui ont été maintenus en état d'arrestation sont accusés :

1. Borra Jean-Baptiste, 38 ans, marin, de port d'arme prohibée ;

2. Alocci Jean, 35 ans, de coups et blessures sur Mori Augustin, de violences et voies de fait sur Sanguinetti Dominique, et de violences sur Rombaldi Jean-Baptiste ;

3. Mori André, 24 ans, marin, de tentative de meurtre sur Romantini Joseph, coups et blessures sur Romantini Gabriel, et violences sur Fasella Pascal.

M. le docteur Zaccarelli n'a pas pu encore se prononcer sur les conséquences que pourraient entraîner la blessure de Romantini Joseph.

Borra Jean-Baptiste, Alocci Jean et Mori André ont déclaré au magistrat instructeur qu'ils ne répondraient qu'en présence de leurs avocats. Les deux premiers ont désigné Me S. de Carafla ; le dernier a choisi Me H. de Moniera.

***

Nous avons reçu du Syndicat des pêcheurs une lettre de protestation que nous publierons dans notre numéro de demain.

## *Petite Gazette*

Variations Atmosphériques du 13 mars.

Thermomètre — Heure du matin + 8°. à midi 12°. — Heure du soir + 10°. Maxima + 12°. Minima 7°.

Baromètre — 7 heures du matin, 758 mm. à midi, 767 mm. 6 heures du soir, 764 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, N.-O.

Etat du ciel : le matin, Quelques nuages. Dans l'après-midi, Id.

***

*Pharmacie*

Pharmacie de garde aujourd'hui : M. L. Genti, 36, Boulevard Paoli.

***


*Guérison radicale des Hernies*

Nous apprenons avec plaisir l'arrivée à Bastia, du professeur docteur Tacussel père, universellement connu dans toute la Corse, pour le traitement et la guérison radicale des hernies, avec ou sans bandages, ni opération. Ce savant praticien dont la haute réputation n'est plus à faire, recevra :

à Bastia, les 15 et 16 mars inclus, à l'Hôtel d'Europe, chez Mme Colombani ;

et à Ajaccio, les 17 et 18 courant, à l'Hôtel Dauphin et des Gouverneurs, Cours Napoléon.


***

*Avis*

Le cabinet du docteur Luigi est transféré à la Voie F. M. Attieri, Carnavelle. Consultations tous les jours de 1 à 3 heures. On peut aussi le demander à la pharmacie Luigi.

## THÉATRE MUNICIPAL

Dimanche, 14 mars

*Deux représentations*

Matinée à 2 heures et demie :

**I due Stenterelli gemelli**

Comédie brillante en 3 actes de C. Goldoni

*Inédi la brillantissima farsa*

STENTERELLO ORDINANZA UFFICIALE PER MEZZA ORA

Le soir, à 8 heures et demie

**ROBA D'ALTRI**

Comédie brillante en 3 actes de C. Goldoni

*Darà termine la brillantissima farsa*

*Stenterello fanatico per farsi bastonare*

Location chez M. Poggi.

Le buffet est tenu par M. Sozzi.

## Etat-Civil

MARIAGES

Jordan Antonia Edmée, marchand, et Damiani Pasquine, tailleuse.

Gandolfi de Murati Paul, marin, et Muriani Reparata, repasseuse.

Poggi Joseph Antoine, journalier, et Lazzaro Marie-Dominique, ménagère.

DÉCÈS

Franceschi César-Constant.

## SOCIÉTÉS et SYNDICATS

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — Dimanche 14 courant, de 9 à 11 heures du matin, à la Mairie, renouvellement des cotisations et réception des nouveaux adhérents.

L'amende sera rigoureusement appliquée aux retardataires.

Le Président, P. P. Monti.

BOURSE DU TRAVAIL DE BASTIA. — Les ouvriers de toutes les corporations syndiquées et non syndiquées sont priés de vouloir bien assister à la conférence qui sera faite par le citoyen G., sur le Syndicalisme, à la Bourse du Travail, ce jour, dimanche 14 du courant, à 2 heures de l'après-midi.

Le Secrétaire : Armati.

# DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00147

**BOURSE DE PARIS**

| | 12 mars | 13 mars |
|---|---|---|
| Rente de 3 0/0 ancien | 98.35 | 98.25 |
| — de 3 0/0 amortie. | 98.50 | 98.40 |

ex-coupon.

Les communications télégraphiques entre *Paris* et *Marseille* ayant été interrompues dans la soirée, le service télégraphique du *Petit Bastiais* est forcément incomplet.

## COMMISSION DU BUDGET

*Réunion extraordinaire*

Paris, 13 mars.

Sur la demande du ministre des Finances, la Commission du Budget a tenu ce matin une réunion extraordinaire.

Cette convocation donne lieu à de nombreux commentaires.

Dans les milieux politiques on prétend que cette convocation a été provoquée par les difficultés budgétaires qui augmentent de plus en plus.

Les principaux organes du matin soutiennent que M. Caillaux, ayant demandé à être entendu par la Commission du budget, avant la réunion du Conseil des ministres, n'a d'autre but que de faire approuver par les membres de cette Commission le chiffre des crédits qu'il propose pour la réorganisation de la Marine.

## Les Travaux Parlementaires

*La Réforme des Conseils de guerre. — La Réforme Electorale. — La Réforme douanière.*

Paris, 13 mars.

D'accord avec le Gouvernement, la Chambre a pris l'engagement de procéder, dans l'ordre suivant, à la discussion des trois questions importantes ; la Réforme des conseils de guerre ; la Réforme électorale et enfin, la Réforme des tarifs douaniers.

La Chambre commencera, lundi prochain, et la poursuivra sans désemparer, la discussion du projet de loi sur la réforme des Conseils de guerre.

Aussitôt après cette discussion, la Chambre abordera l'examen du projet de loi sur la Réforme électorale.

Après les vacances de Pâques, la Chambre commencera, le premier jour de la reprise des travaux parlementaires, la discussion du projet de loi tendant à modifier le tarif général des douanes.

## Le Budget de 1909

*Un beau déficit !*

Paris, 13 mars.

M. Auguste Gervais publie dans le *Matin* un article très documenté sur le budget de 1909.

Le député radical-socialiste de la quatrième circonscription de Senlis soutient que le Budget de l'exercice 1909 se soldera par un excédent de dépenses d'au moins 477 *millions !*

Dans ces conditions, il est fort probable que les crédits qui pourront être demandés au Parlement pour le *Relèvement économique de la Corse* seront repoussés sans débat.

## CHERBOURG
### *L'ÉPIDÉMIE*
### de Fièvre typhoïde

*Quatre nouveaux décès*

Cherbourg, 13 mars.

La situation sanitaire ne s'améliore pas à l'hôpital maritime.

On signale, en effet, ce matin, quatre nouveaux décès.

L'état sanitaire de la garnison reste stationnaire, sans amélioration.

A la suite de la visite des médecins-inspecteurs de la Guerre et de la Marine, l'arsenal et tous les établissements occupés par les armées de terre et de mer vont être privés d'eau pendant un certain temps.

## PARIS
### L'ÉLECTR'CITÉ
### et M. Pataud

LA RÉPONSE
*de l'Hôtel Continental*

Paris, 13 mars.

La direction de « l'Hôtel Continental » a congédié hier matin tous ses ouvriers électriciens, à la suite des incidents qui se sont déroulés, samedi dernier, quelques instants avant un banquet que devait présider le Ministre du Travail.

On sait que le célèbre Pataud, secrétaire du Syndicat des industries électriques, a obligé la direction de l'Hôtel à lui signer un contrat collectif concernant l'augmentation des salaires des ouvriers électriciens.

Afin de ne pas être privée de lumière, la direction de l'Hôtel signa l'engagement qu'elle s'est empressée de rompre.

## Les Morts du Jour
### *M. Emile Gayot*

Paris, 13 mars.

On annonce la mort de M. Emile Gayot, sénateur progressiste de l'Aube.

Docteur en droit, ancien juge d'instruction, jurisconsulte distingué, M. Emile Gayot (issait partie du Sénat depuis le 26 décembre 1880. Membre et rapporteur d'importantes Commissions, il fut même questeur du Sénat de 1888 à 1905.

M. Emile Gayot était âgé de 75 ans.

## AVIS DE DÉCÈS

M. Joseph Degola, conducteur des Ponts et Chaussées à Vescovato ; Mlle Clotilde Degola ; Mme Jeanne Degola née Fiaschi et M. Alexandre Degola ; M. Sauveur Giudicelli ; M. et Mme Anacolade Barthelet née Giudicelli ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Madame veuve

*Marie-Catherine Degola*

NÉE GRECO

leur mère, belle mère, grand'mère et tante, décédée à Ponte de Castineta le 12 mars courant.

L'enterrement aura lieu à la Ponte de Castineta le 14 mars.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.


## LIVOURNE

Restaurant *Il Pegaseo*

tenu par

M. LOUIS TAMBURINI DE BASTIA

*4, Piazza Carlo-Alberto*

Au centre de la ville et à proximité de la gare

Service à la carte et table d'hôte PRIX MODÉRÉS




GROS : F. VIBERT L'ne CHIMIE 20, AVENUE DES PONTS - LYON

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR favori des CHEVEUX



C'est une préparation sans égale pour rendre progressivement aux CHEVEUX GRIS leur COULEUR NATURELLE

Elle fortifie les cheveux et les empêche de blanchir. Elle les fait repousser en abondance et leur donne une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber. Elle enlève les pellicules et rend à la chevelure sa BEAUTÉ PRIMITIVE

Dépôt : Rue Caumartin, 45, et Parfumerie Rimmel, 39, rue Vivienne, Paris

## Nouvelle Société Navale de l'Ouest

*Agent en Corse :*

PIERRE VINCENTELLI

20, Rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

*Frêts avantageux*

Arrivée du *Saint-Marc*, le 15 mars ; départ le 19.

Arrivée du *Saint-Pierre*, le 21 ; départ le 25 mars.

SOCIÉTÉ DES RHUMERIES DES ANTILLES

## RHUM
## GRANDS MORNES

*Very Old Gets Rhum (Antilles)*

Ce RHUM, d'une supériorité incontestable, se recommande AUX CONNAISSEURS et GOURMETS par son parfum agréable, sa haute finesse, sa vieillesse.

Très recommandé par les SOMMITÉS MÉDICALES, il est devenu le cordial préféré des familles, de MM. les Officiers, fonctionnaires, colons et de tous ceux qui, soucieux de leur santé, exigent un article pur et de distillation rectifiée.

Le Rhum GRANDS MORNES ne se vend qu'en carafes de forme *triangulaire* avec acquit blanc de la régie garantissant l'origine.

Importé par MM. GET FRÈRES, Inventeurs du Pippermint.

*Port de Centuri*

## Modern' Hôtel

tenu par A.-T. DOMINICI

*Situation superbe*

Déjeuner et Dîner sur commande

*Prix Modérés*

On reçoit des Pensionnaires

*Location d'embarcations et d'engins de pêche*

Cet hôtel, nouvellement installé, se recommande pour son excellente cuisine, son confort et sa bonne tenue.

N. B. — Prévenir la veille pour avoir une bonne bouillabaisse.

# NOUILLETTES ET LASAGNE AUX ŒUFS
## MAISON GHILINI
### BASTIA

Toutes nos pâtes sont garanties fabriquées avec des semoules de blés durs.



*Le Savon extra-pur « Le Chat »* contient la proportion d'huile la plus élevée qui puisse entrer dans le savon.

*Le Savon extra-pur « Le Chat »* prolonge la durée du linge et procure une économie de 20 à 30 p. 0/0 sur le poids du savon employé.

Pour éviter les contrefaçons se méfier des marques ayant de l'analogie avec la tête de Chat

**Installation à Gaz**

**Jean Cinti**, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia
Vente de tous, verres et manchons
*Appareils sur commande*
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage ! — Travail soigné et garanti



**REVUE-GUIDE** POPULAIRE PRATIQUE 2 fr. par an.
bulletin mensuel 16 pages, droit usuel, renseignements utiles, union, défense et initiative du commerce, très intéressant pour commerçants. Demander spécimen et s'abonner
**Fr. MAESTRACCI**
ancien secrétaire de mairie
2, rue Neuve St-Roch, Bastia (Corse)
ou dans tous les bureaux de poste.

**Cordonnerie Modèle**
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
**EUGÈNE PERICCHI, propriétaire**
*Saison Printemps-Eté 1908*
Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures d'Eté en toile
en noir et couleur, dernière mode
*Choix considérable de Pantoufles*
**Prix très réduits**
Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.



*La Maison se charge des réparations*

ANCIEN CABINET PRADÈRE
**PIERRE SABATÉ**
**Chirurgien-Dentiste du Lycée**
**SUCCESSEUR**
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
*Bd Paoli, 18, au 1er*
*Maison Benedetti*

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes, — qui n'ont pas le droit d'exercer sur la profession et qui empêchent des matières nuisibles à la santé pour le fin exclusif de duper actionnaires.

**LA KABILINE**
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour teindre seuls ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
**ESSAYEZ-EN !**
Le Paquet : 40 Centimes.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.
Bastia, Imprimerie Ollagnier

Librairie Ollagnier




EN VENTE PARTOUT

CHEVEUX SAUVÉS Procédé Hahn



**LE GUIDE DES CONVENANCES**
Par LISELOTTE
1 FR. 45
Le Guide des Convenances constitue le plus sûr moyen de conserver l'intimité, car il évite le tâtonnement immoderément coûteux lorsqu'on ne connaît pas TOUS les usages du monde.

**MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
*Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rennes artificielles.*
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
*Appareils Sanitaires*
**Charles CLÉMENT & Cie**
**Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.**



**Royal Windsor**
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS ?
AVEZ-VOUS DES PELLICULES ?
VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS ?
NE FAITES
Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Demandez-le. Vente toujours croissante.
Exiger sur les flacons les mots Royal Windsor. Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et cartons. Exiger l'ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

# PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)

**Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs**

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

**Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI, Corte (Corse).**

ON DEMANDE DES MALADES
Même désespérés incurables.** — PAIEMENT APRÈS GUERISON seulement. Guérison rapide et sûre, sans médicaments, par la MÉDECINE NATURELLE, électricité, ventouses, eau, plantes, hygiène, et que chacun peut suivre chez soi, — de toutes les maladies chroniques les plus anciennes, les plus graves, telles que : Tuberculose, Maladies de Poitrine, Asthme, Rein, Foie, Vessie, Estomac, Peau, Intestins, Rhumatismes, Goutte, Gravelle, Vices du Sang, Nerfs, Impuissance, Incontinence, Paralysie, Cancer, etc. Pour renseignements confidentiels et conseils gratis, envoyer timbre pour grande brochure explicative à M. le Docteur Edouard, 3, Rue du Docteur-Gendre, NANCY.

**ÉPILEPSIE**
Guérison certaine par l'Antiépileptique de Liège
Le flacon contenant le traitement et du nécessaire nécessaire de guérison est envoyé franco à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie à M. G. FARYAL, Pharm. à Liège (Belg.)

**CHLORO-ANEMIE, TUBERCULOSE, CONVALESCENCE**
Tout état de langueur et d'amaigrissement ayant pour cause la dénutrition trouve une guérison prompte et certaine par l'emploi du
**VIN DE VIAL** — Quinq. Kola — Viande — Lacto-Phosphate de Chaux
*Demandez et offrez dans tous les Cafés* **MARO MATTEI, apéritif supérieur**

***Pétrole Raffiné d'Amérique***

# Marque LE LION

**Qualité supérieure, sans fumée et inodore**

**3 fr. 50 le Bidon de 18 litres et demi**

***Prix spécial pour le gros***

**En vente chez MM. L. N. Mattei et Cie**



TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 75 — MARDI 16 MARS 1909

00148

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | un an | 6 mois | 3 mois |
|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. |
| Autres Départ. | 22 » | 12 » | 6 » |

Union postale, un autre Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.



BIBLIOTHÈQUE BASTIA


## LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : St Zacharie I, Pape.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. 50 m. — Coucher, 6 h. 34 »
Dernier quart..le 14. Nouv. Lune, le 21
Fête de Demain : Saint Libert.

*15 MARS*

### COUP D'ŒIL D'ENSEMBLE

## L'IMPOT SUR LES REVENUS

*Part de l'Etat et Centimes additionnels*

Maintenant que la Chambre en a fini avec l'impôt sur les revenus, et en nous basant sur les données certaines que nous possédons à l'heure actuelle, il nous est possible de jeter un coup d'œil d'ensemble sur la réforme dont M. Caillaux est le père.

Sans doute, cette réforme apportera dans nos mœurs de contribuables, des perturbations qui, au début, n'iront pas sans difficultés. Le principal reproche que lui opposent ses adversaires est que, pour arriver à une nouvelle évaluation des possibilités fiscales de chacun, il faudra obtenir des déclarations précises sur les revenus des diverses sortes. D'aucuns reconnaissent que c'est là une nécessité, d'autres l'appellent de l'inquisition ; il faut bien reconnaître cependant qu'il serait difficile d'établir un impôt équitable et proportionnellement réparti, sans posséder les éléments essentiels de cette répartition. Comment celui qui prétend dissimuler ses revenus au fisc pourrait-il payer exactement sa part des dépenses publiques ?

En définitive, ainsi que l'a exprimé à la Chambre le rapporteur du projet, la réforme de l'impôt sur le revenu consiste dans une mise au point, dans un aménagement meilleur, une généralisation commandée par un souci élémentaire de justice fiscale. Mais ce serait une erreur de croire que cette réforme aboutit à un bouleversement total des méthodes actuelles, que ceux qui payaient le plus ne payeront rien, et que ceux qui ne payaient rien vont supporter tout le poids des charges publiques.

La vérité est toute autre. Examinons très brièvement la réforme dans ses diverses cédules, de façon à en faire apparaître les transformations et les innovations.

En ce qui concerne la propriété bâtie, on a augmenté dans une proportion minime le taux de l'impôt, qui sera désormais de 4 0/0, mais en revanche on a supprimé l'impôt des portes et fenêtres

La propriété non bâtie, c'est-à-dire en majeure partie la propriété paysanne, a été dégrevée dans une large mesure. La terre, qui paye 105 millions d'impôts, ne payera plus que 45 millions

De son côté, le commerce bénéficiera d'un dégrèvement de 50 millions.

La caractéristique du nouveau système fiscal est qu'il s'efforce d'atteindre toutes les branches de revenus : le foncier bâti et non bâti au taux de 4 0/0, les capitaux mobiliers au même taux de 4 0/0, les revenus commerciaux et industriels au taux de 3 50 0/0, les bénéfices agricoles, les traitements et salaires, les revenus des professions libérales au taux de 3 0/0. Comme on le voit, les revenus du capital sont le plus frappés, les revenus mixtes du capital et du travail un peu moins, et enfin, les revenus du travail seul sont imposés au plus bas taux.

Actuellement fonctionne un système assez décevant et toujours inégal de dégrèvements des petites cotes. Le projet Caillaux prévoit, d'une façon bien plus uniforme, partant plus équitable, pour tout contribuable ayant moins de 1 250 fr. de revenu total, une exonération complète jusqu'à 625 francs d'impôt foncier, et le bénéfice de cette exonération demeure acquis lorsque le contribuable ajoute à ces 1.250 fr. de revenu total la valeur locative de sa maison, si elle est inférieure à 80 fr., et 300 fr. de salaires, c'est-à-dire lorsqu'il atteint, dans ces conditions 1.630 francs.

Quand le contribuable a plus de 1.250 francs et moins de 5 000 fr. de revenu total, il bénéficie de dégrèvements gradués sur les premiers 1 250 francs de son revenu foncier. Il en résulte qu'il est taxé seulement au taux de 1.70 0/0 pour un revenu de 5 000 francs.

Pour compléter le tout, la Chambre a établi, à partir de 5 000 fr., l'impôt complémentaire très largement progressif ; voyons, par quelques exemples qui ont été cités par M. Caillaux, quel sera le total ainsi obtenu pour diverses catégories de contribuables.

Prenons un revenu de 6.000 fr. Le rentier paiera 240 francs d'impôt cédulaire et 10 francs d'impôt complémentaire ; au total : 250 fr. C'est là l'impôt du revenu mobilier, du capital.

Pour un même revenu, un commerçant paiera 120 francs d'impôt cédulaire et 10 francs d'impôt complémentaire, soit 130 francs. C'est l'impôt du revenu mixte, un peu moindre que celui du capital.

Enfin, toujours pour le même revenu, un salarié paiera 15 francs comme impôt cédulaire et 10 fr. comme impôt complémentaire ; au total : 25 francs. C'est l'impôt du travail, bien inférieur aux précédents.

Prenons maintenant un revenu double : 12.000 francs. Le rentier paiera 570 francs d'impôt, le commerçant 330 francs et le salarié 260 francs.

Pour un revenu de 15 000 francs, le rentier paiera 750 francs, le commerçant 585 francs, le fonctionnaire 410 francs.

Pour un revenu de 30 000 francs, le capitaliste paiera 1 950 francs, le commerçant 1 800 francs et le gros fonctionnaire 1 460 francs.

On pourrait ainsi continuer en remontant l'échelle des revenus : mathématiquement, l'impôt progresse de plus en plus vite, et l'écart entre les taxes du capital, du revenu mixte et du travail se rapprochent. N'est-ce pas absolument juste ? Il arrive un moment où, le revenu ayant dépassé un certain chiffre, il n'y a plus lieu de distinguer sa provenance, puisque celui qui en est nanti dispose de ressources qui dépassent beaucoup le nécessaire.

Est-ce tout ? Malheureusement non ! Il reste encore la part des départements et des communes, autrement dit les centimes additionnels au principal que nous venons d'énumérer et qui ne représente que la part de l'Etat.

Nous savons maintenant que, d'après le projet qui vient d'être déposé par le ministre des Finances, les impositions locales seront établies à peu près sur les mêmes bases que la part de l'Etat. Et comme les dépenses auxquelles doivent faire face les départements et les communes sont à l'heure actuelle à peu près égales à celles de l'Etat, nous n'avons qu'à doubler les chiffres ci-dessus pour savoir approximativement ce que nous devrons payer au fisc. C'est un calcul que chacun ne manquera pas de faire, car lorsqu'on est sûr qu'on doit être mangé, on aime bien à savoir à quelle sauce. Pourvu que la sauce ne soit pas trop amère !

J. SOLEIL.

## *L'Assainissement* DE LA CÔTE ORIENTALE

Rapport fait par M. ANTOINE GAVINI au nom de la Commission de l'Agriculture.

(Suite)

Pendant tout le moyen âge, la Corse fut un champ de bataille où tous les peuples d'Europe se disputèrent la domination de l'île. Les Corses, pour se défendre des incursions des Sarrasins, se retirèrent dans leurs montagnes, et lorsque après des siècles de luttes, ils voulurent redescendre dans la plaine, il ne restait plus sur l'emplacement des vieilles colonies romaines, ensevelies sous les terres d'alluvion, qu'une terre inculte où la malaria frappe impitoyablement les cultivateurs assez courageux pour remuer un sol dont les fruits sont toujours mêlés à des semences de maladie et de mort » (1)

Il est fait, pour la première fois, allusion à la malaria dans une requête adressée en 1483, à l'office de Saint-Georges, par les habitants de Bigorglia : « Anciennement, disaient-ils, le Golo se jetait dans l'étang de Biguglia et l'air n'était pas pestilentiel » Ils demandaient que des travaux fussent effectués pour ramener le Golo dans son ancien lit. Mais la Corse allait avoir à soutenir contre Gênes les longues guerres de l'indépendance pendant lesquelles la paludisme, que l'on ne pouvait songer à enrayer, ne cessa de s'accroître. Lorsque, en 1768, la Corse fut annexée à la France il semble qu'une ère de prospérité allait s'ouvrir pour le pays. Une députation fut chargée d'exposer au roi les revendications de la Corse et les procès-verbaux des Etats témoignent de la solllicitude constante de la monarchie.

Des projets furent dressés immédiatement et certains travaux furent exécutés au moyen de prélèvements sur la caisse civile.

Le 17 avril 1774, un arrêté du Conseil d'Etat du roi, sur la proposition du directeur du Terrier de l'île, ordonnait l'ouverture de quatre canaux destinés à maintenir l'étang de Biguglia en communication constante avec le Golo, d'une part, et la mer de l'autre. L'un de ces canaux, le vieux Fossone, existe encore.

Dans les nombreuses séances des Etats corses, les commissaires du roi exposèrent les projets qui avaient pour but « de mettre en valeur la Corse, d'accroître sa population, de rendre l'air sain et les plaines de l'île cultivables, dans lesquelles on se trouvent les meilleurs terrains, mais abandonnés par suite de l'infection de l'air ».

Les effets de ces premiers travaux furent incomplets n'en avaient pas moins considérablement amélioré la région de Biguglia.

D'après un rapport adressé en 1780 à Necker par le directeur du Terrier de l'île, ces premiers ouvrages entrepris à l'étang, quoique imparfaits, avaient déjà produit les plus heureux résultats. La mortalité avait diminué des deux tiers à Furiani, de plus de la moitié à Biguglia, de cinquante

78. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## Le Testament Volé

par HENRI DEMESSE

DEUXIÈME PARTIE

I

THÉRÈSE CHEZ EVERARD

Soudain, le fermier aperçut la servante :

— Marion ! dit-il.

La vieille servante.

— Qu'y a-t-il ?

— Ma mesnade ?

Marion alligna quatre-vingt-dix-huit francs et trois sous sur la table. Le fermier ramassa la monnaie et la glissa dans la poche de son gilet.

— Bien ! fit-il. Ecoute-moi ! D'abord, ferme la porte !

Et, s'adressant à Toussaint, qui demeurait assis sur une chaise, immobile, muet, tremblant d'attraper quelque torgnole.

— Toi, petit ! dit-il, va voir un peu dans la cour si j'y suis !

L'enfant ne se le fit pas répéter... Il sortit. Marion ferma la porte de la salle et attendit que le fermier parlât.

— Tu aimes les enfants ? commença Antoine.

— Pourquoi cette question ?

— Réponse ! Tu restes ici, sans grever... Ce n'est pas pour mes beaux yeux, j'imagine ?

— Oh ! non !

— Merci ! Tu franchises mes pieds ! C'est donc alors pour le moutard ?

— Oui.

— Donc, tu aimes les enfants ?

— J'aime Toussaint, je l'ai vu tout petit, il a perdu sa mère : je me suis attachée à lui. Je ne veux pas qu'il devienne un gueux...

— Comme son père ! Achève donc ! Tu en meures d'envie !

Marion ne répondit pas.

— Or, reprit Antoine Everard, tu aimes les enfants, c'est un fait acquis ! Je dois te rendre cette justice, à toi le pomp'on pour les élever ! Une vraie mère, quoi ! Et encore, il y a bien des mères qui sont moins dévouées, moins attentives.

— Où veut-il en venir ? se demanda la servante avec une véritable inquiétude.

— Eh bien, continua le fermier toujours sur le même ton gouailleur, as-tu bien d'un enfant à soigner, toi qui n'en as qu'à eux.

— Comment ?

— Tu avais déjà un petit garçon. Tu aurais aussi une petite fille.

— Une petite fille ?

— Et une jolie petite fille encore, je ne te dis que ça... Toussaint, qui est un joli bout d'homme... et elle... je te garantis que ça fera un beau couple... Tu verras ça !..

— Mais cette petite, où donc est-elle ?

— Ici !

— Ici ? Où ça ?

— Là haut... dans la chambre de Toussaint où je l'ai portée en arrivant à la ferme.

— Mais que fait-elle là-haut, cette petite ?

— Elle dort, parbleu ! Que veux-tu qu'elle fasse ? Elle dort comme une souche dans le lit de Toussaint... Elle ne peut pas égrener son chapelet : A son âge, on ne sait pas encore prier !

— Quel âge a-t-elle ?

— Quatre ans !

— Mais qu'est-ce que cette petite fille ? Comment est-elle entre vos mains ? demanda Marion avec une inquiétude de plus en plus grandissante... car elle pressentait, que, dans ce fait mystérieux — la présence de cette petite fille inconnue à la ferme — gisait le secret de la fortune du fermier.

— J'attendais ces questions ! répliqua Antoine, rien n'est plus naturel. Seulement, il m'est impossible d'y répondre.

— Pourquoi cela ?

— Parce que c'est un secret qui ne m'appartient pas.

— Ainsi, vous ne voulez pas me dire de qui vous tenez la petite fille, ni qui elle est ?

— Non !

— Mais en admettant que je me contente de cette réponse, moi, dit Marion, que répondrai-je à ceux qui m'interrogeront au sujet de cette enfant, qui vient on ne sait d'où, et de qui la présence amène, ici, subitement des billets de banque de cent francs ?

Antoine sourit :

— Ah ! les billets de banque t'effarouchent. Bête ! Et si ce que tu crois que je les ai vus ici ! On a dû t'en dire de belles sur mon compte, au village, lorsque tu as changé le billet, pas vrai ?

— C'est vrai !

— Les imbéciles ! Eh bien ! oui, des billets de banque, et j'en aurai davantage encore avant peu, et j'en aurai toujours davantage. Tu t'en vas, crois-le la petite fête qui est là-haut, comme tu dis. Aussi, il faudra la soigner comme une petite princesse, pour le moins ! Voilà tout ce que je peux te dire, Marion. Coute, cependant, que je n'ai dit pour la rejeter de tes connaissances, qui est, bien à tort, alarmée, à ce qu'il me paraît. La petite fille vivra donc ici. Pendant quelque temps, et jusqu'à nouvel ordre, elle ne verra personne, que nous. Elle ne sortira pas de la ferme. Elle jouera, dans le jardin, avec Toussaint. Pour tout le monde, plus tard, elle passera pour être une parente pauvre que nous avons recueillie... Là-dessus... vienge avec moi ?.. Il faut voir si la petite est réveillée et si elle n'a besoin de rien !

Marion suivit le fermier.

— C'est égal, fit-elle tout bas, ça n'est pas clair !

II

LE RÉVEIL DE THÉRÈSE

— Oh ! la jolie petite fille ! dit Marion... l'amour d'enfant ! Qu'elle est mignonne ! et quelles distinctes. Pour sûr, c'est quelque petite princesse.

(*A suivre*).

ne à Bergie, et nous empruntons à l'ingénieur en chef Robiquet la statistique suivante qui corrobore les conclusions du rapport précédent :

| | 1786 | 1821 | 1906 |
|---|---|---|---|
| Forge (habitants). . | 289 | 430 | 501 |
| Furiani — . . | 310 | 360 | 401 |
| Biguglia — . . | 254 | 319 | 388 |

Au cours du XIXe siècle, les travaux d'assainissement furent à peu près abandonnés. Quelques entreprises isolées n'ont pu modifier l'état de la Corse.

Sous le premier empire, de 1807 à 1814 on a effectué le desséchement des marais des Salines, près d'Ajaccio, qui avaient été cédés à la famille Bonaparte sous conditions d'en exécuter le desséchement.

En 1827, des travaux de réunion furent entrepris en vue du dessèchement de la plaine entre Solenzara et Bonifacio. Il évaluait à une dizaine de millions les travaux à exécuter, mais il ne lui fut donné aucune suite à ce projet.

En 1840, il fut de nouveau procédé à une étude générale. Des avants-projets furent dressés par les ingénieurs Bernoux, Lesguillier et Comte Gesbert. Quelques travaux ont été effectués dans la vallée du Golo, à St-Florent, à Calvi et à Porto-Vecchio.

En 1851, on construisait le canal d'irrigation de la Casinca. De 1858 à 1863 on a entrepris le desséchement des marais situés aux embouchures du Fiumorbo et de l'Abatesco.

Des travaux importants ont été entrepris dès 1860 en vue d'assainir le domaine national de Casabianda.

Cependant, le Conseil général de la Corse, la Chambre de Commerce, les corps élus, ne cessèrent d'appeler l'attention du Gouvernement sur l'urgente nécessité de procéder à l'assainissement de la Corse.

Le service des ponts et chaussées proposa à nouveau en 1884 le desséchement des marais et l'adduction, dans la plaine, d'eaux d'alimentation. Aucune entreprise nouvelle ne fut exécutée.

Les plaintes se renouvelèrent dans l'île ; de nombreuses pétitions furent remises par les délégations des communes à M. le Président de la République Carnot, en 1890, lors de son voyage en Corse. Par deux dépêches en date des 31 mai et 6 décembre 1890, le Ministre de l'Agriculture prescrit au service hydraulique de procéder à l'étude d'ensemble de la question.

Lors de la discussion du budget de 1892, la Chambre des Députés fut appelée à statuer sur un amendement dans le procédure de la Corse tendant à augmenter de mille francs, à titre d'indemnité, et pour reconnaître l'assainissement de la côte orientale à l'attention du Gouvernement, le crédit du chapitre XXXIII du budget du Ministère de l'Agriculture. Les amendements a été adoptés.

Une étude d'ensemble a été présentée par le service des ponts et chaussées. Des rapports remarquables ont été adressés au Ministère par MM. Bourgougnon et Dupuit. Le Gouvernement a adopté les conclusions qui ont servi de base au projet de loi déposé le 4 juin 1903 par M. Mougeot. Le 25 juin 1903, M. Boudry-Alex déposait sur le bureau de la Chambre un rapport favorable à l'adoption du projet ; mais par suite de l'expiration du mandat de la Chambre précédente, le projet de loi de 1903 est devenu caduc.

Le 23 juin 1907, M. Ruau, ministre de l'Agriculture, déposait un nouveau projet de loi — c'est celui qu'a étudié votre Commission de l'agriculture — et que je suis chargé comme rapporteur de soumettre aux délibérations de la Chambre.

### *Le projet du Gouvernement*

L'exposé des motifs, fort complet, étudie la question sous ses différents aspects.

Après avoir constaté l'échec des entreprises isolées accomplies à ce jour, depuis un siècle en Corse, le Gouvernement propose résolument de s'occuper de la fois à tous les foyers d'infection d'une région, de façon à la rendre habitable et à permettre à ses habitants de vivre.

On peut en effet arriver à l'assainissement définitif que d'une manière générale par des opérations d'ensemble. Un assainissement partiel serait une perte d'argent, car on trouverait les moustiques chassés jusqu'à ce jour.

« On compte notamment, dit l'ingénieur Bertaud, qu'il ne suffit pas de se débarrasser des eaux stagnantes et d'assécher un marais dans un but de bonne propriété, mais qu'il faudrait que la même opération fût faite sur toute la plaine environnante, tant que des

---

## MUSIQUE MILITAIRE

*Programme du 16 mars à 2 h. 1/2*

| | |
|---|---|
| Allégro, | F. Prêts. |
| L'Ami Fritz. | Mascagni. |
| Marche, valse exergeoir, | Lachme. |
| La Fille du Tambour major. | Offenbach. |
| Pierrette, | Pany. |

*Le Chef de musique* X. LAURENT.

---

## Ce que disent les Journaux

### L'Estafette

A propos du cor fût Caillaux : lourd :

« Clemenceau enquêteur et visionnaire ne cesse pas des observations d'un simple argentier, il n'admet pas la résistance à ses idées, la bonderie devant les démonstrations lui plaisent ; mais Caillaux tient les cordons de la bourse, et il sait qu'elle est vide. Son départ, désormais volontaire ou forcé, est un expédient pour Caillaux ; malheureusement on n'en sait pas une solution pour le pays. C'est pourquoi la crise fondamentale qui nous tue est infiniment plus grave que la crise ministérielle que tout le monde annonce. »

### L'Humanité

« Pour que l'impôt sur le revenu ait quelque chance d'être voté par le Sénat, il faut que les républicains se préparent. Il faut que M. Caillaux reste dans le ministère et qu'il y reste avec son autorité intacte ; comme M. Clémenceau lui demande de ce qu'il devient le bureaucratie devait et tête dans un cabinet ministériel à fait à l'impression au ministère de la Marine, quand il lui demande de surcharger le budget de cent millions de dépenses navales nouvelles, suggérant ainsi un vaste programme sur lequel la Chambre a à se prononcer, et jouant carrière les millions de la gauche du gaspillage. Il fait donc plus un suicide moral. »

### Le Radical

Sur l'ordre du jour de la Chambre :

« S'il est une réforme qui soit mûre c'est bien celle des Conseils de guerre : les scandales de l'affaire Dreyfus viennent après d'autres à démontrer avec éloquence. A plusieurs reprises elle fut à la veille d'être portée à la tribune, divers empêchements s'y opposèrent, entre autres, les crises ministérielles du Midi. La révolte du 17e qu'on n'a pas oubliée. Le rapport sur le projet est déposé depuis bientôt mois ; mêlée archaïque de réforme des Conseils de guerre ; la Chambre la votera bon le matin, et il ne sera vraiment pas trop tôt. »

### La Petite République

« Peut être aurait-il mieux valu intervertir l'ordre et commencer par la réforme électorale au besoin sur ce fait qu'il serait mauvais qu'une discussion aussi importante fût entreprise trop tard et se terminât seulement sous la dernière heure avant le renvoi ; mais le retard ne sera perdu ne pas très considérable. La motification des Conseils de guerre n'empêchera probablement pas très longtemps la Chambre des députés ; la question est mûre. Les Conseils de guerre devraient connaître non plus que des crimes réservés aux troupes en campagne pour toutes les infractions ordinaires ne peuvent plus être visées. »

---

## *Bulletin Financier*

Paris, 11 mars 1909.

La réponse de [illegible] aux notes autrichiennes avait [illegible] et termes très modérés, [illegible] se montre bien disposé, d'autant que [illegible] de New-York est [illegible] plus actif. La Route Française s'avance à 91.31. Les Fonds Etrangers sont pour le [illegible] en progrès : « Turc passe à 95.77, le Serbe à 78.50. L'Extérieure à 98.42. L'Italien vaut 100 à 102.45 et le Russe à 92 1/2 à 91.05. Les Sociétés de Crédit sont irrégulières. Les Crédit Lyonnais cède à 1.710. Le Crédit Foncier revient à 747. La Compagnie Nationale d'Entreprise reste à 733 et la Société Générale à 573.

La Banque Centrale Mobilière est ferme à 511.

Excellente tenue de la Route Foncière à 402.

Reprise des valeurs industrielles : de Lachine ; Bons 4.1/2 Métallurgiques ; Accumulateurs du recul des titres cupréifères ; Rio ; Tel.

En Banque, l'obligation 5.00 de la Port de Para s'avance à 457. L'émission de la nouvelle tranche obligataire effectuée par la Banque Privée a obtenu un plein succès.

L'ensemble des importations et des exportations de la Russie s'élève, en 1er janvier au 31 octobre 1908 à 2.201,5 millions de roubles, en diminution de 24,8 millions de roubles sur 1907 et en augmentation de 41,7 millions de roubles sur 1906. La plus-value importante des importations de matières premières montre nettement le développement de la Russie en point de vue industriel et agricole. Les importations russes de [illegible] ont atteint à 24,8 millions de roubles en plus value de 4 millions de francs sur 1907.

Nos chemins de fer enregistrent de nouveaux progrès.

---

## LA BAGARRE DE RAPAGGIO

Nous nous empressons de publier la lettre qui nous est adressée par M. le docteur Manfredi, l'honorable conseiller général du canton de Piedicroce, et nous sommes heureux de rendre hommage à ceux qui ont employé leurs efforts pour aboutir à la paix générale. Ils ont ainsi rétabli l'ordre dans une commune momentanément troublé, et évité pour l'avenir d'autres conflits sanglants.

Rapaggio, le 14 mars 1909.

Mon cher Directeur,

Dans le numéro du *Petit Bastiais* du 12 mars, vous annoncez qu'une bagarre sanglante est survenue à Rapaggio.

C'est un peu exagéré ; au fond, il n'y a eu qu'une simple rixe entre gens pris de boisson qui se sont, il est vrai, à moitié assommés.

Le village en entier, consterné par un fait pareil, s'est ressaisi du coup, et, grâce aux nombreuses démarches faites auprès de la population par des gens dévoués, partisans de l'ordre, tels que M. le maire Chipponi, M. l'abbé Gudicelli, M. Colonna, M. l'abbé Ercole, nous avons pu arriver à concilier tout le monde.

Les principaux membres de toutes les familles ont signé un véritable traité de paix, dont je vous envoie une copie, et dont l'original a été transmis à M. le Procureur de la République à Corte.

Veuillez agréer, etc.

Docteur MANFREDI.

Les soussignés, représentant toutes les familles de la commune de Rapaggio, canton de Piedicroce, déclarent, par la présente, s'engager mutuellement, chacun selon ses forces et ses moyens, auprès de ses parents et de son influence auprès de ses amis, de ramener le calme absolu et la tranquillité dans la commune de Rapaggio qui viennent si brusquement et si malheureusement d'être troublée.

Ils s'engagent tous, notamment, de faire leur possible pour éviter les rassemblements et les réunions politiques ou autres pouvant avoir une portée agressive contre quelqu'un de la commune.

Ils s'engagent également à faire tous leurs efforts pour faciliter et maintenir définitive la réconciliation survenue aujourd'hui.

Dans le cas où contre toutes les espérances l'un des deux blessés, Gludicelli Joseph-Mathieu et Albertini Pierre-Xavier, venait à succomber des suites de ses blessures, les soussignés déclarent, par avance, ne se dégager en rien des compromissions réciproques d'aujourd'hui et particulièrement s'engager totalement la responsabilité du médecteur, M. le docteur Manfredi, conseiller général du canton.

Fait à Rapaggio, le 12 mars 1909.

(Suivent les signatures dûment légalisées.)

---

## POSTES ET TÉLÉGRAPHES

### ADJUDICATION
### *d'une entreprise de transport de Dépêches*

Le 20 avril 1909 à 10 heures matin, il sera procédé, en mairie publique, à Ajaccio (Direction des Postes), à l'adjudication de l'entreprise du transport de dépêches à exécuter en automobile de Bastia à Morsiglia et de Bastia à Lucciana.

Les personnes qui désirent prendre part à cette adjudication doivent en faire la demande par écrit au Directeur des Postes et des Télégraphes à Ajaccio le 30 mars au plus tard.

Elles devront joindre à leur demande un certificat de mairs constatant leur nationalité et leur moralité.

Elles peuvent prendre connaissance du cahier des charges à la Direction des Postes et des Télégraphes à Ajaccio et aux bureaux des Postes et des Télégraphes à Ajaccio, Bastia, Ile-Rousse, Luri, Morie, Mariuggio, Bigliano, Erbalunga, Luri, Morsiglia, Oletta, Corte, Sartène.

---

## GAZETTE DÉPARTEMENTALE

SISCO. — Le nouvel municipal de Sisco a demandé que les heures de départ de la diligence postale de Bastia pour le Cap-Corse soient changées.

***

PENTA. — M. le conducteur des ponts et chaussées Joseph Degola, attaché à la reconscription de Venaveto, vient d'avoir la douleur de perdre sa mère, Mme Marie-Catherine Degola née Greco, décédée jeudi à Penta di Casinca.

Mme Degola était depuis très longtemps atteinte d'infirmités qui ne lui permettaient plus de quitter la chambre et qui lui occasionnaient souvent de cruelles souffrances. Elle était affectionnée entière dans ces dures épreuves par ses enfants qui mettaient tout leur zèle soins à la soulager, à atténuer le plus possible l'état douloureux de leur chère mère. Ils ont donné tous, pendant de longs mois, la preuve de leur dévouement filial qui ne les laissait reculer devant aucune fatigue. Cette bonne mère était bien digne d'un tel empressement. Restée veuve toute jeune, elle s'était dévouée à l'éducation de ses enfants, et elle allait jouir des douces caresses de son petit fils lorsque la maladie est venue la clouer sur son lit de douleurs.

La population de Penta, au sein de laquelle M. Degola a su se créer tant de sympathies, s'est groupée tout autour de la famille éplorée. Le cortège de cette femme de bien et s'est associée aux regrets qu'a excités sa disparition.

Nous offrons à M. et Mme Joseph Degola, à Mlle Dego'a et à la famille Giudicelli, toutes nos condoléances.

***

VIVARIO. — Nous avons le regret de signaler à la bienveillance des pouvoirs publics, l'état de consternation dans lequel est plongée notre pauvre commune par suite des tombées de neige successives.

Notre hôtel dégèle et meurt ; les ouvriers ne peuvent se livrer à aucun travail depuis deux mois.

De mémoire d'homme on n'a vu, à Vivario, une pareille désolation. — A. L.

***

PIETRALUGNO. — M. le capitaine Romani vient d'avoir la douleur de perdre son unique fils, un grand et beau jeune homme de dix huit ans, élève interne au lycée de Bastia.

Cet infortuné jeune homme, dont le caractère doux et affectueux se faisait aimer de tous, a laissé pendant plusieurs semaines entre l'effroi mal qui devait avoir raison de sa robuste constitution. Depuis plus d'un mois il ne se levait plus, et ne se faisait plus d'illusions sur la brièveté de sa vie. Les soins seuls des siens prolongeaient ses jours.

L'aspect de la mort n'a pas eu de prise sur cette âme forte. Il a accepté les desseins de la Providence avec une résignation stoïque et a demandé à notre sainte Religion toutes les consolations qu'elle apporte en seuil de l'éternité à ceux qui ont confiance en la Miséricorde Divine.

La levée du corps a été faite dans la matinée en présence de nombreux parents de Ville, de Bastia et Furiani, et l'funèbre cortège s'est dirigé vers l'église de Sainte Lucie où ont eu lieu les obsèques devant toute la population de Ville de Pietranera.

L'inhumation a été faite dans le cavau particulier de la famille.

Nous présentons à M. le capitaine Romani et profondément éprouvé, et à sa famille, l'expression de nos bien vives et sincères condoléances.

***

BASTELICACCIA. — Dans sa dernière session, le conseil municipal de Bastelicaccia a pris une délibération demandant : la création d'un emploi d'instituteur en faveur de Bastelicaccia, la dédoublement de l'école mixte de Fontanicchi et sa conversion en une école spéciale de garçons et une école spéciale de filles, et s'est engagé à voter les crédits que l'administration jugera nécessaires pour l'aménagement des classes et les logements du personnel.

---

## La Bagarre du Vieux-Port

### *Nouvelle protestation*

Bastia, le 15 mars.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*.

La lettre du Syndicat des pêcheurs publiée dans le *Petit Bastiais* d'aujourd'hui contient elle aussi des inexactitudes et surtout des insinuations qu'il importe de relever :

1. Il est absolument faux que les chalutiers aient été saisis par le Président de la Prud'homie des pêcheurs ; il en avait d'autant moins le droit qu'il se trouvait en dehors des limites de la juridiction prud'homale. En outre, la « saisie » des bateaux eût été illégale, pour les raisons que nous donnons plus loin. Le premier prud'homme les a simplement « surpris, » et il ne pouvait et ne devait intervenir en la circonstance qu'à titre de témoin ordinaire, de plaignant.

2. Il est encore absolument faux qu'aucune saisie n'ait été opérée. Le syndicat ne peut certainement pas ignorer, — puisque les Prud'hommes en font partie — que le poisson a été vendu aux enchères par les soins de l'Administration de la marine, que le produit de la vente a été versé aux Domaines et que les engins (un filet et 800 m. de remorque) ont été saisis et mis en dépôt sous la garde et la responsabilité des agents de la marine.

3. Il n'est pas vrai que les règlements maritimes stipulent que les chalutiers doivent être saisis pour être gardés au port jusqu'à l'issue du jugement. La loi du 9 janvier 1852, seule applicable à nos nationaux, ne prévoit pas pareille mesure. Elle est, il est vrai, prescrite par la loi du 1er mars 1888, mais cet acte vise seulement les *pêcheurs étrangers* pris en flagrant délit de pêche dans nos eaux territoriales, et cette mesure n'a d'autre but que de garder un gage pour le payement de l'amende.

Si donc les chalutiers sont sortis, ce n'est pas au mépris des règlements, mais parce que la loi ne permettait pas de les retenir.

Il est fâcheux que les Prud'hommes, qui savaient fort bien à quoi s'en tenir, n'aient pas cru devoir rensoigner exactement la corporation et calmer ainsi les esprits ; la regrettable bagarre du vieux-port ne se serait peut-être pas produite.

B. POGGI.

---

## Conseil de Revision

Mardi, 16 mars, canton de Calenzana, à Calenzana, à 2 heures du soir.

Conseillers généraux : M. Pucciarelli, titulaire ; M. le docteur Giocanti, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Colonna-Ceccaldi, titulaire ; M. Luigi, suppléant.

Mercredi, 17 mars, canton d'Ile-Rousse, à Ile-Rousse, à 3 heures du soir.

Conseillers généraux : M. le docteur Giocanti, titulaire ; M. Orabona, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Mancini, titulaire ; M. Savelli, suppléant.

Jeudi 18 mars, canton de Muro, à Muro, à 2 heures du soir.

Conseillers généraux : M. le docteur Santelli, député, titulaire ; M. Puccinelli, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Villanova, titulaire ; M. Giaffari, suppléant.

---

Vendredi 19 mars, canton de Belgodère, à Belgodère, à 3 heures du soir.

Conseillers généraux : M. Fabiani, titulaire ; M. le docteur Santelli, député, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Muzio-Olivi, titulaire ; M. Colonna-Ceccaldi, suppléant.

---

### Il avait des douleurs, Pourquoi n'en a-t-il plus ?

Résultat du traitement

des pilules Pink

M. Anatole Gramont, dont nous donnons ici le portrait, gérant d'un bar à Rueil, rue Saint-Jean, a souffert beaucoup de douleurs rhumatismales. Etant à Paris, où il a monté plusieurs fois, son rhumatisme l'empêchant totalement qu'il fut obligé de cesser tout travail et même de s'aliter. Un pharmacien de la rue Saint-Antoine, à Paris, lui recommanda les pilules Pink. Grâce aux pilules Pink, il fut débarrassé de ses douleurs. Depuis lors, tous les hivers, il prend, dit-il, par précaution, quelques boîtes de pilules Pink et il n'a jamais plus souffert de ses douleurs. Il a conseillé les pilules Pink à plusieurs garçons de café asthmiques, surmenés, et ils s'en sont très bien trouvés.



*M. A. Gramont* (2, Berthelamy, Nancy)

Il est établi que les pilules Pink guérissent le rhumatisme, l'n nombreuses preuves, sous forme d'attestations, ont été publiées. Il est certain aussi que des gens par centaines ont essayé le traitement sans succès. Nous pouvons bien dire que toute personne qui souffre de cette douloureuse maladie et qui ne fait pas le traitement des pilules Pink, néglige le moyen le plus efficace de s'en débarrasser.

Les pilules Pink guérissent aussi l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, la neurasthénie. Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie Gobin, 23, rue Bailly, Paris. Trois francs cinquante la boîte, dix-sept francs cinquante les six boîtes franco.

---

## THÉATRE MUNICIPAL

Ce soir, mardi 16 mars

**Relâche**

Jeudi, 18 mars

**Représentation de Gala**

---

## *Petite Gazette*

Variations à [illegible] du 15 mars.

Baromètre — Hauteur du matin 7 h. matin 10 h. — Hauteur du soir — 9 h. Matin 11 2 Soirée 5 h. Extrêmes : Plus haut du matin. 749 mm. Plus bas du matin 740 mm. 6 heures du soir 750 mm. Pluie : Dans la matinée. Omet. Dans l'après-midi. 14. Etat du ciel, le matin. Couvert. L'après-midi. 14.

### *Mort subite*

Le nommé Giosti Augustin, âgé de 60 ans, sujet italien, se rendait hier matin à son travail sur le route de Toga, aux tilleuls, lorsqu'il s'affaissa tout-à coup.

Malgré les soins que lui prodiguèrent aussi tôt les personnes présentes, il fut impossible de le sauver ; le malheureux avait cessé de vivre ; il avait succombé à la rupture d'un anévrisme.

Sa famille fut aussitôt prévenue, Giusti fut transporté à l'hôpital sur les soins de l'assistance publique.

Le pauvre ouvrier laisse une femme, une jeune fille et un jeune homme.

Il était originaire de Gregnano, province de Lucca.

***

### *Ponts et Chaussées*

Outre déclarés admissibles à l'emploi de commis des ponts et chaussées, à la suite du concours de janvier dernier, MM. Remolini et Sozzani à Aigar, et Angelini à Orao, avec les numéros 48, 66 et 73.

En ajoutant ces trois candidats aux quatre de la Corse, nous constatons avec plaisir que sur cent candidats admis, nous comptons sept compatriotes.

***

### *Arrestation*

Le 21 février dernier, il se produisit à Rutail un fait assez curieux ; dans un moment de colère, furieux, sans doute, le nommé Giacomoni J. B., âgé de 35 ans, se jetait sur le nommé Prunelle Paul J., âgé de 65 ans du même village, et le mordait si violemment au nez que le cartilage composant l'appendice nasal fut totalement emporté.

Le tribunal correctionnel s'étant déclaré incompétent, Giacomoni J.-B. devait être traduit en Cour d'assises. Il était sous mandat d'amener.

Ainsi, pour échapper aux poursuites dont il était l'objet, Giacomoni s'était décidé à fuir le pays natal.

Hier soir, il se disposait à partir pour Marseille, par le paquebot « Liamone, » quand M. l'inspecteur de police Casanelli et le brigadier Bertrand lui mirent la main au collet.

Ce manger de nez — les goûts ne se discutent pas ! — était en possession de la somme de 200 francs. Il avait sur lui son billet de voyage et un livret militaire.

Nous ne pouvons que féliciter M. l'inspecteur Casanelli et M. le brigadier Bertrand d'avoir opéré cette arrestation.

***

### *Chambre Musicale*

Le Comité a l'honneur de rappeler à MM. les amateurs de musique que le délai d'inscription aux concerts classiques expire demain mardi.

Ces concerts seront ainsi dans le courant du mois d'avril si le nombre des adhésions le permet.

***

### *Guérison radicale des Hernies*

Nous apprenons avec plaisir l'arrivée à Bastia du professeur docteur Tacoussel père, universellement connu dans toute la Corse, pour le traitement et la guérison radicale des hernies, avec ou sans bandages, et opération. Ce savant praticien dont la haute réputation n'est plus à faire, recevra :

à Bastia, les 15 et 16 mars inclus, à l'Hôtel d'Europe, chez Mme Colombani ;

et à Ajaccio, les 17 et 18 courant, à l'Hôtel Dauphin et des Gourmets, Cours Napoléon.

***

### *Au Port*

Vap « Cyrnos, » cap. Moritz, de Mariuggio, diverses.

***

### *Biagini Orests*

Voir à la 4me page l'annonce.

***

### *Avis*

L'étude de M. Petri-Grosso, avoué, est transférée Boulevard du Cardo, 7, au 3e étage.

---

### *Nouvelles Religieuses*

ORATOIRE DE SAINTE-CROIX. — La neuvaine préparatoire à l'Annonciation de la Sainte-Vierge commencera mardi 16 courant à 7 heures du soir.

CHAPELLE DU FANGO. — La neuvaine préparatoire à la fête de l'Annonciation de la Très Sainte Vierge, commencera mardi, 16 courant ; elle aura lieu à l'oratoire Saint-Roch le matin, après la messe de 9 heures, et à la chapelle du Fango, le soir, à 4 heures et demie.

En cas de mauvais temps, elle aura lieu, matin et soir, à Saint-Roch.

---

# DERNIÈRES NOUVELLES

**Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais***

BOURSE DE PARIS

| | 12 mars — | 15 mars |
|---|---|---|
| Rente de 3 0/0 ancien | 98 22 — | 97.90 |
| — de 3 0/0 nouvelle. | 98.40 | 98.10 |

ex-coupon.

Les communications télégraphiques entre Paris et Marseille, étaut de nouveau interrompues par suite du mauvais temps ou de la grève des P.T.T., les lecteurs du *Petit Bastiais* se trouvent ainsi privés d'une grande partie de notre important service d'informations.

---

## LA RÉVOLTE DES P. T. T.

Paris, 15 mars.

Les employés des postes, qui ont été révoqués hier par M. Simyan, sous-secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes, se sont réunis ce matin dans une brasserie du boulevard de la Tour-Maubourg.

Ils ont arrêté les termes d'un ordre du jour qu'ils proposeront ce soir au grand meeting, qui doit avoir lieu dans la grande salle du Tivoli Vaux Hall.

---

## Les Désordres de la Marine

### Une Commission d'Enquête PARLEMENTAIRE

Paris, 15 mars.

Plusieurs députés ont décidé, avant de passer au vote sur les crédits demandés pour la Marine, de nommer une commission d'enquête pour établir les hautes responsabilités et exiger des sanctions sur le désordre qui règne dans la Marine, dans ses bureaux et ses arsenaux principalement et sur les fraudes monstrueuses que la tolérance a laissées imposer.

---

## Les Evénements des Balkans

### *LE CONFLIT AUSTRO-SERBE*

### LA NOTE SERBE

*L'Autriche achève ses préparatifs militaires*

Paris, 15 mars.

La Note Sorbe n'a pas été acceptée avec enthousiasme par le Gabinet de Vienne.

C'est pourquoi le Gouvernement s'empresse d'achever les préparatifs militaires.

L'Autriche veut obtenir de la Serbie une renonciation en bonne forme qui lui permettra d'opposer un refus absolu à toutes les démarches de la Russie soit pour le Danube Adriatique, soit pour le port franc de Salonique.

---

### *La Serbie continue sa mobilisation*

En présence de l'intransigeance de l'Autriche, la Serbie continue à s'armer, afin de parer à toutes les éventualités.

---

## MONACO

### ENTREVUE DE SOUVERAINS

Monaco, 15 mars.

On annonce, de source certaine, que le Président de la République, les rois d'Angleterre et d'Italie seront les hôtes de S.A.S. le prince de Monaco.

Un déjeuner de gala sera offert à ces trois Chefs d'Etat par le prince Albert.

Des bruits assez sérieux continuent à circuler sur l'arrivée probable de l'empereur d'Allemagne.

---

## LE PARLEMENT

### Chambre des Députés

*Présidence de M.* BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

***Projets de loi d'intérêt local***

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi autorisant la ville de Tourcoing, à établir une taxe sur la propriété bâtie, en remplacement des droits d'octroi supprimés sur les boissons hygiéniques.

Les conclusions du rapport de M. Guillemet sont mises aux voix et adoptées.

### LA RÉFORME des Conseils de Guerre

L'ordre du jour appelle la première délibération sur :

1° le projet de loi portant suppression des conseils de guerre permanents dans les armées de terre et de mer et des tribunaux maritimes, et portant suppression des établissements pénitentiaires militaires ;

2° la proposition de loi de M. Massé tendant à modifier les codes de justice militaire du 9 juin 1857 (armée de terre) et du 4 juin 1858 (armée de mer) ;

3° la proposition de loi de MM. César Trocin et Chanoz, tendant à soumettre en temps de paix aux juridictions répressives civiles les infractions aux codes de justice militaire et maritime, les contraventions, délits et crimes commis par les officiers de tous grades, les sous-officiers et les soldats des armées de terre et de mer ;

4° la proposition de loi de M. Dreyfus, tendant à la suppression des conseils de guerre en temps de paix.

La discussion générale est ouverte.

---

## Etat-Civil

NAISSANCES

Rossi Catherine. — Sanguinetti Marcellina. — Vasi Charles.

MARIAGE

Morsachini Marie, marié, 55 ans. Cerparo Dominique Alphonse, marié, 33 ans.

Ramani Robert-Jean Sylvestre, étudiant, 18 ans.

---

## AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Alexandre Bellini de Castanetta ; M. et Mme Etienne Bellini et leurs enfants ; M. Orsoni Dominique-Antoine et Mme Orsoni née Bellini et leur enfant ; M. Bellini François ; Mlle Bellini Joséphine ; M. Bellini Eugène ; M. Bellini Antoine ;

Les familles Polacci, Orsoni, Emmanuelli et Gardelli ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

*Monsieur Joseph Bellini*

*Professeur adjoint au Lycée de Bastia*

leur fils, frère, beau-frère, neveu, oncle et cousin, décédé à Bastia le 15 mars dans sa 21e année.

L'enterrement aura lieu demain à Carbuccia.

Le lundi du corps aura lieu aujourd'hui, 16 courant, à 10 heures du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, 2, rue Miot.

La présent avis tient lieu de lettre de faire part.

La famille ne reçoit pas.

---

(FIGARELLA)

Madame Paul Cagninacci ;

M. et Mme A. Dominique Cagninacci et leurs enfants ;

M. Joseph Cagninacci ;

M. et Mme Pierre-Louis et leurs enfants ;

Le Comte et la Comtesse H. Cagninacci et leurs enfants ;

M. et Mme T. Cagninacci et leurs enfants ;

La Comtesse J. Cagninacci et ses enfants ;

M. et Mme A. Rienzi et leur fille ;

M. A. Rinzeni et son enfant ;

M. et Mme J.-B. Rienzi et leurs enfants ;

Mme J. Rienzi et son enfant ;

Mme D. Cagninacci et ses enfants ;

Les familles Huber, Lanzi, Gaffori, Casanova, Ughetti, Salvioli, Figarella, Rienzi et Giorgi ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

*Monsieur Paul Cagninacci*

leur époux, père, beau-père, frère, beau-frère, oncle et cousin, décédé à Sainte Marie de Lota, à l'âge de 58 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

Les funérailles auront lieu mercredi, 17 courant, à Figarella, à 10 heures du matin.

---

## AVIS DE MESSE

Mardi, 16 courant, une messe de sortie de deuil sera célébrée à 10 heures, à l'église Saint Jean Baptiste, pour le repos de l'âme de

*M. Eugène CREISSON*

---

## Nouvelle Société Navale de l'Ouest

*Agent en Corse :*

PIERRE VINCENTELLI

33, Rue du Cheval, Bastia

**Service régulier entre Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée**

***Frêts avantageux***

Arrivée du *Saint-Marc*, le 15 mars ; départ le 19.

Arrivée du *Saint-Pierre*, le 21 ; départ le 25 mars.

---

## LA GUERISON DES MALADIES de POITRINE

et des Voies respiratoires

Sous ce titre, le *Journal des Forces vitales* publie une étude consciencieuse sur une nouvelle méthode curative contre [illegible] Tuberculose, la Grippe, la Bronchite, l'Influenza, la Coqueluche, l'Asthme, l'Oppression, etc. — Ce journal est adressé gratuitement aux [illegible] qui en font la demande à M. G. Simonet, 16, rue Lafayette, Paris.

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES

REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI

**ALBERTINY ET Cie**

NICE ET CANNES



# VENTE GÉNÉRALE A GRAND RABAIS
## pour Cessation de Commerce

**M. Orosto BIAGINI**, négociant, Avenue Carnot, 5, Bastia, prévient le public qu'il met en vente, à partir de ce jour, à des prix très avantageux et exceptionnels, ses VINS et son MATÉRIEL composant le fonds de son commerce, savoir :

### VINS

*En Stock* de vins rouge du pays, garantissant jus de raisin à l'analyse, titrant 9° 1/2 à 10°. Prix 15 cent. le litre. — Vins rouge et rosé du pays, garantis pur jus de raisin à l'analyse, titrant 10° 1/2 à 11°. Prix 20 cent. le litre. Faites l'achat d'un litre pour goûter et comparer, vous serez satisfaits.

*Vins de Liqueurs* en bouteilles cachetées (vendus verre compris). Muscat de Frontignan, 1.15. — Vin de Barbera et Gentiane : 1 franc. — Malaga, Vermouth de Turin, Quinquina Pomponnet et St-Léon. Apéritif le Paf 1 fr. 20. — Marsala sec 1 fr. 35 — Marsala doux 1 fr. 75 — Marsala Florio 1 fr. 20 — Vins d'Asti mousseux 1 fr. 50. — Vins de Chianti en fiaschi 1 fr. 10 — Vins vieux en bouteilles blanc et rouge 0,65. — Grands Vins de Champagne 2 fr., 2 fr. 25 et 3 fr. — Vinaigre 0,20.

### MATÉRIEL

Cuves. — Foudres. — Demi-muids. — Bordelaises. — Bonbonnes de diverses contenances. — Caisses à raisins. — Pompes à vin. — Filtres à vin. — Récipients à huile. — Tréteaux. — Chevalets. — Echelles pouilles. — Tables hautes. — Charrettes à bras. Appareils à acetylène et accessoires divers pour caves. — Pressoirs à raisin.

Aperçu de quelques prix de ces matériaux :

Demi-muids en bois de chêne, en bon état et très solides, contenance de **270 à 280** litres environ, 30 à 32 francs la pièce.

Bordelaises, en bon état prêtes à être remplies immédiatement, contenance de **220 à 250** litres environ, 13 à 16 francs la pièce. Pour le restant, prix à débattre sur place.

N. B. — Indépendamment de la vente au détail, la maison accorderait **des concessions avantageuses** à toute personne qui voudrait se rendre acquéreur en bloc **du fonds de commerce, du matériel, installation et marchandises.**



ANCIEN CABINET PRADÈRE
**PIERRE SABATÉ**
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
*Bd Paoli, 18, en face la Maison Benedetti*



Le Directeur-Gérant,
J.-E. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.



FUNÉRAL HENNEBIQUE BASTIA
Cercueils, Services Mortuaires, Draperies d'Art, Boutiques, Concessions, etc.
La Famille
600 000 LECTEURS
PATRONS GRATUITS



Installation à Gaz
**Jean Cinti**, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
*Appareils sur commande*
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti.



**LIQUEUR DE NOIX**
NOUVELLE
par M. SIMONCELLI
propriétaire à Cardo
Médaille d'argent, Exposition de Bastia (1887)
Croix de Mérite et Médaille d'or
Exposition Internationale de Bastia (1906)



CHEVEUX Hautes, Longueur SAUVÉS Par l'Huile Hahn



**Cordonnerie Modèle**
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERIOCHI, propriétaire
*Saison Printemps-Eté 1908*
Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures d'Eté en toile
en noir et couleur, dernière mode
*Choix considérable de Pantoufles*
**Prix très réduits**
Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix du bon marché inconnus jusqu'à ce jour.
*La Maison se charge des réparations*



*Demandez et offrez dans tous les Cafés* AMARO MATTEI, apéritif supérieur.



FUMIER
Trois francs le collier
COTE DE TABACS
Dix francs la tonne
S'adresser à l'Usine de Toga
Après vos repas, demandez vous-même UNE D'ACEY



**REVUE-GUIDE** POPULAIRE PRATIQUE
bulletin mensuel 16 pages, droit usuel, renseignements utiles, union, défense et initiative du commerce, très intéressant pour commerçants. Demander spécimen et s'abonner
Fr. MAESTRACCI
AGRÉÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE
2, rue Neuve St-Roch, Bastia (Corse)
ou dans tous les bureaux de poste.



**MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
*Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.*
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
*Appareils Sanitaires*
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.



HACHETTE & Cie
79, Bd Saint-Germain
Paris
PARAÎT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS
*Jardins & Basses-Cours*
3 Fr. PAR AN
LE NUMÉRO : 15 CENTIMES.
REMBOURSÉ PAR UNE SUPERBE PRIME.
**BON** POUR UN ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS
*à Jardins & Basses-Cours*
Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)
Adresser ce Coupon avec la somme, à M. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris



# PHOTOLINE
## Pétrole supérieur ininflammable
## Jette un éclat fixe sans égal
En vente chez MM. L.N. MATTEI et Cie



TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 76

MERCREDI 17 MARS 1909

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-E. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | un an | 6 mois | 3 mois |
|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. |
| Autres Départ. | 22 » | 12 » | 6 » |

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.


### LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Libéral.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 5 h. 50 m. — Coucher, 5 h. 34 »

Dernier quart, le 14. Nouv. Lune, le 21

Fête du Demain : Saint Patrice.

*16 MARS*

## OH ! N'EXCLUONS PERSONNE

Les mœurs électorales spéciales à notre beau pays de Corse ne manquent ni de charme ni d'imprévu. Avec les coups de fusil, etc., etc., nous aurons désormais l'excommunication majeure que M. Antoine Gavini a sans doute empruntée à M. Merry del Val.

Dans les centres importants, comme Bastia par exemple, les nuances politiques, les opinions et les principes entrent encore en ligne de compte ; mais partout ailleurs qui y songe ?

C'est le gachis. Le Gouvernement simplifie et tourne la difficulté en confiant toute la collection des étiquettes à coller, à ceux qui sont arrivés à incarner la République, grâce aux combinaisons plus ou moins louches. Ceux-là ont le droit de parler en maîtres absolus et de tout exiger des administrateurs républicains. Malheur à ceux dont la conscience républicaine ou l'honnêteté se révolteraient.

Pour nos députés, rien n'est plus sacré que les principes, et la discipline républicaine n'a pas de plus zélés défenseurs lorsqu'elle ne contrarie pas les intérêts de la famille ; mais tous les moyens sont bons lorsqu'il faut arriver.

Voyez ce qui se passe à Sartene ; rien n'est plus édifiant.

M. le docteur Balesi, est arrivé premier, grâce à un fort appoint de voix réactionnaires ou soi-disant telles.

Sans attaquer l'honorabilité de certaines personnalités politiques, il n'en est pas moins constant que les électeurs doivent partager les responsabilités du candidat.

Or, de deux choses l'une, ou M. Quilichini et certains de ses électeurs se sont disqualifiés en 1906, en prenant parti contre M. Gabrielli, et alors M. Balesi n'a plus le droit de se réclamer de la discipline républicaine au second tour, ou les anciens électeurs de M. Quilichini n'ont pas quitté le giron républicain et à quel titre demande-t-on l'exclusion de M. Casanoli.

Tout ça ce ne sont pas des histoires de femmes, mais des comédies électorales.

Faites ce que vous voudrez ; mais soyez élu. C'est tout ce qu'on vous demande. Qu'importe la qualité des électeurs, pourvu qu'elle vous procure l'ivresse du succès pour le moment et l'appui de l'administration pour toujours. Tout est couvert par l'impunité parlementaire.

Le plus amusant de tous, c'est ce brave Antoine Gavini parlant aujourd'hui au nom du parti républicain insulaire, tout comme feu Emmanuel Arène, et même au nom du Comité Exécutif où il aura vu, sans doute, son correligionnaire politique Pêtin.

Il ne devrait pas cependant oublier, avant de brandir les foudres de l'excommunication, qu'il y a six ans à peine, il parlait au nom des bonapartistes de l'Ile, et que ses titres ainsi que ceux de mon excellent ami le docteur Santelli ne sont que des brevets S. G. D. G.

Le Seize Mai, le Boulangisme et le Nationalisme devraient le rendre moins sévère à l'égard de ceux qui continuent à imiter son exemple. Malheureusement pour la Corse et la République, la fin, en pareille matière, justifie les moyens.

Pour être républicain il ne faut pas avoir été assommé au plébiscite. Soyez réactionnaire si cela vous fait plaisir, mais ayez un pouvoir électoral, un clan à votre disposition, et vous serez préféré à ceux qui pendant trente-neuf ans vous auront combattu.

Cela se voit tous les jours, et ce n'est pas la Commission d'Enquête aux 35 mille francs de frais de déplacements qui y remédiera. Alors à quoi bon troubler notre quiétude pour si peu ?

Ne parlez plus d'exclusion, M. Gavini de Campile, et parodiant Victor Hugo, je pourrais dire : « Oh ! n'excluons personne, » car si jamais l'Empire revenait, que diriez vous aux belles dames du Faubourg Saint-Germain ?

A moins que vous ne soyez tenté d'imiter la conduite héroïque de Baudin, ce qui, entre nous, serait la dernière des sottises.

JOSEPH AJACCIO.

## Propos d'actualité

### *La Mi-Carême*

*Pour aider à franchir les jeunes du carême aux austères avaient institué à mi-chemin cette fête carnavalesque de la Mi-Carême et il semble que de plus en plus la gaieté s'y complaise davantage qu'il ne demandera le Mardi-Gras*

*Cela tient sans doute à ce que le Mardi-Gras nous trop tôt alors que le trois hiver ne soit encore éloigné pensée que la Mi-Carême calmerie à peu près avec le retour du printemps, les premières journées ensoleillées si bien qu'en beaucoup de régions elle est devenue une véritable Fête du Printemps.*

*L'un des plus grands « ordonnateurs » de cette fête est la corporation du bœuf gras. Il faut en aller chercher l'origine fort loin dans la légende. Les Egyptiens fêtaient chaque année à l'équinoxe du printemps, le dieu Bacchus. Pour cette cérémonie ils promenaient tromphalement le bœuf Apis. Ce bœuf choisi parmi les plus beaux et les plus gras donnait invariablement pendant vingt ans jours. Au bout de ce temps il était immolé aux lentes les marques du plus profond respect. Nous ne procédons guère autrement aujourd'hui !*

*Les Grecs célébraient une fête semblable, mais chez eux c'était pour rappeler les services rendus à l'agriculture par le bœuf ce qui n'empêchait pas qu'en récompense de ses travaux, on dérober finit immolé au milieu des danses et des cris de joie.*

*Ce fut sous le règne de Charles VII que l'on commença à promener en cortège un bœuf gras paré de plumes éclatantes et d'étoffes diverses. Il était accompagné de violons, ce qui fait qu'on appelait primitivement cette fête la Marche du bœuf violon ou vielle.*

*Cette promenade, supprimée en 1790, fut rétablie en 1805. Un enfant monté sur le bœuf représentait le roi des bouchers. Mais sous la Restauration, cet enfant ayant fait une chute malheureuse, on défendit cet usage. Les bouchers transformèrent alors l'enfant en Amour et lui donnèrent un char sur lequel étaient groupées des jeunes filles parmi les plus belles et les plus sages, et de les faire figurer au cortège sur des chars de triomphe. Les rues des marchés parisiens sont célèbres dans le monde entier, et plusieurs grandes villes de l'étranger jusqu'en Amérique leur offrent de venir, à leur tour, rehausser l'éclat de leurs fêtes. Allions la France n'a rien perdu de sa réputation de gaieté et de bonté.*

*La Mi-Carême est encore une des rares occasions d'exercer l'esprit satirique dont nos pères étaient coutumiers. Au moyen-âge, par dérision on glorifiait l'âne au lieu du bœuf gras. L'âne était conduit à l'église et monté soit par une « belle commère » soit par le « pape des fous, » celui qui avait obtenu le premier prix au concours de grimaces et qui était véritablement le plus laid le plus hurlaborne... et le plus gai de la paroisse.*

*M. de Marivaux l'historien du moyen-âge, cette cérémonie : La messe commençait : l'introït était terminé par le cri « Hi han ! » Après l'« Ite missa est, » le prêtre imprévoit (improvisait) disait trois fois : « Hi han ! » et le peuple répondait : « Bon gratias ! Hi han ! hi han ! hi han ! » On chantait pendant l'office une prose latine dont on a le complément manuscrit qui date de dix siècles. Chaque couplet composé de quatre vers latins, finit terminé par ce refrain :*

Hi ! Hi ! Sire asne, hez !

*Comme on le voit, on s'amusait à peu de frais autrefois. L'usage du vieux n'en est pas complètement perdu. En certains villages de Champagne, ou dans la Sarthe le costume est que les jeunes mariés qui n'ont pas un bœuf gras dans l'année doivent monter sur l'âne et le conduire par les rues des villages jusqu'à la demeure la plus proche dont les habitants sont dans le même cas. Durant le trajet les mariés sont l'objet d'huées de lazzis et de quolibets qu'ils feraient bien de faire le nécessaire pour ne pas monter sur l'âne au carnaval prochain ! C'est après tout un moyen comme un autre d'encourager au repeuplement de la France.*

A. CAPELLO.


Lire à la troisième page « NOS TÉLÉGRAMMES »


## Conseil Municipal de Bastia

Séance du 8 mars 1909

### HOTEL DE VILLE HOTEL DES POSTES

*Exposé de M. le Maire*

La question de l'acquisition par la Ville de l'Hôtel Valery remonte à l'année 1899.

Déjà, depuis cette époque, on se préoccupait de doter Bastia d'un Palais communal en rapport avec son importance et pouvant répondre aux besoins de l'avenir.

La réalisation de ce projet a été retardée par des raisons d'ordre divers.

Les premières conditions de propriétaire n'étaient guère trop élevées, et de 250 000 francs qu'elles étaient à l'origine, elles ont été réduites à 200.000 francs.

Dans ce prix figure un mobilier, relevé par inventaire, qui a une réelle valeur.

D'autre part, la situation financière de la Ville ne permettait pas d'engager une dépense de cette importance sans qu'il en résulte, pendant un grand nombre d'années, de fortes charges pour notre modeste budget communal, et cela au détriment d'améliorations ou de travaux futurs.

Deux combinaisons récentes permettent aujourd'hui d'envisager la question sous un jour favorable, et sans appréhension pour l'avenir.

Votre Commission des Finances, chargée de trouver les voies et moyens pour la réalisation du projet, a admis en principe que son exécution ne devrait être décidée que si elle pouvait avoir lieu sans charges nouvelles pour les contribuables, et si l'on trouvait dans le concours d'un service public une compensation aux sacrifices que la Ville devrait s'imposer.

Après des négociations assez longues, nous avons pu obtenir que l'Administration des Postes et Télégraphes, devenant notre locataire, nous serve pendant une période de trente années, une location de 6.000 francs par an, pour le nouvel Hôtel des Postes et Télégraphes, qui serait installé à l'Hôtel de Ville actuel, transformé et agrandi suivant des plans déjà acceptés, les travaux comportant une dépense de 45 000 francs.

Cette location de longue durée nous permettrait de garantir un service d'intérêt

---

12e — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## NOELLA

Grand Roman Inédit

PAR CHARLES MÉROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

SEULE !

I

MODÈLE ET DANSEUSE

Dans les bosquets du parc, les tilas embaumaient et les cytises aux fleurs printanières en grappes d'or mettaient une note gaie parmi les arbres verts et les chênes des environs du château. Elle avait à peine fait quelques pas dans une large avenue qui devait conduire aux maisons du bourg lorsqu'elle se retourna, au bruit d'une femme qui l'appelait et des paroles qui se répétaient sur la marelle. Son visage, pensif comme celui d'une religieuse à la fin de longues années passées à l'ombre d'un cloître, s'épanouit pour un sourire.

Une fille de jeune fille dans la fleur de ses quinze ans, aux yeux bleus du pays, lui souriait. Cette tête était d'une ébouissante fraîcheur. Des cheveux d'une couleur admirable « auburn » comme celle de la reine de la villa des Glycines vingt ans environ plus tôt, encadraient un front d'une blancheur mate.

Les traits étaient d'une finesse extrême, la peau légèrement rosée par la force d'un sang généreux, la forme du haute qui se penchait sur la barre d'appui de la haute fenêtre, délicieuse. Les lèvres rouges découvraient des dents sans défaut. La châtelaine plaça une de ses mains sur sa bouche et envoya un baiser à cette lumineuse apparition. Puis elle continua son chemin, tandis que des sons de harpe ravissaient, près de la fenêtre ouverte, des notes cristallines qui s'élargissaient presque aussitôt. La jeune fille était rentrée dans sa chambre. A la même heure, au bourg de Sablaines, dans une modeste maison à peu près pareille à un humble presbytère de campagne et composée d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, un petit homme d'une quarantaine d'années, d'accent austère, le visage rasé comme celui d'un prêtre, était assis devant un bureau de bois de chêne couvert de dossiers.

Le cabinet dans lequel il se trouvait n'éveillait aucune idée de luxe. Au contraire. C'était cependant celui d'un notaire. Mais il y a notaire et notaire comme il y a fagots et fagots. Il y avait autant de différence entre le cabinet de Me Deveaux, le notaire de Marguerite Rauland et de marquis d'Orville, et celui du notaire de Sablaines, qu'entre les Tuileries au temps où elles étaient habitées et la cuisine d'une matelote bretonne. Tout y indiquait le plus profond mépris des commodités superflues et des délicatesses de la vie. Le sol était pavé de briques ; les chaises étaient de paille et de bois presque brut. A part deux fauteuils anciens, évidemment achetés dans quelque vente forcée et à vil prix, tout le reste était de la dernière banalité, de même que dans l'étude qui s'ouvrait sur le cabinet et où les meubles étaient plantés sur de simples rayons de bois blanc.

La sévérité des murs et une grande cause de crédit au fond des provinces. Aussi la réputation du notaire était-elle solidement établie à dix lieues à la ronde, et il inspirait à un très nombreux clientèle une de ces confiances que rien ne saurait ébranler. Sa physionomie d'ailleurs s'accordait avec cette de son intérieur et ses habitudes de travail assidu autant qu'aspirateur. Jamais on n'avait vu un gratte papier plus doux, plus simple, plus laborieux, plus désintéressé en apparence. A toute heure, on le trouvait à son cabinet, étudiant les affaires, toujours prêt à donner un bon conseil ou à rendre un service. L'excellent homme. C'était le mot qui avait cours lorsqu'on parlait de lui ! Mr Brissemont !.. Le « mec plus ultra » de la probité et du serviable ! Mais quelle que fût sa bonne renommée, elle ne pouvait pas l'empêcher dans un poste aussi inférieur que celui du petit bourg de Sablaines. La meilleure escale qu'il eût à son arc, c'était la clientèle de la châtelaine dont le domaine commençait à peu près le territoire de la commune et s'étendait sur les voisines. Pour la commune il était à la fois un réglement et un conseil. Ce personnage des affaires administratives était en train de parvenir au rôle de vente qu'il venait de régulariser pour s'assurer que rien n'y était omis, lorsqu'il se redressa subitement au bruit d'une voix bien connue qui demandait :

— Maître Brissemont ?.. Il est là ?

— Oui, madame la comtesse.

Il entra par une issue qui donnait sur l'escalier

légèrement tintée de bleu, reflet de cristaux qu'on qui lui donnait l'air d'un bedeau, mesa ses doigts sur ses yeux gris, très fins, et se leva à demi en disant :

— Entrez donc, madame la comtesse.

Déjà elle était dans cet humble sanctuaire de la loyauté parfaite. Maître Brissemont lui offrit un de ces fauteuils cannés sur lequel elle s'installa sans façon, en disant rondement :

— Je viens pour affaire grave et pressante.

— Oh !

— Très grave ! Votre deuil, cher maître ?..

— Toujours douloureux, madame la comtesse. Ah ! j'ai fait une grande perte...

— Sans doute, si la châtelaine, mais elle était à prévoir depuis longtemps déjà.

— Hélas !

Madame Brissemont, née Juliette Franchard, était une petite femme, chétive et souffreteuse, fille d'un brave médecin de campagne, mort jeune, malgré sa science, et qui n'avait pu donner à sa progéniture une santé qu'il n'avait pas lui-même. Il était tuberculeux. Juliette en avait peut-être

vité ou d'autre autrement dont il aura parlé ci-après.

Les conditions que nous avons obtenues de l'Administration des Postes, nous ont permis de proposer à notre Commission spéciale des Finances le combinaison suivante qu'elle a adoptée à l'unanimité.

Le Conseil municipal sait déjà, par une communication que je lui ai faite à la date du 23 mai 1908, que sur l'emprunt de 950.000 francs contracté auprès du Crédit Foncier de France le 21 avril 1897, la Ville avait encaissé au 1er juillet 1908 la somme en capital de 232.780 francs, 36.

Le montant de cette dette primitive est donc réduit en ce jour à 717.219,64.

Au premier juillet de l'année courante, l'amortissement atteindra probablement plus de 240.000 francs.

Pour être exactement fixé, nous avons demandé notre compte à cette date (1).

Vous savez que nous avions proposé au Crédit Foncier de France s'il voulait bien consentir à nous rembourser le montant du capital amorti et à reprendre notre emprunt pour une nouvelle période de trente années.

Par une lettre en date du 17 septembre 1908, M. le Président du Conseil nous a fait savoir que notre projet ne pouvait pas être accueilli par le Conseil d'Etat, cette haute juridiction se refusant à sanctionner des propositions qui auraient pour but le paiement, au moyen d'un emprunt de dix ans environ, sans l'engagement et la justification que ce nouvel emprunt serait amorti dans un délai de cinq années.

M. le Président du Conseil ajoutait que le Conseil d'Etat n'approuverait également pas l'emploi des sommes empruntées pour l'exécution de travaux dont on ne fournissait pas à l'avance les plans et les devis approuvés.

En présence de cette fin de non recevoir, est il nous serait très impossible de rembourser en cinq fois d'amortissement en cinq années, et après avoir préalablement examiné la question, nous nous sommes arrêté à la combinaison suivante, qui nous paraît de nature à répondre aux principes indiqués par M. le Président du Conseil, et qui ainsi ne soulèvera pas d'objection en droit.

Nous résumons, comme nous l'avons expliqué plus haut, à 240 000 francs la somme qui aura été amortie au 1er juillet 1909 sur notre emprunt de 950.000 francs au Crédit Foncier.

Cette somme de 240.000 francs serait employée de la manière suivante :

1° Versement à M. Valery, propriétaire sur le prix de l'immeuble à acquérir. . . . . fr. 100 000

2° Versement à la Ville. . . 100.000

Dont :

45.000 pour l'appropriation de l'Hôtel de Ville en Hôtel des Postes suivant plans et devis approuvés et acceptés.

45.000 pour appropriation et réparations à l'Hôtel Valery suivant plans et devis à fournir.

Dans cette somme figure celle de 12 000 fr. pour la construction d'un nouvel escalier devant conduire au 3e étage, lequel pourrait être ainsi utilisé et rapporter à la Ville.

12 000 pour frais d'acte d'acquisition et divers.

Total. . . fr. 200 000

Une somme de 40.000 francs resterait à la disposition de la Ville qui ne pourrait l'employer que pour l'exécution de travaux d'utilité publique à prévoir et à exécuter suivant les instructions ministérielles.

Enfin la Ville se substituerait à M. Valery auprès du Crédit Foncier de France pour le montant du restant dû sur cette dette hypothécaire s'élevant à . . . 100 000 fr. et exigeant un service annuel d'intérêts et d'amortissement de 4 800 francs.

A ce propos la Ville pourrait offrir la double combinaison suivante, soit de continuer à payer au Crédit Foncier, pour le compte de M. Valery et pour sa part de dette de 23 années restant à courir, la somme correspondante de 4.800 francs, soit d'exiger cette somme dans l'emprunt que la Ville qui s'élèverait ainsi à 1 000.000 frs et au taux d'intérêt et d'amortissement payés par la Ville.

(1). — D'après une note de M. le Gouverneur du Crédit Foncier de France en date du 19 mars 1909 il résulte que le capital amorti s'élevait au 30 juillet 1909 à 250.117 francs 64.

A quelque autorité que l'on s'arrête en matière de logement garanti pendant une période de 30 années après la date de leur concours, par les 6 000 francs de loyer que l'Administration des Postes s'engage à payer à la Ville par une lettre de M. le Directeur Départemental des Postes et Télégraphes en date du 23 février 1909.

Nous avons déjà dit que notre première préoccupation, partagée d'ailleurs par la Commission des Finances, a été de trouver une combinaison qui ne pesât pas sur les contribuables.

Nous pensons, que celle que nous avons l'honneur de vous proposer réunit cette condition.

Et c'est pourquoi, après avoir personnellement longtemps hésité à raison des conditions financières dans lesquelles nous nous trouvions, ne voulant pas surtout les aggraver, nous en nous sommes arrêté à la somme que nous pensons qu'après avoir obtenu une location de 6.000 francs, qui nous semble, nous ne saurions trop le répéter, de désintéresser M. Valery, de nous substituer à lui auprès du Crédit Foncier et d'avoir les sommes nécessaires pour toutes les appropriations, transfert et frais d'actes.

Vous voudrez bien considérer, Messieurs, que par cette combinaison, la Ville reste propriétaire du futur Hôtel des Postes, et devient acquéreur d'un immeuble d'une valeur bien supérieure au prix pour lequel il nous est cédé.

Nous pourrons, je l'espère, y installer toute les services communaux, y compris la Recette Municipale et le Caisse d'Epargne, et obtenir de cette dernière un prix de location.

L'immeuble comporte aussi un jardin d'une superficie de 927 mètres carrés, qui pourrait, le cas échéant, être utilisé, et qui représente ainsi une valeur réelle.

* *

La loi des locaux actuellement occupés par la Poste, venant à expirer le 1er juillet 1910, l'Administration nous presse de donner à la question la solution la plus rapide.

C'est pourquoi, nous avons l'honneur de vous proposer de décider :

Que la Ville accepte l'offre qui lui est faite d'une location de 6 000 francs par an pendant 30 ans du futur Hôtel des Postes ;

Qu'elle s'engage à effectuer les travaux nécessaires pour la nouvelle installation, suivant les plans dressés par M. l'Architecte et déjà acceptés par l'Administration ;

Que l'Hôtel de Ville soit transféré à l'ancien Hôtel Valery ;

Qu'il soit, en conséquence, fait acquisition de cet immeuble pour le prix convenu et compté de 200 000 frs, mobilier compris suivant inventaire ;

Que pour réaliser cette acquisition, M. le Maire est autorisé à solliciter du Crédit Foncier de France un renouvellement de son emprunt de 950.000 francs auquel viendront s'ajouter les 100 000 francs dûs par M. Valery, la Ville s'en substituant en ses lieu et place ; et que ce nouvel emprunt porté ainsi à 1 050.000 francs consenti au même taux d'amortissement et intérêts que l'emprunt primitif, aura une durée d'amortissement de 30 années et sera gagé par les garanties antérieures augmentées de la somme de 6 000 francs versée annuellement par l'Administration des Postes ;

Que la Ville sollicitera de l'Administration supérieure l'ouverture de l'enquête de commodo et incommodo, pour arriver à la réalisation de cette acquisition, et du Crédit Foncier, son adhésion à l'opération financière proposée, ainsi que l'émission du décret pour la cession du nouvel emprunt ;

Que les 40 000 francs restant disponibles au moment du capital amorti ne pourront être affectés des achats du Crédit Foncier que sur la production de plans et devis de travaux régulièrement approuvés ;

Qu'enfin, la délibération à intervenir ne deviendra définitive et exécutoire, qu'après l'approbation de l'autorité supérieure et l'accomplissement des formalités exigées par la loi.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte les conclusions du rapport qui précède ;

Autorise M. le Maire aux fins que dessus.

Ainsi fait et délibéré, le huit mars mil neuf cent neuf.

## Bulletin Financier

Paris, 12 mars 1909.

Le marché restera vraisemblablement dans son ornière jusqu'à l'échéance, sans [illegible]

## AU PALAIS

Le nombre des conseillers composant notre cour d'appel se trouve enfin complet. C'est une aubaine à laquelle depuis quelques années nous n'étions plus habitués.

Il y a quelques jours la cour procédait solennellement à l'installation de M. Adriani, procureur de la République à Calvi, nommé conseiller en remplacement de M. Durazzo, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Hier, avec le même cérémonial, elle installait M. Pinel, président à Mascara, nommé conseiller à Bastia en remplacement de M. Giuly, décédé.

Nous avons eu déjà dans ce journal l'occasion d'adresser nos félicitations à ces deux magistrats et nous sommes heureux aujourd'hui de leur renouveler nos souhaits de bienvenue.

## Charles BOURGOIN

*Lyon, le 6 mars 1909.*

Il y a quatre ans à peine, après avoir brillamment terminé ses études secondaires au Lycée de Bastia, Charles Bourgoin quittait la Corse pour aller à Lyon parfaire son éducation intellectuelle. Le diplôme de bachelier en droit, conquis avec éloges, les prix et les médailles remportés aux concours juridiques vinrent prouver avec quelle infatigable énergie, quelle curiosité passionnée, cette intelligence d'élite, cet esprit méthodique et pénétrant savait vaincre toutes les difficultés, se jouer de toutes les subtilités des textes.

Charles Bourgoin comptait hélas ! sans la délicatesse de sa constitution. Lui, l'enfant de la chaude Algér, il avait trouvé, sous le tiède soleil de Corse, le climat nécessaire à sa frêle santé. Le brusque mauvaise du Lyon devait avoir vite raison de ses efforts opiniâtres, de cette activité dépensée avec prodigalité. Il voulait savoir ! . .

Notre pauvre ami ne fut pas seulement une intelligence supérieure, il fut surtout un grand cœur. Ame profondément religieuse, consciences droite, il comprenait l'inestimable valeur d'une vie vertueuse. A l'âge où la plupart se laissent entraîner par les sollicitations de la jeunesse, il demeura un exemple, un modèle. Pour nous, qui avions le bonheur de partager ses pensées, de participer à ses joies, de pleurer parfois avec lui, nous garderons précieusement sa mémoire, nous continuerons avec lui ces entretiens moins que la mort cruelle ne saurait interrompre et que perpétue la prière. Nous prierons ensemble, jusqu'au jour où nous nous retrouverons, comme nous le disions si souvent, « au banquet de la vraie Vie... »

A sa mère, brisée de douleur, qui a eu du moins la consolation d'endormir, une dernière fois, son enfant chéri dans ses bras, de déposer le premier baiser d'adieu sur sa figure frappée d'une angélique espérance, à M. Bourgoin, officier d'administration de 1re classe à Lyon, dont Charles était l'orgueil, nous offrons l'expression de notre douloureuse sympathie et l'assurance que nous ne partageons leur légitime affliction.

L. M.

## La Bagarre du Vieux-Port

Bastia, le 15 mars.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Dans votre estimable journal de samedi, 13 courant, dans l'article intitulé : « Bagarre Sanglante, » vous dites que Fusello, patron du chalutier *Rascasse*, rencontra sur le quai deux pêcheurs aux prises qu'il réussit à séparer.

« A quelques pas de là, il se trouvait en présence des trois frères Mori, de Sanguinetti Dominique, de Raibaldi Jean-Baptiste, de Guitella Pascal et de Sanguinetti André qui se chamaillaient à propos des différends surgis entre les équipages des chalutiers et les autres pêcheurs ».

Vous avez oublié, M. le Directeur, de donner le nom des personnes avec lesquelles ceux-ci se chamaillaient, car les noms que vous donnez n'appartiennent tous à la même famille.

Soyez donc assez bon, M. le Directeur, pour être juste, de faire paraître dans votre prochain numéro, les noms des autres personnes qui ont pris part à la bagarre. Ce sont :

Casimo Michel. — Mattei Pierre. — Ahocci Jean. — Romantini Joseph. — Fusello Pascal. — Romantini Gabriel. — Ferrarini Antoine dit bocaro. — Santelli Marie — Mattei Philoménie. — Romantini Catherine. — Canepa Assomption. — Fusello Rosalie. — Paolini Hélène.

Je vous donne, ici, les noms des personnes qui ont pris part à la bagarre en portant des coups contre les sept personnes déjà citées.

Veuillez agréer, etc.

D SANGUINETTI.

## AU THÉATRE

Dans notre grande et superbe salle de spectacle, la troupe Galfetti a continué, dimanche soir, la série de ses succès. Malgré le vent qui soufflait avec rage, un public assez nombreux était venu applaudir *Roba d'Altri*.

*Roba d'Altri*, c'est encore une jolie pièce du répertoire français, arrangée pour la scène italienne. Elle s'est appelée lors de ses succès à Paris, *Le bien d'autrui* Un peu embrouillée, légèrement bouffonne, cette œuvre contient cependant un grand fond de vérité . une réelle analyse du caractère fantasque et changeant de ces... coquins d'hommes.

Ce sont les maris qui ont, dans leur ménage, le plus joli bijou de femme. Ils ne savent pas l'apprécier et essayent de trouver ailleurs une compensation à leur vie conjugale qui pourrait cependant amplement les satisfaire.

Il y a un couplet, d'une vieille chanson, qui résume merveilleusement *Roba d'Altri* :

Les femmes des amis
Sont des femmes charmantes,
Car elles ont des attraits
Que les nôtres n'ont pas.

Toute la pièce est dans ce couplet.

Notons que lorsqu'ils se croient trompés, ces éternels trompeurs deviennent vraiment insupportables.

Nous passons sur la pièce, arrivons aux artistes.

L'inénarrable *Stenterello*, (M. Gaidotti) a soulevé un fou rire dans la salle, dans un rôle de vieux marié fatigué d'être fidèle. Félicitons également Mme. Carpelletti, Fucchi, Magliano.

*Côté femmes*, nous trouvons la gracieuse Mlle Carpelletti, qui a déjà conquis le public bastiais, car elle a un joli talent, puis, Mmes Guidotti très accorte, Cappellotti, Bricolori et Maglio que l'on a beaucoup applaudi.

En somme, une belle soirée qui fait mériter à la troupe Guidotti nos plus sincères félicitations.

P. V.

## THÉATRE MUNICIPAL

Jeudi, 18 mars

**I DRAMI DEL MARE**

Drammo spetta olosso in 5 atti

Le buffet est tenu par M. Sauvi.

## Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 10 mars.

Thermomètre est à 7 heures du matin. . . 8.2
à midi 12 . . . . . 9.
Maxima + 12°. Minima 7.
Baromètre — 7 heures du matin, 753 mm
à midi 753 mm. 6 heures du soir 755 mm.
Vent : Dans la matinée, Léger.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel, le matin, Quelques nuages.
L'après-midi, id.

***

*Nouvelles militaires*

M. Fiori, vétérinaire en second au 6e rég. de chasseurs d'Afrique, est classé au 14e rég. de chasseurs, et détaché en Algérie, à Mostaganem.

M. le Lieutenant Pizaggi, du 22e rég. colonial, est désigné pour servir à Madagascar.

M. le Lieutenant Allegrini, du 8e rég. colonial, passe au 23e.

M. Rossi, officier d'administration de 2e classe comptable du parc d'insurrection du 3e rég. d'artillerie coloniale à Toulon, est mis à la disposition de la marine.

***

*Conférences militaires*

L'armée doit rester le grand lycée de devoir et de patriotisme, mais elle peut en même temps contribuer à l'instruction des jeunes gens appelés au service de la Patrie. C'est ce que font les chefs, auxiliaires de la formation des jeunes soldats, ont parfaitement compris et les conférences qui ont été instituées dans ce but peuvent rendre les plus grands services.

Au 163e d'infanterie ces conférences obligatoires chaque semaine ont le plus légitime succès, et les hommes viennent nombreux écouter les dévoués conférenciers.

Toutes nos félicitations à M. le Lieutenant Azan pour sa conférence « Drapeau et Patrie, » ainsi qu'à M. l'adjudant Bloch pour sa brillante causerie « Sur la voie du Maroc ».

***

*Postes et Télégraphes*

Sont nommés surnuméraires des postes et télégraphes, MM. Padovani, à Toulon ; Maori et Albertini, à Paris.

***

Arrivées

— Vap. « Ibérie » cap. Carrios, de Marseille, 82 passagers, divers.
— Vap. « Principe Amedeo, » cap. Esposito, de Porto-Torrès, 33 passagers, divers.
— Vap. « Lamone, » cap. Maury, de Livourne, divers.

***

Avis

L'étude de M. Petri-Gasson, avoué, est transférée Boulevard de Cardo, 7, au 3e étage.

## Etat-Civil

NAISSANCES

Antarella Jean.

DÉCÈS

Billot Joseph professeur adjoint au Lycée, célibataire, 21 ans, de Carbuccia.

# DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00151

## M. CAILLAUX devant la Commission *de législation fiscale*

Paris, 16 mars.

M. Caillaux, ministre des Finances, s'est rendu auprès des membres de la Commission de législation fiscale et leur a communiqué les tableaux de réforme de l'impôt sur le revenu.

Ces tableaux font ressortir l'importance des dégrèvements accordés à tous les petits contribuables, très particulièrement à ceux qui possèdent et exploitent la terre.

Ces tableaux démontrent également que la surcharge imposée aux moyennes et grandes fortunes n'est nullement excessive.

## LYON

## *LES DÉSESPÉRÉS*

### Suicide D'UN BRIGADIER DE DRAGONS

Lyon, 16 mars.

Le brigadier Rostain, du 20e Dragons, a mis fin à ses jours en se jetant dans le Rhône.

Ce désespéré a laissé une lettre dans laquelle il fait connaître les causes de son suicide.

Il était, paraît-il, persécuté par l'adjudant et les lieutenants de sa compagnie.

## Tirages financiers

*Ville de Paris 1865*

Paris, 16 mars.

L'obligation portant le numéro 304 615 est sortie remboursable à *cent-cinquante mille francs*.

L'obligation portant le numéro 252.090 est remboursable à *cinquante mille francs*.

Les obligations portant les numéros 240.723, 451.421, 580.797 et 286 988 gagnent chacune *dix mille francs*.

*Obligations Sues*

L'obligation portant le numéro 18.214 est remboursable à *cent cinquante mille francs*.

Les obligations portant les numéros 118 923 et 239 347 sont remboursables chacune à *vingt-cinq mille francs*.

## La Révolte des P. T. T.

### L'AGITATION CONTINUE

*Les Condamnations*

*Nouvelles Révocations*

Paris, 16 mars.

La révolte des P. T. T. jette un trouble considérable dans les affaires, en France et à l'Etranger.

Les pertes éprouvées par le public sont importantes.

### Les mesures d'ordre

Les bureaux de poste de Paris et les gares sont surveillés par les agents et la garde républicaine d'une façon toute exceptionnelle.

### Les Ordres du Gouvernement

Des ordres ont été donnés à tous les chefs de service qui devront congédier, et au besoin faire sortir, par la force, des locaux administratifs, non seulement tout agent qui se livrerait à une manifestation, mais encore tout agent qui se croiserait les bras refusant de travailler.

### Nouvelles révocations

M. Simyan, sous-secrétaire d'Etat, vient de révoquer quatre employés du poste central télégraphique, qui se sont livrés à une nouvelle manifestation.

Ils ont voulu empêcher de travailler ceux qui étaient mettis de bonnes dispositions.

### Les condamnations

Sept manifestants, qui avaient été maintenus en état d'arrestation, ont comparu devant la 11e Chambre correctionnelle du tribunal de la Seine, présidée par M. Loccard.

Après l'interrogatoire des inculpés ci-après : Charles Le Cleu, Abadie, Paul Eyraud, Lesverant Antoine Coudert, Lyvel, et Jean Fourès, la parole est donnée au ministère public, qui prononce un sévère réquisitoire.

Les défenseurs des sept inculpés réclament tous du tribunal un acquittement général.

Le tribunal a condamné chaque manifestant à six jours de prison pour outrages à un magistrat de l'ordre administratif.

Ces manifestants étaient tous accusés d'avoir poussé les cris de : « A bas Simyan ! Coupons Simyan ! »

### Nouvelles Manifestations

Ces condamnations ont exaspéré les P. T. T. qui se sont livrés à de nouvelles manifestations.

Les vitres du bureau central ont été brisées en morceaux ; plusieurs appareils ont été sérieusement endommagés.

L'ordre a été promptement rétabli, grâce à l'arrivée subite des Gardes républicains.

### Nouvelles suspensions

A la suite de ces manifestations quinze nouveaux agents ont été suspendus par M. Simyan, Sous secrétaire d'Etat.

## LE PARLEMENT

### Chambre des Députés

*Présidence de M.* BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

### LA RÉFORME des Conseils de Guerre

L'ordre du jour appelle la première délibération sur :

1° le projet de loi portant suppression des conseils de guerre permanents dans les armées de terre et de mer et des tribunaux maritimes, et portant suppression des établissements pénitentiaires militaires ;

2° la proposition de loi de M. Massé tendant à modifier les codes de justice militaire du 9 juin 1857 (armée de terre) et du 4 juin 1858 (armée de mer) ;

3° la proposition de loi de MM. César Tonnin et Chanes, tendant à soumettre en temps de paix aux juridictions répressives civiles les infractions aux codes de justice militaire et maritime, les contraventions, délits et crimes commis par les officiers de tous grades, les sous-officiers et les soldats des armées de terre et de mer ;

4° la proposition de loi de M. Dreleu, tendant à la suppression des conseils de guerre en temps de paix.

### M. Bonnevay

député progressiste du Rhône, estime que pour les délits militaires, les juges militaires doivent composer la majorité des membres dans ces tribunaux spéciaux.

### M. Drelon

député radical de la Marne, se déclare partisan de la suppression des conseils de guerre

L'orateur émet, cependant, de nombreuses critiques, relativement à la juridiction établie par la Commission.

### M. Monsservin

député républicain de l'Aveyron, monte, à son tour, à la tribune.

L'orateur critique longuement ce projet de loi qui a besoin de subir d'importantes modifications.

M. Monsservin estime qu'il y a lieu de modifier ce projet de loi, mais non de le supprimer.

La discussion générale continue.

## EN ITALIE

### Les Elections Législatives

*Le scrutin de ballottage*

Rome, 16 mars.

Le scrutin de ballottage, qui a eu lieu dimanche, comprenait 76 circonscriptions.

Les résultats définitifs sont connus. Ils marquent une victoire éclatante pour la démocratie italienne.


**MAISON GHILINI**

Pâtes alimentaires — Usine à vapeur
**Bastia**

Tous nos produits sont garantis exclusivement fabriqués avec des semoules de *blés durs*.

Toutes nos pâtes supérieures et extra sont livrées en caisses de 10 à 12 kilogrammes.

Spécialités de la Maison :
NOUILLETTES ET LASAGNE AUX OEUFS
**garanties**
*Cannelloni*
*Cheveux d'Anges*

La Maison a l'honneur d'informer MM. les Epiciers de la ville qu'ils trouveront dans ses magasins 6, boulevard Saint-Angelo, toutes les qualités de pâtes *raffinées, supérieures et extra*, à des prix défiant toute concurrence.

On demande de bonnes ouvrières étendeuses et emballeuses.

**LIVOURNE**

**Restaurant *Il Pegaseo***
tenu par
**M. LOUIS TAMBURINI DE BASTIA**
*4, Piazza Carlo-Alberto*
Au centre de la ville
et à proximité de la gare
Service à la carte et table d'hôte
PRIX MODÉRÉS


## AVIS DE DÉCÈS

(FUGARELLA)

Madame Paul Cagninacci ;
M. et Mme A. Dominique Cagninacci et leurs enfants ;
M. Joseph Cagninacci ;
M. et Mme François Lanzi et leurs enfants ;
Le Comte et la Comtesse H. Cagninacci et leur enfant ;
M. et Mme T. Cagninacci et leurs enfants ;
La Comtesse J. Cagninacci et ses enfants ;
M. et Mme A. Rocveri et leur fille ;
M. A. Rocveri et ses enfants ;
M. et Mme J.-B. Rocveri et leurs enfants ;
Mme J. Rocveri et ses enfants ;
Mme D. Cagninacci et ses enfants ;
Les Comtes Hubert Lanzi, Gaffori, Cagninacci, Ungh ieni, Battistini, Figarella, Rocveri et Giorgi ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte qu'ils viennent de faire en la personne de

*Monsieur Paul Cagninacci*

leur époux, père, beau-père, frère, beau-frère, oncle et cousin, décédé à Sainte Marie de Lota à l'âge de 70 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

Les funérailles auront lieu mercredi, 17 courant, à Figarella à 10 heures du matin.

(CASTELLO-BRANDO)

M. Michel Dias et ses enfants, négociants à Castello Brando,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

*Madame Elisabeth DIAS*
Née AGOSTINI

leur épouse et mère, décédée à Castello-Brando, le 15 mars, à l'âge de 70 ans, munie des Sacrements, de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu le 17 courant, à 10 heures du matin.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.


**FABRIQUE de CARREAUX mosaïques**
au ciment comprimé
unis, à dessins, simili-marbre
*Grand choix de dessins et couleurs*
TUILERIE ET BRIQUETERIE MÉCANIQUES
TUILES ET BRIQUES SUPÉRIEURES
*en tous genres*
Production : 10.000 pièces par jour
CHAUX GRASSE
de qualité supérieure
CHAUX HYDRAULIQUE — CIMENTS
Plâtres
Fers et Aciers en barres
Fers à planchers I
BOIS DE CONSTRUCTION
*Madriers, Planches,*
*Chevrons, Liteaux, Lattes*
Magasins de vente : Bastia, 2, Avenue Carnot ; Corte, Nouvelle Traverse.
**F. CHARDON & Cie**
*Francardo (Corse)*

En vente chez M. Bonfils,
Place Saint-Nicolas, 13
Vin vieux en bouteilles Blanc et Rouge. — Vinaigre et Eau-de-Vie

**Jean GRAZIANI**
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
6, Boulevard du Palais, au 1er
Assurances : Vie. — Incendie. — Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances — Gérance d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
*Prêts sur Hypothèque*
Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Etablissement de Comptabilités. — Bilans

**HALTE-LA!**
65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS, PARIS 1900
GRAND PRIX, St-Louis 1904
**RICQLÈS**
SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE
CONTRE LES
MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC
et les INDIGESTIONS
HAUT de TOILETTE et DENTIFRICE
antiseptique.
EXIGER du RICQLÈS

**Nouvelle Société Navale de l'Ouest**
*Agent en Corse :*
PIERRE VINCENTELLI
23, Rue du Quai, Bastia
Service régulier entre
la Corse, la France, la Belgique,
la Hollande, le Portugal,
l'Algérie, le Maroc,
l'Espagne et la Méditerranée
*Frêts avantageux*
Arrivée de *Saint-Marc*, le 15 mars ; départ le 19.
Arrivée de *Saint-Pierre*, le 21 ; départ le 25 mars.

*Machine à Tricoter*
TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE
Rapportant de 30 à 50 fr. par semaine selon temps employé et sans apprentissage.
S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gauloise* en Corse, demeurant à Corbara en Balagne.
Joindre un timbre pour la réponse.

**Avis aux producteurs de vin**
Afin de faciliter l'exportation des vins de Corse sur le continent français, M. A. Padovani, agent maritime à Bastia, vient d'obtenir des tarifs à prix très réduits entre Bastia et les villes du réseau de chemin de fer de Paris, Lyon, Méditerranée et Paris.
Dans ces tarifs sont compris tous les frais de transport et de transit à Marseille, sauf les droits d'octroi et de régie.
Pour 1 hectolitre vin 250 kil. de Bastia à Paris 18.75.
Pour 2 hectolitres vin 500 kil. de Bastia à Paris 32.75.
Pour 4 hectolitres vin 1000 kil. de Bastia à Paris 61.00.
Pour un demi muid 600 kil. de Bastia à Paris 33.75.
Adresser les expéditions à M. A. Padovani, gare Maritime, Bastia.

*Société Forestière*
**d'Isolaccio et Serra**
Pietrapola-les-Bains
*Vente de bois en grume ou débité*
PIN, CHÊNE, HÊTRE, CHATAIGNIER, AULNE
Débits de toutes sortes sur commande pour construction, menuiserie, ébénisterie.
Meubles bruts,
Lits, Tables, Armoires, etc.
*Charbon de bois et bois à brûler*
Entrepôt : à Ajaccio, chez M. [illegible] Vital.

**Cordonnerie Modèle**

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

*Saison Printemps-Été 1908*

Chaussures en tous genres pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants

Grand assortiment de chaussures d'Été en toile en noir et couleur, dernière mode

Choix considérable de Pantoufles

**Prix très réduits**

Rayon spécial de chaussures en tous genres, modèles fabriqués exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.



*La Maison se charge des réparations*

*Demandez et offrez dans tous les Cafés* **QUINQUINA MATTEI, apéritif supérieur**

**MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

**FERS A PLANCHER**

Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rennes artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

*Appareils Sanitaires*

**Charles CLÉMENT & Cie**

Entrepôts aux magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

ANCIEN CABINET PRADIER

**PIERRE SABATÉ**

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)

OBTURATION

& EXTRACTION DES DENTS sans douleur

*Rue Fesch, 18, au 1er*

*Maison Benedetti*

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa suite un garde-malade certainement chambrière-cantinière, qui n'est pas le droit d'assurer la promotion et qui emploiera des matières salubres à la santé pour la fabrication de toute prothèse.

Le Directeur-Gérant,
J.-E. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier

**FUMIER**

**Trois francs le collier**

**COTE DE TABACS**

**Dix francs la tonne**

S'adresser à l'Usine de Toga

**LE MONITEUR DE LA MODE**

paraissant tous les Samedis

**20 PAGES** GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT:

PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX.
PLUS DE TRAVAUX À FAIRE.
PLUS DE LITTÉRATURE.
PLUS DE RECETTES DE CUISINE.
PLUS DE RENSEIGNEMENTS.

QU'AUCUN AUTRE.

1 MOIS : 1 Franc — UN AN : 14 francs
EDITION Extraordinaire avec Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2e, 3e et 4e Nos
3 MOIS : 3 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 5, r. du 4-Septembre

**Librairie Ollagnier**




EN VENTE PARTOUT



**Maux de Dents** guéris radicalement par Boulettes Dentaires

de A. FOURNEAUD, Pharmacien, à Périgueux
*Arrêtez-vous aux Contrefaçons. Exigez le véritable produit*

Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Raffaelli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Sorgiloni, Cours Napoléon, à Ajaccio.

**Installation à Gaz**

Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 12, Boulevard Paoli, 12, Bastia

Vente de becs, verres et manchons

*Appareils sur commande*

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti

**LIQUEUR DE NOIX**

DISTILLÉE

par M. SIMONCELLI

propriétaire à Cardo

Médaille d'argent, Exposition de Bastia (1897)
Croix de Mérite et Médaille d'or
Exposition Internationale de Bastia (1906)

Douée de propriétés stomachiques, reconnues par les sommités médicales de Montpellier qui en ont fait l'analyse et notamment par M. Combescure, l'un des maîtres les plus distingués de la Faculté de Médecine de cette ville, cette LIQUEUR fabriquée exclusivement avec des noix de première qualité, se recommande aux estomacs délicats par ses propriétés digestives, son arome et son velouté.

Elle est recommandée aux personnes souffrant de MAUX d'estomac, douleurs d'Estomac, leurs sont nuisibles, dans les cas d'épidémie et souveraine contre le mal de mer et les nausées.

Elle est indispensable aux enfants.

La LIQUEUR DE NOIX se prend à tout moment et après chaque repas pour activer la digestion. Elle s'absorbe par petits verres à liqueur.

Dépôt en ce Ville près Corde.

*Se méfier des contrefaçons*




**LA KABILINE**

Véritable Teinture des Ménages

LA KABILINE

Pour rendre neufs vos Vêtements

LA KABILINE

Adoptée par les Personnes économes

LA KABILINE

Vendue dans le monde entier

**ESSAYEZ-EN!**

Le Paquet: 40 Centimes.

**OUTILS** pour AMATEURS et OUVRIERS

MACHINES, Perceuses, Tours, Scies, Meules, Affûteuses, Étaux, Enclumes, Soufflets, Marteaux, Limes, Burins, Pointes, Tarauds, Filières, Vis, Boulons, Écrous, Rondelles, Rivets, Clous, Pointes, Crochets, Chaînes, Cadenas, Serrures, Verrous, Charnières, Poignées, Tuyaux, Robinets, Raccords, Soupapes, Manomètres, Graisseurs, Courroies, Cuirs, Toiles, Caoutchouc, Amiante, Graisses, Huiles, Peintures, Vernis, Brosses, Pinceaux, Colles, Mastics, Ciments, Produits chimiques, Fournitures générales pour Machines, Outils, Ateliers, Chantiers, Usines, Mines, Carrières, Forges, Fonderies, Scieries, Tonneliers, Charrons, Menuisiers, Ébénistes, Charpentiers, Maçons, Tailleurs de pierres, Plombiers, Couvreurs, Zingueurs, Ferblantiers, Serruriers, Forgerons, Maréchaux, Mécaniciens, Électriciens, Fumistes, Peintres, Vitriers, Tapissiers, Cordonniers, Selliers, Bourreliers, Tanneurs, Corroyeurs, Mégissiers, Chaudronniers, Fondeurs, Émailleurs, Bijoutiers, Orfèvres, Horlogers, Opticiens, Lunetiers, Graveurs, Imprimeurs, Relieurs, Cartonniers, Papetiers, Fabricants de Cartonnages, Fabricants de Boîtes, Fabricants de Jouets, Fabricants de Meubles, Fabricants de Literie, Fabricants de Sommiers, Fabricants de Matelas, Fabricants de Voitures, Fabricants de Carrosseries, Fabricants de Roues, Fabricants de Brouettes, Fabricants de Charrues, Fabricants de Semoirs, Fabricants de Faucheuses, Fabricants de Moissonneuses, Fabricants de Batteuses, Fabricants de Pompes, Fabricants de Machines agricoles, Fabricants de Machines-outils, Fabricants de Machines à bois, Fabricants de Machines à fer, Fabricants de Machines à coudre, Fabricants de Machines à tricoter, Fabricants de Machines à tisser, Fabricants de Machines à filer, Fabricants de Machines à imprimer, Fabricants de Machines à relier, Fabricants de Machines à papier, Fabricants de Machines à carton, Fabricants de Machines à boîtes, Fabricants de Machines à jouets, Fabricants de Machines à meubles, Fabricants de Machines à literie, Fabricants de Machines à sommiers, Fabricants de Machines à matelas, Fabricants de Machines à voitures, Fabricants de Machines à carrosseries, Fabricants de Machines à roues, Fabricants de Machines à brouettes, Fabricants de Machines à charrues, Fabricants de Machines à semoirs, Fabricants de Machines à faucheuses, Fabricants de Machines à moissonneuses, Fabricants de Machines à batteuses, Fabricants de Machines à pompes, Fabricants de Machines agricoles, Fabricants de Machines-outils, Fabricants de Machines à bois, Fabricants de Machines à fer, Fabricants de Machines à coudre, Fabricants de Machines à tricoter, Fabricants de Machines à tisser, Fabricants de Machines à filer, Fabricants de Machines à imprimer, Fabricants de Machines à relier, Fabricants de Machines à papier, Fabricants de Machines à carton, Fabricants de Machines à boîtes, Fabricants de Machines à jouets, Fabricants de Machines à meubles, Fabricants de Machines à literie, Fabricants de Machines à sommiers, Fabricants de Machines à matelas, Fabricants de Machines à voitures, Fabricants de Machines à carrosseries, Fabricants de Machines à roues, Fabricants de Machines à brouettes, Fabricants de Machines à charrues, Fabricants de Machines à semoirs, Fabricants de Machines à faucheuses, Fabricants de Machines à moissonneuses, Fabricants de Machines à batteuses, Fabricants de Machines à pompes

**Journal Financier Français**

Publié par les Grandes Maisons de Banque et de Crédit

16, Place du Havre, 16 — PARIS

ORDRES DE BOURSE — Paiement gratuit de Coupons — CONTENTIEUX

**CHOCOLAT-MENIER** Méfiez-vous des Contrefaçons

**PHOTOGRAPHIE J. MORETTI**

CORTE (Corse)

**Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs**

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

**Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI, Corte (Corse)**

***Pétrole Raffiné d'Amérique***

# Marque LE LION

**Qualité supérieure, sans fumée et inodore**

**7 fr. 50 le Bidon de 18 litres et demi**

***Prix spécial pour le gros***

**En vente chez MM. L. N. Mattei et Cie**



TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 77 — JEUDI 18 MARS 190

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | an | 6 mois | 3 mois |
|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. |
| Autres Départ. | 22 » | 12 » | 6 » |

Union postale, et autres Pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.


## LE CALENDRIER

Fête à Aujourd'hui : N. D. de la Miséric.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. 00 m. — Coucher, 5 h. 34 s
Dernier quart., le 14 — Nouv. Lune, le 21
Fête de Demain : Saint Joseph.

*17 MARS*

## UNE ŒUVRE SOCIALE

### L'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL

A Philadelphie il existe un *Hôtel des Vagabonds*, vaste bâtiment à quatre étages avec des bureaux, une salle de lecture, des salles de bains, des chambres à coucher et une immense salle à manger. Cet hôtel a place pour 208 hôtes, et il est toujours complet, du moins dans la mauvaise saison.

Le vagabond (*tramp*) qui vient demander le vivre et le coucher passe d'abord par le bureau où il est inscrit et de là à l'atelier où on lui assigne une besogne suivant ses forces et ses aptitudes. Pour une journée d'hôtel on lui demande 4 heures de travail. Il peut employer le reste du temps à chercher de l'ouvrage et on l'aide à en trouver.

La cuisine est simple mais très saine, composée de pot-au-feu : bouillon, bœuf et légumes.

A l'heure du couvre-feu, tout le monde se rend dans les salles d'hydrothérapie, le bain ou la douche sont obligatoires, et, avant de gagner la chambre à coucher, chacun est muni d'une toilette de nuit propre.

C'est déjà mieux que nos asiles de nuit, mais l'institution est surtout plus intéressante parce que le secours est censé gagner son pain et qu'il est encouragé à chercher du travail. Le vagabond ou le mendiant de métier n'est pas reçu deux fois, on le reconnaît au passage ; d'ailleurs la perspective des quelques heures de besogne imposée suffit à lui faire fuir le seuil de l'hospitalière maison.

Cette assistance par le travail est la réalisation la plus morale et la plus pratique du devoir de solidarité sociale qui est la conception la plus haute de la charité. De plus en plus elle tend à compléter le rôle du Bureau de Bienfaisance et s'impose à la sollicitude des municipalités grandes et petites, soucieuses de l'accomplissement raisonné et efficace de tout leur devoir.

Plusieurs de celles-ci ont déjà réalisé cette œuvre particulièrement moralisatrice de l'assistance par le travail. Nous pourrions citer jusque dans de très petites villes des organisations de ce genre en plein succès dès leur début, et le concours qu'elle comporte doit être bien attachant si l'on en juge par le zèle que déploient les organisateurs.

Entre beaucoup de modèles à donner en exemples, nous nous arrêterons, pour l'avoir vu fonctionner de plus près, à celui que nous fournit à Paris, la Société de l'assistance par le travail du 6e arrondissement, dirigée par un comité de messieurs et de dames de la Rive gauche, elle a son atelier au marché de Saint-Germain. Le travail offert ne demande aucun apprentissage, car il ne s'agit que de crins à trier, de vieux corsets à défaire, de vieilles cordes à effiler, de sasseparaillo à couper, etc.

Le pauvre diable dans l'embarras qui est admis dans cet atelier ne travaille qu'une partie de la journée ; comme à l'hôtel des vagabonds de Philadelphie, il a quelques heures à lui pour chercher du travail régulier ou un emploi, et le comité est aussi pour cela à sa disposition avec tous les renseignements et toutes les recommandations nécessaires. On lui assure pendant tout le temps nécessaire la nourriture et le logis. Son travail journalier à l'atelier rapporte 50 centimes à la Société, mais il dépense et coûte par jour 1 fr. 50. La Société a donc quelques milliers de francs à trouver pour soutenir ses charges. Elle se les procure, pour la plus grande part, au moyen de la cotisation annuelle de 10 francs au minimum imposée à chacun de ses adhérents, de bonnes âmes interviennent pour le reste.

Chaque adhérent a droit à autant de bons de travail qu'il en désire et ces bons deviennent sa monnaie de secours. Elle n'est pas toujours bien reçue de ceux qui demandent à être secourus, elle trouve son placement chez justement ceux qui sont le plus digne d'intérêt, de malchanceux victimes de chômage dont le malheur a déçu la bonne volonté et même l'énergie. Il n'est même d'ailleurs pas besoin de bon pour être admis à l'assistance de la Société, le bon crée seulement un droit. On reçoit à l'atelier du marché Saint Germain tous ceux qui se présentent venant de n'importe où. On les interroge, on s'informe de leurs besoins, et de ce qu'ils peuvent faire, on les visite à domicile s'ils en ont un, et on leur en procure un s'ils n'en ont pas. Pour peu que le secours montre de la conduite et de la bonne volonté, du cœur en un mot à la besogne, on l'aide, comme nous avons dit, à se tirer d'affaire.

A un pointage on a compté que, sur 435 individus qui s'étaient présentés à l'atelier, 184 seulement avaient accepté de travailler ; cette proportion donne une indication précise de malheureux véritablement intéressants parmi tous ceux sollicitant la charité publique. Voici ce que sont devenus les 184 travailleurs assistés du vivre et du couvert ou de secours équivalents à domicile : 62 ont été placés comme garçons, employés de commerce, typographes, chauffeurs, coiffeurs, journaliers, cochers ; 90 ont été rapatriés et 6 enfants prodigues égarés ont été repris par leurs familles. Des autres, 5 ont été renvoyés pour des causes diverses et 21 sont sortis sans donner d'indications. L'un de ce groupe de 184 assistés entré dans un asile comme gardien est devenu gardien-chef, un autre a succédé à son patron dans la maison de commerce où il avait été placé par l'entremise de la Société.

Nous vivons dans un temps où les gens aisés en favorisant de telles œuvres, en apportant à l'initiative des municipalité bien intentionnées, leur appui et leur concours sous toutes leurs formes, prendraient sur l'avenir qu'ils entrevoient non sans raison peut-être comme menaçant, la meilleure des assurances.

Cette œuvre spéciale de l'Assistance par le travail ne permet pas seulement de faire, avec moins de ressources, plus de bien que les autres œuvres de charité, mais encore elle moralise l'aumône ; elle constitue une vraie pierre de touche de la misère, épargne à de malheureuses victimes de la vie, l'humiliation de tendre la main, ou bien relève par le travail réparateur, les égarés d'une défaillance passagère.

ROBERT DELYS.

## Propos d'actualité

### *Postiers en Révolte*

*Allons nous encore avoir la grève des postiers ? Une agitation croissante se manifeste parmi les auxiliaires de M. Symian qui a abouti à des faits particulièrement regrettables : M. Symian, occupé dans son ministère même M. Lépine blessé par les fonctionnaires furieux ; c'est plus qu'il n'en faudrait pour déchaîner la guerre entre l'Etat patron et ses subordonnés et comme, de toutes façons c'est sur notre dos que se livrerait la bataille nous sommes partis délibérément intéressés à ce que l'orage qui gronde n'éclate pas plus tôt.*

*On imagine en effet, quel dommage ce serait au pays une grève générale des postiers : plus de distributions de lettres plus de journaux plus de mandats...*

*Hâtons nous de dire qu'il n'est pas pour le moment question de grève ; c'est une extrémité à laquelle les postiers qui sont gens sérieux ne veulent pas arriver. Encore faudrait il que l'administration ne les y contraignit pas, par d'inutiles tracasseries.*

*Que s'est il donc passé ? Presque rien. Les ambulants sont l'objet de la part de leurs chefs de notes qui comptent pour leur avancement au choix. Or M. Symian ayant trouvé que ces notes étaient généralement trop bonnes — ce dont il aurait dû, au contraire, être très heureux — demanda de partir t'il, à ce qu'elles soit baissées. La chose comme il était à prévoir il y eut un refus catégorique dans le camp des postiers ; chacun d'entre eux ayant demandé une audience à M. Barthou, pour exposer ce qu'ils pensaient être le bon droit de leurs camarades n'obtinrent que d'insolentes paroles. Les coitres redoublèrent, les sites s'échauffèrent ; un décida d'aller à la rencontre des collègues travaillant au bureau central, rue de Grenelle et de leur exposer la situation. Il n'y a dans tout cela rien que de très naturel. Malheureusement quelqu'un connut la feinte de prévenir la police, et lorsque la bande arriva rue de Grenelle, elle se vit barrer le passage par d'importantes forces parisiennes du même moment les employés qui le jour-là finir sortaient du ministère se virent fermer la porte au nez et obligés à demeurer à l'intérieur. C'en était trop. On compta on sacrifia, on brisa les vitres on se battit. C'était la bagarre dans toute sa beauté.*

*Ceci est une preuve de plus que l'emploi de la force est toujours un mauvais procédé, lorsqu'elle est mise au service de l'Etat contre la foule. Combien d'émeutes n'ont pas eu d'autre origine que cette faute initiale ! Les postiers sont des agents dévoués et actifs, dont le service très pénible, ne saurait être comparé à celui d'un fonctionnaire ordinaire ; les ambulants travaillent la nuit, habitués dans des fourgons où ils n'ont de repos que toutes les correspondances soient triées distribuées. C'est une situation particulière qui mérite assez de égards particuliers. User de rigueurs à leur égard, c'est les pousser à des représailles. En agissant ainsi l'administration de M. Symian aurait le grand tort d'oublier que les postiers sont particulièrement sympathiques dans le public, et elle assumerait une lourde part de responsabilité.*

A. CAPELLO.

## MUSIQUE MILITAIRE

*Programme du 18 mars, à 2 h. 1/2*

| | |
|---|---|
| Allégro, | Wettge. |
| La Mascotte, | Audran. |
| Mazurka, | Boccherini. |
| Crépuscule, | Massenet. |
| Valse Hongroise, | Kunzic. |

*Le Chef de musique*, X. LAUDIN.

---

70. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## Le Testament Volé

par HENRY DEMESSE

DEUXIÈME PARTIE

II

LE RÉVEIL DE THÉRÈSE

L'exaltation créatrice demeura une minute en extase devant cette enfant qu'Antoine Evrard avait amenée à la ferme. Oui, cette enfant n'était autre que Thérèse ; Thérèse que Renaud Maquart avait descendue, endormie, à l'aide d'une corde, de haut de la chambre qu'il occupait au Soleil d'Or. En effet, on se le rappelle, l'homme qui avait surgi, hors du fossé, devant l'auberge, au signal de Maquart... l'homme qui avait reçu l'enfant et qui était parti, à fond de train, en voiture, quelques minutes après, c'était Antoine Evrard. Le fermier avait agi de connivence avec Maquart pour enlever la petite fille. A Buneuil, il avait laissé la voiture louée à l'auberge pour l'opération ; il avait pris le premier train et était arrivé le matin à la ferme. En l'absence de Marion il avait couché Thérèse, toujours endormie, depuis la veille, dans le lit de Toussaint.

— Comme elle dort ! reprit Marion, mais c'est singulier !

— Quoi donc ?

— On dirait qu'elle ne dort pas d'un sommeil naturel.

— Traite l'imaginative ! fit Antoine en haussant les épaules. Pour un peu tu te figurerais qu'elle est la fille d'un roi, qu'elle dormira, ainsi, cent ans, par la volonté des fées tout comme la Belle au Bois Dormant, jusqu'à ce qu'elle soit, enfin, réveillée par le fils d'un roi qui s'apprêtera d'elle et l'épousera ! Ma pauvre Marion, tu seras bien toujours la même ! L'imagination te perdra !

— Comme elle est jolie ! fit la servante sans se soucier des propos de son maître. Comme ses cheveux sont fins et soyeux ! Regardez cette jolie mouette ! Quel amour d'enfant ! Est-ce qu'elle dort comme ça de vrai ou imagine-je ?

— Depuis ce matin. Elle s'est endormie dans mes bras, au petit jour. Elle dort profondément. Elle était très fatiguée. Ça se comprit.

— Et ce que vous venez de lui dire avec elle ?

— Curieuse ! Mais va, je peux bien te dire ça. Je viens de Paris.

Il avait prononcé au hasard.

— Je l'aurais parié.

— Pourquoi donc ?

— Parce qu'il est visible à l'œil nu que cette enfant n'est pas une enfant de la campagne. Ça vous a déjà une allure ! Regardez moi ça ? C'est Toussaint qui sera content d'avoir une aussi jolie petite camarade.

Le fermier regarda la servante en riant.

— Marion, comment ne t'es-tu pas mariée ?

— J'étais trop laide pour trouver un homme. Qui diable aurait voulu de moi ? Mais pourquoi cette question ?

— Parce que tu étais faite pour être mère.

Cette conversation fut brusquement interrompue : Thérèse, dans son lit, avait fait un mouvement.

— Elle s'éveille, fit Marion. Elle s'éveille ! Attention !

Antoine frissonna. Le moment dangereux approchait. Que dirait la petite fille en s'éveillant et en ne voyant autour d'elle que des visages étrangers ?

— Oui... Oui... reprit le fermier. Elle va se réveiller... Elle aura faim. Il faudrait lui préparer une tasse de lait chaud...

— Vous avez raison ! fit Marion.

Et elle descendit les escaliers qu'en à quatre. Antoine, resté seul, respira. Il avait éloigné la servante à dessein. Il valait mieux qu'il se trouvât seul avec Thérèse à l'heure de son réveil. Personne n'entendrait les premiers mots qu'elle prononcerait. On serait toujours autant de gagné. Marion ne s'était pas trompée. Le mouvement que Thérèse avait fait était bien le signe précurseur du réveil de la petite fille. Elle ouvrit soudain les yeux, regarda tout autour d'elle, et, tout à coup effrayée, s'écria :

— Landry !

— Chut ! dit Antoine. Il va revenir.

— Où est-il ?

— Il s'occupe de tes déjeuner.

— Je veux voir mon papa Landry tout de suite !

— Tu le verras tout à l'heure.

— Je veux le voir tout de suite : Je ne vous connais pas !

— Je suis un ami de ton papa Landry.

— Ah !

— Ton bon papa Landry t'a emportée, ce matin, de l'auberge où vous avez dîné hier.

— Oui... Oui... je me souviens.

— Tu dormais encore.

— J'ai dormi long temps. J'étais fatiguée. Est ce que nous sommes à Paris ?

— Pas encore...

— Mais nous y serons bientôt ?

— Oui.

— Et il reviendra bientôt, mon papa Landry ?

— Bientôt.

— Je veux me lever. Il fait beau temps ! Quel bonheur... Je pourrai marcher aujourd'hui et Landry sera moins fatigué ; il m'a portée, hier, pendant la plaie. J'étais toute meurtrie. Mais je ne vois pas mes habits. Où sont-ils donc ?

— Landry les a emportés pour les brosser ; il les rapportera tout à l'heure, quand ils seront secs. En attendant, mon enfant, le meilleur c'est-ci, que Landry a achetés pour toi.

— Il est donc redevenu riche, mon papa Landry ?

— C'est moi qui lui ai prêté de l'argent.

(*A suivre*).

## M. BORDEAUX-DESBARRES

M. Bordeaux-Desbarres, récemment nommé sous-préfet de Bastia, a pris possession de son poste depuis hier et, à cette occasion, le *Petit Bastiais* est heureux de présenter à ce distingué fonctionnaire ses meilleurs compliments de bienvenue.

De l'Aube où il remplissait les fonctions de secrétaire général, M. Bordeaux Desbarres nous arrive précédé de la réputation d'un excellent administrateur aussi nous sommes persuadé qu'il continuera à faire preuve à la sous-préfecture de Bastia des brillantes qualités d'activité et d'intelligence qui lui ont valu, à si juste titre, un avancement aussi rapide que mérité.

La Corse, dont la malheureuse situation fait depuis plusieurs mois l'objet des commentaires bienveillants de la Presse continentale, a le plus urgent besoin d'administrateurs fermement décidés à réagir contre la notion inexacte et surannée que nos compatriotes se font encore trop souvent de l'Administration. Aussi en venant parmi nous à l'heure même où le Gouvernement paraît animé des meilleures intentions à notre égard, notre nouveau sous-préfet pourra, nous en sommes certain, faire œuvre utile et durable.

L'arrondissement de Bastia, d'ailleurs, s'est acquis depuis longtemps de nombreux titres à la sollicitude des pouvoirs publics, et nous ne devons pas oublier que son attachement aux idées démocratiques s'est affirmé à une époque où la République ne rencontrait pas encore d'aussi nombreux défenseurs que de nos jours.

Au point de vue politique, M. Bordeaux-Desbarres ne rencontrera pas de bien grandes difficultés. Tous les partis, sauf de bien rares exceptions, se réclament aujourd'hui des principes républicains, et l'on ne pourrait que se louer de cet assaut de bonnes volontés, si, par moments, le besoin ne se faisait sentir d'apporter dans la politique insulaire un peu plus de clarté et de sincérité.

Mais nous désespérons certainement notre rôle, si, au moment de son arrivée, nous nous permettions d'assombrir en quoi que ce soit l'horizon administratif de notre excellent Sous-Préfet auquel, du reste, notre seul désir est de souhaiter une cordiale et sincère bienvenue.

## Syndicat d'Initiative de Bastia

Le Conseil d'administration du Syndicat d'initiative de Bastia s'est réuni le 15 mars à cinq heures du soir en ses bureaux, boulevard Paoli, 33, en séance ordinaire.

Etaient présents :

MM. Tommasi, président ; Docteur Zuccarelli, vice-président ; Vincent Gregori, Louis Romelli, Charles Leydi, Geuffi, pharmacien.

Après l'adoption du procès verbal de la dernière séance, le Conseil décide :

1. Que le 4e Congrès des Syndicats d'Initiative Corses sera tenu les 6, 7 et 8 juin 1909 à Bastia, ainsi que cela a été projeté à Nice au Congrès de 1908.

2. Après avoir pris communication d'une note communiquée par un touriste concernant la visite de l'église de la Canonica, de prier M. le Curé de Borgo, détenteur de la clef d'entrée de cet édifice religieux de prendre toutes les dispositions nécessaires pour qu'il puisse être visité intérieurement par les touristes qui le voudraient, et cela en laissant à leur disposition une clef de la porte d'entrée soit au bureau du Syndicat d'Initiative soit à la mairie de Borgo.

3. De demander à M. le Maire de Bastia que l'entrée du Musée de la Ville soit permise aux touristes tous les jours à une heure déterminée.

4. De remercier par lettre particulière qui lui sera adressée par M. le Président du Syndicat, M. le Directeur des Postes à Ajaccio d'avoir donné les avis favorables pour le remplacement de la traction animale par la traction mécanique dans les adjudications postales, et il est heureux de constater que le public a apporté le plus grand empressement à encourager la première tentative de ce genre en cette entre Ghisonaccia et Bonifacio

Et au sujet des critiques qu'il reçoit chaque jour des personnes qui voyagent pour le marque de solidarité que les employés de la Compagnie Fraissinet et Cyprien les restaurateurs et garçons de service apportent dans leurs relations avec le public :

5. De demander à M. Fraissinet d'inviter son personnel à être plus serviable et plus poli, surtout de la part de restaurateurs et garçons de première et seconde classes de montrer une grande bienveillance et une sollicitude particulière pour tous les voyageurs.

Il arrive souvent que la table laisse à désirer, que les couchettes ne sont pas toujours sans tache de propreté voulue, surtout aux secondes, et que les garçons se montrent peu empressés de répondre aux appels qui leur sont faits.

Le Conseil, abordant ensuite la question de l'entretien des routes, reconnaît que l'administration des ponts et chaussées n'a tenu aucun compte des observations qui lui ont été présentées au sujet des tas de pierres que l'on laisse le long des routes, malgré la promesse de M. Renet, et il reconnaît malheureusement que sur un point on confonde les arrêtants du pavé sans aucun des accidents qui pourraient survenir.

Il émet le vœu que toutes les réclamations que le public pourrait former à cet égard et tendant à mettre la responsabilité tout entière sur le service des ponts et chaussées, même en le faisant établir par toutes les voies légales.

Au sujet de la Commission d'enquête envoyée en Corse, il trouve que le droit du rapport de l'Etat est trop à s'effectuer et regrette que les bonnes intentions de M. Clemenceau, qui demandait de solutions sur la question dans les trois mois, soient si longtemps retardées, et il invite son représentant à persévérer auprès des Pouvoirs publics pour que satisfaction soit donnée dans le plus bref délai pour calmer les effervescences qui tendent à se produire si qui pourraient amener un courant de réprobation qu'on regretterait plus tard.

Après ces observations, le Conseil décide qu'une copie des présentes sera envoyée à nos Représentants, à la Presse, à M. le Préfet de la Corse et à M. le Ministre de l'Intérieur, Président du Conseil, et renvoie la prochaine réunion au samedi 20 mars courant pour statuer définitivement les bases du programme du Congrès qui se tera tous le 6 juin prochain.

## Ce que disent les Journaux

*La solution du conflit Caillaux-Picard :*

**Le Soleil**

« Caillaux a manqué d'estomac de fer ; dans la crainte de vivre à la côte d'une situation ministérielle que risquée, qu'il considère comme légitimement due à ses travaux et à ses services rendus, il a préféré vivre avec ce mauvais sentiment dans son cœur. C'est mieux ainsi que de risquer le tout pour le tout afin de vivre son rêve ; il y a si peu de gens qui vivent leur rêve, sont parce qu'ils ne savent pas ou parce qu'ils ne peuvent pas. Caillaux vivra celui de Clemenceau jusqu'à ce qu'il s'évade vers de nouvelles amours, des amours plus avancées encore et pleines de promesses pour les socialistes parisiens à rez. »

**La Lanterne**

« On a vainement essayé de créer un conflit de personnes là où il y avait seulement un conflit de devoirs : M. Picard jugeait qu'un certain nombre de critiques dont nécessaire à la réfection de la marine ; M. Caillaux s'obstinait à ne consentir que les sacrifices sur lesquels son prédécesseur avait donné son assentiment. Tous deux étaient dans leur rôle, et l'homme honnête se retirait après de longues et graves débats, qui assurément n'auront pas été sans utilité entre la défense nationale et les finances publiques. »

**L'Intransigeant**

« Un jeune ambassadeur, qui veut gagner à coup sûr, s'est aperçu que toutes les cérémonies compliquées étaient un moyen commode de supprimer la question. Il a couru de repas, il s'est trouvé désorienté par certains mets qu'il avait vus à la table du ministre, il a pris du thé, il a mangé des gâteaux, il a bu du champagne, il a fait tout ce qu'il fallait pour que les Turcs ne lui fassent pas de mal. Il a été satisfait, remercié et il a donné un pourboire. Il a fait tout ce qu'il fallait pour ne pas s'occuper de politique. Il a été parfait. Il a été tout ce qu'on voulait qu'il fût. Il a été un ambassadeur modèle. Il a été rappelé. »

## Cour d'Assises

*Rôle des affaires devant être jugées pendant la session extraordinaire, qui s'ouvrira le lundi, 22 mars 1909 à midi précis sous la présidence de M. le conseiller Gavini.*

Lundi 22 mars. — Colombani François, cultivateur, demeurant à Monacia, assassinat. Ministère public, M. Mancini, substitut du procureur général. Défenseur, Me de Cavalli.

Mardi 23. — Casanova Pierre, cultivateur, demeurant à Mela, tentative d'assassinat. Min. pub., M. Angeli, avocat général. Déf. Me de Rocca.

Mercredi 24. — Chiarelli Joseph Antoine, Chiarelli Paulin, Calendini Pascal, demeurant à Pietra di Verde, faux témoignage en matière criminelle et complicité. Min. pub., M. Mancini. Déf. Me de Cavalli et Valentini.

Vendredi 26 et Samedi 27. — Cortichiato Ange Pierre, cultivateur à Cotti-Chirazza, Meurtre. Min. pub. M. Angeli. Déf. Me de Cavalli et Farinole.

Lundi 29 et Mardi 30. — Cottili Jean-Baptiste, Cottili Jean-Charles, Cruciani Xavier, de Cotti-Corticchiato, assassinat et coups, bris de cet crime. Min. pub. M. Angeli. Déf. Me de Cavalli et Farinole.

Mercredi 31. — Mascimi Dominique, Mascimi Jean Toussaint, bergers à Castagniccia, violences ayant été la cause d'effusion de sang ou maladie contre un agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions, vol qualifié et complicité de ce crime. Min. pub. M. Mancini. Déf. Me de Cavalli.

Jeudi 1er Avril. — Colombani Jean-Baptiste, sans profession, demeurant à Moncale, vol qualifié et complicité de ce crime. Min. pub. M. Angeli. Déf. Me de Cavalli et Farinole.

Vendredi 2 et Samedi 3. — Ledevid Simon Jean Ledevid Jean Baptiste, berger, demeurant à Montemaggiore, assassinat suivi de vol et complicité de ces crimes. Min. pub. M. Mancini. Déf. Me de Rocca.

## Soutiens de Famille

Le Conseil départemental a accordé, dans sa séance du 6 mars courant, l'allocation journalière de 0 fr. 75 aux familles des jeunes soldats dont les noms suivent :

Subrini Pierre, d'Ajaccio.
Gozzi Pierre Antoine, d'Appietto.
Bosta Auguste, de Bastia.
Pasquini Dominique-Jean, de Bastia.
Canavaggia Jérôme, de Bastia.
Mainetti Toussaint, de Moncale.
Marcelli Jean Baptiste, d'Aregno.
Casanova Michel, de Piedicorte.
Pittiloni Jean, de Bastelica.
Leca Benoît-Méder, de Saint-André-d'Orcino.
Raffelli Paul, de Canavaggia.
Albertini Jacques-Toussaint, de Loreto di-Casinca.
Ottavi André, de Piedicorte.
Orsatelli Simon, de Favalello.
Mattei Etienne, d'Ajaccio
Mary Jean-Martin, de Sartene.

## *Bulletin Financier*

Paris, 13 mars 1909.

Malgré l'animation causée sur la réponse des primes, notre marché finit en moins value générale mais non importante. Nantes 3 0/0 revient à 96.40. l'Extérieur à 86.30. Le Turc à 95.50 le Serbe à 79.45 et le Russe à 1/2 1909 à 96,75. Les Rentiers de Crédit se tassent légèrement. L'Assemblée générale du Crédit Lyonnais aura lieu le 29 mars à Lyon.

Les actionnaires du Comité Métropolitain Français sont convoqués pour le 2 avril prochain en assemblée générale extraordinaire afin de statuer sur l'augmentation du capital social de 25 à 45 millions de fr.

La Banque Centrale Mexicaine se tient à 440.

Le Crédit Foncière consolide son avance à 818.

Mines bonne tenue des valeurs industrielles et de traction : Nord 4.040. Les Charbonnages Russes restent faibles. Lorraine des tôles supérieures. Il a 1.722.

En Banque, l'action Wagons-Foudres (Le Bulletin) a des demandes suivies à 240 50 et la part à 415. Rappelons que la fusion est l'action donc détacher un coupon de 7.86 fr pour solde du dividende net est de 14.35 fr et la part un coupon de 30 00.

L'action de préférence B des Chantiers Laborieux se négocie à 87,25 en coupure et 20 50 les unités.

L'obligation 5 0/0 or du Port de Bahia se retient à 453. Les améliorations des travaux projetés par la Société ayant été approuvées, le gouvernement de l'Etat de Bahia va émettre, à concurrence de 6 000 « ces pour les 65 millions de fr à 74.550 000 fr ce qui montre l'importance qu'attache le Gouvernement du Brésil au perfectionnement du Port de Bahia.

Les actions de nos Grandes Cies de chemins de fer sont calmes.

## LA GRÈVE DES PÊCHEURS

Le Comité pour la défense des intérêts des Pêcheurs nous prie d'insérer la lettre suivante qu'il vient d'adresser au Syndicat des pêcheurs de Bastia

Camarades,

C'est avec regret que nous avons appris votre grève très légitime, mais ce qui nous a étonné c'est que vous n'en ayez pas prévenu le Comité.

Vous n'ignorez pas que nous avons un président au sein de la Commission de la Marine marchande et dont la loyauté nous est connue ; nous pensions que la Commission va se réunir, invitez vos députés à agir auprès du Ministre du Commerce pour que ce soit en plus tôt ; les rapports sur les projets qui nous intéressent tous ont été rédigés et transmis au Ministère par les soins de notre président ; et lorsque, au sein de la Commission de la Marine marchande, la discussion aura été faite, nous demanderons la mise à l'ordre du jour de la discussion de la loi sur la pêche.

Le rapport à ce sujet a été déposé depuis plus d'un an, par M. Aurèle Boyer, ex député, actuellement sénateur des Bouches du Rhône.

Alors, camarades, si nos droits sont méconnus, et les intérêts des petits sont sacrifiés à la rapacité des gros, alors, nous n'avons qu'à compter sur nous pour assurer la paix de nos enfants, c'est à nous de nous défendre, alors, notre grève sera longue, et comme l'a dit notre président dans un journal, nous lutterons jusqu'à ce qu'il ne reste aucun exploiteur ou aucun exploité.

En attendant, et dans l'intérêt de tous, patientez encore un peu, et comptez sur nous.

*Le Secrétaire Général,*
**Gaston PONS.**

## Conseil de Revision

Jeudi 18 mars, canton de Muro, à 8 heures, à 3 heures du soir.

Conseillers généraux : M. le docteur Santelli, député, titulaire ; M. Puccinelli, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Villanova, titulaire ; M. Giaffieri, suppléant.

Vendredi 19 mars, canton de Belgodere, à Belgodere, à 3 heures du soir.

Conseillers généraux : M. Fabiani, titulaire ; M. le docteur Santelli, député, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Muzio-Olivi, titulaire ; M. Colonna-Ceccaldi, suppléant.

Samedi 20 mars, canton d'Olmi-Cappella, à Olmi-Cappella, à 11 heures du matin.

Conseillers généraux : M. Orabona, titulaire ; M. Fabiani, suppléant

Conseillers d'arrondissement : M. Marini, titulaire ; M. Muzio Olivi, suppléant.

*Dimanche 21 Mars*
*Voyage à Ajaccio*

Lundi, 22 mars, canton d'Omessa, à Omessa (gare), à 4 heures 3/4 du soir.

Conseillers généraux : M. Albertini, titulaire ; M. Cervetti, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Orsatelli, titulaire ; M. Grimaldi T., suppléant.

## Nécrologie

M. PAUL CAGNINACCI

Le samedi, 13 mars courant, est décédé à Sainte Marie de Lota, à l'âge de 78 ans, M. Paul Cagninacci.

M. Paul Cagninacci fut toute sa vie un modeste. Appartenant à la famille notablement très aisée qui répand tant de bien dans le canton de San Martino, et jouissant lui-même d'une belle fortune, il aurait pu aspirer aux honneurs et aux joies de ce monde. Sa nature lui fit préférer d'autres satisfactions. Il se consacra tout entier à ses devoirs de famille, et il eut la joie de voir ses enfants, l'un Ingénieur des Mines, l'autre Agriculteur distingué, prospérer dans leurs affaires, et son unique fille établie dans les meilleures conditions.

Il était l'aîné survivant des frères Cagninacci, et à ce titre il était justement affectionné et considéré comme le chef de sa famille.

A la nouvelle de la gravité de sa maladie son frère, M. le Comte Antoine-Hyacinthe Cagninacci, et ses enfants, les enfants de son frère M. Toussaint Cagninacci, et ses autres neveux et nièces, sont accourus de Paris. Ils sont malheureusement arrivés, quand la mort avait accompli son œuvre, et n'ont pu assister qu'à ses funérailles.

Celles-ci ont été célébrées hier en grande pompe, dans la belle église de Figarella, toute resplendissante encore des dons de la famille Cagninacci.

De nombreux parents et amis venus des différentes communes du canton et de Bastia y ont assisté, et ont offert en cette triste circonstance toutes leurs condoléances à Mme veuve Paul Cagninacci, à M. François Lanzi, gendre du défunt, à ses frère et neveux, et à la famille Ricoveri,

Nous y joignons respectueusement les nôtres, et nous les offrons plus spécialement aux fils de M. Paul Cagninacci, actuellement au Vénézuéla.

## GAZETTE DÉPARTEMENTALE

ROSTINO. — Dans sa dernière réunion le Conseil municipal de Castello di Rostino a décidé que le presbytère serait affecté au service scolaire, et a voté à cet effet une somme de 680 francs pour les travaux de réparations et d'aménagement.

⁂

TAVACO. — Mercredi, 10 courant, s'éteignait entièrement après une longue et douloureuse maladie, M. l'abbé Pasquale Saliguagni, curé de Tavaco.

L'imposante foule de parents et d'amis, qui malgré la rigueur persistante du mauvais temps était accourue le jour des obsèques, de tous les villages des cantons de Sorroia et de Borgognano, prouvait à quel point était vénérée ce prêtre modèle dont la vie n'a été qu'un long martyre enduré pour l'amour de Dieu.

Il disparaît, sans murmures et sans plainte, donnant à ceux qui ont eu le bonheur de le connaître et de l'apprécier, un grand exemple de foi et de résignation.

Paix-lui sous l'autel !

Puissent aussi les regrets unanimes qui ont accompagné ce pieux modèle, être un adoucissement à la douleur des siens et apporter un peu de consolation à la perte qu'ils viennent de faire.

FRANZ.

⁂

AREGNO. — Vendredi matin, 9 heures, ont eu lieu les obsèques de M. Jean-Grégoire Saldanel ravi à l'affection des siens à l'âge de 22 ans à Tonius, au milieu d'une grande affluence de parents et d'amis.

Dès l'arrivée du bateau à l'Ile-Rousse, le cercueil était recouvert par nos quelques marins à [illegible] manteau pour venir saluer une dernière fois les dépouilles mortelles de ce jeune homme de bien.

Le cercueil a été placé sur un riche corbillard chargé de couronnes offertes par les parents, ses camarades les employés des résidant à Toulon etc., puis le cortège s'est mis en marche pour se rendre à Aregno, où de grand messe chantée ont été célébrées et où l'on avait dressé un riche catafalque.

A la sortie de l'église deux discours ont été prononcés par MM. Stefani Lanfranchi et Carlo Tommasini, étudiant, une sorte regrettons de ne pouvoir insérer faute de place.

Le deuil était conduit par M. Pierre Saldanel, négociant bien connu dans l'arrondissement de Calvi, son frère, oncles et cousins.

En cette triste circonstance nous présentons à toute la famille Saldanel à ses parents et à notre ami Antoine Pepi et à nous l'expression bien sincère de nos vifs regrets et toutes nos condoléances. — P.

⁂

STAZZONA. — Se faisant l'interprète des vœux de la population, le Conseil municipal de Stazzona a demandé dans une délibération que la direction de l'école communale actuellement confiée à une institutrice soit donnée à un instituteur.

⁂

CALENZANA. — M. Louis Joseph Maria est nommé facteur-auxiliaire des postes à Calenzana.

## Un grand et un petit appetit

L'homme le plus vorace dont l'histoire fasse mention, c'est l'empereur Maximin, successeur d'Alexandre Sévère. Sa voracité allait, en l'unissant jusqu'à manger par jour une vache ordinaire 60 livres de viande et boire une amphore de vin. Lorsque, il avait bien bu, bien mangé et encore en bouche pour, au spectacle, de la catastrophe et combresse de ceux qui ne mangeaient pas à leur faim, parce qu'ils souffrent de l'estomac. Parmi ces tout petits mangeurs, nous citerons un garçon de café, M. Emile Dreille, demeurant à Montpellier, 6b, rue des Etuves, et garçon au Café de la Bourse Boulevard de l'Observatoire.


M. Dreille

M. Dreille-Bonfigliolo, enfant il a M, [illegible], je souffrais beaucoup de l'estomac. Dès que je mangeais et encore en petite quantité à déjeuner.

Si, par hasard, j'avais mangé d'un peu trop lourd, aussitôt alors des douleurs insupportables, puis des nausées et enfin des vomissements. J'étais tellement tourmenté par ma maladie, que j'avais été obligé de cesser mon travail. J'avais déjà pris bien des remèdes et j'en étais toujours au même point, j'en suis sûr, heureusement, j'étais à essayer les pilules Pink. Je n'ai pas eu besoin de les prendre longtemps, elles m'ont soulagé de suite, m'ont rendu l'appétit, m'ont fait bien digérer et m'ont redonné de la force. J'ai repris mon travail et depuis je n'ai plus du tout souffert de l'estomac. »

Les pilules Pink guérissent les mauvaises maladies, les estomacs trop faibles, en veillant toute l'économie. Celui qui souffre de l'estomac est un malade et son estomac est l'organe sur lequel n'est tout particulièrement porté l'Enfoncement. Digérer à l'estomac la force de faire tout son travail de digestion en supprimant la faim. Il faut prendre pendant quelque temps dans le choix de la nourriture, voilà la seule façon de se guérir.

Les pilules Pink sont nouvelles contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, le tiraillement, la mauvaise haleine, l'épaississement nerveux.

Les pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et aux dépôt : Pharmacie Sabbia, 12, rue Bella, Paris. Trois francs la boîte, franco par la poste, dix-sept francs cinquante les six boîtes, franco.

## THÉATRE MUNICIPAL

Jeudi, 18 mars

**I DRAMI DEL MARE**

Drame spectaculaire en 5 actes

Le buffet est tenu par M. Sozzi.

## La Bagarre du Vieux-Port

*Nouvelle protestation*

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

En réponse à l'article paru dans le *Petit Bastiais* du 16 courant, sous la signature B. Poggi, je crois devoir informer le public qu'il est réel que les parages de Lisuri ne sont pas dans les limites prud'hommales de Bastia, mais il n'en est pas moins vrai que la prud'homie de Bastia a le droit de constater qu'ils pêchaient en fraude. Il est aussi vrai que MM. D. Poggi, P. Fusella, L. Rossi, ayant vu partir la barque avec la prud'homie, partirent sur un cabriolet pour Santa-Severa, mais lorsqu'ils lançaient leurs feux d'artifices pour prévenir les chaluiers de la présence des prud'hommes, le Capitaine s'est écrié : « C'est trop tard. »

En effet, ils étaient en train de tirer leurs filets à 27 bras de fond, ce qui est défendu, et ceci, en présence du premier prud'homme !

Le prud'homme lour ayant fait remarquer qu'ils travaillaient sans « feu de pêche et sans « feu de position, » Paoini, sous patron de la *Rascasse* a répondu : « Quand on va voier on ne porte pas de feux ! »

Il est également réel que le prud'homme, instruit sur cet état de choses, aurait avisé sa corporation, si elle l'avait consulté, mais en aucune façon, il ne pouvait empêcher la bagarre qui avait eu lieu trois jours avant.

En voulant m'attribuer la moindre négligence pour ce qui concerne la bagarre, M. B. Poggi fait acte de méchanceté, car mieux que personne, lui, qui m'a eu neuf ans à son service, sait à quel titre j'ai le droit à la considération de ma corporation, à l'estime des personnes qui me connaissent et à la mienne même.

Bastia, le 16 mars 1909.

SAINT LOUIS,
*Premier Prud'homme.*

⁂

### *A l'instruction*

L'instruction de la bagarre sanglante du Vieux-Port se poursuit très activement.

Borra Jean-Baptiste a été interrogé hier par M. le juge Pogniale.

Après un assez long interrogatoire Borra Jean-Baptiste a été mis en liberté provisoire, aucune charge suffisante n'ayant été relevée contre cet inculpé.

## *Gazette Ajaccienne*

*(De notre correspondant particulier)*

### *Vol avec effraction*

Dans la nuit du 15 au 16 mars les agent Louis Ange-Marie et Pasquini qui étaient de service sur le cours Napoléon, ont entendu du bruit en côté de la barrière et se sont dirigés immédiatement dans cette, ils ont trouvé la porte du magasin de M. Carbini Antoine, 45, cours Napoléon, complètement ouverte.

L'agent Pasquini est resté devant cette porte, tandis que l'agent Louis allait prévenir le brigadier Pozzi. En ce même instant les agents Santi et Giacomini sont arrivés sur les lieux du vol. Ont aperçu deux individus dans une ruelle attenante, les ont poursuivis et ils ont pu reconnaître le nommé Moreni Dominique sur les épaules duquel quatre coups de revolver. Dans la matinée, sur il a été arrêté par les agents Giacomini, Santi et Antonini.

Une enquête est ouverte, sur Moreni.

### *Au Port*

*Le Corse* est arrivé de Marseille et est reparti pour Propriano.

*Le Corsica* est arrivé de Propriano et est reparti pour Marseille.

### *Etat Civil*

NAISSANCES

Poli Françoise. — Casabianca Sébastien. — Malandri Victor Auguste. — Deliporta Germaine-Agathe. — Ferrandi Jules-Cesar. — Barrejà Agathe-Marie.

DÉCÈS

Maragni Marie, ménagère, 72 ans.

## *Petite Gazette*

Variations Atmosphériques du 17 mars.

[illegible] 7 heures du matin 9 °.
à midi 12 [illegible] 9 1/2.
Maxima + 14°. Minima 8 °.
Baromètre [illegible] à midi, 760 mm. 6 heures du soir 761 mm.
Vent : Dans la matinée, Ouest.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel, le matin, Découvert.
L'après-midi, id.

⁂

### *Nouvelles coloniales*

Le concours pour l'emploi de commis de la Trésorerie de l'Indo-Chine à la solde de 4.000 francs par an a eu lieu le 14 décembre 1908, simultanément à Paris, Hanoï, Saïgon et Huë. Sur 40 candidats, 10 seulement ont été classés. Nous sommes avec plaisir le nom de M. Etienne de Giovanni, classé avec le numéro 1.

M. de Giovanni est le fils de l'aimable M. de Giovanni, conseiller municipal de l'île-Rousse, propriétaire de l'Hôtel d'Europe. Nous adressons à cette occasion nos félicitations au jeune candidat et à sa famille.

⁂

### *Décès*

On nous annonce de Bône, la mort de Mlle Marie-Jeanne Orsoli, fille de l'honorable receveur des postes à la Colonne-Randon, décédée dans sa vingt-cinquième année.

Mlle Marie Orsoli était une jeune personne accomplie sous tous les rapports et qui avait reçu une très brillante éducation.

Tout le personnel des postes et télégraphes, la plupart des Corses habitant Bône, a eu tenu à faire un devoir d'assister à ses obsèques pour témoigner à son chef et aux siens toute la part qu'ils prenaient à leur deuil.

Nous envoyons à M. Orsoli et à ses enfants et aux familles Orsoli et Taddeo et de Sartene toutes nos condoléances.

⁂

### *Justice militaire*

M. Pasquali, adjudant-major principal à la prison d'Orléans, passe à la prison de Paris.

M. Orsini, sergent-major comptable à la prison de Marseille, passe à la prison de Rennes pour y remplir ses fonctions de greffier.

⁂

### *Avis*

Le cabinet du docteur Luigi est transféré à la Vista F. M. Attieri, Casanelle. Consultations tous les jours de 1 à 3 heures. On peut aussi le demander à la pharmacie Luigi.

⁂

*Biagini Oreste*

Voir à la 4me page l'annonce.

## *Nouvelles Religieuses*

ARCHICONFRÉRIE DE SAINT JOSEPH — La fête du Glorieux Patriarche Saint Joseph, Patron de l'Eglise Universelle et de la Ville de Bastia, sera célébrée dans son Oratoire, vendredi, 19 mars.

L'horaire des cérémonies est le suivant :

Ce soir première Vêpres à 7 heures.

Vendredi, jour de la fête : Messe basse de 6 heures du matin jusqu'à midi.

A 11 heures Messe Solennelle, à l'Evangile Prédication du Saint, par le R. P. Barthélemy, prédicateur de la station quadragésimale à Sainte Marie.

A 2 heures de relevée, Vêpres, suivies de la procession avec la nouvelle statue de Saint Joseph.

La mise à 7 heures et demie bénédiction de la Sainte Relique.

## Nos Dépêches

BOURSE DE PARIS

| | 15 mars | 17 mars |
|---|---|---|
| Rente de 3 fr. 0/0 ancien | 97 00 | 96.95 |
| — de 3 0/0 amortis. | 98.40 | 98 15 |

Clôture.

Les communications télégraphiques continuant à être interrompues entre Paris et Marseille, nous n'avons reçu aucun télégramme au moment de mettre sous presse.

Plus de 20.000 télégrammes sont en souffrance au bureau central.


**Nouvelle Société Navale de l'Ouest**

*Agent en Corse :*
PIERRE VINCENTELLI
33, Rue de Vieux Bastia

**Service régulier entre**
la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

*Frets avantageux*

Arrivée du *Saint-Marc*, le 15 mars ; départ le 19.
Arrivée du *Saint-Pierre*, le 21 ; départ le 25 mars.

USINE à GAZ, *BASTIA*

**Houille, Coke, Goudron**

TERRES ET BRIQUES RÉFRACTAIRES

*Prix au détail*
(Marchandises prises à l'Usine)

*Houille*, 4.50 les 100 kilos.
*Coke* tout venant, 3.00 » »
*Coke* concassé à la machine pour cuisinières et calorifères, 3.50 les 100 kilos.
*Goudron*, 0.10 le kilo.
*Terres refractaires*, à partir de 10.00 les 100 kilos.
*Briques refractaires*, à partir de 25.00 les 100.

La Direction se charge de la livraison à domicile ou en gare de Bastia, moyennant une légère augmentation de prix.

Adresser les commandes au Directeur de l'Usine à Gaz, Bastia.

SOCIÉTÉ DES RHUMERIES DES ANTILLES

**RHUM**

**GRANDS MORNES**

*Very Old Gets Rhum (Antilles)*

Ce RHUM, d'une supériorité incontestable, se recommande AUX CONNAISSEURS et GOURMETS par son parfum agréable, sa haute finesse, sa vieillesse.

Très recommandé par les SOMMITÉS MÉDICALES, il est devenu le cordial préféré des familles, de MM. les Officiers, fonctionnaires, colons et de tous ceux qui, soucieux de leur santé, exigent un article pur et de distillation rectifiée.

Le Rhum GRANDS MORNES ne se vend qu'en carafes de forme *triangulaire* avec soquit blanc de la régie garantissant l'origine.

Importé par MM. GET FRERES, Inventeurs du Pippermint.

*Port de Centuri*

**Modern' Hôtel**

tenu par A.-T. DOMINICI

*Situation superbe*

Déjeuner et Dîner sur commande

*Prix Modérés*

On reçoit des Pensionnaires

*Excursion d'embarcations et d'engins de pêche*

Cet hôtel, nouvellement installé, se recommande pour son excellente cuisine, son confort et sa bonne tenue.

N. B. — Prévenir la veille pour avoir une bonne bouillabaisse.

**LIVOURNE**

Restaurant *Il Pegaseo*

tenu par

M. LOUIS TAMBURINI DE BASTIA

*4, Piazza Carlo-Alberto*

Au centre de la ville et à proximité de la gare

Service à la carte et table d'hôte

PRIX MODÉRÉS

**FABRIQUE**

de CARREAUX mosaïques

au ciment comprimé unis, à dessins, simili-marbre

*Grand choix de dessins et couleurs*

TUILERIE ET BRIQUETERIE MÉCANIQUES

TUILES ET BRIQUES SUPÉRIEURES

*en tous genres*

Production : 10.000 pièces par jour

**CHAUX GRASSE**

de qualité supérieure

CHAUX HYDRAULIQUE. — CIMENTS

Pierres

Fers et Aciers en barres

Fers à planchers I

BOIS DE CONSTRUCTION

*Madriers, Planches, Chevrons, Liteaux, Lattes*

Magasins du vente : Bastia, 2, Avenue Carnot ; Corte, Nouvelle Traverse

**F. CHARDON & Cie**

*Francardo (Corse)*

*Si vous voulez avoir une* **Belle Poitrine**



une gorge et des épaules pleines, sans creux ni saillies osseuses, prenez les "Pilules Orientales". Ces pilules, toujours bienfaisantes pour la santé et approuvées par le monde médical, sont sans rivales pour développer, raffermir et reconstituer les seins aussi bien chez la femme que chez la jeune fille.

Pour avoir un succès avec notice envoyer 4'35 à M. J. BOIS, Pharmacien, 8, passage Verdeau, Paris, en mentionnant le nom de ce journal.

Dmenagements pour tous les pays
*Dépôt de cadres*
pour mobilier
*Prix très modérés*
A. PADOVANI, 7, route du Cap.

**BIJOUTERIE-HORLOGERIE**

**DANESI Fils**

16, Boulevard Paoli, BASTIA

M. DANESI a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle qu'il se charge de toutes réparations de Montres et Pendules (*mouvements les plus compliqués*).

M. DANESI, faisant lui-même toutes les réparations, est certain de livrer un travail soigné et garanti. Prix modérés.

**LUNETTERIE DU 1er CHOIX**

# VENTE GÉNÉRALE A GRAND RABAIS
## pour Cessation de Commerce

M. Orosto SIAGINI, négociant, Avenue Carnot, 5, Bastia, prévient le public qu'il met en vente, à partir de ce jour, à des prix très avantageux et exceptionnels, ses VINS et son MATÉRIEL composant le fonds de son commerce, savoir :

### VINS

*Un Stock* de vins rouge du pays, garantissur jus de raisin à l'analyse, titrant 9° 1/2 à 10°. Prix 15 cent. le litre. — Vins rouge et rosé du pays, garantis pur jus de raisin à l'analyse, titrant 10° 1/2 à 14°. Prix 20 cent. le litre. Faites l'achat d'un litre pour goûter et comparer, vous serez satisfaits.

*Vins de Liqueurs* en bout-illes cachetées (vendus verre compris). Muscat de Frontignan, 1.15. — Vin de Barbera et Geminne : 1 franc. — Malaga, Vermouth de Turin, Quinquina Pomponnet et St-Léon. Apéritif le Pal 1 fr. 20. — Marsala sec 1 fr. 35 — Marsala doux 1 fr. 75 — Marsala Florio 1 fr. 20. — Vins d'Asti mousseux 1 fr. 50. — Vins de Chianti en flacon 1 fr. 10 — Vins vieux en bouteilles blanc et rouge 0,65 — Grands Vins de Champagne 2 fr., 2 fr. 25 et 3 fr. — Vinaigre 0,20.

### MATÉRIEL

Cuves. — Foudres. — Demi-muids. — Bordelaises. — Bonbonnes de diverses contenances. — Caisses à raisins. — Pompes à vin. — Filtres à vin. — Récipients à huile. — Tréteaux. — Chevalets. — Echelles pouilles. — Tables bancs. — Charrettes à bras. Appareils à acetylène et accessoires divers pour caves. — Pressoirs à raisin.

Aperçu de quelques prix de ces matériaux :

Demi-muids en bois de chêne, en bon état et très solides, contenance de **570 à 630** litres environ, 30 à 32 francs la pièce.

Bordelaises, en bon état prêtes à être remplies immédiatement, contenance de **220 à 250** litres environ, 13 à 16 francs la pièce. Pour le restant, prix à débattre sur place.

N. B. — Indépendamment de la vente au détail, la maison accorderait des concessions avantageuses à toute personne qui voudrait se rendre acquéreur en bloc du fonds de commerce, du matériel, installation et marchandises.

LA
# POUDRE BESSIÈRE

est le seul remède vraiment **EFFICACE et INFAILLIBLE** que doivent employer tous les malades atteints d'une maladie de l'estomac, du foie, des reins, des intestins, de constipation dont les CONSÉQUENCES : le *manque d'appétit*, la *migraine*, la *gastralgie*, le *balonnement*, etc.., sont des plus graves.

De tous côtés, et ils sont nombreux, qui ont essayé cette merveilleuse poudre, beaucoup vous diront que : si leur estomac et leurs intestins fonctionnent bien aujourd'hui, c'est à elle qu'ils le doivent et qu'ils en adoptent définitivement l'usage.

Interrogez toutes les mères de famille soucieuses de la santé de leurs enfants, et demandez leur, avec quoi elles les purgent ? Unanimement elles vous répondront :

**avec la POUDRE BESSIÈRE**

Pourquoi avec celle-là ? parce qu'elle est non seulement souverainement **TONIQUE**, mais encore **LAXATIVE**, **PURGATIVE**, **DÉPURATIVE**, en provoquant, sans aucune douleur ni échauffement, une abondante et saine évacuation des matières contenues dans les intestins.

Parce que son goût agréable en fait une friandise pour eux, étant très sucrée.

**Prix de la boîte : 1 fr. ; 1 fr. 25 franco**

**Dépôt : Pharmacie Centrale d'Ajaccio (Corse)**

*Essayez et vous conviendrez de son Efficacité Surprenante*

**Cordonnerie Modèle**

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

*Saison Printemps-Eté 1908*

Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures d'Eté en toile
en noir et couleur, dernière mode
*Choix considérable de Pantoufles*

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.



*La Maison se charge des réparations*

**Journal Financier Français**

PARAISSANT LE DIMANCHE

Publie les Listes Officielles de tous les Tirages, de tous les Coupons et Remboursements amortissables

16, Place du Havre, 16
(Près Saint-Lazare)
PARIS (IXe)

ORDRES DE BOURSE Pratiquent gratuit de Coupons CONTENTIEUX

# ECZEMAS, DARTRES.

Souffrez-vous de démangeaisons, avez-vous des boutons, des rougeurs qui se couvrent d'une croûte de peau, n'hésitez pas à employer l'EAU PRÉCIEUSE DE PENNER. C'est le remède idéal, unique au monde ; qui réussit où tous les autres ont échoué.

Comme je vous l'ai déjà annoncé, votre EAU PRÉCIEUSE m'a rendu l'espoir que j'avais perdu depuis longtemps. Atteinte d'eczémas à une jambe depuis douze ans, je me désespérais sans résultat, lorsque j'ai acheté les propriétés de votre EAU PRÉCIEUSE. Au premier pansement, je sentis diminuer et après l'emploi de quelques flacons j'obtins complètement guérie.

Je vous remercie et vous adresse toutes mes reconnaissance.

JOSEPH MAGNES, à *St Julien en Born (Landes)*

Envoi franco contre mandat poste de 3 fr. 50 adressé à la Pharmacie Dépositaire 67 rue du Bac, à Rouen et toutes pharmacies.

Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 10, boulevard du Palais, et à Ajaccio.

# ON DEMANDE des MALADES

*même réputés incurables.*— PAIEMENT APRES GUERISON seulement. Guérison rapide et sûre, sans médicaments, par la MÉDECINE NATURELLE, électricité, radiations, eau, plantes, hypnose, et que chacun peut suivre chez soi, — de toutes les maladies chroniques les plus anciennes, les plus graves, telles que : Tuberculose, Maladies de Poitrine, Asthme, Rein, Foie, Vessie, Estomac, Peau, Intestins, Rhumatisme, Goutte, Gravelle, Vices du Sang, Mort, Impuissance, Hémorroïdes, Paralysie, Cœur, etc. Pour recevoir notre brochure, gratis et franco, écrire sans retard (affranchir à 0,25) à Spécialité, Section 4, 3 bis, rue Lafayette, PARIS (IXe). Consultations gratuites de 2 à 5 heures.

**ARCIEN CABINET PRADÈRE**

**PIERRE SABATÉ**

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
EXTRACTION DES DENTS sans douleur

*56 Paoli, 56, au 1er*
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa nouvelle adresse, 56 Paoli, 56, au 1er, les mêmes appareils et le même personnel qui ont fait sa réputation.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

**FUMIER**

**Trois francs le collier**

**COTE DE TABACS**

**Dix francs la tonne**

S'adresser à l'Usine de Toga.




**OUTILS** pour A MAIN et MÉCANIQUES
MACHINES, PERFORCH et DÉBOUCHAGE
Bastia, Perpignan

LES MALADIES DE LA FEMME
LA MÉTRITE



Ce sont les femmes atteintes de métrite

qui doivent employer sans retard la célèbre

**JOUVENCE de l'Abbé Soury**

Le flacon : 6 fr. — Les 3 flacons : 15 fr. — Les 6 flacons : 25 fr. — Les 12 flacons : 45 fr.

Le JOUVENCE se trouve dans toutes les Pharmacies. 21, rue de Dunkerque, PARIS. Envoi franco contre mandat poste de 6 fr. 50 adressé Ph.-Roy. DUMOUTIER, 1, place de la Cathédrale, Rouen.

(Notice et renseignements gratis et francs)

**MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Toyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres. Plats, Ronds, Carrés, T'il de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

*Appareils Sanitaires*

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

# PHOTOLINE

**Pétrole supérieur ininflammable**

**Jette un éclat fixe sans égal**

**En vente chez MM. L.N. MATTEI et Cie**



TRENTE-QUATRIEME ANNEE — N° 73

VENDREDI 19 MARS 190

# Le Petit Bastiais

00154

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | 1 an | 6 mois | 3 mois | |
|---|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. | Union postale, et autres Pays : le port en sus. |
| Autres Départ. | 25 » | 12 » | 6 » | |

*On ne répond pas des manuscrits déposés.*


## LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Joseph.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. 50 m. — Coucher, 6 h. 22 m.
Dernier quart, le 14. — Nouv. lune, le 21
Fête de Demain : Saint Gabriel.

*18 MARS*

## RÉSULTAT DU GASPILLAGE

*Un Demi-Milliard à trouver!*

Quand le bateau sombre, dit un vieux proverbe, les souris l'abandonnent. Faudrait-il établir un rapprochement entre ce phénomène de l'instinct des bêtes et les bruits de démission qui ne cessent de courir depuis quelque temps, au sujet de certains ministres ?

La vérité est que le désaccord qui existe entre le ministre de la Marine et celui des Finances dévoile une situation grave, presque inextricable, pour laquelle une ou même plusieurs démissions n'apporteront qu'un expédient, non une solution.

Notre Marine, c'est l'aveu qui a été fait par ceux mêmes qui en sont responsables, est dans un tel état d'abandon qu'elle est incapable de tenir la mer : pas d'approvisionnements, pas de munitions, pas de bons vaisseaux. Cependant, dira le contribuable français, nous avons fait, pour la défense nationale, des sacrifices au moins aussi importants que les nations rivales ; d'où vient que nous sommes maintenant hors d'état de nous mesurer avec elles ?

D'où cela vient, braves gens ? Simplement du gâchis qui se perpétue du haut en bas de l'échelle des bureaux. Il nous faut cinq ans pour construire un cuirassé, tandis qu'en Angleterre on réalise le même travail en trois ans et pour moitié prix. M. Brousse, au nom de la Commission des Comptes de la Chambre, a fait ressortir des gaspillages inouïs : les marchés de charbon pour la marine, qui se chiffrent par dizaines de millions de francs, se concluent de gré à gré, sans cautionnement, mettant ainsi le budget de l'Etat à la merci de véritables coalitions de fournisseurs. Le même fait se renouvelle pour les blindages, pour les approvisionnements, pour les fournitures de toutes sortes. Grâce au système des « primes, » la Marine a payé jusqu'à un million 600 000 francs une fourniture évaluée par traité à un million 59.000 francs !

Pour faire face quand même aux nécessités, sans cesse ajournées, mais sans cesse plus impérieuses, M. Picard, chargé de faire maison neite, demande, sans sourciller, des sommes fabuleuses : plus de 200 millions tout de suite, 300 millions immédiatement après, et le double pour construire de nouveaux cuirassés .. M. Caillaux, qui tient les cordons de la bourse, répond désespérément qu'elle est vide, et il demande l'ajournement de la plus grosse part des dépenses prévues.

Un ajournement, encore une fois, ne sera pas une solution. Le budget de l'année prochaine sera-t-il moins obéré que celui de cette année ? Hélas ! M. Gervais, sénateur, ancien rapporteur du budget de la Guerre, nous donne un triste aperçu de ce que sera ce budget ! D'abord, les propositions de dépenses des divers ministères s'élèvent à 228 millions de plus que l'an dernier. Dans ce chiffre, l'augmentation de la Marine n'est comprise que pour 88 millions : ce n'est donc qu'un commencement !

Ajoutons encore 65 millions nécessaires à la réorganisation de l'artillerie, déjà votée à la Chambre, 30 millions pour les retraites des agents des chemins de fer, 100 millions pour les retraites ouvrières. Tout compté, on arrive au total de près d'un demi-milliard !

Sans doute, on fera ressortir que les plus-values des recettes amortiront ce déficit ; la crise économique de 1908 paraît conjurée : les transactions reprennent, le rendement des impôts est en augmentation chaque mois sur les prévisions, et sur les évaluations forfaitaires de fort bien, mais rappelons-nous que nous avons mangé la peau de l'ours avant de l'avoir tué, que nous avons escompté ces rendements supérieurs et qu'ils sont absorbés à l'avance par l'émission de 60 millions d'obligations à court terme qu'il faudra bien rembourser.

En présence d'une telle situation, le procédé des ajournements, le système de reporter indéfiniment les déficits d'une année à l'autre, en faisant la boule de neige qui devient avalanche, est un leurre impossible à exploiter plus longtemps ; M. Caillaux s'en rend probablement compte lui-même, puisqu'il songe à abandonner la place, de crainte que l'avalanche, en roulant, ne l'écrase.

Que faire ? la question se pose devant l'opinion publique. Il n'y a que deux façons de sortir de cette impasse : ou bien continuer à glisser sur la pente, accepter l'accroissement insensé des dépenses et voter l'emprunt, voter l'impôt, jusqu'à ce que tous les appétits soient repus ; ou bien réagir courageusement, cesser le gaspillage, réduire les dépenses, supprimer les gros mangeurs de budget, les gavés, les repus qui, tels les animaux gras du Concours agricole, obtiennent aujourd'hui les places d'honneur.

Que l'on ne vienne pas dire surtout qu'il n'y a plus d'économies à faire ; non seulement la Marine, mais chaque ministère, chaque administration, chaque budget en sont une mine inépuisable ; le pays sait à quoi s'en tenir à ce sujet : il le dira, face à face, avec ses représentants et ses gouvernants. En cette suprême passe d'armes, la République joue son va-tout. Qu'elle y prenne garde !

HENRI BRUMONT.

## Propos d'actualité

### *Le Fusil Muet*

*De temps en temps nous arrivent tout droit de New-York par le dernier balcon, les plus extraordinaires nouvelles dont quelques unes ne manquent pas de pittoresque. L'autre jour, c'était d'« deux américains chlorof rmer » qu'il s'agissait. Un nommé Carl Wheaton (comme vous voyez, c'est tout à fait authentique) avait inventé un sous marin lançant non des torpilles chargées de mélinite capable de réduire les plus solides cuirassés en mottes insaisissables, mais des projectiles remplis d'une matière soporifique. Un canon émerge de la tour de sa tourelle du sous marin ; la bombe contenant l'anesthésique Wheaton est projetée au moyen de l'air comprimé ; elle est munie d'une pointe capable d'entamer la cuirasse d'un navire et d'y demeurer fixée ; immédiatement des vapeurs se dégagent qui plongent en un profond sommeil toutes les personnes dans un rayon de soixante mètres. Et l'information ajoute que toute la flotte ou l'opération réussit bien, est aussi endormie et réduite à l'état de dorlot !*

*Ceci, c'est déjà de l'histoire ancienne. Les Américains ne, disé l'imagination est décidément merveilleuse ont trouvé mieux. Ils ont inventé le « fusil muet ».*

*L'ingénieur Percy Maxim, fils de l'inventeur célèbre vient d'expérimenter à New York (toujours !) en présence d'experts, son nouvel appareil destiné à supprimer complètement le bruit de la détonation du fusil.*

*Ce « silencieux » toujours d'après l'information sensationnelle se compose d'un tube d'acier garni à l'intérieur de lanettes métalliques. L'appareil est fixé au bout du fusil très facilement à l'aide d'une simple vis. Le bruit qui accompagne d'ordinaire le coup de fusil se réduit alors au sifflement de la balle. Le bruit produit par la poudre et également la chaleur engendrée par la déflagration disparaissent ; c'est ainsi qu'une carte de visite fixée au bout du fusil un moment du départ du coup n'accuse ensuite aucune trace de poudre.*

*Bien entendu l'inventeur pense que son appareil sera adopté dans toutes les armées du monde.*

*Pour ma part, je ne vois certainement aucune inconvénient à cette invention merveilleuse si ce n'est que, sans doute, elle n'a jamais existé.*

*Le plus drôle est qu'un journal allemand, qui a donné cette information comme lui ayant été cablée directement par son correspondant particulier à New York la fait suivre de commentaires épouvantés : « La police new yorkaise devrait se mettre d'urgence en quête des auteurs de ces armes sinistres. Ils ne tarderont pas à se trouver à New York. »*

*Décidément les Allemands sont presque aussi forts dans l'art d'élever les canards que les dirigeables.*

## BIBLIOGRAPHIE

Un prêtre corse, curé à Paris, ne se voit pas tous les jours ; on ne voit pas tous les jours non plus des livres comme celui qu'a édité naguère la grande maison Poussielgue, et qui est dû à la plume élégante, incisive, de M. le chanoine Casabianca.

C'est l'Histoire de la paroisse de Notre-Dame de Bonne Nouvelle, par son propre Curé.

Ce livre, unique en son genre, est tout simplement un chef-d'œuvre. Rien n'y manque : richesse de documentation, scrupuleuse vérité historique, sobriété de commentaires, leçon morale tirée des faits qu'il raconte et des portraits qu'il esquisse de main de maître.

L'éminent curé de Bonne-Nouvelle est un érudit ; mais la tâche à laquelle il s'était attaqué en écrivant l'Histoire de sa paroisse était immense et malaisée... Véritable entreprise de bénédictin, elle a été cependant couronnée du plus grand succès.

Fureteur infassable et tenace, qui ne mâche pas le mot quand il s'agit de flageller le vice — surtout chez les grands, — M. Casabianca est tellement impartial dans ses appréciations, qu'il ne craint pas d'excuser — si possible — la hideuse et terrible Voisin, et de nous montrer l'âme noire et sanguinaire de Fouquier-Tinville ou d'Hébert, transfigurée par les plus nobles sentiments de la famille !

Tant il est vrai qu'il y a dans l'homme de l'ange et du démon.

Ecrite dans un style alerte, clair, précis, l'Histoire de la Paroisse et du Quartier de Bonne-Nouvelle sera lue, non seulement par nos coreligionnaires, mais

(1)— FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## NOELLA

Grand Roman Inédit

par CHARLES MÉROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

SEULE !

I

MODÈLE D'HONNEUR

Les maladies rentrent. En revanche, il lui avait laissé une somme assez rondelette avec laquelle Brissemont, un pauvre clerc qui ne pouvait pas un sou de trop, avait acheté et payé cette petite étude où il se morfondait, sans savoir environ de ses grands confrères de Laval ou de Rennes. Valait-elle mieux que lui ? Avaient-ils un talent, un complexe, une ardeur à la besogne, un puissance de travail ?

Il se disait que non et peut-être à bon droit. Eh bien ! alors ? Pourquoi végétait-il dans cette bourgade, dans ce trou, tandis qu'ils trônaient dans une belle ville en appartements, riches, élégants, luxueux ! Pourquoi continuait-il des honoraires courses, tandis qu'il était réduit à la portion congrue ? Oui, pourquoi ?

Me Brissemont était un brillant causeur. Causeur comme un avocat, voulez-vous ou requis. Mais il dominait ! C'est un fameux ! Il rompait son frein et attendait son heure. Ah ! si l'occasion se présentait ! Comme il la saisirait aux cheveux ! De cette pauvreté, de l'argent qui le dévorait, personne ne soupçonnait rien. Noël n'en avait eu vent, pas même sa pauvre femme, qui s'en était aidée dans l'autre monde en s'attirant le plus dédaigneux des hommes. Par même la commère, malgré son intelligence aiguë, qui lui aurait conseillé sa bourse sans une ombre d'inquiétude. Elle tira de la manie d'oiseaux très légère dont elle était enveloppée un rouleau de papier et le remit au petit homme en disant :

— J'ai voulu mettre mes affaires en ordre... Je ne sais que mon mal s'aggrave... Mes réflexions deviennent plus fréquentes... Par moments, il me semble que je vais devenir fou...

— Vraiment, madame la comtesse ?

— Prenez et lisez, cher maître.

— Votre testament ?

— Oui.

Il est bien coutume au médecin que je vous ai donné ?

— Je n'y ai pas changé un seul mot. Elle insiste.

— Mais vendez, je vous prie.

C'était son testament, en effet. Me Brissemont obéit et lut à demi voix :

« Je soussignée, Athenaïs Louise de Leuville, veuve du comte Alexandre-Maurice de Fiers-Grandeour, déclare par le présent acte instituer pour ma légataire universelle la jeune fille que j'ai rencontrée il y a vingt ans environ et qui n'a pas cessé depuis d'habiter avec moi au château de Sablaines et à Paris, rue Madame. Elle se nommait Spérandieu, en Italien.

» Près de mal elle a pris le nom d'Esperanza, qui n'est que la traduction de l'autre. Je ne lui connais pas de famille et j'ignore où elle est née et de quels parents, puisqu'elle ne le sait pas elle-même, mais il ne saurait y avoir de doute sur sa personne. Je lui donne tous mes biens, meubles et immeubles, sans exception ni réserve, voulant qu'ils soient à elle uniquement, en toute propriété et jouissance, et ce à cause des soins qu'elle m'a prodigués et de la grande affection que j'ai pour elle. Je lui lègue donc ma fortune mobilière et immobilière, présente et future, sans exception ni réserve, voulant qu'elle soit à elle uniquement, en toute propriété et jouissance, et ce à cause des soins qu'elle m'a prodigués et de la grande affection que j'ai pour elle. Je lui lègue donc ma fortune mobilière

— Vous avez vu ?

— Qui ?

— M. de Rieux.

— Non, madame.

— Cependant on m'a affirmé qu'on l'avait rencontré à Mayenne, qu'il était même venu à Sablaines.

(A suivre).

encore par les archéologues, les collectionneurs, les amoureux du passé, et même par tous les Parisiens qui ont le culte de leur vieille et glorieuse cité.

L'ouvrage de M. Casabianca, c'est la cinématographie vivante, colorée, parlante, de tout ce qui touche, par quelque endroit, à Bonne Nouvelle, depuis la moitié du XVIe siècle jusqu'à nos jours.

C'est un grand triomphe pour son auteur, et nous en sommes vraiment fiers. M. Casabianca est notre compatriote et notre ami ; nous sommes tout heureux de lui présenter nos modestes mais cordiales félicitations, et d'ajouter nos humbles compliments » au concert d'éloges qui a retenti dans la presse parisienne à l'apparition de cet ivre extrêmement attachant. »

Mais le meilleur éloge de cet ouvrage, c'est l'Archevêque de Paris a daigné adresser à M. le chanoine Casabianca, à la date du 21 décembre dernier, et que nous reproduisons sans commentaires :

Cher Monsieur le Curé,

Vous avez fait œuvre excellente de pasteur en publiant une monographie très documentée de la paroisse de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. Prêtres et fidèles du diocèse de Paris aimeront à lire, en ces pages attrayantes, parsemées de belles illustrations, l'Histoire religieuse d'un des plus anciens quartiers de la capitale.

J'ajoute que l'intérêt historique n'est pas ici seul en jeu. A voir, comment Notre-Dame de Bonne-Nouvelle a protégé la paroisse érigée sous son vocable, vos paroissiens sentiront, j'en suis sûr, se fortifier et s'accroître encore leur dévotion et leur confiance envers la Très Sainte Vierge, leur auguste patronne.

De tout cela, Cher Monsieur le Curé, soyez félicité et remercié.

Votre bien dévoué en N. S.

† Léon Adolphe,
*Archevêque de Paris.*
G.

## Ce que disent les Journaux

*La grève des P. T. T.*

**Le Radical**

« Il faut qu'une solution intervienne. Comment ? Cela n'appartient pas encore clairement, mais il le faut ! Pourquoi se cantonner dans une position irréductible ? Aboutir dans son camp en mourant d'une attitude hautaine ? C'est la guerre qu'on l'explique ! Chaque Association, chaque Syndicat, s'en tient à ce mot ; ne peuvent-ils pas s'élever quelque part dans leurs rangs vers d'une démarche collective auprès du Gouvernement ? Qu'est-ce qu'il l'accord n'en sortirait pas ? »

**La République Française**

« Ce qui arrive devait arriver si les hommes au pouvoir n'ont que ce qu'ils méritent. Avouons de toutes les grèves, quant ils n'en étaient pas les fabricateurs et les propagateurs, c'est à ce jeu qu'ils ont gagné d'occuper les fonctions publiques qui les obligent maintenant à répondre tout ce qu'ils ont exigé naguère. Spectacle pénible et instructif ! Les travailleurs voient et mesurent ce nouveau mensonge des retraites ouvrières, comme tous les contribuables mesureront après demain le mensonge des dégrèvements que leur promet l'impôt sur le revenu. »

**Paris-Journal**

« M. Simyan se défend d'avoir eu aucune circonstance aggravante un mouvement de mauvaise humeur ; il est vrai que les hommes, surtout quand ils occupent une haute situation, accommodent assez volontiers leur défaite, mais n'apprend que ceux qui vont cela ne dépend pas l'abandon du service. Encore une fois, c'est s'émouvoir que le public compte sur volonté à un conflit entre des fonctionnaires et leurs chefs hiérarchiques ? »

## Bulletin Financier

Paris, 15 mars 1910.

La faillite de la Bourse de Vienne à la suite de l'aggravation de son différend avec celle de Berlin a eu pour conséquence la répercussion sur toutes les places européennes.

La tenue de notre marché a donc été nettement à désirer. Quant à la liquidation elle a donné à peu près inchangés. Nous avons fait : 3 0/0 français à 97,37. L'Extérieur à 90,05. Le Turc est demeuré à 95,45 ; le Rente perd un point à 77,55, les Fonds Russes sont franchement lourds, à 97 1/2 et 96,30.

Les Etablissements de Crédit suivent la tendance générale mais dans de faibles proportions.

La Banque Centrale Mexicaine reste ferme à 460.

Les valeurs industrielles, particulièrement les Russes sont faibles. La Suez revient à 4.660. Nouvelle baisse des mines aurifères. Rio à 1.705. Rand-on du Marché des Mines d'Or.

En Banque, l'Ouest Africain Français se consolide à 1/53 et la part à 221.

L'Uranium à 8,0 or du Port de Paris se négocie à 450. Les travaux se poursuivent activement pour obtenir cet objet de donner le port de tous les perfectionnements devant lui permettre de rivaliser avec les ports d'Europe les mieux outillés tels que : établissements de quais, docks, entrepôts, voies ferrées.

Les « Actions de l'Aéroplane » sont les actions sont cotées à Lyon. Elles font les procédés d'exploitation de l'aéroplane de bois inventés par le professeur Glassen. L'usine de Marcilly et les résultats sont sensiblement supérieurs aux prévisions.

Lourdeur de nos Grands Chemins Français.

## Le Service des Postes en Casinca

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Dans tous les bureaux de poste où les factrices sont chargées de distribuer la correspondance il existe des boîtes aux lettres pour le public et qui servent au même temps de cassette aux receveurs. Ces auxiliaires de l'administration toujours très zélées font un service régulier ; mais il y a toujours des exceptions, et il arrive souvent que le facteur qui n'a qu'une lettre pour un point très éloigné, remet en même temps la distribution de cette lettre, qui quelque n'étant pas adressée à un haut fonctionnaire, le particulier à un intérêt urgent à la recevoir au plus tôt.

Le bureau de Cannelle de Casinca a un facteur qui est très zélé et ne cesse malgré le mauvais temps de faire sa tournée journalière de la commune de Penta de Casinca et de toute la plaine.

Dans cette tournée il doit desservir le hameau de Campo d'Arietto, mais il n'y arrive que lorsque son service l'exige. Les habitants de ce hameau, elle doivent répondre à nos lettres, sont obligés de se rendre au bureau de Cannelle (situé à une heure de voyage) pour retirer du timbre-poste et la somme du papier à la belle.

Si ce hameau, où il y a la maison Siccard, située sur la route départementale N° 4, avait une boîte aux lettres, les habitants seraient certains que le facteur y arriverait. Cette boîte aux lettres qu'on pourrait croire inutile, rendrait des services signalés au nombreux public qui circule sur cette route.

Le conducteur du Falalli à Piedicroce aurait autorisé à ouvrir la boîte et mettre dans la sienne toute la correspondance destinée aux cantons de Piedicroce et de la Porta, comme cela se pratique dans les cantons du Nebbio.

Il me revient que la question de cette boîte a été déjà discutée au Conseil d'arrondissement et qu'un vœu favorable a été émis à ce sujet. Il paraît même que les frères Siccard offrent de payer la valeur de la boîte aux lettres.

Puisque le facteur rural de Castellare est obligé de se rendre à Campo d'Arietto, toutes les fois qu'il y a des lettres à distribuer dans ce hameau, et que l'administration ne doit rien dépenser pour la boîte, elle fera œuvre de justice en plaçant une boîte aux lettres sur la route départementale N° 4.

Je me permets de signaler la situation qui est faite aux habitants dudit hameau, et qui doute que M. le Directeur ne fasse droit à la réclamation des habitants de cette région.

Veuillez agréer, etc.

S. de Campo di Santi.

## Bourses Primaires

A la suite des examens du mois de mai dernier, les candidats dont les noms suivent ont obtenu des bourses dans les établissements d'enseignement primaire supérieur ci après :

Bianchi Charles Andre, né en 1901 à Corrèze, le père mécanicien de marine à Paris, 3 enfants, demi bourse d'internat, école de Lorgues.

Bisa ani Marie François, né en 1895, le père employé à Ajaccio, à Marseille, 3 enfants, quart de bourse d'internat, école de Marseille.

Cordi Victorine Alexandrine, née en 1896 le père magon à Marseille, 2 enfants quart de bourse d'internat, école de Marseille.

Pongionono Félix Antoine, né en 1895 à Ajaccio, le père ouvrier à Marseille, 3 enfants, quart de bourse d'entretien, à Marseille.

Angelini Becuf, né en 1894 à San Damiano, le père serrurier, 3 enfants, demi bourse familiale, cours complémentaire de Bastia.

Carcuenta Gilbert Marie, née en 1894 à Oriporio, le père cordonnier, 5 enfants, demi bourse familiale, cours secondaire de Bastia.

Geffroy Jean Paul, né en 1894 à Paris de Guercio, le père ouvrier, 1 enfants, demi bourse familiale, cours complémentaire de Bastia.

Laurenzi Marie Rose, née en 1894 à Ville de Paraso, la mère ménagère, 1 enfant, demi bourse familiale, cours secondaire d'Ajaccio.

Morfiel Antoine Sauveur, né en 1894 à Bastia, le père [illegible] demi bourse d'internat, école primaire supérieure de Bastia.

Serra Marie Antoinette, née en 1894 à Bastia, le père fagaron, 2 enfants, demi bourse familiale, cours complémentaire de Sartène.

Valery Alexandre, né en 1895 à Brando, le père boucher, 9 enfants, demi bourse familiale, cours complémentaire de Bastia.

Bilgodère Jean Baptiste-Emile, né en 1894 à Olmi-Capanella, la mère recevoeur des postes au Calvi, 6 enfants, demi bourse d'internat à Bonifacio.

Barron Joseph, né en 1894 à Calcatello, le père ouvrier du port à Toulon, 2 enfants quart de bourse d'entretien, à Toulon.

## *Les Obsèques* de M. Joseph Bellini

Mercredi ont eu lieu, à Corbuccia, au milieu d'un grand concours de population venue des cantons de Borgognano et de Mezzana, les obsèques de M. Bellini professeur adjoint au Lycée de Bastia, ravi en quelques jours par une maladie qui ne pardonne jamais, à l'affection des siens et de ses collègues, à l'âge de 34 ans à peine.

La levée du corps avait eu lieu la veille à Bastia. Les nombreux amis que le défunt comptait dans cette ville et le personnel du Lycée en robe ont accompagné sa dépouille mortelle jusqu'à la gare où deux discours ont été prononcés par M. Multedo, professeur adjoint, et par M. Bara, proviseur.

Nous les reproduisons dans l'ordre où ils ont été dits, et nous prions à notre tour la famille Bellini de vouloir bien agréer l'expression émue de toutes nos condoléances.

*Discours de M. Multedo*

Messieurs,

Devant ce cercueil, qui va cacher à jamais la dépouille mortelle de mon infortuné collègue et ami, Joseph Bellini, je viens apporter en nom de tous l'expression de la vive douleur que nous cause sa disparition si brusque !

Nous sommes encore à nous demander si la nouvelle est vraie et si notre ami a pu nous quitter à trente ans, à cet âge où la vie, dépouillée de ses illusions, apparaît dans la plénitude de la force et de la raison ?

Hélas ! il faut nous rendre à la triste réalité !

Puissent tous nos regrets atténuer l'immense douleur de sa famille éplorée.

Avec cette consolante pensée, Messieurs, je me fais [illegible] fidèle de tous mes collègues attristés en déclarant combien est douloureuse et cruelle la perte de notre cher défunt.

Bonté douce et profonde, générosité et dévouement sans borne, voilà les qualités qui lui ouvraient tous les cœurs.

Vous disais-je sa franchise, qualité précieuse qui révélait le fond d'une conscience absolument honnête !

Vous parlerais-je de l'énergie de son caractère, de ce caractère taillé à l'antique, qui le rendait propre à prendre les résolutions les plus viriles et à supporter les plus grands maux.

Vous parlerais je enfin de sa modestie, de son intelligence, de son travail facile et fécond ! Dès son jeune âge, à l'Ecole primaire de Corbuccia où nous eûmes d'Ajaccio, il a conquis le succès du labeur et de la pensée.

Et voilà que maintenant en robuste jeune homme et en belle intelligence, cette puissance de travail, cette énergie et ce cœur, tout cela n'est plus désormais, et que par une de ces fatalités brutales auxquelles la raison se soumet, le cœur ne se peut résigner, la vie, ami, la vie t'a fait la poussière inerte et glacée qui va disparaître dans la tombe.

Mais non, il n'est pas vrai que tu n'es plus ! Tu resteras encore parmi nous, tu resteras au milieu de cette famille universitaire qui l'aimait et dont tu fus la collaborateur aussi. Bien souvent sans doute, nous parlerons de toi, et dans l'achèvement du combat qu'est la vie, dans la douleur et la souffrance des chimères meurtrières, des espérances blessées, nous nous rappellerons ton souvenir.

La force et le courage nous viendront de toi même, car nous trouverons dans la vie l'exemple de persévérance, de travail, de loyauté, de probité puissante et d'idéal [illegible].

Et maintenant, Messieurs, je laisse à d'autres voix plus autorisées que la mienne le soin de vous parler du fonctionnaire zélé et consciencieux, du maître intelligent et dévoué qui disparaît.

Mais je me borne à verser des larmes de regret et à lui dire adieu au nom de tous !

*Discours de M. le Proviseur*

Le lundi 8 mars au soir, M. Bellini qu'avait le Lycée où il venait de faire son service quotidien. Il était plein de force et de jeunesse, et aujourd'hui, l'étonnement se mêle à notre douleur et nous avons peine à croire que c'est à lui que nous rendons les dernières honneurs.

M. Bellini est né à Carbuccia le 27 décembre 1877. Après de bonnes études au collège d'Ajaccio, il choisit la carrière de l'enseignement et débuta comme répétiteur stagiaire au collège d'Ariane en décembre 1899. Après un rapide passage au collège de Manosque il fut nommé le 15 avril 1901 au collège de Draguignan qu'il quitta en janvier 1903 pour venir remplir au lycée de Bastia les fonctions de répétiteur d'internat. Déjà deux fois admissible au certificat d'aptitude à l'enseignement de l'italien, M. Bellini tourbait au moment où ses efforts allaient être récompensés par le succès. Nous étions tous convaincus qu'il obtiendrait dans quelques mois le titre désiré qu'il méritait. Nous avions pleine confiance dans son savoir ; il était chargé d'enseigner aux élèves de seconde cette langue italienne à laquelle il consacrait ses études, et nous escomptions déjà les excellents services qu'il était appelé à rendre comme professeur. Si la mort ne lui a permis de donner toute sa mesure dans l'enseignement, il a montré qu'il avait toutes les qualités nécessaires pour réussir dans les fonctions si délicates de répétiteur. Son caractère loyal, droit et ferme lui assurait le respect de ses élèves, l'estime de tout le monde. Il faisait son devoir avec autant de tact que de fermeté, très simplement et très bien. Il était dévoué, il était laborieux et il n'a pas cessé de donner à ses élèves le meilleur de tous les exemples, celui du travail.

Une attaque violente d'un mal qui ne pardonne pas, quelques jours d'horribles souffrances, et c'en est fait de cette robuste jeunesse, de cet vaillant esprit, de ce cœur d'or.

Mon cher ami, tu as été pour moi plus qu'un collègue, tu as été un frère. Je t'ai connu à ton arrivée à Bastia, j'ai suivi tes débuts dans la carrière, j'ai apprécié ton caractère, ton dévouement, ton zèle, ton ardeur au travail, ton désir de bien faire, ton souci de tes devoirs, ton amour de tes élèves, ton affection pour tes collègues, ton respect pour tes supérieurs. Tu as été pour moi un ami sûr, un ami dévoué, un ami fidèle. Je t'ai vu souffrir, je t'ai vu lutter contre la maladie, je t'ai vu espérer, je t'ai vu désespérer, je t'ai vu mourir. Je t'ai vu mourir jeune, trop jeune, hélas ! Je t'ai vu mourir à la veille de ton mariage, à la veille de ton bonheur, à la veille de ton avenir. Je t'ai vu mourir à la veille de ton triomphe, à la veille de ta gloire, à la veille de ta renommée. Je t'ai vu mourir à la veille de ton succès, à la veille de ta victoire, à la veille de ta réussite. Je t'ai vu mourir à la veille de ton bonheur, à la veille de ton avenir. Je t'ai vu mourir à la veille de ton triomphe, à la veille de ta gloire, à la veille de ta renommée. Je t'ai vu mourir à la veille de ton succès, à la veille de ta victoire, à la veille de ta réussite.

## Pensions de Retraite

Les pensions de retraite des personnes ci-après dénommées ont été liquidées :

Bultreti Dominique, adjudant ; 15 ans 10 mois 17 jours de services. Pension avec jouissance du 13 octobre 1908. 640 fr.

Belgodère Barthélemy, adjudant ; 8 ans 9 mois 7 jours de services. Pension avec jouissance du 7 octobre 1908. 640 fr.

Colonna Jean Aurèle, adjudant ; 28 ans de services. Pension avec jouissance du 19 octobre 1908. 1,005 fr.

Polverelli Jean Ambroise, officier d'administration de 1re classe ; 47 ans de services. Pension avec jouissance du 30 novembre 1908. 3,188 fr.

Lorenzi Sébastien, brigadier de gendarmerie ; 25 ans 13 jours de services. Pension avec jouissance du 24 septembre 1908. 900 fr.

## Conseil de Revision

Vendredi 19 mars, canton de Belgodère, à Belgodère, à 3 heures du soir.

Conseillers généraux : M. Fabiani, titulaire ; M. le docteur Santelli, député, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Muzio-Olivi, titulaire ; M. Colonna-Ceccaldi, suppléant.

Samedi 20 mars, canton d'Olmi-Cappella, à Olmi-Cappella, à 11 heures du matin.

Conseillers généraux : M. Orabona, titulaire ; M. Fabiani, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Marini, titulaire ; M. Muzio-Olivi, suppléant.

*Dimanche 21 Mars*
*Voyage à Ajaccio*

Lundi, 22 mars, canton d'Omessa, à Omessa (gare), à 4 heures 3/4 du soir.

Conseillers généraux : M. Albertini, titulaire ; M. Cervetti, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Orsatelli, titulaire ; M. Grimaldi T., suppléant.

Mardi, 23 mars, canton de Saint-Laurent, à Canavaggia (maison Delfini), à 2 heures 1/2 du soir.

Conseillers généraux : M. Fiorangeli, titulaire ; M. Bereni, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Poli, titulaire ; M. Qallici, suppléant.

## La Bagarre du Vieux-Port

*A l'instruction*

L'actif et distingué juge d'instruction a entendu hier deux détenus ; André Mori, qui était assisté de Me H. de Montera, et Jean Alloci, qui a choisi comme défenseur Me Louis Moser.

André Mori a déclaré qu'il avait pris part à la bagarre, parce qu'il avait vu son frère couvert de sang ; il a affirmé n'avoir donné qu'un seul coup de couteau, et ce à Romantini Joseph.

Jean Alloci a notamment déclaré n'avoir rien à se reprocher, et n'être pas l'auteur des blessures rapportées par Mori Augustin dans la journée du 13 courant.

Il n'avait pas de couteau sur lui, et n'est entré dans la mêlée que pour protéger ses cousins, Romantini et Fusella, et pour séparer tous les combattants.

M. Poggiale a interrogé également trois autres inculpés, qui n'ont pas voulu répondre aux questions du magistrat instructeur sans la présence de leur avocat conseil.

*Nouvelle protestation*

Bastia, le 17 mars 1910.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Voulez-vous, Monsieur le Directeur, me laisser, à mon tour, protester contre une insinuation malveillante de la part du syndicat des Pêcheurs.

Dans votre numéro du *Petit Bastiais* du 15 du courant, ils disent que le 14 au soir, alors que nous franchissions la passe du Vieux-Port, nous fîmes jouer de la sirène, et ce, pour montrer à leur corporation, qu'étant soutenus par de financiers, nous nous moquions et ne tenions aucun compte des lois et règlements maritimes.

Oui, j'ai donné l'ordre au patron de pêche Fusella Pascal de siffler, et ces Messieurs ne devraient pas ignorer, que ces *mêmes règlements* nous imposent cette manœuvre, à chaque entrée et sortie du port. Ce soir la nous avions précisément, par notre travers, le postal de la Cie Florio et Rubattino qui rentrait au port, *et c'est uniquement pour lui signaler notre présence que nous avons sifflé.* Il n'en a pas été de même de leur côté, en effet, au moment où nous doublions la jetée, nous avons été coupés et sifflés, tandis que nous n'avons même pas répondu.

Il ne faut pas que l'on mette en jeu les actionnaires de la société des pêcheries à vapeur. Ces Messieurs, plus que personne, sont très respectueux des règlements qui nous régissent.

Il faut aussi que le public sache que jusqu'à ce jour aucun dividende n'a été distribué, et pourtant la Société a neuf années d'existence.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

D. Valentini,
*Capitaine au cabotage.*

## Petite Gazette

Variations atmosphériques du 17 mars.

Thermomètre : 7 heures du matin 9°, à midi 14°, 3 heures du soir 12°, Maxima 15°, Minima 5°.
Baromètre : 7 heures du matin 762 mm. à midi, 763 mm. 6 heures du soir 763 mm.
Pluie : Dans la matinée. Calme.
Dans l'après-midi. Id.
Etat du ciel : le matin. Découvert.
L'après-midi. Id.

*Au départ*

M. Bordeaux-Desbarres notre nouveau sous préfet, est parti par le paquebot de Marseille. Son absence sera de sept à huit jours.

M. Bordeaux-Desbarres rejoindra son poste aussitôt après son mariage qui est fixé au 28 mars.

***

*A l'arrivée*

M. Jeannet, nommé récemment procureur général à Bastia ; M. Garaud, président de Chambre, Mme Garaud, et leur fils sont arrivés par le paquebot de Marseille.

L'installation de ces deux magistrats est fixée à lundi prochain.

Nous leur adressons nos meilleurs compliments de bienvenue.

***

*Au Lycée*

Mlle Angerly, professeur de classes enfantines, vient d'être promue à la 1re classe.

Cet avancement bien justifié par le dévouement que Mme Angerly apporte dans l'éducation et l'enseignement des tout petits qui lui sont confiés, a été non seulement bien accueilli par le personnel du lycée, mais aussi par les parents des élèves qui ont suivi et suivent ses cours. C'est une éducatrice d'une science et d'un tact que l'on rencontre rarement, et dont la méthode donne les meilleurs résultats.

Nous prions donc Mlle Angerly d'agréer nos félicitations.

***

*Carnet mondain*

Nous apprenons avec plaisir la prochain mariage du distingué substitut près le tribunal de Bastia, M. Augustin Costa, avec la très gracieuse Mlle Caroline Fabiani, fille de l'honorable conseiller particulier des finances de Calvi.

Cette union resserre plus étroitement les liens d'amitié qui unissent deux des familles les plus sympathiques de la Balagne.

Nous offrons aux futurs époux et leurs familles nos meilleurs vœux nos sincères félicitations.

***

*Justice militaire*

Le sergent surveillant Paolini, de prison d'Oran, est nommé sergent-major comptable.

Le sergent surveillant Paolantoni, de l'atelier de travaux publics Casanavilla, est nommé sergent-surveillant et affecté à la prison d'Oran.

Sont nommés sergents surveillants : MM. Bandereau, gendarme à la 19e légion, à l'atelier de travaux publics de Bougie ; Andreani, surveillant à l'atelier de travaux publics d'Orléansville ; Pason et Martini, gendarmes à la 15e légion, à la prison de Toulon.

*Postes et Télégraphes*

Sont nommés surnuméraires des postes et télégraphes : sur la ligne de la Méditerranée, M. Grisolli ; à la recette principale de Toulon, M. Bastiani.

***

*Situation agricole*

Il résulte des rapports adressés par M. le professeur départemental d'agriculture de la Corse au bureau de la statistique que les intempéries ont occasionné de sérieux dommages aux cultures, que beaucoup de branches d'oliviers ont été brisées par la neige, et que les ressources fourragères font défaut dans beaucoup de régions.

***

*Avis aux producteurs*

*La Cyrnos*, Société Anonyme Française pour la mise en valeur des richesses de la Corse, Capital : 400.000 francs, Siège Social, 3, rue d'Uzès, 3, Paris, Téléphone 227.01, 159, rue Montmartre, a l'honneur de donner avis qu'elle se charge du placement des produits Corses quelconques, à Paris et en province.

Adresser prix et échantillons à M. l'Administrateur délégué de *La Cyrnos*, 159, rue Montmartre, Paris.

***

*Avis*

L'étude de M. Petri-Gusseo, avoué, est transférée Boulevard de Cardo, 7, au 3e étage.

### NOUVELLES RELIGIEUSES

ARCHICONFRÉRIE DE SAINT JOSEPH. — La fête du Glorieux Patriarche Saint Joseph, Patron de l'Eglise Universelle et de la Ville de Bastia, sera célébrée dans son Oratoire, vendredi, 19 mars.

L'horaire des cérémonies est le suivant :

Vendredi, jour de la fête : Messes basses de 6 heures du matin jusqu'à midi.

A 11 heures Messe Solennelle, à l'Evangile Panégyrique du Saint, par le R. P. Barthélemy, prédicateur de la station quadragésimale à Sainte Marie.

A 2 heures de relevée, Vêpres, suivies de la procession avec la nouvelle statue de Saint Joseph.

Le soir à 7 heures et demie salement de la Sainte Relique.

## HÉMORROIDES

Peu de personnes ignorent quelle cruelle infirmité constituent les hémorroïdes, car c'est une des affections les plus répandues ; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin, on sait beaucoup moins qu'il existe un médicament, l'Elixir de Virginie Nyrdahl, qui les fait disparaître sans aucun danger. On n'a qu'à écrire : Produits Nyrdahl, 20, rue de la Rochefoucauld, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible et la plus douloureuse. Le flacon : 4 fr. 50. franco.

Méfiez-vous des imitations ! Il n'existe qu'un seul Elixir de Virginie : il porte la Signature de garantie Nyrdahl.

## MAISON GHILINI

Pâtes alimentaires — Usine à vapeur
**Bastia**

Tous nos produits sont garantis exclusivement fabriqués avec des semoules de *blé dur*s.

Toutes nos pâtes supérieures et extra sont livrées en caisses de 10 à 12 kilogrammes.

Spécialités de la Maison :

NOUILLETTES ET LASAGNE AUX OEUFS
**garanties**
*Cannelloni*
*Chevaux d'Anges*

La Maison a l'honneur d'informer MM. les Epiciers de la ville qu'ils trouveront dans ses magasins 6, boulevard Saint-Angelo, toutes les qualités de pâtes *raffinées, supérieures* et *extra*, à des prix défiant toute concurrence.

On demande de bonnes ouvrières étendeuses et emballeuses.

# DERNIÈRES NOUVELLES

00155

**Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais***

Nous avons reçu hier matin les télégrammes mis à Paris, mardi soir, 16 courant.

Dans la soirée, nous avons également reçu deux télégrammes mis à Paris dans la journée du 17.

Les télégrammes mis à Paris le 17 au soir et le 18 nous parviendront, très probablement, lorsque M. Simyan aura enfin compris que son départ du ministère s'impose, parce qu'il s'est rendu impopulaire.

La grève générale est déclarée ; les communications avec Marseille sont également interrompues.

## Nouvelles Militaires

*Ecole supérieure de Guerre*

Paris, 17 mars.

Sont admis à l'Ecole supérieure de guerre :

M. le lieutenant Mondielli, du 112e rég. d'infanterie ;

M. le lieutenant Peli-Marchetti, du 58e.

*Cadre de réserve*

M. le général Hotz, commandant la 24e brigade d'infanterie, à Sedan, est placé, à dater du 19 mars, dans la deuxième section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

## Mérite Agricole

Paris, 17 mars.

Le *Journal Officiel* publie ce matin les nominations suivantes complémentaires de la promotion dans l'ordre du Mérite agricole.

M. Maestracci, maire de Zilia, est nommé au grade d'officier.

Sont nommés chevaliers :

Mlle Albertini, propriétaire, à Afa ;

Albertini, propriétaire, à Lozzi ;

Antonini, conseiller municipal, à Orto ;

Bonaldi, maire de sainte Lucie de Moriani ;

Leca, préposé à l'octroi d'Hyères ;

Perfetti, propriétaire, à Vico ;

Simoni, cultivateur à Calzarello.

## Nouvelles Maritimes

*La réintégration* DE L'AMIRAL GERMINET

Paris, 17 mars.

La réintégration de l'amiral Germinet dans les cadres de l'état-major général de la Marine a produit un excellent effet dans le monde maritime, et elle a été fort bien accueillie par la presse.

## AU PALAIS BOURBON

*Grande Réception*

Paris, 17 mars.

Une grande réception aura lieu ce soir chez le Président de la Chambre des députés.

Les membres du corps diplomatique ; les sénateurs, les députés ; les membres du Conseil d'Etat de la Cour des Comptes, de l'Institut, de la Magistrature ; les officiers des armées de terre et de mer ; les fonctionnaires des administrations publiques ; les membres du Conseil général et des conseils d'arrondissement de la Seine ; les membres du conseil municipal et des municipalités de Paris ; les personnes occupant une situation officielle et celles en relations avec M. Henri Brisson ont été invitées à cette soirée qui promet d'être très brillante.

## AU SÉNAT

Paris, 17 mars.

Le projet de loi relatif à l'impôt sur le revenu, adopté par la Chambre des députés, a été déposé, par le ministre des Finances, sur le bureau du Sénat, qui nommera une commission de treize membres.

Cette commission sera d'abord chargée d'étudier ce projet de loi.

## La Grève générale DES P. T. T.

### LA SITUATION EST GRAVE

### La démission DE M. SIMYAN s'impose

Paris, 17 mars.

La crise qui trouble depuis plusieurs jours, d'une façon si lamentable, les services postaux, télégraphiques et téléphoniques de la Capitale est arrivée à sa période aigue.

La grève générale, qui a été votée par plus de 6.000 postiers, dans le meeting de la salle du Tivoli Vaux Hall, a été acceptée aujourd'hui par les dames et demoiselles des téléphones, par les ouvriers attachés aux postes, télégraphes et téléphones, par les rédacteurs de l'administration centrale et par les sous agents des postes.

Cette grève ne cessera que si M. Simyan abandonne le sous secrétariat des postes, où il jouit d'une impopularité extraordinaire. Il a réussi à désorganiser tous les services et à mécontenter le public et tous ses subordonnés.

La démission de M. Simyan s'impose donc à tous les points de vue.

*Les Suspensions*

Dans la journée d'hier, M. Simyan a prononcé la suspension de plus de 700 agents.

*Les Retards*

Plus de 2 000 dépêches pour Berlin et 600 pour Nice, restent en souffrance.

Hier, sur la ligne du P. L. M., 420 sacs de dépêches n'ont pas été ouverts.

***

Ce matin, à Paris, il y avait encore *trois millions de lettres* et plus de *cent mille télégrammes*.

***

La grève générale a été déclarée à Lyon, Lille, le Havre, Toulouse, Brest et Marseille.

***

L'A. G. a reçu des sommes énormes pour venir en aide aux grévistes.

L'Angleterre a, pour sa part seule, envoyée 25.000 francs et l'Italie 15 000.

### AVIS DE DECÈS

M. J.-B. Clémente, facteur à la gare de Bastia, Mme Françoise Clémente et leurs enfants ; Mme veuve Louis Clémente ; Mlle Catherine Clémente ; M. Orlando, chef de gare à Mezzana, Mme Pierrette Orlando, née Clémente ; M. Augustin Clémente, vérificateur des douanes à Alger, Mme Tilla Clémente ;

Les familles Clémente, Castelli et Paoli,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne du petit

HENRI-MARIE-FAUSTIN CLÉMENTE

leur fils, frère, petit fils, neveu et cousin, décédé à Bastia, à l'âge de 13 mois.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui, 19 du courant, à 4 heures et demie du soir.

On se réunira à la maison mortuaire, rue de l'Opéra, 35.


**Nouvelle Société Navale de l'Ouest**

*Agent en Corse :*
PIERRE VINCENTELLI
39, Rue de l'Opéra, Bastia

**Service régulier entre** la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

*Frets avantageux*

**Arrivée du *Saint-Marc*, le 15 mars ; départ le 19.**
**Arrivée du *Saint-Pierre*, le 21 ; départ le 25 mars.**

65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS, PARIS 1900
GRAND PRIX, St-Louis 1904
**RICQLÈS**
SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE
CONTRE LES
MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC
et les INDIGESTIONS
Remède de choix contre les ENTÉRITES et les HÉMORROÏDES
HAUT LE TOILETTE et DENTIFRICE
antiseptique.
EXIGER du RICQLÈS

*Société Forestière*
**d'Isolaccio et Serra**
**Pietrapola-les-Bains**

***Vente de bois en grume ou débité*** FIN, CHÊNE, HÊTRE, CHATAIGNIER, AULNE

Débits de toutes sortes sur commande pour construction, menuiserie, ébénisterie.

Meubles bruts,
Lits, Tables, Armoires, etc.

*Charbon de bois et bois à brûler*

**Entrepôt : à Ajaccio, chez M. Ange** même Hôtel.

*Machine à Tricoter*
TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE

Rapportant de 20 à 50 fr. par semaine selon temps employé et sans apprentissage.

S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gauloise* en Corse, demeurant à Carbuccia par Ucciani.

Joindre un timbre pour la réponse.

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES

REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI

ALBERTINY ET Cie

NICE ET CANNES

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI Corte (Corse)

**Cordonnerie Modèle**
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

*Saison Printemps-Eté 1908*

Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures d'Eté en toile
en noir et couleur, dernière mode
*Choix considérable de Pantoufles*

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe de fabrication extrêmement soignée pour la maison et vendues à des prix du bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

*La Maison se charge des réparations*

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
des Lycée
successeur
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
*Bd Paoli, 15, au 1er*
*Maison Benedetti*

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa gérance libre, et qu'il ne cesse de garder seules certaines choses embrasser — se disant chirurgien-dentiste, n'ayant ni titre ni droit d'exercer la profession et qui emploient des cachets volontairement à la ressemblance de ceux de la maison.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier

FUMIER
Trois francs le collier
COTE DE TABACS
Dix francs la tonne
S'adresser à l'Union de Tega.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS
*Appareils Sanitaires*
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins généraux à Boulevard de Cardo, 1.

La Famille
500.000 LECTEURS
PATRONS GRATUITS
1 an Paris

**LIQUEUR DE NOIX**
DISTILLÉE
par M. SIMONCELLI
propriétaire à Cardo

Médaille d'argent, Exposition de Bastia (1907)
Croix de Mérite et Médaille d'or
Exposition Internationale de Bastia (1905)

Douée de propriétés stomachiques, reconnues par les sommités médicales de Montpellier qui en font l'analyse et, notamment par M. Combescure, l'un des maîtres les plus distingués de la Faculté de Médecine de cette ville, cette LIQUEUR fabriquée exclusivement avec des noix de première qualité, se recommande aux estomacs délicats par ses propriétés digestives, son arôme et son velouté.

Elle est recommandée aux personnes souffrant de maux d'estomac désireuses d'absorber leurs noix sous forme, dans les cas d'épidémie et nouveau-né contre le mal de mer et les coliques.

Elle est indispensable aux enfants.

La LIQUEUR DE NOIX se prend à tout moment et après chaque repas pour activer la digestion. Elle s'absorbe par petits verres à liqueur.

Dépôt en ce Ville près Cardo.
*Se méfier des contrefaçons*

Installation à Gaz
Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia

Vente de becs, verres et manchons
*Appareils sur commande*

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti

REVUE-GUIDE POPULAIRE PRATIQUE
Bulletin mensuel 16 pages, droit usuel, renseignements utiles, mines, défense et initiative du consommateur, très intéressant pour commerçants. Demander spécimen et l'adresser
Fr. MAESTRACCI
ancien agent technique du commerce
2, rue Neuve St-Roch, Bastia (Corse)
ou dans tous les bureaux de poste.

Librairie Ollagnier




EN VENTE PARTOUT



Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
de A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôt : Pharmacies Luigi à Bastia, Hal faelli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Serafinis, Cours Napoléon à Ajaccio.

La Maison L.-N. MATTEI & Cie
GRANDE DISTILLERIE BASTIAISE
BASTIA (Corse)

met en vente de l'excellente Eau-de-Vie de vin Corse aux prix suivants:

Eau-de-Vie de Vin
Année 1885, bouteille de 3/4, 4 grappes, 3,50
— 1887, — — 3 — 2,50
— 1890, — — 2 — 1,75
— 1892, — — 1 — 1,25

Eau-de-Vie de Marc
Vieille, bouteille de litre. . . . . 1,25
Nouvelle, bouteille de litre. . . . . 0,75
*Eau-de-Vie pour conservation de fruits.*

*Pétrole Raffiné d'Amérique*

Marque LE LION

Qualité supérieure, sans fumée et inodore

7 fr. 50 le Bidon de 18 litres et demi

*Prix spécial pour le gros*

En vente chez MM. L. N. Mattei et Cie

TRENTE-QUATRIEME ANNEE — N° 79

SAMEDI 20 MARS 190

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | 30 fr. | 6 mois | 3 mois | |
|---|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. | Union postale et autres Pays : le port en sus. |
| Autres Départ. | 22 » | 12 » | 6 » | |

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00156

BIBLIOTHÈQUE

### LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui Saint Gabriel
Soleil : (heure nationale) .
Lever, 5 h. 50 m. — Coucher, 5 h. 34 .
Dernier quart, le 14. Nouv. Lune, le 21
Fête de Demain : Saint Benoît.

*19 MARS*

## PAGES D'HISTOIRE

*Les Prêtres Romains déportés en Corse*

Napoléon avait lancé de Berlin, son fameux décret qui proclamait le blocus continental, dont le but réel était, non d'isoler du continent, l'insaisissable et par conséquent invincible Angleterre, mais de la forcer à lui demander la paix.

Les Anglais légitimèrent en quelque sorte aux yeux de l'histoire, cet acte téméraire et inhumain, en déclarant les premiers de bonne prise, non seulement les bateaux français, mais aussi tous ceux de nationalité étrangère, portant des armes, des munitions, ou simplement des marchandises à destination d'un port français.

Napoléon, content de voir que princes, rois et empereurs se plaignaient faiblement et presque docilement à sa volonté, ne sut plus modérer son impatience, ni cacher sa mauvaise humeur, quand il vit que le chef d'un petit Etat, seul, osait le braver en ne tenant aucun compte des ordres qu'il avait donnés.

En effet, le pape Pie VII avait compris qu'il ruinerait ses sujets, s'il leur défendait d'entretenir aucune relation commerciale avec l'Angleterre. Il s'en excusa auprès de Napoléon en lui faisant comprendre que « le Vicaire de Dieu doit conserver la paix avec tous, sans distinction de catholiques ni d'hérétiques. »

Napoléon manda aussitôt auprès de lui, à Berlin, le nonce apostolique de Saint-Pétersbourg, l'archevêque de Sélencie, Thomas Arezzo, plus tard cardinal, qui était alors à Dresde, les relations de la Papauté et de la Russie étant interrompues. Il lui dit de partir immédiatement pour Rome, engager le Pape à adhérer, sans la moindre hésitation, au blocus continental, sous peine de se voir dépouiller, à bref délai, de ses Etats.

Arezzo ne réussit pas dans ses démarches. Il n'aimait pas réussir, du reste, car, dit-on, il conseilla lui-même au pape, qui n'en avait d'ailleurs pas besoin, d'avoir à résister à pareilles injonctions.

Sur le refus catégorique de Pie VII, Napoléon donna aussitôt l'ordre au général Miollis de s'emparer de la personne du pape. Il avait décrété, au préalable, l'incorporation des Etats pontificaux à son empire, qui compta ainsi deux départements de plus.

Pie VII fut conduit par étapes forcées en Toscane, puis à Gênes, et enfin, dans le Dauphiné, à Grenonie. Les populations dauphinoises faisant entendre des protestations énergiques contre un acte qu'elles qualifiaient de sacrilège, Napoléon fit conduire le pape à Savone, beau port et ville importante de la province de Gênes, en attendant qu'il lui eût trouvé une résidence digne de lui, à Fontainebleau. Il voulait lui donner même une représentation importante pour pouvoir négocier avec lui. Mais Pie VII la refusa. « Je suis prisonnier, dit-il, et ne peux, dans ces conditions, me livrer à aucune négociation, privé que je suis des lumières de mes conseillers, les cardinaux, et ne pouvant agir moi-même en toute liberté et indépendance. »

Le pape ne se plaignait pas trop de sa captivité qu'on cachait, d'ailleurs, de lui rendre aussi douce que possible. Il l'acceptait, disait-il, en expiation de ce qu'il avait été trop prompt, à se rendre à Paris en 1804, pour le sacre de l'Empereur et de l'impératrice Joséphine.

Napoléon chercha alors à gagner la sympathie des populations des Etats romains en leur envoyant des administrateurs intègres et capables. Il fit ensuite fermer les couvents et renvoya dans leur pays d'origine tous les prêtres et religieux étrangers. Il exigea des ecclésiastiques nés dans les Etats romains, ou dans les pays annexés, le serment de fidélité à sa personne et à la constitution de l'empire français. Le clergé romain se rallia presque à l'unanimité aux vœux du pape, qui, en partant pour l'exil, avait prohibé rigoureusement un tel serment. Il résista courageusement à la volonté et aux prétentions de Napoléon. Le gouvernement impérial, usant de représailles, saisit non seulement les biens ecclésiastiques dont les membres du clergé romain avaient la jouissance, mais aussi leurs propriétés personnelles. Ces mesures s'étendirent au Piémont, à la Ligurie, à la Toscane, et enfin, à toutes les provinces italiennes qui avaient été incorporées à l'empire français.

C'est alors que 424 prêtres, chanoines, évêques et archevêques romains débarquèrent en Corse, où ils venaient d'être déportés par ordre de l'Empereur. On en envoya à Ajaccio, à Corte, à Calvi, dans les principaux villages et particulièrement à Bastia, où la population tout entière leur fit le meilleur accueil.

Parmi ces déportés se trouvaient le nonce Thomas Arezzo, les prélats Falsacappa et Sarlupi, qui furent depuis, cardinaux Monsignor Minucci, qui devint archevêque de Florence, les chanoines Felici, Tiberi, Cappelletti et beaucoup d'autres encore, des plus distingués parmi le clergé romain.

Quelque temps après, fut publié le décret du 4 mai 1812, par lequel Napoléon exigeait, non seulement le serment de fidélité à sa personne et à la constitution de l'empire, mais aussi l'adhésion de tout le clergé à la Déclaration gallicane de 1682, dont les quatre articles établissaient la supériorité des conciles généraux sur les papes.

Les prêtres romains, déportés en Corse, eurent n'être point touchés par ce décret, parce qu'ils avaient déjà été l'objet d'une mesure de rigueur de la part du gouvernement impérial. Ils se trompèrent. Le général Chorié, sous les ordres du général gouverneur de la Corse, Berthier, fit savoir à l'archevêque Arezzo et aux principaux déportés, qu'ils étaient tenus au serment et qu'ils avaient un délai de trente jours pour se conformer au décret du 4 mai ; s'ils refusaient, ce délai passé, on les conduirait à Ajaccio pour être incarcérés.

La population bastiaise, qui manifestait du mécontentement pour le gouvernement impérial, devint encore plus hostile après ces mesures, qu'elle considérait comme trop rigoureuses et vexatoires pour les déportés, et, au plus haut point, blessantes pour le Chef suprême de l'Eglise. Elle s'opposa à l'incarcération des prêtres romains, soit au Donjon, soit dans les autres casernes de la ville.

Le gouverneur de Bastia en crut pas devoir contrarier ces sentiments, et il permit aux familles notables de continuer à garder chez elles, un ou plusieurs de ces prêtres, à la condition que ceux-ci se présenteraient au Donjon, tous les matins, à six heures, pour faire acte de présence et répondre à l'appel de leur nom. Mais il rendait ces mêmes personnes responsables des actes de leurs hôtes, et de leur évasion, si elle se produisait.

Il avait été facile aux prêtres déportés de gagner l'estime et la bienveillance de toute la population bastiaise. Quelques-uns même y étaient devenus presque un objet de vénération, tant ils montraient de piété et de grandeur d'âme dans ce qu'ils appelaient leur persécution ; ils avaient pu, soit par leurs propres ressources, soit par des secours qu'ils tiraient de la population de Bastia ou même de l'étranger, venir en aide à beaucoup de malheureux camarades, moins bien partagés qu'eux dans leur exil. En première ligne se trouvait l'archevêque Arezzo, *l'arcivescovo*, comme on l'appelait communément à Bastia et dans toute la Corse. Celui-ci put distribuer, dans une quinzaine de mois, pour plus de quatre vingt-dix mille francs de secours. Il était dans les meilleurs termes avec les notables bastiais qui avaient pour lui beaucoup de respect et d'affection, à cause de son réel talent et de ses manières nobles et agréables.

J.-P. DE CAMPIENDI.

*(A suivre)*

## NOTES D'UN GRINCHEUX

Pendant que se déroulaient les phases de l'inoffensive affaire Benedetti, j'ai lu avec surprise, dans quelques grands journaux, des reportages qui étalaient orgueilleusement des en-têtes sensationnelles dont voici, ci-dessous, deux échantillons :

*Le Corse Benedetti.*
*Le Corse sur la sellette.*

J'avoue humblement n'avoir jamais eu l'occasion de lire, aux dates respectives où des crimes horribles furent commis, des entêtes de reportages ainsi conçues :

*Le Parricide Soleilland.*
*Le Lyonnais Vacher.*
*Le Marseillais Camajore.*

Il est vrai que Benedetti avait commis un forfait moral qu'aurait renié le vertueux Soleilland et qu'il fallait, pour excuser un peu son crime, initier le lecteur épouvanté sur le milieu où Benedetti était né, grandi, élevé, désigner, enfin, la Corse, qui seule, est capable de produire des hommes assez sanguinaires pour aller oser briser les vitres d'une demeure ministérielle.

Les dompteurs se servent de phrases analogues quand ils pré-

---

80. — Feuilleton du Petit Bastiais

## Le Testament Volé

par RENÉ DENCHE

DEUXIÈME PARTIE

II

LE RÉVEIL DE THÉRÈSE

— Ah !.. vous êtes vu bon ami... Comment t'appelles-tu, monsieur ?

— Antoine !..

— Eh bien, monsieur Antoine, je t'aime bien... parce que tu aimes bien mon papa Landry.

Marion, cependant, reprenait, portant au bol de lait fumant et une large tranche de pain beurre. Thérèse la regarda curieusement, mais sans frayeur.

Le bon visage de la servante lui avait plu tout de suite.

— Qu'est-ce que c'est que cette demoiselle ? demanda-t-elle au fermier ; dis, monsieur Antoine ?

— C'est Marion, la bonne Marion, qui prendra soin de toi en attendant le retour de ton papa Landry.

— Bonjour, mamselle ! Il a la bonne croûtance qui, sans savoir pourquoi, se sentait émue et qui avait les larmes aux yeux.

— Bonjour, madame, répondit poliment Thérèse. Et ce que vous avez vu mon papa Landry ?

Antoine fit un signe à Marion. La servante, sans comprendre, se prêta au jeu du fermier, afin de ne pas chagriner l'enfant qui était radieuse et qui avait la plus absolue confiance dans les paroles de « l'ami de son papa Landry. »

— Oui, répondit-elle. Je l'ai vu tout à l'heure... Avez-vous faim, mamzelle ?

— Oui, répondit l'enfant, j'ai faim. C'est pour moi le lait, dis, madame ?

— C'est pour vous, oui, mon enfant.

— Et la tartine beurrée ?

— Aussi.

— Oh ! que je vais contente ! Il a bien fait de venir ici, mon papa Landry. On y est bien, mieux que chez le gros monsieur d'hier. Comme il avait l'air méchant, ce « dame » surtout. Oh ! quand mon papa Landry a causé le verre, j'en ai bien peur.

— Pauvre mignonne !

Marion installa Thérèse. Elle lui donna le bol de lait et la tartine. L'enfant avait grand faim ; elle mangea avec appétit très proprement.

— C'est une petite princesse, pour ça, dit Marion, qui regardait la petite fille avec admiration, comme en extase.

Elle n'avait jamais vu d'enfant pareille.

— Comment vous appelez-vous, mamzelle ? demanda-t-elle.

— Thérèse, madame...

— C'est comme ça qu'on t'a nommée jusqu'ici ? interrompit Antoine... mais on n'est pas long verbiage nous.

— Ah ! fit l'enfant surprise.

— A présent, on t'appellera Antoinette.

— Antoinette !.. C'est un joli nom.

— Dourmais, quand on te demandera ton nom, tu répondras : Je m'appelle Antoinette. N'est-ce pas, mon enfant ?

— Oui, monsieur. C'est drôle, mon papa Landry m'appelait toujours Thérèse !

— Lui aussi, maintenant, tu donneras ton vrai nom, qui est bien Antoinette.

— Mais mon papa Landry ne savait donc pas mon vrai nom ?

— Si fait ?

— Alors, pourquoi m'appelait-il Thérèse ?

— Il avait pour cela des raisons qu'il t'expliquera.

Pendant cette conversation, la petite avait mangé sa tartine et bu son lait.

— Et ce qu'il fera que j'attende le retour de mon papa Landry pour me lever... dis, monsieur Antoine ?

— Non, mon enfant. Marion va te lever.

— Tu veux bien me lever, madame ?

— Oui, mamzelle, tout de suite.

— Je demande, Marion, dit le fermier. Quand la petite sera habillée, tu descendras avec elle.

Bien !

Antoine disparut. Alors Marion s'approcha du lit et dit à l'enfant en lui souriant :

— Veux-tu vous me permettre de vous embrasser, mamzelle ?

— Oui... madame... Je veux bien... Est-ce que vous êtes aussi une amie de mon papa Landry ?

— Non, mamzelle !.. Je suis la servante de M. Antoine.

— Oh... oui... je vois, vous êtes la femme de ménage... Là bas, dans notre maison, mon papa Landry avait vu pour nous servir une femme de ménage comme vous... Elle s'appelait Victoire... Je l'aimais bien... parce qu'elle était très gentille !..

— J'espère que vous m'aimerez aussi !.

— Si vous êtes gentille...

— Je le serai.

Marion avait débarbouillé l'enfant et l'avait coiffée, non sans peine !

— Ce soir, pour vous coucher, je natterai vos cheveux, mamzelle. Demain, on les peignera, je ne vous ferai pas mal, comme aujourd'hui.

— Mon papa Landry n'allait tous les soirs me chercher, lui aussi. Mais, bien, j'étais très fatiguée et je me suis endormie à table.

La servante, cependant, habillait la petite. Elle lui mit les vêtements que le fermier avait achetés pour elle avant de revenir à la ferme. Tous ces changements divertissaient l'enfant et l'empêchaient de penser... Elle était, d'ailleurs, assez inquiétée, et à chaque instant elle s'attendait à voir entrer Landry. Comme elle serait l'embrasser ! Elle avait hâte de le voir. Jamais, sauf lorsqu'il avait fait ce voyage à Paris, plusieurs mois auparavant, il ne l'avait laissée seule, si longtemps, entre des mains étrangères.

*A suivre).*

sentent leurs fauves domestiques au public béotien :

*Le Lion de Nubie !*
*Le Tigre du Tonkin !*

Le Procureur qui a eu l'honneur de requérir contre Benedetti la sage colère de la loi paraît, dans un autre ordre d'idées, extrêmement sévère pour la Corse tout entière. N'a-t-il pas, dans une magnifique envolée oratoire — oh ! oublié déjà hélas ! — émis le désir de contenir les mœurs corses chez elles, sous peine de leur permettre d'aller infecter le continent ?

Et comme cet avis autorisé pourrait être entendu et suivi par la police susceptible, nous aurons bientôt l'étrange satisfaction de nous entendre interpeller ainsi au moment de notre débarquement à Marseille :

— Etes-vous Corse ?

Si le patient répond : Oui, le fonctionnaire, plus sévère, ajoutera :

— Est-ce que vous avez vos mœurs avec vous ?

Que je plains le malheureux qui fera une réponse affirmative ! Il se verra dans l'obligation de retourner au plus tôt dans son île pour s'y débarrasser des mœurs qu'un procureur jugé nuisibles et dangereuses d'introduire subrepticement dans la virginale cité phocéenne.

JALOUSIN.

## Syndicat d'Initiative de Bastia

A la suite de la protestation que M. Salvati, son auteur ou licencié, a formulée contre la décision prise par le Syndicat concernant le personnel de surveillance à bord de la Compagnie Fraissinet, protestation très énergiquement présentée, nous nous sommes livrés à une enquête pour savoir si, véritablement, le service ne laissait rien à désirer à bord des bateaux, et si le public y retirait le meilleur accueil, et si, en somme, cette intéressante corporation du personnel maritime Fraissinet avait vraiment les gentes courtoisie et la manière de saluer qu'on grand nombre de voyageurs nous avait signalés.

Eh bien ! Nous sommes heureux de constater que les plaintes avaient été exagérées. S'il y avait parfois un mouvement de mauvaise humeur chez les garçons de service, la plupart des temps c'étaient les voyageurs eux-mêmes qui en étaient la cause par leur insistance trop marquée, et puis la patience humaine a des bornes, et quand on passe des nuits entières sans dormir, toujours travaillant, dans un surmenage continu, on peut parfois avoir un mouvement d'oubli qu'on regrette aussitôt.

C'est que malheureusement les garçons de service de bord de nos bateaux sont astreints à un travail surhumain sur les couvertes roulées, ils ont parfois jusqu'à 200 voyageurs à soigner, à nourrir, à veiller, et ils ne sont que quatre pour cette dure besogne, deux aux premières, deux aux secondes. Jugez des efforts qu'ils doivent fournir pour arriver à donner satisfaction à tout le monde !

Et puis les bateaux voyagent toujours, le repos pour eux n'existe pas. Tant qu'ils tiendront la mer ils seront constamment debout, constamment sous pression.

Voyez le rapide de Nice : Il part le mercredi de Marseille n'ayant bougé, les garçons ont dû préparer et compter les voyageurs 300 couchettes. Le soir, au dîner, il y a deux et trois services de table, en secondes surtout, et qui les oblige à travailler jusqu'à 10 heures. Puis c'est la veillée en mer qui les attend, les accablements des voyageurs que le roulis rend malades. A l'arrivée à Nice, ils ont juste le temps pendant les quelques heures qu'ils passent dans le port de refaire de nouveau les couchettes, aérer les cabines, leur enlever les relents de la nuit, les nettoyer à fond, puis les parquer pour l'aller. De nouveau il faut veiller à petite voix à votre chemin le départ pour rentrer à Bastia ; nouvelle course, quatre heures, après pour Nice, nouvelle rentrée à Bastia le lendemain. Le dimanche encore à Livourne, puis le lundi retour à Marseille pour recommencer l'éternelle chevauchée maritime pendant huit ou dix mois dans une mer presque toujours tourmentée !

Dans ces conditions, nous comprenons que le personnel ne gueule, le malheureux ait parfois un mouvement de colère à la réponse brutale d'une vieille dame ou à un ordre souvent donné avec trop d'autorité.

C'est pourquoi, à l'avenir, lorsqu'on viendra dans nos bureaux se plaindre du service de bord, nous répondrons : Ce n'est pas à ces malheureux qu'il faut s'en prendre, mais vous plus haut, M. Fraissinet qui est très humain fera disparaître ces inconvénients.

Déjà il a reconnu l'année dernière que le nombre des personnes voyageant en Corse augmentait sans cesse, qu'il serait des rapides s'est ou va et vient continuel, incessant, de voyageurs et de marchandises.

— Je ne crois pas qu'on voyage tant en Corse, s'est-il écrié un jour !

Et bien, si on sort. Il faut augmenter le personnel. Il ne faut pas donner prise à la cause équivoque, car malheureusement dans toutes les circonstances ce sont les petits et les humbles qui dappent !

## Le Poids de la balle de farine

Bastia, 19 mars 1909.

M. le directeur du *Petit Bastiais*,

Notre port important, chaque année, une grande quantité de balles de farine de froment que l'on peut évaluer à environ 150.000.

Une balle de farine, pour avoir le poids réglementaire, consacré par l'usage, passé en force de loi, doit peser 122 kilos 1/2.

Or, depuis quelques temps, quelques commerçants de notre ville font établir, paraît-il les balles de farine au poids de 120 et même de 118 kilos l'une.

Ce fait constitue une fraude à l'égard de l'acheteur, et une concurrence déloyale envers les commerçants honnêtes, qui préfèrent, plutôt, être sacrifiés dans leurs intérêts que de se prêter à une chose illicite pouvant les exposer à des poursuites judiciaires.

La Chambre de Commerce, gardienne naturelle des intérêts généraux et du bon renom de notre commerce, doit chercher le moyen de porter remède à ces agissements, qui ne peuvent que jeter un nouveau discrédit sur notre pays déjà si malheureux.

Les acheteurs de farine doivent se mettre en garde contre la manière d'agir de ces commerçants peu scrupuleux et exiger de leur vendeur le poids de 122 kilos 1/2 par balle auquel ils ont droit.

*Un Acheteur.*

## Aux Mutualistes Bastiais

Camarades,

Le 23 février 1908 les présidents des groupements Mutualistes de la Corse se sont réunis en congrès dans la salle du Conseil général, sous la présidence de leur doyen d'âge M. Simon, président de la Société des marins de Bastia, et ont, sur une proposition dictée de toute les sociétés de la deuxième zone départementale dans votre ville.

Il fut en outre donné délégation à vos groupements de faire les démarches nécessaires pour obtenir de M. le Ministre de la Prévoyance Sociale d'après les cette ordonnée qui a été faite au 1er trimestre 1909.

Le 2e Congrès eut à s'occuper d'une question plutôt intéressant les Mutualistes inscrivains : la *Création d'une Société Unique* s'occupant spécialement du service des retraites.

Un comité d'étude par arrondissement a été chargé pour préparer un travail préparatoire. Le Comité d'Ajaccio a reçu la mission spéciale de centraliser toutes les propositions et de préparer un travail d'ensemble qui sera discuté et arrêté en assemblée générale.

Personnellement j'ai chargé des détails que j'ai établis à M. Chanoit, préfet de la Corse, et de qui j'ai remplacé a été remis par nous est avec remplacement à Ajaccio, aussi, quelle ne pas ou de reprendre un mot sur de la production réunion.

J'ai pensé que le moment est venu de vous rappeler la mission qui vous a été confiée.

Aussi, elle s'éloignait hier, pleurée par son inconsolable époux et par ses enfants, regrettée par la population entière de Castello.

Malgré le mauvais état des routes, les amis étaient venus nombreux des environs et de Bastia pour témoigner à M. Michel Dias et à ses enfants la part qu'ils prenaient à leur douleur.

Un beau catafalque avait été dressé au milieu de la nef et de nombreux cierges avaient été disposés tout autour.

Toute la population a accompagné le cercueil de cette femme de bien jusqu'au champ du dernier repos.

Nous présentons à M. Michel Dias et à ses enfants toutes nos condoléances à l'occasion du nouveau deuil qui les a frappés.

⁂

VIZZAVONA. — Les tourmentes de neige continuent à Vizzavona. Les habitants de la petite station d'été sont complètement bloqués dans leurs maisons, incommodant assurément grave, mais qu'ils supportaient vaillamment si leur vie et leurs intérêts n'étaient sérieusement lésés. Ainsi, dans la nuit de dimanche dernier, vers trois heures du matin, la toiture du dépôt de glace s'est effondrée sous le poids de la neige d'une épaisseur de 1 mètre 25.

La glace renfermée dans l'entrepôt représentait le travail de toute une famille, la famille Xavier Grimaldi, qui pendant l'hiver s'impose les plus lourds sacrifices et les plus durs travaux pour, l'été venu, en recueillir le produit. Or, l'accident de dimanche est venu détruire toutes leurs espérances, jetant cette famille dans la misère.

Nous nous faisons un devoir d'attirer sur cette désastreuse situation l'attention des pouvoirs publics en les priant d'intervenir et d'atténuer par un équitable secours le malheur dont la famille Grimaldi a été frappée.

NOCARIO. — Le 8 mars a été célébrée à Nocario, une messe solennelle de requiem en mémoire du regretté M. Giovanetti juge de paix, maire et conseiller général, sur l'invitation de MM. Paoli Achille petit-neveu du défunt, et Paoletti et Zanantelli ses amis.

Une foule nombreuse, venue de Polveroso, de Verdese et de Nocario, se pressait dans l'église de Saint-Michel, rendait ainsi un pieux souvenir à l'homme de bien qui disparut le 8 mars 1908. — F.

## L'Election législative de Sartene

*Scrutin de ballottage*

Dimanche prochain, 24 mars, les électeurs de l'arrondissement de Sartène sont élire un député en remplacement de M. Thadée Gabrielli, élu sénateur le 3 Janvier dernier.

Deux candidats se trouvent en présence ;

M. le docteur Balesi, conseiller général de Portovecchio, radical-socialiste, qui est soutenu par tous les Représentants de la Corse au sénat et à la Chambre, par le Gouvernement et par le comité exécutif du parti radical et radical-socialiste.

M. Célestin Caitucoli, conseiller général de Petreto-Bicchisano, qui est soutenu par M. Quilichini, maire de Sartène, libéral, lequel s'est désisté en sa faveur après le premier tour de scrutin.

La lutte est très chaude ; les deux candidats se tiennent de très près, mais l'élection de M. le docteur Balesi paraît assurée.

⁂

Au premier tour de scrutin, trois candidats étaient en présence :

M. le docteur Balesi ;
M. Célestin Caitucoli ;
M. Quilichini, maire de Sartène, libéral.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

| | |
|---|---|
| Inscrits | 12 887 |
| Votants | 8.312 |

| | Caitucoli | Balesi | Quilichini |
|---|---|---|---|
| Sartène | 218 | 465 | 588 |
| Campomoro | 45 | 52 | 28 |
| Bilia | 25 | 4 | 19 |
| Foce Bilzese | 25 | 24 | 44 |
| Granace | 18 | 2 | 42 |
| Gerace | 25 | 14 | 29 |
| Giuncheto | 30 | 18 | 6 |
| Tivolaggio | 13 | 0 | 7 |
| | 301 | 906 | 769 |
| Sta Lucia de Tallano | 69 | 71 | 80 |
| Altagene | 115 | 44 | 42 |
| Carginca | 15 | 17 | 35 |
| Loreto de Tallano | 8 | 18 | 17 |
| Mela | 5 | 18 | 18 |
| Olmiccia | 17 | 14 | 28 |
| Poggio de Tallano | 11 | 12 | 12 |
| Zonza | 60 | 49 | 52 |
| St André de Tallano | 6 | 10 | 33 |
| | 306 | 269 | 314 |
| Serra di Scopamene | 5 | 51 | 52 |
| Aullene | 115 | 44 | 42 |
| Calcatoggio | 29 | 60 | 27 |
| Mousseca | 56 | 57 | 39 |
| Quenza | 4 | 43 | 27 |
| Sorbollano | 2 | 75 | 44 |
| Sotta » | 12 | 205 | 50 |
| Zerubia | 5 | 14 | 3 |
| | 228 | 548 | 284 |
| Portovecchio | 53 | 610 | 76 |
| Conca | 17 | 134 | 20 |
| Lecci | 0 | 55 | 1 |
| Bari di Portovecchio | 58 | 164 | 52 |
| | 128 | 963 | 149 |
| Petreto Bicchisano | 177 | 52 | 36 |
| Arginesta Monacco | 49 | 29 | 27 |
| Casalabriva | 36 | 40 | 15 |
| Mosa Cruce | 65 | 87 | 57 |
| Olivese | 104 | 48 | 28 |
| Sollacaro | 176 | 36 | 32 |
| | 508 | 292 | 197 |
| Ornito | 158 | 144 | 74 |
| Arbitrera | 27 | 6 | 33 |
| Pozzano | 78 | 27 | 27 |
| Propriano | 156 | 63 | 106 |
| Sta-Maria-Figanella | 47 | 3 | 29 |
| Viggianello | 37 | 48 | 25 |
| | 493 | 279 | 294 |
| Levie | 192 | 66 | 137 |
| Carbini | 75 | 36 | 21 |
| Tavaralo Figari | 191 | 95 | 37 |
| San-Gavino di Carbini | 60 | 43 | 57 |
| Zonza | 53 | 40 | 36 |
| | 571 | 280 | 272 |
| Bonifacio | 60 | 452 | 121 |

*RECAPITULATION*

| | |
|---|---|
| MM. Balesi . . . | 3.370 voix |
| Caitucoli . . | 2.424 |
| Quilichini . . | 2.397 |

*Bulletin Financier*

Paris, 19 mars 1909.

Bien que ne fréquentant pas aux cours les plus bas, notre marché est en-core en

## Gazette Judiciaire

Hier, après-midi, les Avocats de la Cour d'appel se sont réunis auprès de leur vénéré Premier Président, M. Collin, et lui ont exprimé en termes émus tous les regrets que leur causait sa mise à la retraite.

Ces regrets, en effet, sont unanimes au sein de la communauté des Avocats pour laquelle M. le Premier Président Collin a toujours eu, pendant les longues années qu'il a passées au Palais, les attentions les plus délicates.

L'honorable Magistrat a paru très touché de cette démarche toute spontanée et a vivement remercié les Avocats de leur si aimable visite.

P. G.

## GAZETTE DÉPARTEMENTALE

BRANDO. — Il y a à peine deux semaines, M. Michel Dias, l'honorable commerçant de Castello, recevait la triste nouvelle de la mort de son fils Pierre, décédé dans un quarante quatrième année à San Domingo. Ce fut un coup terrible pour toute la famille, mais particulièrement pour Mme Michel Dias qui se trouvait assez gravement malade depuis longtemps et qui n'a pas eu assez de force pour réagir contre sa grande douleur.

Aussi, elle s'éloignait hier, pleurée par son inconsolable époux et par ses enfants, regrettée par la population entière de Castello.

Malgré le mauvais état des routes, les amis étaient venus nombreux des environs et de Bastia pour témoigner à M. Michel Dias et à ses enfants la part qu'ils prenaient à leur douleur.

Un beau catafalque avait été dressé au milieu de la nef et de nombreux cierges avaient été disposés tout autour.

Toute la population a accompagné le cercueil de cette femme de bien jusqu'au champ du dernier repos.

Nous présentons à M. Michel Dias et à ses enfants toutes nos condoléances à l'occasion du nouveau deuil qui les a frappés.

⁂

VIZZAVONA. — Les tourmentes de neige continuent à Vizzavona. Les habitants de la petite station d'été sont complètement bloqués dans leurs maisons, incommodant assurément grave, mais qu'ils supportaient vaillamment si leur vie et leurs intérêts n'étaient sérieusement lésés. Ainsi, dans la nuit de dimanche dernier, vers trois heures du matin, la toiture du dépôt de glace s'est effondrée sous le poids de la neige d'une épaisseur de 1 mètre 25.

La glace renfermée dans l'entrepôt représentait le travail de toute une famille, la famille Xavier Grimaldi, qui pendant l'hiver s'impose les plus lourds sacrifices et les plus durs travaux pour, l'été venu, en recueillir le produit. Or, l'accident de dimanche est venu détruire toutes leurs espérances, jetant cette famille dans la misère.

Nous nous faisons un devoir d'attirer sur cette désastreuse situation l'attention des pouvoirs publics en les priant d'intervenir et d'atténuer par un équitable secours le malheur dont la famille Grimaldi a été frappée.

NOCARIO. — Le 8 mars a été célébrée à Nocario, une messe solennelle de requiem en mémoire du regretté M. Giovanetti juge de paix, maire et conseiller général, sur l'invitation de MM. Paoli Achille petit-neveu du défunt, et Paoletti et Zanantelli ses amis.

Une foule nombreuse, venue de Polveroso, de Verdese et de Nocario, se pressait dans l'église de Saint-Michel, rendait ainsi un pieux souvenir à l'homme de bien qui disparut le 8 mars 1908. — F.

## Mérite Agricole

M. Mannaroni Antoine-François, négociant, maire de Zilia, a été nommé officier du Mérite agricole : chevalier du 8 février 1907.

⁂

Ont été nommés au grade de Chevalier, MM.

Albertini Quilicus, agriculteur, maire d'Albertacce.

Antarelo Mathieu, propriétaire à Lopigno, amélioration de l'élevage, vulgarisation des meilleures méthodes culturales, 25 ans de pratique agricole.

Antonini Jean-Joseph-Roch-Tousaint, adjoint municipal à Olmo, reconstitution de vignobles, travaux de statistique agricole, 15 ans de pratique agricole.

Biondi Jacques-Joseph, maire, propriétaire et j g suppléant à Sainte-Lucie de Moriani, introduction, dans la contrée, des cépages américains et des traitements curatifs, 22 ans de pratique agricole.

Giudicelli Antoine-Jean, propriétaire à Nesa, viticulteur primé pour la taille de la vigne, 20 ans de pratique agricole.

Leca Auge, présenté au chef d'octroi à Hyères, services rendus à l'occasion de l'application de la loi sur les fraudes alimentaires.

Perfetti Antoine-Toussaint, propriétaire à Sisco, améliorations de l'élevage par vaches laitières, vulgarisation des meilleures méthodes de culture, 20 ans de pratique agricole.

Franceschi-Borgo Albert-Armand, chef de cabinet du préfet de l'Aube, services rendus à l'agriculture du département, 16 ans de services.

Simeoni Joseph Marie, cultivateur à Calcatoggio.

## Necrologie

### M. Jean-Pierre Carbone

Nous avons appris avec un vif sentiment de regret la mort, à l'âge de 88 ans, de M. Jean-Pierre Carbone, propriétaire à Ajaccio.

Le défunt était trop connu et trop estimé dans notre ville pour qui soit utile de faire ici son éloge. Cependant ceux qui l'ont connu garderont longtemps le souvenir de ce sympathique vieillard, dont la vie fut des mieux remplies et qui, attardé dans notre époque, avait su si bien conserver les habitudes et les bonnes manières d'un autre temps.

Les obsèques de M. J.-P. Carbone ont eu lieu mardi, à midi, au milieu d'une foule considérable. Le deuil était conduit par ses fils entourés de nombreux parents.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Joseph Levie, Noël de Santi, Jean Lanzi et Sylvestre Franceschi, selon le désir exprimé par le défunt quelques instants avant sa mort.

L'absoute a été donnée dans l'oratoire de Saint-Roch et l'inhumation a eu lieu dans un caveau de famille aux Capucins.

M. Jean-Pierre Carbone était le père de nos confrères Louis et Jules Carbone, de l'*Union Républicaine*, auxquels nous adressons l'expression émue de nos sincères condoléances.

Nous nous associons aux sentiments exprimés par le *Journal de la Corse* et offrons à nos excellents confrères, MM. Louis et Jules Carbone, si cruellement éprouvés nos condoléances bien attristées.

## Conseil de Revision

Samedi 20 mars, canton d'Olmi-Cappella, à Olmi-Cappella, à 11 heures du matin.

Conseillers généraux : M. Orabona, titulaire ; M. Fabiani, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Marini, titulaire ; M. Muzio-Olivi, suppléant.

*Dimanche 21 Mars*
*Voyage à Ajaccio*

Lundi, 22 mars, canton d'Omessa, à Omessa (gare), à 4 heures 3/4 du soir.

Conseillers généraux : M. Albertini, titulaire ; M. Corvetti, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Orsatelli, titulaire ; M. Grimaldi T., suppléant.

Mardi, 23 mars, canton de Saint-Laurent, à Canavaggia (maison Delfini), à 3 heures 1/2 du soir.

Conseillers généraux : M. Pierangeli, titulaire ; M. Bereni, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Poli, titulaire ; M. Quilici, suppléant.

Mercredi, 24 mars, canton de Sermano, à Sermano, à 3 heures du soir.

Conseillers généraux : M. Lorenzi, titulaire ; M. Benedetti, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Emmanuelli, titulaire ; M. Polidori, suppléant.

## Nos Cantonniers

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Votre estimable journal du 25 février nous annonce que « le maximum de la rente viagère totale, à laquelle les cantonniers de l'Etat peuvent avoir droit, par application du décret du 22 février 1896, est fixé pour l'exercice 1909 aux deux tiers du salaire ». Ce décret a paru d'autres fois sur divers journaux, quoiqu'il n'ait été pas encore mis en vigueur, vu que jusqu'à ce jour aucun cantonnier n'a bénéficié des deux tiers en question.

Nous serions donc désireux de savoir si le susdit décret s'a tresse à tous les cantonniers en général ou à quelques-uns d'entre eux seulement ; et pourquoi ?

Avec nos remerciments, agréez, M. le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

*Un groupe de Cantonniers retraités Corses*

## LES JARDINS ET LES FLEURS

Le retour du Printemps ne sera nulle part mieux célébré que dans le « Numéro spécial du Printemps » que publie la *Vie à la Campagne* revue magnifique et avant tout pratique, publiée sous la Direction de M. Albert Maumené.

Tout naturellement sous sa rubrique couverture en couleurs « Les Jeunes Roses Bourbon, » de Louis Aubert, de Nanterre exceptionnellement soignée, traitant sorti des Jardins et des Fleurs. Les soixante-douze pages de ce numéro de mars en sont garnies que compte cette superbe revue hors série : « Parterres fleuris de Lavoine et de Tonnelle, » de Louise Pallandre.

L'élite des spécialistes de l'horticulture française traitent tur à tur Jardins et des Fleurs : MM. Bruant, Chaumet, Gardeur, Croux, Dubois, Fauvel, Gravereaux, Hardy, Lemoine, Lévêque, Mallet, Nomblot, Meyer, Nardy, Simonet, Truffaut, Vallerot, de Vilmorin donnent mille renseignements pratiques, augmentés mille fois ingénieuses pour la culture des Jardins potager, fruitier et d'agrément.

Ensemble merveilleux, on le voit que ce « Numéro du Printemps » de la *Vie à la Campagne* ; l'Oeuvre et l'Agriculture y vont de compagnie, c'est le guide le plus sûr en même temps que le plus charmant, de tous les propriétaires, professionnels et amateurs. Ce numéro est en vente partout, prix : 1 fr. 50. Il sera offert gracieusement à toute personne qui souscrira un abonnement d'une année, à partir du 1er avril, à la Librairie Hachette et Cie.

## La Bagarre du Vieux-Port

Bastia, le 19 mars.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Votre estimable journal n'est fait un devoir de relater toutes les péripéties de la rixe sanglante du Vieux-Port, et dans votre numéro du 17 courant, mon nom est compris parmi les agresseurs.

Je tiens à protester, car je n'ai jamais été un batailleur, et, occupé uniquement à assurer le pain de ma famille, je me trouvais occupé à mon travail, au Nouveau-Port, au moment de la bagarre.

D'ailleurs, je dois reconnaître que ma femme s'y est trouvée, et, dans la mêlée, quatre personnes l'ont assaillie et contusionnée gravement.

Certain que vous daignerez insérer la présente rectification,

J'ai l'honneur, etc.

PIERRE MATTEI,
*Cordonnier.*

## Gazette Ajaccienne

*Arrestation*

Les nommés M. Dominique, 21 ans, et C. Joseph, 34 ans, inculpés de vol au préjudice de MM. Carboni et Paravisini, ont été arrêtés et écroués à la maison d'arrêt.

*Nos Hivernants*

Sont arrivés à Ajaccio :

M. le baron de Holzkaren, M. le baron de Yvoy (Hollande), Mme et M. Bignon, député, M. W. C. Maxwell (Londres), M. W. Riey (Vienne), M. et Mme Foudary (Suisse)

Nous leur souhaitons la bienvenue.

**Musique Municipale d'Ajaccio**

Pisce du Dimanche

Programme du 21 mars, à 2 h. s.

| | |
|---|---|
| Hymne de l'Infanterie de Marine, | Cappé. |
| Petite et Peyron, ouv., | Suppé. |
| Perle del sul, baiser, | Labory. |
| Rigoletto, fant., | Verdi. |
| Tannhauser, grande marche, | Wagner |

Le Chef de Musique, TIBERI.

## THÉATRE MUNICIPAL

Samedi, 20 mars

*A la demande générale :*

I FIGLI DI NESSUNO

Drame in 6 atti di Rindi

Location chez M. Poggi.

Le buffet est tenu par M. Scavi.

## Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 19 mars.

Thermomètre — Minima du matin : 10°, à midi 14°. — Maxima : 14°. Baromètre — Minima du matin : 759 mm. Rio ma 9°.

Baromètre — Minima du matin, 761 mm. à midi, 761 mm. 6 heures du soir 761 mm.

Vent — Dans la matinée. Calme.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, le matin. Découvert.
L'après-midi, id.

⁂

*Ecole supérieure de guerre*

MM. les lieutenants Mondielli, du 112e, et Poli Marchetti, du 58e, sont définitivement admis à l'école supérieure de guerre.

Nos vaillants officiers sont nos chaleureuses félicitations à ces deux jeunes et brillants officiers.

⁂

*Nouvelles maritimes*

M. Mariani, du François, capitaine de 3e classe de l'inscription maritime, est nommé à l'emploi de commis de 2e classe.

M. Fenegos de vaisseau Bonvarati, du port de Cherbourg, est désigné pour embarquer comme second sur la *Mazure*, à Toulon.

⁂

*Décès*

Nous apprenons avec regret la mort de Mlle Pauline Brezzani, fille de l'honorable Architecte de la Ville, au pensionnat des Sœurs Saint-Joseph, à Livourne.

Les obsèques auront probablement lieu lundi.

Nous prions M. et Mme Brezzani, d'agréer la grande part que nous prenons à leur immense douleur.

⁂

*Mérite Agricole*

M. Mattei Paul, président de la société « La Corse, » à Tunis, a été nommé chevalier du Mérite agricole ; services importants rendus à la colonisation et au peuplement de la Tunisie, 33 ans de pratique.

⁂

*Contraventions*

Les agents ont dressé contravention contre la nommé G. A. M. marchande sur le marché, pour avoir vendu le cabris 1,60 le kilo.

Il serait temps que l'on fasse respecter l'arrêté municipal qui prescrit que le cabris ne doit pas se vendre plus de un franc le kilo.

⁂

*Nouvelles militaires*

M. le lieutenant Musselli, du 4e régiment colonial, est inscrit sur le tableau d'avancement pour le grade de capitaine.

⁂

*Pilules Suisses*

Courbetaux (Garon) 12 Sept, 08.

Sur le conseil de voisins, très satisfaits des Pilules Suisses, ma femme a fait usage de ces Pilules contre la constipation et s'est guérie rapidement. A. PRÉMARTIN (Signé.).

⁂

*Avis*

L'étude de M. Petri-Gazano, avoué, est transférée Boulevard de Cardo, 7, au 3e étage.

## Nouvelle Société Navale de l'Ouest

*Agent en Corse :*
PIERRE VINCENTELLI
33, Rue de l'Opéra Bastia

**Service régulier entre**

la Corse, la France, la Belgique la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

*Frêts avantageux*

Arrivée du *Saint-Marc*, le 15 mars ; départ le 19.

Arrivée du *Saint-Pierre*, le 21 ; départ le 25 mars.


PIPPERMINT GET
Grande Liqueur,
Tonique, Reconstituante

Un verre de VRAI GET est spécialement recommandé après les repas, pour faciliter la digestion, parfumer et assainir la bouche.

CETTE LIQUEUR crée dans tout l'organisme un sentiment de fraîcheur et de bien être et se recommande aux DAMES, à MM. les FONCTIONNAIRES, COLONS, dans les SOIRÉES, après le bain, après les TRAVAUX et PROMENADES fatigantes.

Quelques GOUTTES de *PIPPERMINT GET*, dans l'eau fraîche, forment la meilleure des boissons d'été, désaltérant sans fatiguer l'estomac. Le *Get* ne pèse que 29 et n'alcoolise pas.

*Se méfier des nombreuses imitations.*


# Nos Dépêches

00157

## La Grève des P. T. T.

La grève générale des P. T. T. bat son plein ; les communications télégraphiques entre *Paris-Marseille-Bastia* continuent à être interrompues. Notre service d'informations se trouve, de ce fait, de nouveau suspendu.

Nos lecteurs voudront bien nous en excuser.

## AVIS DE DÉCÈS

(PRUNELLI DI FIUMORBO)

M. Noël Paoli, greffier de la Justice de paix de Prunelli di Fiumorbo, et Mme Noël Paoli et leurs enfants ; M. Louis Paoli, commis greffier ; M. et Mme Antoine-Padoue Pietri et leurs enfants ; Mme veuve Marie-Nonce Casanova, née Paoli ; M. Paoli, notaire et maire ; M. Dalias Paoli, capitaine en retraite ; M. Antoine Paoli, professeur adjoint ; Mlle Marie-Olive Paoli ; M. et Mme Adorne Olivieri et leurs enfants ; M. et Mme Antoine François Taddei et leurs enfants ; M. et Mme Louis Maschibli et leurs enfants ; Mlle Séraphine Taddei ; M. Jean-Paul Dominici et ses enfants ; M. Antoine Dominici et sa famille ; Mme veuve Pierre-Jean Dominici et ses enfants ; Mme veuve François-Louis Dominici et ses enfants ; M. et Mme Dominique-Antoine Brancaleoni et leurs enfants ; M. et Mme Joseph Giovanni et leurs enfants ; Mme veuve Marie-Xavière Taddei et ses enfants ;

Les familles Michelli, Grimaldi et Castellani.

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

*Monsieur Gratien Paoli*
*Ancien Greffier*

leur père, beau-père, grand père, frère, oncle, décédé à Prunelli di Fiumorbo, le 11 mars, à l'âge de 67 ans.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

## Avis aux producteurs de vin

Afin de faciliter l'exportation des vins de Corse sur le continent français M. A. Padovani, agent maritime à Bastia, vient d'établir des tarifs à prix très réduits entre Bastia et les villes du réseau du chemin de fer de Paris, Lyon, Méditerranée et Paris.

Dans ces tarifs sont compris tous les frais de transport et de transit à Marseille, sauf les droits d'octroi et de régie.

Pour 1 bordelaise vin 250 kil. de Bastia à Paris 18.75.

Pour 2 bordelaises vin 500 kil. de Bastia à Paris 32.75.

Pour 4 bordelaises vin 1000 kil. de Bastia à Paris 61.00.

Pour un demi muid 600 kil. de Bastia à Paris 33.75.

Adresser les expéditions à M. A. Padovani, gare Maritime, Bastia.


BIJOUTERIE-HORLOGERIE
DANESI Fils
Ancien Chef des Ateliers d'Horlogerie de BESANÇON
16, Boulevard Paoli, BASTIA

M. DANESI a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle qu'il se charge de toutes réparations de Montres et Pendules (*montements les plus compliqués*).

M. DANESI, faisant lui-même toutes les réparations, est certain de livrer un travail soigné et garanti. Prix modérés.

LUNETTERIE de 1er CHOIX

*Société Forestière*
d'Isolaccio et Serra
Pietrapola-les-Bains

*Vente de bois en grume ou débité*
PIN, CHÊNE, HÊTRE, CHATAIGNIER, AULNE

Débit de toutes sortes sur commande pour construction, menuiserie, ébénisterie.

Meubles bruts,
Lits, Tables, Armoires, etc.

*Charbon de bois et bois à brûler*

Entrepôt : à Ajaccio, chez M. Antoine Médori.

FABRIQUE
de CARREAUX mosaïques
au ciment comprimé
unis, à dessins, simili-marbre
*Grand choix de dessins et couleurs*

TUILERIE ET BRIQUETERIE MÉCANIQUES
TUILES ET BRIQUES SUPÉRIEURES
*en tous genres*
Production : 10.000 pièces par jour
CHAUX GRASSE
de qualité supérieure
CHAUX HYDRAULIQUE. — CIMENTS
Plâtres
Fers et Aciers en barres
Fers à planchers I
BOIS DE CONSTRUCTION
*Madriers, Planches,*
*Chevrons, Liteaux, Lattes*

Magasins de vente : Bastia, 2, Avenue Carnot ; Corte, Nouvelle Traverse.

F. CHARDON & Cie
*Francardo (Corse)*

*Machine à Tricoter*
TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE
Rapportant de 30 à 50 fr. par semaine selon temps employé et sans apprentissage.
S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gauloise* en Corse, demeurant à Carbuccia par Urciani.
Joindre un timbre pour la réponse.

USINE à GAZ, *BASTIA*
Houille, Coke, Goudron
TERRES ET BRIQUES REFRACTAIRES
*Prix au détail*
(Marchandises prises à l'Usine)
*Houille*, 4.50 les 100 kilos
*Coke* tout venant, 3.00 » »
*Coke* concassé à la machine pour cuisinières et calorifères, 3.50 les 100 kilos.
*Goudron*, 0.10 le kilo.
*Terres refractaires*, à partir de 10.00 les 100 kilos.
*Briques refractaires*, à partir de 25.00 les 100.
La Direction se charge de la livraison à domicile ou en gare de Bastia, moyennant une légère augmentation de prix.
Adresser les commandes au Directeur de l'Usine à Gaz Bastia

Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
6, Boulevard du Palais, en face
Assurances : Vie. — Incendie. — Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances — Gérance d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
*Prêts sur Hypothèque*
Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Etablissement de Comptabilités. — Bilans

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES

REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI

ALBERTINY ET Cie

NICE ET CANNES

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI

**Cordonnerie Modèle**
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

*Saison Printemps-Eté 1908*

Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures d'Été en toile
en noir et couleur, dernière mode
*Choix considérable de Pantoufles*

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe de sa
modèles fabriqués extraordinairement soigné
la mesure et vendus à des prix de bon
marché inouïes jusqu'à ce jour.

*La Maison se charge des réparations*

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Système perfectionné)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
*68 Paoli, 68, au 1er*
*Heures Bondatti*

LIQUEUR DE NOIX
DOUBLE
par M. SIMONCELLI
propriétaire à Cardo

Médaille d'argent, Exposition de Bastia (1907)
Croix de Mérite et Médaille d'or
Exposition Internationale de Bastia (1908)

Douée de propriétés stomachiques, recommandée par les sommités médicales de Montpellier qui en font l'analyse et officiellement par M. Combes-Brun, l'un des maîtres les plus distingués de la Faculté de Montpellier où elle fut couronnée par la Ville, notre LIQUEUR fabriquée suivant le vrai procédé des vieux de jadis, se recommande aux estomacs délicats par ses propriétés digestives, son arôme et son velouté.

Elle est recommandée aux personnes souffrant de maux d'estomac désireuses d'absorber leurs souffrances, dans les cas d'apoplexie ou autrement contre le mauvais air et les épidémies.

Elle est indispensable aux enfants.

La LIQUEUR DE NOIX se prend à tout moment et après chaque repas pour activer la digestion. Elle s'absorbe par petits verres à liqueur.

Dépôt chez M. Vitale près Cardo.

*Se méfier des contrefaçons*

Librairie Ollagnier




EN VENTE PARTOUT

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier

FUMIER
Trois francs le collier
CÔTE DE TABACS
Dix francs la tonne
S'adresser à l'Usine de Toga.

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ
Chronique, Contes, Nouvelles, Romans d'Art, Musique, Concours, etc.
La Famille
500.000 LECTEURS
PARAISSANT LE DIMANCHE
Un an : 5 fr. — Six mois : 2 fr. 50
Un Numéro Spécimen gratuit sur demande
1, rue Cadet — PARIS

Maux de Dents
guéris radicalement
par Boulettes Dentaires
de A. FOURNEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Médaille aux Concours Internationaux. Exigez la véritable pointure
Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Raf faelli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Sorgeniels, Centre Napoléon, à Ajaccio

La Maison L.-N. MATTEI & Cie
GRANDE DISTILLERIE BASTIAISE
BASTIA (Corse)

met en vente de l'excellente Eau-de-Vie de vin Corse aux prix suivants.

Eau-de-Vie de Vin
Année 1895, bouteille de 3/4, 4 grappes, 3,50
— 1897, — — 3 — 2,50
— 1899, — — 2 — 1,75
— 1902, — — 1 — 1,25

Eau-de-Vie de Marc
Vieille, bouteille de litre. . . . . 1,25
Nouvelle, bouteille de litre. . . . . 0,95
*Eau-de-Vie pour conservation de fruits.*

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
*Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.*
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
*Appareils Sanitaires*
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux magasins Boulevard & Boulevard de Cardo, 1.

REVUE-GUIDE POPULAIRE PRATIQUE
Bulletin mensuel (8 pages, demi-grand), renseignements utiles, moins, défense et intérêts du commerçant, très intéressant pour commerçants. *Demander spécimen et s'abonner*
Fr. MAESTRACCI
AGENT AU TRIBUNAL DE COMMERCE
3, rue Neuve St-Roch, Bastia (Corse)
ou dans tous les bureaux de poste.

*Pétrole Raffiné d'Amérique*

Marque LE LION

Qualité supérieure, sans fumée et inodore

fr. 50 le Bidon de 18 litres et demi

*Prix spécial pour le gros*

En vente chez MM. L. N. Mattei et Cie

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 80 DIMANCHE 21 MARS 1909

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divorces, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | un an | 3 mois | 1 mois | |
|---|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. | Union postale, et autres Pays : le port en sus. |
| Autres Départ. | 23 » | 12 » | 6 » | |

*On ne répond pas des manuscrits déposés.*

OC158
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

### *LE CALENDRIER*

Fête d'Aujourd'hui : Saint Benoît.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. 37 m. — Coucher, 5 h. 43 m.
Dernier quart, le 14. Nouv. Lune, le 21
Fête de Demain : Sainte Catherine

*20 MARS*

CONTE DU DIMANCHE

## L'HONNEUR DU NOM

Le comte Gaston d'Argis rentrait chez lui à deux heures du matin, dans une fureur indescriptible ; parti à son Cercle avec les deux derniers mille francs qui lui restaient, il avait trouvé le moyen de perdre sur parole trente mille francs. Il avait quarante huit heures devant lui pour trouver cette somme. Que faire ! Il s'était follement assis à son bureau, cherchant un plan pour sortir de l'impasse terrible dans laquelle il se sentait acculé. Quarante-huit heures ! Quarante huit heures pour réussir, sans cela le glorieux nom des d'Argis, affiché au Cercle, allait être ignominieusement exécuté ! Quarante-huit heures ! et le rêveur suivait d'un œil morne l'aiguille d'une pendule empire, qui lui semblait en ce moment dévorer les minutes avec une rapidité vertigineuse.

Il avait levé la tête et sentait tout son passé de prodigue lui remonter au cœur comme un implacable remords. Les portraits des d'Argis qui ornaient son cabinet de travail, l'écrasaient de leur sévère regard d'ancêtres. Ils étaient tous là : Jean, grand porte-étendard de France à Pavie, campé dans sa hautaine armure de preux toujours fidèle ; Robert, premier président au Parlement de Paris, une vie entière d'honneur et de loyauté ; Philippe, maestre de camp des armées du Roi, en veste à la française et poudré à la maréchale, et, dernier de tous, le colonel d'Argis, nez en bec d'aigle, cuirasse au flanc, vibrant dans son cadre tel il devait être emportant, sabre au clair, les escadrons de Milhau dans la charge de Mont-Saint-Jean.

Et tous semblaient lui crier : « Qu'as-tu fait de ce nom immaculé comme l'hermine et éblouissant comme le soleil ; qu'as-tu fait de ce patrimoine de gloire dont Dieu t'avait rendu dernier dépositaire ? » Il entendait ces voix d'outre-tombe ; elles lui scandaient à l'oreille leur anathème justicier, et lui, sentait des gouttes de sueur perler à son front blême. Déshonoré ! il fallait en finir ! et le joyeux compagnon d'autrefois, sortant de son étui un revolver à crosse d'ivoire, s'enfonça dans une rêverie douloureuse.

Soudain, l'on frappa à la porte ; le comte se leva précipitamment et ouvrit : c'était Pierre, le domestique des d'Argis, qui dérangeait ainsi son maître à cette heure de nuit. Il devait, sans doute, avoir des choses bien sérieuses à lui communiquer, car le visage du vieux serviteur était revêtu d'une sorte de gravité étrange. Donc, Pierre s'assit dans un fauteuil et sans morgue ni obséquiosité, dit à son maître :

« Il y a quatorze ans, Monsieur le Comte, que votre père en mourant me dit ces mots :

« Pierre ! si jamais mon fils devait faillir à l'honneur, si jamais le nom sacré des d'Argis devait être traîné dans la fange, promets-moi de veiller sur ce nom et de faire ce que tu jugeras bon pour sauver notre maison. Je viens donc ici, Monsieur le Comte, vous dire : Vous avez compromis l'honneur de la maison, je viens le sauver. Je vous apporte les trente mille francs de votre dette, mais j'y mets une condition. Ne me regardez pas de cet œil hautain, et écoutez-moi, je vous prie, jusqu'au bout : je parle au nom de votre père. En acceptant cette somme, vous devenez mon débiteur ; vous allez vous engager de suite et me signer un reçu de trente mille francs, que je vous rendrai le jour où vous m'apporterez votre brevet de Chevalier de la Légion d'Honneur. »

Le comte écoutait, stupéfait, cette logique de l'honnêteté qui parlait par la bouche de son vieux serviteur : pourtant, un restant d'orgueil semblait encore le faire hésiter, quand soudain, devant ce dévouement spontané, il ne put se contenir et, ouvrant ses deux bras : Pierre, dit-il, merci ! merci !

Et levant la main vers les portraits toujours rigides : « O ! mes aïeux ! dit-il, je jure de n'avoir désormais pour guide que le code sacré du devoir, je jure de consacrer, comme vous, mes jours tout entiers à la grandeur de mon pays ; je jure que le sang du dernier d'Argis coulera pour la France et que le soldat saura laver le passé du gentilhomme. »

. . . . . .

Trois ans plus tard, le comte d'Argis revenait du Maroc avec l'épaulette de lieutenant et la Croix de la Légion d'Honneur. Il venait embrasser son vieux Pierre : « Rends moi mon reçu et pardonne-moi de t'avoir peut-être réduit à la misère. » Mais le vieux serviteur souriant dans sa barbe grise, lui répondit : « Détrompez-vous, Monsieur le Comte ! si vous avez suivi la tradition des d'Argis, j'avais suivi, moi, la tradition des domestiques, et je ne vous avais donné qu'une des branches de l'anse du panier. »

AUGUSTE FAURE.

### *MUSIQUE MILITAIRE*

PLACE SAINT-NICOLAS

*Programme du 21 mars à 2 h. 1/2*

| | |
|---|---|
| Allegro, | Fengest. |
| Forest, | V. d'Indy. |
| La Vallée d'Ossau, valse, | Becolet. |
| Vercher, fantaisie, | Massenet. |
| Mimi Pinson, | Allier. |

*Le Chef de musique*, L. LAZZARI.

## LA FÊTE DU PRINTEMPS

Quand les blanches violettes du ciel auront cessé leurs sarabandes, ce sera le printemps et toute la nature en liesse célébrera son joyeux avènement. Plus il est tardif, plus il est beau, disent ceux qui l'ont vu bien des fois fleurir et disparaître ; mais cette année, nous l'aurons tant désiré, tant attendu, qu'il faudra bien qu'il soit en belle humeur quand il nous viendra.

Officiellement, c'est le 21 mars que commence le printemps. Mais les hôtes de nos bois, dédaigneux des exigences du calendrier, célèbrent la fête du Renouveau le 19 mars, jour de Saint Joseph, patron des oiseaux. Une délicieuse légende de France raconte que cette nuit-là, pour les oiseaux, est une nuit de fiançailles universelles.

La lune brille toute blanche dans l'atmosphère idéalement pure et fraîche. Les branches des bois sont encore nues, mais la sève qui tressaille sous l'écorce assouplit les rameaux et fait poindre les premiers bourgeons. La vie renaît de toute part : l'herbe est plus verte, çà et là pointent primevères et violettes. Une senteur étrange, venant on ne sait d'où, et qui glisse, s'élève de la terre prête pour de nouveaux enfantements.

C'est la saison heureuse où s'envolent tristesses et dé-espoirs lentement accumulés pendant les trop longues nuits d'hiver. Une vigueur nouvelle renaît au cœur des hommes : les jeunes filles frissonnantes d'inconnu, s'attardent aux sentiers, tout étonnées de se surprendre à rêver... Les vieillards s'appuient moins lourdement sur leur bâton, tandis qu'ils s'intéressent aux pousses fragiles, à la levée des germes en terre, que peut-être, hélas ! ils ne verront pas s'épanouir.

Qu'importe, c'est la fête du printemps, la fête de la joie, la fête de l'amour ! Les hirondelles arrivent à tire d'ailes pour y prendre part, en poussant de grands cris stridents : la brise secoue les dernières feuilles sèches des chênes...

Alors, la nuit du 19 mars exactement, il se passe quelque chose d'inouï : les oiseaux procèdent, dit-on, aux préparatifs de leur nuit de noces, les oiseaux se marient !

Les bans sont publiés sur l'écorce d'un [hêtre.

C'est un mot d'ordre qui court de branche en branche à travers les bois, les haies, les champs, jusque sous les chapeaux des cheminées ; toute la gent ailée, moineaux, pinsons, fauvettes, rossignols, mésanges, roitelets et *tutti quanti*, se met à piailler, à s'ébrouer, à faire bombance, en quête de bonheur et d'amour. On s'égosille à chanter ; que de roulades, que de trémolos ! Ne vous y trompez pas, ce sont autant de déclarations d'amour : c'est le mariage des petits oiseaux !

Pourquoi pas ? C'en est bien fini de la neige qui fait mourir de faim, du froid qui gèle les pattes aux branches... Les moutons ont laissé des touffes de laine aux épines des buissons ; bientôt les arbrisseaux seront feuillus à souhait pour abriter les nids. Les épines-noires fleurissent déjà ; gardez-vous bien d'y commencer votre demeure : l'épine-noire sera dénudée avant l'essor de la couvée. Méfiez-vous aussi des clématites et des vignes-vierges, qui enlacent, la nuit, avec leurs vrilles, les pattes des petits oiseaux endormis...

Mais voici les aubépines qui seront, le temps venu, un vrai bouquet de mariée, tout blanc, tout fleuri, et mouches et moucherons y viendront à plaisir bourdonner : voici les genêts nains dont la floraison d'or va s'épanouir, voici les filas aux lourdes grappes enivrantes, et les coudriers aux larges feuilles à l'abri desquelles il fait si bon veiller.

Et bientôt, ce sera l'avrillée. Les capricieuses giboulées qui pleurent sans cesse sur la gaieté printanière française et poudré à la maréchale, et, dernier de tous, le colonel d'Argis, nez en bec d'aigle, cuirasse au flanc, vibrant dans son cadre tel il devait être emportant, sabre au clair, les escadrons de Milhau dans la charge de Mont-Saint-Jean.

Et tous semblaient lui crier : « Qu'as-tu fait de ce nom immaculé comme l'hermine et éblouissant comme le soleil ; qu'as-tu fait de ce patrimoine de gloire dont Dieu t'avait rendu dernier dépositaire ? » Il entendait ces voix d'outre-tombe ; elles lui scandaient à l'oreille leur anathème justicier, et lui, sentait des gouttes de sueur perler à son front blême. Déshonoré ! il fallait en finir ! et le joyeux compagnon d'autrefois, sortant de son étui un revolver à crosse d'ivoire, s'enfonça dans une rêverie douloureuse.

Soudain, l'on frappa à la porte ; le comte se leva précipitamment et ouvrit : c'était Pierre, le domestique des d'Argis, qui dérangeait ainsi son maître à cette heure de nuit. Il devait, sans doute, avoir des choses bien sérieuses à lui communiquer, car le visage du vieux serviteur était revêtu d'une sorte de gravité étrange. Donc, Pierre s'assit dans un fauteuil et sans morgue ni obséquiosité, dit à son maître :

« Il y a quatorze ans, Monsieur le Comte, que votre père en mourant me dit ces mots :

« Pierre ! si jamais mon fils devait faillir à l'honneur, si jamais le nom sacré des d'Argis devait être traîné dans la fange, promets-moi de veiller sur ce nom et de faire ce que tu jugeras bon pour sauver notre maison. Je viens donc ici, Monsieur le Comte, vous dire : Vous avez compromis l'honneur de la maison, je viens le sauver. Je vous apporte les trente mille francs de votre dette, mais j'y mets une condition. Ne me regardez pas de cet œil hautain, et écoutez-moi, je vous prie, jusqu'au bout : je parle au nom de votre père. En acceptant cette somme, vous devenez mon débiteur ; vous allez vous engager de suite et me signer un reçu de trente mille francs, que je vous rendrai le jour où vous m'apporterez votre brevet de Chevalier de la Légion d'Honneur. »

Le comte écoutait, stupéfait, cette logique de l'honnêteté qui parlait par la bouche de son vieux serviteur : pourtant, un restant d'orgueil semblait encore le faire hésiter, quand soudain, devant ce dévouement spontané, il ne put se contenir et, ouvrant ses deux bras : Pierre, dit-il, merci ! merci !

Et levant la main vers les portraits toujours rigides : « O ! mes aïeux ! dit-il, je jure de n'avoir désormais pour guide que le code sacré du devoir, je jure de consacrer, comme vous, mes jours tout entiers à la grandeur de mon pays ; je jure que le sang du dernier d'Argis coulera pour la France et que le soldat saura laver le passé du gentilhomme. »

. . . . . .

Trois ans plus tard, le comte d'Argis revenait du Maroc avec l'épaulette de lieutenant et la Croix de la Légion d'Honneur. Il venait embrasser son vieux Pierre : « Rends moi mon reçu et pardonne-moi de t'avoir peut-être réduit à la misère. » Mais le vieux serviteur souriant dans sa barbe grise, lui répondit : « Détrompez-vous, Monsieur le Comte ! si vous avez suivi la tradition des d'Argis, j'avais suivi, moi, la tradition des domestiques, et je ne vous avais donné qu'une des branches de l'anse du panier. »

AUGUSTE FAURE.

### *MUSIQUE MILITAIRE*

PLACE SAINT-NICOLAS

*Programme du 21 mars à 2 h. 1/2*

| | |
|---|---|
| Allegro, | Fengest. |
| Forest, | V. d'Indy. |
| La Vallée d'Ossau, valse, | Becolet. |
| Vercher, fantaisie, | Massenet. |
| Mimi Pinson, | Allier. |

*Le Chef de musique*, L. LAZZARI.

## LA FÊTE DU PRINTEMPS

Quand les blanches violettes du ciel auront cessé leurs sarabandes, ce sera le printemps et toute la nature en liesse célébrera son joyeux avènement. Plus il est tardif, plus il est beau, disent ceux qui l'ont vu bien des fois fleurir et disparaître ; mais cette année, nous l'aurons tant désiré, tant attendu, qu'il faudra bien qu'il soit en belle humeur quand il nous viendra.

Officiellement, c'est le 21 mars que commence le printemps. Mais les hôtes de nos bois, dédaigneux des exigences du calendrier, célèbrent la fête du Renouveau le 19 mars, jour de Saint Joseph, patron des oiseaux. Une délicieuse légende de France raconte que cette nuit-là, pour les oiseaux, est une nuit de fiançailles universelles.

La lune brille toute blanche dans l'atmosphère idéalement pure et fraîche. Les branches des bois sont encore nues, mais la sève qui tressaille sous l'écorce assouplit les rameaux et fait poindre les premiers bourgeons. La vie renaît de toute part : l'herbe est plus verte, çà et là pointent primevères et violettes. Une senteur étrange, venant on ne sait d'où, et qui glisse, s'élève de la terre prête pour de nouveaux enfantements.

C'est la saison heureuse où s'envolent tristesses et dé-espoirs lentement accumulés pendant les trop longues nuits d'hiver. Une vigueur nouvelle renaît au cœur des hommes : les jeunes filles frissonnantes d'inconnu, s'attardent aux sentiers, tout étonnées de se surprendre à rêver... Les vieillards s'appuient moins lourdement sur leur bâton, tandis qu'ils s'intéressent aux pousses fragiles, à la levée des germes en terre, que peut-être, hélas ! ils ne verront pas s'épanouir.

Qu'importe, c'est la fête du printemps, la fête de la joie, la fête de l'amour ! Les hirondelles arrivent à tire d'ailes pour y prendre part, en poussant de grands cris stridents : la brise secoue les dernières feuilles sèches des chênes...

Alors, la nuit du 19 mars exactement, il se passe quelque chose d'inouï : les oiseaux procèdent, dit-on, aux préparatifs de leur nuit de noces, les oiseaux se marient !

Les bans sont publiés sur l'écorce d'un [hêtre.

C'est un mot d'ordre qui court de branche en branche à travers les bois, les haies, les champs, jusque sous les chapeaux des cheminées ; toute la gent ailée, moineaux, pinsons, fauvettes, rossignols, mésanges, roitelets et *tutti quanti*, se met à piailler, à s'ébrouer, à faire bombance, en quête de bonheur et d'amour. On s'égosille à chanter ; que de roulades, que de trémolos ! Ne vous y trompez pas, ce sont autant de déclarations d'amour : c'est le mariage des petits oiseaux !

Pourquoi pas ? C'en est bien fini de la neige qui fait mourir de faim, du froid qui gèle les pattes aux branches... Les moutons ont laissé des touffes de laine aux épines des buissons ; bientôt les arbrisseaux seront feuillus à souhait pour abriter les nids. Les épines-noires fleurissent déjà ; gardez-vous bien d'y commencer votre demeure : l'épine-noire sera dénudée avant l'essor de la couvée. Méfiez-vous aussi des clématites et des vignes-vierges, qui enlacent, la nuit, avec leurs vrilles, les pattes des petits oiseaux endormis...

Mais voici les aubépines qui seront, le temps venu, un vrai bouquet de mariée, tout blanc, tout fleuri, et mouches et moucherons y viendront à plaisir bourdonner : voici les genêts nains dont la floraison d'or va s'épanouir, voici les filas aux lourdes grappes enivrantes, et les coudriers aux larges feuilles à l'abri desquelles il fait si bon veiller.

Et bientôt, ce sera l'avrillée. Les capricieuses giboulées qui pleurent sans cesse sur la gaieté prin-

---

31 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## NOELLA

Grand Roman Inédit
par CHARLES MÉROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

REVERE !

I

MONSIEUR D'HONNEUR

— Un soir, en effet, avec des amis, nous [j'étais à Rennes pour une affaire.

— Il vous a demandé ?...

— C'est vrai.

— Si donc il ne vous a pas trouvé [chez vous, il a dû vous suivre.

Mr Brissonnet sourit.

— Comme vous êtes clairvoyante, Mlle, on ne peut rien vous cacher. Je ne devrais pas parler, mais pour vous [seule la confesse, je veux bien, [pourvu — légèrement — à ce que je considère comme un devoir professionnel. Oui, M. de Breux m'a écrit.

— Peut-on vous demander de nous [révéler ?

— En effet.

— Vous lui en avez donné ?

— Je lui ai répondu que votre santé est parfaite et que nous espérons vous conserver longtemps.

— Mon nouveau bien-fait de s'occuper de mes affaires. Je ne me mêle pas des siennes. Je sais cependant par une de mes amies de Paris qu'elles vont assez embarrassées... Après des années de prudence et d'économie, il s'est lancé, dit-on, dans une foule d'affaires qui n'ont pas réussi. Pas m'mscrire ! De vils marchands de mots mort, le meilleur et le plus doux des hommes. Il y a un abîme entre nous... Nous ne nous rencontrerons jamais revus... Nous ne nous reverrons pas...

Elle parut rentrer en elle-même. Sa tête se pencha sur sa poitrine. Ses yeux plongèrent pour ainsi dire au fond du passé. Elle se souvint d'une pensée [fugace qu'elle avait inspirée, à laquelle elle avait pâmé et des menaces qu'elle avait [cru entendre retentir à ses oreilles.

— Prends garde. Il t'arrivera malheur !

— Mon cher Brissonnet, reprit-elle au bout d'un instant, en brossant le manteau, car toutes ces vieilles rancunes se réveillaient en elle, ma sœur est morte peu de temps après l'assassinat de mon mari, — car ce fut un meurtre atrocement prémédité et non un accident comme on a voulu le prétendre. — Elle même, elle avait reçu le contrecoup de cette fin sinistre dont je ressentirai la poignante douleur jusqu'à mon dernier soupir. Dès lors, tout a été fini entre la race des de Breux et la mienne. J'ai à peine entrevu Hubert, qui est le pauvrait vivant de son infâme père. Il serait inutile de plaider sa cause... Elle est perdue d'avance. Je ne pense pas qu'il vous en ait chargé. J'ai des ordres à exécuter. Je les exécute. Mon mari expirant me les a donnés. Je l'aimais assez pauvion, comme mon homme et loyal homme, et c'est mon attachement à sa mémoire qui m'a scrupuleuse à un vœu que lui a parler parfois et que seule la pauvre enfant à qui je donne mes biens ont voulu adresser dans ses dernières années...

Mr Brissonnet fit un geste de consolation. Lui aussi, il connaissait tous les détails de ce drame ancien qui avait un moment passionné l'opinion publique. Le baron de Breux, père d'Hubert de Breux, l'ami du marquis d'Orville, avait poursuivi de ses grandeurs la comtesse de Fraxé, un belle jour, d'une beauté splendide alors. Et le père de l'ancien La légende rapportait que le baron, furieux, avait répondu à ses refus par des menaces si les avait mises à exécution en faisant assassiner le comte de Fraxé par un garde, dans une de leurs chasses, en simulant un accident. Trois ans plus tard, le baronne, rongé alors de madame de Fraxé, s'était éteinte, les uns disaient de consomption, les autres de chagrin. Le baron de Breux, à la suite de ce drame ténébreux, avait vendu ses terres de la Moyenne pour se retirer à Paris, où il avait dissipé en partie une fortune assez importante dont son fils n'avait recueilli que des restes.

Tous les habitants du voisin pour se rapprocher de sa tante étaient restés veuve. Elle se retranchait dans la solitude comme dans ses ressentiments. De longues années s'étaient écoulées. La [guerre du comte de Fraxé avait vieilli enfermée, oubliée, pour ainsi dire, dans sa tour de Sablanc. Elle ne s'en éloignait guère que pour de courts séjours, privés de simples passages à Paris, où elle gardait un appartement dans une maison à elle, rue Madame, en des souvenirs lointains qu'elle faisait l'été à l'étranger, en Suisse surtout, dans la Vendée ou au Tyrol. Puis un jour, au retour d'un voyage qu'elle avait fait en Italie avec sa femme de chambre, elle avait ramené une petite fille d'une douzaine d'années, déjà forte et grande, qui depuis ne l'avait jamais quittée un seul instant. Elle s'appelait Espérance. Les gens de Sablanc ne lui connaissaient pas d'autre nom. Mademoiselle Espérance passait pour la fille adoptive de la comtesse de Fraxé.

Craintive d'abord, presque farouche en du voulu étranger, lors de son arrivée dans ce pays perdu au milieu des bruyères, des étangs et des bois, magnifique rouet un jeune homme aimant les chevaux, les chiens, la pêche et la chasse, il était assez mélancolique pour une jeune fille vivant d'ordre de monde, en compagnie d'une vieille dame et d'une institutrice de quarante ans, d'une dévotion méticuleuse et d'un aspect morose et chagrin. Cependant, elle avait vu, par sa grâce d'enfant heureuse dans ce milieu tranquille qui sans doute contrastait avec celui d'où on bienfaitrice l'avait arrachée, apporter un rayon de soleil à la demeure où elle était entrée, une gaieté douce dans ces salons tristes et déserts, une chanson de fauvette dans un nid où elle avait été semblée,

tanière, auront fait place au chaud soleil d'avril :

Avril, l'honneur des bois
Et des mois ;
Avril, le doux espérance
Des fruits qui sont la couleur
Du bonheur,
N'arrêtant leur jeune enfance ;
Avril, l'honneur des prés verts,
Jeune, pare,
Qui, d'une humeur vigarde,
Emaillent du mille flores
De couleurs
Leur parure diaprée ;
Avril, l'honneur des sentiers
D'Zéphire,
Qui, sous le vent de leur aile,
Donnent encor, en forêts,
Des doux rois,
Pour revêt Flore la belle...

Et Flore la belle, qu'attendez-vous ? Finçailles sont faites, les nids sont prêts ; les coupies ont reçu, en cadeaux de noces, qui un brin de mousse, qui de menues feuilles amollies par le gel, ou une becquée d'argile pétrie... Il ne manque plus que le décor de fête, à terre, des tapis de pâquerettes, aux branches accrochés des bouquets de chèvrefeuille, de pervenches, de roses, d'aubépine, de tilas... Flore la belle, qu'attendez-vous ?

C. DES CORDELIERS.

## Bulletin Mutualiste.

*L'Union des Sociétés* DE SECOURS MUTUELS DE LA CORSE ET *la Fête départementale du 30 mai*

Les Unions de Sociétés de Secours Mutuels, qui se sont formées dans toute la France au cours de ces dernières années, constituent un immense progrès pour la cause mutualiste. En dehors de tous les avantages qu'elles présentent au point de vue de la création et de l'organisation des grands services d'assistance, ces Unions permettent aux différentes sociétés de se prêter une aide réciproque et de pourvoir en commun, d'une manière plus méthodique à l'œuvre de solidarité à laquelle elles s'efforcent de travailler chacune de son côté.

La Corse n'a pas voulu rester étrangère à cet admirable mouvement de fédération sociale, et depuis l'année dernière, grâce aux efforts de tout un groupe de fervents mutualistes au nombre desquels il faut placer en première ligne M. le capitaine Tortoni, une Union des Sociétés de Secours Mutuels de la Corse a été fondée.

Cette Union, qui vient à peine de s'organiser, mais qui marche déjà avec succès sur les traces de ses sœurs du Continent, trouvera cette année-ci l'occasion de s'affirmer dans la grande fête départementale de la Mutualité qui réunira à la fin du mois de mai prochain, les délégués de toutes les Sociétés de l'Ile et même des Sociétés Corses du Continent.

Ce sera, certes, une belle journée que celle qui verra groupés dans une pensée commune, les hommes de cœur et de bonne volonté qui, depuis plusieurs années déjà, répandent, à travers notre département, les fécondes idées de prévoyance et de solidarité sociale.

Nous n'ignorons pas que les dévoués membres du Comité des Fêtes font les plus louables efforts pour donner à cette solennité mutualiste tout l'éclat qu'elle comporte. La présence probable de M. Viviani, Ministre du Travail, de M. Lairolle, l'éminent conférencier, peut-être même d'autres personnalités appartenant au monde mutualiste, ne pourront manquer d'avoir un grand retentissement. Le programme des fêtes, soigneusement élaboré, nous réserve pour le dimanche et le lundi de la Pentecôte des réjouissances aussi nombreuses que variées, et dans ces conditions, il est à souhaiter que le succès réponde pleinement au vœu de tous ceux qui voient, dans la Mutualité, l'une des plus admirables institutions du temps présent en même temps que l'une des plus bienfaisantes forces du progrès social.

## Touchante Manifestation

Hier, à 4 heures, après l'audience du tribunal civil, l'ordre des Avocats au grand complet, conduit par son jeune et sympathique bâtonnier s'est rendu auprès de M. le Premier Président Collin, pour exprimer à ce haut magistrat les regrets unanimes que son départ a causé, au sein du barreau bastiais.

Dans une charmante improvisation que nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici, Me Moretti, bâtonnier de l'ordre, a rappelé les liens de respectueuse sympathie unissant le barreau à M. le Premier Président Collin qui n'a jamais cessé d'entretenir avec les membres de l'ordre des avocats les relations les plus cordiales.

D'une voix émue, M. le Premier Président Collin a remercié Messieurs les avocats de la touchante démarche qu'ils venaient faire auprès de lui.

Une demi heure avant, M. le Premier Président avait reçu la visite des Membres du tribunal civil et du parquet de 1re instance.

## Fédération Socialiste Corse

Le Congrès annuel de la Fédération socialiste Corse se tiendra à Vivario le 4 avril prochain.

Les camarades du groupe de Vivario sont chargés de l'organisation matérielle du Congrès. Tous les membres du Parti peuvent y assister. Mais n'y ont droit de vote que les délégués des groupes adhérents à la Fédération.

L'ordre du jour comprend outre des questions d'organisation intérieure particulières à la Fédération, l'examen de l'ordre du jour du Congrès de Saint Etienne.

## GAZETTE DÉPARTEMENTALE

ILE ROUSSE. — M. Chiarioio, receveur particulier des douanes, à Ile-Rousse, nommé sur sa demande à Marseille, a rejoint dernièrement son nouveau poste.

Le changement de M. Chiarioio n'a pas été apprécié avec cette indifférence qui caractérise le plus souvent ces sortes d'événements.

Nous pouvons l'affirmer, sans crainte de démenti, la pensée des Ile-Rousse a vu partir avec infiniment de regrets celui qui fut pour le commerce un fonctionnaire intègre notre ami, à l'esprit ouvert et conciliant, et pour beaucoup un ami dévoué, loyal et désintéressé.

Les membres du cercle Paoli, dont M. Chiarioio faisait partie, ici ont offert un punch le soir où il quittait définitivement notre ville pour sa nouvelle destination. Ils se sont groupés nombreux autour de notre ami pour lui faire leurs adieux et lui dire combien vivement ils regrettaient son départ.

M. Casanova, l'honorable président, s'est fait l'interprète des membres du Cercle pour féliciter M. Chiarioio de l'avancement qu'il a obtenu, et lui exprimer, en même temps, le regret unanime qu'il laisse dans notre ville, où il emportait tant de chaudes amitiés.

M. Chiarioio, visiblement ému, a remercié tous les membres du Cercle et leur honorable président de ce nouveau témoignage de vive sympathie.

Le souvenir de notre cher ami ne s'effacera pas de si tôt de nos cœurs. Nos meilleurs souhaits le suivent dans sa nouvelle destination.

Nous sommes heureux d'adresser une cordiale bienvenue à son successeur, M. Carbonel, qui nous arrive avec la réputation d'un parfait honnête homme, en même que celle d'un fonctionnaire loyal et très serviable. — X.

## Conseil de Revision

Lundi, 22 mars, canton d'Omessa, à Omessa (gare), à 4 heures 3/4 du soir.

Conseillers généraux : M. Albertini, titulaire ; M. Corvoisi, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Orsatelli, titulaire ; M. Grimaldi T., suppléant.

Mardi, 23 mars, canton de Saint-Laurent, à Canavaggia (maison Delfini), à 2 heures 1/2 du soir.

Conseillers généraux : M. Pieraggi, titulaire ; M. Berenti, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Poli, titulaire ; M. Quilici, suppléant.

Mercredi, 24 mars, canton de Sermano, à Sermano, à 3 heures du soir.

Conseillers généraux : M. Lorenzi, titulaire ; M. Benedetti, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Semmanelli, titulaire ; M. Polidori, suppléant.

Jeudi, 25 mars, canton de Piedicorte-di-Gaggio, à Pont de Piedicorte, à 2 heures et demie du soir.

Conseillers généraux : M. Gabrielli, titulaire ; M. Giannottini, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Quilici, titulaire ; M. Gaffori, suppléant.

### Pensions de Retraite

Les pensions de retraite des personnes ci-après dénommées ont été liquidées :

Andreotti François, sergent ; 25 ans de services. Pension avec jouissance du 15 novembre 1908. 805 fr.

Antonini Mathieu, sergent ; 32 ans 22 jours de services. Pension avec jouissance du 21 août 1908. 960 fr.

Colonna Antoine François, sergent ; 19 ans 6 mois 1 jour de services. Pension avec jouissance du 19 septembre 1908. 600 fr.

Colonna François, facteur de ville. Services militaires, 4 ans 6 mois 3 jours ; services civils, 26 ans 4 jours. Pension avec jouissance du 30 juillet 1908. 900 fr.

## L'ANTISEPTIE *chez le Coiffeur*

On sait combien il est nécessaire aux coiffeurs de se servir d'outils et accessoires d'une rigoureuse propreté, au point de vue de l'hygiène et du confortable de leur clientèle et pour éviter la transmission possible de certaines affections cutanées.

Les lavages et nettoyages de ces outils et accessoires, même exécutés de la façon la plus consciencieuse, ne peuvent donner une sécurité absolue.

L'antisepsie seule permet d'obtenir ce résultat.

Des appareils ont été construits ayant pour but l'application pratique et économique de l'antisepsie pour les brosses, rasoirs, peignes, ciseaux, tondeuses, blaireaux, etc.

Parmi ces appareils, nous avons pu voir dans le salon de coiffure de M. Aitelli, rue Miot, deux appareils antiseptiques, méthode des formolateurs Hélios autorisée par décision ministérielle.

L'antisepsie est obtenue au moyen de pastilles de Formaline Hélios, l'antiseptique reconnu comme le plus efficace par le comité consultatif d'hygiène publique de France.

L'antisepsie se fait par le gaz sec sans chaleur ni humidité.

Trois pastilles suffisent pour antiseptiser pendant toute une journée, accessoires et outils.

Dans l'intérieur, des paniers en métal grillagé peuvent recevoir les brosses et les outils qui, après avoir servi au client, sont reportés dans l'appareil.

Nous félicitons M. Aitelli de son initiative.

*Un Client.*

### Musique Municipale d'Ajaccio

Place du Diamant

Programme du 21 mars, à 2 h. s.

| | |
|---|---|
| Hymne de l'Infanterie de Marine. | Cappé. |
| Prière et Pygmalion... | Soppé. |
| Perce dal sol, boléro, | Labory. |
| Rigoletto, last... | Verdi. |
| Tannhauser, grande marche, | Wagner |

Le Chef de Musique, TIBERI.

## *Petite Gazette*

Variations Atmosphériques du 20 mars.

Thermomètre : heure du matin 12 ; à midi 15 ; heures du soir 13 ; Maxima 15°, Minima 9°.

Baromètre : 3 heures du matin, 760 mm. à midi, 759 mm. 6 heures du soir 760 mm.

Vent : Dans la matinée, S. E. Dans l'après-midi, Calme.

Etat du ciel, le matin, Couvert. l'après-midi, Id.

*Nouvelles coloniales*

M. l'officier d'administration de 2e classe Fontana, du service de l'intendance des troupes coloniales, est affecté à la sous-intendance de Tananarive.

⁂

*La Saint-Joseph*

Hier, la journée a été solennisée et on a pu ainsi célébrer solennellement la fête du glorieux Patriarche Saint-Joseph. Il y a eu foule, à l'ora toire du faubourg, pendant la matinée, aux diverses cérémonies. La procession est sortie à deux heures de relevée et a parcouru les principales artères de la ville, elle était précédée de la musique la *Lyre Bastiaise*, qui a joué plusieurs marches religieuses.

On a beaucoup admiré la nouvelle et belle statue du Saint, due à la générosité d'une charmante Bastiaise.

M. Benetti avait bien voulu accepter le titre de *capo di compagnia*.

A la grand'messe, le matin, le R. Père Barthélemy, s'est donné à Bastia, qui prêche la station quadragésimale à Sainte-Marie, a prononcé un très éloquent panégyrique du patron de l'Eglise universelle.

Par les soins de MM. les membres de l'offi ia ité la fête a revêtu un caractère fort imposant.

⁂

*Obsèques*

Hier soir ont eu lieu les obsèques du petit enfant de M. Jean-Baptiste Clémente, facteur à la gare de Bastia, décédé dans son troisième mois.

Trois couronnes, offertes par la marraine du petit Henri, des amis de la famille, et par le personnel de la gare, avient été déposées sur ce blanc cercueil.

Les camarades et les amis de M. Clémente, ainsi qu'une partie du personnel des Chemins de fer départementaux assistaient à la levée du corps et ont témoigné tous leurs regrets à M. Clémente. Nous y joignons sincèrement les nôtres.

⁂

*Perdu*

Il a été perdu la somme de 200 francs, en deux billets de banque, de la maison Orenga au boulevard de Cardo, 1.

Prière de rapporter cette somme au bureau du *Petit Bastiais*, contre bonne récompense.

⁂

*Pharmacie*

Pharmacie de garde aujourd'hui : M. Monneconseil.

⁂

*Avis aux Producteurs*

*La Cyrnos*, Société Anonyme Française pour la mise en valeur des richesses de la Corse, Capital : 400.000 francs, Siège Social, 3, rue d'Uzès, 3, Paris, Téléphone 227.61, 159, rue Montmartre, a l'honneur de donner avis qu'elle se charge du placement des produits Corses quelconques, à Paris et en province.

Adresser prix et échantillons à M. l'Administrateur délégué de *La Cyrnos*, 159, rue Montmartre, Paris.

⁂

*Avis*

Le cabinet du docteur Luigi est transféré à la Ville F. M. Altieri, Casanelle. Consultations tous les jours de 1 à 3 heures. On peut aussi le demander à la pharmacie Luigi.

⁂

*Au Port*

Vap. « Maloriso » cap. Woobston, de Livourne, diverses.

— Vap. « Liamone, » cap. Masry, de Livourne, 13 passagers, diverses.

⁂

*Avis*

L'étude de M. Petri-Grosso, avoué, est transférée Boulevard de Cardo, 7, au 3e étage.

⁂

*Biagini Oreste*

Voir à la 4ème page l'annonce.

⁂

*A louer*

Local pour industrie de liège, chaudières, presses, etc.

Divers magasins pour fourrages et avoines situés dans l'enceinte de l'ancienne Usine de Toga.

S'adresser à M. Pierre Zannini, 15, place Saint Nicolas, Bastia.

### NOUVELLES RELIGIEUSES

CAPANNELLE. — Aujourd'hui, Exposition solennelle du T. S. Sacrement dans l'église de N. Dame de Lourdes à Casanelle, du matin à 7 heures jusqu'au soir à 5 heures.

La quête au profit de l'Œuvre du Sacerdoce sera faite par Mme Arogari de Gentile et Mlle Colonna d'Istria.


**ON MONSIEUR** offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor Hugo, Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

*Port de Centuri*

**Modern' Hôtel**

tenu par A.-T. DOMINICI

*Situation superbe*

Déjeuner et Dîner sur commande

*Prix Modérés*

On reçoit des Pensionnaires

*Excellente cuisine, confort et bonne tenue.*

*Excursions d'embarcations et d'engins de pêche*

Cet hôtel, nouvellement installé, se recommande pour son excellente cuisine, son confort et sa bonne tenue.

N. B. — Prévenir la veille pour avoir une bonne bouillabaisse.

*Société Forestière d'Isolaccio et Serra*

Pietrapola-les-Bains

*Vente de bois en grume ou débité*

PIN, CHÊNE, HÊTRE, CHATAIGNIER, AULNE

Débits de toutes sortes sur commande pour constructions, menuiserie, ébénisterie.

Meubles bruts, Lits, Tables, Armoires, etc.

*Charbon de bois et bois à brûler*

Entrepôt : à Ajaccio, chez M. Ange Valère Bédé.


# DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00159

BOURSE DE PARIS

| | 17 mars | 20 mars |
|---|---|---|
| Rente 3 0/0 ancien | 96.95 | 97 20 |
| — 3 0/0 nouveau. | 98.15 | 98 25 |

ex-coupon.

## La Grève des P. T. T.

Paris, 19 mars.

La grève des P. T. T. s'étend de plus en plus.

Paris est, pour ainsi dire, isolé.

Les lettres en souffrance se comptent par millions.

Quant aux télégrammes, ils se chiffrent par des centaines de mille.

Les facteurs des imprimés ont abandonné le travail pour faire plus rapidement aboutir le mouvement.

Les facteurs des lettres ont suivi le mouvement des facteurs des imprimés ; ils se sont joints aux télégraphistes.

Les lettres ne seront plus distribuées.

Les 170 sapeurs du 5e régiment du génie, qui ont été appelés au Central télégraphique, sont pleins de bonne volonté, mais le travail n'effectue pénible et lent.

Les agents de change et les banquiers ont organisé des services privés de communications par chemin de fer.

L'impression générale est que les P. T. T. reprendront tous le service, dès que la nomination du successeur de M. Simyan sera officielle.

## A L'ACADEMIE FRANÇAISE

DOUBLE ÉLECTION

Paris, 19 mars.

Dans sa séance d'hier, l'Académie française a procédé à une double élection.

MM. Raymond Poincaré et Eugène Brieux ont été élus.

*M. Raymond Poincaré*

est le cousin germain de M. Henri Poincaré, le célèbre mathématicien, qu'il va retrouver à l'Académie française.

Né en 1860, à Bar-le-Duc, c'est un des avocats les plus éminents du barreau de Paris, et un de nos plus distingués orateurs parlementaires.

Plusieurs fois ministre dans les cabinets Dupuy et Ribot, M. Raymond Poincaré s'est principalement occupé au Parlement des questions financières.

*M. Eugène Brieux*

est né à Paris en 1858.

Il fut rédacteur au « Nouvelliste de Rouen, » puis vint à Paris, où sa réputation d'auteur dramatique s'établit avec *Ménage d'artistes* et *Blanchette*.

Il affirma son talent dans des œuvres telles que *L'Engrenage* et *La Robe Rouge*, où il porta au théâtre des discussions philosophiques.

## La démission DE M. SIMYAN

Paris, 19 mars.

La démission de M. Simyan, sous-secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes, peut être considérée comme un fait accompli.

M. Clemenceau a, depuis deux jours, dans sa poche la lettre de démission de M. Simyan, mais il ne veut faire acte de concession qu'après le vote de confiance de la Chambre.

M. Clemenceau, ayant reçu de la Chambre pleine et entière satisfaction, va maintenant rendre publique la démission de M. Simyan.

## LE NOUVEAU SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Paris, 19 mars.

Le Président du Conseil soumettra, très probablement demain, à la signature du Président de la République, le décret nommant sous-secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes, M. Chautard, député radical socialiste de la Seine.

## LE PARLEMENT

### Chambre des Députés

Paris 19 mars.

*Présidence de* M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

### INTERPELLATION sur la Grève des P. T. T.

Le président annonce qu'il a reçu de M. Georges Leroy une demande d'interpellation sur la grève des P. T. T.

M. Georges Leroy demande l'urgence.

*M. Clémenceau*

dit que le Gouvernement ne s'oppose pas à la discussion immédiate.

*M. Georges Leroy*

développe son interpellation.

L'orateur demande au Gouvernement ce qu'il compte faire.

Les griefs du personnel des postes sont nombreux et justifiés. Il faut donc prendre un parti. La France ne peut pas continuer à être privée de communications.

*M. Sembat*

député socialiste de la Seine, monte, à son tour, à la tribune.

L'orateur rend le gouvernement responsable de cette grave situation.

Les déplacements d'office pratiqués pour raisons politiques ou religieuses, la suppression d'indemnités acquises depuis de longues années, au moment où la vie renchérit ; les pièces des dossiers altérées à la suite d'instructions verbales et secrètes, ont provoqué ce mouvement de grève.

Tous les employés des P. T. T. sont fatigués de M. Simyan qui n'admet ni discussion, ni contrôle.

Le Sous secrétaire d'Etat a même été peu poli avec les Dames employées au Central télégraphique, et les demoiselles du téléphone ne savent pas en lui le représentant de la vieille galanterie française.

*M. Barthou*

ministre des Travaux publics, des Postes et des Télégraphes, monte à la tribune.

L'orateur commence par défendre M. Simyan des attaques dont il est l'objet.

Les employés des P. T. T. ont tort de dire que M. Simyan a pris à tâche de les brimer et de désorganiser l'administration.

M. Barthou déclare que le Gouvernement s'oppose formellement à la discussion de tout projet, tant que tout ne sera pas rentré dans l'ordre normal.

« Les employés, dit l'orateur en terminant, veulent la bataille ; nous l'accepterons ; mais, de toute manière, nous ne céderons pas, et je suis certain que le dernier mot restera au Gouvernement. »

### La demande d'enquête

Le président annonce qu'il a reçu une demande tendant à la nomination d'une Commission d'enquête chargée d'établir les responsabilités et d'examiner les griefs formulés par les P. T. T.

*M. Clémenceau*

dit que le Gouvernement s'oppose à la nomination de cette Commission.

*Le Vote*

Le président met aux voix la proposition relative à la nomination d'une Commission d'enquête.

Cette proposition est repoussée par mains levées.

### Les Ordres du Jour

Le président annonce qu'il a reçu plusieurs ordres du jour.

*M. Clémenceau*

déclare que le Gouvernement n'accepte que l'ordre du jour de confiance.

### Ordre du jour de confiance

La priorité étant accordée à l'ordre du jour de confiance, le président le met aux voix.

Le scrutin donne les résultats suivants :

| | |
|---|---|
| Nombre de votants | 493 |
| Majorité absolue | 147 |
| Pour l'adoption | 346 |
| Contre | 147 |

L'ordre du jour de confiance est adopté par *199 voix de majorité*.

### La grève des Fonctionnaires

Le président met ensuite aux voix la proposition de M. Massabuau, sur la grève des Fonctionnaires.

Le scrutin donne les résultats suivants :

| | |
|---|---|
| Nombre de votants | 592 |
| Majorité absolue | 296 |
| Pour l'adoption | 68 |
| Contre | 458 |

La Chambre déclare, par *390 voix de majorité*, qu'elle est résolue à ne pas tolérer la grève des fonctionnaires.

## Les Evénements des Balkans

### *LE CONFLIT* AUSTRO-SERBE

Paris, 19 mars.

La situation est toujours très grave dans les Balkans.

L'Autriche mobilise ; la Serbie fait de même.

On dit que les Cabinets de Paris, de Londres et de Saint-Pétersbourg sont intervenus auprès du Gouvernement Serbe, afin d'éviter la guerre.


**LIVOURNE**

**Restaurant *Il Pegaseo***

tenu par

M. LOUIS TAMBURINI DE BASTIA

*4, Piazza Carlo-Alberto*

Au centre de la ville et à proximité de la gare

Service à la carte et table d'hôte

PRIX MODÉRÉS




Gros : F. VIBERT L'ue CHIMIE 60, AVENUE DES MONTS - LYON

En vente chez M. Marbot

Place Saint-Nicolas, 13.

Vin vieux en bouteilles Ilione « Rouge. — Vinaigre et Eau-de-Vie


### AVIS DE DÉCÈS

Mesdames A. Antonetti et M. Remanni, née Portafax ;

Messieurs F. Antonetti, ancien Directeur de la Banque de France et le Docteur Remanni, chevalier de la Légion d'honneur ;

Madame G. Soeffler, née Antonetti et Monsieur Maxime Soeffler, avocat à Nice,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur

*le Docteur Jacques Portafax*

*Médecin major de 1re classe en retraite*
*Chevalier de la Légion d'honneur*

leur père, beau-père et grand père, décédé en cette ville, muni des Sacrements de l'Eglise, dans la 90e année de son âge.

Et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le lundi 22 courant, à 10 heures du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, 6, route du Cap.

On est prié de considérer le présent comme lettre et avis de faire part.

Monsieur et Madame Barthélemy Bronzini et leurs enfants ;

Ma femme veuve Jean-Baptiste Bronzini ;

Les familles Bronzini, Grasso et Micheletti ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents et amis de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

*Mlle Pauline Bronzini*

leur fille, sœur, petite fille, nièce et cousine germaine, décédée à Livourne, le 19 mars 1909, à l'âge de 11 ans, munie des Sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu à Bastia, le lundi 22 mars, à 10 heures du matin.

On se réunira à l'Oratoire de l'Immaculée Conception.


**Nouvelle Société Navale de l'Ouest**

*Agent en Corse :*

PIERRE VINCENTELLI

21, Rue du Quai, Bastia

**Service régulier entre**

la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

*Frets avantageux*

Arrivée du *Saint-Marc*, le 15 mars ; départ le 19.

Arrivée du *Saint-Pierre*, le 21 ; départ le 25 mars.

**Demenagements pour tous les pays**

*Dépôt de cadres*

pour mobilier

*Prix très modérés*

A. GIANNANI, 7, route du Cap, Bastia



**MELROSE**

**RÉGÉNÉRATEUR**

favori des

**CHEVEUX**

Ne manque jamais de rendre progressivement aux CHEVEUX GRIS leur **COULEUR NATURELLE**

Il fortifie et fait pousser les cheveux en abondance et leur donne une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber.

Il enlève les pellicules et rend à la chevelure sa *BEAUTÉ PRIMITIVE*.

Dépôt Général, 6, Paris, Impasse Bonne Nouvelle, Paris.

# NOUILLETTES ET LASAGNE AUX ŒUFS

## MAISON GHILINI

BASTIA

**Toutes nos pâtes sont garanties fabriquées avec des semoules de blés durs.**

MALADIES NERVEUSES
L'Antiasthénique du Liège

*Le Savon extra-pur « Le Chat »* contient la proportion d'huile la plus élevée qui puisse entrer dans le savon.
*Le Savon extra-pur « Le Chat »* prolonge la durée du linge et procure une économie de 20 à 30 p. 0/0 sur le poids du savon employé.
*Pour éviter les contrefaçons se méfier des marques ayant de l'analogie avec la tête de Chat*
FUMIER
Trois francs le collier
COTE DE TABACS
Dix francs la tonne
S'adresser à l'Usine de Toga.
Après vos repas, demandez UNE D'ACEY
POUDRE DES POULES
2.500 ŒUFS
NOTICE gratis et franco

# VENTE GÉNÉRALE A GRAND RABAIS
## pour Cessation de Commerce

M. Orsato BIAGINI, négociant, Avenue Carnot, 5, Bastia, prévient le public qu'il met en vente, à partir de ce jour, à des prix très avantageux et exceptionnels, ses VINS et son MATÉRIEL composant le fonds de son commerce, savoir :

### VINS

*Un Stock* de vins rouge du pays, garantis sur jus de raisin à l'analyse, titrant 9° 1/2 à 10°. Prix 15 cent. le litre. — Vins rouge et rosé du pays, garantis pur jus de raisin à l'analyse, titrant 10° 1/2 à 11°. Prix 20 cent. le litre. Faites l'achat d'un litre pour goûter et comparer, vous serez satisfaits.

*Vins de Liqueurs* en bouteilles cachetées (vendus verre compris). Muscat de Frontignan, 1.15. — Vin de Barbera et Gentiane : 1 franc. — Malaga, Vermouth de Turin, Quinquina Pomporomi et St-Léon. Apéritif le Pof 1 fr. 20. — Marsala sec 1 fr. 35 — Marsala doux 1 fr. 75 — Marsala Florio 1 fr. 20. — Vins d'Asti mousseux 1 fr. 50. — Vins de Chianti en fiaschi 1 fr. 10 — Vins vieux en bouteilles blanc et rouge 0,65. — Grands Vins de Champagne 2 fr., 2 fr. 25 et 3 fr. — Vinaigre 0,20.

### MATÉRIEL

Cuves. — Foudres. — Demi-muids. — Bordelaises. — Bonbonnes de diverses contenances. — Caisses à raisins. — Pompes à vin. — Filtres à vin. — Récipients à huile. — Tréteaux. — Chevalets. — Echelles pouilles. — Tables basses. — Charrettes à bras. Appareils à acetylène et accessoires divers pour caves. — Pressoirs à raisin.

Aperçu de quelques prix de ces matériaux :

Demi-muids en bois de chêne, en bon état et très solides, contenance de **570 à 620** litres environ, 30 à 32 francs la pièce.

Bordelaises, en bon état prêtes à être remplies immédiatement, contenance de **220 à 250** litres environ, **13 à 16** francs la pièce. Pour le restant, prix à débattre sur place.

N. B. — Indépendamment de la vente au détail, la maison accorderait **des concessions avantageuses** à toute personne qui voudrait se rendre acquéreur en bloc du fonds de commerce, du matériel, installation et marchandises.

ANCIEN CABINET PRADIÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste de Lyon
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)
OBTURATION & EXTRACTION DES DENTS sans douleur
*54 Paoli, 54, en face Maison Benedetti*
M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa satisfaction repris son ancien cabinet dentaire, qu'il vient de transformer complètement, et qui n'est pas le moindre attrait de la perfection et du confort modernes que l'on trouve dans la fabrication de dentier artificiel.
*Le Directeur-Gérant,* J.-B. OLLAGNIER.
Bastia, Imprimerie Ollagnier

Librairie Ollagnier


EN VENTE PARTOUT


Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
de A. FOURCIAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Raffalli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Scagola, Cours Napoléon, à Ajaccio.

CHEVEUX SAUVÉS par le PÉTROLE Hahn

Journal Financier Français
PARAISSANT LE SAMEDI
Publié par Listes Officielles de tous les Titres, et tous les Comptes
LE MEILLEUR GUIDE DES CAPITALISTES
16, Place du Havre
PARIS
ORDRES DE BOURSE — Paiement gratuit de Coupons — CONTENTIEUX


Royal Windsor
LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS? NE HÉSITEZ PAS!
Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux naturels. Remède Européen Toutes fantaisies commerciales.
Exiger sur les flacons la marque déposée Windsor. Se méfier des imitations et refuser tout flacon qui ne porte pas notre Cachet.
ENTREPOT : 20, rue d'Enghien, PARIS
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGENE PERICCHI, propriétaire
*Saison Printemps-Eté 1908*
Chaussures en tous genres pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures d'Eté en toile en noir et couleur, dernière mode
*Choix considérable de Pantoufles*
Prix très réduits
Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

Timbres en caoutchouc
et en cuivre gravés
POUR COMMERÇANTS, ADMINISTRATIONS, MAIRES, GREFFES, ETC.
Dateurs tous systèmes en cuivre et en caoutchouc. — Timbres en cuivre pour cachets en cire avec initiales ou raison sociale.
*Numéroteur-Folioteur automatique* en bronze nickelé, à 3 combinaisons, comptant consécutivement, répétant deux fois et comptant le même numéro autant de fois qu'on le désire.
Chiffres et Caractères mobiles en caoutchouc
Lettres à broder, Festons et Festonneurs
Boîtes, tampons, encres et fournitures diverses
Pinces émaillées en tous genres pour portes, enseignes, noms de rues, etc. — Classeurs et relieurs nouveau système très pratique. — Cartons et boîtes pour bureaux et magasins. — Boîtes à fiches et forme livre
*Envoi du Catalogue franco sur demande*

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, T en fer, Rennes artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
*Appareils Sanitaires*
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts et Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

LIQUEUR DE NOIX
DISTILLÉE par M. SIMONCELLI propriétaire à Cardo
Médaille d'argent, Exposition de Bastia (1887)
Croix de Mérite et médaille d'or Exposition internationale de Bastia (1906)
Dosée de propriétés stomachiques, reconnues par les sommités médicales de Montpellier suivies aux Ecoles de la Faculté de Médecine de cette ville, notre LIQUEUR fabriquée exclusivement avec des noix de cette dernière qualité, se recommande aux estomacs délicats par ses propriétés digestives, son arome et son velouté.
Elle est recommandée aux personnes souffrant de maux d'estomac désireuses d'activer leurs souffrances, dans les cas d'épidémie et couverture contre le mal de mer et les coliques.
Elle est indispensable aux enfants.
La LIQUEUR DE NOIX se prend à tout moment et après chaque repas pour activer la digestion. Elle s'absorbe par petits verres à liqueur.
Dépôt en ses Villa près Cardo.
*Se méfier des contrefaçons*

Installation à Gaz
Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 12, Boulevard Paoli, 12, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
*Appareils sur commande*
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti

OUTILS pour AGRICULTEURS, ARTISANS, MÉCANICIENS, Fournitures, DÉCOUPAGES
Scies, Rasoirs, Tenons, Tarauds, Forets, Limes, Etaux, Enclumes, Marteaux, Pinces, Vis, Boulons, Ecrous, Rondelles, Rivets, Clous, Pointes, Crochets, Chaînes, Cadenas, Serrures, Verrous, Charnières, Pentures, Fiches, Gonds, Loquets, Targettes, Espagnolettes, Poignées, Boutons, Tringles, Tuyaux, Robinets, Soupapes, Raccords, Coudes, Tés, Manchons, Mamelons, Bouchons, Brides, Colliers, Boulons, Ecrous, Rondelles, Rivets, Clous, Pointes, Crochets, Chaînes, Cadenas, Serrures, Verrous, Charnières, Pentures, Fiches, Gonds, Loquets, Targettes, Espagnolettes, Poignées, Boutons, Tringles, Tuyaux, Robinets, Soupapes, Raccords, Coudes, Tés, Manchons, Mamelons, Bouchons, Brides, Colliers

PHOTOLINE
Pétrole supérieur ininflammable
Jette un éclat fixe sans égal
En vente chez MM. L.N. MATTEI et Cie

TRENTE-QUATRIEME ANNEE — N° 81 — LUNDI 22 MARS 1909

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | an et | 6 mois | 3 mois | |
|---|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. | Union Postale, et autres Pays : le port en sus. |
| Autres Départ. | 22 » | 12 » | 6 » | |

*On ne répond pas des manuscrits déposés.*

BIBLIOTHÈQUE

*LE CALENDRIER*

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Catherine
Soleil : (heure authentique)
Lever, 5 h. 35 m. — Coucher 5 h. 45 m.
Dernier quart, le 14. — Nouv. Lune, le 21
Fête de Demain : Saint Victorien

*21 MARS*

## LE DÉBAT
SUR
## LES CONSEILS DE GUERRE

Ayant à choisir entre trois réformes également urgentes et également importantes pour le pays : la réforme des conseils de guerre, la réforme électorale et la revision de nos tarifs douaniers, la Chambre a décidé par 417 voix contre 90 de commencer par la première et d'en poursuivre sans interruption la discussion. Il est entendu néanmoins que, dès la première séance après Pâques, on abordera le tarif des douanes ; mais il est probable qu'à ce moment, le code de justice militaire sera à peu près sur pied.

C'est une excellente méthode de travail que la Chambre vient d'adopter : elle est certainement préférable à celle qui consiste à commencer trois ou quatre discussions à la fois, et à en faire une salade russe.

Sans doute, il y a un intérêt majeur à savoir au plus tôt, et en tout cas, plusieurs mois avant les élections générales de 1910, sur quel mode de votation se feront ces élections : scrutin de liste ? scrutin d'arrondissement ? représentation proportionnelle ? Il n'est pas moins important de défendre, par un réseau douanier mis à jour, nos producteurs et industriels contre la concurrence étrangère qui nous accable. Mais il n'en est pas moins vrai que la réforme des conseils de guerre est inscrite depuis quinze ans à l'ordre du jour de la Chambre, qu'elle est maintenant archimûre et qu'un nouvel ajournement serait, à l'heure actuelle, aussi impardonnable qu'inexplicable.

Cette réforme fait partie du programme ministériel : le projet actuellement en discussion a été longuement et laborieusement étudié par trois ministres du cabinet Clémenceau, dont un seulement est encore sur la brèche : MM. Guyot-Dessigne, Thomson et le général Picquart. Il a été revisé en commission et a fait l'objet d'un rapport très documenté de M. Labori, ce même avocat député qui, au temps de l'affaire Dreyfus, eut tant maille à partir avec les conseils de guerre, qu'il était mieux que personne qualifié pour déposer des conclusions.

Hâtons-nous d'ajouter que ce projet est loin de réunir l'approbation de tous les députés. La Chambre se partage, à ce sujet, en trois clans : les uns veulent la suppression complète de la juridiction actuelle, en temps de guerre comme en temps de paix ; d'autres ne veulent lui substituer qu'en temps de paix la juridiction civile ; d'autres enfin, se rallient au projet du gouvernement et de la commission, qui ne soustrait à la juridiction des conseils de guerre qu'un certain nombre de crimes et de délits pour les déférer à la juridiction civile.

Comme on le voit, le principe de la réforme est extrêmement simple, et il ne réside rien de révolutionnaire : l'ancien code militaire (qui date de 1857), dispose que tous les militaires sont justiciables, sauf exceptions, des tribunaux militaires ; le nouveau déclare qu'ils sont justiciables, toujours sauf exceptions, des tribunaux de droit commun.

Toute la portée de la réforme dépend donc de la part plus ou moins grande qu'on fait aux *exceptions*. Ces exceptions ont été fort justement définies : tous les faits délictueux qui ne revêtent un caractère tel que parce que leur auteur est militaire (l'abandon de poste, l'insubordination, etc.), ou qui ne sont réellement graves qu'en raison de cette qualité (injures, violences envers un supérieur, etc.). En d'autres termes, ce sont les faits qui constituent des atteintes à la discipline.

Il est indiscutable que la condition primordiale de la puissance de l'armée est une discipline inflexible, qui exige, toutes les fois qu'elle est menacée, une juridiction d'exception.

Prenons des exemples. Un soldat vole quarante sous à un autre soldat ; il n'a pas commis un délit plus grave que si, étant civil, il avait volé la même somme à son voisin : il est donc parfaitement inutile de déférer ce cas à la juridiction spéciale du conseil de guerre.

Autre exemple : un soldat en faction s'est cru attaqué par des malfaiteurs : il fait usage de ses armes et en tue un. La Cour d'assises pourra le punir ; la justice militaire, au contraire, lui adressera des félicitations. Dans ce cas, en effet, ce n'était pas la légitime défense du soldat qui était en cause, mais la protection bien plus grave du fort, de la poudrière ou des armes qu'on lui avait confiées.

« Nous avons été mus, a dit M. Clémenceau, par deux idées primordiales : d'abord faire le droit, ensuite maintenir l'armée dans la discipline. Si nous voulons avoir des milices, je ne vois aucun inconvénient à faire rentrer les militaires dans le droit commun ; si nous voulons garder une armée forte, ainsi que cela me paraît indispensable, dans l'état de l'Europe, il faut nous rendre à cette évidence qu'il y a une société civile fondée sur la liberté, et une société militaire à travers laquelle tous les citoyens passent à un moment donné, fondée sur l'obéissance. J'ai estimé que tant que nous aurons une armée, c'est un sacrifice auquel il faudra nous résigner que d'avoir ces tribunaux spéciaux pour juger des délits et des crimes qui sont vraiment spéciaux. »

Reste la principale objection qui a été tant de fois répétée : il faut que la justice soit rendue par des hommes connaissant notre législation, où, des militaires ignorent généralement le premier mot de nos codes, d'où une anomalie criante et de multiples chances d'injustices, de jugements exhorbitants du droit.

Le projet gouvernemental essaie de tourner la difficulté en instituant des tribunaux mixtes, composés en partie de juges et de militaires. L'élément civil demeurant néanmoins en majorité.

Comment fonctionnera cette juridiction nouvelle, et, il faut bien le dire, un peu hétéroclite, il est difficile de le prédire. Il est certain que, dans les débuts surtout, des frottements ne manqueront pas de se produire entre l'élément militaire, peu familiarisé avec les subtilités juridiques, et l'élément judiciaire, moins soucieux de l'inflexibilité de la discipline.

Les débats qui sont ouverts au Palais Bourbon feront amplement la lumière sur ce point délicat de la question. A l'heure actuelle, une chose paraît certaine, c'est que, quelle que soit la solution à laquelle on s'arrêtera, les conseils de guerre tels qu'ils existent, ont vécu.

C. DES CORDELIERS.

## Propos d'actualité

### L'Hygiène à l'Ecole

*Un grand Congrès international d'hygiène scolaire doit avoir lieu à Paris en 1910. N'allez pas croire que ce soit là une invitation, prise par la France : le premier de ces Congrès eut lieu à Nuremberg en 1904, le second à Londres en 1907. Ce n'est guère que depuis ce moment-là que la France s'est occupée de cette question qui cependant est vitale pour elle ; ayant moins de naissances que les nations voisines, nous devons nous préoccuper plus que tous autres de protéger la santé et la vigueur de nos enfants.*

*Depuis 1907 un laboratoire d'hygiène scolaire a été fondé au Musée pédagogique, qui fonctionne tant bien que mal avec de maigres subsides officiels ; ce laboratoire n'a qu'un défaut, c'est que tout le monde ignore son existence.*

*Plus active la Ligue des Médecins de France a pris l'initiative de plusieurs innombrables qui, espérons le, ne tarderont pas à solliciter l'attention des Chambres. Au premier rang de ces réformes figure l'inspection médicale des écoles.*

*Les conséquences de cette inspection médicale, quand elle sera généralisée et régulièrement effectuée, seront des plus salutaires : le « vide » sanitaire des réformes scolaires s'imposa presque aussi impérieusement que le conseil de revision pour les conscrits ; il faut se hâter dans les classes communes que les enfants bien portants, capables de suivre sans profit ni sans fatigue un programme normal d'enseignement.*

*Quand la matière et matériaux auront été débarrassés des retardataires, leur enseignement s'adaptera mieux à l'intelligence et à la résistance physique de leurs hôtes ; une atmosphère saine et attrayante fera aimer l'école publique, et bien des parents ne redouteront plus la promiscuité hygiénique forcément défectueuse dans une classe où par suite de l'obligation scolaire, sont plus mêlés les bien portants avec les rachitiques, les scrofuleux, les tuberculeux, les épileptiques ou un mot tous les anormaux qui sont malheureusement dans l'école actuelle réduits souvent au rôle de souffre-douleurs de leurs petits camarades. Ces âges est sans pitié !*

*En faisant de tous ceux là que des tares physiques rendent incapables de suivre une classe ordinaire, l'Etat a le devoir de multiplier les cours spéciaux comme il en existe déjà quelques uns, où leur seront donnés non seulement une instruction proportionnée à leurs forces mais encore les soins médicaux et hygiéniques que réclame leur état de santé.*

*Le parlement anglais a voté l'an dernier une loi qui fait un devoir aux autorités scolaires locales de surveiller la santé des écoliers. Il existe en Suisse et en Allemagne, de nombreuses classes auxiliaires pour les arriérés et les débiles. En France c'est à peine si deux ou trois timides essais ont été faits.*

*L'Etat, les départements les communes qui s'imposent chaque année plus de trente millions de dépenses pour créer des locaux scolaires spacieux confortables et sains, à l'usage des enfants normaux, accroîtraient cette œuvre admirable en introduisant dans les mêmes locaux les germes morbides. Il est indispensable que notre organisme scolaire soit complété d'un peu plus de solidarité à l'égard des déshérités de la nature. Les sacrifices d'argent nécessaires seront maintes fois compensés par le bien qu'ils réaliseront.*

J. SOLEIL.

---

81. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## Le Testament Volé

par HENRY DEMESSE

DEUXIÈME PARTIE

II

LE RÉVEIL DE THÉRÈSE

Mais, depuis quelques jours, il se passait des choses s'singulières que Thérèse commençait à s'habituer à tant osés.

— Ça changera quand nous ne serons plus pauvres ! se disait-elle avec cette logique stupéfiante que montrent, parfois, de tout jeunes enfants.

— Où diable a-t-il pris cette petite ? se demandait Marion. Qu'est-ce qu'il peut bien y avoir là-dessous ? Pauvre mignonne ! Qu'est-ce que c'est ce beau papa Landry, de qui elle parle tant ? Que lui dira-t-on lorsqu'elle découvrira qu'il n'est pas lui ?

Elle aimait déjà la fillette ! Elle se promettait bien de veiller sur elle, de la protéger, de la défendre au besoin. Toutefois n'y devait rien perdre de son influence ; La bonne fille avait un cœur assez vaste pour contenir de deux amours.

— C'est drôle ? dit l'enfant, mon papa Landry ne vient pas ! Où donc est-il ?

— Descendons, mamzelle, m'sieu Landry est peut-être revenu !

— Ah ! descendons vite ! Comme il t'appelle-t-on, madame la femme de ménage ?

— Marion, mamzelle !

— Marion : C'est comme ça qu'il faut que je t'appelle, alors ?

— Oui, mamzelle !

Elles descendirent dans la salle basse où la petite jeta un rapide coup d'œil sur tout ce qui l'entourait. Or, comme elle était habituée à voir toutes choses, autour d'elle, propres, si pauvres qu'elles fussent, elle ne put cacher l'impression désagréable que lui causait la vue de ce taudis.

— Voyez vous-ça, la petite princesse, se dit Marion, ça ne lui va pas, une maison mal tenue.

Elle se promit de remédier à cela. Puisque l'enfant devait rester à la ferme, il fallait qu'elle s'y plût. Elle aurait assez de chagrin dès le jour où elle verrait Bon Papa Landry. Le fermier n'était guère dans la salle basse, près d'une table sur laquelle il s'était accoudé de nouveau, pensif.

— Il a déjà des remords ! se dit Marion.

— Tiens, c'est monsieur Antoine, dit la petite en le voyant. Il n'est donc pas encore de retour, mon papa Landry ?

— Non ! Il vient de me faire dire qu'il ne rentrerait guère avant ce soir.

— Avant ce soir ! Comme c'est long ! Mais il reviendra ce soir ?

— Sans doute.

L'enfant avait le cœur gros. Deux grosses larmes brillèrent au bord de ses paupières et roulèrent lentement sur ses joues ; mais la mignonne ne se plaignait pas : Elle n'était pas chez elle ! Elle le savait. Il ne fallait pas qu'elle importunât les personnes qui lui donnaient asile. La pauvrette avait une raison bien au dessus de son âge. Et puis, après tout, quel motif si grave avait elle donc de se plaindre ? Elle ne pouvait pas douter de Landry !.. Elle savait bien que Landry ne l'abandonnerait pas. S'il était absent, c'est que cela était utile à leurs intérêts communs. Marion, cependant, avait vu briller des yeux de la petite ces deux larmes qu'elle n'avait pu retenir. Pour un rien, elle aussi, en voyant cela, elle aurait voulu crier en sanglots. Marion s'était approchée de l'enfant, l'avait prise dans ses bras, l'avait serrée sur son cœur et embrassée avec effusion. La petite avait subi l'influence de cette si cordiale étreinte et devina, en cette première paysanne, un être qui l'aimait déjà. Elle s'était livrée tout entière. Elle rendait, à présent, à la bonne fille caresse pour caresse, ce qui ennuya à Marion une indicible émotion.

— Venez, mamzelle, lui dit-elle. Je vais vous conduire vers un petit camarade avec qui vous pourrez jouer.

— Un petit camarade ! Oh ! que je suis contente, Marion ! Tout de suite, tout de suite !

Marion sortit avec l'enfant. Dans la cour, elle appela Tarentout. Le petit garçon accourut aussitôt, ravi de voir avec la servante, cette inconnue si jolie dont l'aspect l'intrigua, d'abord.

— Tarentout, je t'amène une petite amie, dit Marion. Elle s'appelle Antoinette. Est-ce que tu veux jouer avec elle ?

— Oui ! répondit Tarentout.

— Embrassez vous, mes enfants ! dit encore Marion. Il faut que vous fassiez connaissance !

Tarentout rougit et demanda oui, pendant qu'Antoinette, s'étant rapprochée de lui, offrit en jouet un baiser de son petit museau.

— Eh bien ! Tarentout, dit la petite, embrasse moi donc, puisque c'est pour faire connaissance !

Tarentout se décida enfin. Il appliqua un gros baiser sur la joue de la petite fille. Cela n'était passé dans un endroit de la cour où le soleil dardait un rayon d'or, et Marion vieux, suffoquée par ce spectacle, rentra brusquement dans la salle basse, pendant que les deux enfants, la main dans la main, entraient vers le jardin, nigaud et jolie comme des oiseaux qui prennent leur vol.

— C'est égal ! dit-elle à Antoine, c'est drôle de voir une enfant sans mère !

— Tu lui en serviras ! répondit le fermier.

— Mais son papa Landry, qu'est-il donc devenu ?

Antoine hésita un instant et répondit enfin :

— Il est mort !

Marion s'assit désespérée. Cinq mois après, pourtant, elle se souvenait.

(A suivre).

## L'Assainissement DE LA COTE ORIENTALE

Rapport fait par M. Antoine GAVINI au nom de la Commission de l'Agriculture.

(Suite)

*Causes de l'insalubrité*

Nous avons dit que le paludisme ne pouvait se développer qu'autour des terrains marécageux. Or, la côte orientale de la Corse est ravagée d'étangs et d'innombrables mares séparés de la mer par une mince barrière de sable qui s'accumule sans cesse sur le littoral. Les fleuves et les embouchures sont presque toujours obstruées de telle sorte que les eaux des torrents ne trouvant pas d'issue se déversent dans la plaine. Ainsi se forment ces masses d'eaux stagnantes qui en été dégagent des émanations pestilentielles et où naissent et se développent les moustiques empoisonnés.

A cette cause directe vient s'ajouter le manque absolu d'eau potable dans les agglomérations rurales et dans toute la plaine. Les cultivateurs sont obligés aujourd'hui de boire l'eau des puits ou des rivières qui produit les mêmes effets que détermine l'absorption des effluves paludiques (1).

« Il faudrait, dit le docteur Zanercalli dans son rapport sur la situation sanitaire du domaine de Casablanda, il faudrait avant tout boire une eau reconnue bonne à l'analyse, tout au moins filtrée qu'bouillie. L'eau, par les troubles gastro-intestinaux qu'elle peut occasionner, est un des grands facteurs du paludisme. »

« C'est avec la fièvre typhoïde, dit de son côté le docteur Pitti, que le paludisme s'associe le plus volontiers ; les cas de fièvre typhoïde ont en Corse une fréquence désastreuse. Il n'y a pas de localité où cette maladie ne fasse de nombreuses victimes et elle redouble d'intensité au mois d'octobre. Il y a nécessité à approvisionner les régions montueuses d'eau vraiment pure, car, si l'eau n'est pas le véhicule de l'hématozoaire, elle est certainement le facteur de ces redoutables épidémies » (2).

L'importance de l'eau potable ne saurait être contestée vu l'état des résultats obtenus en Corse.

A Portovecchio, les cas de typho paludisme, qui étaient tous les ans très nombreux, ont complètement disparu depuis que les habitants s'alimentent en eau de bonne qualité.

A Saint-Florent, depuis l'adduction de l'eau potable, la moyenne de la vie s'est élevée de 26 à 33 ans. Nous verrons plus loin les résultats merveilleux obtenus à Casabianda.

Aux deux causes d'insalubrité qui viennent d'être indiquées s'en joint une autre également importante : le défaut de culture du sol qui, malgré sa fertilité, ne peut être travaillé par la population anémiée par les fièvres, et qui reste à l'état de marécages pâturages, de maquis, où broutent et les trop rares de chèvres.

*Impossibilité d'appliquer la législation existante*

L'application de la législation sur les Associations syndicales et surtout de la loi du 16 septembre 1807, a permis d'exécuter sur diverses parties du territoire de la France des travaux de dessèchement dont les résultats ont été satisfaisants, mais il est impossible dans l'ordre actuel de choses d'avoir recours à la même procédure.

L'assainissement de la côte orientale ne rentre pas, en effet, réellement, dans la catégorie des entreprises pouvant être exécutées en vertu de ces lois, et il n'y a aucune raison pour chercher à l'y rattacher, car une longue expérience a démontré qu'elles sont pratiquement inapplicables en Corse.

L'applicabilité des dispositions de la loi du 16 septembre 1807 qui visent les desséchements repose sur la possibilité d'obtenir une plus-value des terrains desséchés.

Or, l'entreprise qui fait l'objet du projet ne laisserait rien à la malgré tout ses desséchements ou à des combinaisons de marais, elle comporte encore, comme il est indiqué plus loin en détail, des régularisations de lits de rivières, des fixations de lits et d'embouchures. La loi de 1807 ne saurait être appliquée pour l'exécution de tous ces travaux divers, dont la dépense dépasse celle qui concerne les marais et dont l'utilité pour le reste de l'entreprise projetée, est égale, sinon supérieure à celle que présente la suppression des marécages.

L'œuvre à réaliser n'est pas, d'ailleurs, une opération locale de desséchement de marais devant autrefois, pour les terres mêmes qui ont été asséchées et pour une faible région environnante, une augmentation de valeur, c'est une entreprise d'une étendue considérable dont les effets s'étendront, le long d'une côte de 200 kilomètres, à une surface de 100.000 hectares, et qui a pour objet de rendre habitable et exploitable une région fertile, actuellement désertée par suite des ravages de la malaria. Le but qu'on se propose n'est pas l'amélioration locale des terrains des marais, et on n'a pas ces marécages que l'on veut conquérir à la culture, mais bien toute la plaine qui les entoure, plaine d'où sont éloignés les cultivateurs par l'entière paludéen dont les marais assurent le développement.

De plus, il faut bien se rendre compte que les marais comblés ou dont le profil aura été régularisé ne constitueront pas immédiatement après l'assainissement, des terres propres à la culture d'un prix supérieur au prix actuel. Ce n'est qu'après de longues années d'efforts que ces terres subiront une plus value directe permettant de couvrir en totalité de l'entreprise. C'est ainsi que les dépenses de drainages et de comblement dans la région de Migella atteindront une somme de 1.500.000 francs pour une superficie totale de 436 hectares, soit 3.400 francs par hectare comblé. Et nous ne faisons pas ici rentrer en ligne de compte les travaux de protection qui devront être effectués pour mettre les marais à l'abri des inondations ; améliorations des lits des affluents, digues de calibre, canaux d'écoulement, travaux qui s'élèvent entre à près de 600.000 francs et qui augmentent, dans de notables proportions le prix de revient du comblement des marais.

Une pareille entreprise serait désastreuse pour le concessionnaire qui ne pourrait faire état de la plus value résultant pour les terres environnantes de la disparition du foyer malarique. Les terres, qui se trouvent pas dans la zone submergée, ne peuvent, en effet, en l'état de la législation, contribuer aux frais de l'entreprise.

La superficie des terres marécageuses serait trop minime pour justifier l'exécution des travaux projetés et l'on devrait considérer uniquement l'avantage qui résulterait au point de vue économique de leur mise en culture. Mais nous avons vu que ce n'est pas là le but poursuivi. On a considéré au contraire, avant tout, les résultats qui découleraient de la disparition des marais au point de vue de la salubrité publique et les avantages qui en résulteraient sur toute l'étendue de la côte orientale.

## *Entreprises à créer*
### AU MAROC

Nous avons sous les yeux un très intéressant rapport de M. René Leclerc sur la situation économique du Maroc en 1907. Nous y voyons qu'un certain nombre d'affaires industrielles pourraient être créées au Maroc. Il manque à Tanger un petit moulin à vapeur, une scierie à vapeur, une fabrique de glace, une usine électrique. A Casablanca, une petite minoterie, une scierie à vapeur une usine électrique, une tannerie, un atelier de mécanique et de serrurie. Une sardinerie française existe, à Tanger ; on prétend qu'une autre sardinerie trouverait place. Les côtes du Maroc abondent en poissons et crustacés. Une affaire de pêcheries mériterait certainement une étude spéciale. Une fabrique de conserves de viande réussirait également, car le Maroc est un pays d'élevage. Comme affaires immobilières, la construction de magasins et d'appartements à louer paraît être une excellente affaire à tenter à Tanger.

## GAZETTE DÉPARTEMENTALE

PIETRACORBARA. — M. Battesti François, surveillant militaire de première classe à la Guyane, vient de décéder à Bastia, sa ville natale, où il était en congé depuis six mois. Ni les soins affectueux de tous les siens ni l'art médical n'ont pu conjurer le dénouement fatal.

A peine âgé de 47 ans, M. Battesti était un doux modèle, un père très affectueux, un ami sûr, un esprit fin et un fonctionnaire d'élite.

Il était rentré, il y a peu de jours, de Pise, où sa femme adorée vient de subir une opération chirurgicale très délicate, et où elle est encore convalescente. En cette circonstance, comme toujours du reste, il a fait preuve d'un rare dévouement familial, ce qui a hâté considérablement sa mort. Et dire que sa bien aimée compagne le croit toujours en vie, prêt à la ramener d'un jour à l'autre au sein de la famille ! Douleur inexprimable !

Il laisse aussi un fils de 15 ans, élève au lycée de Bastia, auquel il préparait le meilleur avenir. Il l'aimait à la folie et ses dernières paroles été celle-ci : « Pierre, je compte faire de toi un homme ! »

Il avait, en outre, le bonheur de posséder sa vieille mère, qu'il combait de joie et de reconnaissance.

Enfin, M. Battesti a servi différentes administrations, et dans toutes, il a vu mérité l'estime de ses chefs. Aussi il était proposé à la fois pour surveillant chef et pour la médaille militaire. En outre, il comptait s'installer définitivement, dans deux ans, à Bastia, sa ville de prédilection. Ses beaux rêves n'ont pu se réaliser, et le voilà aujourd'hui dans la tombe pendant que ses parents et ses nombreux amis le pleurent amèrement, après lui avoir fait de belles funérailles. Personne, mieux que lui, ne méritait de tels regrets.

Espérons que le Gouvernement voudra bien témoigner toute sa gratitude à Mme Battesti et à son enfant, si cruellement éprouvés.

Ajoutons que M. Battesti était le beau-frère de M. Fontana, instituteur à Petreschiere, notre sympathique et dévoué collaborateur.

Nous offrons, en terminant, nos condoléances les plus sincères aux familles Battesti, Comiano, Fontana, Dipaca, Castagnoni, Carboni et Capparl, de Bastia et de Bigorno.

## Avis d'un Concours
*pour emploi de vérificateur adjoint des poids et mesures*

Un concours pour 6 emplois de vérificateur adjoint des poids et mesures sera ouvert le lundi 4 octobre 1909.

Les conditions d'admission au concours, établies par un arrêté ministériel inséré au Journal officiel du 27 août 1909, sont les suivantes :

Les candidats devront être âgés de 21 ans au moins et de 30 ans au plus au 1er janvier 1910 ; ils devront être pourvus du diplôme de bachelier ès sciences mathématiques ou ès sciences physiques et naturelles ou du diplôme de sortie de l'école centrale des arts et manufactures ou de l'école des mines ou de l'école des ponts et chaussées ou de l'école polytechnique ou de l'école normale supérieure ou de l'école des hautes études commerciales ou de l'école supérieure de commerce de Paris ou de l'école des sciences politiques ou de l'école des chartes ou de l'école des langues orientales vivantes ou de l'école coloniale ou de l'école des hautes études agronomiques ou de l'école nationale d'agriculture de Grignon ou de l'école nationale d'horticulture de Versailles ou de l'école nationale des eaux et forêts ou de l'école nationale des haras ou de l'école nationale vétérinaire d'Alfort ou de l'école nationale des beaux-arts ou de l'école centrale lyonnaise des arts et manufactures ou de l'école supérieure de commerce de Lyon ou de l'école supérieure de commerce de Marseille ou de l'école supérieure de commerce de Bordeaux ou de l'école supérieure de commerce de Nancy ou de l'école supérieure de commerce du Havre ou de l'école supérieure de commerce de Rouen ou de l'école supérieure de commerce de Nantes ou de l'école supérieure de commerce de Saint-Etienne ou de l'école supérieure de commerce de Roubaix ou de l'école supérieure de commerce de Reims ou de l'école supérieure de commerce de Toulouse ou de l'école supérieure de commerce de Lille ou de l'école supérieure de commerce de Dijon ou de l'école supérieure de commerce de Grenoble ou de l'école supérieure de commerce de Montpellier ou de l'école supérieure de commerce de Mulhouse ou de l'école supérieure de commerce de Limoges ou de l'école supérieure de commerce de Clermont-Ferrand ou de l'école supérieure de commerce de Tours ou de l'école supérieure de commerce de Caen ou de l'école supérieure de commerce de Nice ou de l'école supérieure de commerce de Besançon ou de l'école supérieure de commerce de Rennes ou de l'école supérieure de commerce de Poitiers ou de l'école supérieure de commerce de Angers ou de l'école supérieure de commerce de Orléans ou de l'école supérieure de commerce de Le Mans ou de l'école supérieure de commerce de Amiens ou de l'école supérieure de commerce de Perpignan ou de l'école supérieure de commerce de Aix-en-Provence ou de l'école supérieure de commerce de Nîmes ou de l'école supérieure de commerce de Pau ou de l'école supérieure de commerce de Bayonne ou de l'école supérieure de commerce de Biarritz ou de l'école supérieure de commerce de Cannes ou de l'école supérieure de commerce de Menton ou de l'école supérieure de commerce de Monaco ou de l'école supérieure de commerce de Marseille ou de l'école supérieure de commerce de Bordeaux ou de l'école supérieure de commerce de Nancy ou de l'école supérieure de commerce du Havre ou de l'école supérieure de commerce de Rouen ou de l'école supérieure de commerce de Nantes ou de l'école supérieure de commerce de Saint-Etienne ou de l'école supérieure de commerce de Roubaix ou de l'école supérieure de commerce de Reims ou de l'école supérieure de commerce de Toulouse ou de l'école supérieure de commerce de Lille ou de l'école supérieure de commerce de Dijon ou de l'école supérieure de commerce de Grenoble ou de l'école supérieure de commerce de Montpellier ou de l'école supérieure de commerce de Mulhouse ou de l'école supérieure de commerce de Limoges ou de l'école supérieure de commerce de Clermont-Ferrand ou de l'école supérieure de commerce de Tours ou de l'école supérieure de commerce de Caen ou de l'école supérieure de commerce de Nice ou de l'école supérieure de commerce de Besançon ou de l'école supérieure de commerce de Rennes ou de l'école supérieure de commerce de Poitiers ou de l'école supérieure de commerce de Angers ou de l'école supérieure de commerce de Orléans ou de l'école supérieure de commerce de Le Mans ou de l'école supérieure de commerce de Amiens ou de l'école supérieure de commerce de Perpignan ou de l'école supérieure de commerce de Aix-en-Provence ou de l'école supérieure de commerce de Nîmes ou de l'école supérieure de commerce de Pau ou de l'école supérieure de commerce de Bayonne ou de l'école supérieure de commerce de Biarritz ou de l'école supérieure de commerce de Cannes ou de l'école supérieure de commerce de Menton ou de l'école supérieure de commerce de Monaco

## Conseil de Revision

Lundi, 22 mars, canton d'Omessa, à Omessa (gare) à 4 heures 3/4 du soir.

Conseillers généraux : M. Albertini, titulaire ; M. Cervetti, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Orsatelli, titulaire ; M. Grimaldi T., suppléant.

Mardi, 23 mars, canton de Saint-Laurent, à Canavaggia (maison Delfini), à 2 heures 1/2 du soir.

Conseillers généraux : M. Pierangeli, titulaire ; M. Bereni, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Poli, titulaire ; M. Quilici, suppléant.

Mercredi, 24 mars, canton de Sermano, à Sermano, à 3 heures du soir.

Conseillers généraux : M. Lorenzi, titulaire ; M. Benedetti, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Emmanuelli, titulaire ; M. Polidori, suppléant.

Jeudi, 25 mars, canton de Piedicorte-di-Gaggio, à Pont de Piedicorte, à 2 heures et demie du soir.

Conseillers généraux : M. Gabrielli, titulaire ; M. Giannettini, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Quilici, titulaire ; M. Guelfucci, suppléant.

Vendredi, 26 mars, canton de Castifao, à Castifao, à 2 heures du soir.

Conseillers généraux : M. Valentini, titulaire ; M. Moracchini, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Albertini, titulaire ; M. Emmanuelli, suppléant.

## Ce que disent les Journaux

*Le conflit austro-serbe :*

**La Nouvelle Presse Libre**

« La Serbie n'a pas un seul allié ; elle ne peut compter sur l'appui effectif d'aucune puissance ; il faut donc qu'elle ne mise à des sentiments plus raisonnables et prenne la décision virile d'échapper au sort qui la menace en acceptant les conditions de l'Autriche-Hongrie. Les puissances de la quadruple entente rendraient un service éminent à la paix si elles faisaient parvenir à Vienne l'assurance provisoire qu'elles sont décidées à accepter à la conférence l'annexion ; alors la paix serait assurée. »

**Le Fremdenblatt**

« L'étrange prétention de la Serbie de nous faire soumettre, à nos Parlements, le traité de commerce conclu l'année dernière, est considérée ici comme une nouvelle épreuve pour notre patience. Nous y sommes habitués depuis cinq mois. Nous laissons passer, dans la certitude que le langage extraordinaire avec lequel la Serbie nous parle, est propre à ameuter à l'Europe de quelle côté est le droit et de quel côté sont les exigences et de quel côté nous nous efforçons à faire des sacrifices pour le maintien de la paix, alors que de faire un ouvrage un conflit dans un avenir plus ou moins regrettable. »

**La Post**

« La presse allemande reproche souvent au gouvernement allemand de s'engager trop avant dans le conflit austro-serbe qui ne touche pas à des intérêts allemands ; il serait bon que les auteurs de notre presse fissent personnellement ces, dans le cas présent, c'est la cause du peuple allemand qui est en question. La loi de l'alliance entre l'Empire allemand et l'Autriche-Hongrie est, en effet, de nous procurer un appui contre le danger d'être écrasés entre la France et la Russie. Si l'Autriche est attaquée et subit des défaites, ces défaites ont pour nous un même coup immédiat, quel que soit le motif de la guerre menée contre la monarchie voisine. Si par conséquent l'Autriche-Hongrie se voyait forcée, pour défendre sa position de grande puissance et pour se décharger du fardeau écrasant des préparatifs militaires, de mettre la Serbie à la raison, et si remplissant cette tâche elle était impliquée dans une guerre, l'intérêt allemand se trouverait engagé directement, indépendamment de la question des obligations qui résultent des traités signés. »



Le sourire de la couturière.

Ah ! que les sourire à la couturière qui a pris, ou prend les pilules Pink ! Elle a le bon sourire des personnes exhubérantes de santé. A toutes ces pauvres captives, qui s'étiolaient dans l'atelière où ça sent le renfermé, les pilules Pink ont tenu, ou tiennent lieu, dans une certaine mesure, d'air et de soleil. Grâce aux pilules Pink elles ont repris bonne mine, elles ont des couleurs et elles s'épanouissent tout comme les plantes qui, après avoir été privées d'eau et de lumière, sont placées dans un beau jardin. Voici quelques attestations de couturières qui ont le bon sourire des gens guéris par les pilules Pink :

Mlle Juliette Chorus, 32, Rue du Faubourg à Montbard, (Côte-d'Or) écrit :

« J'ai été pendant quinze mois, profondément anémique. J'étais pâle, faible, je mangeais pour me souvenir, mais je n'avais pas faim. J'étais continuellement oppressée et le moindre mal. J'ai eu des étourdissements, des maux de cœur et un tremblement dans les jambes, ici, qu'il faisait m'asseoir sans quoi je serais tombée à terre. Les pilules Pink m'ont complètement guérie de cette anémie. »

Mme Marie Richard, couturière, Monastère des Carmélites, 22, à Lyon (Rhône), écrit :

« Depuis 6 ans, j'étais malade ; j'éprouvais une lassitude générale, de violents maux de tête, des digestions pénibles et un grand abattement. J'étais très faible. J'ai eu le bonheur de prendre les pilules Pink et ces bonnes pilules m'ont guérie, alors que les autres remèdes n'avaient rien pu faire pour moi. »

Suzanne Gilet, couturière à Glos, près Lisieux (Calvados), écrit :

« J'ai eu bien malade, nous écrit Mlle Gilet, j'ai beaucoup souffert, et sans vos pilules je crois que je n'aurais pas pu me rétablir. Il y avait en effet longtemps déjà que je traînais. J'étais toujours faible et je ne pouvais pas me livrer même aux petits travaux de ménage. Les personnes de notre connaissance qui ne m'avaient pas vue depuis longtemps, étaient surprises de ma mauvaise mine et me disaient : « Comme tu as pâle mais qu'as-tu donc ? » Je ne mangeais que très peu et sans le moindre appétit, je n'avais de goût à rien, ni pour rien, parce que je me sentais toujours mal à mon aise. J'avais continuellement un malaise, soit des crampes d'estomac, soit des bourdonnements d'oreilles ou des migraines, soit encore des maux de reins. J'ai été dans cet état jusqu'au jour où j'ai eu connaissance de l'heureux effet des pilules Pink. Dès que j'en eu pris une boîte, ma santé est redevenue excellente. J'ai repris rapidement des forces, me paisse à dîners très vite aussi. Mon appétit est revenu et, ces jours-ci, n'éprouvant plus aucun malaise, j'ai constaté avec plaisir que ma complètement sur ma bonne mine. »

Les pilules Pink sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, migraines, névralgies, rougeurs, irrégularités. Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pale Gabin, 23, rue Bailu, Paris. Trois francs cinquante la boîte, cinq francs cinquante les six boîtes, franco.

## Cour d'Assises

La session d'assises supplémentaire qui s'ouvre aujourd'hui, sous la présidence de M. le conseiller Gavini, aura une durée de deux semaines.

Elle comprend 9 affaires, dans lesquelles sont impliqués 15 accusés, appartenant, 4 à l'arrondissement d'Ajaccio, 5 à celui de Calvi, 5 à celui de Corte, 1 à celui de Sartene.

Les chefs d'accusation se divisent ainsi : 4 assassinats, 1 tentative, 1 complicité, 1 meurtre, 1 faux témoignage, 4 vols qualifiés et 4 complicités, 1 violences sur un agent de la force publique.

***

Audience d'aujourd'hui :

Colombani François, cultivateur, demeurant à Monacella, assassinat.

Ministère public, M. Mancini, substitut du procureur général.

Défenseur, Me S. de Carolis.

## *Petite Gazette*

Variations Atmosphériques du 21 mars.

Thermomètre : Maximum du matin 12°, à midi 13°, 6 heures du soir 13°, Minima 12°, Minima 9°.

Baromètre — Thermo du matin, 760 mm à midi, 759 mm 6 heures du soir 760 mm 7mm

Dans la matinée S. E.

Dans l'après-midi Calme.

Etat du ciel, le matin Couvert. l'après-midi Id.

***

*Au Palais*

Aujourd'hui aura lieu l'installation de M. Levie-Ramolino, comme premier président ; de M. Jasmei, comme procureur général, et de M. Gazzan, comme président de chambre.

***

*Légion d'honneur*

Les officiers mariniers et marins de l'escadre de la Méditerranée dont les noms suivent ont été maintenus sur le tableau de concours de 1909 : pour chevalier de la Légion d'honneur, le m. mécanicien Bastianelli et le 1er m. commis Chersia ;

pour la médaille militaire : Ceccaldi, 2e m. infirmier ; Morganti, 1er m. timonier ; Ottavani, m. mécanicien ; Poli, 1er m. de manœuvre.

***

*Décorations*

Le sergent Cerroni, du 23e régiment colonial, a été nommé chevalier de l'ordre de l'Etoile noire.

M. le capitaine Martelli de la compagnie de gendarmerie de la Réunion, est nommé officier de l'ordre de l'Etoile d'Anjouan, et M. Filippi, officier d'administration de 2e classe de l'artillerie coloniale à Madagascar, chevalier du même ordre.

***

*Affaire Rochette-Laur*

MM. Rochette et Grihé avaient fait opposition aux ordonnances de non lieu de M. Roty, rendues en faveur de M. Francis Laur dans les plaintes qu'il avaient portées contre lui. La Chambre des mises en accusation vient de rejeter les pourvois de MM. Rochette et Grihé et de les débouter de leurs oppositions.

***

*Avis aux Producteurs*

*La Cyrnos*, Société Anonyme Française pour la mise en valeur des richesses de la Corse, Capital : 400.000 francs, Siège Social, 3 rue d'Uzès, 3, Paris, Téléphone 227.61, 159, rue Montmartre, a l'honneur de donner avis qu'elle se charge du placement des produits Corses quelconques, à Paris et en province.

Adresser prix et échantillons à M. l'Administrateur délégué de *La Cyrnos*, 159, rue Montmartre, Paris.

***

*Avis*

L'étude de M. Petri-Gosseo, avoué, est transférée Boulevard de Cardo, 7, au 3e étage.

*Biagini Oreste*

Voir à la 4me page l'annonce.

***

*A louer*

Local pour industrie de liège, chaudières, presses, etc.

Divers magasins pour fourrages et avoines situés dans l'ancienne Usine de Toga.

S'adresser à M. Pierre Zannini, 15, place Saint Nicolas, Bastia.

### Lectures pour Tous

La vie contemporaine sous tous ses aspects, l'actualité sous toutes ses formes, voilà ce que nous offre le numéro de *Mars des Lectures pour Tous*.

Cette sérieuse variété dans l'ensemble des articles et des illustrations qu'il contient l'a fait une page qui n'y contribue « nous faire mieux connaître les grands faits ou les personnalités du jour, à nous mettre sous les yeux le pays, la scène, l'événement sur qui se concentre l'attention universelle.

Voulez-vous juger par quelques titres de l'intérêt que présente ce séduisant numéro ? En voici le sommaire :

La Rue de Péricentielle chez lui. — Les noces d'or de Faust à l'Opéra. — Verra-t-on revivre la perle de la Sicile ? — La science et la police. — Des singes qui vont dans le monde. — L'Amoureuse, roman. — Les bienfaits de la Croix-Rouge à travers le monde. — Dans du coffre fort et du cambrioleur. — Un homme peut il disparaître nouvelle. — *Actualités* : Le président Roosevelt va chasser le fauve. — Les deux Corneille. — Le départ des Islandais. — Macaïlet raconté par son médecin.

Abonnements. — Un an : Paris, 6 fr. ; Départements, 7 fr. ; Etranger, 9 fr. — Le numéro, 50 centimes.


**MAISON GHILINI**

Pâtes alimentaires — Usine à vapeur

***Bastia***

Tous nos produits sont garantis exclusivement fabriqués avec des semoules de *blés durs*.

Toutes nos pâtes supérieures et extra sont livrées en caisses de 10 à 12 kilogrammes.

Spécialités de la Maison :

NOUILLETTES ET LASAGNE AUX ŒUFS garanties

*Cannelloni*

*Cheveux d'Anges*

La Maison a l'honneur d'informer MM. les Epiciers de la ville qu'ils trouveront dans ses magasins 6, boulevard Saint-Angelo, toutes les qualités de pâtes *raffinées, supérieures* et *extra*, à des prix défiant toute concurrence.

On demande de bonnes ouvrières étendeuses et emballeuses.

**Cabinet**

**François Maestracci**

Agréé au Tribunal de Commerce

2, rue Neuve Saint Roch, Bastia

4, rue de Belgique, à Nice

*Recouvrements litigieux*

sur la Corse les Alpes-Maritimes et le Var

Vente à NICE et LITTORAL de fonds, primeurs, vins, huiles, etc.

Achats et Ventes d'Immeubles et fonds de commerce

Prêts Hypothécaires. — Avances sur constructions. — Locations. — Gérances.

*Rentes viagères*

**BIJOUTERIE-HORLOGERIE**

**DANESI Fils**

16, Boulevard Paoli, BASTIA

M. Danesi a *l'honneur d'informer ses nombreux Clientèle qu'il se charge de toutes réparations de Montres et Pendules (mouvements les plus compliqués).*

M. Danesi, *faisant lui-même toutes les réparations, est certain de livrer un travail soigné et garanti. Prix modérés.*

**LUNETTERIE de 1er CHOIX**


# DERNIÈRES NOUVELLES

00161

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

## L'Election de Sartene

*Scrutin de ballottage*

Ajaccio, 21 mars.

Les électeurs de l'arrondissement de Sartene étaient appelés aujourd'hui à élire leur député en remplacement de M. Gabrielli, élu sénateur le 3 janvier.

Deux candidats étaient en présence :

M. le docteur Balesi, conseiller général de Portovecchio ;

M. Célestin Caitucoli, conseiller général de Petreto-Bicchisano.

RÉSULTATS CONNUS A MINUIT

A minuit, il manque les résultats de quatorze communes.

Les résultats connus donnent :

*3 397 voix à M. Balesi ;*

*3 078 voix à M. Caitucoli.*

Les quatorze communes, dont les résultats ne sont pas encore connus, sont, paraît-il, favorables à M. Caitucoli ; elles lui ont donné la majorité au premier tour.

Dans ces conditions, l'élection de M. Caitucoli serait assurée.

***Résultats définitifs***

**M. Balesi, est élu.**

## La Grève des P. T. T.

Marseille, 21 mars.

De nombreux meetings ont été tenus hier soir, à Paris, par les P. T. T.

A la suite du vote de la Chambre, la continuation du mouvement a été votée par acclamations.

Les grévistes ont décidé à l'unanimité de ne reprendre le travail qu'après le départ de M. Simyan, et la réintégration de tous les camarades révoqués.

*Révocations et Suspensions*

Le Gouvernement procède par petits paquets à la révocation et à la suspension des agents des P. T. T.

## DANS LES DÉPARTEMENTS

Le mouvement gréviste s'étend en province.

De nombreuses réunions ont été tenues dans les principales villes du Nord, du Centre et de l'Ouest.

Le Midi suit également le mouvement.

Si les grévistes de Paris ne reçoivent pas satisfaction, dans quelques jours, la grève sera générale.

Les agents et sous agents des P. T. T. se sont déclarés entièrement solidaires des camarades en grève, et se sont engagés à les soutenir par tous les moyens, au besoin par la grève, si les événements exigent que le mouvement s'étende à toute la province.

## La disgrâce DU GÉNÉRAL DE FERRON

Marseille, 21 mars.

On sait que le général de Ferron, commandant la 2e division d'infanterie coloniale, à Toulon, vient d'être relevé de son commandement ; il passe au Comité technique de l'infanterie.

Cette décision, qui est un désaveu de l'attitude récemment prise par cet officier général vis-à-vis des troupes coloniales, est diversement commentée par la presse.

Certains journaux ne pardonnent pas au général de Ferron, *qui n'est pas un colonial*, d'avoir essayé d'apporter dans les mœurs relâchées des troupes sous ses ordres, un peu de la discipline qui y serait, peut-être, plus nécessaire que partout ailleurs.

D'autres journaux félicitent le général de Ferron d'avoir essayé de réagir contre la faiblesse de quelques officiers, et d'avoir voulu remettre de l'ordre dans ces désordres, dont souffrent à la fois l'armée et la population toulonnaise.

## PARIS

### Plusieurs Grèves en perspective

Marseille, 21 mars.

On annonce que les employés de plusieurs autres administrations de l'Etat vont se mettre en grève, afin de protester contre le vote de la Chambre qui a approuvé l'attitude du Gouvernement

## Les Evénements des Balkans

*LE CONFLIT*

**AUSTRO-SERBE**

*La guerre est imminente*

Marseille, 21 mars.

Une agitation fébrile règne à Belgrade.

Des convois de troupes et des trains de munitions continuent à être dirigés sur la frontière bosniaque.

Le prince héritier ne quitte pas son régiment.

Les chefs de l'armée sont fermement décidés à ne tolérer aucune humiliation de la part de l'Autriche-Hongrie. Ils tiennent la guerre pour imminente.

***

A Vienne, les préparatifs militaires sont poussés avec une très grande activité.

L'appel de tous les réservistes a provoqué une vive agitation à Vienne.


**FABRIQUE**

de CARREAUX mosaïques

au ciment comprimé

unis, à dessins, simili-marbre

*Grand choix de dessins et couleurs*

TUILERIE ET BRIQUETERIE MÉCANIQUES

TUILES ET BRIQUES SUPÉRIEURES

*en tous genres*

Production : 10.000 pièces par jour

**CHAUX GRASSE**

de qualité supérieure

CHAUX HYDRAULIQUE. — CIMENTS

Plâtres

Fers et Aciers en barres

Fers à planchers I

BOIS DE CONSTRUCTION

*Madriers, Planches, Chevrons, Liteaux, Lattes*

Magasins de vente : Bastia, 2, Avenue Carnot ; Corte, Nouvelle Traverse

**F. CHARDON & Cie**

*Fruscardo (Corse)*



Certains journaux ne pardonnent pas au général de Ferron, *qui n'est pas un colonial*, d'avoir essayé d'apporter dans les mœurs relâchées des troupes sous ses ordres, un peu de la discipline qui y serait, peut-être, plus nécessaire que partout ailleurs.

D'autres journaux félicitent le général de Ferron d'avoir essayé de réagir contre la faiblesse de quelques officiers, et d'avoir voulu remettre de l'ordre dans ces désordres, dont souffrent à la fois l'armée et la population toulonnaise.



**AVIS DE DÉCÈS**

Monsieur et Madame Barthélemy Bronzini et leurs enfants ;

Les familles Bronzini, Guasco et Micheletti ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents et amis de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

*Mlle Pauline Bronzini*

leur fille, sœur, petite fille, nièce et cousine germaine, décédée à Livourne, le 19 mars 1909, à l'âge de 11 ans, munie des Sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu à Bastia, le lundi 22 mars, à 10 heures du matin.

On se réunira à l'Oratoire de l'Immaculée Conception.

Madames A. Antonetti et M. Ramaroni, née Portalis ;

Monsieur F. Antonetti, ancien Directeur de la Banque de France et le Docteur Ramaroni, chevalier de la Légion d'honneur ;

Madame G. Soiffier, née Antonetti et Monsieur Maxime Soiffier, avocat à Nice,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur

*le Docteur Jacques Portafax*

*Médecin major de 1re classe en retraite*

*Chevalier de la Légion d'honneur*

leur père, beau-père et grand père, décédé en cette ville, muni des Sacrements de l'Eglise, dans la 90e année de son âge.

Et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le lundi 22 courant, à 4 heure et demie de l'après-midi.

On se réunira à la maison mortuaire, 6, route du Cap.

On est prié de considérer le présent comme lettre et avis de faire part.



**Nouvelle Société Navale de l'Ouest**

*Agent en Corse :*

PIERRE VINCENTELLI

32, Rue de l'Opéra, Bastia

*Service régulier entre* la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

*Frets avantageux*

Arrivée du *Saint-Pierre*, le 21 ; départ le 25 mars.



*Si vous voulez avoir*

une **Belle Poitrine**



une gorge et des épaules pleines, sans creux ni saillies osseuses, prenez les "Pilules Orientales".

Ces pilules, toujours bienfaisantes pour la santé et approuvées par le monde médical, vont sans rivales pour développer, raffermir et reconstituer les seins aussi bien chez la femme que chez la jeune fille.

Pour avoir un flacon avec notice envoyer 4f75 à M. J. Raoul, Pharmacien, à passage Verdeau, Paris, en mentionnant le nom de ce journal.

Exigez toujours la véritable marque ci-dessus.



***Port de Centuri***

**Modern' Hôtel**

tenu par A.-T. DOMINICI

*Situation superbe*

Déjeuner et Dîner sur commande

***Prix Modérés***

On reçoit des Pensionnaires

*Location d'embarcations et d'engins de pêche*

Cet hôtel, nouvellement installé, se recommande pour son excellente cuisine, son confort et sa bonne tenue.

N. B. — Prévenir la veille pour avoir une bonne bouillabaisse.


(1) Vichy. Lévy. — Lacs salés.

(2) Docteur Pitti Ferrandi.— Loco citato.

MALADIES NERVEUSES
Antiépileptique de Liège
M. G. PASTAU, Pharm. à Lille (Nord).



*Le Savon extra-pur « Le Chat »* contient la proportion d'huile la plus élevée qui puisse entrer dans le savon.
*Le Savon extra-pur « Le Chat »* prolonge la durée du linge et procure une économie de 20 à 30 p. 0/0 sur le poids du savon employé.
*Pour éviter les contrefaçons se méfier des marques ayant de l'analogie avec la tête du Chat*

FUMIER
Trois francs le collier
COTE DE TABACS
Dix francs la tonne
S'adresser à l'Usine de Toga.
Après vos repas, demandez DNE D'ACEY




# VENTE GÉNÉRALE A GRAND RABAIS
## pour Cessation de Commerce

**M. Orente BIAGINI**, négociant, Avenue Carnot, 5, Bastia, prévient le public qu'il met en vente, à partir de ce jour, à des prix très avantageux et exceptionnels, ses VINS et son MATÉRIEL composant le fonds de son commerce, savoir :

### VINS

***Un Stock*** de vins rouge du pays, garantissant jus de raisin à l'analyse, titrant 9° 1/2 à 10°. Prix 15 cent. le litre. — Vins rouge et rosé du pays, garantis pur jus de raisin à l'analyse, titrant 10° 1/2 à 11°. Prix 20 cent. le litre. Faites l'achat d'un litre pour goûter et comparer, vous serez satisfaits.

*Vins de Liqueurs* en bouteilles cachetées (vendus verre compris). Muscat de Frontignan, 1.15. — Vin de Barbera et Gentiane 1 franc. — Malaga, Vermouth de Turin, Quinquina Pomoornet et St-Léon. Apéritif le Pol 1 fr. 20. — Marsala sec 1 fr. 35 — Marsala doux 1 fr. 75 — Marsala Fiorio 1 fr. 20 — Vins d'Asti mousseux 1 fr. 50. — Vins de Chianti en fiaschi 1 fr. 10 — Vins vieux en bouteilles blanc et rouge 0,65. — Grands Vins de Champagne 2 fr., 2 fr. 25 et 3 fr. — Vinaigre 0,20.

### MATÉRIEL

Cuves. — Foudres. — Demi-muids. — Bordelaises. — Bonbonnes de diverses contenances. — Caisses à raisins. — Pompes à vin. — Filtres à vin. — Récipients à huile. — Tréteaux. — Chevalets. — Echelles pouliins. — Tables bancs. — Charrettes à bras. Appareils à acetylène et accessoires divers pour caves — Pressoirs à raisin.

Aperçu de quelques prix de ces matériaux :

Demi-muids en bois de chêne, en bon état et très solides, contenance de **570 à 630** litres environ, 30 à 32 francs la pièce.

Bordelaises, en bon état prêtes à être remplies immédiatement, contenance de **220 à 250** litres environ, 13 à 16 francs la pièce. Pour le restant, prix à débattre sur place.

N. B. — Indépendamment de la vente au détail, la maison accorderait des concessions avantageuses à toute personne qui voudrait se rendre acquéreur en bloc du fonds de commerce, du matériel, installation et marchandises.

ANCIEN CABINET PHARÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
des Lycées
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
Système perfectionné
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
*94 Paris, 12, en face*
*Maison Pascalini*

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier

Librairie Ollagnier




EN VENTE PARTOUT



Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires

de A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Exiger la véritable signature

Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Nat (suit) à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Szigiola, Cours Napoléon, à Ajaccio.

CHEVEUX Nettoie, Conserve, Fait repousser PÉTROLE Hahn SAUVÉS

Journal Financier Français
PARAISSANT LE DIMANCHE
Publie les Listes officielles de tous les Tirages, de tous les Coupons
Les meilleurs conseils aux actionnaires consultants
ABONNEMENTS — RÉDACTION ET ADMINISTRATION
16, Place du Havre, 16
PARIS (9e)
ORDRES DE BOURSE — Paiement gratuit de Coupons — CONTENTIEUX



Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS?
AVEZ-VOUS DES PELLICULES?
VOS CHEVEUX SONT-ILS TOMBÉS EN TOUFFES?
Employez le ROYAL WINDSOR, qui vous rendra vos Cheveux gris à couleur et la beauté naturelle de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait repousser les Cheveux naissants. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux connus. Résultats immédiats. Vente toujours croissante.
Exigez sur les Cartons les noms Royal Windsor. En Vente à Bastia, chez les Coiffeurs-Parfumeurs et Cartes Postales.
ENTREPOT : 36, rue d'Enghien, PARIS
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire
*Saison Printemps-Été 1908*
Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures d'Été en toile en noir et couleur, dernière mode
*Choix considérable de Pantoufles*
Prix très réduits
Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.



*La Maison se charge des réparations*

Timbres en caoutchouc
et en cuivre gravés
POUR COMMERÇANTS, ADMINISTRATIONS, MAIRES, GREFFES, ETC.
Datateurs tous systèmes en cuivre et en caoutchouc. — Timbres en cuivre pour cachets en cire avec initiales ou raison sociale.
*Numéroteur-Folioteur automatique* en bronze nickelé, à 3 combinaisons, comptant consécutivement, répétant deux fois et comptant le même numéro autant de fois qu'on le désire.
Chiffres et Caractères mobiles en caoutchouc
Lettres à broder, Festons et Festonneurs
Boîtes, tampons, encres et fournitures diverses
Plaques émaillées en tous genres pour portes, enseignes, noms de rues, etc. — Classeurs et relieurs nouveau système très pratique. — Cartons et boîtes pour bureaux et magasins. — Boîtes à fiches et forme livre
*Envoi du Catalogue franco sur demande*

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
*Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.*
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
*Appareils Sanitaires*
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

LIQUEUR DE NOIX
DISTILLÉE
par M. SIMONCELLI
propriétaire à Cardo
Médaille d'argent, Exposition de Bastia (1887)
Croix de Mérite et médaille d'or
Exposition Internationale de Bastia (1905)
Deux de propriété numéroiques reconnues par les numéros médecins de Montpellier et les Docteurs Jaillet-Lafaurie et spécialement par M. Combescure, l'un des maîtres les plus distingués de la Faculté de Médecine de cette ville, entre LIQUEUR fabriquée exclusivement avec des noix de première qualité, se recommande aux estomacs délicats par ses propriétés digestives, son arôme et son goût relevé.
Elle est recommandée aux personnes souffrant de maux d'estomac désireuses d'atténuer leurs souffrances, dans les cas d'apoplexie et souverain contre le mal de mer et les nausées.
Elle est indispensable aux enfants.
La LIQUEUR DE NOIX se prend à tout moment et après chaque repas pour activer la digestion. Elle s'absorbe par petits verres à liqueur.
Dépôt en ce Ville près Cardo.
*Se méfier des contrefaçons*

Installation à Gaz
Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia
Vente de BECS, VERRES et MANCHONS
*Appareils sur commande*
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti

OUTILS pour AMATEURS et OUVRIERS
LA MERVEILLE, Fabrique d'Outillage
BESANÇON

# PHOTOLINE
## Pétrole supérieur ininflammable
## Jette un éclat fixe sans égal
### En vente chez MM. L.-N. MATTEI et Cie

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 82 — MARDI 23 MARS 1909

00162

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaire, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | un an | 6 mois | 3 mois | |
|---|---|---|---|---|
| CORSE | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. | UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus. |
| AUTRES DÉPART. | 22 » | 12 » | 6 » | |

*On ne répond pas des manuscrits déposés.*

## LA QUESTION
## DU TRANSFERT DE L'HOTEL DE VILLE

Telle qu'elle a été exposée devant le Conseil municipal, au cours de la séance du 8 mars, la question du transfert de l'Hôtel de Ville ne manque pas d'une certaine élégance, et l'on peut même dire qu'elle est inspirée d'une juste crainte de ne pas augmenter les charges, déjà si lourdes, qui pèsent sur les contribuables. C'est là un sentiment auquel notre population ne peut que rendre hommage.

Malgré cela, n'est-il pas permis de se demander si la Ville, dans les circonstances actuelles, n'avait pas intérêt à agir avec moins de précipitation ?

N'oublions pas, en effet, que la situation financière de notre Ville est loin d'être des plus brillantes L'exposé même de M. le Maire en fait foi puisqu'il y est question d'un emprunt qui devait être contracté à seule fin de payer des dettes arriérées... Dans ces conditions, il semblerait que les moindres économies devraient avoir une très grande importance.

Il n'est donc pas inutile de rappeler, — bien que ce souvenir soit encore présent à la mémoire de tous, — que le luxueux hôtel dont la Ville a décidé de faire l'acquisition, a été mis en vente au mois de juin de l'année dernière, à la requête du Crédit foncier, avec une mise à prix de 5.000 fr.

En se donnant à ce chiffre que sa valeur relative, et en y ajoutant les frais de vente ainsi que la possibilité d'autres surenchères, on pouvait arriver, comme prix de vente, à un total de 100 ou 120 000 francs, peut-être même, en faisant largement les choses, de 150.000 fr. mais très difficilement à une somme supérieure à ces chiffres.

La Ville aurait donc pu réaliser, sur le prix actuel d'acquisition une économie de 50.000 francs.

A ce raisonnement, que beaucoup de personnes ne manquent pas de faire, on peut cependant objecter que la Ville ne pouvait attendre plus longtemps la mise en vente de l'hôtel en question et qu'elle avait besoin de prendre une décision immédiate, par suite de la nécessité où elle se trouvait de donner une réponse définitive à l'Administration des Postes, dont le bail de la rue de l'Opéra vient à expiration dans le courant de l'année prochaine, exactement au 1er juillet 1910.

Si juste que soit cette objection, on peut dire cependant que l'urgence de cette réponse aurait pu être prévue bien avant ce jour, de manière à éviter une décision aussi hâtive que celle qui vient d'être prise et que, d'autre part, le Crédit foncier n'aurait eu aucune raison de retarder la mise en vente, du moment que la Ville lui garantissait le paiement intégral et immédiat de sa créance hypothécaire.

L'exposé de M. le Maire, qui est du reste, des plus complets, prévoit une dépense de 43.000 francs pour appropriation et réparations de l'hôtel Valery. Les transformations d'immeubles sont toujours très coûteuses. La somme prévue suffira-t-elle ? Nous voulons bien l'espérer, comme nous voulons bien croire que les plans et devis de ces travaux aient été approuvés par le Conseil municipal, mais voilà tout un ensemble de questions qui auraient gagné à être examinées un peu plus longuement.

Quant à la combinaison financière, il est certain qu'elle est, en elle-même, des plus correctes, mais il n'est pas tout à fait exact de dire qu'il n'en résultera aucune charge nouvelle pour le contribuable. L'emprunt de 950.000 francs, qui a été contracté en 1897, va se trouver renouvelé et peut-être même augmenté. La Ville, qui n'avait plus à payer qu'un service d'amortissement pour une période de 18 années, se verra obligée de continuer ce service pendant trente ans à partir de l'année courante.

A part ces petites questions auxquelles le Conseil municipal n'a pu s'arrêter par suite des circonstances que nous avons exposées, il est indiscutable que Bastia sera dotée d'un Palais communal de très grande allure, où tous les services municipaux pourront être commodément logés, et qui permettra même d'offrir une large hospitalité à M. le Gouverneur de la Corse, dans le cas où le second étage de l'Hôtel serait affecté à cette destination.

Quant à savoir si ce « Palais communal » va se trouver réellement en rapport avec la situation financière de la Ville, c'est là une autre question. Il est des dépenses qui, sans paraître immédiatement nécessaires, trouvent, dans les conditions de leur réalisation, leur propre justification, et du reste, il arrive fréquemment que des personnes dont la situation de fortune laisse à désirer, s'offrent des installations luxueuses et un train de maison légèrement en disproportion avec la modicité de leurs revenus...

Il semblerait même que l'importance d'une ville ne devrait pas avoir pour mesure le Palais dans lequel sont logés ses administrateurs, mais que cette importance devrait résulter de l'état de progrès auquel cette ville est parvenue.

Il doit exister un certain nombre de villes qui n'ont encore à leur disposition que des Hôtels de Ville de fort modeste apparence, mais dans lesquelles les services municipaux fonctionnent à la satisfaction des habitants, où notamment l'on se préoccupe d'exécuter des travaux d'utilité publique, (tels que des marchés couverts), où l'on essaye d'améliorer les services de transport en commun, où les lois d'hygiène sont appliquées avec presque sévérité, où l'on s'efforce, en un mot, de rendre le milieu social non seulement agréable à habiter, mais aussi conforme que possible aux exigences de la civilisation moderne.

C'est là ce qu'on appelle des questions d'intérêt public, et c'est même pour la solution de toutes ces questions que l'on a doté toutes les communes de France, de conseils municipaux.

## Propos d'actualité

### *Les Suffragettes*

*Elles nous ont fait rire, d'abord, ces cabotines femmes qui ont réclamé avec véhémence un peu partout, leurs droits civiques ; on les a arpentées intrigantes, bas bleus..... et on les a remuées à leurs manifestations. Mais l'idée a fait son chemin tout de même, et aujourd'hui, qu'on le veuille ou non, il faut s'habituer à compter avec cette idée qu'un jour ou l'autre, pas dans bien longtemps peut être, les femmes auront comme nous le droit de vote, pas l'éligibilité, et qu'il faudra partager avec elles ce que nous avons appelé un peu emphatiquement : le suffrage universel et la souveraineté électorale.*

*Déjà nous avons la femme prud'homme, on se sous aimez mieux, la prud'femme ; la loi ouvrant aux femmes les conseils commerciaux est récente : 26 mars 1907 ; les électrices d'usines ont donné la majorité à une commerçante de Paris et nommeront un jour ou l'autre un chef de famille naturelle. Vous verrez qu'avant qu'il soit quelques années elles seront conseillers municipaux, députés, sénateurs, présidentes de la République !*

*Pourquoi pas ? Un peu partout, dans le monde la première étape de l'électorat féminin est franchie Il y a en Amérique quatre états où les femmes ont droit aux suffrages de leurs contemporaines ; en Finlande les femmes députées ont 19 députés ; en Autriche en Norvège elles disposent du suffrage restreint ; en Angleterre et en Suède elles sont admises à l'électorat municipal ; l'Angleterre a des maires-femmes, parfois ici et il est démontré que les communes dont elles ont la charge ne sont pas plus mal administrées qu'une autre*

*Chez nous les femmes n'ont encore conquis que le droit à l'électorat aux assemblées consulaires du commerce et de l'industrie Elles ont été successivement admises à voter pour les élections des tribunaux de commerce des conseils de prud'hommes et des conseils du travail Elles sont membres de droit ou membres élues des conseils départementaux de l'enseignement primaire du conseil supérieur de l'Instruction publique Un projet de loi dont M. Buisson est le rapporteur sera prochainement soumis à la Chambre, en vue de l'admission des femmes aux scrutins municipaux d'arrondissement et départementaux, et l'on n'est pas bien sûr qu'il n'y ait pas même à l'heure actuelle une majorité de députés et de sénateurs qui soit acquise à ce projet*

*En attendant, les voici introduites dans les conseils corporatifs. Que de plus jusqu'? En raison de la place grandissante qu'elle occupe dans certains métiers. la femme a tout ce qu'il faut pour être un juge technique informé si équitable L'action n'y ne s'en est pas ou à été des prud'hommes du métier prudes femmes? Comme on l'a dit, nous n'avons fait que rentrer à d'heureuses traditions du passé.*

*L'admission des femmes au travail du commerce et de l'industrie est un phénomène contemporain inévitable surtout depuis les progrès du machinisme ; les plus récentes statistiques constatent que les femmes représentent 36 0/0 de la totalité des patrons ouvriers et employés Il est tout à fait dans l'ordre que celles qui sont à la peine en ont aussi leur à l'honneur.*

*Dans le domaine politique leur place n'est pas moins incontestable et je ne puis à espérer le jour où les femmes ayant enfin pris place parmi les législateurs se splendiront dans les questions sociales, la protection des mœurs l'éducation des enfants, la lutte contre l'alcoolisme, etc. Le champ est si vaste où les facultés féminines pourraient utilement s'exercer. Mais patience ! L'émancipation des femmes est à l'ordre du jour : nous ne tarderons peut-être plus beaucoup à les voir à l'œuvre.*

A. CAPELLO.

## Le Pays où les impôts diminuent

Une foule de personnes, justement effrayées par la menace de l'impôt sur le revenu, ne parlent de rien moins que de s'expatrier le jour où serait établi le régime inquisitorial cher à M. Caillaux...

Oui, mais où aller ?... où ?.. Sans peser sur les contribuables aussi lourdement que chez nous, les impôts, cependant, vont croissant chez presque tous les peuples du monde... Or, pour tant faire que de fuire sa patrie afin d'échapper à l'excès des charges fiscales, il faudrait au moins choisir un pays où l'on n'ait rien à craindre à ce sujet, un pays où les contributions n'augmentent pas régulièrement chaque année, et où les exigences du budget n'entraîne pas à des bouleverse-

132 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## NOELLA

Grand Roman Inédit
par CHARLES MÉROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

SEULE !

I

NOELLA D'HOMBRE

Au bout de quelques mois de séjour à Biarritz, elle s'était fait aimer de tous ceux qui venaient au château, de tous les serviteurs, des gardes, des métayers, des bûcherons qu'elle allait voir, montée sur son âne et suivie de deux chiens qui galopaient autour d'elle et parfois s'enfonçaient du sentier pour venir et lancer après un lièvre ou un chevreuil qui partait devant eux. Elle avait depuis l'antique manoir des sons de la harpe que la sonneuse lui avait achetée à son passage à Paris et de sa mandoline dont elle jouait avec un brin de turpane et un véritable talent. D'où tenait-elle donc ? Où avait-elle acquis ces talents inconnus de la plupart des femmes de son âge ? Quand parfois un bienfaiteur l'emmenait à Paris passer quelques semaines dans son appartement de la rue Madame, aux environs de Saint-Sulpice, elle prenait des leçons de professeurs, qui s'étonnaient de sa facilité, de sa connaissance aussi des airs et des morceaux les plus célèbres des grands compositeurs italiens, qui se chantent et se jouent d'un bout à l'autre de cette galerie des arts, de la Suisse jusqu'à la Sicile, de Florence ou Milan jusqu'à Naples et Palerme.

Et quand on lui demandait où elle les avait entendus et appris, elle répondait naïvement :

— Partout !

Oui elle était allée partout, menée et voyagée, vêtue misérablement, maltraitée toujours, battue quelquefois souvent mais d'obéir à un maître qui lui donnait plus de coups que de sourires encouragent sur la lèvre des caresses et toujours en vérité pour recevoir des soins qu'on lui jetait par pitié ! Elle avait rôdé par les chemins, pieds nus, couverte, traînant sa misère, en guenilles de couleurs crues et voyantes, des lambeaux le plus souvent, sur à la suite de son maître, Carlo Benedini, tombé dans la misère et la débauche la plus vile, elle avait eu à souffrir toutes les duretés, toutes les privations, toutes les détresses et souvent toutes les épouvantes qui demeureront gravées dans sa mémoire d'enfant.

En un mot, elle avait connu tout ce qu'une jeunesse peut endurer d'épreuves sans mourir à la peine. Elle avait dormi dans les huttes des bois, sous les grands arbres au bord des routes, mangé la moitié de pain amère et rôtie qu'on arrose avec l'eau du ruisseau où de l'eau des abreuvoirs. Et elle avait résisté à tout ! Sa santé ne s'était pas altérée son courage ne s'était pas abattu, comme une bête farouche, sauvage, craintive. Sa grâce, son talent, lui valaient parfois des aubaines qui la redressaient et lui rendaient des forces. Mais, un jour enfin, elle en avait eu assez, plus que sa nature de sensitive n'en pouvait supporter. Alors elle avait résumé le jugement. Elle avait pris la fuite pour échapper au tyran qui se réveillait plus qu'elle ne l'avait connu même dans ses plus mauvais jours et dans ses heures d'ivresse.

C'était par un magnifique soir d'été, à Dourgane, là où Marguerite Rosland, une quinzaine d'années plus tôt, avait passé quelques jours de sa courte lune de miel avec André d'Orville, dont elle devait bientôt se séparer. La saison des villégiatures dans les superbes régions de la haute Italie était dans son brillant. Les hôtes aux bords des grands lacs de la Lombardie regorgeaient de clients. Il y en avait de toutes les nations, Anglais, Allemands, Russes ou Français. C'était aussi la saison des récoltes de menues monnaies pour les musiciens ambulants, bohémiens, napolitains et tziganes.

La couturière de Paris qui se trouvait à Dourgane avec sa femme de chambre, à l'hôtel des Deux-Colombes, avait remarqué, à diverses reprises, une fillette d'une douzaine d'années environ, au visage d'une angélique pureté, qui venait plusieurs fois chaque jour, donner des aubades dans la cour de cette pittoresque auberge, bâtie dans une situation admirable, en face du lac de Garde, et entourée de jardins remplis de fleurs, de tonnelles et de berceaux de vigne. L'enfant était accompagné d'un homme au visage basané, aux yeux charbonneux, à la barbe noire, qui semblait la traiter durement. Elle était vêtue d'une jupe courte à rayures et d'un corsage rouge qui semblait la mettre à l'aise. Cependant si elle ni son compagnon n'étaient sans talent. Le premier de la harpe et de la mandoline, tour à tour, et parfois l'homme chantait d'une voix de ténorino, une voix de tête, blanche et nasillarde, des airs d'opéra ou des scènes napolitaines et florentines.

L'enfant l'accompagnait et faisait la quête. Souvent la recette était bonne. Alors l'homme s'en emparait et, laissant la quêteuse seule, il disparaissait. On allait-il ? Dans les environs de Dourgane, où il s'enfuyait d'ordinaire. La fillette continuait son concert en plein air, mais dès qu'elle était seule elle tendait sa sébile et donnait sa musique gratis à ceux qui voulaient l'entendre.

Pendant une des absences de son maître, car il en avait toutes les allures et les brutalités, la couturière l'appela auprès d'elle. Elle connaissait à fond la langue italienne. La Tyrol, l'Espagne, Venise, la Haute-Italie étaient ses pays de prédilection. Souvent même elle passait des saisons entières sur les côtes opposées de l'Adriatique, aux environs de Trieste, à Montefalcone et à Capo d'Istria.

(*A suivre*).

sements fiscaux comme celui que nous prépare l'impôt sur le revenu.

Fort bien, me direz-vous, mais ce pays-là le connaissez vous ?... Où est-il ?... Où donc, que j'accoure ?...

Je vais vous le dire... Il est assez loin, mais il existe, ce n'est pas un pays de rêve, ce n'est ni le royaume de Cocagne ni l'empire d'Utopie, c'est la République de Cuba, tout simplement.

Mon Dieu, oui ! Cette « perle des Antilles » donne en ce moment à l'univers l'exemple d'un pays où non seulement les contributions n'augmentent pas, mais même — ô merveille ! — où elles diminuent. Un télégramme de la Havane annonçait ces jours derniers que, sur la proposition du président Gomez, la Chambre cubaine venait de suspendre l'impôt d'exportation sur les cigares, cigarettes, tabacs, sucres et liqueurs, « en raison de la situation satisfaisante du Trésor. »

Voilà donc une République dont le Trésor est dans une situation satisfaisante... Ah ! pourquoi n'en est-il pas de même dans toutes les républiques ?...

A Cuba, la Chambre supprime les impôts ; chez nous, les législateurs se mettent chaque année la cervelle à l'envers pour nous en créer de nouveaux, et le fisc ne recule devant aucun excès pour nous tirer pied ou aile. Un statisticien démontrait ces jours derniers qu'en trente ans, le produit des contributions directes a augmenté en France de 45 %. Le contribuable qui, en 1879, payait cent francs par an au percepteur, en paie aujourd'hui, pour le même loyer, près de cent cinquante... Et ce n'est pas fini : on a épuisé la matière imposable... Alors, on nous prépare du nouveau. Le contribuable, avec le présent système, ne pouvait pas rendre plus qu'il ne rend. On va nous imaginer une machine qui permettra de le pressurer jusqu'au bout et de le mettre à sec.

Et pendant que nous tremblons devant cette perspective, les bons citoyens de la République cubaine s'épanouissent dans leur prospérité.

Ah ! cerles, « on est fier d'être Français quand on regarde la colonne, » mais quand c'est la colonne de nos impôts qu'on contemple, il y a des moments où on aimerait mieux être Cubain.

JEAN LEROY.

(*Petit Journal*).

## SOLENNITÉ JUDICIAIRE

La Cour d'appel de Bastia s'est réunie hier, en audience solennelle, pour procéder à l'installation de M. le Premier Président Levie-Ramolino, de M. le Procureur général Jacomet et de M. Gazeau, Président de Chambre.

Cette installation a revêtu le caractère d'une imposante cérémonie. Une foule énorme se pressait dans la vaste salle dite des « Abeilles » où se trouvaient déjà réunis tous les corps constitués et toutes les autorités civiles et militaires.

L'ordre des Avocats en robe, au grand complet, et les deux communautés des Avoués près la Cour et près le Tribunal de 1re instance, étaient présents à la barre.

Faisant face à la Cour, et suivant l'ordre des préséances, M. Agostini, procureur de la République, et les membres du Parquet ; M. le président Massei et les membres du Tribunal civil ; M. le président Joseph Orenga et les membres du Tribunal de commerce, etc..

A trois heures moins le quart, la Cour en robe rouge, précédée de ses huissiers, fait son entrée. Tout l'auditoire se lève et ne s'assied qu'après MM. les conseillers.

M. le Président Gabrielli ouvre l'audience et nomme aussitôt une délégation composée de MM. les conseillers de Figarelli et Adriani auxquels se joint M. Mancini, substitut du Procureur Général, à l'effet de se rendre auprès de M. Gazeau, le nouveau Président de Chambre.

Introduit par M. l'huissier audiencier Colombani, M. Gazeau pénètre dans la salle d'audience. M. Angeli, avocat général, se lève et demande à la Cour de procéder à l'installation de M. Gazeau.

M. le greffier en chef Valeani donne alors lecture du décret de nomination et la Cour, faisant droit aux réquisitions de M. l'avocat général, autorise M. Gazeau à prêter le serment d'usage et déclare le nouveau Président de Chambre installé dans ses fonctions.

M. Gazeau prend place au fauteuil présidentiel et nomme, sur les nouvelles réquisitions de M. Angeli, avocat général, une députation chargée de se rendre auprès de M. Levie Ramolino.

Ce haut magistrat est aussitôt introduit dans la salle par la délégation et conduit à un fauteuil qui lui est réservé en avant des autorités et en face de la Cour. M. le greffier en chef Valeani donne lecture du décret de nomination, et immédiatement après avoir prêté serment, M. le Premier Président Levie-Ramolino remplace M. Gazeau, au fauteuil présidentiel.

Le même cérémonial est ensuite observé pour l'installation de M. Jacomet. La Cour donne acte au nouveau Procureur général du serment qu'il vient de prêter et l'invite à prendre la direction de son Parquet.

Avant de lever l'audience, M. le Premier Président Levie-Ramolino remercie les autorités civiles et militaires d'avoir bien voulu rehausser par leur présence l'éclat de cette solennité.

***

Aussitôt après cette cérémonie, tous les corps constitués vont présenter leurs hommages aux nouveaux magistrats.

MM. les Conseillers adressent d'abord leurs souhaits de bienvenue à M. le Premier Président, puis aux nouveaux magistrats, MM. Jacomet et Gazeau.

Ce sont ensuite : MM. les Avocats qui sont introduits auprès de M. le Premier Président.

Me Moretti, le sympathique bâtonnier, présente au nom du barreau de la Cour, ses respectueuses félicitations à ce haut magistrat. M. Levie-Ramolino, dans une charmante improvisation, remercie MM. les Avocats de la visite qu'ils viennent de lui faire, et souhaite que les plus cordiales relations continuent à subsister entre la Magistrature et le Barreau.

L'ordre des Avocats se rend ensuite chez M. le Procureur général Jacomet, qui, après les présentations d'usage, adresse à MM. les Membres du Barreau une allocution des plus touchantes. Me Moretti remercie M. Jacomet au nom de ses confrères.

Enfin, les membres du barreau vont présenter leurs souhaits de bienvenue à M. Gazeau, qui, très ému de cette marque de déférence, remercie vivement M. le bâtonnier Moretti.

Successivement et dans l'ordre suivant, les nouveaux magistrats reçoivent ensuite la visite de :

MM. les membres du Tribunal du Parquet de première instance ; de M. H. Pierangeli, député ; de M. Gaudin, maire de Bastia ; de MM. les membres du Tribunal de Commerce ; de MM. les Avoués ; de M. de Suzzoni, Président de la Chambre de Commerce ; de M. Mordini, Consul d'Italie ; de M. Pierangeli, Consul de Turquie ; de M. le colonel Leddet, directeur d'artillerie ; de M. le colonel Brundeaux, commandant le 163e et de la plupart des officiers de la garnison, ainsi que de tous les chefs de service des administrations civiles et de MM. les Juges de paix.

A 4 heures et demie, la réception prend fin, et la foule s'écoule lentement encore, sous l'impression de la grandiose cérémonie à laquelle elle vient d'assister.

## Nécrologie

### M. le Docteur PORTAFAX

M. le docteur Portafax, médecin-major de 1re classe en retraite, chevalier de la légion d'honneur, vient de s'éteindre dans sa quatre vingt-dixième année. Son grand âge n'avait pas exempt d'infirmités, mais n'avait nullement atteint ses belles facultés et sa vaste intelligence. Il avait fait de brillantes études à notre lycée, puis était entré à l'école de santé de Strasbourg, où il continua à se distinguer. Ce très habile praticien occupa alternativement dans les hôpitaux et les corps de troupes diverses situations, et à l'intérieur comme en campagne, il se fit toujours remarquer par son inlassable dévouement et des connaissances professionnelles très élevées.

Du jour où il avait quitté les bancs du lycée, il n'avait pu faire que de très courtes apparitions dans sa ville natale, aussi lui tardait il de se retrouver au milieu des siens, de ses amis. Dès qu'il le put, il demanda sa mise à la retraite, sans ce soucier des avantages qui lui étaient assurés par un plus long service dans l'armée. Et il ne voulut plus exercer, il tenait à se reposer. Les malheureux seuls recevaient ses soins et bien souvent aussi ce qui leur manquait, malgré cela il ne se désintéressait en rien des progrès de la science médicale et se tenait au courant de toutes les expériences, de toutes les découvertes qui se poursuivent dans le monde entier pour le plus grand bien de l'humanité.

Il aimait passionnément sa ville natale, et c'était toujours avec un grand bonheur qu'il apprenait la réalisation de quelque amélioration, de quelque progrès.

Les obsèques ont eu lieu en la chapelle de Notre Dame de Lourdes, au Nouveau-Port. Le deuil était conduit par les gendres, M. Frédéric Antonetti, ancien directeur de la Banque de France, et M. le docteur Ramaroni et d'autres parents. On remarquait dans le cortège la plupart des membres du corps médical civil et militaire et les notabilités de la ville.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. les docteurs Morand, Forcioli, Valentini et Monier.

Les honneurs ont été rendus devant la maison mortuaire par un détachement du 163e d'infanterie.

Après l'absoute, qui a été donnée en l'église de Capannelle, le cortège s'est dirigé vers le cimetière, où l'inhumation a eu lieu dans le caveau de la famille.

En arrivant devant l'avenue Carnot, le cortège s'est arrêté, et M. le docteur Morand, médecin chef de l'hôpital militaire de Bastia, a prononcé le discours suivant :

*Discours*

*de M. le médecin-major Morand*

Messieurs,

Il y a quelque mois à notre l'étais appelé à adresser, au nom de la Médecine Militaire, un suprême adieu à M. le médecin principal de 1re classe Prince, trop tôt enlevé, malgré son grand âge, à notre affection et à notre respect.

Aujourd'hui c'est devant les restes mortels de M. le médecin major de 1re classe Portafax que je m'incline dans un dernier et profond salut !

Fils d'un médecin de la grande armée, le docteur Portafax en montra digne d'un tel père et, comme lui, vous se vie à nos soldats qu'il suivit partout où ils allèrent déployer les trois couleurs de notre drapeau, emblème ainsi de la Patrie et de ses gloires. Aux mérites professionnels les plus étendus il joignait les vertus guerrières d'un soldat. Pendant les campagnes d'Afrique, durant l'expédition de Rome, en 1870, au cours de l'année fatale, il ne cessa de donner des preuves sans nombre de son savoir, de son dévouement, de son courage !... Aussi, lorsqu'en 1878, sut sonné pour lui l'heure de la retraite, il put quitter l'armée avec la satisfaction profonde du devoir accompli.

D'autres voix plus autorisées que la mienne, celles de son amie qui entrait le bonheur de vivre auprès de lui de longues années, pourraient vous dire quel homme loyal, modeste et bon fut le médecin major Portafax. Il fut, dans toute l'acception du mot, l'honnête homme, le vir probus du Poète. Homme aux idées larges, à l'âme généreuse à l'esprit sain dans un corps robuste.

Quand on forme d'une belle existence, toute remplie de bonnes actions. Dieu rappela à lui cet homme de bien, le mort le trouva prêt : le docteur Portafax le vit venir sans peur comme sans reproche, en croyant, et il s'endormit confiant dans le sein de l'Eternel !

Vous laissez, M. le Médecin Major, à ceux qui vous survivent et vous pleurent, à vos enfants en larmes, à vos amis en deuil, le souvenir d'un cœur vaillant et un bel exemple à suivre !

M. le médecin major de 1re classe Portafax a vécu !

***

Nous prions Mmes Antonetti et Ramaroni, Mlle Antonetti et Ramaroni, la famille Scoffier d'agréer l'expression de nos douloureuses sympathies et nos condoléances.

***

### Mlle Pauline BRONZINI

Le paquebot postal d'Italie ramenait hier matin le cercueil de Mlle Pauline Bronzini, décédée au pensionnat des Religieuses de Saint-Joseph à Livourne.

Cette charmante enfant était à peine âgée de onze ans : elle s'était attachée aux mauvaises de ses premières années et les avait suivies à l'étranger. Elle se développait gracieusement, son joli visage charmait de plus en plus, son cœur se formait délicatement aux aspirations saines, son instruction se poursuivait dans la perfection. Elle avait tout ce qu'il fallait pour être la joie de ses parents et goûter les pures jouissances de la vie. La mort, jalouse, la guettait. Un affreux mal l'a saisie ; les bonnes religieuses ont rivalisé de dévouement pour conserver cette chère enfant à sa famille, les professeurs les plus renommés ont été mandés au chevet de la pauvre malade : tout a été inutile ; dans la nuit de jeudi son âme confiée et pure s'envolait vers la demeure céleste.

Père et mère étaient accourus : ils n'ont pu qu'assister, accablés et impuissants, à la longue agonie de leur bien-aimée fille.

Après l'embaumement du paquebot, le cercueil a été descendu et transporté à l'ossuaire de la Conception, transformée en chapelle ardente. A dix heures, le cortège est parti de cet ossuaire et s'est dirigé vers l'église Saint Jean. Une affluence considérable suivait le convoi et a témoigné à M. l'archiprêtre Bronzini et à sa famille ses douloureuses sympathies.

Nous prenons une vive part au deuil cruel de Mme Bronzini, de M. l'archiprêtre Bronzini et de leur famille et les prions d'agréer nos condoléances les plus attristées.

## *Bulletin Financier*

PARIS, 17 mars 1909.

Dans les Bourses la situation se présentait sous un jour plus sombre et les Bourses étrangères étant en réaction la baisse s'est encore accentuée d'une façon sensible sur nombre de valeurs. Nous 3 0/0 s'abandit encore à 95.90. A l'exception de l'Extérieure qui reste à 90 les Fonds Russes sont en baisse, le Turc à 94.70, le Russe 4 1/2 1905 à 89.30. Le Serbe abandonne plus d'un point à 75.10. Les Etablissements de Crédit se montrent résistants. Crédit Lyonnais 1.849, Crédit Foncier 747, Comptoir National d'Escompte 521 et Société Générale 622.

La Banque Centrale Mexicaine se négocie à 602. Les actions de cet établissement se sont élevées à 7 0/8 alors que celles des Banques du même pays n'en apportent que de 5 à 5 7/8 0/0.

Les valeurs industrielles sont peu traitées : Suez 4.360. Les tractions sont lourdes, ainsi que le groupe russe. Lebon reprise des deux caoutchoucs : Rio 1.710.

Au comptant cliquetis sur le Bon Accès est toujours en faveur à 9.8.

En Banque, la Lazarus Gaz se tient à 12 fr.

Au prix de 457.50 les obligations 5 0/0 de 500 fr des Etablissements Potiet et Chausson offrent un revenu de 5.47 0/0 sans compter la prime de remboursement. Les titres, gagnés par tout l'or il soient soient remboursables en 42 ans par voie de tirage au sort. Aucun remboursement antérieur ne pourra être effectué avant 1913. Les souscriptions sont reçues au siège social, 134, quai Valmy, à Paris, et en province chez tous les banquiers, ainsi qu'au guichet de changement en Chemins Français, etc.

## *MUSIQUE MILITAIRE*

PLACE SAINT-NICOLAS

*Programme du 23 mars, à 2 h. 1/2*

| | |
|---|---|
| Allégro, | Fengeot. |
| Forval, | V. d'Indy. |
| La Valse d'Ossan, valse, | Bouvier. |
| Verther, fantaisie, | Massenet. |
| Mimi Pinson, | Allier. |

*Le Chef de musique*, X. LAUDIN.

## Cour d'Assises

Audience du 22 mars 1909

*Présidence de* M. GAVINI, *conseiller*

### *Assassinat*

A midi et demie, la Cour rentre en séance et M. le Président déclare ouverte la session extraordinaire pour le premier trimestre de l'année 1909.

Il est procédé à l'appel de MM. les jurés.

MM. Casanova Paulin, Carnigli Noël Chiappe Paul-Jérôme, Quastana Pierre-Toussaint, Orioli Don Jacques, Giorgi Antoine, Giovannelli Auge-Toussaint, Settesti Paul Baptiste, Ferrandi Simon, Poggi François-Xavier, ne répondant pas à l'appel de leurs noms. Tous ont fait parvenir à M. le Président ou à M. le Procureur général des certificats médicaux ou des lettres d'excuses. La Cour les dispense du service pour la route de la session.

Un congé d'un jour est également accordé, sur leur demande, à MM. Maracciali Antoine et Franchi François-Antoine.

Dans ces conditions le nombre de trente jurés voulu par la loi n'étant pas atteint, il est indispensable de procéder à un tirage.

La séance est ensuite suspendue et reprise à 4 heures du soir.

MM. Horigoyen Pierre-François et Antonioti André complètent la liste du jury.

***

Colombani François est accusé d'avoir donné la mort à son futur gendre Lucchini Auge-Marie, pour une question d'intérêt.

Celui-ci était en train de faire une partie de cartes dans une buvette, quand Colombani, jouant à côté de lui, fit feu sur lui à bout portant, à l'aide d'un pistolet. Lucchini tombe raide mort.

L'acte d'accusation résume ainsi les faits :

### *Acte d'accusation*

Lucchini Auge-Marie, de Monticello, vivait maritalement depuis près de deux ans avec Julia Colombani, âgée de 22 ans, de la même localité. Le mariage n'avait pas encore été célébré à cause du désaccord qui avait surgi entre lui et son futur beau-père Colombani François, au sujet de la dot de Julia. Lucchini reprochait à Colombani de ne pas tenir les engagements pris au moment où le mariage avait été arrêté, et de fréquentes discussions avaient eu lieu entre eux pour ce motif. Aucun arrangement n'ayant pu être conclu, Lucchini après avoir renvoyé puis repris Julia avait décidé de reconnaître aux voies judiciaires. Au mois d'août 1908, il avait fait justifier à son futur beau-père, le contrat de mariage passé entre ce dernier et sa première femme qui était la mère de Julia. Le 23 du même mois, Colombani ayant appris que sa fille avait été cueillir deux ou trois poignées de raisins dans sa vigne, vint lui adresser d'amers reproches à ce sujet, sur la place même de la maison d'habitation de Lucchini. Comme celui-ci était sur les lieux occupé à utiliser un véhicule, Colombani la prit violemment à partie et, montant un défi d'accompagner Julia à la vigne, se tenant de côté et ajoutant qu'il n'hésiterait pas, le cas échéant, à la poursuivre à coups de pied. Lucchini Angelin, exaspéré, finit par lui lancer une pierre qui l'atteignit légèrement au nez.

La scène n'eût pas d'autres suites, les assistants n'étant alors intervenus. Quatre jours plus tard, le 26 août, vers trois heures un soir, Lucchini Angelin était attablé, avec deux de ses amis dans la buvette de Benedetti Marc et faisait une partie de cartes avec Pierre Marie et Dume Tomasi. Colombani qui l'avait vu entrer dans cet établissement, l'y suivit presque aussitôt, et sur l'assaut dans un coin de la buvette. Un instant après il se leva sans prendre ou sauver le sommet Tramoni Camille et sommet il prenait dernier Lucchini, sans que celui-ci eût proféré une parole ou fait le moindre mouvement, il lui déchargea à bout portant dans le dos un coup de revolver. Lucchini se dressa et pendant quelques secondes dans les bras de son ami, il avait été atteint au dessous de

***

M. Mancini, substitut du procureur général, occupe le siège du ministère public.

Me de Carolis est assis au banc de la défense.

### *Interrogatoire*

Le 23 août, dit l'accusé, la victime m'a battue. Si j'ai tiré sur lui le 26, c'est qu'il a fait mine de tirer sur moi.

### *Les Témoins*

Benedetti Marc. — Lucchini était dans ma buvette jouant à la manille avec deux de ses amis. Colombani se glisse à côté de lui. Une détonation retentit. Lucchini était mort.

Quand Colombani a tiré, Lucchini tenait ses cartes à la main.

Tomasini Don, cousin-germain de l'accusé, Tomasini Pierre-Marie, Tramoni Camille et Natali Marc-Marie font des dépositions absolument identiques à celles de Benedetti Marc.

L'audience est ensuite levée et renvoyée au lendemain à midi et demie.

***

Audience d'aujourd'hui :

Casanova Pierre, cultivateur, demeurant à Mela, conseiller d'arrondissement.

Ministère public, M. Angeli, avocat général.

Défenseur : Me H. de Rocca.

## Conseil de Revision

Mardi, 23 mars, canton de Saint-Laurent, à Canavaggia (maison Delai), à 2 heures 1/2 du soir.

Conseillers généraux : M. Pierangeli, titulaire ; M. Bereni, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Poli, titulaire ; M. Quilici, suppléant.

Mercredi, 24 mars, canton de Cermano, à Sermano, à 3 heures du soir.

Conseillers généraux : M. Lorenzi, titulaire ; M. Benedetti, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Emmanuelli, titulaire ; M. Polidori, suppléant.

Jeudi, 25 mars, canton de Piedicorte-di-Gaggio, à Pont de Piedicorte, à 2 heures et demie du soir.

Conseillers généraux : M. Gabrielli, titulaire ; M. Giannettini, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Casalici, titulaire ; M. Guelfucci, suppléant.

Vendredi, 26 mars, canton de Castifao, à Castifao, à 2 heures du soir.

Conseillers généraux : M. Valentini, titulaire ; M. Moracchini, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Albertini, titulaire ; M. Emmanuelli, suppléant.

## AVIS

Il a été perdu de la plage à la Pointe Saint Nicolas, une chaîne et une médaille pour sujet l'inscription : Marie-Marie, 8 décembre 1905.

Prière de la rapporter 2, Cours Napoléon, maison Orenga, 3e étage.

# DERNIÈRES NOUVELLES

**Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais***

00163

BULLETIN DE PARIS

| | 20 mars | 22 mars |
|---|---|---|
| Rente de 3 0/0 ancien | 97 50 | 97,80 |
| — de 3 0/0 amortis. | 98,35 | 98 40 |

ex-coupon.

## L'Election de Sartene

### *Scrutin de ballottage*

**Résultats définitifs**

Ajaccio, 22 mars.

M. le docteur Balesi est élu par *4.229 voix* contre *4.121* à M. Célestin Caincoli.

## Conseil des Ministres

Paris, 23 mars.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se réuniront demain matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

## Nouvelles Militaires

### *Cadre de réserve*

Paris, 22 mars.

M. le général Morel, commandant la 6e brigade de dragons, à Lyon, est placé, à dater du 23 mars, dans la deuxième section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

## La Grève des P. T. T.

### *La Situation s'améliore*

Paris, 22 mars.

D'après une note officielle, la situation semble s'améliorer.

Au Sous Secrétariat des Postes, on prétend qu'un certain nombre de rentrées se sont opérées depuis hier.

La situation est inchangée dans le service des ambulants.

## NOMBREUX MEETINGS

Paris, 22 mars.

De nombreux meetings ont été tenus hier, à Paris et en Province.

Les grévistes ont décidé la grève, à outrance, s'ils n'obtiennent pas gain de cause.

Des discours d'une extrême violence ont été prononcés contre le Gouvernement.

« Nous saurons vaincre même d'énergie, ont ils déclaré, si nos camarades sont révoqués. »

## Situation aggravée

### *Démenti des P. T. T.*

Paris, 22 mars.

Le Comité de la grève donne un démenti à la Note officielle insérée dans tous les journaux.

Le Comité de la grève déclare que les renseignements officiels sont faux, et qu'ils n'ont été livrés à la publicité que pour tromper le public.

« La grève des P. T. T. continue avec tendance à l'aggravation, provoquée par la défection d'un très grand nombre d'agents et de sous-agents de Province, ainsi que par la défection d'un plus grand nombre d'employés, d'ambulants, de facteurs d'imprimés et de lettres.

« A Paris, on a constaté quelques rentrées dans les bureaux téléphoniques, mais rien de plus.

» Les grévistes sont décidés plus que jamais à la grève à outrance ; et si les révocations, annoncées pour mardi, se produisent, la grève prendra une plus grande extension encore. »

## Une Délégation CHEZ M. BARTHOU

### *La démission de M. Simyan*

Paris, 22 mars.

Une délégation des grévistes a été reçue hier par M. Barthou, ministre des Travaux publics, des Postes et des Télégraphes.

La délégation a fait savoir à M. Barthou que les grévistes reprendraient immédiatement le travail, si M. Simyan était remplacé dans ses fonctions.

Le Ministre a répondu qu'il était impossible au Gouvernement de discuter la démission d'un de ses membres en dehors du Parlement, où seulement sa responsabilité est engagée.

## PARIS

## Plusieurs Grèves en perspective

Paris, 22 mars.

L'Union Fédérative des travailleurs de l'Etat, comprenant le personnel des tabacs, des allumettes, de la Marine et de la Guerre, etc..., ont déclaré se solidariser avec les agents et sous-agents des P. T. T., au cas où ils n'obtiendraient pas satisfaction.

## LA GRÈVE ET LA PRESSE

Paris, 22 mars.

La plupart des journaux constatent que la situation est très grave, et qu'il faut en finir.

« Le devoir du gouvernement est de mettre fin à une crise qui paralyse la vie sociale du pays, et met en péril les intérêts les plus graves.

« On avait prêté à M. Clemenceau une attitude absolument intransigeante.

— Nous acceptons la bataille, aurait-il dit, et nous en sortirons vainqueurs !

« C'est très bien, mais à quel prix, et sur le dos de qui notamment ?

« Que l'on n'oublie pas, que, par suite de cette grève, des millions se perdent chaque jour.

« Tout est paralysé, suspendu, commandes, livraisons, expéditions de marchandises ; les relations diplomatiques elles-mêmes se trouvent interrompues.

« Que le Gouvernement ne veuille pas capituler et s'humilier devant un soulèvement qu'il considère comme injustifié, nous l'admettons, mais il y a les voies d'un arbitrage qui restent ouvertes ».


AJACCIO

SALON DE COIFFURE

Entièrement remis à neuf

*Service très bien soigné*

Un bon ouvrier continental est attaché à la maison.

Victor MATRICALI

14, Rue Fesch, 14


## AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Félicité Vincenti ; M. Pierre Vincenti, instituteur à Saint Pierre et Miquelon, et Mme Marie-Dévote Vincenti née Angeli, institutrice à Saint Pierre et Miquelon ; Mlles Marie et Caroline Vincenti ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissance de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur

*M. Pierre-François Vincenti*

leur époux, père et beau-père, décédé le 23 mars 1909, à l'âge de 64 ans.

L'enterrement aura lieu mardi, 23 du courant, à 4 heures de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, rue de Lyrée, 10.

La famille ne reçoit pas.


Nouvelle Société Navale de l'Ouest

*Agent en Corse :*

PIERRE VINCENTELLI

22, Rue de l'Opéra, Bastia

**Service régulier entre** la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

***Frets avantageux***

**Arrivée du *Saint-Pierre*, le 21 ; départ le 25 mars.**

USINE à GAZ, *BASTIA*

Houille, Coke, Goudron

TERRES ET BRIQUES RÉFRACTAIRES

*Prix au détail*

(Marchandises prises à l'Usine)

*Houille*, 4.50 les 100 kilos

*Coke* tout venant, 3.00 » »

*Coke* concassé à la machine pour cuisinières et calorifères, 3.50 les 100 kilos.

*Goudron*, 0.10 le kilo.

*Terres réfractaires*, à partir de 10.00 les 100 kilos.

*Briques réfractaires*, à partir de 25.00 les 100.

La Direction se charge de la livraison à domicile ou en gare de Bastia, moyennant une légère augmentation de prix.

Adresser les commandes au Directeur de l'Usine à Gaz Bastia.

FABRIQUE de CARREAUX mosaïques

au ciment comprimé

unis, à dessins, simili-marbre

*Grand choix de dessins et couleurs*

TUILERIE ET BRIQUETERIE MÉCANIQUES

TUILES ET BRIQUES SUPÉRIEURES

*en tous genres*

Production : 10.000 pièces par jour

CHAUX GRASSE

de qualité supérieure

CHAUX HYDRAULIQUE — CIMENTS

Plâtres

Fers et Aciers en barres

Fers à planchers I

BOIS DE CONSTRUCTION

*Madriers, Planches, Chevrons, Liteaux, Lattes*

Magasins de vente : Bastia, 2, Avenue Carnot ; Corte, Nouvelle Traverse

F. CHARDON & Cie

*Francardo (Corse)*

65 ANNÉES DE SUCCÈS

HORS CONCOURS, PARIS 1900

GRAND PRIX, St-Louis 1904

RICQLÈS

SEUL VÉGÉTAL ALCOOL DE MENTHE

CONTRE LES MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC et les INDIGESTIONS

EAU de TOILETTE et DENTIFRICE antiseptiques

EXIGER le RICQLÈS

LIVOURNE

Restaurant *Il Pegaseo*

tenu par

M. LOUIS TANBURINI DE BASTIA

*4, Piazza Carlo-Alberto*

Au centre de la ville et à proximité de la gare

Service à la carte et table d'hôte

PRIX MODÉRÉS

*Machine à Tricoter*

TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE

Rapportant de 30 à 50 fr. par semaine selon temps employé et sans apprentissage.

S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gauloise* en Corse, demeurant à Carbuccia par Ucciani.

Joindre un timbre pour la réponse.

*A la demande générale :*

Avis aux producteurs de vin

Afin de faciliter l'exportation des vins de Corse sur le continent français M. A. Padovani, agent maritime à Bastia, vient d'établir des tarifs à prix très réduits entre Bastia et les villes du réseau du chemin de fer de Paris, Lyon, Méditerranée et Paris.

Dans ces tarifs sont compris tous les frais de transport et de transit à Marseille, sauf les droits d'octroi et de régie.

Pour 1 bordelaise vin 250 kil. de Bastia à Paris 18.75.

Pour 2 bordelaises vin 500 kil. de Bastia à Paris 32.75.

Pour 4 bordelaises vin 1000 kil. de Bastia à Paris 61 00.

Pour un demi muid 600 kil. de Bastia à Paris 33.75.

Adresser les expéditions à M. A. Padovani, gare Maritime, Bastia.

SOCIÉTÉ DES RHUMERIES DES ANTILLES

RHUM

GRANDS MORNES

*Very Old Gets Rhum (Antilles)*

Ce RHUM, d'une supériorité incontestable, se recommande AUX CONNAISSEURS et GOURMETS par son parfum agréable, sa haute finesse, sa vieillesse.

Très recommandé par les SOMMITÉS MÉDICALES, il est devenu le cordial préféré des familles, de MM. les Officiers, fonctionnaires, colons et de tous ceux qui, soucieux de leur santé, exigent un article pur et de distillation rectifiée.

Le Rhum GRANDS MORNES ne se vend qu'en carafes de forme *triangulaire* avec acquit blanc de la régie garantissant l'origine.

Importé par MM. GNT FRÈRES, inventeurs du Pippermint.

En vente chez M. Marfisi,

Place Saint-Nicolas, 13.

Vin vieux en bouteilles Blanc et Rouge. — Vinaigre et Eau-de-Vie

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES

REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI

ALBERTINY ET Cie

NICE ET CANNES

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Pour vos agrandissements adressez-vous en toute con
Cause à J. MORETTI, Corte (Corse).

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Saison Printemps-Eté 1908

Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures d'Eté en toile
en noir et couleur, dernière mode
Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous
modèles fabriquées exclusivement pour
la maison et vendues à des prix de bon
marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

Demandez et offrez dans tous les Cafés
AMARO MATTEI, apéritif supérieur

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rances artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

ANCIEN CABINET PRADIER
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
des Lycée
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Rue Paoli, 18, en face
Maison Benedetti

Le Directeur-Gérant:
J.-B. OLLAGNIER.
Bastia, Imprimerie Ollagnier.

FUMIER
Trois francs le collier
COTE DE TABACS
Dix francs la tonne
S'adresser à l'Usine de Toga.

JOURNAL HEBDOMADAIRE illustré
Chroniques, Romans, Mode,
Récits d'Art, Musique,
Causeurs, etc.
La Famille
500.000 LECTEURS
PATRONS GRATUITS
154, RUE DE RIVOLI
1er Nos Collés
PARIS

Installation à Gaz
Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 12, Boulevard Paoli, 12, Bastia

Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti.

LIQUEUR DE NOIX
DISTILLÉE
par M. SIMONCELLI
propriétaire à Cardo

Médaille d'argent, Exposition de Bastia (1887)
Croix de Mérite et médaille d'or
Exposition internationale de Bastia (1906)

Douée de propriétés aromatiques, reconnues par les sommités médicales de Montpellier (selon un fait l'analyse et notamment par M. Gonbeaux), l'un des maîtres les plus distingués de la Faculté de Médecine de cette ville, notre LIQUEUR fabriquée extrêmement avec des noix de première qualité, se recommande aux consommateurs délicats par ses propriétés digestives, son arôme et son velouté.

Elle est recommandée aux personnes souffrant de maux d'estomac désireuses d'atténuer leurs souffrances, dans les cas d'apéritif et souveraine contre le mal de mer et les coliques.

Elle est indispensable aux enfants.

La LIQUEUR DE NOIX se prend à tout moment et après chaque repas pour activer la digestion. Elle s'absorbe par petits verres à liqueur.

Dépôt en ce Ville près Cardo.

Se méfier des contrefaçons

HACHETTE & Cie
79, Bd Saint-Germain
Paris - 6e
PARAIT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS
Jardins & Basses-Cours
3 Fr. PAR AN
LE NUMÉRO : 15 CENTIMES.
REMBOURSÉ PAR UNE SUPERBE PRIME.

BON pour un ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS
à Jardins & Basses-Cours
Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 50)
Adresser ce Coupon avec le montant, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI, le paquet.

Demandez dans tous les Cafés LA CÉDRATINE de la Maison MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.

Journal Financier Français
PARAISSANT LE DIMANCHE
Publié par Léon Hilleriche, ex-Sous-Chef de Bureau au Ministère des Finances, ex-Rédacteur au Comptoir National d'Escompte de Paris
16, Place du Havre, 16
PARIS
ORDRES DE BOURSE
Paiement gratuit de Coupons
COUVENTIONS

Pétrole Raffiné d'Amérique
Marque LE LION
Qualité supérieure, sans fumée et inodore
7 fr. 50 le Bidon de 18 litres et demi
Prix spécial pour le gros
En vente chez MM. L. N. Mattei et Cie

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 83 — MERCREDI 24 MARS 1909

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

| | un an | 6 mois | 3 mois | |
|---|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. | Union postale, et autres Pays : le port en sus. |
| Autres Départ. | 22 » | 12 » | 6 » | |

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00164
BIBLIOTHÈQUE BASTIA

### LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui: Sainte Romola.
Soleil: (heure nationale)
Lever 5 h. 35 m. — Coucher, 5 h. 45 m.
Premier quart... le 26. Pleine Lune, le 5.
Fête de Demain : Annonciation.

*23 MARS*

## LA QUESTION
### du Gaz et de l'Electricité
### à Bastia

Au sein de notre Conseil municipal, il est une question que l'on agite, question à laquelle le public bastiais doit s'intéresser. Il s'agit du contrat qui va lier la Ville et les particuliers pour l'éclairage public et privé, contrat dont la durée sera de *40 années*. Nous ne doutons pas un seul instant du zèle et du dévouement que nos édiles vont apporter pour résoudre la question au mieux des intérêts de tous, mais nous estimons et d'autres avec nous qu'avant de s'engager pour une période de si longue durée, nos concitoyens doivent être mis au courant de cette affaire.

Ce qui nous intéresse tous, c'est de savoir combien nous paierons le gaz et l'électricité après que MM. Anderson et Cie auront terminé leur contrat. On a distribué aux conseillers municipaux un état des différentes propositions faites par les candidats à l'adjudication pour l'éclairage. Nous ne retiendrons, pour le moment, que les propositions faites par MM. Chapuis et Mongin.

Propositions faites par M. Chapuis :

*Gaz.*

Eclairage de la Ville, 15668 04.
Particuliers, 0.23 le mètre cube.

*Electricité.*

Eclairage de la Ville. 0.45 le kilowatheure.
Particuliers, 0.70 —

Propositions faites par M. Mongin :

(Première proposition)

*Gaz.*

Eclairage de la Ville, 23877 75.
Particuliers, 0.25 le mètre cube.

*Electricité.*

Eclairage de la Ville 0 50 le kilowatheure.
Particuliers, 0 80 —

(Deuxième proposition)

*Gaz.*

Eclairage de la Ville, 23877 75
Particuliers, 0 25 le mètre cube.

*Electricité.*

Eclairage de la Ville, 0 35 le kilowatheure.
Particuliers, 0.60 —

En ce qui concerne l'éclairage au gaz, tous ceux qui en font usage sont fixés sur le prix.

Il ne saurait en être de même pour l'électricité, ce mot de kilowattheure n'indiquant pas grand chose, à moins d'être initié en la matière.

Prenons une lampe de 25 bougies, ce qui représente l'éclairage d'un bec Auer environ, et nous aurons les prix suivants :

*Eclairage public.*

(M. Chapuis), à 0 45 le kilovattheure, pour une heure d'éclairage 0.039 et pour un éclairage moyen de cinq heures 0.196.

(M. Mongin, 1re proposition), à 0.50 le kilowattheure, 0.04375 par heure et 0.21875 pour cinq heures.

(2e proposition) à 0.35 le kilowattheure, 0.03062 par heure et 0.15 pour cinq heures.

*Eclairage des particuliers.*

(M. Chapuis), à 0 70 le kilowattheure, 0 06125 par heure et 0.31 pour un éclairage moyen de cinq heures.

(M. Mongin, 1re proposition), à 0.80 le kilowattheure, 0.07 par heure et 0.35 pour cinq heures.

(2e proposition), à 0 60 le kilowattheure, 0.052 par heure et 0 26 pour cinq heures.

Inutile d'ajouter que les frais d'installation, de la rue au domicile des particuliers, ainsi que le remplacement des lampes, sera à leur charge Une lampe dure environ de 6 à 700 heures : c'est un maximum qui est rarement dépassé. Leur prix varie entre 0.60 et 1.50. On peut voir d'après ces chiffres quels sont les prix de revient pour l'éclairage électrique. Nous ajouterons même que ce mode d'éclairage ne saurait, à ce prix, être l'éclairage démocratique et que le gaz sera bien meilleur marché.

Une autre question vient encore se greffer sur celle de l'éclairage électrique : c'est la question des tramways électriques. Nos édiles y ont-ils songé, et dans le futur contrat pour l'éclairage et la force motrice aux particuliers se sont-ils réservé le droit de donner à d'autres, dans le cas où le concessionnaire de l'éclairage ne voudrait le faire pour son propre compte, le moyen d'établir les tramways dans nos principales artères, tramways que la population attend depuis longtemps et qu'elle ne voudrait pas attendre encore pendant 40 ans, par suite de quelque malentendu qui se serait glissé dans le cahier des charges.

Quoiqu'il en soit, nous espérons que les fautes commises, soit dans la construction du théâtre municipal, soit dans la concession des eaux de la Ville, ne se renouveleront pas et qu'on ne sera pas obligé de subir un traité onéreux.

*Un Bastiais.*

N. B — Nous ne garantissons pas les chiffres de 15668.04 et 23877,75.

Nous apprenons au dernier moment que MM. Chapuis et Mongin auraient fait de nouvelles propositions pour l'éclairage au gaz de la Ville.

## VARIÉTÉS

### HISTOIRE D'HIER

Il faisait vraiment bon dans la modeste loge aux volets hermétiquement clos, qui s'élevait solitaire au bord de la route, loin de toute habitation. Une douce chaleur s'échappait dans la grande pièce d'entrée, aux rideaux tirés, et jusque dans les chambres aux blanches couchettes où reposaient dans un bien doux oubli la bonne nombre de têtes vieilles et jeunes. Sur la vaste cheminée, où de gaieses bûches de chêne adhéraient de se consumer, une pendulette en marbre noir veiné de rose sonna onze heures. La maîtresse du logis, sympathique et surtout bonne à en juger par sa démarche noble, par l'expression de son visage et la sérénité de son front, fit la tour des chambres, reborda quelques lits, rentra quelques mutinettes sous les couvertures, s'assura que tous dormaient, puis se disposa à aller se reposer à son tour quand elle entendit frapper à la porte.

Depuis la veille, la neige était tombée avec de faibles intermittences ; une épaisse couche de coate couvrait le plain à perte de vue avec, de distance en distance, comme de larges sébruses qui marquaient la place des arbres. La route, uniformément blanche à droite et à gauche, n'avait pas une empreinte. Pas une voix, pas un bruit ; la nature était comme figée dans un silence universel. Décidément, qui n'aurait pas mettre en voyage, s'était dit la bonne dame, et elle avait poussé le verrou.

Elle s'empressa donc d'aller ouvrir. Dans l'encadrement de la porte, sous la lueur blafarde de la lune, elle vit un pauvre être qui semblait sous un énorme panama. Prise d'un mouvement spontané de pitié profonde, elle l'attire dans le chaud logis, l'installe dans un fauteuil près du feu qu'elle attise, puis court à la cuisine lui chauffer un bol de lait chaud et d'autres victuailles dont elle avait toujours, comme par miracle, une réserve pour tous les goûts. Elle dépose le tout sur une petite table qu'elle avance à la portée du nouveau venu, un enfant de douze ans au plus, vêtement de fort gros et de mauvaise qualité. Tout en le servant avec une sollicitude de mère, la bonne dame l'observait. Il était fort beau, d'une blancheur un peu hâlée avec de grands yeux noirs et profonds aux reflets étranges. Il avait aux pieds des bottines qui avaient été élégantes et qui se ressentaient d'une longue marche. Son complet de drap fin, en chemise de fine batiste, nets, soutiles, était d'une coupe parfaite. Pauvre chérubin ! pensait la bonne dame ; et elle allait l'interroger sur son pays, sa famille quand elle crut entendre encore frapper la porte.

Cette fois, c'était une fillette arrivée de l'autre bout de la route, à en juger par les traces de ses petits souliers dans la neige. Un grand fichu noir la couvrait toute, et quand la dame l'eut débarrassée, ce fut comme un éblouissement. La fillette, qui pouvait avoir huit ans, était d'une beauté comme le ste mère antique n'a pu en rêver de pareille. Comme l'autre elle avait des cheveux de jais, le teint d'albâtre et des yeux brillants qui semblaient noyer au fond de leurs prunelles noires comme le vision d'un drame épouvantable. La maîtresse du logis la conduisit près de la cheminée, à côté du jeune étranger qui, cette fois, comme surtout d'un songe, se nomma : *Je m'appelle* St-Pierre. — Et moi Marine, dit la fillette dans un sanglot. Et des deux petites s'échappa en même temps ce cri : Mon frère ! Mr. saint ! tandis que dans une étreinte fiévreuse la dame Charité leur disait : Mes chers enfants !

CAMILLE.

## Notes d'un Grincheux

— ..... Monsieur, me dit mon interlocuteur, le ministère actuel mérite toute notre réprobation.

Et comme je manifestais une légère impatience, l'homme, irrité, s'empara vigoureusement d'un bouton de ma veste, et continuant :

— Que voulez-vous faire d'un ministre que le Président du Conseil a *Cru pie*, parce que le Conseil des ministres compte deux *Pies car*, ils ne peuvent faire autrement ?

Devant tant d'irrévérence à l'égard de trois ministres actuels, mon républicanisme menaça de se révolter, mais un deuxième bouton de ma veste se trouvant engagé dans sa main, je m'inclinai honteusement.

— Et ce *Barre tout*, que fait-il de son Simyan ?

Un troisième bouton de ma veste se trouvant engagé dans la dextre du causeur, je me résigne à écouter la suite de ses récriminations.

— D'ailleurs, Monsieur, hurla-t-il, le *Brie* en de certains endroits de notre pays coûtera horriblement cher cette année parce que les troupes mar Chéron... trop !

Ce pitoyable calembour me fit sourire, mais mon interlocuteur, s'en apercevant, cria furieusement à mon oreille :

---

82. — Feuilleton du Petit Bastiais

## Le Testament Volé

DEUXIÈME PARTIE

II

LE RÉVEIL DE THÉRÈSE

Elle prit une brosse, une éponge, du savon et elle nettoya la salle basse. Une heure ne s'était pas écoulée encore que tout y brillait. Mais on parut satisfaite.

— Au moins, la petite prisonnière ne fera plus la moue en voyant le tandis ! dit-elle.

III

LES CONFIDENCES

Trois mois après le crime d'Argenville, Maquart avait fait à Paris un voyage de deux jours. Lors de son retour, il portait une valise très lourde. Son domestique, venu, à l'arrivée du train, au-devant de maître, avait voulu prendre cette valise, mais le fardeau lui avait arraché des mains, brutalement :

— Donne moi ça !..

— Comme c'est lourd !

Et Maquart lui lançant un regard féroce :

— Imbécile ! Fais-moi prendre par les gendarmes. Je rapporte des cartouches. Il y a, dans ma valise, cinq cents cartouches à balle pour chasser le sanglier cet hiver. En arrivant à la ferme, le maître avait porté la valise dans sa chambre. Il devait être alors cinq heures du soir. Puis, après avoir fermé toutes les portes hermétiquement, il était descendu dans la salle à manger où il avait dîné. Ses repas ne duraient pas longtemps, comme on sait. Ce jour-là, il avait mangé deux œufs sur le plat et une poire, le tout arrosé d'un verre de bière. Ça ne devait pas lui donner d'indigestion ! Il prétendait qu'il avait un mauvais estomac. Son repas fini, il avait dit :

— J'attends Antoine Renaud... Quand il viendra, qu'on me prévienne !.. Je monte dans ma chambre.

Cinq minutes après, dans sa chambre, le maître ouvrait sa valise, qui contenait, en réalité, cinq cents rouleaux d'or de mille francs. Maquart les aligna sur les tablettes du cabinet-lavabo.

— Cinq cent mille francs en or ! disait-il avec rage... Comme ça tient peu de place ! Vingt-cinq mille francs de route !

Il défit une d'entre de rouleaux, en pillant les pièces d'or sur la table, il y plongea ses mains avec délices. Ses yeux étincelaient ; il était en proie à cette sensation particulière, qu'éprouvent ceux qui ont le vertige. Cela lui causait une souffrance et une jouissance à la fois. Il demeura pendant plus d'une heure en contemplation devant cette fortune.

— Tout cela est à moi, maintenant, à moi ! Personne au monde ne peut rien me réclamer ! La donation était parfaitement en règle. Le notaire m'a tout compté, tout !

De la même valise, il sortit un paquet volumineux. C'étaient des billets de banque, des billets de mille francs ! Il y en avait pour une somme considérable.

— Deux millions en billets de banque ! Deux millions ! je suis immensément riche ! Personne ne s'en doutera jamais ! Avec ma fortune, je pourrais acheter tout le pays. Je pourrais tout entreprendre ! C'est beau ! C'est magnifique !

Il tremblait. Il avait entendu du bruit. Un meuble de la chambre avait craqué, et ce bruit avait pris, à ses oreilles, des proportions formidables.

— Personne !.. Si-il voulu rassurer !.. Personne !.. Depuis l'affaire de... là-bas, j'ai peur, parbleu... la nuit !.. Bah !.. qu'importe ! peut-être d'ici tantôt avec le jour... et je me réconforte en regardant « mon or ». Avant peu, je recevrai le reste. Le reste ! c'est à dire plus encore que ce que j'ai reçu déjà ! Le général était prodigieusement riche. Et il le voit tout seul à cette enfant ! Une héritière ! Allons donc ! Tout à moi ! Tout ! C'était un fou ! Il gaspillait bêtement sa fortune. Moi, je la ferai fructifier. Je la gaspillerai ! Que je vive encore vingt ans, seulement, et je serai prodigieusement riche ! Mais il faut que tout le monde l'ignore. Quand il en sera n'est passé là bas rien à craindre. Le brigandet ne dira rien. En passant par Paris j'ai eu que l'affaire qui a fait du bruit venait devant les assises de Seine-et-Oise. Le jugement doit être rendu à cette heure. Je le connaîtrai demain. La justice n'y a vu que du feu ! Seul, un agent pourrait me perdre ! Il aura tout deviné ! Il doit, à présent, peut-être toujours : Il ne parlera plus ! Deux témoins ! Deux victimes ! Qu'importe ? Il le faut ! Je suis irrémédiablement riche ! Vais-je pourtant ? Qui donc pourrait me soupçonner ? Qu'ai-je à craindre, ne suis-je pas parfaitement en règle ? Pour comprendre les motifs qui m'ont fait agir il faudrait connaître des choses que personne ne peut soupçonner ! Donc, je suis bien tranquille ! Je peux jouir en paix de mon immense fortune !.. Quatre millions ! quatre millions à moi ! Quel rêve !.. Quatre millions, que je tripleral si je veux seulement vingt ans. Dans toute cette affaire, je n'ai eu qu'un seul tort... Il est vrai que ce tort est grand... Je me suis donné un complice !.. Mais il est impossible de faire autrement. Il y a là un danger pour moi ?.. Bah ! Ai-je ne Renaud est dans ma main... Il ne s'ignore pas, il en tairs. D'ailleurs, il ne sait pas tout ! Il ne soupçonne pas le « crime ». Il croit n'avoir prêté la main qu'à un enlèvement d'enfant. Pourtant s'il apprenait la vérité ?..

Maquart, à cette pensée, frémissait. Il se leva et marcha à grands pas dans la chambre. Soudain, son visage prit une expression terrible.

(*A suivre*).

— Il est avéré — et toute l'Europe le sait — que *du Jardin de Metz*, couvenablement aménagé pour des expériences aérostatiques, partiront prochainement des ballons meurtriers qui rendront *Clément Sot*.

Avec infiniment d'esprit, je répliquai :

— En attendant que *Clément Sautie*.

Ce calembour, dont il devina l'ironie, coupa l'inspiration à mon enragé censeur. Et comme il restait bouche :

— Et Monsieur Pichon, qu'en dites-vous ?

— Demandez plutôt, me répondit-il sardoniquement, au premier enfant venu, comment s'énonce le nom de notre ministre des affaires étrangères et vous entendrez ce que vous entendrez.

— J'entendrai quoi ?

— *Aloutio Picos* !

. . . . . .

Et je m'esquivai, épouvanté !

JALOÇIN.

## La Grève des P. T. T.

### *M. Simyan et la Corse*

Parmi les griefs du personnel nous relevons les déplacements d'office pratiqués, soit pour raisons politiques ou religieuses, la suppression d'indemnités servies depuis de longues années au moment où la vie renchérit, les pièces des dossiers altérées à la suite d'instructions verbales et secrètes : M. Simyan, au surplus, n'admet, paraît-il, ni discussion ni contrôle, et les dames employées au central téléphonique ne savent pas en lui le représentant de la vieille galanterie française.

Mais ce peu aimable sous-secrétaire d'Etat s'est constitué aux yeux de la Corse, un titre éternel, en prenant la succession de l'inoubliable Bérard. Il a continué le régime inauguré par le cousin de M. Fraissinet.

Grâce à lui la célèbre Compagnie Marseillaise a pu exploiter ce département à sa guise, et ne fut-ce qu'à ce seul point de vue, nous considérerons son départ comme une satisfaction donnée à l'opinion publique.

## *Avis d'un Employé*

Un agent du service de l'étranger, attribué à Bastia, à qui, selon lui, n'a jamais voulu recevoir les employés et traiter l'A. G. comme quantité négligeable ».

Très vieux dans l'administration, ennuyé de toute manifestation violente, cet employé a ajouté que l'exaspération était telle dans l'administration qu'il ne fallait pas être surpris de la voir entraîner, dans le mouvement de protestation, les plus anciens, les plus anciens et les plus pondérés.

« Il existe, a-t-il dit, un désordre administratif incroyable ; pour ne parler que du bureau de l'étranger. Il n'y a pas une seule ligne. Anglaterre, Allemagne ou Italie, qui n'ait son fil à correspondre.

» Telle ligne qui devrait avoir six fils à sa disposition n'en a qu'un ou deux tout au plus ! C'est dire les retards continuels qui existent dans cet important service de réception des dépêches de l'étranger.

» Le mouvement est bien parti, et nos collègues d'Angleterre et d'Italie, qui s'agitent actuellement en vue de faire triompher certaines revendications analogues aux nôtres, ont le plus grand intérêt à nous voir réussir.

» Notre comité de grève a déjà reçu de ces deux pays, une somme très importante pour nous aider à triompher. L'Angleterre a, pour sa part seule, envoyé 25.000 francs.

» Nous sommes unanimes, ce que nous demandons est juste, et nous avons le nerf de la guerre. Croyez-moi, nous triompherons. »

## *Bulletin Financier*

Paris, 23 mars (soir).

Les nouvelles sont rares par suite de la fériation des communications qui vont interrompues d'une façon à peu près complète.

Notre marché est en quelque sorte lui-même aussi les affaires sont très restreintes, mais la tendance semble un peu plus satisfaisante. Notre 3 0/0 débute assez ferme et regagne le cours de 57 qu'il avait abandonné hier. l'Extérieure est ferme. Le Turc est bien tenu à 92 fermement. Le Berbe a des marchandises heureuses, il passe de 76 70 à 78. Les Etablissements de Crédit restent soutenus. Les valeurs industrielles et de spéculation se présentent sans grand changement sur la veille. Le compartiment industriel Russe est toujours délaissé. Les divers empêchent leur mouvement de reprise.

En Banque l'Ouest Africain Français a de bonnes demandes. L'action a 540 et la part à 325.

L'obligation 5 0/0 de Port de Bahia reste bien tenue à 495. Les rentes à mentionner du Crédit Foncier qui est supérieur à la somme demandée par le service de l'emprunt.

La Cie maritime des Affrètements de l'Afrique qui depuis sa constitution a perfectionné des procédés nouveaux pour la fabrication de l'alcool au moyen de la sciure de bois, est arrivée à des résultats très satisfaisants. La Société est en possession des brevets du Dr Classen et d'autres brevets pris par elle même qui lui permettent de donner à leur application toute facilité pour l'importante réduction.

Caoutchouc Français en hausse sur la variation.

Audience d'aujourd'hui :

Créances Pierre cultivateur, demeurant à St-Ste, tentative d'un assassinat.

Ministère public, M. Angeli, avocat général.

Défenseur : Me H. de Monzers.

## BUREAU D'HYGIÈNE

*Vaccinations obligatoires et gratuites*

La vaccination antivariolique est obligatoire au cours de la première année de la vie, ainsi que la revaccination au cours de la onzième et de la vingt et unième année

Les parents ou tuteurs sont tenus personnellement de l'exécution de la dite mesure. (Loi du 15 février, art. 6.)

Conformément à l'article 6 de la loi du 15 février 1902 le Bureau d'Hygiène vaccinera gratuitement à l'Hôtel de Ville tous les jeudis et tous les samedis à 9 heures du matin.

## La Circulation des Chiens

« M. le Maire vient de prendre un arrêté interdisant pendant *six semaines* au moins la circulation des chiens à moins qu'ils ne soient muselés ou tenus en laisse. »

***

Ce n'est pas le Maire de Bastia, mais le Maire d'Aix-en-Provence, qui vient de prendre cet arrêté. (*Petit Marseillais* du 18 mars.)

A Bastia, ville de progrès, les chiens continueront, en toutes saisons, à errer en liberté, à faire des ordures partout, et à courir en troupes après des chiennes en folie.

Nous n'avons rien à envier à Constantinople !

## Conseil Municipal

Le Conseil municipal de Bastia est convoqué en séance publique extraordinaire le mercredi, 24 courant, à 4 heures du soir.

Ordre du jour :

Sous tous de famille

Collation de bourses.

Réparation de Chemins Vicinaux.

## Cour d'Assises

Audience du 23 mars 1909

*Présidence de* M. GAVINI, *conseiller*

### *Assassinat*

L'audience est ouverte à midi pour la continuation des débats de l'affaire Colombani.

Quelques témoins viennent rapporter la scène qui a eu lieu quelques jours avant le crime et au cours de laquelle la victime exerça des violences sur l'accusé.

La fille de l'accusé qui était la maîtresse de la victime, se présente à la barre vêtue de noir et en tenant un jeune enfant dans ses bras. Son père l'aurait fiancée à la victime dont elle était devenue la maîtresse. Elle fait connaître les questions d'intérêts qui divisaient son père et son amant.

### *Réquisitoire*

M. Marchal, substitut du Procureur général, demande un châtiment sévère pour un crime odieux. Un homme a été tué lâchement, par derrière, au moment où il faisait tranquillement une partie de cartes. Mlle les jurés ont devant eux l'auteur de ce monstrueux forfait. Ils le frapperont sévèrement.

### *Plaidoirie*

Me de Casalta prononce la défense de l'accusé. L'éminent maître s'efforcera longuement sur la scène qui a eu lieu quelques jours avant le crime et au cours de laquelle son client fut sérieusement malmené par la victime. Si Colombani a tiré sur Lucchini, c'est que celui-ci s'apprêtait à sortir une arme pour l'en frapper. Il a donc agi en cas de légitime défense.

### *Le Verdict*

Reconnu coupable de meurtre, Colombani est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Conseillers généraux : M. Valentini, titulaire ; M. Moracchini, suppléant.

Une foule d'amis se pressaient derrière sa dépouille mortelle et l'ont suivie jusqu'à l'église St-Jean où a été donnée l'absoute.

Nous adressons à Mme Vincent et à sa famille toutes nos condoléances.

***

### *Au Port*

— Vap. « Liamone, » cap. Massy, de Livourne, 0 pass-agers, diverses.

— Vap. « Ibéria, » cap. Carrio, de Marseille, 56 passagers, diverses.

— Vap. « Cirro, » cap. Bassa, de Porto-Torres, 22 passag., diverses.

***

### *Avis*

M. Pinelli Philippe, de Santo-Pietro di-Tenda, hameau de Lavandaja, prévient les propriétaires de juments ou d'ânesses qu'il a un âne, âgé de 6 ans, pour saillir les juments, et un cheval, âgé de 4 ans, pour les ânesses. Ces deux bêtes sont de belle taille et bien constituées.

***

### *Demandez partout*

*La Crise Corse, ses causes et ses remèdes*, par Ange Cipriani. Le but de ce livre est *l'organisation* et la *régénération* de la Corse. Pour guérir un mal si profond, il faut un grand effort, une sainte croisade ! Tout bon Corse doit tenir à honneur de prendre part au relèvement de notre pays. Il faut que ce livre utile soit connu dans toute la Corse. —Prix 0 fr. 50.

***

### *A vendre*

Un grand alambic, une presse à huile et à raisin, un fourneau et autres ustensiles à l'état de neuf.

S'adresser à M. Pieve, 5, rue de l'Opéra, à Bastia.

## Etat-Civil

**MARIAGES**

Ghisoni Antoine et Boldrini Lina Anne-ciade Blanche.

**NAISSANCES**

Palmasani Joseph. — Benedetti Renaud Pierre. — Berlinghi Laurent.

**DÉCÈS**

Desideri Marie Gracieuse, mariée, 70 ans, de Prunc.

Cima Maria Catherine, 4 mois, de Bastia.

Cambolo Joseph, 1 an de Bastia.

Giorgi Roch Paul, 21 mois, de Bastia.

**NOUVELLES RELIGIEUSES**

ORATOIRE DE SAINTE CROIX. — La fête de l'Annonciation de la Très Sainte Vierge Marie se célébrera solennellement dans cet Oratoire, jeudi, 25 mars.

La veille : Vêpres solennelles à 7 heures précises du soir.

Le jour de la fête : Messes toutes les heures à partir de 5 heures ; Grand'messe à 11 heures Messe de midi.

Le soir : Vêpres à 3 heures et demie ; Bénédiction et Salut du Saint Rosaire à 7 heures et demie.

CHAPELLE DU FANGO. — A l'occasion de la fête de l'Annonciation de la Sainte Vierge, des messes seront célébrées à partir de 7 heures jusqu'à 10 heures.

Bénédiction suivie du salut du Saint Rosaire à 4 heures.

## Guérison d'un dentiste.

Il souffrit de l'estomac

Les pilules Pink l'ont guéri.

M. Lucien Blot, dentiste à Kervan, rue Grande N° 22, déclare récemment à M. Gabin, ce qui suit :

« Je vous ai fait connaître il y a quelque temps que les pilules Pink m'avaient beaucoup soulagé. Aujourd'hui je m'empresse de vous informer qu'ayant suivi votre traitement jusqu'à complètement guéri. Pendant un an, j'ai souffert énormément de l'estomac. Je digérais très mal et j'avais forcément réduit à ne manger que très peu, pour éviter dans la mesure du possible, les maux de tête, les aigreurs et aussi les vomissements. Mais à ce régime, je me suis forcément beaucoup affaibli. J'ai eu le plaisir de constater que mon excellent ami Pink m'a guéri de mon mauvais estomac, mais qu'elles m'ont rendu toute les forces perdues. »



M. L. Blot (St. Candat, Kervan)

La dyspepsie ruine les hommes. Elle est une entrave sérieuse à l'accomplissement du leur devoir. Quand l'estomac est malade, tout le système est en déroute. Comment travailler quand on est torturé, que la douleur vous étreint, s'attaquant au cœur, à la tête, à tous les membres. Avec les pilules Pink le pauvre dyspeptique qui se voit déjeté, qui sent ses forces l'abandonner, qui n'a pas de goût au travail, qui se prend même à désespérer, reviendra tout aussi vaillant, vigoureux et regaillardi qu'au moment de ses meilleurs amis.

Les pilules Pink sont assimilées partiellement. Elles enrichissent le sang, tonifient les nerfs ; sous leur influence nous les organes font leur travail sans trouble, sans effort.

Elles sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les migraines, névralgies, asthme, rhumatisme, neurasthénie, irrégularités des femmes.

En vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pole Goblin, 23, rue Bailly, Paris, Fr. 3.50 la boîte, Frs. 17.50 les 6 boîtes franco.

## Petite Gazette

Variations barométriques du 23 mars.

Thermomètre — 7 heures du matin + 13°, à midi 15°5, à 4 heures du soir + 12°, Maxima 16°7, Minima + 11°.

Baromètre — 7 heures du matin, 757 mm. à midi, 756 mm. 6 heures du soir, 754 mm.

Vent Dans la matinée, Léger.

Dans l'après-midi, S. E.

Etat du ciel, le matin, Quelques nuages. l'après-midi, Id.

***

*Société d'Assistance Publique*

Assemblée générale extraordinaire mercredi à 8 1/2 du soir.

***

*Obsèques*

Depuis longtemps M. Pierre François Vincenti luttait contre le mal qui réclamait aux soins affectueux dont il était entouré : ni ces soins ni les efforts de la science n'ont pu empêcher le dénouement fatal, et il s'est éteint lundi, à l'âge de soixante-quatre ans. C'était un homme probe, qui possédait la confiance de tous qui le connaissaient, et sa mort a excité de vifs regrets.

## Conseil de Revision

Mercredi, 24 mars, canton de Sermano, à Sermano, à 3 heures du soir

Conseillers généraux : M. Lorenzi, titulaire ; M. Benedetti, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Emmanuelli, titulaire ; M. Poli dori, suppléant.

Jeudi, 25 mars, canton de Piedicorte-di-Gaggio, à Pont de Piedicorte, à 2 heures et demie du soir.

Conseillers généraux : M. Gabrielli, titulaire ; M. Giannettini, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Quilici, titulaire ; M. Casalucci, suppléant.

Vendredi, 26 mars, canton de Castifao, à Castifao, à 2 heures du soir.

FRUNELLI. — M. Gratien Paoli, qui vient de s'éteindre à Prunelli di Fiumorbo, à l'âge 87 ans, avait occupé, pendant près de quarante ans, les fonctions de greffier de la justice de paix. Il s'était retiré. Il y a quelques années, pour céder la place à son fils aîné, qui l'aîdait depuis longtemps, et qui continue maintenant les belles traditions de son père.

M. Gratien Paoli était l'un des doyens du Fiumorbo : il était fier d'appartenir à cette vaillante région qui a produit tant d'hommes remarquables. Il était intéressant de l'entendre parler des hommes et des choses de la première moitié du siècle dernier.

Par ses fonctions, par la confiance qu'il inspirait, il lui était arrivé plus d'une fois de mettre fin à des différends qui se prolongeaient entre les membres d'une même famille ; ces avis étaient toujours écoutés ; il était le digne collaborateur des magistrats qui se sont succédés dans ce canton.

Le jour des obsèques une animation extraordinaire régnait à Prunelli, où se trouvaient réunies les notabilités des communes de Prunelli et Ghisoni.

Nous présentons à M. le greffier Paoli, à M. Paoli Paul, aux familles Pietri, Colombini et Paoli, toutes nos condoléances.

***

ZICAVO. — M. Morsenti Jean François Hilaire est nommé greffier de la justice de paix de Zicavo, en remplacement de M. Morsenti, son oncle, décédé.

***

ANTISANTI. — M. et Mme Orsini, instituteur et institutrice à Antisanti, ont ouvert dans cette commune une souscription qui a produit 220 francs destinés à l'acquisition du mobilier de la classe enfantine, récemment créée dans cette commune.

## Société Forestière d'Isolaccio et Serra

Pietrapola-les-Bains

*Vente de bois en grume ou débité*

EN CHÊNE, HÊTRE, CHATAIGNIER, AULNE

Débits de toutes sortes sur commande pour construction, menuiserie, Ébénisterie.

Meubles bruts, Lits, Tables, Armoires, etc.

*Charbon de bois et bois à brûler*

Entrepôt : à Ajaccio, chez M. Antoine Médori

# DERNIÈRES NOUVELLES

**Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais***

Du 65

BOURSE DE PARIS

| | 20 mars | 22 mars |
|---|---|---|
| Rentes de 3 0/0 anciens | 97 10 | 97.25 |
| — de 3 0/0 nouvelles. | 90.40 | 98 25 |

ex-coupon.

## La Grève des P. T. T.

### *La fin de la Grève*

Paris, 23 mars.

La grève des P. T. T peut être considérée comme terminée.

Depuis cette après midi, les communications télégraphiques ont repris leur cours normal.

Mais par suite de l'encombrement qui existe dans tous les bureaux de Paris, il y aura encore des retards pendant quelques jours.

## Grand Meeting

Ce matin a eu lieu, au Manège Saint-Paul, une grande réunion à laquelle assistaient 9 000 grévistes environ.

Différents orateurs ont pris la parole.

La délégation de l'A. G., qui avait été reçue par M. Clémenceau, rend compte de son mandat.

Les délégués déclarent que le Président du Conseil leur a tenu les propos suivants :

« Dans toute grève, lorsque les patrons viennent me trouver, je les engage à faire preuve de bienveillance ; c'est vous dire qu'en l'occurrence, le Gouvernement s'efforcera d'être conciliant. Il en a déjà fait preuve en ne prononçant aucune révocation.

« Soyez persuadés que je m'inspire autant de l'intérêt public que de l'intérêt professionnel. »

Les délégués ont annoncé également que M. Barthou, ministre des Postes, s'était engagé à recevoir, après la reprise du travail, les représentants de chaque service postal, télégraphique et téléphonique, afin de s'entretenir avec eux de leurs revendications.

En présence de toutes ces déclarations, et persuadés, en outre, que le départ de M. Simyan est définitivement arrêté, les grévistes ont voté, presque à l'unanimité, la reprise du travail.

### *La reprise du travail*

La reprise du travail s'est effectuée à midi.

C'est par bandes animées que les grévistes ont repris leur service.

Tous les bureaux télégraphiques sont au complet.

Le travail est poussé avec une activité remarquable.

Dans les bureaux de poste le travail est repris partout.

Au téléphone, le service est assuré d'une façon normale.

## La démission DE M. SIMYAN

Paris, 23 mars.

Le départ prochain de M. Simyan, sous-secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes, ne fait plus de doute pour personne.

Le Gouvernement a décidé qu'un technicien sera substitué à M. Simyan à la tête du service des postes.

L'impression générale est que M. Simyan profitera d'une occasion favorable pour donner sa démission.

On dit également qu'une nouvelle interpellation aura lieu jeudi prochain sur la grève des P. T. T., et que la Chambre votera la suppression du Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes.

## Elections Législatives

### Seine-et-Oise

*2e Circonscription de Pontoise*

M. Amiard est élu par 10.318 voix, contre 10 025 à M. Lorenzo, libéral.

***

Au premier tour de scrutin, quatre candidats étaient en présence :

M. Lorenzo, nationaliste ;

M. Amiard, radical-socialiste ;

Dubois, radical ;

Courty, socialiste unifié.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

| | |
|---|---|
| Inscrits : | 28.120 |
| Votants : | 20.976 |
| Ont obtenu : | |
| Lorenzo | 8.682 voix |
| Amiard | 6 702 |
| Dubois | 3.671 |
| Courty | 1.803 |

***

Il s'agissait de remplacer M. Aimond, radical, élu sénateur.

Au renouvellement de mai 1906, M. Aimond fut réélu au deuxième tour de scrutin par 13.287 voix contre 10.510 à M. le commandant Driand, nationaliste.

### PUY-DE-DOME

*2e Circonscription de Clermont Ferrand*

M. Marrou, conseiller général, radicale socialiste, a été élu, sans concurrent, par 9.743.

***

Au premier tour de scrutin, trois candidats étaient en présence :

M. Marrou, radical socialiste ;

M. Fabre, radical ;

M. Ceccaldi, socialiste unifié ;

Le scrutin a donné les résultats suivants :

| | |
|---|---|
| Inscrits : | 25 959 |
| Votants : | 18,982 |
| Ont obtenu : | |
| MM. Marrou | 8 718 voix |
| Fabre | 8 5:9 |
| Ceccaldi | 1.540 |

### SOMME

*1re Circonscription d'Amiens*

M. Lecomte a été élu par 11.000 voix contre 10 900 à M. David, radical.

***

Au premier tour de scrutin, quatre candidats étaient en présence :

M. Lecomte, socialiste unifié.

M. David, radical ;

M. Vignon, radical-socialiste ;

M. Hévin, révolutionnaire.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

| | |
|---|---|
| Inscrits : | 31.410 |
| Votants : | 17.679 |
| Ont obtenu : | |
| MM. Lecomte | 8.396 voix |
| David | 5.568 |
| Vignon | 3.326. |
| Hevin, | 201 |

*Circonscription de Doullens*

M. Dusseval est élu par 6.476 voix, contre 4 581 à M. Myrons.

***

Au premier tour de scrutin, trois candidats étaient en présence :

M. Dusseval, radical ;

M. Myrons, socialiste unifié ;

Sydenham, conservateur.

Le scrutin a donné les résultats :

| | |
|---|---|
| Inscrits : | 14.514 |
| Votants : | 10,649 |
| Ont obtenu : | |
| MM. Dusseval | 4.239 voix |
| Myrons, | 3.242 |
| Sydenham, | 3.039 |

***

Il s'agissait de remplacer M. Albert Rousé, républicain, élu sénateur.

Au renouvellement de mai 1906, M. Albert Rousé avait été réélu par 7.258 voix contre à 839 à M. Aubé, conservateur, et 606 à M. Guérin, socialiste unifié.

### AIN

*Arrondissement de Belley*

M Héritier est élu sans concurrent.

***

Au premier tour de scrutin, trois candidats étaient en présence :

M. Héritier, radical socialiste ;

M. Martelin, radical ;

M. Nicod, socialiste unifié.

Le scrutin a donné les résultats suivants.

| | |
|---|---|
| Inscrits : | 23.835 |
| Votants : | 17.072 |
| Ont obtenu : | |
| MM. Héritier | 8.110 voix : |
| Martelin | 7.585 |
| Nicod | 1 263 |

***

Il s'agissait de remplacer M. Baudin, élu sénateur.

Au renouvellement général de 1906, M. Baudin avait été réélu par 11.290 voix, contre 4 475 à M. Brillat-Savarin, libéral, et 2,515 à M. Bolly, socialiste.

## Conseil des Ministres

Paris, 23 mars.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

### *Promotions dans l'armée*

Le général Picquart, ministre de la guerre, a présenté à la signature du Président de la République les décrets de nominations et de promotions dans l'état-major général et dans toutes les armes.

### *Affaires Extérieures*

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a communiqué au Conseil, les nouvelles qu'il avait reçues relativement à la situation extérieure.

En ce qui concerne les événements des Balkans, le ministre estime que l'on peut espérer que la paix sera maintenue.

### *Les Accidents du travail*

M. Viviani, ministre du Travail, a présenté à la signature présidentielle un décret modifiant la quotité des taxes pour la contribution au fonds de garantie prévue par la loi sur les accidents du travail.

### *Nos forces navales en Extrême-Orient*

M. Alfred Picard, ministre de la Marine, a annoncé au Conseil qu'il avait décidé de réduire le nombre des navires de guerre stationnés en Extrême Orient, et qu'il allait donner des ordres pour le rapatriement de 1.200 hommes des Equipages de la flotte.

### *La grève des P. T. T.*

Le Président du Conseil rend compte que le Comité de la grève des P. T. T. vient de l'informer que la reprise du travail a été votée, et que tous les employés réintégreraient leurs postes à midi.

M. Clémenceau a ajouté qu'il a donné des ordres pour que les troupes qui avaient été placées dans les bureaux de poste, et sur les divers points de la ville pour surveiller les fils et les agissements des grévistes, fussent retirées sans retard.

### *Affaires courantes*

Les Ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

## LE PARLEMENT

### Chambre des Députés

*Présidence de* M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

## Vérifications des Pouvoirs

La Chambre adopte sans discussion les conclusions des rapports des divers bureaux tendant à la validation des opérations électorales dans la deuxième circonscription de Toulon ; dans la quatrième circonscription de Lyon ; dans l'arrondissement de Moutiers ; dans la circonscription d'Ambert, et dans l'arrondissement de Sens.

MM. Henri Petin, Rognon, Berrel, le docteur Chassaing et Javal sont admis.

## LES CRÉDITS pour le « Bilan de la Marine »

M. Caillaux, ministre des finances, et M. Alfred Picard, ministre de la Marine, déposent sur le bureau de la Chambre une demande de crédits supplémentaires de trente millions pour la réorganisation de la Marine.

## LA RÉFORME des Conseils de Guerre

L'ordre du jour appelle la première délibération sur :

1° le projet de loi portant suppression des conseils de guerre permanents dans les armées de terre et de mer et des tribunaux maritimes, et portant suppression des établissements pénitentiaires militaires ;

2° la proposition de loi de M. Massé tendant à modifier les codes de justice militaire du 9 juin 1857 (armée de terre) et du 4 juin 1858 (armée de mer) ;

3° la proposition de loi de MM. César Trouin et Chanoz, tendant à soumettre en temps de paix aux juridictions répressives civiles les infractions aux codes de justice militaire et maritime, les contraventions, délits et crimes commis par les officiers de tous grades, les sous-officiers et les soldats des armées de terre et de mer ;

4° la proposition de loi de M. Dreyfus, tendant à la suppression des conseils de guerre en temps de paix.

La discussion générale continue.

### M. Puech

député radical socialiste de la Seine, président de la Commission, dit que la Commission s'est efforcée de faire rentrer dans le droit commun le plus grand nombre d'infractions possible.

Le projet qui est soumis à la Chambre se préoccupe d'organiser les formes de la justice devant la justice militaire comme devant la justice de droit commun.

D'autres orateurs succèdent à la tribune au président de la Commission.

Les uns disent que les juges des conseils de guerre ne sont pas mauvais, mais c'est le Code pénal militaire qui est mauvais.

D'autres font remarquer que la discipline souffrirait certainement de certains acquittements scandaleux qui pourraient se produire sous l'influence des passions ou des agitations.

D'autres enfin disent qu'on peut rendre la justice militaire plus clairvoyante et faire présider les conseils de guerre par un magistrat de carrière qui trancherait les questions de droit, mais en groupant autour de lui des officiers qui constitueraient un véritable jury militaire compétent pour se prononcer.

La séance est ensuite levée et renvoyée à jeudi.

## AVIS DE DÉCÈS

M. Térésin Desideri ; Mme veuve Stefani et ses enfants ; M. et Mme Antoine Giammarchi et leurs enfants ; M. et Mme Raphael Stefani et leurs fils ; M. et Mme Paul Martin Stefani et leurs enfants ; M. Antoine Tommasini Stefani et ses enfants ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Mme

*Marie-Gracieuse Desideri*

Née STEFANI

leur épouse, belle sœur, tante germaine et cousine germaine, et les prient d'assister à son convoi funèbre, qui aura lieu aujourd'hui, mercredi, 24 mars, à 1 heure de l'après midi.

On se réunira à la maison mortuaire, rue de la Fontaine Neuve, 2.

## Remerciements

Monsieur et Madame Antonetti et leurs enfants, le Docteur et Madame Ramaroni remercient les personnes qui ont bien voulu s'associer à leur deuil, ainsi que des marques de sympathie qui ont été manifestées à l'occasion du décès de feu

*M. le Docteur Portafax*


**FABRIQUE**
de CARREAUX mosaïques
au ciment comprimé
unis, à dessins, simili-marbre
*Grand choix de dessins et couleurs*

TUILERIE ET BRIQUETERIE MÉCANIQUES

TUILES ET BRIQUES SUPÉRIEURES
*en tous genres*
Production : 10.000 pièces par jour

CHAUX GRASSE
de qualité supérieure

CHAUX HYDRAULIQUE — CIMENTS
Plâtres
Fers et Aciers en barres
Fers à planchers I

BOIS DE CONSTRUCTION
*Madriers, Planches, Chevrons, Liteaux, Lattes*

Magasins de vente : Bastia, 2, Avenue Carnot ; Corte, Nouvelle Traverse

**F. CHARDON & Cie**
*Francardo (Corse)*

**Jean GRAZIANI**
Agréé au Tribunal du Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
6, Boulevard du Palais, au 1er
Assurances : Vie. — Incendie. — Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances — Gérance d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
*Prêts sur Hypothèque*
Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Etablissement de Comptabilités. — Bilans

# VENTE GÉNÉRALE A GRAND RABAIS
## pour Cessation de Commerce

**M. Orosta BIAGINI**, négociant, Avenue Carnot, 5, Bastia, prévient le public qu'il met en vente, à partir de ce jour, à des prix très avantageux et exceptionnels, son VINS et son MATÉRIEL composant le fonds de son commerce, savoir :

### VINS

***En Stock*** de vins rouge du pays, garantissant jus de raisin à l'analyse, titrant 9° 1/2 à 10°. Prix 15 cent. le litre. — Vins rouge et rosé du pays, garantis pur jus de raisin à l'analyse, titrant 10° 1/2 à 11°. Prix 20 cent. le litre. Faites l'achat d'un litre pour goûter et comparer, vous serez satisfaits.

*Vins de Liqueurs* en bouteilles cachetées (vendus verre compris). Muscat de Frontignan, 1.15. — Vin de Barbera et Gentiane : 1 franc. — Malaga, Vermouth de Turin, Quinquina Pomonnet et St-Léon. Apéritif le Pof 1 fr. 20. — Marsala sec 1 fr. 35 — Marsala doux 1 fr. 75 — Marsala Florio 1 fr. 20 — Vins d'Asti mousseux 1 fr. 50. — Vins de Chianti en flaschi 1 fr. 10 — Vins vieux en bouteilles blanc et rouge 0,65. — Grands Vins de Champagne 2 fr., 2 fr. 25 et 3 fr. — Vinaigre 0,20.

### MATÉRIEL

Cuves. — Foudres. — Demi-muids. — Bordelaises. — Bonbonnes de diverses contenances. — Caisses à raisins. — Pompes à vin. — Filtres à vin. — Récipients à huile. — Tréteaux. — Chevalets. — Echelles pouilles. — Tables hanes. — Charrettes à bras. Appareils à acetylène et accessoires divers pour caves. — Pressoirs à raisin.

Aperçu de quelques prix de ces matériaux :

Demi-muids en bois de chêne, en bon état et très solides, contenance de **570 à 620** litres environ, 30 à 32 francs la pièce.

Bordelaises, en bon état prêtes à être remplies immédiatement, contenance de **220 à 250** litres environ, 13 à 16 francs la pièce. Pour le restant, prix à débattre sur place.

N. B. — Indépendamment de la vente au détail, la maison accordera des concessions avantageuses à toute personne qui vendrait ce rendra acquéreur en bloc du fonds de commerce, du matériel, installation et marchandises.

LA
# POUDRE BESSIÈRE

est le seul remède vraiment **EFFICACE et INFAILLIBLE** que doivent employer tous les malades atteints d'une maladie de l'estomac, du foie, des reins, des intestins, de constipation dont les CONSÉQUENCES : le *manque d'appétit*, la *migraine*, la *gastralgie*, le *ballonnement*, etc.., sont des plus graves.

Du tous ceux, et ils sont nombreux, qui ont essayé cette merveilleuse poudre, beaucoup vous diront que : si leur estomac et leurs intestins fonctionnent bien aujourd'hui, c'est à elle qu'ils le doivent et qu'ils en adoptent définitivement l'usage.

Interrogez toutes les mères de famille soucieuses de la santé de leurs enfants, et demandez leur, avec quoi elles les purgent ? Unanimement elles vous répondront :

**avec la POUDRE BESSIÈRE**

Pourquoi avec celle-là ? parce qu'elle est non seulement purgative, mais encore **LAXATIVE, CURATIVE, DÉPURATIVE**, en provoquant, sans aucune douleur ni échauffement, une abondante et saine évacuation des matières contenues dans les intestins.

Parce que son goût agréable en fait une friandise pour eux, étant très sucrée.

**Prix de la boîte : 1 fr. ; 1 fr. 25 francs**

**Dépôt : Pharmacie Centrale d'Ajaccio (Corse)**

*Essayez et vous conviendrez de son Efficacité Surprenante*

# Cordonnerie Modèle
**Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia**
**EUGENE PERICCHI, propriétaire**

*Saison Printemps-Eté 1908*

Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures d'Eté en toile
en noir et couleur, dernière mode
*Choix considérable de Pantoufles*

**Prix très réduits**

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.



*La Maison se charge des réparations*

*Demandez et offrez dans tous les Cafés* **AMARO MATTEI, apéritif supérieur.**

**MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

*Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.*

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

*Appareils Sanitaires*

**Charles CLÉMENT & Cie**

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

**Journal Financier Français**

PARAISSANT LE SAMEDI

Publie les Listes officielles de tous les Tirages, de tous les Coupons

LE CONTRÔLEUR DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

16, Place du Havre, 16 (Rue Caumartin) PARIS

ORDRES DE BOURSE — Paiement gratuit de Coupons — CONTENTIEUX

ANCIEN CABINET PRADIER

**PIERRE SABATÉ**

**Chirurgien-Dentiste de Lyon**

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)

OBTURATION & EXTRACTION DES DENTS sans douleur

*Bd Paoli, 18, au 1er Maison Benedetti*

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir ses nombreuses clientèle, d'avoir à sa lettre au garde-notice service électrique, qui n'est pas le droit d'exercer la profession et qui empêchera les mauvaises suites à la vente pour la Réception du Jugé contradictoire.

*Le Directeur-Gérant,*
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

# PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
**CORTE (Corse)**

**Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs**

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

**Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI, Corte (Corse).**

# PHOTOLINE
## Pétrole supérieur ininflammable
## Jette un éclat fixe sans égal
**En vente chez MM. L.-N. MATTEI et Cie**



TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 84 — JEUDI 25 MARS 1909

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | un an | 6 mois | 3 mois | |
|---|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. | Union postale, et autres Pays : le port en sus. |
| Autres Départ. | 22 » | 12 » | 6 » | |

On ne répond pas des manuscrits déposés.


## LE RELÈVEMENT DE LA CORSE

### 24 SEPTEMBRE
### 24 DÉCEMBRE
### 24 MARS

Le 24 septembre 1908, M. le Président de la République, sur la proposition de M. Clémenceau, ministre de l'Intérieur, signait le décret suivant, dont nous nous faisons un devoir de reproduire les dispositions essentielles :

« Art. 1er. — Il est institué au ministère de l'Intérieur une commission ayant pour objet de fournir un aperçu exact de la situation de la Corse et de proposer les mesures les plus propres en vue de réaliser la réorganisation des services administratifs et le relèvement économique de ce département.

» Art. 2. — Sont nommés membres de cette commission :

. . . . . .

» Art. 3. — Cette commission se réunira à Paris. Elle désignera dans son sein une sous-commission dont feront partie les membres du bureau, un représentant de chacun des ministères intéressés et les chefs des services départementaux.

» Art. 4. — Cette sous-commission sera chargée de faire une enquête sur place. *Ses travaux et ceux de la commission devront être terminés dans le délai de trois mois* »

. . . . . .

Ce décret, faut-il le rappeler, était précédé d'un long rapport de M. Clémenceau, dans lequel nos mœurs et nos misères se trouvaient étalés sans aucun ménagement pour notre amour-propre et avec une sévérité telle que l'intention seule de l'auteur nous permit de comprendre et d'excuser.

Des affirmations aussi graves, formulées au grand jour de la discussion publique, méritaient, toutefois, d'être corroborées par une enquête minutieuse. Si renseigné que l'on fut sur la situation de la Corse, on ne pouvait se borner à constater le mal, il fallait, sans perdre de temps, en rechercher les causes et en indiquer les remèdes. Le Gouvernement n'hésita pas et nomma une commission d'enquête chargée de se rendre en Corse.

C'est alors que nous vîmes des Messieurs fort bien intentionnés traverser rapidement notre pays, s'arrêter dans les principaux centres et recueillir en passant des notes et des rapports sur toutes sortes de questions. Le Gouvernement, pour aller plus vite, avait fait appel à la collaboration des insulaires et tous, sans distinction de parti ou d'opinion, répondirent avec empressement à cet appel. Ce fut une période d'espoir et de confiance, où chacun eut à cœur d'apporter sa pierre à l'œuvre de reconstruction entreprise.

Ces documents recueillis formèrent de volumineux dossiers que MM. les Enquêteurs se hâtèrent d'emporter à Paris. Là, le dépouillement commença, et la situation de la Corse apparut une fois de plus dans toute sa navrante réalité. Le Président de la Commission n'avait donc plus qu'à établir son rapport et à le remettre dans le délai prévu à M. le Président du Conseil. Ce délai expira le 24 décembre mais le rapport ne fut pas remis. Depuis, les mois ont passé, et au 24 mars, c'est-à-dire, trois mois après, nous constatons que les conclusions de l'Enquête ne sont pas encore parvenues entre les mains de M. Clémenceau.

Quelle sont les raisons de ce long retard ? Les uns nous disent que le travail de la Commission n'a guère été facilité par l'enquête, et que la plupart des documents remis à la Sous-Commission ne contenaient que des allusions à des questions de personnes ou d'intérêt local. Cela est fort possible, mais ce que l'on devrait ajouter, c'est qu'un grand nombre de ces rapports privés laissaient nettement ressortir l'origine et la nature de certains abus. D'où la difficulté pour M. Delanney de signaler dans son rapport toute une série de faits dont la responsabilité pouvait rejaillir sur ses collègues de la Commission.

C'est peut-être là l'une des raisons de ce retard ; quant à l'autre, elle est toute, paraît-il, dans l'intérêt de la Corse. Le moment, dit-on, ne serait guère favorable pour présenter au Parlement une demande de crédits. Le récent conflit qui s'est élevé entre M. Caillaux et le Ministre de la Marine en est la preuve. Le programme des projets en préparation, tant pour la réorganisation de la Marine que pour l'accroissement de la défense nationale, prévoit une dépense de plus de 200 millions. Il faudra environ 100 millions pour les retraites ouvrières, 30 millions pour les retraites des agents des chemins de fer, etc. Enfin, si l'on ajoute les propositions de dépenses des divers ministères, on arrive à un total de près d'un demi-milliard.

En présence d'une pareille situation budgétaire, se trouvera-t-il une majorité pour croire qu'il est urgent de venir en aide à un département français, à peu près oublié, et dont la ruine s'accentue chaque jour ? Voilà ce que la Commission ne peut affirmer, et voilà pourquoi elle hésite à déposer son fameux rapport, dont la conclusion ne peut être qu'une nouvelle demande de millions.

A tout cela nous répondrons que le rapport de M. Clémenceau faisait allusion à un autre ordre d'idées, et qu'il parlait en même temps que de travaux publics, de réorganisation administrative de la Corse.

« Je me propose, disait-il à M. le Président de la République, de vous exposer dans ce rapport les causes générales d'ordre économique et celles plus immédiates d'ordre administratif d'où me paraît résulter la situation présente de la Corse. »

A ce point du vue, nous répondrons-nous encore, que des millions sont nécessaires pour accomplir cette réorganisation ? Si jamais, nous ne pensons pas que la dépense puisse être bien forte. Le relèvement de quelques crédits suffirait amplement pour entreprendre d'utiles réformes et exécuter d'indispensables travaux.

Bien plus, il est toute une série de mesures, propres à assurer le relèvement de notre pays, que le Gouvernement pourrait prendre sans qu'il en résulte aucune charge nouvelle pour les contribuables

Ces mesures ont trait au fonctionnement même des services publics en Corse. Le gouvernement sait parfaitement que ces services ne jouissent pas de toute l'indépendance nécessaire, et que, par suite, ils ne peuvent remplir exactement leur mission. A côté d'excellents fonctionnaires, très consciencieux, il en est d'autres qui ne font pas toujours preuve d'un très grand souci de l'intérêt public, et dont la présence dans les cadres de l'Administration ne se justifie le plus souvent que par des considérations de famille ou par des raisons politiques. Il n'en coûterait pas grand chose au Budget que de rappeler ces fonctionnaires à une plus stricte observation de leur devoir professionnel et à une plus juste appréciation des intérêts dont ils ont la garde.

D'autre part, l'Administration préfectorale pourrait, sans attendre des instructions spéciales, demander aux Conseils municipaux de nos communes, d'apporter un peu moins de fantaisie dans la préparation des budgets communaux, et exiger de ces mêmes municipalités une plus juste répartition des impositions locales.

L'Administration judiciaire elle-même ne saurait être exclue de cette œuvre de réorganisation. On répète sans cesse, que ce qui manque aux Corses c'est la confiance dans la Justice. C'est là une observation indiscutable ; mais comment cette confiance existerait-elle si ceux qui sont chargés de rendre la justice ne sont pas à l'abri de tout soupçon de partialité ou de favoritisme ? Nul n'ignore, par exemple, que l'on ne trouve pas chez tous nos magistrats cantonaux cette scrupuleuse probité professionnelle que l'on admire chez quelques-uns d'entre eux, et qu'il existe dans notre pays, des juges de paix, malheureusement en assez grand nombre, qui n'hésitent pas à mettre leurs fonctions au service de basses rancunes personnelles ou à se faire les instruments de quelque personnalité politique !

Nos tribunaux, de leur côté, font les plus louables efforts pour se dégager de toute influence extérieure, mais y parviennent-ils toujours ?

Comment expliquer enfin, le dogme de l'impunité électorale devant le Jury ?

Voilà toute une série de questions qu'auront à se poser les nouveaux magistrats que la confiance du Gouvernement vient d'appeler à la direction des services judiciaires de la Corse.

Quant aux méfaits de la politique telle que nous l'entendons dans notre malheureux pays, il est certain que c'est aux Corses eux-mêmes de travailler sans relâche à la modification de leur mentalité et de leurs mœurs, mais, malgré cela, les représentants du Gouvernement doivent aider le pays dans cette évolution en moralisant par leur pouvoir de contrôle et de surveillance, l'exercice du suffrage universel.

A côté de ces réformes d'ordre intérieur, il en est d'autres tout aussi importantes auxquelles sont attachés le sort et l'avenir de la Corse. C'est ainsi que toute l'attention du Gouvernement devrait se porter sur les difficultés que crée aux exportateurs de l'Ile l'élévation du tarif entre la Corse et le Continent, comme sur toutes les questions auxquelles donne lieu le monopole de la Compagnie concessionnaire des services maritimes.

Mais l'énumération serait trop longue, si l'on voulait indiquer tout ce que le Gouvernement peut faire immédiatement pour assurer le relèvement de la Corse. Les mesures que

---

133e — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## NOELLA

Grand Roman Inédit

par CHARLES MÉROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

SEULE !

I

MODÈLE D'HOMMES

Ses souvenirs dans ses rêves enchanteurs avaient été depuis la mort tragique de son mari à peu près les seules distractions de son veuvage. Elle demanda à la petite jeunesse de harpe :

— Comment t'appelles-tu ?

— Speranza, madame.

— Tu as bien un autre nom ?

La petite sembla chercher dans sa mémoire et secoua la tête.

— C'est ton père qui chante et joue avec lui ?

Speranza répondit avec une visible défiance :

— Il le dit.

— Alors cela doit être. Tu semblais en douter ?

— Je ne sais pas.

— Et ta mère ?

L'enfant devint grave. Madame de Frazi put voir une larme aussitôt retenue, pareille comme une perle liquide au bord des longs cils bruns de Speranza, qui contrastaient avec l'or fauve de ses cheveux. Mais elle fit un effort visible sur elle-même et, fixant résolument de ses yeux d'azur, elle répéta comme dans un songe :

— Ma mère !

— Et bien ! oui... Ta mère ?.. Tu as eu une mère... comme tous les enfants...

— Je ne l'ai pas connue.

— Qui t'a élevée, alors ?

— Une femme qui s'appelait Tonia... Elle était noire, maigre, méchante... Elle me battait... D'ailleurs, elle n'était pas beaucoup plus heureuse que moi... Elle est morte, il y a quatre ans... Mais elle n'était pas ma mère...

— Qu'en sais-tu ?

— Elle me l'a répété souvent et même à son lit de mort... Si elle eût été ma mère, elle aurait été meilleure pour moi... Carlo n'est pas mon père non plus... Elle me l'a affirmé aussi, avant d'expirer... Il y avait un prêtre auprès d'elle... Il lui a ordonné de parler...

— Elle ne t'a rien dit de plus ?

— Non.

— Pourquoi ?..

— Parce qu'elle est morte...

— Alors tu ne sais rien ?

— Non... si ce n'est que je suis très malheureuse... et que j'ai peur... souvent...

— Peur de qui ?..

— Des yeux qui me regardent... des mains qui s'étendent vers moi et me menacent...

Elle s'arrêta, rougissante et confuse. L'entretien fut interrompu. Il avait lieu à l'entrée d'une treille d'où bourdonnait un essaim des pampres de vignes chargées de grappes de raisins verts. Carlo Bonzani, le Piémontais des environs de Sens, l'associé de Marthe Lorec, le frère de Thomas Bonzani l'associé de la bande de Castanès, le Tonkinois, et de Vaudier, l'homme d'affaires de la rue Saint Joseph, se tenait à deux pas de Speranza et lui disait d'une voix caressante :

— Arrive donc, Seigneuse !

Son regard était sinistre. On sentait que la personne sur les deux étrangères, la comtesse et sa femme de chambre, l'empêchait de manifester sa colère autrement que par des injures. Terrifiée d'abord, l'enfant se tourna vers lui et dit :

— Cette dame m'a appelée, elle m'a donné vingt sous. C'est bien que je n'en aurais remporté sur la place quand j'y serais restée jusqu'à la nuit... Ne te plains donc pas.

— Bien d'ici... Allons.. Détale et vite-mot.

La comtesse demanda :

— C'est votre fille ?..

— Mieux que ça, mon gagne-pain !..

— Et si je vous donnais plus qu'elle ne peut vous rapporter ?... Si je vous demandais de me la céder ?..

— Jamais... Elle est à moi .. je ne la céderai à personne.

Speranza chargeait sa petite harpe sur son dos. Sur un geste du bandit, elle jeta à la comtesse un regard où il y avait de la reconnaissance et pourtant une demande de secours et un regret de la quitter, et elle s'en alla vers la plage du lac, où de nombreux promeneurs regagnaient l'embarcadère des bateaux qui en revenaient. Quelques minutes plus tard, elle jouait devant quelques passants distraits qui l'écoutaient à peine, la valse de « Faust, » qui faisait fureur, et pour laquelle quelques sous tombaient à son pied dans la poussière du chemin. Carlo Bonzani la regardait d'un œil où des lueurs étranges passaient, tandis qu'il ne disait :

— Si elle n'est à moi corps et âme, elle m'échappe. Et un projet horrible, exécrable, germait dans cette âme de brute, une de ces idées de monstres pour lesquels l'enfer n'aurait pas assez de flammes, la justice des hommes pas assez de tortures. Déjà grande, svelte et forte, avec sa peau dorée par le soleil, ses abondants cheveux et ses yeux limpides, elle semblait presque une jeune fille, autant du moins qu'un bourreau de race peut ressembler à une race dans son épanouissement. Plus d'une fois elle avait vu Carlo Bonzani s'approcher d'elle, dans une sorte d'égarement.

D'un regard sûr et droit, elle l'avait vu les mains. Mais, de jour en jour, il prenait plus de hardiesse. Ses caresses, d'ailleurs, allaient en s'aigrissant de plus en plus. Jusque là, depuis des années, rien ne lui avait résisté. Avec l'argent de la mission de Santa Maria, l'argent donné à la mère pour élever l'enfant qui lui était confiée, l'argent volé à la pauvre Marthe Lorec, il avait ouvert un cabaret aux environs de Pavones.

nous venons de rappeler font partie du programme de réformes que la Corse attend... Comme nous le disions plus haut, elles n'exigeraient aucune dépense sérieuse. Quelles raisons le Gouvernement peut-il invoquer pour en différer l'application?

S'est-ce que toute la Corse se demande, et déjà une rumeur de mécontentement court à travers l'île... On parle à haute voix de bluff, de fausses promesses, de manœuvre électorale...

Le devoir du Gouvernement est de ne pas laisser ces bruits s'accréditer et d'agir sans retard. La prudence a des bornes... et, des trois dates que nous avons placées en tête de ces considérations, nos lecteurs ont déjà tiré la conclusion qui s'impose et que nous nous dispensons de formuler...

R.

## MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

*Programme du 25 mars, à 2 h. 1/2*

| | |
|---|---|
| Alléluia. | F. Parès. |
| L'Ami Fritz. | Mascagni. |
| Morêna, valse espagnole. | Lecôme. |
| La Fille du Tambour major. | Offenbach. |
| Pizzicatto. | Pepy. |

Le Chef de musique, X. LAUREDI

## RECTIFICATION

Dans l'article du *Petit Bastiais* paru dans notre numéro d'hier, sur « La question du Gaz et de l'Electricité à Bastia », une erreur matérielle s'est glissée dans le paragraphe ainsi conçu : « Prenons une lampe de 25 bougies *ce qui représente l'éclairage d'un bec Auer environ* et nous aurons les prix suivants : »

En effet, l'éclairage d'un bec Auer brûlant 90 litres de gaz à l'heure (bec moyen) représente non pas le pouvoir éclairant de 25 bougies, mais bien celui de 65 à 70 bougies.

## L'ALCOOL ET L'ÉDUCATION

On objecte souvent à ceux qui appréhendent envoyer les progrès de l'alcoolisme que leurs efforts seront infructueux tant que l'Etat, prenant en main la défense de la Collectivité, ne s'opposera par une loi sévère à la vente de l'absinthe et d'autres boissons distillées.

On nie l'influence d'une « Ligue Nationale contre l'Alcoolisme » et on n'espère le salut que du Dieu Etat.

Mais jamais nous n'avons prétendu qu'il suffira d'embrigader des milliers de personnes dans une Ligue anti-alcoolique pour que la consommation baisse très sensiblement. Jamais nous n'avons nié l'action bienfaitrice que produirait sur la nation une réglementation sévère des débits de boissons.

Qu'on n'oublie pas que la « Ligue Nationale contre l'Alcoolisme » n'a d'autre but que de créer un mouvement d'opinion en faveur de l'Anti-alcoolisme. Une loi votée du jour au lendemain, sans préparation suffisante dans l'esprit de la population, une loi qui heurterait encore trop violemment les préjugés des habitants, qui ne serait que très imparfaitement l'expression des habitudes des Français, une loi pareille ne correspondrait à rien du tout.

Ce qu'il faut faire à l'heure actuelle, pour combattre l'alcoolisme de sa propre source, c'est former un groupe de gens décidés d'entrer « coûte que coûte », la marche contraire.

Par la voie des journaux, par des conférences, par l'enseignement. Il faut attaquer le mal dans sa racine. Il faut que les mal ou inconscient à leurs dépens sachent, les premiers qui devront guider leurs pas. Il faut que ceux dont la mission est d'enseigner le peuple et d'instruire les milieux ouvriers, soient au moins d'accord sur un point, qui est la lutte contre l'alcool.

Et dès lors éclatera la nécessité d'une « Ligue Nationale » ; on travaille mieux quand on est soutenu. Ce point d'appui qui encourage les efforts et trompe les

signeurs, le bon qui désarme les désespoir pour le combat, et qui réconcilient les volontés isolées les groupes en un faisceau assez vaillant pour lutter avec avantage, voilà la « Ligue Nationale contre l'Alcoolisme ».

Et lorsque le peuple sera convaincu, quand une idée morale, une « majorité dynamique » aura compris... alors la loi surgira tout naturellement, sans coup-sur, sans efforts, bâtissant par la force accord sur les données intellectuelles.

Dans l'Enseignement primaire, les maîtres et les maîtresses n'ont plus à hésiter à entreprendre la lutte

*L'Etoile Bleue*, organe de la Ligue Nationale, publiera dans son dernier numéro, une circulaire de M. Bedorez, inspecteur d'académie, directeur de l'Enseignement primaire de la Seine, où il se déclare partisan de la Ligue. Disons :

« Un des plus sûrs moyens de cette propagande sera la formation dans chaque école d'une section enfantine de la Ligue, formation que, pour cette raison, je ne saurais trop encourager.

« ... C'est donc un personnel enseignant tout entier, que s'adresse la présente circulaire, et je suis persuadé que vous, instituteurs et institutrices, maîtres-ses et maîtres, qui ont déjà prêté un concours si précieux à « l'œuvre de salut public » assumée par la Ligue Nationale » voudrez l'aider de tous leurs efforts.

M. Bédorez dans sa circulaire dit un mot aussi du rôle de la Femme dans la lutte anti alcoolique. Nous y reviendrons.

X.

*Note.* — Nous prévenons les personnes qui voudraient recevoir *l'Etoile Bleue*, organe de la Ligue, afin de se tenir au courant de ses travaux, qu'elles pourront l'avoir moyennant 1 fr. 50 par an (au lieu de 2 fr., prix de l'abonnement) en s'adressant au Secrétaire général de la Section de Bastia 11, Boulevard du Palais, avant le 30 mars.

Le Comité se charge d'obtenir la réduction.

Nous rappelons aux membres du Comité Actif que la prochaine réunion aura lieu aujourd'hui, 25 mars, à 5 heures du soir, au local de la Circus.

## Gazette Judiciaire

### *Chambre correctionnelle*

M. le Président Gazeau présidait hier, pour la première fois, notre Chambre correctionnelle.

Il s'est acquitté de ses fonctions avec un tact rare et une haute compétence juridique. Il a rapporté lui-même les six affaires qui étaient soumises à l'appréciation de la Cour.

Mes de Carafa et Morati, qui plaidaient dans ces diverses affaires, n'ont eu qu'à se louer de l'extrême bienveillance dont M. le Président Gazeau a fait preuve à l'égard de la défense.

### *Affaire South-Nicrosi*

Nous avons fait connaître, en août dernier, que la Cour de Bastia, sur la plainte formée par les frères South, d'Amérique, avait condamné M. Dominique Nicrosi, maire de Bogliasse, à 200 francs d'amende, ainsi qu'à 50.000 francs de dommages-intérêts envers la partie civile, pour destruction du testament de feu Pierre Nicrosi.

M. Nicrosi s'est pourvu en Cassation contre cette décision, et, sur les conclusions de Me Aguillon, avocat, la Chambre criminelle de cette Cour, par décision rendue en son audience de jeudi, a cassé l'arrêt de Bastia.

## Bulletin Financier

Paris, 19 mars 1909.

Les quelques nouvelles qui nous arrivent de Vienne aient plus favorables le marché reprend sur toute la ligne. Notre 3 0/0 s'avance à 97.27. L'Extérieur à 98.47. La Turc regagne une bonne partie de son recul : 93.50. La Serbe est en hausse de 0.80 de deux points à 77.75. Les Fonds Russes sont également en reprise. 4 1/2 1909, 98.35. Les Sociétés de Crédit suivent la tendance générale. Crédit Foncier 750. Crédit Lyonnais 1.227. La Comp. du Nickel d'Extrême-Orient se retrouve à 732 et la Société Générale à 673.

La Banque Centrale Mexicaine est fermement tenue à 410.

La reprise s'étend également aux valeurs industrielles et de transport, à noter la

hausse de 10 francs sur Suez à 4.795. Le développement industriel russe se reflète dans la hausse sur Métallurgique de Briansk à 1.750.

Le Rente Foncière est sensiblement tenue à 475.

Les obligations 3 0/0 garanties du chemin de fer de Victoria Nyanza ont donné une démission à 438 exemption de 12.50.

Le Cie vient de recevoir des propositions fermes pour l'exploitation d'un nouveau gisement de minerai de fer dans elle est propriétaire.

En Belgique, la Lanvin Grez passe à 31.

Les Wagons-Lits-Nord (1re Emission) ont des échanges suivis, l'action à 166 et la part à 207.50.

Les Tramways Extérieur et Force à Rio de Janeiro se sont élevés, pendant la première semaine de 1909, à 677.720 fcs contre 645.850 fcs pour la période correspondante de 1908. Les recettes brutes depuis le 1er janvier 1909 atteignent 433.185 fcs.

Nos Grands Chemins sont sans changement.

## Cour d'Assises

Audience du 24 mars 1909

*Présidence de M. GAVINI, conseiller*

### *Tentative d'assassinat*

Casanova Pierre Marie est accusé d'avoir, à Bonita, tenté de donner volontairement la mort au nommé Philippe Marie Agostini, jeune homme de 20 ans, qu'il a grièvement blessé d'un coup de fusil tiré à bout portant. Agostini n'est pas mort, mais il est resté plus d'un an en traitement à l'Hôpital où il a dû subir une opération chirurgicale. Les docteurs qui ont été appelés à le visiter déclarent qu'il n'est point guéri et que la mort pourrait encore survenir.

L'acte d'accusation résume ainsi les faits :

### *Acte d'accusation*

Dans la soirée du 1er janvier 1908, à Melio, différents coups-amateurs se trouvaient réunis dans la buvette de la veuve Casanova Lydie. Diverses parties de cartes furent engagées et le jeu favorisa Casanova Pierre d'une manière si persistante qu'à une heure avancée de la nuit, une discussion éclata entre lui et Agostini Philippe-Marie, cordonnier. Ayant, à un moment donné, parlé à voix basse à l'oreille de Casanova, celui-ci, répondit : « Si tu me frappes il y aura des balles et des gnes pour me venger ». Agostini donna, alors, un poussoir à Casanova dont la cruauté tomba sur le sol. Les assistants s'interposèrent aussitôt, en pensant qu'ils retiendraient Agostini dans l'intérieur de la buvette, l'un d'eux eux, Borghini Pierre-Paul, entraînait Casanova au dehors. Casanova ne tardait pas à se dégager, et rentrait précipitamment chez lui, s'armait de son fusil et faisait sevoir en outre en passant à son fils Pierre-Toussaint dit Pasquo, qu'il avait été maltraité. Casanova Pierre-Toussaint rejoignait aussitôt son père, et accompagné par lui, alla vers la buvette, ouvrit brusquement la porte d'entrée, se montra sur le seuil et demanda à Agostini : « C'est toi l'homme qui a frappé mon père ? » Comme Agostini protestait, Casanova Pierre abattit son fusil, dont les canons dépassaient à peine les épaules de son fils et pressa les deux détentes. Les chiens s'abattirent mais les capsules restèrent éclatèrent. L'un des assistants, Casanova Xavier, se précipita aussitôt vers la porte, reprenant ses parents les Casanova, et pendant qu'il les entraînait loin de la buvette, Pointe Joseph François, gardien de la tenancière, en fermait vivement la porte à clef. Les Casanova revinrent bientôt frapper à cette porte, mais on n'eut garde de leur ouvrir. Vers deux heures du matin Agostini Philippe-Marie quitta la buvette pour regagner son domicile. Il fit presque aussitôt la rencontre du fils Casanova, à qui il donna de nouveau l'assurance qu'il n'avait exercé aucune violence contre son père, et Pierre-Toussaint lui serra alors la main : « Eh bien ! n'en parlons plus. Que ce soit une affaire finie ! » Au même instant Casanova Pierre qui se tenait dans l'ombre à quelques pas de distance épaula son fusil et fit feu. Agostini était atteint à la partie moyenne du bras gauche par des projectiles divers qui après avoir traversé en outre la partie musculaire de ce membre pénétrèrent dans la cage thoracique au niveau du 7e espace intercostal. Transporté dès le lendemain à l'hôpital de Bastia, Agostini y séjourna jusqu'au 17 février, et à cette date était admis à l'hôpital de Limoges où il a subi diverses opérations chirurgicales qui n'ont cependant pas pu assurer sa guérison complète. A la date du 15 octobre 1908, un médecin légiste italien, commis par la justice française, constatait que des complications très sérieuses étaient encore à redouter et pouvaient être de nature à mettre en danger la vie d'un moment à l'autre. Agostini n'a pu reprendre à Bastia que le 1er janvier 1909. Casanova Pierre s'était empressé de prendre la fuite après l'attentat et n'a été arrêté que le 28 janvier suivant. Il a prétendu avoir été menacé, frappé à la tête et injurié à l'intérieur de la buvette. Il a soutenu en outre qu'Agostini Philippe-Marie avait tenté de se précipiter sur son fils au moment où ce dernier venait prévenir des explosions. Il a ajouté enfin que la victime s'était mise à leur poursuite et qu'il n'avait fait usage de son fusil qu'au moment où cela prôlérait de nouvelles manœuvres contre son fils Pasquo. Ce système de défense est démenti par tous les éléments de la procédure.

M. Angeli, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Me Hyacinthe de Montera est assis au banc de la défense.

### *Interrogatoire*

Au cours d'une partie de manille, dans la buvette Casanova, déclare l'accusé, Agostini m'a menacé et même battu. Je suis alors allé chercher mon fils et m'armer d'un fusil. Tandis que mon fils demandait des explications à Agostini, je tirai sur lui, mais le coup ne partit pas, l'un des canons du fusil n'étant pas chargé. On nous sépara, mon fils et moi de la buvette. Un instant plus tard Agostini nous rejoignit devant la maison. Arrêté en criant : « Arrêtez tas de lâches, » tandis qu'il s'approchait de mon fils, je tirai sur lui un coup de feu qui le blessa au côté gauche.

### *Les Témoins*

Agostini Philippe-Marie. — Je jouai aux cartes avec Casanova Pierre et deux autres dans une buvette. Je perdis constamment. Casanova me consolait de me narguer parce que j'avais perdu. Nous eumes alors ensemble une légère discussion à la suite de laquelle Casanova fut entraîné dehors par un nommé Bathioni. Un quart d'heure après environ la porte de la buvette s'ouvrit pour laisser passage à Casanova : Pourquoi as-tu frappé mon père. Au même instant Casanova Pierre qui se trouvait derrière son fils appuya son fusil sur l'épaule de celui-ci et fit feu dans ma direction. Le coup rata et Casanova père et fils furent repoussés hors de la buvette dont la porte fut fermée à clef. Un quart d'heure après croyant que les Casanova étaient partis, je me disposais à rentrer chez moi, mais arrivé devant la maison André Jo fus accosté par la fils Casanova qui me dit : « Est-il vrai que tu as battu mon père. » En aucune façon lui dis-je. Alors ajouta-t-il en me tendant la main soyons amis. A ce moment-là Casanova père qui se trouvait dans l'ombre à 2 ou 3 mètres de nous, tira sur moi un coup de fusil qui m'atteignit au côté gauche. J'ai eu deux côtes coupées et j'ai passé plus d'un an à l'hôpital.

Six témoins assignés à la requête du ministère public, confirment la déclaration d'Agostini Philippe-Marie et M. l'avocat général donne lecture de la déclaration du fils de Casanova qui est identique à celle des autres témoins.

### *Réquisitoire*

M. Angeli, avocat général, sollicite du jury un verdict sévère. Casanova a tiré sur Agostini traîtreusement et au moment où celui-ci n'y attendait le moins. Il a agi avec préméditation et guet-apens. Les jurés sauront réprimer comme il convient un tel crime.

### *Plaidoirie*

Me Hyacinthe de Montera présente la défense de l'accusé qui n'a tiré, dit-il, que parce qu'il a cru son fils en danger de mort. Se trouvant à trois ou quatre mètres de la victime, par une nuit noire, il a cru que celui-ci allait frapper son fils d'un coup mortel et alors pour préserver les jours de son enfant il a fait feu. L'éloquent maître demande, en terminant l'acquittement de son client.

### *Le Verdict*

Le verdict du jury étant négatif, Casanova Pierre est acquitté.

***

Audience d'aujourd'hui :

Chiarelli Joseph-Antoine, Chiarelli Paulin, Colombini Pascal, demeurant à Pietra-di-Verde, font témoignage en matière criminelle et complotent.

Ministère public, M. Mantini, substitut du procureur général.

Défenseur, Me S. de Carafa.

## Conseil de Revision

Jeudi, 25 mars, canton de Piedicorte-di-Gaggio, à Pont de Piedicorte, à 2 heures et demie du soir.

Conseillers généraux : M. Gabrielli, titulaire ; M. Giannottini, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Quilici, titulaire ; M. Guelfucci, suppléant.

Vendredi, 26 mars, canton de Castifao, à Castifao, à 2 heures du soir.

Conseillers généraux : M. Valentini, titulaire ; M. Moracchini, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Albertini, titulaire ; M. Emmanuelli, suppléant.

Samedi, 27 mars, canton de Lama, à Pietralba (gare), à 9 h. matin.

Conseillers généraux : M. Santacroce, titulaire ; M. Alessandri, sup.

Conseillers d'arrondissement : M. Pucci, titulaire ; M. Lantieri, sup.

*Dimanche 28 Mars*
*Repos à Corte*

## Gazette Ajaccienne

*(De notre correspondant particulier)*

### *Cours et blessures*

Le 23 mars à 4 heures et demie dans la rue Sainte-Claire, à la suite d'une dispute, le nommé X. François, âgé de 25 ans, débardeur, a reçu des coups et fait une blessure à la lèvre gauche au nommé Panaglia François, âgé de 47 ans.

Le blessé a été soigné par le docteur Guérin.

### *Tentative de meurtre*

Le 23 mars, vers 2 heures et demie, les nommés P. Paul, âgé de 24 ans, manœuvre, S. Jean-Baptiste, âgé de 29 ans, portefaix, Ignace Marie, âgé de 37 ans, peintre en bâtiments, ont pénétré dans la propriété de M. Forcioli, quartier de Sainte-Lucie, cultivée par le nommé Simorani, et s'employaient à y voler du bois.

Le jeune Simorani Lucien, âgé de 14 ans, jardinier, les ayant surpris et invités à laisser le bois, les trois inculpés se ruèrent sur lui, lui enlevèrent son fusil, puis le nommé Ignace-Marie déchargea l'arme sur le jeune homme qui reçut la décharge complète, en pleine figure.

Le blessé a été soigné par le docteur Guérin.

Les trois inculpés sont en fuite.

### *Au Port*

Entrée :
Le « Corte » de Marseille.
Le « Corsica » de Provenzano.
Sortie :
Le « Corte » pour Propriano.
Le « Corsica » pour Marseille.

## Petite Gazette

Variations Anémométriques du 24 mars.

Thermomètre : heures du matin 12°, à midi 15°. à heures du soir 13°. Maxima 20°, Minima + 11°.

Baromètre — Heures du matin, 757 mm. à midi, 759 mm. 5 heures du soir 763 mm.

Pluie Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, le matin, Découvert.
L'après-midi, id.

***

### *Citation*

M. le lieutenant Luciani et M. le chef armurier Sotet, du 163e d'infanterie, ont mérité d'être signalés comme s'étant le plus particulièrement fait remarquer dans le service de l'armement pour leur zèle et leurs capacités pendant l'année 1908.

### *Légion d'honneur*

Est inscrit d'office au tableau de concours pour le grade de chevalier de la légion d'honneur, au titre des expéditions coloniales, M. Geronimi Joseph, adjudant d'infanterie coloniale au bataillon de Mauritanie : longs et dévoués services, et, en particulier, brillante conduite au combat de Rachid, le 16 août 1908, où il a été blessé et n'a cessé de donner des preuves de la plus grande bravoure et d'un sang-froid imperturbable.

***

### *Mouvement administratif*

M. Giacobbi, secrétaire général de 3e classe de la Mayenne, est nommé sous-préfet de Mélle.

***

### *Obsèques*

Dans l'après-midi ont eu lieu les obsèques de Mme Marie Gracieuse Desideri, née Stefani, qui a succombé, dans sa soixante-dixième année, à une maladie de quelques jours, qui s'annonçait sans gravité au début, et qui tout à coup n'a laissé plus d'espoir à sa famille éplorée.

M. Térence Desideri et sa famille ont reçu en cette pénible circonstance de nombreux témoignages de sympathie. Leurs nombreux amis ont accompagné la dépouille mortelle de la regrettée défunte jusqu'à l'église Saint Jean Baptiste.

Nous adressons à M. Térence Desideri, ainsi qu'aux familles Stefani et Desideri toutes nos condoléances.

***

### *Avis*

Le cabinet du docteur Luigi est transféré à la Ville F. M. Altieri, Casamozza. Consultations tous les jours de 1 à 3 heures. On peut aussi le demander à la pharmacie Luigi.

***

### *Biagini Oreste*

Voir à la 4me page l'annonce.

***

### *A louer*

Local pour industrie de liège, chaudières presses, etc.

Divers magasins pour fourrages et avoines situés dans l'enceinte de l'ancienne Usine de Toga.

S'adresser à M. Pierre Zannini, 15, place Saint Nicolas, Bastia.

### NOUVELLES RELIGIEUSES

ORATOIRE DE SAINTE CROIX. — La fête de l'Annonciation de la Très Sainte Vierge Marie se célébrera solennellement dans cet Oratoire, jeudi, 25 mars.

Le jour de la fête : Messes toutes les heures à partir de 5 heures ; Grand'messe à 11 heures. Messe de midi.

Le soir : Vêpres à 3 heures et demie ; Bénédiction et Reliement de la Sainte Relique à 7 heures et demie.

CHAPELLE DU FANGO. — A l'occasion de la fête de l'Annonciation de la Sainte Vierge, des messes seront célébrées à partir de 7 heures jusqu'à 10 heures.

Bénédiction suivie du Reliement de la Sainte Relique à 4 heures.


**MAISON GHILINI**

Pâtes alimentaires — Usine à vapeur
*Bastia*

Tous nos produits sont garantis exclusivement fabriqués avec des semoules de *blés durs*.

Toutes nos pâtes supérieures et extra sont livrées en cartons de 10 à 12 kilogrammes.

Spécialités de la Maison :
NOUILLETTES ET LASAGNE AUX OEUFS garanties
*Cannelloni*
*Cheveux d'Anges*

La Maison a l'honneur d'informer MM. les Epiciers de la ville qu'elle trouvera dans ses magasins 6, boulevard Saint-Angelo, toutes les qualités de pâtes *raffinées, supérieures et extra*, à des prix défiant toute concurrence.

On demande de bonnes ouvrières fendeuses et emballeuses

**LIVOURNE**

Restaurant *Il Pegaso*
tenu par
M. LOUIS TAMBURINI DE BASTIA
*4, Piazza Carlo-Alberto*
Au centre de la ville
et à proximité de la gare

Service à la carte et table d'hôte
PRIX MODÉRÉS


# DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00167

BOURSE DE PARIS

| | 23 mars | 24 mars |
|---|---|---|
| Rente 3 0/0 ancien | 97 25 | 97 02 |
| — 3 0/0 amortie. | 98,22 | 98 40 |

ex-coupon.

## Nouvelles Militaires

### *Etat-major général*

Paris, 24 mars.

Par décret présidentiel en date du 23 mars, ont été promus ou nommés dans la première section du cadre de l'état-major général de l'armée, savoir :

*1° au grade de général de division*

M. le général de brigade Dise de Lastours, commandant par intérim la 3e division de cavalerie ;

M. le général Vautier, commandant la 62e brigade d'infanterie.

M. le général de brig de Guthier, chef d'état-major du gouvernement militaire de Lyon.

M. le général Vimard, commandant la 6e brigade d'infanterie coloniale.

*2° au grade de général de brigade*

MM. les colonels

Nérant, breveté, commandant le 121e rég. d'infanterie ;

Barrès, commandant le 117e rég. d'infanterie ;

Simons, commandant le 9e rég. d'infanterie ;

Foucault, commandant le 1er cuirassiers ;

Dieudonné, breveté, directeur de l'atelier de constructions de Vernon ;

Arroinaux, commandant le 2e rég. d'artillerie ;

Comte, commandant le 11e rég. d'artillerie ;

Contanceau, breveté, chef d'état-major du 7e corps d'armée ;

Paillet, commandant la 3e légion de gendarmerie, à Rouen ;

Poulin, breveté, commandant le 14e rég. d'infanterie ;

Lalorre, breveté, hors cadres, chef d'état major du 1er corps d'armée ;

Gerard, commandant le 104e rég. d'infanterie ;

Gilain, breveté, commandant le 15e dragons.

### *Service de Santé*

Sont promus au grade de Médecin-inspecteur, MM. les médecins principaux de 1re classe :

Nimier, sous-directeur à l'Ecole d'application du service de santé militaire, médecin-chef de l'hôpital militaire du Val-de-Grâce.

Trifaud, directeur du service de santé du 5e corps d'armée.

Colnenne, directeur du service de santé de la division d'Alger.

## Mutations

M. le général de brigade Cointe, nouvellement promu, est nommé gouverneur de Besançon.

M. le colonel Pambet, breveté, commandant le 13e rég. d'infanterie, est nommé, par intérim, gouverneur de Marseille.

***

M. le colonel Silhol, breveté, commandant le 158e rég. d'infanterie, est nommé, par intérim, adjoint au préfet maritime de Cherbourg.

***

M. le colonel Plantey, commandant le 27e rég. d'artillerie, est nommé, par intérim, gouverneur de Dunkerque.

***

M. le colonel Leré, breveté, commandant le 136e rég. d'infanterie, est nommé, par intérim, gouverneur d'Oran.

## Le général Arroinaux

Paris, 24 mars.

Plusieurs journaux font remarquer que le colonel Arroinaux, commandant le 2e rég. d'artillerie, qui vient d'être promu au grade de général de brigade, est le premier officier d'artillerie, sortant des rangs, qui soit arrivé au généralat, après avoir été canonnier de 2e classe.

## *L'indisposition de M. Clemenceau*

Paris, 24 mars.

M. Clemenceau, président du Conseil, étant fortement grippé, est obligé de garder le lit.

Les médecins l'ont condamné à un repos absolu pendant quarante-huit heures.

M. Clemenceau, qui est lui-même médecin, trouve l'ordonnance mauvaise.

## La Grève des P. T. T.

### Le Manifeste des Associations Syndicales

Paris, 24 mars.

Les associations syndicales des Postes et des Télégraphes ont fait placarder aujourd'hui un manifeste dans lequel elles remercient les populations de Paris et des Départements de la sympathie et de la patience qu'elles ont manifestées, à leur égard, durantcette longue grève.

### *LA PRESSE*

Paris, 24 mars.

Tous les journaux se félicitent de la fin de la grève des P. T. T., qui a mis un terme à une situation si déplorable à tous les points de vue.

Les journaux radicaux font remarquer qu'il y a urgence à discuter et à régler définitivement la question du *statut* des fonctionnaires.

Les organes socialistes et révolutionnaires déclarent que la victoire des P. T. T. marque la capitulation de l'autoritaire Clémenceau.

Les feuilles de l'opposition font observer que cette première victoire des Syndicats de fonctionnaires pourrait avoir de graves conséquences pour l'avenir.

## Tiragesfinanciers

### *Foncières 1895*

Paris, 24 mars.

L'obligation portant le numéro 209 824 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

L'obligation portant le numéro 323.416 est sortie remboursable à *cinq cent mille francs*.

L'obligation portant le numéro 249.363 est remboursable à *cent mille francs*.

### *Communales 1892*

L'obligation portant le numéro 22.582 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

L'obligation portant le numéro 413 378 est remboursable à *trente mille francs*.

Les obligations portant les numéros 354.464 et 463 963 sont remboursables à chacune *dix mille francs*.

## TOULON

### Terrible Accident

### UNE CORSE BRULÉE VIVE

Toulon, 24 mars.

Une femme Corse, une mère de trois enfants, vient d'être victime d'un terrible accident.

Mme Andreï, qui était domestique chez un pharmacien, a été brûlée vive par suite d'une explosion de gaz qui s'est produite dans le laboratoire de la pharmacie.

La malheureuse, qui a été rapidement enveloppée par les flammes, n'a pu ni se sauver, ni appeler au secours.

Lorsque les personnes sont accourues au bruit de l'explosion, l'infortunée mère de famille avait cessé de vivre ; son corps était presque entièrement carbonisé.

Une enquête est ouverte.

## LES INONDATIONS DE LA RODE

### *Dix millions de dégâts*

Toulon, 24 mars.

La commission, chargée d'établir un état des pertes subies par les victimes des inondations de la Rode, évalue les dégâts à plus de dix millions de francs.

Dans les quartiers de la Rode et de l'Abattoir la misère est grande ; presque toutes les maisons ont été envahies par les eaux.

Les pauvres hères ne cessent de se lamenter devant leurs demeures détruites.

## LESTIRSDELESCADRE

### *La fin d'un garde-côtes*

Toulon, 24 mars.

Les tirs de l'escadre, qui avaient été interrompus, ont repris aujourd'hui.

Le vieux garde-côtes *Tempête*, ayant coulé par 16 mètres de fond, et ne pouvant être renfloué, les tirs ont été effectués sur des éléments de bats confectionnés par l'arsenal.


*Port de Centuri*
**Modern' Hôtel**
tenu par A.-T. DOMINICI
*Situation superbe*
Déjeuner et Dîner sur commande
*Prix Modérés*
On reçoit des Pensionnaires
*Excursions d'embarcations et d'engins de pêche*

Cet hôtel, nouvellement installé, se recommande pour son excellente cuisine, son confort et sa bonne tenue.

N. B. — Prévenir la veille pour avoir une bonne bouillabaisse.

**En vente chez M. Morfini,**
Place Saint-Nicolas, 13.
Vin vieux en bouteilles Blanc et Rouge. — Vinaigre et Eau-de-Vie pure de Raisins.

BIJOUTERIE-HORLOGERIE
DANESI Fils
16, Boulevard Paoli, BASTIA
*M. Danesi a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle qu'il se charge de toutes réparations de Montres et Pendules (mouvements les plus compliqués).*
M. Danesi, *faisant lui-même toutes les réparations, est certain de livrer un travail soigné et garanti. Prix modérés.*

LUNETTERIE de 1re CHOIX

65 Années de Succès
Hors Concours, Paris 1900
Grand Prix, St-Louis 1904
RICQLÈS
Boisson Hygiénique à l'ALCOOL de MENTHE
CONTRE LES
MAUX de COEUR, de TÊTE, d'ESTOMAC et les INDIGESTIONS
EAU de BOUCHE et DENTIFRICE antiseptique.
EXIGER le RICQLÈS

FABRIQUE
de CARREAUX mosaïques
au ciment comprimé
unis, à dessins, simili-marbre
*Grand choix de dessins et couleurs*
TUILERIE ET BRIQUETERIE MÉCANIQUES
TUILES ET BRIQUES SUPÉRIEURES *en tous genres*
Production : 10.000 pièces par jour
CHAUX GRASSE
de qualité supérieure
CHAUX HYDRAULIQUE. — CIMENTS
Plâtres
Fers et Aciers en barres
Fers à planchers I
BOIS DE CONSTRUCTION
*Madriers, Planches, Chevrons, Liteaux, Lattes*
Magasins de vente : Bastia, 2, Avenue Carnot ; Corte, Nouvelle Traverse
F. CHARDON & Cie
*Francardo (Corse)*

*Société Forestière*
d'Isolaccio et Serra
Pietrapola-les-Bains
*Vente de bois en grume ou débité*
FIN, CHÊNE, HÊTRE, CHATAIGNIER, AULNE
Débite de toutes sortes sur commande pour construction, menuiserie, ébénisterie.
Meubles bruts,
Lits, Tables, Armoires, etc.
*Charbon de bois et bois à brûler*
Entrepôt : à Ajaccio, chez M. Auguste Médal

Cadrans
François Mantrucci
Agréé au Tribunal de Commerce
2, rue Neuve Saint-Roch, Bastia
4, rue de Belgique, à Nice
*Recouvrements litigieux*
sur la Corse les Alpes-Maritimes et le Var
Vente à SIÈGE D'ACTIONS de fruits, primeurs, vins, huiles, etc.
Achats et Ventes d'Immeubles et fonds de commerce
Prêts Hypothécaires. — Avances sur constructions. — Locations. — Gérances.
Bandes vinaigres

# VENTE GÉNÉRALE A GRAND RABAIS
## pour Cessation de Commerce

**M. Oresto BIAGINI**, négociant, Avenue Carnot, 5, Bastia, prévient le public qu'il met en vente, à partir de ce jour, à des prix très avantageux et exceptionnels, son VINS et son MATÉRIEL composant le fonds de son commerce, savoir :

### VINS

***En Stock*** de vins rouge du pays, garantissant jus de raisin à l'analyse, titrant 9° 1/2 à 10°. Prix 15 cent. le litre. — Vins rouge et rosé du pays, garantis pur jus de raisin à l'analyse, titrant 10° 1/2 à 11°. Prix 20 cent. le litre. Faites l'achat d'un litre pour goûter et comparer, vous serez satisfaits.

*Vins de Liqueurs* en bouteilles cachetées (rendus verre compris). Muscat de Frontignan, 1.15; — Vin de Barbera et Gentiane : 1 franc. — Malaga, Vermouth de Turin, Quinquina Pomponnet et St-Léon. Apéritif le Pof 1 fr. 20. — Marsala sec 1 fr. 35 — Marsala doux 1 fr. 75 — Marsala Florio 1 fr. 20 — Vins d'Asti mousseux 1 fr. 50. — Vins de Chianti en fiaschi 1 fr. 10 — Vins vieux en bouteilles blanc et rouge 0,65 — Grands Vins de Champagne 2 fr., 2 fr. 25 et 3 fr. — Vinaigre 0,20.

### MATÉRIEL

Cuves. — Foudres. — Demi-muids. — Bordelaises. — Bombonnes de diverses contenances. — Caisses à raisins. — Pompes à vin. — Filtres à vin. — Récipients à huile. — Tréteaux. — Chevalets. — Echelles poulins. — Tables bancs. — Charrettes à bras. Appareils à acetylène et accessoires divers pour caves. — Pressoirs à raisin.

Aperçu de quelques prix de ces matériaux :

Demi-muids en bois de chêne, en bon état et très solides, contenance de **570 à 620** litres environ, 30 à 32 francs la pièce.

Bordelaises, en bon état prêtes à être remplies immédiatement, contenance de **220 à 250** litres environ, 13 à 16 francs la pièce. Pour le restant, prix à débattre sur place.

N. B. — Indépendamment de la vente au détail, la maison accorderait des concessions avantageuses à toute personne qui vendrait se rendre soigneur en bloc du fonds de commerce, du matériel, installation et marchandises.

LA
# POUDRE BESSIÈRE

est le seul remède vraiment **EFFICACE** et **INFAILLIBLE** que doivent employer tous les malades atteints d'une maladie de l'estomac, du foie, des reins, des intestins, de constipation dont les CONSÉQUENCES : le *manque d'appétit*, la *migraine*, la *gastralgie*, le *ballonnement*, etc.., sont des plus graves.

De tous ceux, et ils sont nombreux, qui ont essayé cette merveilleuse poudre, beaucoup vous diront que : si leur estomac et leurs intestins fonctionnent bien aujourd'hui, c'est à elle qu'ils le doivent et qu'ils en adoptent définitivement l'usage.

Interrogez toutes les mères de famille soucieuses de la santé de leurs enfants, et demandez leur, avec quoi elles les purgent ? Unanimement elles vous répondront :

**avec la POUDRE BESSIÈRE**

Pourquoi avec celle-là ? parce qu'elle est non seulement souverainement **TONIQUE**, mais encore **LAXATIVE, PURGATIVE, DÉPURATIVE**, en provoquant, sans aucune douleur ni échauffement, une abondante et saine évacuation des matières contenues dans les intestins.

Parce que son goût agréable en fait une friandise pour eux, étant très sucrée.

**Prix de la boîte : 1 fr. ; 1 fr. 25 franco**

**Dépôt : Pharmacie Centrale d'Ajaccio (Corse)**

*Essayez et vous conviendrez de son Efficacité Surprenante*

# Cordonnerie Modèle
**Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia**
**EUGENE PERICCHI, propriétaire**

*Saison Printemps-Eté 1908*

Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures d'Eté en toile
en noir et couleur, dernière mode
*Choix considérable de Pantoufles*

**Prix très réduits**

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.



*La Maison se charge des réparations*

**Demandez et offrez dans tous les Cafés AMARO MATTEI, apéritif supérieur.**

## MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Porge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Voyaux en poterie et en grès.

## FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

*Appareils Sanitaires*

**Charles CLÉMENT & Cie**
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1..

**Journal Financier Français**
PARAISSANT LE SAMEDI
Publié par Lions Officiels de nos Ex Progrès, de tous les Congrès
LE SUPPLÉMENT DES ASSEMBLÉES SYNDICATS
16, Place du Havre, 16
PARIS
ORDRES DE BOURSE — Paiement gratuit de Coupons — CONTENTIEUX

ANCIEN CABINET PRADÈRE
**PIERRE SABATÉ**
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS sans douleur
*Bd Paoli, 18, au 1er*
*Maison Benedetti*

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir ses nombreuses clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants, qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des moyens autrefois à la vérité pour la substitution de dents artificielles

*Le Directeur-Gérant,*
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

# PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
**CORTE (Corse)**

**Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs**

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

**Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI Corte (Corse).**

# PHOTOLINE
## Pétrole supérieur ininflammable
## Jette un éclat fixe sans égal
**En vente chez MM. L. M. MATTEI et Cie**



TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 85 — VENDREDI 26 MARS 1909

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaire, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | 1 an | 6 mois | 3 mois | |
|---|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. | Union postale, et Autres Pays : le port en sus. |
| Autres Départ. | 22 » | 12 » | 6 » | |

On ne répond pas des manuscrits déposés.


*LE CALENDRIER*

Fête d'Aujourd'hui : Prédeux Sang.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. 35 m. — Coucher, 5 h. 45 s.
Premier quart., le 28. — Pleine Lune, le 5.
Fête de Demain : Saint Jean, ermite.

*25 MARS*

## PAGES D'HISTOIRE

*Les Prêtres Romains déportés en Corse*

II.

Ce qui vint aggraver encore la situation des prêtres déportés, c'est que plusieurs d'entre eux, trompant la vigilance des agents du gouvernement impérial, affrétèrent secrètement quelques barques, quittèrent Bastia pendant la nuit, et allèrent se réfugier en Sardaigne ou dans les Etats du roi de Naples.

Comme on tenait alors à garder les meilleurs ôtages et que l'*archevêque* Arezzo se trouvait être le plus en vue de tous, le gouvernement pensa à l'éloigner d'un centre où il devenait trop populaire et d'où il lui était si facile de s'évader.

Le général Berthier lui donna aussitôt l'ordre d'avoir à se rendre à Ajaccio pour donner les raisons de son refus à prêter le serment prescrit par le décret du 4 mai 1812.

Mgr Arezzo écrivit alors au général Berthier, pour lui faire connaître que l'état de sa santé ne lui permettait pas d'entreprendre un si long et si pénible voyage. Quant au serment qu'on exigeait de lui, il croyait en être légitimement dispensé, pour le simple motif qu'il n'était pas sujet romain, sa famille étant Sicilienne, habitant toujours la Sicile, et ayant toutes ses propriétés dans cette grande île.

Le général Berthier lui fit tenir par le retour du courrier qu'il eût alors à se rendre à Corte et non à Ajaccio. Il lui disait de profiter d'une carriole qu'avait commandée le commissaire Tori, et il mettait à sa disposition, pendant tout le voyage, un officier français, M. Baffière, gentilhomme accompli, qui remplit, en effet, sa mission avec beaucoup de tact et de politesse. Quant aux raisons que l'*archevêque* invoquait pour être dispensé du serment, le général Berthier lui disait qu'il ne pouvait pas, de son autorité, les accepter ou les repousser, mais il transmettait sa lettre au ministre compétent, à Paris, et il n'agirait, lui, que d'après les instructions qu'il recevrait.

La nouvelle du prochain départ de l'*archevêque* pour Corte étant connue partout en Corse, l'abbé Dominique Malaspina, qui avait été son chapelain à Rome, se rendit aussitôt de Bastagne à Bastia pour se mettre à sa disposition, pensant qu'on n'aurait permis à aucun prêtre romain de l'accompagner. Il lui fut, en effet, d'une grande utilité pendant les deux jours que dura le voyage, et l'*archevêque* constata avec infiniment de plaisir, que la reconnaissance n'est pas un vain mot en Corse.

Le départ avait eu lieu secrètement, pour ne pas ameuter la population bastiaise qui, sans nul doute, s'y serait opposée. C'est à peine si l'*archevêque* avait pu faire ses adieux à quelques amis et s'entendre avec M. Jacques Lota, homme probe et intègre, ami sûr et dévoué, à qui il avait même confié son argent en dépôt. Il en retira une partie, et M. Lota lui donna des lettres avec lesquelles il pouvait en retirer à Corte, chez un de ses amis, M. Sialelli, et chez d'autres personnes, dans le cas où il en aurait eu besoin.

Le voyage ne fut pas bien pénible, mais l'*archevêque* n'eut pas à se louer de la réception qui lui fut faite à son arrivée à Corte, par le commandant A... Toutefois, il fut très content de toute la population cortenaise qui se montra très accueillante pour lui, et il trouva dans la Terre des Communes et de liberté, des amis à toute épreuve, tels que le maire, M. Joseph Guelfucci, homme de cœur, d'un caractère franc et résolu, le *Prevosto*, le juge de paix Sialelli, l'abbé de Grottalerrata, Pieraggi, etc.

Contre son attente, l'*archevêque* fut logé à la Citadelle. Le commandant A... outrepassa peut-être les instructions qu'on lui avait données en le faisant surveiller de trop près, surtout dans ses promenades, qu'il finit même par supprimer en partie.

Mgr Arezzo attendait toujours la réponse du gouvernement impérial, lorsqu'enfin, une lettre du général gouverneur lui apprit, qu'étant né à Orbetello, dans la Toscane, où son père se trouvait être alors commandant, il était sujet de l'empire, et, à ce titre, il devait se conformer au décret impérial du 4 mai.

Cette nouvelle atterra l'*archevêque* et le jeta dans la plus grande consternation.

« Comment ! disait-il, parce que le hasard m'a fait naître à Orbetello, aurais-je perdu tous mes droits de famille, mes possessions et même mes emplois personnels, car je suis chef de chapitre en Sicile ? Comment ! le fils d'un ambassadeur français sera-t-il sujet russe par le seul fait d'être né à St-Pétersbourg ? Et l'Empereur de Russie aura-t-il plus tard le droit d'exiger de lui le serment de fidélité à sa personne et à ses lois ? Supposons, pour un moment, que je prête le serment de fidélité à Napoléon. Qu'arriverait-il ? Je serais un homme perdu. Mes biens seraient confisqués, j'aurais trahi ma conscience et ma patrie, je serais déshonoré auprès de mes amis, avili et méprisé partout, pour avoir jeté tant de honte sur ma famille. D'un autre côté, si je refuse de prêter ce serment, je serais jeté dans un cachot, exposé aux mêmes tourments que mes malheureux compagnons, et je me consumerais dans une lente agonie, à moins qu'un décret impérial ne vienne ordonner de passer par les armes tous les prêtres déportés. Quel que soit le parti que je prenne, je cours sûrement à une ruine entière et prochaine. Caligula, Néron et Domitien pouvaient-ils imaginer une persécution plus raffinée et plus cruelle ? »

Ainsi se lamentait l'*archevêque*.

Il ne savait plus, le pauvre homme, à quel saint se vouer, comme l'on dit vulgairement, quand il pensa de mettre en pratique les conseils que lui avait donnés, quelques semaines auparavant, le professeur, docteur en médecine, Jean-Augustin Santini, d'Omessa, avec lequel il s'était lié à Bastia d'une grande et sincère amitié, et qui, étant de passage à Corte, était venu le voir à la Citadelle. Il l'avait engagé à prendre la fuite, lui promettant de lui fournir les moyens nécessaires pour se rendre à Aleria où il l'aurait fait embarquer secrètement pour la Sardaigne.

En prenant congé de l'*archevêque*, le docteur Santini lui avait dit : « Je suis obligé de partir aujourd'hui même pour Bastia, mais en passant par Omessa, je combinerai, avec mon neveu, le docteur Mathieu Antoni, les moyens de faciliter votre évasion. Ainsi, quand vous serez décidé — et vous vous déciderez bientôt, car le temps presse, — vous n'aurez qu'à faire prévenir mon neveu à Omessa, et, le jour après, à la tombée de la nuit, vous vous trouverez au pont de Corte, où des personnes dévouées viendront vous chercher pour vous conduire en lieu sûr, et vous mettre ainsi à l'abri des recherches de vos ennemis. »

L'*archevêque* fit part à deux de ses meilleurs amis, le maire Guelfucci et Sialelli, de ses intentions. Ceux-ci lui conseillèrent de les mettre aussitôt à exécution, car le temps pressait. En effet, après avoir encore demandé de l'argent à Jacques Lota, à Bastia, et en avoir pris chez Sialelli, à Corte, l'*archevêque* fit ses préparatifs de départ. Le soir du 20 novembre 1812, trompant la surveillance des hommes de garde, il quitta furtivement la Citadelle, déguisé en paysan, ayant un grossier manteau de laine sur les épaules, se rendit au pont de Corte, et fut conduit avec son fidèle domestique, Vincenzo, par les dévoués colons des docteurs Santini et Mathieu Antoni, au couvent d'Omessa, où ils arrivèrent quelques heures seulement après l'évasion.

Un messager fut aussitôt expédié d'Omessa pour Bastia, pour prévenir le docteur Santini de la fuite de l'*archevêque* et de son arrivée au couvent d'Omessa, sa propriété.

Ne le voyant pas en sûreté au couvent, le docteur Mathieu Antoni le conduisit dans un pullar — *pagliaro* — situé à quelques kilomètres nord est d'Omessa, et appartenant à son oncle, le docteur Santini. C'est là que l'*archevêque* passa sept jours dans des transes continuelles, car son évasion ayant été connue dès le troisième jour de son départ, le commandant A... avait lancé à sa poursuite et dans toutes les directions, des soldats et des gendarmes avec ordre de l'arrêter et de le ramener, sous bonne escorte, à Corte.

J.-P. DE CAMPIENDI.

*(A suivre)*

## L'Assainissement
## DE LA COTE ORIENTALE

Rapport fait par M. Antoine GAVINI au nom de la Commission de l'Agriculture.

*Causes de l'insalubrité*
(Suite)

**Mais si l'initiative privée est réduite à l'impuissance, l'Etat est-il véritablement désarmé sous l'empire de la loi de 1807.**

Cette loi permet à l'Etat d'effectuer le dessèchement des marais qui ne laisseraient pas de bénéfices suffisants pour déterminer le propriétaire ou l'entrepreneur à les effectuer eux-mêmes. Mais son application serait plus onéreuse pour l'Etat que le projet actuel, car il se trouverait dans l'obligation de supporter les frais d'expropriation.

83. — Feuilleton du Petit Bastiais

## Le Testament Volé

DEUXIÈME PARTIE

III

LES COMPLICES

— S'il devenait par trop dangereux !.. dit-il menaçant, je n'hésiterai pas : il disparaîtrait !.. comme les deux autres ! . Dans quelque temps, je le ferai venir ici,... Il sera toujours sous ma main ! Je surveillerai ses faits et gestes... Oui, c'est cela, je le ferai venir ici quand la police aura suffisamment oublié son Landry et le reste...

Maquart en était là de son monologue, lorsqu'on heurta violemment à la porte de sa chambre.

— Qui va là ? cria-t-il d'une voix forte.

— C'est M. Antoine Evrard qui vous attend ! dit une voix.

C'était la domestique de maître.

— Bien ! bien !.. répondit Maquart. Faites-le monter. Je vais lui ouvrir.

Le domestique descendit. Maquart rangea précipitamment l'or et les billets de banque étalés sur son bureau. Il mit le tout dans son coffre fort, dont il referma soigneusement la porte. Puis, il cacha sa valise et ouvrit à Antoine Evrard, qui entra dans la chambre.

— Oh ! oh ! dit Maquart en voyant son complice, on dirait qu'il est gris.

— Bon-soir, Maquart, dit Antoine en faisant un effort désespéré pour garder son assiette.

— Soyez tranquille ! Vous êtes gris !

— Moi ? Pas du tout. Je n'ai rien bu, je vous jure.

— Quelle confiance voulez-vous que j'aie en vous ? Lorsque vous êtes en cet état, on met de trop est bientôt dit.

— Je suis sûr de moi. Vous pouvez dormir tranquille.

— Asseyez-vous. C'est pitoyable. Vous ne pouvez pas tenir debout. Voilà trois gnoles.

Antoine s'assit sans se faire prier. Effectivement, il branlait sur ses jambes comme un matelot qui lutte contre la rouille sur le pont d'un navire et par un gros temps.

— J'ai reçu votre lettre, dit-il. Je suis exact au rendez-vous.

— Eh bien, quelles nouvelles ?.. La petite ?

— Elle attend toujours Landry. Elle ne l'oubliera pas toujours aussi facilement que nous le supposions. Elle est très fortement attachée à lui. D'ailleurs, elle ne doute pas de la vérité des choses que nous lui avons dites. Ma servante Marion lui prodigue des soins assidus, la petite déjà, ne peut plus se passer d'elle. Elle aime aussi nous dit Toussaint avec qui elle joue toute la journée. Rien à craindre de ce côté.

— Bien. Vous avez suivi mes ordres ? Personne encore ne sait dans le village que la petite est chez vous ?

— Personne ?

— C'est au mieux. Je vous ai fait venir pour régler avec vous votre compte.

— Je vous écoute.

— Vous avez convenu à me rendre le service que je vous ai demandé, c'est-à-dire à m'accompagner à Angerville, à enlever l'enfant, à la conduire chez vous et à la garder jusqu'à nouvel ordre, moyennant une somme de trente mille francs que je devais vous verser après l'opération.

— C'est exact.

— Je vous ai donné mille francs d'avance pour parer à vos premières dépenses.

— Vous me redevez donc vingt-neuf mille francs.

— Parfaitement ?

— Pas un liard de moins.

— Permettez .. J'ai pris hypothèque sur votre ferme pour vingt-cinq mille francs... que je vous ai versé, il y a deux ans.

— Quinze mille !... rectifia Antoine.

— Je vous ai versé quinze mille francs, c'est vrai ; mais vous m'avez fait une reconnaissance de vingt-cinq mille francs que vous me devez. Si j'ajoute à cette somme les intérêts et les frais dont je vous ferai le détail, je trouve un total de vingt-huit mille cinq cents francs seulement .. Mais votre ferme est hâtée de toute hypothèque.

— Ce n'est pas mon compte !

— Nous pourrons nous en dire, dit Maquart pour effrayer Antoine dont il ne soupçonnait pas l'énergie.

— Ne dites donc pas de bêtises ! fit Evrard.

— Hein ! dit Maquart stupéfait.

— Vous ferez ! Est-ce qu'on plaide entre gens qu'on devrait pareil au même nuit pour la vie ?

— Antoine !

— Laissez-moi dire à mon tour : Il y a deux ans, vous m'avez donné quinze mille francs. J'allais être ruiné. Vous m'avez mis le couteau sur la gorge en vieil usurier que vous êtes ! Vous m'avez fait signer une reconnaissance de vingt-cinq mille francs et vous avez pris hypothèque pour cette somme sur ma ferme. Sans doute, et nous plaidions dans les circonstances ordinaires, vous auriez gain de cause ; mais dans le cas où nous sommes, pas de plaidoiries possibles. A présent, Maquart, mon garçon, c'est moi qui vous dois. Si j'ajoute à cette somme les intérêts et les frais dont je vous ferai le détail, je trouve un total de vingt-huit mille cinq cents francs seulement .. Mais votre ferme est libér

Avons-nous besoin d'insister sur l'impossibilité d'avoir recours aux associations syndicales pour une opération d'ensemble englobant le tiers de la superficie de la Corse, la 180e partie de la superficie totale de la France ?

En dehors des difficultés qu'on aurait à grouper, dans un pays où la propriété est morcelée à l'infini, des milliers de propriétaires, il faut envisager l'impossibilité où ils se trouveraient d'entreprendre des travaux évalués à une dizaine de millions sans compter la valeur des terrains.

Le Gouvernement le sait si bien qu'il n'a même pas songé à user du droit que lui confère l'article 25 de la loi de 1860, c'est-à-dire de réunir, nonobstant leur opposition, les propriétaires en syndicat, et de les obliger à contribuer aux frais d'exécution des travaux, conformément à la loi du 16 septembre 1807 et à celle du 14 floréal an XI, aujourd'hui remplacés par les articles 30 et suivants de la loi du 8 avril 1898. Ces dernières lois visent les opérations de desséchement, d'endiguement et de curage des cours d'eau. Sans doute, des travaux d'endiguement des rivières, des flexions de lacs rentrent dans la catégorie de ceux qui peuvent être au principe accordés en vertu de la loi de 1807, mais ainsi que nous le disions plus haut, cette obligation ne peut exister qu'à l'égard des propriétaires dont les fonds sont immédiat et dans un but de protection contre l'envahissement des eaux, c'est à-dire qu'à l'égard d'une partie infime des habitants de la plaine.

Il n'est pas téméraire d'affirmer que si l'Administration avait voulu employer des mesures coercitives, il n'est pas un seul propriétaire qui n'aurait vu aussitôt de son droit de délaissement, de telle sorte que c'est en définitive l'Etat qui aurait pourvu entrepreneur les travaux, conformément à l'article 24 de la loi de 1807. Peut-on s'étonner en ce cas de l'échec de l'initiative privée en présence de la lenteur mise par l'Etat dans l'exécution des travaux d'assainissement sur son propre domaine ?

Nous en citerons qu'un exemple.

L'Etat avait obtenu en 1865 la cession de l'étang del Sale, avec obligation d'en opérer le desséchement. Ce acte de vente contenait en effet la stipulation suivante : « En raison du bien qui doit en résulter pour la Corse, et voulant surtout s'associer à l'œuvre utile ordonnée par Sa Majesté l'Empereur pour l'assainissement de la plaine orientale, dont les frais resteront à la charge de l'Etat, Madame la Marquise Pietrasanta consent à la vente de tous les terrains désignés ci-dessus, moyennant le prix de 20.000 francs. Si le dessèchement n'avait pas lieu, il est convenu que Madame la Marquise Pietrasanta reprendra sa propriété après avoir remboursé à l'Etat le montant du prix d'acquisition ».

Il ne serait pas possible d'envisager une situation plus avantageuse, les terrains étant cédés à raison de 80 francs l'hectare. Le complément d'un étang bordant le domaine national de Casabianda était de nature à en augmenter considérablement la valeur. Et cependant les travaux commencés en 1867 abandonnés et repris depuis cette époque, ont été poursuivis avec tant de lenteur que le Gouvernement demandait en 1903 la somme de 707.000 francs pour mener à bonne fin une opération qui lui était imposée par son titre de propriété et par une décision de justice. Un arrêt de la cour de Bastia du 6 mars 1868, confirmant un jugement du Tribunal de Corte, a décidé en effet que l'Etat devait achever les travaux comme cela.

### Bases du projet de loi

*I. — Les travaux doivent être mis à la charge de l'Etat et l'entretien à la charge des communes.*

Après avoir démontré que la législation sur les desséchements était insuffisante, le Ministre de l'Agriculture s'était demandé s'il était possible de mettre à la charge des communes intéressées les dépenses de premier établissement, en constituant les travaux comme rentrant dans les opérations de salubrité dont la loi de 1807 permet d'imposer l'exécution aux communes.

L'article 35 édicte que tous les travaux de salubrité qui intéressent les villes ou les communes seront ordonnés par le Gouvernement et les dépenses supportées par les communes intéressées.

Il ne nous paraît pas que les travaux projetés puissent être compris dans ce texte. On ne peut supposer que le législateur de 1807 ait voulu imposer aux communes des sacrifices qu'elles sont hors d'état de consentir pour entreprendre de travaux dans des régions situées parfois à une distance de 30 et 40 kilomètres des centres habités.

On ne peut admettre que l'Etat exige des communes le desséchement à leurs frais des marais appartenant à des particuliers, alors qu'il ne peut leur imposer la même obligation pour ceux leur appartenant.

La loi du 26 juillet 1860 pose en principe que les communes devront dessécher, assainir et mettre en culture les marais communaux, mais au cas où les sommes nécessaires à l'exécution des travaux ne seraient pas fournies par les communes, elles seront avancées par l'Etat qui se remboursera de ses avances au moyen de la vente publique des terrains améliorés. Les communes pourront, d'ailleurs, s'exonérer de toute répétition de la part de l'Etat, en faisant l'abandon de la moitié des terrains mis en valeur.

Ce droit d'abandon n'existerait pas lorsque les marais appartiennent à des particuliers et les communes se verraient dans l'obligation de supporter la totalité des frais en y ajoutant la perte d'acquisition des terres marécageuses.

Cette thèse ne nous paraît pas soutenable.

Un principe domine toute la matière : l'assainissement est un devoir gouvernemental ; jamais, comme on l'a si bien dit, le principe de la solidarité ne saurait être invoqué à plus juste titre.

L'Etat doit toujours assurer l'exécution des travaux, sans que jamais on puisse imposer d'autres charges aux propriétaires des marais que l'abandon d'une partie de la plus value.

Nous ne pensons donc pas qu'il soit possible, en l'état de notre législation, de demander aux communes l'exécution des travaux projetés.

## Gazette Judiciaire

### *Affaire South-Nicrosi*

Bastia, le 25 mars 1909.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Dans la note insérée dans le *Petit Bastiais* d'hier, vous avez omis d'ajouter que la Cour de Cassation a cassé l'arrêt de la Cour de Bastia, dans l'affaire South-Nicrosi, *pour défaut de motifs*, et a renvoyé les parties devant une autre Cour du Continent.

Veuillez agréer, etc.

Jérôme SOUTH.

## Tribunal Correctionnel

Franchetti Maurice, qui est un repris de justice dangereux, se portait il y a quelques jours, avec un camarade, sur la route de Pietrarera, décidé à dévaliser le premier passant venu. C'est un vieillard qui se présenta. Il fut fouillé et on lui enleva tout l'argent qu'il avait en poche.

Franchetti Maurice comparaissait hier devant le Tribunal qui l'a condamné à huit mois de prison. Quant à son complice, il n'a pu être retrouvé.

Me Hyacinthe de Montera défendait Franchetti.

⁂

Giovanetti, jeune homme de 19 ans, et qui habite un village voisin de notre ville, se rendait à Bastia avant hier avec deux jeunes filles du même âge que lui, qu'il avait enlevées et qui répondaient, l'une au nom de Dévote, l'autre à celui de Sophie. Chose curieuse, les deux maîtresses vivaient ensemble en très bons termes. Avant hier cependant Giovanetti se présentait au poste de police et déclarait à M. le Commissaire Central : « J'ai enlevé deux femmes, Dévote et Sophie, mais je commence à trouver que c'est trop de deux. Je veux bien garder Dévote, mais débarrassez-moi de Sophie. »

M. le Commissaire Central commença par le fouiller et l'ayant trouvé porteur d'un revolver, il le mit en état d'arrestation.

Déféré au tribunal pour port d'armes, il a été, après la plaidoirie de Me de Carolis, son conseil, condamné à un mois de prison avec application de la loi de sursis.

⁂

Un sarde répondant au nom de Donsghi avait, à la suite d'une condamnation à trois mois de prison, été expulsé du territoire Français. Néanmoins, malgré les injonctions qui lui avaient été faites par l'autorité, il n'aurait pas voulu partir.

Déféré au tribunal correctionnel pour infraction à un arrêté d'expulsion, il a, après la plaidoirie de son avocat Me Hyacinthe de Montera, été condamné à 10 jours de prison.

## Cour d'Assises

Audience du 25 mars 1909

*Présidence de* M. GAVINI, *conseiller*

### *Faux Témoignage*

Les trois accusés qui comparaissent aujourd'hui devant le Jury sont à répondre du crime de faux témoignage en matière criminelle.

Leur culpabilité résulte, d'après la procédure, de ce que la déposition qu'ils ont faite à la dernière session devant la Cour d'Assises ne s'accorde pas avec celle qu'ils avaient faite à l'instruction.

L'acte d'accusation résume ainsi les faits :

### *Acte d'accusation*

Le 18 décembre 1908, à Bastia, à l'audience de la Cour d'assises, pendant qu'on jugeait le nommé Cortesi Jules Raphaël, accusé d'assassinat, les nommés Chiararelli Paolin, Chiararelli Joseph Antoine et Calendini Pasquin, témoins de cette affaire, entendus successivement et sous la foi du serment, appartiennent à leurs déclarations antérieures des modifications si profondes, que leur intention était manifeste d'égarer la justice et de dégager dans la plus large mesure possible la responsabilité pénale de l'accusé. Devant le magistrat instructeur, ces trois témoins avaient affirmé que l'accusé avait donné la mort à la victime après avoir échangé avec elle de hâtives paroles, en tout cas, des propos restés incompris, et alors que cette victime, sans veste, sans gilet et sans armes s'éloignait de l'accusé pour retourner à son travail. Ils ont soutenu à l'audience que la victime, après avoir riposté grossièrement à l'accusé au courant de la première scène, avait tenu une série de propos provocants et pris une attitude fort menaçante au moment du drame. Ils ont ajouté qu'elle n'était même précipitée vers l'accusé, malgré les objurgations de Chiararelli Paolin et de l'accusé lui même ; qu'ils entendent à diverses reprises : « Ne monte pas, ne monte pas ! » Enfin, les témoins ont donné à entendre, pour la première fois, et contrairement à leurs affirmations antérieures, que la victime était munie d'une arme dont elle s'était d'ailleurs servie dans la matinée pour tirer à la cible. En présence de ces variations, additions et contradictions manifestes jusqu'à la clôture des débats, les trois témoins furent mis en état d'arrestation, et l'affaire criminelle renvoyée à une session ultérieure. Devant le magistrat commis par le Président de la Cour d'assises, les trois accusés ont soutenu que le juge d'instruction n'avait pas recueilli l'intégralité de leurs dépositions et ont de nouveau modifié leurs déclarations précédentes tout en se mettant en contradiction les uns avec les autres. L'enquête a, d'ailleurs, démontré qu'à l'époque où l'accusé était en fuite, il n'a pas cessé de se livrer en compagnie de son frère à des manifestations de nature à intimider les témoins de son affaire.

⁂

M. Sanolini, substitut du Procureur général, occupe le siège du ministère public.

Me de Carolis et Angeli sont assis au banc de la défense.

### *Interrogatoire*

Les accusés déclarent qu'ils ont toujours dit la vérité dans leur témoignage. C'est le magistrat instructeur qui s'est trompé en recueillant leur déclaration.

### *Les Témoins*

Trois témoins, assignés à la requête du Ministère public, viennent déclarer que si les accusés n'ont pas dit la vérité, c'est qu'ils avaient été menacés par le frère du Tarocsi Cortesi contre lequel ils étaient appelés à déposer.

### *Réquisitoire*

M. Sanolini, substitut du Procureur général, demande à MM. les Jurés de punir ces trois hommes qui, par mille leurs efforts pour soustraire un criminel répondent au nom de Cortesi, en châtiment qu'il avait mérité.

### *Plaidoirie*

Me Angeli, dans une discussion des plus sévères, établit que les accusés n'ont pas fait une fausse déposition devant la Cour d'assises. Ils ont eu simplement des défaillances de mémoire.

Me de Carolis prend ensuite la parole. Les accusés ont dit la vérité devant la Cour d'assises. On les avait mal compris ou ils n'étaient mal exprimés à l'instruction. En tous cas, s'ils ont une faute à se reprocher, ils l'ont expiée par trois longs mois d'emprisonnement préventif.

### *Le Verdict*

Le verdict du Jury étant négatif les trois accusés sont acquittés.

⁂

Audience d'aujourd'hui :

Cortesi Jules Raphaël, ouvrier, du meurtre à Piatre-di-Verde, assassinat.

Ministère public, M. Sanolini, substitut du procureur général.

Défenseurs : Me de Carolis et Valentini.

## *Avis Administratif*

Le Préfet de la Corse a l'honneur d'informer ses administrés que la liste d'inscription des candidats au concours d'admission aux Ecoles Nationales des Arts et Métiers sera close le 1er mai 1909.

Pour tous autres renseignements s'adresser à la Préfecture, 1re division.

## Conseil de Revision

Vendredi, 26 mars, canton de Castifao, à Castifao, à 2 heures du soir.

Conseillers généraux : M. Valentini, titulaire ; M. Moracchini, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Albertini, titulaire ; M. Emmanuelli, suppléant.

Samedi, 27 mars, canton de Lama, à Pietralba (gare), à 9 h. matin.

Conseillers généraux : M. Santacroce, titulaire ; M. Alessandri, sup.

Conseillers d'arrondissement : M. Pucci, titulaire ; M. Lantieri, sup.

*Dimanche 28 Mars*
*Repos à Corte*

Lundi, 29 mars, canton de Bocognano, à Bocognano, à 2 h. du soir.

Conseillers généraux : M. Pinelli, titulaire ; M. Bartoli, suppléant

Conseillers d'arrondissement : M. Pérès, titulaire ; M. Giovannelli, sup.

Mardi, 30 mars, canton de Sarrola-Carcopino, à la gare de Mezzana, à midi et demi.

Conseillers généraux : M. Italiani, titulaire ; M. Cecaldi, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Muraccioli, titulaire ; M. Alessandri, suppléant.

## *Bulletin Financier*

Paris, 22 mars 1909.

Malgré la détente dans les Balkans les transactions ont été restreintes, aussi les cours restent ils sans grands changements mais avec tendance à l'amélioration. Notre 3 0/0 reprend à 97.20, l'Extérieure passe à 96.25, le Serbe à 77 20 le Turc reste à 93 50 et le Russe 1909 à 90.10. Les Sociétés de Crédit sont très bien tenues. La Société Lyonnaise progresse à 1.327. Crédit Foncier très ferme à 750, Comptoir National d'Escompte à 750. Société Générale à 672.

La Banque Comptoir Mexicain a de bonnes demandes à 472.

Quelques résistances remplacent le Suez à 4.655. Valeurs de traction bien disposées. Chemins de fer Nord-Espagne sans changement. Parlons des titres cuprifères. Rio à 1.740.

En Banque, le Lautrun Gres s'échange aux environs de 54 1/2.

Les obligations 3 0/0 de la Part de Bastia se négocie à 452.

La discussion du budget à la Chambre a montré la progression des dépenses motivée par l'amélioration des traitements. L'organisation agricole, la nécessité de réorganiser les chemins de fer, le tout additionné entraîne les dépenses tout en subsistant aux besoins du pays. Le Ministre des Finances est d'accord sur beaucoup de points avec la commission du budget. Les recettes de 1908 ont été supérieures de 75 millions à celles de 1907 et de 24 millions aux prévisions.

Les actions de nos Grands chemins français restent calmes.

## *Petite Gazette*

Variations Atmosphériques du 25 mars.

Thermomètre — 7 heures du matin 11 5 ; midi 16 ; à 3 heures du soir 12 ; soir 12 ; Maxima 17 ; Minima + 10 ;

Baromètre — 7 heures du matin, 763 mm. à midi, 758 mm. 6 heures du soir 756 mm.

Vent Dans la matinée, Léger.

Dans l'après-midi, S.-O.

Etat du ciel, le matin Quelques nuages. l'après-midi, Couvert.

⁂

### *Armée territoriale*

Mm. les sous lieutenants d'infanterie territoriale Rossa, du 114e, et Casalonga, du 139e, sont promus au grade de lieutenant au corps.

⁂

### *Chemins de fer*

M. Padovani Xavier a été admis, en qualité de lanterne des chemins de fer de l'Etat, dans le réseau Ouest.

⁂

### *Douanes tunisiennes*

Nous avons annoncé dernièrement la nomination de M. P. P. Gabrielli à l'emploi de commis des douanes à Tunis. Il doit être d'autant plus heureux de ce résultat qu'il a préparé lui même son examen et que ce succès récompense un travail personnel opiniâtre et soutenu.

Nous adressons toutes nos félicitations au jeune commis, ainsi qu'à son excellent père, M. Louis Gabrielli.

⁂

### *Avis*

M. Pinelli Philippe, de Santo-Pietro di-Tenda, hameau de Lavandajo, prévient les propriétaires de juments ou d'ânesses qu'il a un âne, âgé de 6 ans, pour saillir les jumentes, et un cheval, âgé de 4 ans, pour les ânesses. Ces deux bêtes sont de belle taille et bien constituées.


## RETOUR D'AGE

Le crâne médical ordonne généralement l'Elixir de Virginie Nyrdahl contre les accidents du retour d'âge tels que : hémorragies, congestions, vertiges, étouffements, palpitations, gastralgies, troubles digestifs et nerveux.

Le médicament, par son action sur le système veineux, est également souverain contre les varices, les hémorroïdes et la phlébite. Envoi gratuit de la brochure explicative en dérivant : Produits Nyrdahl, 20, rue de La Rochefoucauld, Paris.

Tout Elixir, soi-disant de Virginie, ne portant pas la signature de Mme Nyrdahl, est une imitation ou une contrefaçon.



CABINET

## de M. Jean Graziani

Agréé au Tribunal de Commerce
3, Bd du Palais, Bastia


Suivant acte sous signatures privées en date à Bastia, le 23 mars 1909, portant la mention :

Enregistré à Bastia, le vingt-quatre mars 1909, N. 727. Reçu six francs décimes. Un franc cinquante centimes. Signé : Luciani.

Messieurs Joseph Casini et Joseph Densimoni, tous deux commerçants, domiciliés et demeurant à Bastia, ont déclaré d'un commun accord consentir la résiliation pure et simple à compter du 13 mars 1909 de la société en nom collectif qui avait été formée entre eux sous la raison Casini et Cie pour le commerce des chaussures, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 septembre 1908 dû neuf enregistré et publié.

Des originaux de cet acte ont été déposés le 25 courant aux greffes du Tribunal de Commerce et de la Justice de Paix de Bastia.

Pour extrait,

# DERNIÈRES NOUVELLES

**Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais***

00169

BOURSE DE PARIS

| | 24 mars | 25 mars |
|---|---|---|
| Rente de 3 0/0 ancien | 97.02 | 97.25 |
| — de 3 0/0 amortis. | 98.40 | 98.30 |

ex-coupon.

## Nouvelles Militaires

### *Etat-major général de l'armée*

Paris, 25 mars.

On annonce que le général Brun, sous chef d'état-major général de l'armée, remplacera prochainement à la Vice-présidence du Conseil supérieur de la guerre le général de Lacroix, qui sera atteint par la limite d'âge le 30 août prochain.

⁂

Le général d'Amade remplacerait le général Brun comme sous-chef d'état-major général de l'armée.

### *Les promotions dans l'armée*

Paris, 25 mars.

Le *Journal Officiel* publiera demain la promotion trimestrielle dans toutes les armes, ainsi que les mutations bi-mensuelles.

## INTERPELLATION MONIS sur la Marine

Paris, 25 mars.

M. Monis, sénateur de la Gironde, ancien Garde des sceaux, a informé le président du Sénat qu'il interviendrait demain le Ministre de la Marine sur le retard apporté aux expériences d'artillerie, ainsi que sur l'état de la marine.

## Conseil des Ministres

Paris, 25 mars.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

### *L'enquête parlementaire sur la Marine*

Le Conseil s'est entretenu de la question de la nomination d'une Commission d'enquête parlementaire sur la situation de la Marine.

Après une vive discussion le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption de la proposition de M. Delcassé, pourvu que la gestion du ministre actuel de la Marine soit mise en dehors des investigations de cette Commission.

### *Affaires extérieures*

M. Pichon, ministre des affaires étrangères, a entretenu ses Collègues des Affaires d'Orient.

### *Questions Parlementaires*

Le Conseil a examiné les différentes questions à l'ordre du jour du Parlement, et arrêté la ligne de conduite qu'il convenait de suivre au cours des débats.

### *Affaires courantes*

Les Ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

## Tirages financiers

### *Ville de Paris 1899*

Paris, 25 mars.

L'obligation portant le numéro 67.663 est remboursable à cent mille francs.

Les obligations portant les numéros 214,434 et 129.992 gagnent chacune *dix mille francs*.

## LA HAYE

### Réunion DE LA COUR D'ARBITRAGE

Le Haye, 25 mars.

La Cour arbitrale de La Haye se réunira le 1er mai prochain, afin d'examiner l'incident franco-allemand, relatif aux déserteurs de Casablanca.

## La Grève des P. T. T.

### *Les mesures de rigueur*

Paris, 25 mars.

Les agents, sous-agents et employés des P. T. T., qui firent grève, subiront une retenue sur leurs appointements, conformément à la loi.

Le Gouvernement a décidé, en outre, de déférer à un Conseil de discipline, à fin de révocation, les signataires des affiches qui ont été placardées après la cessation de la grève ; ces affiches étant considérées comme injurieuses pour M. Simyan, sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes.

### *Nouvelles menaces de grève*

Une grande réunion a eu lieu aujourd'hui à la Confédération générale du Travail, où l'on a discuté les mesures prises par le Gouvernement.

Si des révocations se produisent, il est à peu près certain que la grève recommencera de plus belle.

### *Réunion du Comité de la Grève*

Le Comité de la grève des P. T. T. s'est réuni ce soir pour examiner l'attitude qu'il convenait de prendre à la suite des mesures du gouvernement, contrairement aux promesses faites à la délégation de l'A. G. par M. Clémenceau, président du Conseil.

## Les Evénements des Balkans

### *LE CONFLIT AUSTRO-SERBE*

### *L'abdication du Prince Georges*

Belgrade, 25 mars.

Le prince Georges a abdiqué aujourd'hui en faveur de son frère Alexandre

Cette communication a été faite à tous les représentants des puissances.

## LA RUSSIE *reconnaît l'annexion de la Bosnie et de l'Herzegovine*

Saint-Pétersbourg, 25 mars.

Un conseil des ministres extraordinaire a été tenu ; il a été entièrement consacré à la crise balkanique.

M. Iswolsky, ministre des Affaires étrangères a fait connaître les dispositions pacifiques de la Serbie.

Il a entretenu ensuite ses collègues de la communication à faire aux représentants des puissances, relativement à la reconnaissance, sans autres conditions, par la Russie, de l'annexion de la Bosnie Herzégovine.

## CHERBOURG

### LES ÉPIDÉMIES

Cherbourg, 25 mars.

L'état sanitaire de la garnison est loin d'être satisfaisant.

Les infirmeries régimentaires ainsi que les hôpitaux sont bondés.

On compte, dans les troupes de la guerre et de la marine, 195 cas de fièvre typhoïde, 49 de rougeole et 37 de scarlatine.

On a enregistré aujourd'hui un nouveau décès dans la garnison.

# LE PARLEMENT

## Chambre des Députés

*Présidence de* M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

## Les Crédits Supplémentaires *pour le Maroc*

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture au ministère de la Guerre de crédits supplémentaires concernant les opérations militaires au Maroc.

### M. Paul Doumer

rapporteur, développe les conclusions de son rapport.

L'orateur fait remarquer que les dépenses supplémentaires imputables à l'exercice 1908, qui font l'objet de la présente demande, sont tout à fait imprévues

« Nous comptions avoir réglé, à très peu de choses près les dépenses de l'année 1908 ; le Gouvernement nous avait donné ses évaluations que nous n'avions en rien réduites, et qui ont servi au calcul des crédits que vous avez votés une première fois le 18 janvier, que le Sénat a adoptés à son tour, et qui sont actuellement soumis à votre sanction définitive.

« Ce mécompte est regrettable et s'explique difficilement. Il semble qu'on pouvait, le 18 janvier dernier, avoir une connaissance suffisamment exacte des dépenses effectuées au cours de l'année 1908, pour ne pas commettre une erreur de près de six millions de francs.

« Quoi qu'il en soit, les suppléments de dépenses résultant de l'entretien de nos troupes et de nos navires au Maroc se trouvent majorées de cette somme, ou exactement de 5.859.158 francs.

### M. Jaurès

formule, à son tour, plusieurs critiques contre cette demande de crédits supplémentaires.

### M. Pichon

ministre des affaires étrangères, donne quelques explications pour justifier cette demande de crédits.

### Le Vote

La discussion étant close, le président met aux voix ce projet de loi qui est adopté par 450 voix contre 22.

## LA COMMISSION D'ENQUÊTE *sur la Marine*

### *Motion Delcassé*

Un profond silence se fait dans la salle, lorsque l'ancien ministre des Affaires étrangères monte à la tribune.

M. Delcassé développe sa motion tendant à la nomination d'une Commission d'enquête sur la situation de la marine.

L'orateur dit que cette Commission s'impose, le Pays, qui vit dans une inquiétude extraordinaire, veut connaître exactement l'état de notre marine de guerre.

« Il faut, dit-il, établir exactement les causes des accidents innombrables, survenus depuis quelques années.

« Il faut savoir également où sont passés les nombreux millions que la Chambre a votés ; comment ont-ils été employés ?

« On nous demande aujourd'hui un effort financier considérable ; il faut, avant tout, établir des responsabilités et, au besoin, prononcer des sanctions. »

### M. Thomson

ancien ministre de la marine, qui a été directement visé par M. Delcassé, essaye de justifier sa gestion ministérielle.

Le député de Constantine soutient qu'en ce qui concerne les dépenses de fleurs qui lui ont été tant reprochées il s'était borné à faire usage des crédits mis à la disposition de tous les ministères, qui n'ont pas de jardin.

« Pour ce qui est des gratifications accordées aux hommes de service de son ministère, à l'occasion des réceptions officielles, M. Thomson dit qu'il n'avait pas cru devoir priver ces modestes serviteurs des gratifications que ses prédécesseurs sans exception leur avaient toujours allouées.

### M. Clemenceau

Après les explications de M. Caillaux, ministre de Finances, et de M. Picard, ministre de la Marine, le président du Conseil monte à la tribune et déclare que le Gouvernement accepte seulement la motion déposée par M. Jourde.

### Le Vote

### *Motion Delcassé*

Le président annonce que le scrutin est ouvert sur la demande de priorité de la motion Delcassé.

La priorité est repoussée par *316 voix contre 267*.

### *Motion Jourde*

Le président met ensuite aux voix la motion, déposée par M. Jourde, député radical-socialiste de la Gironde, décidant la nomination d'une Commission d'enquête et impliquant la confiance dans le Gouvernement.

Cette motion est votée par mains levées.

La séance est ensuite renvoyée à demain.


## LIVOURNE

Restaurant *Il Pegaseo*
tenu par
M. LOUIS TAMBURINI DE BASTIA
*4, Piazza Carlo-Alberto*
Au centre de la ville
et à proximité de la gare
Service à la carte et table d'hôte
PRIX MODÉRÉS



## Déménagements pour tous les pays

*Dépôt de cadres*
pour mobilier
*Prix très modérés*
A. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia


## AVIS DE DÉCÈS

(CAMPILE)

M. Ch.-P. Pasqualini, ancien curé-doyen ; M. Antoine Dominique Pasqualini, Mme Marie-Madeleine Pasqualini, née Casalegnerra, et leurs enfants ; Mlles Dévote et Emilie Pasqualini ; M. Ch.-A. Pasqualini, Mme Angèle Pasqualini, née Colonna ; M. A. Agostini, Mme Catherine Agostini, née Pasqualini, et leurs enfants ; M. Ulysse Ferrali, Mme Chillina Ferrali, née Pasqualini, et leurs enfants ; M. Antoine Nouvelle, Mme Conception Nouvelle, née Pasqualini et leur enfant ; MM. Théodore, Charles-Timothée, Charles François Pasqualini ; Mlles Marie-Pierrette, Véronique et Conception Pasqualini ; M. Parsius Vecchioni, Mme Marie-Augustine Vecchioni, née Pasqualini, et leurs enfants ; Mme Eugénie Pasqualini et son enfant ; M. Mathieu Franceschi et son enfants :

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

*M. Baptiste Pasqualini*

leur frère, beau-frère, oncle, grand'oncle et cousin germain, décédé à Campile le 25 du mois, à l'âge de 69 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

Priez pour lui !


## MAISON GHILINI

Pâtes alimentaires — Usine à vapeur
*Bastia*

Tous nos produits sont garantis exclusivement fabriqués avec des semoules de *blés durs*.

Toutes nos pâtes supérieures et extra sont livrées en caisses de 10 à 12 kilogrammes.

Spécialités de la Maison :

NOUILLETTES ET LASAGNE AUX OEUFS garanties

*Cannelloni*

*Cheveux d'Anges*

La Maison a l'honneur d'informer MM. les Hôteliers de la ville qu'ils trouveront dans ses magasins 6, boulevard Saint-Angelo, toutes les qualités de pâtes *raffinées, supérieures* et *extra*, à des prix défiant toute concurrence.

On demande de bonnes ouvrières énergiques et ensachoneuses.



## FABRIQUE de CARREAUX mosaïques

au ciment comprimé
unis, à dessins, simili-marbre
*Grand choix de dessins et couleurs*

TUILERIE ET BRIQUETERIE MÉCANIQUES

TUILES ET BRIQUES SUPÉRIEURES
*en tous genres*
Production : 10.000 pièces par jour

CHAUX GRASSE
de qualité supérieure

CHAUX HYDRAULIQUE. — CIMENTS
Plâtres
Fers et Aciers en barres
Fers à planchers I
BOIS DE CONSTRUCTION
*Madriers, Planches, Chevrons, Lileaux, Lattes*

Magasins de vente : Bastia, 2, Avenue Carnot ; Corte, Nouvelle Traverse

F. CHARDON & Cie
*Francardo (Corse)*



## Jean GRAZIANI

Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Anciens premier clerc de Notaire
6, Boulevard du Palais, en face
Assurances : Vie. — Incendie. — Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances — Gérance d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
*Prêts sur Hypothèque*
Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Etablissement de Compromissions. — Mises

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES

REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI

ALBERTINY ET Cie

NICE ET CANNES



**Cordonnerie Modèle**

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
**EUGENE PERICCHI, propriétaire**

*Saison Printemps-Eté 1908*

Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures d'Eté en toile
en noir et couleur, dernière mode
*Choix considérable de Pantoufles*

**Prix très réduits**

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.



*La Maison se charge des réparations*



**MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Voyez nu poisein et on grès.

FERS A PLANCHER I

*Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles*

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

*Appareils Sanitaires*

Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.



**MAUX DE JAMBES**

Nous voudrions persuader les malheureux atteints de Plaies variqueuses, Dartres, Eczémas, Clous, Furoncles, Démangeaisons ou de toute autre Maladie de la Peau que l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER est le remède incomparable, qui soulage dès la première application et guérit radicalement.

M. Depensier, Pharmacien à Rouen.
*Marseille, le 30 Novembre 1906.*
Votre Eau Précieuse Depensier a très bien réussi dans les cas où je l'ai employée.
Docteur CHATELAIN.

L'Eau Précieuse Depensier se trouve dans toutes les pharmacies ; le flacon 3 fr. 50. Pour recevoir franco adresser mandat-poste à Pharmacie Depensier, 47, rue du Bac, à Rouen.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 10, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Goldoroni.



**Les MALADIES de la FEMME**
LE **FIBROME**



Sur cent femmes, il y en a 90 qui sont atteintes de Tumeurs, Polypes, Fibrome, et autres engorgements qui privent plus ou moins la maternité, et qui expliquent les *Hémorragies* et les *Pertes* presque continuelles, auxquelles elles sont sujettes.

La Femme se préoccupe peu d'abord de son infirmité, parce tout à coup le ventre commence à grossir et les règles reviennent. Le Fibrome se développe peu à peu, il pèse sur les organes intérieurs, occasionne des douleurs dans le bas-ventre et les reins. La malade s'affaiblit et les pertes abondantes la forcent à s'aliter presque continuellement.

**QUE FAIRE?** A toutes ces malheureuses il faut dire et redire : **Faites une cure avec**

**La JOUVENCE de l'Abbé SOURY**

qui vous guérira sûrement, sans que vous ayez besoin de recourir à une opération dangereuse.

N'hésitez pas, car il y va de votre santé, et sachez bien que la **JOUVENCE de l'Abbé SOURY** est composée de plantes spéciales, sans aucun poison, elle est faite expres pour guérir toutes les **Maladies intérieures de la Femme**, *Hémorragies, Fibromes, Hémorragies, Pertes blanches, Règles irrégulières et douloureuses, Troubles de la circulation du sang, Accidents du RETOUR D'AGE, vertiges, étourdissements, Chaleurs, Vapeurs, Congestion, Varices, Phlébites, Hémorroïdes*, etc., etc.

Il est nécessaire de faire chaque jour une Injection avec **l'HYGIÉNITINE des DAMES**. (1 fr. 25 la boîte.)

La Jouvence de l'Abbé Soury se vend 3 fr. 50 le flacon dans toutes les Pharmacies. 6 fr. 50 franco gare. Les 3 flacons franco contre mandat-poste 19 fr. 50 adresse Pharmacie Rue DUMONTIER, 1 place de la Cathédrale, Rouen.
*(Notice et renseignements confidentiels gratis)*



ANCIEN CABINET PRADÈRE
**PIERRE SABATÉ**
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION SES DOULEURS
sans douleurs
*Bd Paoli, 18, au 1er*
*Maison Benedetti*

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa suite un garçon sachant parfaitement l'italien et le français, qui n'est pas le droit d'user sur la prétention et qui emploiera des matières naturelles à la stricte pour la Distinction de toute satisfaction.



*Le Directeur-Gérant :*
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.






**OUTILS** pour **LE BOIS NATUREL**
MACHELL, Fabricant de DÉCOUPAGE
Rue Bonaparte, TOURS, Fournisseur



**PHOTOGRAPHIE J. MORETTI**
CORTE (Corse)

**Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs**

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

**Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI, Corte (Corse).**



***Pétrole Raffiné d'Amérique***

**Marque LE LION**

**Qualité supérieure, sans fumée et inodore**

**fr. 50 le Bidon de 18 litres et demi**

***Prix spécial pour le gros***

**En vente chez MM. L. N. Mattei et Cie**



TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 86

SAMEDI 27 MARS 1909

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | un an | 6 mois | 3 mois | |
|---|---|---|---|---|
| CORSE | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. | UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus. |
| AUTRES DÉPART. | 22 » | 12 » | 6 » | |

On ne répond pas des manuscrits déposés.



BIBLIOTHÈQUE


*LE CALENDRIER*

Fête d'Aujourd'hui : Saint Jean, armille.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. 25 m. — Coucher, 5 h. 51 s.
Premier quart., le 28. Pleine Lune, le 5.
Fête de Demain : Pavion.

*26 MARS*

## MARINE ET PORTS MARCHANDS

L'importance prise par la question de la réorganisation de notre marine de guerre ne doit pas nous faire perdre de vue la marine marchande, dont le sort est intimement lié à celui de toutes les branches de l'activité nationale.

La mer est devenue le grand véhicule de la richesse publique : la prospérité de la France, l'extension de son commerce découlent tout naturellement de la mise en valeur de la marine marchande. Prévoir la construction de puissants cuirassés est fort bien, mais comment paierons-nous les milliards que cela va nous coûter, si nous laissons péricliter et passer à l'étranger notre plus belle source de revenus ? La lutte internationale ne se fait plus seulement avec des canons : elle a lieu chaque jour sur le terrain économique.

Or, tous nos ports marchands sont en état d'infériorité vis-à vis de ceux de l'étranger, ils ne sont plus en état de recevoir les grandes unités modernes, dont les dimensions se sont considérablement accrues.

Hâtons-nous d'ajouter que pour deux ports au moins, cette situation va cesser. Le Havre et Marseille vont être pourvus de bassins nouveaux, leur permettant de recevoir les plus grands navires. La Chambre d'abord, le Sénat ensuite ont voté des crédits qui ne sont pas moindres de 130 millions. Malheureusement, l'exécution des travaux, déjà commencée, durera de longues années. De pareils projets, avant d'être sur pied et approuvés par les deux Chambres, dorment longtemps ; c'est pour cela qu'il serait urgent maintenant de s'occuper de nos autres grands ports nationaux, si l'on ne veut pas sacrifier complètement leur trafic et les ruiner au profit de l'étranger. La France, merveilleusement placée au point de vue maritime, recevant par les mers du Nord le transit des pays scandinaves, de Russie et d'Angleterre, faisant front à l'Amérique sur l'Océan, dominant enfin la Méditerranée par la côte la plus merveilleuse qui soit, se doit à elle-même de profiter de cette situation privilégiée.

C'est d'abord le port de Dunkerque, dont la situation de tête de ligne d'un vaste réseau de voies navigables lui assure un bel avenir, à condition que son avant-port soit agrandi, de façon à retenir, par de meilleurs frêts, une partie du trafic français qui va à Anvers et Rotterdam.

A Calais, à Boulogne, à Cherbourg, on a paré au plus pressé. Un vaste projet pour faire de Brest une tête de ligne des grands transatlantiques est à l'étude ; il ne viendra logiquement à l'ordre du jour que dans quelques années, au moment de l'expiration des conventions postales entre le Havre et New-York. Mais ne sera-t-il pas trop tard alors de s'en préoccuper ?

Le groupe de Nantes Saint-Nazaire, ainsi que le fait remarquer le rapporteur du budget de la Marine de cette année, est merveilleusement placé pour être le marché du riche bassin de la Loire, et il est destiné à prendre un essor encore plus grand quand le port de Nantes sera relié à notre réseau de navigation intérieure.

De même, la situation du port de Bordeaux, débouché naturel du sud-ouest de la France, est incomparable, mais un coûteux aménagement est nécessaire, tant à Bordeaux qu'à son avant-port : Pauillac.

Tous ces temps, on parle sans cesse de l'exode des capitaux à l'étranger. Et pourtant, combien de travaux utiles les sollicitent, en France même, travaux qui donneraient un nouvel essor à la prospérité nationale et rendraient au centuple les sacrifices qu'on aurait consentis !

A. CAFFELLO.

## Propos d'actualité

*La Grève des Postiers*

*Les citoyens qui, tous ces jours n'ont pas reçu ou ont reçu en retard leur courrier pendant ou leur journal se sont mal défendus sans doute contre un mouvement instinctif de mauvaise humeur et pour la plupart ils ont dû enrager au diable tous les grévistes et tous les postiers. C'est un sentiment très naturel, toutes les fois qu'un de nos intérêts est lésé d'en rendre responsable le premier venu, celui qui nous apporte la mauvaise nouvelle ou celui qui se trouve là quand elle nous arrive.*

*Mais, en la circonstance gardons nous d'un jugement aussi sommaire, et n'oublions pas que c'est un terrible drame qui se joue.*

*Des fonctionnaires dont les uns débutent dans la carrière après avoir subi avec succès les concours réglementaires, dont les autres espèrent déjà une prochaine retraite, ont proclamé la grève ; les télégraphistes, les ambulants, les sédentaires, plusieurs milliers d'hommes travailleurs qui naît et vivent, se mettent [illegible] devant eux, [illegible] tiennent discussion, [illegible] distribuent des milliers de manœuvre de minutieuses manœuvres ou imprimés, qui sont l'expression anonyme de rancunes du labeur quotidien, des [illegible] des peines, des [illegible] ; tous ces auxiliaires du chaos de nous en un mouvement de découragement et d'exaspération, ont jeté la manche après la cognée. Pourquoi ?*

*Les raisons sont multiples ; elles se résument à une seule : antipathie contre le chef suprême : M. Symian, sous secrétaire d'Etat aux Postes. Et l'on donne de cette antipathie tant de raisons que pour être impartiaux nous sommes bien obligés d'en énumérer quelques unes.*

*D'abord les dames télégraphistes se plaignent que M. Symian aurait à leur égard, manqué de politesse : « Il nous a traitées comme des filles » disent elles. Abstraction faite de toute exagération, nous devons reconnaître qu'un chef qui se permet le moindre qualificatif désobligeant envers de ses employés manque à tous ses devoirs.*

*Ce qui est plus grave, c'est que, par une circulaire de l'année dernière M. Symian avait réduit l'avancement du personnel dans la proportion de 70 à 30 00. Mis en demeure par le Parlement de faire cesser cette anomalie le sous secrétaire d'Etat aurait trouvé le moyen d'arriver au même résultat d'une manière indirecte ; les agents des postes affirment, en effet, que les ordres auraient été donnés à leurs chefs de réduire les notes qu'ils croyaient avoir méritées, et qui servent de base à l'avancement.*

*M. Symian a avoué à la Chambre en parole d'honneur que ces allégations étaient fausses, et il a promis de faire la lumière à ce sujet ; or, cette promesse date de plus de trois mois et aucune réponse n'a été faite. Dans ces conditions et jusqu'à preuve du contraire, nous devons accepter la version des intéressés : l'avancement a été réduit c'est un fait. Or, au moment même où, de toutes parts on se préoccupe d'améliorer la situation des travailleurs où la vie devient de plus en plus chère, il faut avouer qu'une telle mesure prise à l'égard des postiers est pour le moins singulière*

*Arrivons maintenant aux torts des postiers. Les d'attendre une amélioration qui n'arrivait pas ils ont commis la grave erreur d'employer la violence, ils ont déserté le travail de cet malaise les chefs, ils ont lacéré « à bas Symian ! » sous les fenêtres du sous-secrétaire d'Etat. Ce sont des procédés inadmissibles de la part de fonctionnaires qui ont à assurer un service public aussi important. aussi vrai que celui de la poste et du télégraphe et dont l'arrêt causera une si profonde perturbation dans le pays.*

*Mais il semble que de part et d'autre, on n'est pas de bonne foi. Aucun de [illegible] de cette menace de rébellion ? Il n'en recours à la force, ouvertement ainsi le différend et approfondissement le fossé qui sépare les deux camps. D'ores une heure à peine les employés se croisaient les bras devant leurs appareils, attendant une parole de paix, une promesse de conciliation ... tout à coup, des gardes nationaux firent irruption dans les bureaux ; M. Lépine en plein doux à chaque porte un embauché, baïonnette au canon. Puis il mena les chefs à lui désigner quelques uns ; ces chefs furent aussitôt arrêtés en commissariat et les autres furent sommés de travailler sous la garde menaçante de la force armée.*

*S. M. Symian désirait avoir, non des subordonnés sans dévouement mais des « collaborateurs » fidèles, il a employé là, on vérité un étrange moyen de se les attacher.*

*Je sais bien que l'on ne manquera pas de répondre par le boutoir de M. Clémenceau : « Nul n'est obligé d'être fonctionnaire ; ceux qui n'en sont pas contents n'ont qu'à s'en aller ! » — Mais c'est envisager froidement la question, et d'ailleurs sous une crudité cynique d'une démocratie que se réclame de la Fraternité. Sans doute, les postiers ne sont pas forcés d'y demeurer mais M. Symian n'est pas davantage obligé de rester sous secrétaire d'Etat si lorsque 6.000 employés mécontents élèvent de cette haut fonctionnaire, on peut se dire à son tour : « C'est vous que nous haïssons et quand il n'en serait plus là, nous assurerons convenablement notre service » et ne sont pas il me semble, une 6.000 à s'en aller.*

*N'oublions pas enfin, que lorsque les postiers ont accepté leurs fonctions M. Symian n'était pas encore là et nul ne pouvait prévoir qu'un jour viendrait où leur impunité se présente. Du reste, si le chef d'une entreprise peut congédier sans indemnité ses employés dont il est mécontent sous la réserve toujours sûre de trouver du travail dans des entreprises semblables il n'en est pas de même de l'Etat qui se réserve le monopole des tâches postales. Considérer des fonctionnaires des postes et télégraphes c'est les jeter à la rue les obliger à recommencer leur carrière. Où ?*

*Ces considérations feront sans doute réfléchir de part et d'autre aux conséquences d'une attitude intransigeante. La dignité gouvernementale n'est pas incompatible avec les concessions qui s'imposent. Combien de gouvernements ont sombré pour avoir méconnu cette élémentaire sagesse !*

*Henri BRUMONT.*

## Ce que disent les Journaux

*La fin de la grève des P. T. T:*

**L'Action** [illegible] dans sa Constitution, est [illegible] légale, loyale, pacifique des syndicats et du Parlement mais qu'il n'est rien moins que la République de demain, celle que nos pères ont préparée et que nous prenons l'engagement d'organiser par la seule force d'un suffrage universel de plus en plus conscient, de plus en plus affranchi de tous les doux et de tous les maîtres. »

**L'Aurore**

« Aussi, voilà des fonctionnaires qui, le vendredi, leur chef proclame « en révolte, » a qui, le samedi, à minuit, la Chambre fermement signifie qu'elle est résolue « à ne pas tolérer leurs grèves. » Deux jours passent, la révolte se généralise, la grève bat son plein. La douane, le fisc, sans qu'il y ait eu de la part des fonctionnaires un mot sans de soumission, au contraire ; car un désir qui ressemble fort à une commission, les ministres s'empressent de recevoir leurs représentants et de traiter avec eux, juste au point [illegible] qu'ils n'en sont pas contents n'ont qu'à s'en aller ! » — Mais c'est encourager franchement la question, et d'ailleurs sous une crudité cynique d'une démocratie que se réclame de la Fraternité. Sans doute, les postiers ne sont pas forcés d'y demeurer mais M. Symian n'est pas davantage obligé de rester sous secrétaire d'Etat si lorsque 6.000 employés mécontents élèvent de cette haut fonctionnaire, on peut se dire à son tour : « C'est vous que nous haïssons et quand il n'en serait plus là, nous assurerons convenablement notre service » et ne sont pas il me semble, une 6.000 à s'en aller.

N'oublions pas enfin, que lorsque les postiers ont accepté leurs fonctions M. Symian n'était pas encore là et nul ne pouvait prévoir qu'un jour viendrait où leur impunité se présente. Du reste, si le chef d'une entreprise peut congédier sans indemnité ses employés dont il est mécontent sous la réserve toujours sûre de trouver du travail dans des entreprises semblables il n'en est pas de même de l'Etat qui se réserve le monopole des tâches postales. Considérer des fonctionnaires des postes et télégraphes c'est les jeter à la rue les obliger à recommencer leur carrière. Où ?

Ces considérations feront sans doute réfléchir de part et d'autre aux conséquences d'une attitude intransigeante. La dignité gouvernementale n'est pas incompatible avec les concessions qui s'imposent. Combien de gouvernements ont sombré pour avoir méconnu cette élémentaire sagesse !

*Henri BRUMONT.*

## Ce que disent les Journaux

*La fin de la grève des P. T. T:*

**L'Action** [illegible] dans sa Constitution, est [illegible] légale, loyale, pacifique des syndicats et du Parlement mais qu'il n'est rien moins que la République de demain, celle que nos pères ont préparée et que nous prenons l'engagement d'organiser par la seule force d'un suffrage universel de plus en plus conscient, de plus en plus affranchi de tous les doux et de tous les maîtres. »

**L'Aurore**

« Aussi, voilà des fonctionnaires qui, le vendredi, leur chef proclame « en révolte, » a qui, le samedi, à minuit, la Chambre fermement signifie qu'elle est résolue « à ne pas tolérer leurs grèves. » Deux jours passent, la révolte se généralise, la grève bat son plein. La douane, le fisc, sans qu'il y ait eu de la part des fonctionnaires un mot sans de soumission, au contraire ; car un désir qui ressemble fort à une commission, les ministres s'empressent de recevoir leurs représentants et de traiter avec eux, juste au point [illegible]

**L'Echo de Paris**

« Aussi, voilà des fonctionnaires qui, le vendredi, leur chef proclame « en révolte, » a qui, le samedi, à minuit, la Chambre fermement signifie qu'elle est résolue « à ne pas tolérer leurs grèves. » Deux jours passent, la révolte se généralise, la grève bat son plein. La douane, le fisc, sans qu'il y ait eu de la part des fonctionnaires un mot sans de soumission, au contraire ; car un désir qui ressemble fort à une commission, les ministres s'empressent de recevoir leurs représentants et de traiter avec eux, juste au point [illegible]

134 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## NOELLA

Grand Roman Inédit
PAR CHARLES MÉROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

SEULE !

I

SCÈNE D'INTÉRIEUR

En deux ans, tout avait été dissipé. Tonia Rizzo, nouvelle ménagère, sanitaire et jalouse, avait contribué à la ruine de son époux, et la maison était devenue un enfer.

Lorsqu'elle était morte, trois ans plus tard, dans une mansarde presque sans meubles, Carlo, qui avait repris son existence de musicien ambulant, n'était rentré à son logis que pour accéder à ses dernières exigences et retrouver Speranza qui devait quelques jours, se substituer presque aussi pauvres qu'elle. Les lettres de Jacques Bonnet, les quelques objets qui semblent pu servir à faire connaître Tonia, tout avait disparu et Tonia Rizzo n'était plus là pour lui apprendre ce qu'elle en avait fait. Afin d'obtenir un secours, Carlo Bennati ne s'en adressa une seule à son frère Thomas qu'il supposait en pleine prospérité, en lui annonçant qu'il se croyait en possession d'un secret qui valait de l'or.

Sa lettre lui revint avec une mention impitoyable. Thomas était mort depuis plus de deux ans laissant de ses nouvelles à sa frère pour lequel il n'avait jamais eu d'amitié.

Trop à sec pour entreprendre le voyage de Paris, Carlo écrivit avec l'espérance de toucher une succession à laquelle il avait des droits évidents. Il reçut d'une veuve un avis assez vague portant que Thomas Bennati était décédé insolvable, à la suite d'une courte maladie, et que les meubles sans valeur qui garnissaient son logement de la rue d'Assas avaient été vendus et le prix devait à ses créanciers. Quant à la plupart n'avaient pas été payés en entier. Le misérable n'en eut pas davantage. Il resta seul désormais avec cette enfant voisé comme l'argent de Martha Lenez donné pour elle. Elle avait huit ans environ à cette époque.

Par son crime, il lui avait enlevé sa gardienne, son remorqueur, sa protectrice. Il avait fait plus. Il l'avait déshéritée. Il lui avait enlevé jusqu'à son nom de Noëlla qui aurait pu servir à la faire reconnaître, pour l'appeler Speranza, Espérance. Lors de la mort vie cette de Martha Lenez, il avait cru qu'elle lui laissait une fortune si qu'il n'aurait qu'à étendre la main pour s'en saisir. Mais quelques instants plus tard il s'était ravisé. Le secret qu'il possédait au moment de mourir qu'il venait de commettre, où en avait-il trouvé la clef ? Comment expliquer la possession de l'enfant confiée à sa vigilance et de l'or qu'il avait mis chez elle ? N'allait-il pas se jeter entre les mains de la justice ? Dès son première parole n'attirerait-il pas l'attention sur lui ?

Ne provoquerait il pas des questions auxquelles il ne saurait que répondre ? Ne s'accuserait-il pas lui-même de cet assassinat dont on rechercherait vainement les auteurs ? Il fallait donc de la prudence ! Il fallait laisser au temps le soin d'accomplir le ensevelissement de cet attentat qui, un moment, avait épouvanté les paisibles habitants du Beau-Saint-Maxime, où il avait laissé les traces de si détestables souvenirs. Il n'était décidé à la retraite, trop heureux de la permission du trésor qu'il avait déterré sous les pavés de la pauvre maisonnette de la morte. Où sait le reste. Les années avaient passé.

Mais au lieu de la fortune, s'était la ruine qui s'était installée à sa porte et qu'il n'en pouvait chasser. Alors, de chute en chute, aussi misérable qu'un auteur de son voyage dans l'Amérique du Sud, il avait cherché l'oubli de ses crimes et de son existence déréglé dans les plus terribles. Et lui qui, de moins jusque-là, parmi des vices sans nombre, avait eu le mérite de n'en solliciter, il n'en donna aux plus dépravables excès et dépensa dans les cabarets les plus mal famés le peu d'argent que son talent de musicien et la grâce de la malheureux enfant qu'il traînait après lui obtenaient de la générosité des passants. Cependant Speranza grandissait. Comment s'y était-on pris pour la soustraire, d'aspect frêle et si fragile, qu'on voit par semaines avec dans les chemins des campagnes ou dans les rues de la ville, mal vêtue l'hiver, pieds nus, hâves et dépenaillées, sans feu ni lieu ? Comment vivent-elles ? De quel est faite cette matière qui résiste à tous les accents de la misère et à toutes les détresses ? Dans quel vivrait à-t-elle ce fondre pour qu'il en reste quelques-uns de ces atomes devant lesquelles les amateurs de beauté sont tentés de se mettre à genoux.

A douze ans, Speranza était belle déjà. Sa beauté devait augmenter un de ses drames ignorés qui se renouvellent chaque soir dans plus d'un berge et dont la pensée seule fait frissonner ceux que les accidents de la vie n'entraînent pas avec une vitesse assez vertigineuse pour les empêcher de réfléchir parfois sur ce qui se passe autour d'eux. Il était dix heures du soir. C'était le vingt neuf de l'année qui fut cent quatre-vingt-sept. La nuit. Speranza était allée rôder aux environs de l'hôtel des Deux Colombes. Elle avait désespérée. C'était presque déjà de l'affection qu'elle avait conçue pour la Française qui semblait s'intéresser si vivement à son sort. La femme de chambre, une brave paysanne toute simple, née à Sablaires, dans une des montagnes des Fraus, l'apercut les yeux fixés sur les fenêtres de la cuisine d'où tant de pâtes blanches étaient déjà tombées sur elle.

— Oh ! madame, voyez donc l... disait... C'est Speranza ... Comme elle a l'air triste !

(A suivre).

sont les désignés officiels d'avoir autorisé des « révoltés », et après avoir en bloc saisi de la leur rien exactement déclarer. Tout commissaire affolibrait en simple exposé. »

**L'Humanité**

« La société devra compter désormais avec la puissante nouvelle des salariés de tout ordre, de tous ceux qui ont la main sur les appareils de production quels transmission dont se compose le mécanisme de la vie moderne. Et, avec cette force nouvelle, grandira aussi la responsabilité des travailleurs envers eux-mêmes, envers la nation, envers toute l'humanité. La grande peur même des époques révolutionnaires ne pourront toujours plus pesantes et plus vastes au prolétariat. »

**La Lanterne**

« Le Gouvernement a fait tout son devoir. Au cours de cette crise, il n'a pas oublié une minute qu'il était un gouvernement républicain et qu'il en tirait il ne devait rencontrer aux revendications auxquelles la dernière limite, et après avoir épuisé tous les moyens de conciliation, il a invité les employés des postes, non pas en anarchie, mais en hommes libres, et c'est par la discussion et la persuasion qu'il a eu raison de leur résistance. »

**Le Gaulois**

« Et maintenant, à qui le tour ? La crise est ouverte !... Qui est le personnel administratif qui le franchira de nouveau ? Tous les employés de l'Etat, ceux qui fonctionnent au budget d'indispensables ressources, signataires, allumeurs, etc. etc. ; ceux qui sont nécessaires à la défense nationale : couvreurs des casernes, mineurs, poudriers, métallurgistes, etc., etc. ; ceux qui servent en temps de paix les communications entre citoyens, et, en temps de guerre, la mobilisation et les transports de troupes, savent qu'il en fit de regarder les mobilisés d'une certaine façon pour les obliger à rentrer la tête. S'il leur était de se mettre en grève, comment le gouvernement pourrait-il les contraindre à rentrer dans le devoir ? »

## LA CORSE
## au Concours Général Agricole
### de Paris

Dans le but de faire connaître, à Paris, les meilleurs produits de notre belle Corse, au sol si fertile, la Compagnie de Chemins de Fer Départementaux a fait un envoi de [illegible] qui a eu une [illegible] galerie des Machines du 8 au 16 courant.

Cédrats, oranges, mandarines, citrons, amandes, artichauts, châtaignes, etc., ont fait l'admiration du Public qui se pressait, en foule, devant l'Exposition de la Compagnie, à laquelle un Diplôme d'Honneur a été décerné.

Un Diplôme de médaille d'argent a été accordé à M. Jacquenaud, Professeur d'Agriculture à Sartène, pour son exposition de Coton.

Devant les résultats obtenus cette année, nous ne pouvons mieux faire que d'engager nos compatriotes à suivre, pour l'année prochaine, l'exemple de la Compagnie. Que nos produc eurs envoient, en masse, au Concours Général Agricole de Paris, leurs meilleurs produits, et nous verrons rapidement s'accroître nos relations commerciales avec le Continent !

Ils trouveront toujours la Compagnie G. F. D. toute disposée à leur prêter son concours le plus désintéressé, et elle fera, pour eux, avec plaisir, ce qu'elle a fait cette année, pour les exposants de son Réseau de Viva ais (Ardèche et Haute Loire), qui viennent d'obtenir du Jury parisien de nombreuses récompenses pour les produits qu'ils ont présentés au Concours Général Agricole.

### *Bulletin Financier*

Paris, 26 mars 1909.

Après un départ ferme le marché s'alourdit peu à peu pour clôturer en réaction. On fait toutefois exception des noms de la vaille. Nord à 169 est le plus touché à 97.07. L'Extérieur reste ferme à 86.15, ainsi que le Turc à 93.50 le Serbe à 77.85 et le Russe à 102 1909 à 97.50. Les Sociétés de Crédit restent bien disposées. Crédit Lyonnais à 1.227. Comptoir Natio-l s'inscrit à 736, Société Générale à 672. Le Crédit Foncier s'avance à 760 ; le marché est en obligations est sur tous les fonds.

Le Banque Centrale Mexicaine en souscrit à 412.

Nouvelle hausse du Rand à 4.716. Lourdeur des valeurs de traction et du compartiment russe. Nombreuses des titres américains. Rio 4.751. Au comptant officiel le B-é Azur est en vive reprise à 512.

En Belgique, le Lantum Gren est ferme à 54.

L'action Cinéma Banque est demandée à 50.

L'obligation 5 000 or du Port de Bahia est très demandée à 485. L'augmentation de la garantie de 6 0/0 du gouvernement fédéral prouve l'importance qu'il attache au perfectionnement de ce port et ses sacrifices dans les résultats à attendre des sacrifices qu'il consent.

Les obligations 3 0/0 de 500 frs des Etablissements Poliet et Chausson dont, à différentes reprises, nous avons signalé l'importance du gage et le taux remarquablement rémunérateur, prennent aujourd'hui au prix de 483,50 au siège social, 131, quai Valmy à Paris, et en s'adressant chez tous les banquiers. Il ne pourra être mis de nouvelles obligations à moins que celles-ci aient été [illegible] garanties par [illegible] dans [illegible] ayant de satisfaire entièrement aux obligations antérieures. L'exemption a la cote en Banque sera demandée.

(Chemins Français bien tenus.

## *Gazette Militaire*
## Marches d'épreuve

Le 4e bataillon de 163e vient d'exécuter ses quatre marches d'épreuve d'une façon parfaite, sans un malade, sans un traînard. En plaine et en montagne, sur la route et dans les sentiers, nos troupiers ont marché disciplinés, alertes et gais.

Aujourd'hui, donc le bataillon, il n'y a plus ni recrues ni anciens ; c'est un tout, prêt pour une action de guerre quoiqu'elle soit.

Souhaitons que tous les bataillons de France obtiennent ce résultat dû à l'entraînement qui endurcit les corps, à l'idée de discipline et de devoir qui élève les cœurs.

C'est là la conséquence d'un commandement ferme, énergique, intelligent.

## Cour d'Assises

Audience du 26 mars 1909

### *Assassinat*

L'affaire qui figure aujourd'hui au rôle de la Cour d'assises a déjà été soumise à MM. les Jurés, au cours de la dernière session. Mais elle avait été renvoyée à la suite d'un incident d'audience qui avait abouti à l'arrestation de 3 témoins.

Cortesi est accusé d'avoir donné la mort à Santelli dans les conditions suivantes.

### *Acte d'accusation*

Le 15 mars 1907 Cortesi Antoine et Santelli Jean Baptiste étaient occupés avec trois autres ouvriers à piocher la vigne du sieur Vinciguerra Jean-Dominique, au lieu dit « Casani », territoire de Chiatra. Après déjeuner et comme on allait se remettre à l'ouvrage, Santelli qui proposait à Cortesi d'avoir fait activiser la reprise du travail, dit à ce dernier : « Je t'emmerde... » Ce fut incident avait été de très courte durée, et tout le monde avait recommencé à travailler. Mais, Cortesi, après avoir donné quelques coups de pioche, abandonnait ses camarades sans mot dire, et emportait son outil. Il se rendit dans la maisonnette du patron de la vigne, qui s'élevait vraisemblablement de la colline, et en ressortit bientôt armé de son fusil, pour se rendre dans la vigne d'Alexandre Pierre-Paul.

Vers quatre heures du soir, il reparaissait son fusil à la hanche, et longeait le mur de la vigne Vinciguerra, appelait Santelli Jean-Baptiste, en lui disant qu'il venait à lui parler. Santelli qui se trouvait en bras de chemise, sans veste et sans gilet, déposa son outil de travail et se rendit aussitôt à cet appel. Le mur de clôture seul les séparait. Cortesi lui demanda s'il s'entendait toujours ! » Sur la réponse affirmative de Santelli et comme celui-ci s'éloignait aussitôt pour revenir à son ouvrage, Cortesi qui avait repris son chemin dans la direction de la maisonnette Vinciguerra, s'écria : « Si vous y êtes, j'y suis ». Santelli répliqua : « J'y suis également ». A cet instant les deux adversaires se faisaient face à 12 mètres de distance environ.

Une détonation retentit et les cris de la Banque Centrale Mexicaine en souscrit à 412.

Nouvelle hausse du Rand à 4.716. Lourdeur des valeurs de traction et du compartiment russe. Nombreuses des titres américains. Rio 4.751. Au comptant officiel le B-é Azur est en vive reprise à 512.

En Belgique, le Lantum Gren est ferme à 54.

L'action Cinéma Banque est demandée à 50.

L'obligation 3 0/0 or du Port de Bahia est très demandée à 485. L'augmentation de la garantie de 6 0/0 du gouvernement fédéral prouve l'importance qu'il attache au perfectionnement de ce port et ses sacrifices dans les résultats à attendre des sacrifices qu'il consent.

Les obligations 3 0/0 de 500 frs des Etablissements Poliet et Chausson dont, à différentes reprises, nous avons signalé l'importance du gage et le taux remarquablement rémunérateur, prennent aujourd'hui au prix de 483,50 au siège social, 131, quai Valmy à Paris, et en s'adressant chez tous les banquiers. Il ne pourra être mis de nouvelles obligations à moins que celles-ci aient été [illegible] garanties par [illegible] dans [illegible] ayant de satisfaire entièrement aux obligations antérieures. L'exemption a la cote en Banque sera demandée.

(Chemins Français bien tenus.

du sieur Vinciguerra voyaient aussitôt Santelli étendu sur le sol et s'entraînant aux ceps de vigne. Accourus à son secours, ils entendaient Santelli s'écrier : « Le voleur ! Il m'a tué ! Je suis mort ! ». Santelli avait été atteint à la partie inférieure de l'hypocondre droit, par un projectile de gros calibre, qui après avoir lésé le mauvais intestinale et la veesie droit sortit au sommet de la fesse droite Cette lésions avaient déterminé une péritonite suraiguë qui devait entraîner une issue fatale. En effet, le blessé qui avait été transporté immédiatement dans la maisonnette Vinciguerra y succombait trois heures plus tard. Ce crime odieux est d'autant moins explicable que Cortesi et sa victime avaient toujours vécu en parfaite intelligence et se fréquentaient d'une façon constante.

Aucun d'eux n'était sous l'empire de la boisson. L'accusé avait immédiatement pris la fuite et ne s'est constitué prisonnier que le 6 octobre 1908, après la clôture de l'information judiciaire et après s'être soustrait aux recherches de la justice, pendant plus d'un an et demi. Au moment de se constituer, il s'est borné à reconnaître qu'il avait effectivement donné la mort à la victime.

⁂

M. Mandui substitut du Procureur général occupe le siège du ministère public.

Me de Cerella et Valentini sont assis au banc de la défense.

### *Interrogatoire*

L'accusé au cours de son interrogatoire confirme qu'il a tiré sur Santelli, au moment où celui-ci le poursuivait en essayant de tirer de la poche un pistolet dont déjà la crosse apparaissait.

### *Les Témoins*

Calendini Pasquin. — Il y avait une discussion au cours de laquelle la victime Santelli proféra des paroles grossières et le jurieux à l'égard de l'accusé Cortesi.

Quelques instants après Cortesi dit à Santelli : Regrettes-tu les injures que tu m'as adressées. Non, répondit celui-ci. Cortesi se retire, mais Santelli le poursuivit. Alors Cortesi tira sur lui. Je n'ai pas vu d'armes à ce moment là, dans les mains de Santelli. Dans la matinée cependant, Santelli et moi nous nous étions exercés au tir au revolver. L'arme dont nous nous sommes servi appartenait à Santelli.

Chiarardi Joseph-Antoine et son fils Dominique à la précédente.

Maselvelli. — J'ai entendu un coup. Aussitôt Vinciguerra s'écria : Vous l'avez voulu. J'ai vu alors Santelli blessé à mort. Il n'avait aucune arme.

Alerini Pierre Paul. — Cortesi m'a dit que la victime avait proféré à son égard des paroles injurieuses. Pour aller à Pietra di Verde la victime devait suivre nécessairement le chemin où il a été tué.

Santelli, cousin de la victime. — J'ai entendu un coup. Je n'y ai guère prêté attention. Un instant après, j'ai entendu la voix de Vinciguerra crier : Je savais bien qu'il devait arriver quelque chose. Je suis sauvé et j'ai trouvé mon revolver blessé. Il m'a dit : Je n'aurais jamais cru que Cortesi aurait tiré sur moi.

### *Réquisitoire*

M. Mandui, substitut du Procureur général, démontre que Cortesi a commis un crime inexcusable ; sans raison sérieuse, donné la mort à Santelli. Vainement, prétend-il, que la victime était armée d'un pistolet. Le contraire résulte de la procédure. L'éminent organe du ministère public rappelle le Jury, de ne pas s'arrêter aux déclarations de trois témoins intéressés qui ont essayé d'innocenter Cortesi, mais dont les affirmations sont contredites par tous les éléments de l'information.

### *Plaidoiries*

Me Valentini prend hier son débute devant la Cour d'assises. Dans un langage des plus choisis, avec une aisance qui se rencontre rarement chez un débutant, le jeune défenseur démontre que Cortesi a agi pour protéger ses jours menacés.

Au nom de la Cour, M. le Président félicite en ces termes Me Valentini de ses brillants débuts :

Maître Valentini,

Vous venez, par votre brillante plaidoirie, de prendre une place distinguée au sein du barreau bastiais, qui compte des membres dont nous avons chaque jour et devant toutes les juridictions, l'occasion d'apprécier le grand talent. Vous n'aurez qu'à marcher sur les traces pour devenir un maître recherché.

Une des obligations de votre ordre est de venir en aide aux humbles, aux déshérités de la fortune. Vos confrères ont dû garder intactes ses nobles traditions. Pour les suivre, vous même, vous vous inspirerez des souvenirs laissés par notre père qui, pendant toute sa vie et sans jamais se lasser, a prodigué ses soins aux malheureux qui avaient recours à la science médicale. Son nom, synonyme de désintéressement, de dévouement, restera longtemps gravé dans le cœur reconnaissant de tous ceux qui n'ont jamais vainement fait appel à son lumière.

Comme avocat, vous aurez d'autres ni sûres à connaître, des plaies morales à sonder.

Vous apportiez dans l'exercice de votre profession la fine intelligence dont vous avez fait preuve, la facilité de parole, l'élégance de diction qui ont été le caractéristique de vos débuts.

Mais ces qualités naturelles qui sont les nôtres ne suffisent pas pour réussir.

Il faut aussi un travail acharné, une connaissance approfondie du droit, une étude complète des dossiers, qui vous ne ont confié. Votre esprit sérieux et cultivé vous facilitera la tâche.

La Cour qui m'a chargé de vous adresser ses félicitations suivra vos efforts avec un bienveillant intérêt et elle sera toujours heureuse d'applaudir à vos succès.

⁂

Me de Cerella prend ensuite la parole, et après avoir souhaité la bienvenue à son jeune confrère au nom du barreau, il discute toutes les charges de l'accusation. L'éminent maître, dans un beau mouvement d'éloquence, supplie le Jury de rendre à la liberté Cortesi, qui n'a consenti à faire usage de son arme que lorsque son adversaire s'armait d'un revolver.

### *Le Verdict*

Le verdict du Jury étant négatif, Cortesi est acquitté.

⁂

**Audience d'aujourd'hui :**

Corticchiato Ange-Pierre, cultivateur à Cateli, meurtre.

Ministère public, M. Angeli, avocat général.

Défenseurs, Mes de Cerella et Farinole.

Cette affaire occupera deux audiences.

## Comité du Port d'Albo

*162, rue de l'Eveché, Marseille*

Le Comité du Port d'Albo qui [illegible] le projet commandé par M. le Commandant de la Marine en Corse, se réunissant en Assemblée générale, dimanche dernier, 24 mars courant. Plus de 400 membres étaient présents, qui prirent la résolution de faire appel au concours des élus des départements de la Corse et des Bouches-du-Rhône, et de pousser avec la plus grande activité les démarches auprès des pouvoirs publics, afin que ce projet, après avoir été reconnu d'utilité publique, soit le plus tôt possible mis en état d'exécution.

Pour le Comité :
*Le Secrétaire Général*,
BONNET.

**Musique Municipale d'Ajaccio**

Place du Diamant

Programme du 28 mars, à 2 h. s.

| | |
|---|---|
| En Champagne, p. r., | Trave. |
| Poète et Paysan, ouv., | Suppé. |
| Volupté, mazurka, | Bléger. |
| Rigoletto, fantaisie, | Verdi. |
| Gde marche du Tannhauser. | Wagner. |

Le Chef de Musique, TIBERI.

## BASTIA-SPORTIF

### *Foot-ball association*

Dimanche, 28 courant sur la place Saint-Nicolas, de 7 à 9 heures du matin, se disputera entre les équipes premières du groupe sportif du 38e d'artillerie et du Sporting-Club Bastiais, un match de foot-ball association.

Si la lutte sera courtoise, l'acharnement que les trams mettront à remporter la victoire nous fait espérer une belle partie. Le public bastiais répondra, nous n'en doutons pas, à notre appel en venant encourager nombreux à la première manche d'une série de matchs que se proposent de nous donner nos jeunes sportmen.

P. et V.

## *Petite Gazette*

**Variations Atmosphériques du 26 mars.**

*Thermomètre* — 7 heures du matin 12°, à midi 14°. — A 5 heures du soir 13°. Maxima 17°. Minima + 11°.

*Baromètre* — 7 heures du matin, 745 mm à midi, 745 mm. 6 heures du soir, 745 mm. Vent Dans la matinée, N.-O.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, le matin. Quelques nuages. L'après-midi, id.

⁂

### *Décès*

On nous annonce de Nice le décès de M. Turigi, inspecteur principal des douanes et régie de Cochinchine en retraite. Nous adressons à sa famille toutes nos condoléances.

⁂

### *Nouvelles religieuses*

Allocution de fêtes à l'oratoire de la Sainte-Croix où on célébrait la fête de l'Annonciation de la Très Sainte-Vierge, et où, par les soins de MM. les membres de l'officialité, l'intérieur avait été splendidement décoré et illuminé.

Il n'y a pas eu de procession cette année, on sait qu'elle n'a plus lieu maintenant que tous les trois ans.

— A la petite chapelle du Fango il y eu également grand concours. La matinée était splendide, puis le ciel est devenu maussade, mais la pluie n'est tombée que vers cinq heures.

Mme Georges Bonelli née Bourgeois avait bien voulu accepter le titre de prieure, et Mlle Henriette Santandrea celui de sous-prieure.

⁂

### *Au Port*

— Vap. « Liamone, » cap. Maury, de Marseille, 71 pas-agers, divers.

— « Stark, » cap. Dyor, divers, Davous.

— « Giuseppe C., » cap. Mortola, divers, de Camogli.

— « Pers a. » cap. Cacciacioli, 9 passagers, divers, de Livourne.

⁂

### *A vendre*

Bonne occasion : 2 landaus. — 2 paniers avec cambrelle. — 1 voiturette à âne. — 2 charrettes. — 4 charrues. — 2 appareils acétylènes. — 2 alambics. — 1 grand pressoir.

S'adresser à l'Usine de Toga.

## Vente pour cause de décès

Le dimanche, 28 mars courant, à 8 heures du matin et jours suivants, rue du Bastion, à Bastia, il sera, par le ministère du greffier soussigné, procédé à la vente, aux enchères publiques, de divers meubles, linge et de divers outils de forblantiers.

La vente se fera au comptant.

J. CASTELLI,
*Greffier de la justice de paix du premier canton de Bastia.*


65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS, PARIS 1900
GRAND PRIX, St-Louis 1904
RICQLÈS
SUC VÉGÉTAL ALCOOL DE MENTHE
CONTRE LES
MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC
et les INDIGESTIONS
BAIN de TOILETTE et DENTIFRICE
antiseptique.
EXIGER le RICQLÈS


# DERNIÈRES NOUVELLES

**Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais***

00171

BOURSE DE PARIS

25 mars — 26 mars

Rente 3 0/0 ancien 97.25 — 97.15
— 3 0/0 amortis. 98.30 98.50
ex-coupon.

## Nouvelles Militaires

### Promotions

*Artillerie*

Paris, 26 mars.

M. Joly est promu au grade de gardien de batterie de 1re classe, et maintenu à la direction d'artillerie de Bastia.

### Mutations

*Infanterie*

M. Monjou, lieutenant au 7e rég. d'infanterie, à Cahors, passe au 163e rég. de même arme.

*Artillerie*

M. le capitaine Barbier, attaché à la direction d'artillerie de Bastia, passe au 2e régiment et est affecté à la 17e batterie alpine de la 14e région ;

— M. le capitaine Huvet, du 38e rég., détaché à la direction d'artillerie de Bastia, passe au 17e bataillon d'artillerie à pied, 1re batterie, à Toulon.

— M. le capitaine Charpenay, du 40e rég., passe à l'état-major particulier de l'artillerie, et est affecté à la direction de Bastia.

## La Grève des P. T. T.

### NOUVELLES MENACES
### *DE GRÈVE*

Paris, 26 mars.

Tous les P. T. T. sont formement décidés à se mettre de nouveau en grève, si des révocations ou suspensions sont prononcées, et si le Gouvernement ne tient pas ses promesses.

La situation est extrêmement grave ; elle est également très difficile pour le Gouvernement, si M. Simyan ne donne pas sa démission.

Les P. T. T. ne veulent plus, à aucun prix, de ce sous-secrétaire d'Etat.

### A LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

Paris, 26 mars.

La Confédération générale du Travail s'agite énormément depuis hier soir.

D'un côté, elle pousse les P. T. T. à déclarer de nouveau la grève, en présence de l'attitude du gouvernement, et, d'un autre côté, elle pousse tous les syndicats ouvriers à déclarer la grève générale, si les P. T. T. sont obligés de se mettre de nouveau en grève parce que le Gouvernement ne tient pas ses promesses.

## Conseil de Cabinet

Paris, 26 mars.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se réuniront demain matin, à 10 heures, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Clémenceau.

Cette réunion extraordinaire des Ministres est provoquée par les nouvelles menaces de grève des P. T. T.

## A L'ÉLYSÉE

### Longue Conférence

Paris, 26 mars.

M. Clemenceau, président du Conseil, et M. Barthou, ministre des Postes et Télégraphes, se sont rendus ce matin, à l'Elysée, où ils se sont entretenus longuement avec le Président de la République.

Rien n'a transpiré de cette conférence avec M. Fallières.

## Les Evénements des Balkans

### *LE CONFLIT*
### AUSTRO-SERBE

### L'annexion de la Bosnie Herzégovine

Vienne, 26 mars.

Le Gouvernement autrichien a reçu du Cabinet de Saint-Pétersbourg un télégramme annonçant que la Russie reconnaissait l'annexion de la Bosnie Herzégovine.

## LE PARLEMENT

### Chambre des Députés

### Réunion dans les Bureaux

*Nomination*
DE
LA COMMISSION D'ENQUÊTE
*sur la Marine*

La Chambre s'est réunie ce matin, dans ses bureaux, pour procéder à l'élection des 33 membres qui doivent faire partie de la Commission d'enquête sur la Marine.

Aussitôt après l'élection des trente-trois membres, la Commission d'enquête s'est réunie immédiatement, et a procédé à la formation de son bureau.

M. Delcassé a été élu président de la Commission d'enquête.

***Séance publique***

*Présidence de M. BRISSON*

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

### LA GRÈVE DES P. T. T.

### Interpellation Rouanet

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Rouanet sur les poursuites disciplinaires décidées par le Gouvernement contre le Comité de la grève des P. T. T.

M. Rousnet député socialiste unifié de la Seine, développe son interpellation.

L'orateur soutient que le Gouvernement manque à ses promesses, en poursuivant les auteurs du Manifeste des Postes qui a été placardé sur les murs de Paris.

« M. Clemenceau, dit l'orateur, n'a-t-il pas tenu les propos suivants en recevant la délégation, parlant au nom de l'A. G. des P. T. T.

« Dans toute grève, lorsque les patrons viennent me trouver, je les engage à faire preuve de bienveillance ; c'est vous dire, qu'en l'occurrence, le Gouvernement s'efforcera d'être conciliant. Il en a déjà fait preuve en ne prononçant aucune révocation. »

L'orateur fait remarquer que le Gouvernement s'engage dans une mauvaise voie en prononçant des peines disciplinaires qui lui paraissent nécessaires

M. Barthou

ministre des Postes et Télégraphes, monte à la tribune et soutient que le Gouvernement ne manque pas à ses promesses en poursuivant les signataires du Manifeste.

« Cette affiche, dit l'orateur, ayant paru le lendemain de la reprise du travail, constitue un nouveau manquement très grave à la discipline. »

« Le Gouvernement, dit en terminant M. Barthou, ne peut et ne doit pas tolérer des faits d'une gravité exceptionnelle.

M. Charles Benoist succède à M. Barthou.

L'orateur réfute certains arguments du ministre des Postes.

M. Charles Benoist termine son discours en déclarant que le Gouvernement par l'incohérence de sa politique a réussi à provoquer dans l'Etat un désordre épouvantable et une anarchie considérable.

Le Président du Conseil monte à la tribune.

M. Clemenceau commence par contenir que le Gouvernement ne peut pas admettre que des fonctionnaires tiennent le langage suivant :

« Nous-ès à bout par la malveillance, la grossièreté et l'autoritarisme de M. Simyan nous avons été acculés à la cessation du travail.

« Aujourd'hui, disciplinés et dévoués à nos fonctions, comme nous l'étions hier, nous avons décidé de reprendre la besogne journalière ; nous ne reconnaissons plus M. Simyan comme chef.

« Nous avons la promesse de voir disparaître son œuvre néfaste. C'est la légitime revanche du droit contre l'arbitraire. »

M. Clemenceau ajoute :

« Si la Chambre admet que le Gouvernement doit permettre aux fonctionnaires de dire : « Nous ne reconnaissons plus tel ministre pour chef, » elle n'a qu'à renverser le Cabinet.

« Aucun membre du Gouvernement ne restera au pouvoir si la Chambre donne raison aux Postiers. »

### Les Ordres du Jour

La clôture de la discussion est prononcée.

Le président donne lecture des ordres du jour déposés.

*Ordre du jour Dumont*

Le président commence par mettre aux voix l'ordre du jour déposé par M. Charles Dumont, député radical du Jura, et qui est ainsi conçu :

La Chambre, résolue à ne pas tolérer la grève des fonctionnaires, mais regrettant l'attitude indécise du Gouvernement, passe à l'ordre du jour.

Le scrutin donne les résultats suivants :

| | |
|---|---|
| Nombre de votants | 469 |
| Majorité absolue | 235 |
| Pour l'adoption | 471 |
| Contre | 198 |

L'ordre du jour de M. Charles Dumont est repoussé par 127 voix de majorité.

*Ordre du jour pur et simple*

Le président met ensuite aux voix l'ordre du jour pur et simple qui est proposé par plusieurs députés.

Cet ordre du jour, qui est repoussé par le Gouvernement, est repoussé également par la Chambre.

*Ordre du jour Chaigne*

Enfin le président met aux voix l'ordre du jour déposé par M. Chaigne, député radical de la Gironde.

Cet ordre du jour est accepté par le Gouvernement.

La première partie est ainsi conçue :

La Chambre, résolue à donner un statut légal aux fonctionnaires,

est adoptée par mains levées.

La deuxième partie ainsi conçue :

..... mais excluant formellement le droit de grève,

est adoptée par 470 voix contre 63.

La troisième partie est adoptée par 341 voix contre 237.

La séance est ensuite levée et renvoyée à lundi.

## SÉNAT

*Présidence de M. DUBOST*

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

### Interpellation Delahaye

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Dominique Delahaye sur les moyens de mise en œuvre des quatre vœux du syndicat du commerce des vins de Champagne.

Le sénateur conservateur de Maine-et-Loire développe longuement son interpellation qui occupe toute la séance.

A 5 heures, le Sénat lève la séance et s'ajourne à mardi.

### AVIS DE DÉCÈS

Mme Thérèse Paoli, née Nardini et M. Dominique Paoli, négociant et leurs enfants ; Mme veuve Raphaël Nardini, rentière ; MM. Joseph et Roch Stella, négociants à Porto Rico ; M. Ange-François Paoli, négociant et Mme Paoli, née Stella et leurs enfants ; M. Ambroise Antonetti, ancien juge de paix, et ses enfants, de Nevis ; M. Antoine Nardini, architecte ; M. Antoine Etnori, propriétaire et Mme Etnori, née Nardini et leurs enfants, de Portovecchio ; M. Antoine Bonfanti, professeur au Lycée et ses fils ; M. Louis Nardini, conseiller de préfecture et Mme Nardini, née Grudeli ; M. Fortuné Renoux, capitaine au recrutement et sa fille, de Marseille ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

*Mademoiselle Marie Stella*

leur fille, belle-fille, petite-fille, nièce et cousine germaine décédée à Bastia, le 26 mars 1909, à l'âge de 20 ans, et les prient d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, 27 mars, à 4 heures du soir.

On se réunira à la maison mortuaire, rue de l'Opéra, numéro 19.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.


*Société Forestière*
d'Isolaccio et Serra
Pietrapola-les-Bains
*Vente de bois en grume ou débité*
CHÊNE, HÊTRE, CHATAIGNIER, AULNE
Débits de toutes sortes sur commande pour construction, menuiserie, ébénisterie.
Meubles bruts,
Lits, Tables, Armoires, etc.
*Charbon de bois et bois à brûler*
Entrepôt : à Ajaccio, chez M. Antoine Micali.

SOCIÉTÉ DES RHUMERIES DES ANTILLES
RHUM
GRANDS MORNES
*Very Old Gets Rhum (Antilles)*
Ce RHUM, d'une supériorité incontestable, se recommande AUX CONNAISSEURS et GOURMETS par son parfum agréable, sa haute finesse, sa vieillesse.
Très recommandé par les SOMMITÉS MÉDICALES, il est devenu le cordial préféré des familles, de MM. les Officiers, fonctionnaires, colons et de tous ceux qui, soucieux de leur santé, exigent un article pur et de distillation rectifiée.
Le Rhum GRANDS MORNES ne se vend qu'en carafes de forme *triangulaire* avec acquit blanc de la régie garantissant l'origine.
Importé par MM. GET FRÈRES, Inventeurs du Pippermint.

Avis aux producteurs de vin
Afin de faciliter l'exportation des vins de Corse sur le continent français M. A. Padovani, agent maritime à Bastia, vient d'établir des tarifs à prix très réduits entre Bastia et les villes du réseau du chemin de fer de Paris, Lyon, Méditerranée et Paris.
Dans ces tarifs sont compris tous les frais de transport et de transit à Marseille, sauf les droits d'octroi et de régie.
Pour 1 bordelaise vin 250 kil. de Bastia à Paris 16.75.
Pour 2 bordelaises vin 500 kil. de Bastia à Paris 32.75.
Pour 4 bordelaises vin 1000 kil. de Bastia à Paris 61 00.
Pour un demi muid 600 kil. de Bastia à Paris 39.75.
Adresser les expéditions à M. A. Padovani, gare Maritime, Bastia.

FABRIQUE
de CARREAUX mosaïques
au ciment comprimé
unis, à dessins, scaiti-marbre
*Grand choix de dessins et couleurs*
TUILERIE ET BRIQUETERIE MÉCANIQUES
TUILES ET BRIQUES SUPÉRIEURES
*en tous genres*
Production : 10.000 pièces par jour
CHAUX GRASSE
de qualité supérieure
CHAUX HYDRAULIQUE. — CIMENTS
Plâtres
Fers et Aciers en barres
Fers à planchers I
BOIS DE CONSTRUCTION
*Madriers, Plateaux,*
*Chevrons, Liteaux, Lattes*
Magasins de vente : Bastia, 2, Avenue Carnot ; Corte, Nouvelle Traverse
F. CHARDON & Cie
*Fournisseur (Corse)*

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES

REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI

ALBERTINY ET Cie

NICE ET CANNES

**Cordonnerie Modèle**
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGENE PERICCHI, propriétaire

*Saison Printemps-Eté 1908*

Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures d'Eté en toile
en noir et couleur, dernière mode
*Choix considérable de Pantoufles*

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriqués exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.



*La Maison se charge des réparations*

**MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, T et de fer, Rennes artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
*Appareils Sanitaires*
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Gardo, 1

LA
POUDRE BESSIÈRE
est le seul remède vraiment EFFICACE et INFAILLIBLE que doivent employer tous les malades atteints d'une maladie de l'estomac, du foie, des reins, des intestins, de constipation dont les CONSÉQUENCES : le *manque d'appétit*, la *migraine*, la *gastralgie*, le *ballonnement*, etc., sont des plus graves.
De tous ceux, et ils sont nombreux, qui ont essayé cette merveilleuse poudre, beaucoup vous diront que : si leur estomac et leurs intestins fonctionnent bien aujourd'hui, c'est à elle qu'ils le doivent et qu'ils en adoptent définitivement l'usage.
Interrogez toutes les mères de famille soucieuses de la santé de leurs enfants, et demandez leur, avec quoi elles les purgent ? Unanimement elles vous répondront :
avec la POUDRE BESSIÈRE
Pourquoi avec celle-là ? parce qu'elle est non seulement souverainement TONIQUE, mais encore LAXATIVE, PURGATIVE, DÉPURATIVE, en provoquant, sans aucune douleur ni échauffement, une abondante et saine évacuation des matières contenues dans les intestins.
Parce que son goût agréable en fait une friandise pour eux, étant très sucrée.
Prix de la boîte : 1 fr. ; 1 fr. 25 franco
Dépôt : Pharmacie Centrale d'Ajaccio (Corse)
*Essayez et vous conviendrez de son Efficacité Surprenante*
CHLORO-ANEMIE, TUBERCULOSE, CONVALESCENCE
Tout état de langueur et d'anaigrissement ayant pour cause la dénutrition trouve une guérison prompte et certaine par l'emploi du
VIN DE VIAL — Goût, Vue et Viande — Lacto-Phosphate de Chaux

ANCIEN CABINET PRADIER
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
des Asyles
PUGNATORE
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION SES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, en face
Maison Rocca-Serra

*Le Directeur-Gérant,*
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour teindre seule ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Toujours dans la maison
ESSAYEZ-EN !
Le Paquet : 40 Centimes

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI, Corte (Corse)

*Pétrole Raffiné d'Amérique*
Marque LE LION
Qualité supérieure, sans fumée et inodore
3 fr. 50 le Bidon de 18 litres et demi
*Prix spécial pour le gros*
En vente chez MM. L. N. Mattei et Cie

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 87 — DIMANCHE 28 MARS 1909

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | un an | 6 mois | 3 mois |
|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. |
| Autres Départ. | 22 » | 12 » | 6 » |

Union postale, et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00172

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

*LE CALENDRIER*

Fête d'Aujourd'hui : Saint Parelos.
Soleil (heure officielle)
Lever, 5 h. 25 m. — Coucher, 5 h. 51 m.
Premier quart., le 28 — Pleine Lune, le 5.
Fête de Demain : Saint Second.

*27 MARS*

CONTE DU DIMANCHE

## LE GLOBE
### *DE GRAND'MÈRE*

C'était un antique globe de cristal, qui, sur un socle de bois noir, ceinturé d'une chenille verte, pour empêcher la poussière de passer, défendait des injures du temps la pendule de mariage de mes grands parents, laquelle représentait « Estelle et Némorin » avec deux colombes se becquetant.

« Estelle, Némorin, » la pendule, le globe se confondaient dans ma vénération enfantine, reflétant celle de leurs propriétaires. Un bronze de Clodion, une horloge de Boule n'eussent pas eu pareil prestige.

Quand ma grand'mère arrivait à sa campagne, son premier soin, avant même d'ôter son chapeau, était d'aller à la cheminée, et d'enlever le globe qu'elle posait sur la table.

— N'y touche pas surtout, petit !

Le ton et le regard qui l'accompagnait me pénétrait d'une salutaire appréhension et je demeurais pétrifié sans oser remuer un doigt tant que durait l'opération du remontage (dix tours, pas plus), ruminant les pires catastrophes.

Si le chat sautait sur la table pour fêter sa maîtresse et faisait chavirer le globe ? Si un tableau se décrochait et tombait dessus ? si !... si !...

J'en avais la chair de poule, et je me tenais à distance respectueuse, afin de ne pas être compromis dans l'accident.

Quand tout était remis en ordre, je respirais plus librement, et grand'mère me disait souriante :

— Maintenant nous allons dire bon jour à Catherine.

C'était une grosse bouteille carrée contenant une liqueur d'orange de sa composition dont on m'accordait un dé à coudre aux grandes solennités.

Le remontage de la pendule en était une !

***

Je n'étais plus un petit garçon, j'étais revenu de bien des choses : — je fluissais ma rhétorique !

« Estelle, Némorin, » la pendule, le globe, voire même Catherine, avaient perdu de leur importance ; en revanche, le sexe en avait beaucoup gagné, et, entre camarades, on répétait volontiers à l'instar de Dupuis dans la *Périchole* :

Les femmes, les femmes,
Les femmes, il n'y a que ça,
Tant que la terre tournera,
La femme toujours régnera.

Cependant, malgré mon aplomb, mes poils follets, mes allures conquérantes, j'étais encore fort novice, mais mon innocence commençait à me peser et je comptais bien prendre mes grades avant la rentrée, d'autant que mes vacances étaient fort émoustillées par une petite cousine beaucoup plus délurée que moi sous son air ingénu.

Annette sortait du couvent, elle ne savait pas grand chose et paraissait fort émerveillée de ma science, bien que son sourire moqueur démentît parfois ses exclamations laudatives. Mais en certaines matières, les plus naïves en remontreraient à un bachelier... et je ne l'étais pas encore.

Au fond, me prenait-elle bien au sérieux ?

J'aurais voulu tirer la chose au clair, « je n'avais pas l'ose, » selon une locution enfantine, et elle me glissait entre les doigts aux moindres travaux d'approche.

L'heure et le lieu étaient cependant favorables, les grands bois silencieux, le clos fermé de haies vives, le tapis d'herbe tendre, les pommiers tentateurs, tout incitait au péché les petites filles d'Eve

Et l'on allait quitter à jamais tout cela

Le domaine familial était exproprié et le déménagement prochain absorbait mes grands parents désolés, qui, tout soucieux du sort de leurs vieux meubles, oubliaient un peu de surveiller les jeunes gens, et si j'avais été plus hardi...

***

Le jour du départ était arrivé et je n'avais pas encore brûlé mes vaisseaux.

Ce mobilier désuet de plusieurs générations était livré aux déménageurs, les plus vénérables reliques étaient empilées dans la tapissière, sous la garde d'un vieux domestique ; quant à la fameuse pendule, elle était sur les genoux de grand'mère, dans le petit omnibus de famille, et grand-père l'avait ici faire vis-à-vis avec le globe. Mais quand on voulut nous y faire monter aussi, nos places étaient envahies par tant de choses précieuses, dont les deux époux ne pouvaient se résigner à se séparer, qu'il leur sembla encore moins dur de sacrifier leurs petits-enfants.

— Ils pourraient monter dans la tapissière, proposa l'un.

— Elle est déjà bien remplie.

— Moins que l'omnibus..., puis ils sont jeunes et peuvent se serrer.

— Certainement, grand-père ! Venez donc, Annette.

J'étais transporté à la pensée de ce trajet en tête à tête, car Pierre était sourd comme un pot, et les rideaux de cuir, les paquets seraient un écran protecteur favorable à mes audaces.

Bien vite j'avais installé la cousinette et m'installai près d'elle.

— Nous sommes très bien, grand'mère, lui criai-je triomphalement en refermant la portière.

J'aurais dû avoir le triomphe plus modeste !

Grand'mère qui avait de forts bons yeux, malgré ses lunettes, jugea ma joie intempestive et ouvrit la bouche pour nous faire redescendre, mais elle se ravisa et, comme grand père se disposait à se hisser près d'elle :

— Ce globe va bien te gêner, mon vieux, donne-le donc aux enfants.

— S'ils allaient le casser !

— Ils ne le casseront pas s'ils se tiennent tranquilles.

— Tu entends Joseph, je te le confie ! aie soin qu'il arrive intact.

Consterné, je reçus le malencontreux dépôt qui réduisait à néant mes velléités belliqueuses.

L'omnibus passa majestueusement devant nous, grand'mère souriait héroïquement, car au fond elle tremblait pour ces deux fragilités...

Oh ! ce globe !!

Vous doutez-vous de ce que peut être la situation empêtrée et ridicule d'un amoureux avec un pareil objet sur les bras !!

Je me rappelais malgré moi un spirituel dessin représentant un pauvre homme en habit qui s'escrime sur un sucrier tenu par une belle dédaigneuse.

LÉONIDE : Le supplice de la pince à sucre... et devant la femme qu'il aime le malheureux !!!

Je devais avoir l'air aussi bête, mais Don Juan lui-même eût-il été plus malin avec un semblable accessoire ?

Pour comble, jamais Annette, qui me riait au nez, ne m'avait paru plus jolie. Jamais je ne m'étais senti plus éloquent et si j'avais eu les mains libres ..

Mais dès que je m'ébauchais le moindre geste :

— Prenez garde, cousin, vous allez casser le globe de grand' mère ! disait-elle avec un effroi comique.

J'essayai de le fourrer sous la banquette, il était trop haut ! Dessus, il fut entré en contact avec une antique bassinoire de cuivre ou une Jeanne d'Arc en bronze doré d'un voisinage très dangereux.

J'enrageais !

Annette s'amusait follement. Elle ôta son chapeau pour en coiffer le sus-dit objet, elle l'enveloppa de son châle.

— On dirait que vous bercez un poupon !

Furieux j'arrachai ces oripeaux.

Allons, ne faites pas le méchant, je veux vous débarrasser un peu.

Belle avance ! elle s'en servait comme d'un bouclier à la moindre tentative de rapprochement.

— Prenez garde au globe de grand'mère, cousin !

— On pourrait en faire un aquarium avec des poissons rouges ! dit-elle en le retournant.

Puis elle s'en coiffa comme d'un casque et sa jolie frimousse apparut à la paroi transparente remplaçant agréablement celle d'Estelle.

— Eh mais ! si je remplaçais Némorin ?

Ce fut une inspiration !

Ah ! si grand'mère nous avait vus !

Nous étions un peu à l'étroit, car nos lèvres se touchaient, mais je ne m'en plaignais pas

— Cousin ! cousin ! protestait la pauvrette, cherchant vainement à se dégager.

— Prenez garde, cousine, vous allez casser le globe de grand' mère.

Elle était trop bonne petite fille pour cela !

Le vieux globe, indulgent aux amours, qui abritait complaisamment les ébats des oiseaux de Vénus et les voyait se becqueter sans scandale depuis un demi-siècle, ne nous trahit pas par la moindre fêlure et je pus le remettre intact aux mains de sa vénérable propriétaire.

— Il ne vous a pas trop gênés ? demanda-t-elle malicieuse.

Et je répondis avec aplomb :

— Non, grand'mère. Pas du tout.

H.-A. DOURLIAC.

Lire à la troisième page
« NOS TÉLÉGRAMMES »

84. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## Le Testament Volé

PAR HENRY BERTHIER

DEUXIÈME PARTIE

III

LES COMPLICES

— Des menaces ?

— Pas encore... pour le moment de même : je veux prévenir seulement.

— Enfin, que voulez-vous ?

— Il me faut d'ici mille francs de rente ma vie durant, pas plus, pas moins ! J'ai dit : cinq mille ; je n'accepterai pas cinquante centimes de moins, tenez-vous le pour dit.

— Cinq mille francs de rente ! fit Maquart. Où voulez-vous que je prenne pareille somme ? Je ne suis pas riche.

— Voulez-vous vous taire ? dit Antoine grossièrement, à qui sont-ils vos prêteurs ? vous n'êtes pas riche ! A quoi vous sert alors cet énorme coffre fort que je bergne depuis mon entrée ici et qui doit contenir un joli magot, car on bourre fort ? D'ailleurs, je n'ai que faire de capitaux... vous me fournirez les rentes par tiers-mois, douze cent cinquante francs tous les trois mois, voilà qui est entendu.

— Antoine, nous allons nous fâcher !

— Je ne vous le conseille pas, Maquart !

— En somme, le service que vous m'avez rendu...

— Il s'agit bien du service que je vous ai rendu... dit Antoine. Une vétille !.. C'est de vente, surtout, qu'il s'agit... Le vente ! à la bonne heure ?

— Que voulez vous dire ?

— Vous me comprenez bien...

— Non... sur ma parole.

— Eh bien ! je vais m'expliquer mieux. Ecoutez donc.

Antoine alors, sans plus de paroles, tira de sa poche un journal, qu'il déplia lentement, sans cesser d'observer Maquart, qui pâlit et se troubla, si maître de lui qu'il fût.

— Ecoutez ! reprit Evrard ; écoutez ! Il lut :

« ÉPILOGUE DU DRAME D'ARGENTEUIL »

— Ah ! fit Antoine, il me semble que vous connaissez à ma comprendre. Poursuivons !

Il continua sa lecture :

« La cour d'assises de Seine-et-Oise, siégeant à Versailles, a condamné, hier, aux travaux forcés à perpétuité, le nommé Landry Lamarche, reconnu coupable d'assassinat, avec préméditation, sur la personne de M. André Barbequet, banquier à Orléans, et accusé de rapt d'enfant. Le jury a cru devoir accorder les circonstances atténuantes à l'accusé qui méritait la mort. Malgré les recherches les plus actives, la police n'a pu retrouver l'enfant que Landry Lamarche avait emmené avec lui à l'auberge du Soleil d'Or. Landry Lamarche, au cours des débats, a joué l'imbécillité avec une habileté surprenante. Cet homme est, au surplus, un odieux scélérat, complètement organisé pour le crime... Les médecins légistes n'ont pu trouver trace d'aucune responsabilité de ses actes.

» On n'explique pas la clémence du jury qui a fait de sentimentalisme à faux ; il a été influencé, tant par le passé de l'assassin que par ses dénégations hardies. Landry Lamarche était bien véritablement ch valier de la Légion d'honneur et médaillé de la médaille militaire. Il sera rayé des cadres de ses deux ordres. Comment cette enfant innocente qui vivait avec Landry Lamarche depuis plusieurs années se trouvait-elle entre ses mains ? Qu'est-elle devenue ? Il est peu probable qu'on le sache jamais. Il est vraiment fâcheux qu'avec les fonds dont l'administration dispose, avec les ressources de tout genre qui sont entre ses mains, de pareilles affaires mystérieuses, dont s'émeut l'opinion publique, puissent se produire encore. Peut être y a-t-il, en ce moment, dans un coin de la France, une mère affolée, qui pleure sur son enfant qu'elle ne doit plus revoir ! En vérité, et sans le répéterons jusqu'à la satiété, cela est déplorable ! Il est grand temps que des réformes soient faites dans l'administration. Elles sont urgentes et le public les réclame ! Nous avons qu'un de nos plus jeunes députés compte adresser, prochainement, à la Chambre, une interpellation, à ce sujet, au ministre. »

— Eh bien ? demanda Maquart qui avait écouté cette lecture avec la plus grande attention.

— Eh bien, la lecture de ce journal m'a tout appris, répondit Antoine.

— A savoir ?

— A savoir qu'il n'y a pas eu, seulement, comme je le supposais, enlèvement d'enfant au Soleil d'Or, mais crime !

— Après ?

— Et enfin, que le vrai meurtrier du sieur André Barbequet, banquier à Orléans, c'est vous, Maquart !

— Il faudrait le prouver.

— Je crois, mon complice, que ce ne serait pas difficile !.. Mais ce n'est pas de mon ressort. La police serait infiniment satisfaite, croyez-le, si elle pouvait prendre sa revanche et trouver le vrai coupable... si elle pouvait avoir le mot de cette énigme... Il suffirait pour cela, il me semble, que je raconte la pure et simple vérité, que je révèle l'existence de cet enfant. N'est-ce pas vrai ? J'ai mes raisons de ne pas le dire encore, mais vous commencez à me le dire assez. Oui, c'est vous qui avez tout fait. Dans quel but ? Je l'ignore et ne m'en soucie guère. Toutefois, je veux assurer mon repos, car, si vous avez risqué ce coup là, ce n'est que pour rien. Or, vous savez bien... Ça va vous rapporter gros.

(*A suivre*).

# LE RELÈVEMENT de la Corse

## ENFIN !!

Enfin, cette fois-ci, nous le tenons, ce bon relèvement, qui est déjà presque aussi célèbre que cette fameuse sardine qui boucha jadis l'entrée du port de Marseille !

Avez-vous reçu, chers Contribuables Corses, vos feuilles d'impositions pour l'année 1909 ? Lisez-les et comparez-les avec celles de 1908. Vous y constaterez, sans trop de difficultés, LE RELÈVEMENT TRES SENSIBLE DE TOUTES LES COTES... foncières, mobilières et autres !!

Si, après cela, vous n'êtes pas satisfaits, c'est que réellement vous avez remplacé les anciennes qualités de vos ancêtres par une patience et une indifférence d'un modernisme décourageant...

# Propos d'actualité

## Le Chapeau de Madame

*Dans le rapport officiel que vient de publier M. Bruneau sur les pourboires du ministère de la Marine, on relève un chapitre particulièrement suggestif : achat des fleurs, blanc-sage et objets de toilette de son Excellence Monsieur le Ministre.*

*La Marine française n'a pas de traditions, dit-on, mais elle a conservé les appointements et les navires, mais en revanche, les vases de Sèvres qui décorent le boudoir de madame et de monsieur le Ministre ont été constamment entretenus de fleurs fraîches. Le total en a été, dit M. Brousse, de plus de 7.000 francs en trois ans. — Une misère !*

*M. Thomson a déjà répondu à ceux qui s'étonnaient de cette prodigalité, qu'il n'avait fait qu'imiter ses prédécesseurs. Parbleu ! nous le soupçons bien !*

*Il n'y a pas qu'à la Marine où les notes de fleurs, bibelots et parfums sont portées au compte de la Printanière. On y ajoute souvent les menus méfaits de toilette de madame, un coupon de dentelles, une robe de soie, un bijou, une poniche... tout cela sous dans le compte « matériel » ou « ameublement. »*

*On m'a raconté à ce sujet une mésaventure qui est arrivée à la délicieuse moitié d'un de nos ministres. La voici :*

*Ce fut une mémorable crise de nerfs : le ministre entier en tremble. On parle de mesures disciplinaires, de révocation ; mais force fut bien de reconnaître que le coupable n'avait fait qu'obéir à la consigne : le règlement est formel : « Tous les pois ou paquets confiés aux hommes de service doivent être transportés dans une manche ; sous aucun prétexte ils ne seront tenus à la main... »*

*Mais si j'ai dévoilé que le franc homme qui aussi si bien travaillé était vraiment trop bête pour demeurer au service de Madame, et depuis, il est affecté au service de l'Administration. C'était bien son tour !*

A. CAPELLO.

# Cour d'Assises

Audience du 27 mars 1909

*Présidence de M. GABRIELLI, conseiller*

## Meurtre

L'audience est ouverte à midi et demie.

Deux jurés, MM. Lombardi Philippe, commerçant à Cervione, et Cristiani Jean, instituteur en retraite, ayant produit des certificats de maladie, sont dispensés du service par la Cour, le fait, dans ces conditions, [illegible] lui a été [illegible].

La séance est donc suspendue et reprise à 3 heures de l'après-midi.

MM. de Zerbi Georges et Lazarotti Jean-Augustin complètent la liste du Jury.

⁂

Corticchiato Ange-Pierre est accusé d'avoir volontairement donné la mort à son homonyme Corticchiato Ange-Pierre dans les circonstances suivantes :

### Acte d'accusation

Le 20 avril 1908, Corticchiato Ange-Pierre de Martin, Sourbonchi Antoine et Catroli Dominique, cultivateurs à Cattelicciola-Corticchiato revenaient de la gare de Mezzana où ils avaient accompagné un voyageur. Quand ils étaient près de la maisonnette du chemin de fer, à 100 mètres environ de la gare, ils firent la rencontre de Corticchiato Ange-Pierre de François et de Sourbonchi Jean-Dominique. En les apercevant Corticchiato Ange-Pierre de Martin, s'écria : « Vive les radicaux ! A bas les légers ! » A son tour Corticchiato Ange-Pierre de François, cria : « Vive la légère ! A bas le conseil, » faisant allusion au mariage d'Ange-Pierre de Martin. S'adressant ensuite à un eucalyptus, l'accusé abattit son fusil et coucha en joue Ange-Pierre de Martin. Celui-ci tourna le dos en disant : Tire si tu veux ». Sourbonchi Jean-Dominique et Sourbonchi Antoine se placèrent entre les deux adversaires et purent éviter un malheur immédiat. A cette époque Corticchiato Ange-Pierre de Martin habitait la plaine.

Le 1er mai 1908, vers trois heures de l'après-midi, il monta au village, se rendit dans la buvette de Nicolaï Françoise, chez lequel il laissa son fusil, puis sortit vers cinq heures du soir en compagnie de Melgrani Ignace, se rendit dans une autre buvette et remonta à ce dernier la scène de la gare. Quelque temps après, ils se séparèrent, et, pendant que Corticchiato s'arrêtait chez Nicolaï où il reprenait son fusil, Melgrani s'arrêtait un instant avec l'accusé qui se trouvait sur le chemin vicinal d'où il avait pu surveiller les divers mouvements. L'accusé demanda à Melgrani quel avait été le sujet de sa conversation, mais Melgrani lui répondit qu'il lui en parlerait plus tard et s'éloigna en même temps que Sandaniani Jean, Ferrandi Jean Antoine et d'autres. Corticchiato Ange-Pierre de François s'assit sur le parapet qui borde la route vicinale et contrôla un tour de son fusil et fit feu sur Corticchiato Ange-Pierre de Martin, mortellement blessé, put gagner son domicile situé seulement à vingt-cinq mètres de distance, où il succombe le lendemain à huit heures du matin. Avant de mourir, il a pu déclarer à la gendarmerie que son agresseur lui avait adressé le premier la parole en le traitant de cornard, et qu'il s'était contenté de répondre : « Tu peux donc te dispenser de me parler ». Ce serait à ce moment que l'accusé aurait fait feu sur lui et l'aurait blessé. Le victime portait à l'abdomen une plaie faite par une arme à feu, dont la projection avait perforé l'estomac et le pancréas et était allé se perdre dans la masse musculaire sacro-lombaire gauche. L'accusé qui avait immédiatement pris la fuite a été repris le 17 août suivant, en état d'ivresse, près de Tolla, par des personnes de Catroli Corticchiato, contre lesquelles il avait proféré des menaces de mort, et qui, après l'avoir désarmé l'ont remis entre les mains de la force publique. Il a complètement dénié le soir du 11 avril et soutient que le soir du crime, la victime après l'avoir interpellé la première a aussitôt dirigé son fusil contre lui et fait feu. Il ajoute qu'il a seulement ripposté à cette agression inattendue.

Ce système de défense est en contradiction avec toutes les données de la procédure.

⁂

M. Angeli, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Me S. de Carbuccia et Farinole sont entendus tour à tour dans la défense.

### Interrogatoire

L'accusé nie avoir préméditié son crime. Il déclare qu'il n'a tiré qu'après avoir essuyé le feu de son adversaire et pour se défendre.

⁂

Après l'interrogatoire, Me Moretti demande acte à la cour de ce qu'il se constitue partie civile au nom de la veuve Corticchiato.

Acte est donné à Me Moretti de sa constitution.

### Les Témoins

Sourbonchi Jean-Dominique. — C'était l'époque des élections. Le victime disait : « Evviva e fuchine, à bas la légère ! » — Vivent les cornards, répondit l'accusé — Tire, si tu veux, réplique la victime ». L'accusé le mit en joue. Mais la victime, lui tourna le dos et s'en alla. L'accusé m'a mêmeé pendant qu'il était au maquis et j'ai contribué à sa capture.

Catroli Dominique et Sourbonchi Antoine font des déclarations identiques à celle de Sourbonchi Jean-Dominique.

L'audience est levée à 6 heures et demie et renvoyée en continuation à lundi.

# Gazette Militaire

## EXERCICE DE MOBILISATION

Un exercice de mobilisation a eu lieu hier au 163e régiment d'infanterie et plus particulièrement pour le 4e bataillon.

Nous croyons savoir que le Colonel, gouverneur provisoire, a été très satisfait.

La partie théorique a été examinée le matin. L'après-midi a été consacrée à une expérience de mobilisation d'une compagnie (3e compagnie, capitaine Bou), qui a été portée à l'effectif de guerre par l'adjonction des hommes des autres compagnies figurant les réservistes. En quelques heures — alors qu'en réalité on aurait à sa disposition plusieurs jours — la compagnie a été prête à partir.

Cet exercice, succédant aux marches d'épreuve, prouve que notre garnison est prête à toute éventualité. Avec une organisation aussi parfaite, le caractère national aidant, nul doute que la Corse ne puisse résister victorieusement à toute attaque ennemie.

# MUSIQUE MILITAIRE

*PLAGE SAINT-NICOLAS*

*Programme du 28 mars, à 2 h. 1/2*

| | |
|---|---|
| Marche des p'tits rats, | Andrieu. |
| Ouverture de Concert, | Andrieu. |
| Petite Fleur, | G. Marie. |
| Le Petit Duc, | Leoncavallo. |
| La Source, mazurka, | Delibes. |

*Le Chef de musique,* X. LEONE.

# Fête Foraine

On annonce, pour le 18 avril, dimanche de Quasimodo, une fête foraine sur la place du Théâtre au profit des Ecoles catholiques libres.

Cette fête populaire est appelée à un éclatant succès, et c'est en foule que Bastia s'y rendra, attirée par les toutes nouvelles et nombreuses attractions du programme.

Signalons dès maintenant l'arrivée d'un grand manège de chevaux de bois, que l'on fait venir pour la circonstance, et qui fera la joie des enfants de la ville.

# Bulletin Financier

Paris, 27 mars 1909.

Marché de nouveau faible en raison des difficultés soulevées par l'Autriche dans le règlement du conflit austro-serbe. Quant aux affaires, elles ont été absolument nulles. A l'exception de la Rente Française stable à 97.15, les autres Fonds d'Etats sont en recul plus ou moins accentué. La Serbe perd [illegible] à 76.35 ; la Turc revient à 90.35 ; l'Extérieure à 90.10. Les différentes valeurs russes sont tourmentées ; le 4 1/2 1909 finit à 90 frs. Les Sociétés de Crédit sont calmes et fermes. La Société Lyonnaise fait 1.321 ; l'assemblée du 29 mars à Lyon a voté toutes les propositions du Conseil et fixe le dividende à 55 frs par action nouvelle 25 frs de 25 souscrit et 30 frs de 25 représentés. La Crédit Foncier se tient à 750 le Comptoir National d'Escompte à 732 et la Société Générale à 672.

La Banque Centrale Mexicaine se négocie à 441.

Valeurs industrielles et de traction lourdement. Le Suez revient à 4.670, La Grande Russe est moins bien disposé. Thiras empêtrées bien tenue. Rio 1.717.

Au comptant officiel le Rio Azur est fermé à 868.

En Banque, les Wagons-Fourgons (de Barbey) qui de bonnes demandes ; Fenion à 245,50 et la part à 395. L'assemblée générale est convoquée pour le 2 avril prochain.

Hausse de l'action Comptoir Banque à 77.

Pour faire face à l'exercice en 1909, la Société des Etablissements Poliet et Chausson, 191, quai Valmy à Paris, émet 2.000 obligations à 500 de 500 frs garanties par tout l'actif social de la dite société qu'elle offre au public à 487,50 soit un revenu de 5.47 0/0.

Bonne tenue des actions des grands réseaux Français.

# Gazette Ajaccienne

*(De notre correspondant particulier)*

## Vol à l'étalage

Un individu demeuré introuvable s'est emparé d'un jambon de 3 à 4 kilos, suspendu à la devanture de la charcuterie de Mme Canavaggio Julie, 6 rue Roi de Rome.

La vol a été commis vers 3 heures du soir, une femme s'est mise à la poursuite du voleur, mais n'a pu le rejoindre.

Une enquête est ouverte.

## Nos Hivernants

Sont arrivés à Ajaccio :

Mme Gurney Bigher et famille (Angleterre) ; Comte et Comtesse Beauvoir ; M. et Mme Wunderlich ; M. et Mme Hertmann. (Allemagne) ; Sir Donald Macalister (Hôtel W).

Nous leur souhaitons la bienvenue.

## Au Théâtre

Une troupe de drame et comédie, sous la direction artistique de Mme Dargère, va débuter dans notre ville dans les premiers jours d'avril et nous donnera une série de magnifiques représentations.

Au programme : *La Tosca*, *la Fille du garde chasse*, *Sapho*, *Ruy Blas*, *le Chemineau*, *l'Instinct*, *comme femme*, *le docteur Jugo*, *Bonheur conjugal*, *la Terre promise*, *le Bureau*, *Prête moi ta femme*, etc, etc.

Ajoutons que cette troupe ira à Bastia, après son séjour à Ajaccio.

## Au Port

Le vapeur *Corsica* venant de Marseille est reparti pour Propriano.

Le vapeur *Golo* venant de Propriano est reparti pour Marseille.

## Etat Civil

NAISSANCES

Morelli Marie Joséphine. — Lanfranchi Camille. — Lambruschini Pascal.

DÉCÈS

Bartoli Eugénie, 2 ans. — Eugenio Joseph, 35 ans, boucher. — Tasso Vincent, 86 ans, sans profession.

### Musique Municipale d'Ajaccio

Place du Diamant

Programme du 28 mars, à 2 h. s.

| | |
|---|---|
| En Chempagne, p. r., | Treve. |
| Poète et Paysan, ouv., | Suppé. |
| Volupté, mazurka, | Bléger. |
| Rigoletto, fantaisie, | Verdi. |
| Gde marche du Tannhauser, | Wagner. |

*Le Chef de Musique,* TIBERI.

# BASTIA-SPORTIF

## Foot-ball association

Dimanche, 28 courant, sur la place Saint-Nicolas, de 7 à 9 heures du matin, se disputera entre les équipes premières du groupe sportif du 28e d'artillerie et du Sporting-Club Bastiais, un match de foot-ball association.

Si la lutte sera courtoise, l'acharnement que les teams mettront à remporter la victoire nous fait espérer une belle partie. Le public bastiais répondra, nous n'en doutons pas, à notre appel en venant assister nombreux à la première manche d'une série de matchs que se proposent de nous donner nos jeunes sportmen.

P. et V.

# Petite Gazette

**Variations Atmosphériques du 27 mars.**

*Thermomètre* — 7 heures du matin + 11°, à midi 14°5, à 4 heures du soir + 13°, Maxima 17°, Minima + 10°.

*Baromètre* — 7 heures du matin, 760 mm ; à midi, 754 mm. 5 heures du soir, 758 mm. Vent Dans la matinée, Léger.

Dans l'après-midi, Id.

Etat du ciel, le matin, Quelques nuages. l'après-midi, Id.

⁂

## Ecole de Médecine

Nous avons appris avec plaisir que M. Luciani Pierre fils de notre excellent ami le pharmacien des Terrasses, a subi avec succès son examen d'anatomie.

Nos meilleures félicitations au futur Docteur Pharmacien.

⁂

## Carnet mondain

On nous annonce de Nice les fiançailles de Mlle Magdeleine Luciani, la toute gracieuse fille de M. le docteur Luciani, médecin-major de 1re classe en retraite, officier de la Légion d'honneur, et de Mme née Vernini, avec M. François de Roca Serra, avocat, docteur en droit.

Nous adressons toutes nos félicitations aux fiancés et à leurs familles.

⁂

## Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui : M. Morucci 22, boulevard Paoli.

⁂

## Nouvelles maritimes

M. l'enseigne de vaisseau d'Ornano, du port de Brest, est désigné pour embarquer sur le *Vish-Long*.

⁂

## A Saint-Jean

Aujourd'hui, dimanche, à 4 heures, à Saint-Jean, après 1 a Vêpres, M. l'abbé Heymès, prédicateur du Carême, prononcera son sermon au profit de l'œuvre du Cercle Catholique d'ouvriers.

La quête sera faite par Mesdames de Chevarrier de Carbuccia, Pallicani, Bagnoli Giuseppi, Ricci-Muzio Olivi.

⁂

## Troupes coloniales

Sont inscrits sur le tableau d'avancement de 1909 pour le grade de colonel, M. le lieutenant-colonel Bonaccorsi ; pour le grade de lieutenant-colonel, MM. les chefs de bataillon Ansaldi et Boutiny ; pour chef de bataillon, M. le capitaine Colonna de Leca.

⁂

## Au Port

— Vap. « Liamone, » cap. Maury, de Livourne, 18 passagers, diverses.

⁂

## Avis

Le cabinet du docteur Luigi est transféré à la Villa F. M. Attieri, Casanelle. Consultations tous les jours de 1 à 3 heures. On peut aussi le demander à la pharmacie Luigi.

⁂

## Biagini Orosta

Voir à la 4me page l'annonce.

⁂

## A vendre

Un grand alambic, une presse à huile et à raisin, un fourneau et autres ustensiles à l'état de neuf.

S'adresser à MM. Nevo, 5, rue de l'Opéra, à Bastia.

⁂

## Avis

M. Pinelli Philippe, de Santo-Pietro-di-Tenda, hameau de Lavandajo, préviant les propriétaires de jaments ou d'ânesses qu'il a un âne, âgé de 6 ans, pour saillir les jaments, et un cheval, âgé de 4 ans, pour les ânesses. Ces deux bêtes sont de belle taille et bien constituées.

## Assistance Publique

Un concours pour dix places de commis des bureaux d'Alger aura lieu le 31 mai prochain, au siège de chaque préfecture, et pour le département de la Seine, à l'Office de l'Algérie, à Paris.

Le programme des épreuves comprend : une dictée, une composition d'écriture comportant la copie d'un tableau, des problèmes d'arithmétique, une composition française sur des notions d'assistance.

Pour tous renseignements s'adresser, soit à la Direction de l'Intérieur du Gouvernement Général, soit à la Préfecture de chaque département, soit à l'Office de l'Algérie, à Paris.

La liste des candidats sera close le 21 avril.

## SOCIÉTÉS et SYNDICATS

UNION DES SOCIÉTÉS. — Messieurs les membres du conseil de l'Union et du Comité de propagande sont priés de se réunir le dimanche, 28 mars, à 10 heures et demie du matin, à la Mairie.

Le Président, Ramelli.

SOCIÉTÉ ASSISTANCE PUBLIQUE. — Dimanche, 28 courant, réunion de huit conseillers d'administration.

L'ouverture du vote aura lieu à huit heures du matin.

BOURSE DU TRAVAIL DE BASTIA. — Les ouvriers syndiqués et non syndiqués de toutes les corporations sont priés de vouloir bien assister à la conférence qui aura lieu dimanche, 28 du courant, à 2 heures de l'après midi, à la Bourse du travail, par le professeur de philosophie Santoni, sur l'Alcool et l'Ouvrier. »

ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ENSEIGNEMENT, fondée par le baron Taylor en 1858. — Les sociétaires de Bastia et de l'arrondissement sont priés de faire parvenir leur cotisation pour 1909 : soit au siège social à Paris, soit aux délégués de l'Association :

M. Casanova Michel, professeur au Lycée, M. Lupidi, directeur de l'Ecole laïque.

Le dernier arrivé aura lieu le 1er avril. Après cette date, chaque mois de retard dans le paiement de cette cotisation entraînera une majoration de 0.20.

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — L'assemblée générale annuelle aura lieu, pour la section de Bastia, dimanche, 28 courant, à 1 heure, à la Mairie.

Ordre du jour : Lecture et approbation des rapports administratifs. — Examen des voeux. — Ratification de la vente des valeurs. — Examen des admissions. — Renouvellement triennal des membres du Comité de Bastia.

Aux termes de l'article 21 des statuts, chaque part donne droit à une voix et le vote par correspondance est admis.

Tous les membres participants (majeurs) et les membres actifs (père, mère, tuteur ou donateur) sont invités à assister, ou se faire représenter, à cette assemblée, afin d'être renseignés sur la marche de la « Jeunesse » et, par leur vote, apporter ou repousser les importantes questions à l'ordre du jour.

Pour le Comité,
Le Président, P. P. MONTI.

# A VENDRE

## Bonne occasion

2 landaus,
2 paniers avec ombrelle,
1 voiturette à âne,
2 charrettes,
4 charrues,
2 appareils sulfureux,
2 alambics,
1 grand pressoir.

S'adresser à l'Usine de Toga.

En vente chez M. Morfini, Place Saint-Nicolas, 13.

Vin vieux en bouteilles Blanc et Rouge. — Vinaigre et Eau-de-Vie [illegible] de Bastia.

# DERNIÈRES NOUVELLES

**Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais***

00173

**BOURSE DE PARIS**

26 mars — 27 mars

Rente 3 0/0 anciens 97.15 — 97.40
Id. 3 0/0 nouveaux. 98.50 98.50
au comptant.

# Nouvelles Militaires

## Promotions

### Gendarmerie

Paris, 27 mars.

M. le Lieutenant-colonel Battesti, breveté, et promu au grade de colonel, est maintenu au commandement de la 14e légion de gendarmerie, à Nantes.

⁂

M. le lieutenant Ponteinzeu, adjoint au trésorier de la 15e légion ter, est promu au grade de capitaine, et désigné pour commander la section de Corte.

M. le sous-lieutenant Barbier, de la Garde républicaine, passe à la 15e légion ter, et est désigné pour Bastia.

# La Conquête de l'Air

## DE MONACO EN CORSE

Monaco, 27 mars.

Le dirigeable de M. Jacques Faure, l'aéronaute bien connu, est tout prêt dans son hangar de Monaco.

Les transmissions et le moteur sont au point. La voiture, usine à hydrogène, prêtée par le gouvernement français à M. Jacques Faure, fonctionne d'une façon parfaite.

# La Grève des P. T. T.

## Grand Meeting

Paris, 27 mars.

Un grand meeting a eu lieu ce soir dans la salle du Tivoli-Vaux-Hall.

Les délégués des trois Associations doivent rendre compte du résultat de leurs démarches auprès de M. Barthou.

Comme le ministre des Postes s'est montré assez conciliant, il est fort probable que la grève ne sera pas de nouveau déclarée. La question de la retenue d'une partie de leurs appointements aux employés des P. T. T. qui se sont mis en grève, n'a pas été sans causer dans les milieux postaux une nouvelle effervescence.

# A L'ÉLYSÉE

## Les Présents DE L'EMPEREUR DU JAPON

Paris, 27 mars.

Le Président de la République a reçu aujourd'hui le baron Kurino, ambassadeur du Japon à Paris, qui lui a remis, de la part de son Souverain, une riche collection de boîtes en laque or, ornées de son blason en diamants.

M. Fallières a chargé le baron Kurino de remercier chaleureusement le Mikado de ce précieux témoignage de sa vive sympathie.

# CAMBRAI

## Des Cambrioleurs dans une Cathédrale

Cambrai, 27 mars.

La nuit dernière, des cambrioleurs, qui voyagent en automobile, ont pénétré dans la cathédrale de Cambrai, et ont essayé de fracturer le coffre-fort, qui se trouve dans la sacristie ; mais, malgré les nombreuses pesées qu'ils ont faites, ils n'ont pu y parvenir. Le sacristain, réveillé en sursaut, cria au secours, et les cambrioleurs s'empressèrent de prendre la fuite.

# Conseil de Cabinet

Paris, 27 mars.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 10 heures, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Clémenceau.

## Affaires extérieures

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a fait un exposé de la situation extérieure.

Il a communiqué les télégrammes relatifs à l'abdication du prince Georges de Serbie, et à la reconnaissance par la Russie de l'annexion de la Bosnie Herségovine.

M. Pichon a déclaré notamment que, dans cette question balkanique, la France marchait d'accord avec l'Angleterre et la Russie.

## La Grève des P. T. T.

M. Barthou, ministre des Postes et Télégraphes, a entretenu ses collègues de ses divers entretiens avec la délégation de l'A. G. et avec les délégués des trois Associations des agents, sous-agents, et ouvriers des P. T. T., au sujet de l'incident du Manifeste des Postiers.

Les ministres ont discuté longuement cette question, afin d'éviter une nouvelle grève.

## Affaires courantes

Les Ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

# Les Evénements des Balkans

## LE CONFLIT AUSTRO-SERBE

Vienne, 27 mars.

Le comte Khevenhuller a eu ce matin une très longue conférence avec le baron d'Aerenthal, ministre des affaires étrangères.

Ces deux hommes d'Etat ont examiné l'exposé des vœux des puissances.

On est persuadé dans les cercles diplomatiques que l'action médiatrice des puissances produira d'excellents résultats en vue de la paix.

# EN SUISSE

## LE RACHAT DU GOTHARD

Berne, 27 mars.

La Conférence internationale pour le rachat du Gothard par la Confédération, a tenu une deuxième séance, qui a été consacrée à l'examen des propositions faites par les représentants de l'Allemagne.


Port de Centuri

Modern' Hôtel

tenu par A.-T. DOMINICI

Situation superbe

Déjeuner et Dîner sur commande

Prix Modérés

On reçoit des Pensionnaires

Excellent d'embarcations et d'engins de pêche

Cet hôtel, nouvellement installé, se recommande pour son excellente cuisine, son confort et sa bonne tenue.

N. B. — Prévenir la veille pour avoir une bonne bouillabaisse.

LIVOURNE

Restaurant *Il Pegaseo*

tenu par

M. LOUIS TAMBURINI DE BASTIA

*4, Piazza Carlo-Alberto*

Au centre de la ville

et à proximité de la gare

Service à la carte et table d'hôte

PRIX MODÉRÉS


## AVIS DE DECÈS

M. Sostel Philippe, instituteur en Angleterre ; Mme Clary née Sostel, M. Clary et leur fils ; Mme Morelli née Sostel, M. Morelli et leurs enfants, de Marseille ; M. Sostel Pierre et sa fille, de Sainte-Lucie de Porto-Vecchio ; Mme veuve Grazzini née Sostel ; Mme veuve Morlanel née Sostel, de Zonza ; Mme et M. Jean Bernel, d'Ajaccio ; Mme veuve Sanguinetti Rosalie née Bernel et ses enfants, de Marseille ; M. Paul Gozzani ; Mme et M. Alessi Louis et leurs enfants ; Mme Fontana née Gozzani, R. Fontana Sauveur et leurs enfants, de Marseille ; Mme et M. Morlanel Pierre et sa famille ; M. Morlanel Joseph, de Zonza ; Mme veuve Gozzani née Donati ;

Les familles Sostel, Grimaldi, Mannarini, Morroni, Perfini, de Corse, Cardi, Bernel, Franciosi, Sieco, d'Erbalunga ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

*Monsieur Susini Antoine*

*Ancien tenour de voitures*

leur père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et cousin, décédé à Bastia, à l'âge de 67 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

La levée du corps aura lieu ce matin dimanche, à 9 heures et demie à l'Hospice civil, pour être transporté à Erbalunga, où auront lieu les obsèques.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

M. et Mme Jacques Sanguinetti et leurs enfants ;

M. et Mme François Marianetti, née Sanguinetti, et leurs enfants ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

*Mlle Anna Sanguinetti*

leur fille, sœur, belle-sœur et tante, décédée à Bastia, à l'âge de 5 ans, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui dimanche, 28 du courant, à 1 heure de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, numéro 8, Place Gaffori (Citadelle).


LA GUERISON DES MALADIES DE POITRINE

et des Voies respiratoires

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR favori des CHEVEUX



C'est une préparation sans égale pour rendre progressivement aux CHEVEUX GRIS leur COULEUR NATURELLE

Elle fortifie les cheveux et les empêche de blanchir. Elle les fait repousser en abondance et leur donne une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber. Elle enlève les pellicules et rend à la chevelure sa BEAUTÉ PRIMITIVE

Dépôt : 26, rue Vivienne, Paris.

NOUILLETTES ET LASAGNE AUX ŒUFS

MAISON GHILINI

BASTIA

Toutes nos pâtes sont garanties fabriquées avec des semoules de blés durs.



*Le Savon extra-pur « Le Chat »* contient la proportion d'huile la plus élevée qui puisse entrer dans le savon.

*Le Savon extra-pur « Le Chat »* prolonge la durée du linge et procure une économie de 20 à 30 p. 0/0 sur le poids du savon employé.

Pour éviter les contrefaçons se méfier des marques ayant de l'analogie avec la tête de Chat

Journal Financier Français

16, Place du Louvre, 16

ORDRES DE BOURSE — Paiement gratuit de Coupons — CONTENTIEUX



POUDRE LES POULES — 2.500 OEUFS — NOTICE gratis et franco

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES?



Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGENE PERICCHI, propriétaire

*Saison Printemps-Eté 1908*

Chaussures en tous genres pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants

Grand assortiment de chaussures d'Eté en toile en noir et couleur, dernière mode

*Choix considérable de Pantoufles*

Prix très réduits



Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

*La Maison se charge des réparations*

VENTE GÉNÉRALE A GRAND RABAIS

pour Cessation de Commerce

M. Orosta BIAGINI, négociant, Avenue Carnot, 5, Bastia, prévient le public qu'il met en vente, à partir de ce jour, à des prix très avantageux et exceptionnels, ses VINS et son MATÉRIEL composant le fonds de son commerce, savoir :

VINS

*En Stock* de vins rouge du pays, garantissant jus de raisin à l'analyse, titrant 9° 1/2 à 10°. Prix 15 cent. le litre. — Vins rouge et rosé du pays, garantis pur jus de raisin à l'analyse, titrant 10° 1/2 à 11°. Prix 20 cent. le litre. Faites l'achat d'un litre pour goûter et comparer, vous serez satisfaits.

*Vins de Liqueurs* en bouteilles cachetées (vendus verre compris). Muscat de Frontignan, 1.15. — Vin de Barbera et Goutiane : 1 franc. — Malaga, Vermouth de Turin, Quinquina Pomponnet et St-Léon. Apéritif le Pof 1 fr. 20. — Marsala sec 1 fr. 35 — Marsala doux 1 fr. 75 — Marsala Florio 1 fr. 20 — Vins d'Asti mousseux 1 fr. 50. — Vins de Chianti en flaschi 1 fr. 10 — Vins vieux en bouteilles blanc et rouge 0,65. — Grands Vins de Champagne 2 fr., 2 fr. 25 et 3 fr. — Vinaigre 0,20.

MATÉRIEL

Cuves. — Foudres. — Demi-muids. — Bordelaises. — Bonbonnes de diverses contenances. — Caisses à raisins. — Pompes à vin. — Filtres à vin. — Récipients à huile. — Tréteaux. — Chevalets. — Echelles poulins. — Tables hautes. — Charrettes à bras. Appareils à acetylène et accessoires divers pour caves. — Pressoirs à raisin.

Aperçu de quelques prix de ces matériaux :

Demi-muids en bois de chêne, en bon état et très solides, contenance de 570 à 630 litres environ, 30 à 32 francs la pièce.

Bordelaises, en bon état prêtes à être remplies immédiatement, contenance de 220 à 250 litres environ, 13 à 16 francs la pièce. Pour le restant, prix à débattre sur place.

N. B. — Indépendamment de la vente au détail, la maison accorderait des concessions avantageuses à toute personne qui voudrait se rendre acquéreur en bloc du fonds de commerce, du matériel, installation et marchandises.

ON DEMANDE DES MALADES

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, T, U de fer, Rectos artificiels

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

*Appareils Sanitaires*

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

PIERRE SABATÉ

Installation à Gaz

Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz

Bastia, 13, Boulevard Paoli, 15, Bastia

Vente de becs, verres et manchons

*Appareils sur commande*

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti

*Le Directeur-Gérant :* J.-B. OLLAGNIER

Bastia, Imprimerie Ollagnier.



Maux de Dents guéris radicalement

Boulettes Dentaires

de A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux

Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Raffaelli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Sanguinetti, Cours Napoléon, à Ajaccio.

Le meilleur Cigare à 10 centimes est contenu le CIGARE MATTEI

Ne pas oublier que l'Amaro d'Attel est utile pendant l'été et profitable pendant l'hiver.

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI

CORTE (Corse)

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Pour vos agrandissements adressez-vous en toute con-

PHOTOLINE

Pétrole supérieur ininflammable

Jette un éclat fixe sans égal

En vente chez MM. L.-N. MATTEI et Cie



TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 88

LUNDI 29 MARS 1909

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | un an | 6 mois | 3 mois |
|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. |
| Autres Départ. | 22 » | 12 » | 6 » |

Union postale, un autre Pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.



00174

BIBLIOTHÈQUE BASTIA CENTRALE


*LE CALENDRIER*

Fête d'Aujourd'hui : Saint Secondi.

Suite : (heure nationale)

Lever 5 h. 22 m. — Coucher, 5 h. 51 s.

Premier quart., le 28 — Pleine Lune, le 5.

Fête de Demain : Saint Amédée.

*28 MARS*

## LA LEÇON DE LA GRÈVE

Il faut avoir le courage de l'avouer, notre pays traverse en ce moment une crise sociale particulièrement critique. La grève des postiers en aura été un symptôme ; souhaitons que sa gravité nous ouvre les yeux sur le péril.

Loin de nous, certes, la pensée de discuter l'œuvre républicaine du ministère Clémenceau et de ceux qui l'ont précédé depuis que M. Waldeck Rousseau a tourné résolument à gauche le gouvernail politique. Nous ne sommes pas suspect à cet égard et notre sympathie reconnaissante demeurera acquise aux hommes d'action qui ont amorcé laborieusement l'œuvre réformatrice promise en vain depuis plus de vingt ans par leurs devanciers.

Mais justement parce que la tâche fut rude et parce qu'il fut indispensable de faire appel à toutes les forces républicaines, une certaine confusion s'est nécessairement introduite dans les programmes, et le gouvernement s'est trouvé entraîné plus souvent sans doute qu'il ne l'eut voulu à faire au parti socialiste des concessions regrettables.

La doctrine syndicaliste a pu ainsi se développer non seulement chez l'ouvrier libre, mais ce qui est plus grave, chez les fonctionnaires de l'Etat qui ont surtout cherché, dans cette forme d'association, le moyen de réagir contre le favoritisme dont ils sont, depuis plusieurs années, les victimes désarmées.

Nous disions tout à l'heure que, pour assurer la possibilité de continuer sans trêve l'œuvre entreprise, il avait fallu lier partie avec les socialistes ; d'une façon plus générale et afin de conserver une majorité compacte capable de résister aux assauts de la réaction, les ministères ont dû subir les exigences de cette majorité, et c'est ainsi que, peu à peu, cette plaie qui s'appelle la recommandation parlementaire, a désorganisé les services publics et semé parmi les fonctionnaires des ferments de révolte et d'anarchie.

Faiblesse du gouvernement, soit! Le mobile qui l'a causée était excellent, mais il n'est pas discutable qu'on a fait preuve d'imprévoyance en ne comprenant pas vers quel abîme cette faiblesse pouvait conduire le pays.

Le mal est grave aujourd'hui, cela n'est pas discutable. On peut en mesurer l'importance, quand on voit s'insurger les employés, jusqu'alors si calmes, si patients, des postes et des télégraphes — car si les facteurs se mirent en grève il y a quelques années, les commis firent toujours preuve d'un zèle, d'une soumission à leurs chefs qui n'avaient d'égal que leur sûr républicanisme.

Ils ont indiqué les causes de leur révolte, elles touchent toutes aux excès du favoritisme qui ont permis à des créatures de politiciens, sans valeur professionnelle, sans mérite, sans services, d'accaparer les avancements au détriment des fonctionnaires sérieux qui n'avaient à leur actif que leurs qualités personnelles et leur travail irréprochable.

L'Administration des P. T. et T. n'est pas, d'ailleurs, la seule qui ait le droit de se plaindre de cet état de choses. On peut dire que tous les services publics souffrent du même mal, et que si la révolte ne s'est pas étendue à la plupart des catégories de fonctionnaires, c'est que ceux-là n'avaient pas encore épuisé, comme les postiers, toute leur provision de patience.

Mais l'avenir restera menaçant si le Gouvernement et le parti républicain ne comprennent pas quelle leçon ils doivent tirer des événements actuels.

Il faut que le favoritisme finisse ou ce sera la mort de la République après la décomposition progressive de toute son administration. On ne saurait soutenir qu'il est utile aux chefs de services de se voir recommander tel ou tel agent de leur personnel. Mieux que quiconque, ils savent où est le mérite, et par suite ils doivent être laissés libres de marquer, en toute indépendance, leur satisfaction ou leur mécontentement à leurs collaborateurs.

Il ne peut être toléré plus longtemps qu'une catégorie de fonctionnaires n'attendent l'amélioration de leur situation que des interventions politiques et par conséquent de l'intrigue. De telles mœurs n'aboutissent qu'à placer des incapables à la tête des administrations et à décourager tous ceux qui, ne disposant pas d'appuis parlementaires ou n'ayant pas l'échine assez souple pour les solliciter, demeurent les éternels sacrifiés.

Pour atteindre ce but, le devoir du ministère est tracé : il doit placer en tête de l'ordre du jour de la Chambre, la discussion du projet de loi relatif au statut des fonctionnaires, qui seul donnera à ceux-ci des garanties contre la plaie du favoritisme, les défendra contre l'arbitraire et assurera à chacun les chances régulières de carrière dont son travail et ses services le rendent digne.

Alors, mais seulement alors, quand ce statut sera appliqué de manière stricte, on sera en droit de réclamer de tous les agents des services publics la fidélité et la soumission à leurs devoirs et il sera possible de frapper impitoyablement ceux qui, désormais sans excuse, chercheront à semer le trouble et l'indiscipline autour d'eux.

René Sabatier.

## Propos d'actualité

### *Les Bénéfices des Services Postaux*

*Sait-on combien rapporte à l'Etat le monopole des services postaux ? La question est intéressante au moment où s'agite le problème des réformes à accomplir et des sacrifices à faire pour donner satisfaction au personnel.*

*Le service général des postes, télégraphe et téléphone se sont élevés pendant l'année 1908 à 329 millions. La même année les dépenses totales ont été de 283 millions soit le joli bénéfice net de 46 millions. C'est comme on le voit l'un des plus fructueux monopoles qu'exerce l'Etat. Ce bon sert évidemment à boucher les trous du budget ; lorsque nous affranchissons notre correspondance, nous espérons donc non seulement les frais de transport et de remise à destination, mais encore un sérieux impôt indirect. On peut s'étonner que dans ces conditions l'Etat n'apporte pas plus d'empressement à améliorer ses services.*

*Le produit brut des seules correspondances postales s'élève à près de 250 millions.*

*En 1878, au moment où l'affranchissement des lettres coûtait 25 centimes, le produit brut était de 120 millions. Immédiatement après la réduction au chiffre de 15 centimes ce produit tomba à 105 millions, mais deux ans plus tard en 1881 le chiffre de 1878 fut retrouvé et bientôt dépassé.*

*Déjà, en 1887 on estimait le bénéfice net des postes à près de 40 millions. Ce bénéfice, du reste ne s'est jamais augmenté depuis : les fruits d'exploitation croissent en même temps que les recettes.*

*En 1903 à la veille de la réduction de la taxe postale à 10 cent. le produit brut était de 250 millions ; en 1906 il les suivi de 22 millions ; en 1907 de 12 millions. Enfin le dernier rapport du ministre des travaux publics fait remarquer que « le produit de la taxe des correspondances postales de 1905 a été récupéré sur la fin de 1906 ; mais si l'on considère seulement le produit des lettres fermées il faudra encore quelques années pour retrouver le produit de 1905 ».*

*Sans doute cette perte a été sensible pour le Trésor, mais ainsi que l'a soutenu M. Chaumet, député de la Seine « le point de vue fiscal n'est pas seul intéressant. Sans doute il n'est pas indifférent que les recettes des postes soutiens leurs dépenses et annuel apporter un contingent appréciable au budget mais le véritable bénéfice, le plus grand est un bénéfice indirect, tant au point de vue fiscal qu'au point de vue moral et philosophique. »*

*La vente n'est elle pas en effet le meilleur agent de diffusion de l'instruction et des idées en général, de toutes les manifestations de la pensée n'est elle pas le critère de l'activité commerciale, de la prospérité d'un pays ?*

*D'autre part la carte illustrée n'a t elle pas contribué à moraliser et à instruire, en développant le sens de l'esthétique et en donnant des notions sur les divers pays de l'univers ?*

*Or en 1905 chaque Français effectuait 60 envois par le poste ; en 1907, ce chiffre s'est élevé à 70 envois par an et par tête. Soit, en deux ans, une augmentation de 16 000 des échanges postaux augmentation qui dans le même temps n'a eu son équivalent chez aucune autre nation.*

*Sans doute nous n'en sommes pas encore aux 112 envois par an et par tête qu'effectuent les Anglais, peuple commerçant par excellence. Nous sommes loin aussi des 300 millions de cartes postales expédiées en 1907 des 1 200 millions envoyées par les Allemands et 800 millions par les Anglais.*

*Mais nous sommes en chemin progrès, et nous ne devons pas désespérer d'atteindre l'activité épistolaire de nos voisins ... à la condition toutefois que la presse ne mène plus paralyser, pendant quelques semaines les efforts de plusieurs millions de travailleurs.*

J. Soleil.

## *L'Assainissement* DE LA COTE ORIENTALE

Rapport fait par M. Antoine GAVINI au nom de la Commission de l'Agriculture.

### *Causes de l'insalubrité*

(Suite)

Le pourrait-on que leur situation financière ne leur permettrait pas d'assumer une pareille dépense ; dans la région considérée, dit l'exposé des motifs, la population n'est que de 34 habitants par kilomètre carré, la valeur totale du centime pour les 37 communes riveraines du littoral n'est que de 650 francs environ, chiffre dans lequel les agglomérations de Porto-Vecchio et de Bonifacio entrent à elles seules pour 140 francs. L'auteur veut que les communes eussent obligées de contribuer pour entreprendre les 41.500.000 francs de travaux prévus néanmoins il admettrait la création de 50 centimes additionnels.

Comme compensation à cette charge écrasante, les communes bénéficieront, il est vrai, de l'augmentation de revenus qui résulterait de la transformation de la con-

135 — Feuilleton du Petit Bastiais

## NOELLA

Grand Roman Inédit

par Charles MÉROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

SEULE !

I

MORNE DÉSESPOIR

Le visage de l'enfant était empreint d'une mélancolie profonde. Ses paupières rougies attestaient une fatigue extrême, une lassitude de la vie, un désespoir sans bornes. La femme de chambre insista :

— Peut être a-t-elle appris que nous allons partir.

— Comment l'aurait elle su ?

En effet, les préparatifs étaient déjà faits, la voiture retenue pour le lendemain à la premières heures. Debout, au pied d'un de ces pins qui étendent leurs branches comme un parasol, la pauvre musicienne ne faisait pas un mouvement. Appuyée au tronc de l'arbre, elle demeurait dans une sorte de contemplation des frondaisons de l'étroit gîte. Sa mandoline sous le bras, ses beaux cheveux d'un blond rougeâtre, tordus et retombant en nattes sur ses épaules, elle baissa la tête au bout d'un instant, et la femme de chambre reprit :

— Oh ! madame, elle pleure !

C'était vrai. De grosses larmes se détachaient de ses longs cils et tombaient sur le sable, comme les premières gouttes d'une pluie d'orage. La comtesse, de son côté, s'était attachée à cette enfant qu'elle voyait presque chaque jour depuis un mois qu'elle s'était installée à l'hôtel des Deux Colombes. Dans son cœur de femme, si vide depuis la perte de son mari, il y avait place pour une tendresse maternelle, et elle se disait qu'elle ne trouverait jamais devant elle une tête d'enfant plus charmante et aussi plus malheureuse. Son histoire l'intéressait. Elle l'avait émue profondément. D'où venait-elle, cette fillette si peu semblable aux misérables avec lesquels elle vivait ? Elle descendit et alla rejoindre Spéranza à l'ombre de ce grand pin sous lequel il y avait un banc rustique. Là elle la fit asseoir auprès d'elle et l'interrogea.

— Pourquoi pleures-tu ?

— Parce que je ne vous verrai plus.

— Qui te l'a dit ?

— Le voiturier qui doit vous conduire à la station demain. Alors...

Elle s'arrêta suffoquée. La comtesse l'encouragea.

— Ne crains rien, ma pauvre Spéranza... Dis moi tout.

Elle reçut en sanglotant :

— Alors... je serai perdue !

— Comment ?..

— Cet homme que vous connaissez...

— Carle ?..

— Il m'épouvantait, madame !

— Il le mauvais ?..

— Plus maintenant... J'avais moins peur de ses brutalités... Maintenant, je n'ai plus un instant de repos...

La comtesse réfléchit. Une affreuse idée traversa son esprit.

— Emmenez moi ! Emmenez-moi ! supplia l'enfant, en joignant les mains. Vous serez de moi ce que vous voudrez, une servante, une esclave... Je vous serai fidèle... Mais emmenez moi... loin d'ici .. Sauvez-moi !

Elle s'était emparée d'une des mains de la Française. Elle la pétrissait dans ses petites mains nerveuses ; ses larmes de larmes s'échappait de ses yeux. La comtesse sentit ses dernières hésitations se fondre à la chaleur de cette ardente prière.

— Eh bien ! soit, dit elle, mais comment ferai-tu ?

— Vous allez à Milan... Lorsque vous l'a dit... C'est lui qui doit vous conduire à la gare... Où descendez vous ?

— A l'hôtel de France, un nom fa-t-elle à répéter... Pourras-tu m'y rejoindre ?

— Oui.

— Tu demanderas madame de Fraxi.

— Oh ! je sais... Suzanne me l'a dit.

Suzanne c'était la femme de chambre de la comtesse.

— Mais comment feras-tu pour fuir cet homme ?

— Ne craignez rien... Je saurai le quitter sans qu'il s'en doute.

La comtesse ne pouvait toute troublée, inquiète et heureuse en même temps. Les yeux bleus de Spéranza peignaient dans les siens avec une ardeur de dévouement et de reconnaissance. Elle comprenait que cette enfant, dans un effort suprême, disputait sa vie, son salut, son avenir, à l'abîme dans lequel elle s'acheminait. Elle souvenait de baiser les mains de la comtesse en lui disant :

— Comme je vous aimerai ! Comme vous êtes bonne !

Madame de Fraxi lui donna dix pièces de vingt francs.

— Prends, fit-elle, et sache le bien ! Tu en auras besoin pour être. A Milan, tu viendras me retrouver !.. Souviens-toi... Milan... l'hôtel de France... Je t'attendrai... Et maintenant quittons-nous ! On pourrait nous voir ensemble et se douter de nos projets.

Et comme Spéranza se levait et, les yeux humides, la remerciait d'un regard pénétrant, elle lui prit la tête et lui donna un baiser au front en souriant, le cœur gros :

— Que Dieu te garde, ma chère petite !

II

DANS LES TÉNÈBRES

La nuit était venue, une de ces nuits sereines dont la poétique splendeur dépasse celle des plus beaux jours. A une centaine de mètres de Desenzano, en bordure de la grande route de Milan, une vaste grange s'élève, à laquelle on accède par une grande monumentale. En face de cette grange, de l'autre côté de la route, se trouve la maison d'habitation du locataire de la ferme, flanquée d'autres bâtiments d'exploitation.

(A suivre).

très acide son assainissement, mais cet assainissement de leurs ressources ne sera obtenu que fort lentement, car, une fois la salubrité assurée, la population s'accroîtra pleine et les cultures se développeront que progressivement.

Nous ajouterons que l'accroissement de la richesse privée sera la plus heureuse influence sur la perception du l'impôt, qui aujourd'hui ne se rencontre en Corse qu'avec les plus grandes difficultés.

La situation financière du département avait frappé le rapporteur du projet de loi de 1902 ; M. Bouhey Allex s'était demandé s'il n'était pas possible d'obtenir sur un relèvement de l'impôt foncier en Corse le remboursement des sommes à affecter aux travaux d'assainissement de l'île. Il a dû y renoncer après avoir examiné la situation financière et économique du département.

« C'est donc, concluait-il, sur les ressources de l'Etat que nous devons trouver les fonds de l'entreprise, c'est sur la solidarité de la Corse, également sur la solidarité générale, c'est sur l'activité de ses habitants, débarrassés enfin de la terrible malaria et de ses fièvres pernicieuses, pouvant désormais cultiver en toutes sécurité des terres riches et fertiles, et c'est sur la richesse générale de la Corse, devenue le jardin et la promenade de la France, devenue vraiment l'île de beauté souhaitée, venant grossir et multiplier les richesses de la métropole, que nous trouverons la large rémunération des capitaux dépensés dans cette œuvre de toute première utilité ».

Nous n'insisterons pas davantage sur le principe de l'exécution des travaux par l'Etat, nous tenons seulement remarquer que la situation financière de la Corse n'est encore aggravée. La rentrée de l'impôt devient tous les jours plus difficile. En 1902, le montant des non-valeurs irrécouvrables et des dégrèvements s'élevait à 573 000 francs et atteignait trente ans après 800.000 francs environ, et ce chiffre sera dépassé enfin malgré en dépit des poursuites exercées contre des contribuables dont les feuilles diminuent tous les jours.

La nécessité de l'exécution des travaux par l'Etat n'a jamais été contestée. Tous les travaux d'assainissement exécutés en Corse ont été faits sans exception par l'Etat et aux frais du Trésor public. Il suffit de rappeler les travaux des marais de Biguglia, de la Casinca, de Casablanca, de Porto Vecchio.

M. l'ingénieur en chef Vogin, dans ses nombreux rapports, disait qu'aucune entreprise de desséchement n'était réalisable si l'Etat n'en accentuait intégralement les charges, qu'il fallait, si l'on voulait aboutir, se borner à exiger des propriétaires intéressés les deux conditions suivantes :

1° La reconnaissance à toute indemnité de terrain ou de dommages ;

2° L'engagement d'entretenir les ouvrages.

Nous examinerons plus loin la question de l'acquisition du terrain, mais il nous faut envisager par quels moyens on assurera l'entretien des travaux.

Si l'on s'en était tenu à l'application de la règle posée en matière de desséchement, il serait fallu poser en principe que, seuls, les propriétaires des marais doivent veiller à la conservation des travaux. On se serait heurté à une impossibilité absolue. Les frais d'entretien sont évalués à 100.000 francs, soit près de 72 francs l'hectare, charge insupportable ; d'autre part on a constaté que les travaux effectués augmentaient considérablement la valeur des propriétés dans la zone bénéficiaire qu'ils rendront salubre ; il était équitable de demander à l'ensemble de la population des communes comprises dans la région frappée par la malaria une contribution aux charges d'entretien.

C'est la première fois croyons-nous, qu'on met à la charge des communes des frais de cette nature pour des travaux exécutés hors de leur territoire. Cette disposition de la loi est manifestement contraire aux principes de notre droit, mais c'était le seul moyen pratique d'assurer le remboursement de frais considérables qui n'auraient pu être supportés par les seules communes du littoral.

L'exposé des motifs fait ressortir fort justement qu'indépendamment de l'intérêt de premier ordre qui s'attache à la réalisation d'une œuvre de salubrité publique qui ne pourra manquer d'avoir le plus heureux influence sur la richesse générale du pays, il convient de tenir compte de diverses causes qui réduisent en réalité la subvention demandée.

Tout d'abord les frais d'achat de terrains seront supportés intégralement par le département ; la quart de la plus value sur les terrains actuels sera abandonné à l'Etat et les bénéfices réalisés de ce côté viendront alléger sa charge.

Enfin, il faut tenir compte de l'augmentation considérable de valeur qu'acquerra le domaine de Casablanda, dont l'exploitation intensive pourra assurer à l'Etat d'importants bénéfices le jour où la région d'Aleria sera assainie.

## L'ÉLECTION DE SARTENE

### *La Proclamation*

La Commission de recensement s'est réunie à la Préfecture, salle des délibérations du Conseil de préfecture, pour procéder aux opérations du recensement général des votes dans l'élection de Sartene.

Cette commission était composée de MM. Pinelli, conseiller général de Salice ; Tote Vernici, conseiller général d'Evisa, et Antoine Lorenzi, conseiller général de Carte.

Après l'examen de tous les procès-verbaux, M. le docteur Balesi a été proclamé élu par 108 voix de majorité.

***

| | Balesi | Calmouli |
|---|---|---|
| Sartene | 391 | 735 |
| Campomoro | 63 | 33 |
| Bilia | 45 | 39 |
| Fozzo Bianco | 39 | 64 |
| Granace | 15 | 44 |
| Grossa | 43 | 57 |
| Guarnicio | 21 | 24 |
| Tivolaggio | 8 | 44 |
| | 510 | 1050 |
| Ste Lucie de Tallano | 98 | 421 |
| Altagene | 32 | 22 |
| Carginese | 30 | 49 |
| Lorico de Tallano | 18 | 26 |
| Mela | 12 | 26 |
| Olmiccia | 16 | 28 |
| Poggio de Tallano | 17 | 49 |
| Zonza | 24 | 38 |
| St André de Tallano | 46 | 33 |
| | 279 | 377 |
| Serra di Scopamene | 91 | 54 |
| Antone | 64 | 401 |
| Cattarello | 84 | 55 |
| Monacea | 93 | 58 |
| Quenza | 52 | 28 |
| Sorbollano | 40 | 43 |
| Sonia | 224 | 63 |
| Zerubia | 17 | 8 |
| | 661 | 447 |
| Portovecchio | 65 | 116 |
| Conca | 19 | 24 |
| Lecci | 58 | 9 |
| Sari di Portovecchio | 112 | 37 |
| | 914 | 177 |
| Petreto Bicchisano | 81 | 200 |
| Argiusta Moriccio | 40 | 53 |
| Casalabriva | 46 | 47



*Le Savon extra-pur « Le Chat »* contient la proportion d'huile la plus élevée qui puisse entrer dans le savon.

*Le Savon extra-pur « Le Chat »* prolonge la durée du linge et procure une économie de 20 à 30 p. 0/0 sur le poids du savon employé.

Pour éviter les contrefaçons se méfier des marques ayant de l'analogie avec la tête de Chat

Journal Financier Français

16, Place du Havre, 16

ORDRES DE BOURSE — Paiement gratuit de Coupons — CONTENTIEUX



POUDRE LES PUCES — 2.500 OEUFS — NOTICE gratis à Francs

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS?

EXTRAIT DU ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il guérit la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux accepté. Résultats foudroyants. Vente énorme constamment.

EXTRAIT pour les dames les plus Royal Windsor. Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.

EXTRAIT : 28, rue d'Enghien, PARIS

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGENE PERIOCHI, propriétaire

*Saison Printemps-Eté 1908*

Chaussures en tous genres pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants

Grand assortiment de chaussures d'Eté en toile en noir et couleur, dernière mode

*Choix considérable de Pantoufles*

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriqués exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.



*La Maison se charge des réparations*

VENTE GÉNÉRALE A GRAND RABAIS

pour Cessation de Commerce

M. Orente BIAGINI, négociant, Avenue Carnot, 5, Bastia, prévient le public qu'il met en vente, à partir de ce jour, à des prix très avantageux et exceptionnels, son VINS et son MATÉRIEL composant le fonds de son commerce, savoir :

VINS

*Un Stock* de vins rouge du pays, garantissant jus de raisin à l'analyse, titrant 9° 1/2 à 10°. Prix 15 cent. le litre. — Vins rouge et rosé du pays, garantis pur jus de raisin à l'analyse, titrant 10° 1/2 à 11°. Prix 20 cent. le litre. Faites l'achat d'un litre pour goûter et comparer, vous serez satisfaits.

*Vins de Liqueurs* en bouteilles cachetées (vendus verre compris). Muscat de Frontignan, 1.15. — Vin de Barbera et Cortinese : 1 franc. — Malaga, Vermouth de Turin, Quinquina Pomonnet et St-Léon. Apéritif le Pet 1 fr. 20. — Marsala sec 1 fr. 35 — Marsala doux 1 fr. 75 — Marsala Florio 1 fr. 20. — Vins d'Asti mousseux 1 fr. 50. — Vins de Chianti en flasche 1 fr. 10 — Vins vieux en bouteilles blanc et rouge 0,65 — Grands Vins de Champagne 2 fr., 2 fr. 25 et 3 fr. — Vinaigre 0,20.

MATÉRIEL

Cuves. — Foudres. — Demi-muids. — Bordelaises. — Bonbonnes de diverses contenances. — Caisses à raisins. — Pompes à vin. — Filtres à vin. — Récipients à huile. — Tréteaux. — Chevalets. — Echelles poulins. — Tables bancs. — Charrettes à bras. Appareils à acetylène et accessoires divers pour caves. — Pressoirs à raisin.

Aperçu de quelques prix de ces matériaux :

Demi-muids en bois de chêne, en bon état et très solides, contenance de 570 à 620 litres environ, 30 à 32 francs la pièce.

Bordelaises, en bon état prêtes à être remplies immédiatement, contenance de 220 à 250 litres environ, 13 à 16 francs la pièce. Pour le restant, prix à débattre sur place.

N; B. — Indépendamment de la vente au détail, la maison accorderait des concessions avantageuses à toute personne qui voudrait se rendre acquéreur en bloc du fonds de commerce, de matériel, installation et marchandises.

ON DEMANDE DES MALADES

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques et ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tous les — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

*Appareils Sanitaires*

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

PIERRE SABATÉ

Chaux et Ciment

Installation à Gaz

Jean Cini, ex-élève du Gaz

Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia

Vente de bocs, verres et manchons

*Appareils sur commande*

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti

*Le Directeur-Gérant;* J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.



Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Gantaires

De A. FOURCEAUD, Pharmacien, à Périgueux

Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Rat feuilli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Stagnola, Cours Napoléon, à Ajaccio.

Le meilleur Cigare à 10 centimes est incontestablement le CIGARE MATTEI

Ne pas oublier que l'Amaro Mattei est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

OUTILS pour AMATEURS et OUVRIERS — MACHINES, Tours, Perceuses, etc.

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI

CORTE (Corse)

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Pour vos agrandissements adressez-vous en toute con-

Corse à J. MORETTI

PHOTOLINE

Pétrole supérieur ininflammable

Jette un éclat fixe sans égal

En vente chez MM. L. H. MATTEI et Cie



TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 89

MARDI 30 MARS 1909

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal. Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

| | un an | 6 mois | 3 mois | |
|---|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. | Union postale, et autres Pays : le port en sus. |
| Autres Départ. | 22 » | 12 » | 6 » | |

On ne répond pas des manuscrits déposés.



00176

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA


*LE CALENDRIER*

Fête d'Aujourd'hui : Saint Amédée.

Soleil : (heure nationale)

Lever. 5 h. 25 m. — Coucher. 5 h. 51 s.

Premier quart., le 28. Pleine Lune. le 5.

Fête de Demain : Saint Anne.

*29 MARS*

## EN NOURRICE AU SÉNAT

Le 16 mars 1909, — retenons le mois et l'année, — M. Caillaux, ministre des Finances, déposait, avec une sollicitude paternelle, sur le bureau du Sénat, le projet de loi que la Chambre venait d'adopter dans son ensemble le 9, et qui *porte suppression des contributions* directes et établissement, à leur place, d'un impôt général sur le revenu. Séance tenante, le Sénat décidait que ce projet serait renvoyé à l'examen d'une commission spéciale composée de dix-huit membres.

Voilà donc en nourrice au Luxembourg la fameuse réforme fiscale qui a déjà fait couler un si long et si abondant flux d'encre et de paroles. Vraisemblablement elle y est pour longtemps, peut-être des années, comme son aînée, relative aux retraites ouvrières, que la législature qui en avait si péniblement mis sur pied le projet ne voit pas revenir dans la navette du Luxembourg au Palais-Bourbon, et que même l'actuelle ne verra pas non plus.

On peut en parier encore une fois avant qu'il ne s'endorme dans les bras de sa nourrice, la Commission sénatoriale, et indiquer, sans parti pris, dans quelles conditions il se présente à celle-ci.

Après 80 séances de pénibles efforts, par 388 voix contre 129, c'est-à-dire à une majorité des deux tiers, la Chambre accouchait de l'ensemble de ses 96 articles.

On sait combien, en tant que système et principe, l'impôt sur le revenu soulève de controverses. Il a ses adversaires, ses partisans, *également convaincus et passionnés*, également éloquents, et, jusqu'à la dernière minute, la lutte est restée entre eux des plus vives.

Cet impôt est personnel, progressif et se subdivise en un impôt sur les revenus de toutes les catégories et en un impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu de chaque famille. Son but serait de *saisir les revenus effectifs* et, pour cela, l'Etat rechercherait les fortunes exactes, les bénéfices vrais. Il déterminerait la situation de chaque citoyen, il en suivrait les moindres variations.

Il comporte, pour le contribuable rentier, commerçant, industriel, agriculteur, pour celui qui exerce une situation libérale, l'obligation de déclarer son revenu. Et c'est naturellement la partie du projet de M Caillaux qui a été, qui est, qui continuera à être la plus attaquée, parce qu'elle serait une source de contestations et d'ennuis pour le fisc.

Cette œuvre financière a buté, à diverses reprises, contre de gros obstacles. L'un des plus notables fut le vote d'un amendement accordant une remise d'impôt de 10 francs au contribuable pour chacune des personnes à sa charge : enfants, parents âgés ou autres. Le coût de cette disposition menaçait d'être élevé. Il y allait de 30 millions, ce qui eût fait un tel trou dans le projet que celui-ci se fût effondré, et le ministère dut poser la question de cabinet pour écarter cette proposition et faire revenir la Chambre sur son premier vote.

Dans un dernier discours, dont la Chambre vota l'affichage, le ministre des Finances a résumé son œuvre. D'après lui, la terre serait considérablement allégée. Au lieu de 100 millions, elle n'en paierait plus que 40. Le commerce trouverait un soulagement de 50 millions. M. Caillaux a, au surplus, repoussé toute idée qu'il puisse faire faire aux finances françaises un saut dans l'inconnu. Il s'est principalement défendu de vouloir, comme on le lui reproche, *charger la classe riche. Dans cette* classe, le contribuable, au lieu de 1 à 2 0/0 payera de 3 à 4 0/0 de plus sur l'ensemble de son revenu : « Ce chiffre, a dit le ministre, n'a rien d'excessif dans un pays où les taxes indirectes sont si lourdes pour les classes pauvres. L'impôt complémentaire ne fait que compenser une inégalité. »

Au moment de voter, les plus vives protestations se sont élevées. M. Charles Benoist, député de Paris, estime que l'impôt sur le revenu, par son caractère personnel, « menace et écrasera ceux qui seront suspects aux maîtres du jour, qu'il produira l'envie, la délation, l'inquisition, la spoliation, l'émigration, la ruine, et, finalement, la servitude »

Enfin, parmi ceux qui ont voté pour l'impôt, beaucoup ne l'ont fait qu'en formulant certaines réserves : les uns parce qu'ils espèrent qu'il sera amendé ; d'autres parce qu'ils pensent que la haute Assemblée fera disparaître les « mesures inquisitoriales. »

RENÉ SABATIER.

## POUR LA CORSE !

La commission interministérielle, chargée d'étudier sur place la question du relèvement économique de la Corse, vient de terminer ses travaux. Avant que le gouvernement ait achevé d'élaborer un projet détaillé, actuellement à l'étude, il nous viendrait de jeter un coup d'œil d'ensemble sur le grave problème dont Blanqui signalait déjà l'urgence, en 1838, dans un rapport lu à l'Académie des Sciences morales et politiques. Vous verrez une fois de plus combien la Presse se prompte à secourir les infortunes étrangères, se montre indifférente quand il s'agit de ses propres richesses.

« A son odeur seule je devinerais la Corse, disait Napoléon. » On l'a surnommée l'Ile parfumée, à cause de ses fleurs ; l'Ile verte à cause de ses forêts. La poésie, la légende, la chanson, le romance ont fait d'elle la terre classique des vendettes, des luttes fratricides dans l'impénétrable maquis, des brigands. Tout cela nous a valu bien des lieux communs, colorés, abondants en péripéties émouvantes, dont « Colomba » a peut être considéré comme le type. Mais ce ne sont que des lieux. La réalité est rarement différente. Le vrai sens de la Corse est : l'Ile abandonnée. Ainsi la baptise M. Beppino de Penta, un de ceux qui l'aiment et la connaissent le mieux.

Abandonnée ! direz vous. La Corse n'est cependant pas une de ces colonies lointaines conquises sur des peuplades barbares et perdues en plein Océan. La Corse est un *département français*. Si elle ne fait pas corps avec le Continent, elle lui est liée administrativement ; comme aux autres charges, elle a droit aux mêmes égards.

Elle appartient à la mère patrie au même titre que les autres provinces...

Sans doute, et pourtant la Corse est plus inconnue que l'Algérie et la Tunisie, plus négligée que Madagascar, la Guyane ou telles de nos possessions africaines où la France a jeté, souvent en pure perte, des millions. On l'ignore Récemment un député, M. Henri Pierangeli, insistait après d'un haut fonctionnaire du ministère des Travaux publics, pour obtenir enfin l'établissement d'une route nationale entre Cervione et Corte. Savez vous la réponse qui tomba des lèvres officielles ? La voici :

« Les routes nationales sont destinées à relier deux départements entre eux. Or, la Corse étant une île, ne peut être reliée à un département. Donc, pas de routes nationales pour la Corse. »

***

Evidemment, la Corse est une île. Elle est même une des plus belles, sinon la plus belle, de cette incomparable Méditerranée qui en compte tant de charmantes, depuis la rude Sardaigne jusqu'à cette infortunée Sicile, aujourd'hui divorcée. Mais la beauté de la nature, quand elle n'est pas mise en valeur par l'industrie humaine, est un appoint bien faible dans la lutte économique actuelle, et les quelques touristes qu'elle attire en certains points déterminés du territoire ne suffisent pas à faire vivre une population de 300.000 habitants, citoyens français. De plus, si la Corse est bien située au point de vue pittoresque, elle est mal placée au point de vue strictement pratique. Elle est trop éloignée des côtes pour participer au rayonnement de la Métropole, c'est à-dire de Marseille et de la vallée du Rhône.

D'autre part, elle en est trop rapprochée pour fournir une escale aux grandes courrières maritimes. Enfin, sur le Continent, les départements pauvres peuvent bénéficier du voisinage de départements riches. Il y a des échanges constants, un commencement d'activité ; les faibles s'appuient sur les forts. La Corse, isolée au milieu des flots, est livrée à ses propres ressources.

Elles sont considérables, ces ressources. Bien exploitées, elles assureraient largement la vie matérielle de l'île. A l'époque où la Méditerranée, cette mer intérieure, était le centre de l'univers, la Corse fut *l'objet des plus ardentes convoitises*. Arabes Grecs, Romains, Génois se disputèrent tour à tour sa possession. Chacun de ces conquérants a laissé des traces de son passage. A Corte, les donneurs de la vieille ville s'appellent encore *Rubriani*, maisons des Maures. Le village de Cargese, sur le côte occidentale, conserve encore les vestiges d'une colonie grecque jadis florissante. La plaine d'Aleria fut savamment portant longtemps le « Grenier de Rome », tous les historiens de l'antiquité vantaient les richesses de ce sol généreux.

Comment donc, avec de tels avantages, la Corse se trouve-t-elle forcée de recourir à la métropole pour s'assurer une existence prospère, digne du grand pays dont elle est une des plus délicates parures ?

Les raisons de cette défaillance sont si nombreuses et si variées que je me contenterai, aujourd'hui, de les signaler à votre attention. Aussi bien, ceci n'est qu'un cri d'alarme. Nous étudierons ensemble la question de plus près, lorsque le gouvernement aura déposé son projet qui doit, paraît-il, restituer son rang à l'île abandonnée.

L'insalubrité de la côte orientale, la plus fertile, est la cause initiale de cette lamentable décadence. « Dès le mois de juillet, écrit Blanqui en 1838, dans son rapport, tout le monde se hâte d'abandonner ces dangereux parages. Il n'y reste personne ; et le plus affreuse solitude règne dans la plaine, en dépit de sa fécondité merveilleuse et du magnifique ciel bleu qui le couvre. Tous les soirs, au coucher du soleil, une vapeur épaisse et grise s'élève du sein des marais couverts de joncs et de roseaux. Elle plane lourdement sur l'horizon et révèle au sen flairé les principes de ces fièvres intermittentes pernicieuses qui brûlent les constitutions les plus robustes quand elles ne donnent pas la mort. Malheur au voyageur imprudent qui le heurte en s'endormant au sommeil !...

(A suivre).

---

15 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## Le Testament Volé

PAR HENRIETTE DE BEAUMONT

DEUXIÈME PARTIE

III

LES COMPLICES

Donc je veux me taire. Et je ne souffrirai pas que vous me la fassiez vendre. Vous la regretteriez trop. C'est dans vos habitudes... Ou je babine le vrai, et je veux que ça vous soit bien clair, ou je veux que vous me signiez un papier par lequel vous vous engagerez à me faire cinq mille francs de rente, payables, comme je vous l'ai dit, par trimestre. Bien entendu, ce papier sera l'exige et que j'ai préparé n'est que pour la bonne règle. Entre votre engagement et personne n'a le vent favorable. Voilà le panier... Veuillez le signer... après quoi vous aurez l'avance la première mensualité de ma pension...

— Je vous vois sur la route, mais je n'aperçois pas le gué.

— C'est à prendre ou à laisser. Signez le papier... ou bien... Antoine met le papier préparé à l'avance devant Maquart.

— Il faut en passer par où vous voulez. Je ne veux pas de chicane avec vous. Que faire avec un homme ivre ?

— Signez !

Maquart prit une plume et signa. Antoine plia soigneusement le papier et le mit dans sa poche.

— N'allez pas le perdre, au moins : S'il va le trouver, qui dirait-on ?

— N'ayez pas peur... A présent, comptez-moi mon premier trimestre... et en or, s'il vous plaît !

— Demandez, dit Maquart... Je demande dernière vous. Je vous compterai cette somme en bas.

Antoine lui donna une tape amicale.

— Vieux finaud ! Va ! Tu ne veux pas que je sache où tu caches tes pépettes. Toujours défiant, donc même avec tes anciens. C'est égal, je ferai comme tu veux. Je ne suis pas entêté moi... pourvu que j'y trouve mon compte.

Maquart lui ouvrit la porte de sa chambre. L'hercule descendit en ricanant.

— Je l'attends ! dit-il.

— Oui, oui ! fit Maquart de mille. Je suis à toi de suite.

Resté seul, le meurtrier de M. Berbequet et du Forst redressa sa haute taille. Une minute après, il apparut terrible :

Tu devines pourquoi... toi... dit-il. J'ai décidé, parce qu'il le fallait ; mais j'avise. Tu ne me gênerai pas longtemps !...

Il ouvrit son coffre-fort... y prit, à regret, douze cent cinquante francs en or, et descendit dans la salle basse où l'attendait Antoine Evrard.

DEUXIÈME PARTIE

I

SUR LA DÉFENSIVE

Il gelait à pierre fendre, comme disent les paysans. On était au mois de janvier 1883 qui fut, en effet, très froid. Pourtant, Maquart travaillait dans sa chambre, vers les 11 heures du matin, sans se soucier du froid. Son bureau était couvert de paperasses : mémoires d'entrepreneurs divers, plans, cartes, dessins, représentant des machines de tous modèles en usage dans les grandes exploitations agricoles. Comme il commençait attentivement ces pièces, son domestique lui annonça l'arrivée à la ferme de M. Lenteuac, notaire à Versailles. C'était un petit homme maigre, pointu, blême, très correct d'allures. Il passait pour un finaud.

— Je suis transi ! fit le notaire en entrant dans la chambre. Je viens de Bue en voiture, dans mon tilbury ; le vent m'a coupé les oreilles.

— Il fait donc si froid que ça ?

— C'est-à-dire qu'en gibe littéralement... Comment, vous n'avez pas de feu ?

— Non ! je n'ai pas froid.

Mᵉ Lenteuac ne dit mot : mais, en son for, il était indigné de la lésinerie de son riche client.

— Si vous le désirez, je ferai une flambée ?

— C'est inutile, merci ! je n'ai, d'ailleurs, que deux mots à vous dire.

— J'écoute.

Le notaire s'assit.

— Ainsi que vous me l'avez demandé, j'ai arrêté les comptes relatifs aux dépenses faites à Angerville au votre nouvelle propriété. L'ex auberge du Soleil d'Or, mise en vente par autorité de justice à la requête des créanciers du sieur Barrau-Latreille, décédé, a été adjugée au prix de vingt deux mille cent dix huit francs, avec tous ses immeubles : écuries, remises, bandeiries, jardin, etc. Vous avez fait une affaire excellente ; la propriété n'a été payée, à ce prix, qu'un tiers de sa valeur.

— Je n'avais pas d'autre raison pour acheter que le bon marché. Pourquoi diable, sans cela aurais-je acquis un bien ? Mais poursuivez !

Frais de démolition des bâtiments de l'auberge : un ch'fre rond, trois mille francs. Construction de la ferme, granges, hangars : dix huit mille cinq cents ; idem d'un pavillon d'habitation à votre usage : douze mille francs ; soit trente trois mille cinq cents francs, mémoire de l'entrepreneur qui avait pris, aussi, à sa charge, la démolition de l'auberge. Les autres mémoires de menuiserie, charpente, serrurerie, peinture et vitrerie, se montent à neuf mille deux cents francs, soit en tout : achat de la propriété et reconstructions, frais d'actes et d'autres judiciaires, environ soixante-neuf mille francs. Dans deux ans, la ferme, qui vous appartient, à présent, vaudra deux cent cinquante mille francs comme un liard.

(A suivre).

La Corse n'est vue mûre au ban de l'Europe par la négligence de tous les gouvernements à remplir envers elle le premier de tous les devoirs : celui d'assurer la salubrité de son territoire. La question de l'assainissement des marais est une question de vie ou de mort pour la Corse. C'est une dette de la communauté... »

Aucune amélioration n'est survenue depuis l'époque où le savant économiste dérivait ces paroles prophétiques. La monarchie de juillet se désintéressa de la question, l'Empire lui-même négligea le coin de terre qui fut la patrie de Napoléon. Après les désastres de 1870, l'opinion publique s'émut, justement désireuse de voir utiliser pour la défense nationale ce point stratégique de premier ordre, placé comme une sentinelle entre la France et l'Algérie. Mais l'enthousiasme s'éteignit. La Corse, oubliée, ne figura pas dans le programme de réorganisation élaboré au lendemain de la tourmente. Cependant des grands travaux s'accomplissaient sur le territoire. La Sologne, la Crau, les Landes étaient successivement desséchées, défrichées, assainies, rendues à la vie. De toutes parts les ingénieurs multipliaient les canaux, les digues, les viaducs, bouleversaient le sol, souvent ne dérivant des beautés naturelles. Et la Corse, département français, arriérée dans son essor économique, dévorée par la concurrence, demeurait à l'écart, seule, au milieu de la mer.

Les conséquences d'un si injuste abandon vous la devinez : c'est l'émigration. Active, audacieux, tenace, doués d'une intelligence éminemment souple, les Corses vont chercher ailleurs les moyens de vivre que leur refuse ou leur mesure la patrie ingrate. La Corse se dépeuple ainsi au profit de la métropole qui, en échange, ne lui donne rien. A perdre constamment sans jamais compenser ses pertes, le plus riche s'appauvrit et se ruine.

D'autres raisons accroissent encore le malaise. Elles tiennent au tempérament même de la race. Elles échappent au législateur, car si l'on peut, avec de l'argent, construire des voies ferrées et des routes, il faut des années de luttes patientes pour réformer les caractères. Malgré leur indépendance d'allures, les Corses ont conservé l'empreinte de l'esprit féodal. Au moyen âge, vous le savez, le manant vivait pour son seigneur, qui le récompensait de ses services en vaillant sur sa sécurité matérielle. Aujourd'hui, dans la plupart des villages, le paysan vit pour le candidat qui promet la pérti qui le protège. Il est inféodé à un petit groupe, à une fraction. Les haines politiques sont le prolongement des haines de famille, si vivaces. On s'attache plutôt aux questions de personnes qu'aux idées. On ne discute pas, on affirme, et comme les choses sont le couvert de la loi, on passent « en famille », comme les dîtes sont là-bas près du bonnet, vous devinez l'allure que prend la période électorale en Corse.

En voici un exemple, cité par M. de Pesta. Aux élections dernières, le maire d'une commune de l'intérieur, se sentant perdu, fit appel à la conciliation, pour conserver son écharpe. Ses adversaires acquiescent d'autant plus facilement à l'offre dans le conseil à nombre égal, mais à condition d'avoir la mairie. On traita donc sur ces bases. Dans le conseillers municipaux furent élus : six d'un parti, six de l'autre. Or, il se trouva que, dans la même commune, la plupart des habitants portent le même nom et le même prénom. Quand vint le jour de procéder à la nomination de son successeur, le maire sortant envoya la lettre de convocation à un de ses partisans, homonyme d'un de ses adversaires, réellement dû, et, lorsque le vrai conseiller se présenta pour voter :

— Mille regrets, répondit le maire avec un sourire. Ce n'est pas vous qui êtes conseiller municipal, c'est votre homonyme lui-même. Il a reçu la lettre de convocation. Il prendra part au vote.

Le tour était joué. Le maire garda son écharpe. De telles mœurs auraient peut-être plaisanterie dans un vaudeville. Mais vous avouerez qu'elles sont plutôt lâcheuses dans la réalité. Elles contribuent à diviser davantage le pays, à l'énerver, à tuer en lui l'esprit de cohésion et de méthode qui est la condition essentielle du progrès. Evidemment, les pouvoirs publics ont eu le grand tort de ne pas fournir à la Corse l'appui matériel et moral nécessaire à son relèvement économique. Nous n'espérons, cette fois, que l'enquête approfondie de la commission portera ses fruits. Pourtant il ne faut pas tout attendre de l'Etat, l'initiative privée doit travailler de son côté à l'œuvre commune. Des efforts louables ont été accomplis en ce sens. La question financière est une de celle qui réclament une prompte solution. Nous l'examinerons ensemble, ainsi que la question des transports. Nous serions des mauvais Français, si nous restions indifférents à la détresse d'une de nos plus belles provinces qui, en 1870, a largement payé sa dette de sang à la patrie.

Henry SPONT.

*(Petit Journal)*

## Carnet Mondain

Jeudi dernier était célébré à Montenit, (Mancie), le mariage de notre nouveau sous-préfet, M. Bordeaux-Desbarres, fils du président honoraire, avec Mme Louise Benoist, sœur de l'ancien préfet

M Bordeaux-Desbarres avait pour témoins ses amis MM. Paul Meunier, député de l'Aube, et Moukbil, secrétaire d'ambassade. Les témoins de la mariée étaient : M. Alfred Marie, trésorier payeur général de la Manche, son beau-frère ; et M. Marc Desroques, son cousin.

Bien que, par suite d'un deuil récent, la cérémonie ait revêtu un caractère de stricte intimité, un grand nombre de parents et d'amis ont tenu à apporter leurs affectueuses félicitations aux nouveaux mariés, qui appartiennent à deux familles aussi honorablement connues que justement estimées.

Nous sommes particulièrement heureux de saisir cette occasion pour renouveler à notre distingué sous-préfet l'expression de notre vive sympathie, et nous adressons à M. et Mme Bordeaux-Desbarres nos meilleurs vœux de bonheur.

## *MUSIQUE MILITAIRE*

PLACE SAINT-NICOLAS

*Programme du 30 mars, à 2 h. 1/2*

| | |
|---|---|
| Marche des p'tits rats, | Andrieu. |
| Ouverture de Concert, | Andrieu. |
| Petite Fleur, | G. Marie. |
| La Petit Duc, | Lecoq. |
| La Source, mazurka, | Delibes. |

*Le Chef de musique,* L. LAZZER.

## Ce que disent les Journaux

**La Petite République**

Sur la situation dans les Balkans :

« Faudra-t-il renoncer à l'espoir de voir solutionner pacifiquement le conflit austro-serbe? Et faudra-t-il se résigner à voir anéantir un petit pays libre par un grand Etat fortement armé? La question reste entière, en dépit de toutes les alternances d'optimisme et de pessimisme. On sait quelle opinion nous avons eue dès le début. Nous avons tout de suite redouté ce qui arrive. M. d'Aerenthal avait procédé avec une telle audace, un tel cynisme, qu'on devait penser qu'il irait jusqu'au bout. Il profita de l'affaiblissement de la Russie pour faire faire en garnissons un pas décisif vers Constantinople. Un moment on a eu cru que M. d'Aerenthal plus accessible qu'il ne l'est en réalité aux considérations de droit et d'équité, puis on a dû changer d'avis quand on l'a vu exagérer ses demandes à mesure que reculait la Turquie. »

**Le Soleil**

A propos de la grève des P. T. T. :

« Comme inconférence, M. Clémenceau peut se vanter d'avoir réalisé le chef-d'œuvre du genre, et la situation est si comique que les grévistes ayant repris leurs services déclarent ignorer M. Symian qui, officiellement, est toujours leur chef, et se laissent se morfondre en son cabinet, ne daignant pas le consulter et se refusant à lui obéir. C'est ce que M. Clémenceau appelle sauvegarder le principe d'autorité ; c'est ce que les gens sensés nomment la pratique de l'anarchie. Si M. Simyan est toujours chef, c'est à lui à commander ; s'il en est incapable, pourquoi le conserve-t-on ? Son maintien dans une fonction qu'il n'exerce plus est une charge inutile pour le Trésor et un défi au sens commun. »

**Le Peuple Français**

« Nous sommes de ceux qui pensent que le grand mal dont souffre ce pays depuis l'Révolution vient de l'absence de toute organisation professionnelle. Seulement il serait dommage — ces deux termes ne s'excluent pas — l'organisation corporative, qui se fonde sur les réalités, rendrait leur ancien renom à tant d'services dévoués par les chambres électorales de la politique. Elle grouperait et solidariserait des intérêts naturellement connexes sur les importantes lois d'être une charge pour le commerce maritime lui fera réaliser une notable économie sur les frais actuellement supportés par les marchandises.

Les nations Alcools de l'Ardèche se négocient à Lyon aux environs de 125. La Société n'est assurée par contre la quantité de sulure de bois nécessaire pour sa fabrication ; au contre, des offres lui sont fréquemment faites à ce sujet.

Grande Chemins Français calmes.

## Cour d'Assises

Audience du 29 mars 1909

*Présidence de* M. GABRIELLI *conseiller*

### *Meurtre*

#### *Les Témoins*

L'audience est ouverte à midi et demi.

L'audition des témoins continue. Tous confirment leurs dépositions écrites et viennent déclarer que l'accusé, qui était sorti en manches de chemise, emportant un pistolet caché dans son sein, avait tiré avec cette arme sur la victime lorsque celle-ci venait de décharger sur lui un coup de fusil.

#### *La Partie civile*

L'éminent bâtonnier des avocats soliicite, au nom de la veuve de la victime, un verdict de culpabilité. Vainement l'accusé prétend-il avoir agi en légitime défense, la victime n'a tiré que lorsque déjà elle était frappée à mort.

#### *Réquisitoire*

A son tour M. Angull, avocat général, requiert la condamnation de Corticchiato qui a, de propos délibéré, avec préméditation, donné la mort à l'infortunée victime.

#### *Plaidoiries*

Me Farinole a par son brillants débuts montré qu'il était le digne continuateur des traditions de ses aînés. Son coup d'essai a été un véritable coup de maître. L'éminent magistrat qui présida aux travaux de la Cour d'assises lui a adressé les félicitations de la Cour dans une charmante allocution que nous nous faisons un devoir de reproduire :

« Le talent est de rigueur dans certaines familles, et je suis heureux de constater que vous saurez maintenir les traditions de la vôtre. Bon sang ne pouvait mentir et le beau succès que vous venez de remporter ne surprendre personne.

» Petit-fils de Vincent Farinole qui a brillé dans cette enceinte, comme défenseur et comme avocat général, de Sampiero Gentili dont l'éloquence a été tant admirée, vous devez, naturellement, comme eux, diriger votre esprit vers l'étude du droit. Vous avez pleinement réussi à justifier le choix de la carrière dans laquelle vous êtes entré, en faisant un excellent début et en montrant des aptitudes qui sont le présage d'un brillant avenir.

» Nous avons remarqué votre vive intelligence, votre esprit souple et délié, votre facilité d'élocution et d'assimilation. Ces belles facultés vous permettront, j'en suis sûr, de vous placer bien vite au premier rang.

» Le Cour me charge de vous complimenter et je vous adresse moi-même mes plus respectueuses félicitations. »

Me Sébastien de Carolis, après avoir exhalé la bienvenue en son nom et au nom du barreau à son jeune confrère, discute toutes les charges de l'accusation avec son talent habituel. Il établit que son client n'a agi que pour se défendre.

#### *Le Verdict*

Le verdict du jury étant négatif, Corticchiato est acquitté.

## *Bulletin Financier*

Paris, 29 mars 1909.

Tout en ne finissant pas aux plus hauts cours, le marché a eu une bien meilleure allure, les nouvelles d'Orient ont été très rassurantes. Notre 3 0/0 s'avance à 97.17. Les Fonds Etrangers suivent le mouvement, notamment la Serbe à 76.60 et la Russe 1909 à 90.60. L'Extérieure est en bonne tendance à 92.36 et le Turc à 92.20. Les Etablissements de Crédit sont soutenus. Le Crédit Foncier à 780. Le Crédit Lyonnais à 1.332, ex coupon, le Comptoir National d'Escompte à 736 et la Société Générale à 672.

La Banque Centrale Mutualiste s'inscrit à 513.

Les valeurs industrielles et de traction sont également en reprise. Sous à 1.670. Les charbonnages russes vont mieux bonnes. Les Titres supérieurs maintiennent leur fermeté. Rio 1.710.

En Banque, l'action Crédit Foncier est demandée à 52.80. L'Ouest Africain Français a des transactions suivies, l'action à 225 et la part à 210.

L'obligation à 5% or du Port de Bahia est très fermement tenue à 455. L'ensemble des taxes de port et de l'impôt de 1 %

## La Vente des Huitres à Bastia

### ARRÊTÉ

Le Maire de la Ville de Bastia,

Vu le rapport du Directeur du Bureau d'Hygiène en date du 18 décembre 1908.

Vu la loi du 15 février 1902, relative à la protection de la santé publique.

Vu l'avis du Conseil supérieur d'hygiène publique de France.

Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la santé publique, de prendre des mesures pour assurer la conservation des huitres et autres mollusques livrés à la consommation et les préserver de toute cause d'altération ;

ARRÊTE :

Art. 1er. — Il est interdit d'expédier, de mettre en vente ou de livrer à la consommation des huitres dont la coquille n'aurait pas été préalablement débarrassée, soit par brossage, soit par tout autre moyen, des parasites, animaux ou végétaux, et des détritus qui la recouvrent, susceptible de produire des fermentations nuisibles pendant la durée du transport.

Art. 2. — Les expéditions d'huitres ne doivent être faites que dans des emballages solides, suffisamment rigides (mannes, tonnelets, paniers d'osier dur) et dans lesquels ces mollusques sont déposés à plat et sont suffisamment serrés pour qu'aucune modification de leur arrivage ne soit à redouter en cours de route.

Les huitres qui n'auraient pas été transportées dans ces conditions ne pourront être mises en vente ni livrées à la consommation.

Art. 3 — Les marchands d'huitres, ne doivent, soit pour le trempage des huitres lorsqu'elle les conservent dans des bacs, basques ou aquariums, soit pour l'arrosage de ces mollusques lorsqu'elle sont conservés à sec, employer que des eaux de mer propres et pures ou des eaux douces potables et servant à l'alimentation de la population.

En aucun cas, ces eaux ne doivent être puisées dans les ports, rivières, canaux ou ruisseaux dans lesquels se déversent des eaux résiduaires ou ménagères.

Art. 4. — Il est formellement interdit aux marchands d'huitres d'installer des réserves ou magasins dans lesquels ils conservent leurs huitres dans le périmètre de l'octroi.

Art.5. — Personne ne pourra se livrer au ramassage des huitres à Bastia s'il ne justifie d'une autorisation écrite délivrée sur le Directeur du Bureau d'Hygiène et approuvée par le Maire.

Cette autorisation devra indiquer notamment d'une manière précise le local choisi pour y conserver les huitres, et les facilités pour le marchand de se procurer de l'eau de mer et de l'eau douce à l'abri de toute suspicion.

Tout changement de local ou l'établissement d'une réserve supplémentaire en ville pour la vente en jour devra être autorisé dans les mêmes formes que ci-dessus.

Art. 6 — Il est formellement interdit d'entreposer le long des quais et sur des emplacements sujets à soulèvres dans des caisses ou paniers immergés les huitres ou autres mollusques destinés à la consommation.

Art. 7 — Le Directeur du Bureau d'Hygiène, le Commissaire Central, les Commissaires de police, les inspecteurs des halles et marchés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont qu'il aura été approuvé par l'autorité préfectorale.

Fait à Bastia le 4 mars 1909.

*Le Maire*
A. GAUDIN,

Vu et approuvé,
Ajaccio le 12 mars 1909.

*Le Préfet*
CHALELL.

## Conseil de Revision

Mardi, 30 mars, canton de Sarrola-Carcopino, à la gare de Mezzana, à midi et demi.

Conseillers généraux : M. Italiani, titulaire ; M. Coccaldi, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Maracciali, titulaire ; M. Alessandri, suppléant.

Mercredi, 31 mars, canton d'Ajaccio, à Ajaccio, à 1 heure du soir.

Conseillers généraux : M. le docteur Folacci, titulaire ; M. Forcioli, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Giovannelli, titulaire ; M. Féria, [illegible]

## *Gazette Ajaccienne*

(De notre correspondant particulier)

### *Conseil municipal*

Le conseil municipal se réunira [illegible] à 4 heures en séance publique.

Ordre du jour :

*L'emprunt.*

*Affaires diverses.*

### *Enfant brûlée*

Une jeune fillette de 9 ans, Mlle M[illegible] chetti Marie Dominique, demeurant [illegible] Forelli, 28, s'est brûlée grièvement dans son logement, tandis que sa mère [illegible] à la blanchie, samedi dernier à 11 heures du matin.

La malheureuse enfant est morte dans [illegible] soirée, en proie à d'affreuses souffrances.

### *Tentative de vol*

Dans la nuit du 27 au 28 mars, des malfaiteurs, demeurés inconnus, ont tenté [illegible] s'introduire dans le bureau de tabac, [illegible] Mme veuve Baldacci-Jolie, âgée de 45 ans, Cours Napoléon.

Le ou les voleurs ont dessellé un [illegible] neau du montant de la porte à deux battants, à l'aide d'un instrument, aucune trace de passe n'a été relevée sur d'autres parties de la porte.

### *Coups et blessures*

Dans la soirée d'hier vers 4 heures, dans la cave du sieur Pannatoire Louis, rue Fesch, 41, les nommés Farinole Charles, 51 ans, pêcheur, et Marinetti André, 34 ans, cultivateur, qui étaient [illegible] de boisson, se sont, à la suite d'une discussion faite, portés réciproquement des coups de bouteilles et de verres.

Les deux antagonistes se sont légèrement blessés.

### *Etat Civil*

**NAISSANCES**

Lambrassini Pascal.

**DÉCÈS**

Marchesini Marie-Dominique, 9 ans.

## *Petite Gazette*

**Variations Atmosphériques du 29 mars**

Baromètre : 7 heures du matin + 11° ; à midi 15° ; à 3 heures du soir + 13 ; Matima 16° ; Minima + 10°.

Température : 7 heures du matin, 703 mm. à midi, 703 mm. 6 heures du soir 701 mm.

Vent : Dans la matinée, Léger.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, le matin, Quelques nuages. L'après-midi, id.

### *Troupes coloniales*

M. le lieutenant Ferrandi, du 8e régt., est désigné pour servir à Madagascar.

M. le capitaine Angeli, du 8e régt., passe au bataillon du Congo.

M. le médecin aide-major de 1re classe Francoschetti est affecté à l'infirmerie de garnison de Marvalunara.

M. le médecin-major de 2e classe Abbatucci est inscrit sur le tableau d'avancement pour le grade de médecin-major de 1re classe.

### *Obsèques*

M. Jacques Sanguinetti, vendeur de journaux, a eu la douleur de perdre son dernier enfant, la petite Anna, à peine âgée de cinq ans.

Hier, dans l'après-midi, de nombreux amis entouraient M. Jacques Sanguinetti et ses fils, qui conduisaient le deuil, et ont suivi le convoi de cette fille de jusqu'à l'église Sainte Marie.

Nous prenons part à la douleur de M. et Mme Jacques Sanguinetti et de leurs enfants et leur présentons l'expression de nouvis regrets.

### *Nouvelles maritimes*

Le second maître vétéran Cardi Dominique, à Toulon, est promu au grade de maître.

Le quartier maître vétéran Orlesi Il François, à Toulon, est promu second maître.

# DERNIÈRES NOUVELLES

**Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais***

00177

### *Pour les insoumis*

L'article 83 de la l i du 21 mars 1905 relativement à la prescription du délit d'insoumission est complété ainsi qu'il suit par la loi du 25 mars 1909 :

« La prescription contre l'action publique résultant de l'insoumission ne commence à courir que du jour où l'insoumis a atteint l'âge de cinquante ans. »

### *A la Miséricorde*

Les Conférences que doit faire à la Miséricorde M. l'abbé Heymbs, prédicateur du Carême à Saint-Jean, commenceront demain, mercredi, à 5 heures du soir et se poursuivront tous les jours, à la même heure jusqu'au mardi-saint.

### *Avis*

M. Pinelli Philippe, de Santo-Pietro-di-Tenda, hameau de Lavandajo, prévient les propriétaires de juments ou d'ânesse qu'il a un âne, âgé de 6 ans, pour saillir les juments, et un cheval, âgé de 4 ans, pour les ânesses. Ces deux bêtes sont de belle taille et bien constituées.

### *A vendre*

Un grand alambic, une presse à huile et à raisin, un fouloir et autres ustensiles à l'état de neuf.

S'adresser à MM. Piovo, 5, rue de l'Opéra, à Bastia.

### *Biagini Oresta*

Voir à la 4me page l'annonce.

## Etat-Civil

**NAISSANCES**

Quilici Félix Auguste Noune Eugène. — Garbani Pauline. — Olivier Irène Anna Thomasine. — Giorgetti Jeanne. — Gavini Marie Dévote.

**DÉCÈS**

Scalsi Antoine, veuf, 67 ans, de Cons. — Fieri Augustin, célibataire, 18 ans, de Pietra di Verde. — Tamburini Mélanie, mariée, 33 ans, de Bastia. — Tramini Annunciade, ménagère, célibataire, 49 ans, de Cardo Torgia.


**FABRIQUE de CARREAUX mosaïques**

au ciment comprimé
unis, à dessins, simili-marbre
*Grand choix de dessins et couleurs*

**TUILERIE ET BRIQUETERIE MÉCANIQUES**

TUILES ET BRIQUES SUPÉRIEURES
*en tous genres*
Production : 10.000 pièces par jour

**CHAUX GRASSE**
de qualité supérieure

CHAUX HYDRAULIQUE. — CIMENTS
Plâtres

Fers et Aciers en barres

Fers à planchers I

**BOIS DE CONSTRUCTION**
*Madriers, Planches, Chevrons, Liteaux, Lattes*

Magasins de vente : Bastia, 2, Avenue Carnot ; Corte, Nouvelle Traverse

**F. CHARDON & Cie**
*Franeardo (Corse)*

**Jean GRAZIANI**
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
6, Boulevard du Palais, au 1er

Assurances : Vie. — Incendie. — Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances. — Ventes d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
*Prêts sur Hypothèque*

Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Etablissement de Comptabilités. — Bilans


### *Pour les insoumis*

L'article 83 de la l i du 21 mars 1905 relativement à la prescription du délit d'insoumission est complété ainsi qu'il suit par la loi du 25 mars 1909 :

« La prescription contre l'action publique résultant de l'insoumission ne commence à courir que du jour où l'insoumis a atteint l'âge de cinquante ans. »

### *A la Miséricorde*

Les Conférences que doit faire à la Miséricorde M. l'abbé Heymbs, prédicateur du Carême à Saint-Jean, commenceront demain, mercredi, à 5 heures du soir et se poursuivront tous les jours, à la même heure jusqu'au mardi-saint.

### *Avis*

M. Pinelli Philippe, de Santo-Pietro-di-Tenda, hameau de Lavandajo, prévient les propriétaires de juments ou d'ânesse qu'il a un âne, âgé de 6 ans, pour saillir les juments, et un cheval, âgé de 4 ans, pour les ânesses. Ces deux bêtes sont de belle taille et bien constituées.

### *A vendre*

Un grand alambic, une presse à huile et à raisin, un fouloir et autres ustensiles à l'état de neuf.

S'adresser à MM. Piovo, 5, rue de l'Opéra, à Bastia.

### *Biagini Oresta*

Voir à la 4me page l'annonce.

## Etat-Civil

**NAISSANCES**

Quilici Félix Auguste Noune Eugène. — Garbani Pauline. — Olivier Irène Anna Thomasine. — Giorgetti Jeanne. — Gavini Marie Dévote.

**DÉCÈS**

Scalsi Antoine, veuf, 67 ans, de Cons. — Fieri Augustin, célibataire, 18 ans, de Pietra di Verde. — Tamburini Mélanie, mariée, 33 ans, de Bastia. — Tramini Annunciade, ménagère, célibataire, 49 ans, de Cardo Torgia.


**FABRIQUE de CARREAUX mosaïques**

au ciment comprimé
unis, à dessins, simili-marbre
*Grand choix de dessins et couleurs*

**TUILERIE ET BRIQUETERIE MÉCANIQUES**

TUILES ET BRIQUES SUPÉRIEURES
*en tous genres*
Production : 10.000 pièces par jour

**CHAUX GRASSE**
de qualité supérieure

CHAUX HYDRAULIQUE. — CIMENTS
Plâtres

Fers et Aciers en barres

Fers à planchers I

**BOIS DE CONSTRUCTION**
*Madriers, Planches, Chevrons, Liteaux, Lattes*

Magasins de vente : Bastia, 2, Avenue Carnot ; Corte, Nouvelle Traverse

**F. CHARDON & Cie**
*Franeardo (Corse)*

**Jean GRAZIANI**
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
6, Boulevard du Palais, au 1er

Assurances : Vie. — Incendie. — Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances. — Ventes d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
*Prêts sur Hypothèque*

Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Etablissement de Comptabilités. — Bilans


BOURSE DE PARIS

| | 27 mars | 29 mars |
|---|---|---|
| Rente 3 0/0 ancien | 97.40 | 97.65 |
| — 3 0/0 amortis. | 98.50 | 98.70 |

ex-coupon.

## POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Paris, 29 mars.

M. Suzzoni, ex-caporal au 1er régt. du génie, est nommé facteur à Bastia.

M. Ristorelli, ex-caporal, au 14e d'infanterie, est nommé facteur à Toulon.

## LE NOUVEAU PRÉSIDENT du Conseil municipal de Paris

Paris, 29 mars.

Les membres du Conseil municipal de Paris se sont réunis aujourd'hui pour procéder à la formation de leur bureau.

M. Chausse, socialiste unifié, a été élu président du Conseil municipal de Paris par 35 voix contre 34 à M. Galli, nationaliste.

## TOULON

### Expériences d'artillerie

*Le nouveau Canon du Commandant Tournier*

Toulon, 29 mars.

Les batteries de notre littoral viennent de faire les expériences, ordonnées par le Ministre de la Guerre, du nouveau canon, dont le chef d'escadron Tournier, du 16e bataillon d'artillerie à pied, est l'inventeur.

Avec cette nouvelle pièce du calibre respectable de 240, ces batteries sont arrivées à tirer six coups à la minute.

## L'ESPIONNAGE à Verdun

Paris, 29 mars.

A propos de la récente et considérable affaire d'espionnage de Verdun, M. Charles Humbert, sénateur de la Meuse, déclare dans un long article que tous nos forts sont ouverts à tous les espions.

L'éminent écrivain cite de nombreux faits à l'appui de ses affirmations.

## Conseil des Ministres

Paris, 29 mars.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

*Le voyage présidentiel*

Le Président de la République informe le Conseil qu'il a été obligé d'ajourner son voyage, à Nice, au 24 avril, à cause de l'état de santé de M. Clémenceau.

*L'escadre italienne*

M Pichon, ministre des Affaires étrangères, annonce qu'une division de l'escadre italienne se rendra à Nice pour saluer le Président de la République lors de son arrivée dans cette ville.

*Affaires extérieures*

M. Pichon met ensuite le Conseil au courant de la marche des négociations engagées entre Moulay-Hafid et le représentant de la France.

Le ministre des affaires étrangères a également entretenu le Conseil de la question balkanique qui est en bonne voie.

*La grève des P. T. T.*

M. Barthou, ministre des Postes et Télégraphes, rend compte au Conseil que toute cause de conflit est entièrement écartée, et que depuis deux jours le service est assuré dans des conditions très satisfaisantes.

*Affaires courantes*

Les Ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

**Le prochain Conseil**

Les ministres décident de tenir une nouvelle réunion, jeudi matin, à l'Elysée.

## *Un Mariage sensationnel*

Paris, 29 mars.

On annonce le très prochain mariage de M. Claude Casimir-Perier, fils du regretté Président de la République, avec une artiste en renom, Mme Simone, femme divorcée de M. Le Bargy, de la Comédie Française.

## M. FALLIÈRES à Nice

Paris, 29 mars.

La Municipalité de Coni a décidé d'envoyer une députation officielle, à Nice, le jour de l'arrivée du Président de la République dans cette ville.

Cette députation sera chargée de présenter à M. Fallières les respectueux hommages de la Municipalité et de la population de Coni.

## Les Morts du Jour

*M. Léonce de Castelnau*

Paris, 29 mars.

On annonce la mort de M. Léonce de Castelnau, député républicain libéral indépendant de l'arrondissement de Saint Affrique, décédé à l'âge de 65 ans.

Ancien magistrat, conseiller général, M. de Castelnau fut élu pour la première fois député le 27 avril 1902 et fut réélu le 6 mai 1906.

## EN ALLEMAGNE

### Au Reichstag

*Déclarations de M. de Bulow*

Berlin, 29 mars.

Une séance très importante a eu lieu aujourd'hui, au Reichstag.

Plusieurs questions de politique extérieure ont été traitées au cours de cette séance.

En réponse à certaines allusions relatives à la question Balkanique, le Chancelier de Bulow a fait les déclarations suivantes :

« L'Allemagne n'est pas hostile à l'Angleterre.

« L'Allemagne n'a aucunes prétentions au Maroc.

« L'Allemagne est avant tout fidèle à l'Autriche, et cette fidélité est heureuse, puisque, grâce à elle, la paix européenne est de nouveau aujourd'hui assurée. »

# LE PARLEMENT

## Chambre des Députés

*Présidence de* M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

*Eloge funèbre*

A l'ouverture de la séance le Président annonce à la Chambre le décès de M. de Castelnau et prononce l'éloge funèbre du député libéral de l'Aveyron, qui faisait partie du Parlement depuis 1902.

### Services Maritimes Postaux entre la France, l'Algérie, la Tunisie et le Maroc

La Chambre adopte sans discussion le projet de loi portant approbation de la convention conclue, le 24 décembre 1908, entre l'Etat, la Compagnie générale Transatlantique, la Compagnie de navigation mixte et la Société générale de transports maritimes à vapeur, pour l'exécution des services maritimes postaux entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et le Maroc.

### Les listes du Jury

La Chambre adopte également sans discussion la proposition de loi de M. Castillard, ayant pour objet de fixer au mois de mai l'époque de la convocation des commissions chargées de dresser les listes préparatoires du jury criminel.

### Chemin de fer de Kayes

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à la régularisation d'un décret du 22 août 1906, qui a ouvert au ministre des Colonies, sur l'exercice 1906, au titre du budget annexe du chemin de fer de Kayes au Niger, un crédit supplémentaire de 61.000 francs.

Les conclusions du rapport de M. Messimys, ont adoptées sans discussion.

### Chemin de fer de Djibouti

La Chambre adopte, également sans discussion, le projet de loi relatif au chemin de fer de Djibouti à Addes-Abeba.

### L'emprunt du Congo

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du projet de loi autorisant le gouvernement général du Congo à contracter un emprunt de 21 millions de francs pour exécuter divers travaux d'utilité publique et d'intérêt général.

Les conclusions du rapport de M. Charles Dumont sont mises aux voix et adoptées.

### La législation des chèques

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi de MM. Thierry, Jourde et Brindeau tendant à compléter l'article 2 de la loi du 14 juin 1865 et l'article 6 de la loi du 19 février 1874 sur la législation des chèques.

Les conclusions du rapport de M. Octave Butin sont mises aux voix et adoptées sans discussion.

### Subvention à la Martinique

La Chambre adopte le projet de loi tendant à l'ouverture au ministre des Colonies, sur l'exercice 1909, d'un crédit de 1.420.200 francs, à titre de subvention extraordinaire à la colonie de la Martinique.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

## AVIS DE DÉCÈS

M. Louis Tan bortal ; M. et Mme Sieco Simon et leurs enfants, de Marseille ; M. et Mme Sieco Louis et leurs enfants, de Marseille ; Mme Veuve Dolt née Sieco ; M. Simon Dolt ; M. et Mme André Sieco, de Marseille ; M. et Mme César Sieco ; M. Vincent Sieco ; M. et Mme Joseph Alessandrini et leur famille.

Les familles Sieco, Canosio, Santi, Berti, Maria, Rogliano, Zuttera.

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

*Mme Mélanie Tamburini*

NÉE SIECO

décédée à Bastia, le 28 courant.

L'enterrement a eu lieu hier, à 5 heures et demie du soir.


SOCIÉTÉ DES RHUMERIES DES ANTILLES

**RHUM**

**GRANDS MORNES**

*Very Old Gets Rhum (Antilles)*

Ce RHUM, d'une supériorité incontestable, se recommande AUX CONNAISSEURS et GOURMETS par son parfum agréable, sa haute finesse, sa vieillesse.

Très recommandé par les SOMMITÉS MÉDICALES, il est devenu le cordial préféré des familles, de MM. les Officiers, fonctionnaires, colons et de tous ceux qui, soucieux de leur santé, exigent un article pur et de distillation rectifiée.

Le Rhum GRANDS MORNES ne se vend qu'en carafes de forme *triangulaire* avec acquit blanc de la régie garantissant l'origine.

Importé par MM. GET FRÈRES, Inventeurs du Pippermint.


## Avis aux producteurs de Vin

Afin de faciliter l'exportation des vins de Corse sur le continent français M. A. Padovani, agent maritime à Bastia, vient d'établir des tarifs à prix très réduits entre Bastia et les villes du réseau du chemin de fer de Paris, Lyon, Méditerranée et Paris.

Dans ces tarifs sont compris tous les frais de transport et de transit à Marseille, sauf les droits d'octroi et de régie.

Pour 1 bordelaise vin 250 kil. de Bastia à Paris 18.75.

Pour 2 bordelaises vin 500 kil. de Bastia à Paris 32.75.

Pour 4 bordelaises vin 1000 kil. de Bastia à Paris 61.00.

Pour un demi muid 600 kil. de Bastia à Paris 33.75.

Adresser les expéditions à M. A. Padovani, gare Maritime, Bastia.


*Si vous voulez avoir une* **Belle Poitrine**



une gorge et des épaules pleines, sans creux ni saillies osseuses, prenez les "Pilules Orientales".

Ces pilules, toujours bienfaisantes pour la santé et approuvées par le monde médical, sont sans rivales pour développer, refformir et reconstituer les seins aussi bien chez la femme que chez la jeune fille.

Pour avoir un flacon avec notice envoyer 6'25 à M. J. Reid, Pharmacien, 4, passage Verdeau, Paris, en mentionnant le nom de ce journal.

PATE STEINER
Attire et TUE
RATS ET SOURIS



**Royal Windsor**

LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS?
AVEZ-VOUS DES PELLICULES?
VOS CHEVEUX SONT-ILS TOMBÉS OU TOMBENT-ILS?
ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse, fait cesser la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le VRAI Régénérateur des Cheveux modernes. Employez hardiment Royal Windsor. Vente journalière considérable.
Exiger sur les flacons les mots Royal Windsor. Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs et Grands Magasins de Nouveautés du monde entier.

ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS

Envoi franco sur demande de Prospectus contenant détails et attestations

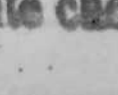
**Cordonnerie Modèle**

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

*Saison Printemps-Eté 1908*

Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures d'Eté en toile
en noir et couleur, dernière mode
*Choix considérable de Pantoufles*

Prix très réduits



Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

*La Maison se charge des réparations*

**VENTE GÉNÉRALE A GRAND RABAIS**
**pour Cessation de Commerce**

M. Orente BIAGINI, négociant, Avenue Carnot, 5, Bastia, prévient le public qu'il met en vente, à partir de ce jour, à des prix très avantageux et exceptionnels, ses VINS et son MATÉRIEL composant le fonds de son commerce, savoir :

**VINS**

*Un Stock* de vins rouge du pays, garantissant jus de raisin à l'analyse, titrant 9° 1/2 à 10°. Prix 15 cent. le litre. — Vins rouge et rosé du pays, garantis pur jus de raisin à l'analyse, titrant 10° 1/2 à 11°. Prix 20 cent. le litre. Faites l'achat d'un litre pour goûter et comparer, vous serez satisfaits.

*Vins de Liqueurs* en bouteilles cachetées (vendus verre compris). Muscat de Frontignan, 1.15. — Vin de Barbera et Gentiane : 1 franc. — Malaga, Vermouth de Turin, Quinquina Pomponnet et St-Léon. Apéritif le Pof 1 fr. 20. — Marsala sec 1 fr. 35 — Marsala doux 1 fr. 75 — Marsala Florio 1 fr. 20. — Vins d'Asti mousseux 1 fr. 50. — Vins de Chianti en fiaschi 1 fr. 10 — Vins vieux en bouteilles blanc et rouge 0,65. — Grands Vins de Champagne 2 fr., 2 fr. 25 et 3 fr. — Vinaigre 0,20.

**MATÉRIEL**

Cuves. — Foudres. — Demi-muids. — Bordelaises. — Bonbonnes de diverses contenances. — Caisses à raisins. — Pompes à vin. — Filtres à vin. — Récipients à huile. — Tréteaux. — Chevalets. — Echelles poulins. — Tables hanes. — Charrettes à bras. Appareils à acetylène et accessoires divers pour caves. — Pressoirs à raisin.

Aperçu de quelques prix de ces matériaux :

Demi-muids en bois de chêne, en bon état et très solides, contenance de 570 à 630 litres environ, 30 à 32 francs la pièce.

Bordelaises, en bon état prêtes à être remplies immédiatement, contenance de 220 à 250 litres environ, 13 à 16 francs la pièce. Pour le restant, prix à débattre sur place.

N. B. — Indépendamment de la vente au détail, la maison accorderait des concessions avantageuses à toute personne qui voudrait se rendre acquéreur en bloc du fonds de commerce, de matériel, installation et marchandises.

ON DEMANDE DES MALADES

**MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

**FERS A PLANCHER**

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

*Appareils Sanitaires*

Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Corse, 1

ANCIEN CABINET PRADÈRE
**PIERRE SABATÉ**
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS
Systèmes perfectionnés
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
*Rue Paoli, 18, au 1er*
Maison Vincentelli

**Installation à Gaz**
**Jean Cini, ci-devant du Gaz**
Bastia, 12, Boulevard Paoli, 12, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
*Appareils sur commande*
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti.



**Maux de Dents**
guéris radicalement
par les
**Boulettes Dentaires**
de A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Refuser tous les Contrefaçons. Exiger la véritable pointe

Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Raf Isolli à Corte, Padovani à Ille-Rousse, Sanguinetti, Cours Napoléon, à Ajaccio.

Le meilleur Cigare à 10 centimes est incontestablement le CIGARE MATTEI

Ne pas oublier que l'Amaro Mattei est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

**PHOTOGRAPHIE J. MORETTI**
CORTE (Corse)

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

**Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI (Carte Corse).**

*Pétrole Raffiné d'Amérique*

**Marque LE LION**

**Qualité supérieure, sans fumée et inodore**
**3 fr. 50 le Bidon de 18 litres et demi**
*Prix spécial pour le gros*
**En vente chez MM. L. N. Mattei et Cie**



TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 90 — MERCREDI 31 MARS 1909

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25.

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

| | un an | 6 mois | 3 mois |
|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. |
| Autres Départ. | 22 » | 11 » | 6 » |

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
*On ne répond pas des manuscrits déposés.*



00178

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA


## LE CALENDRIER

Fête : Aujourd'hui : Saint Amos,
Soleil : (heure nationale)
Lever 5 h. 25 m. — Coucher, 5 h. 51 m.
Premier quart, le 31 — Pleine Lune le 5.
Fête de Demain : Saint Maxime.

*30 MARS*

## PAGES D'HISTOIRE

### *Les Prêtres Romains déportés en Corse*

III.

Le docteur Santini accourut aussitôt de Bastia et donna un peu de confiance au peu courageux *arciprete*. Voyant que toutes les têtes étaient battues par la mauvaise, et les militaires, il renonça pour le moment au voyage Valeria et jugea qu'il valait mieux attendre, en lieu sûr, la tournure que prendraient les événements. Comme l'*arciprete* ne pouvait pas longtemps rester dans ce cellier, où il n'avait pas de linge de rechange, et où il était impossible de pouvoir faire du feu, de peur que la fumée ne révélât sa présence en cet endroit, le docteur Santini se concerta avec son parent Jean-Philippe Mattei, de Gavignano, homme d'une grande intelligence et d'un grand savoir, ancien Président du Tribunal criminel du département du Golo, ancien Commissaire du Gouvernement auprès de ce même tribunal, puis le Consulat.

Celui-ci alla lui-même chercher l'*arciprete* et le conduisit dans sa propre maison, où son neveu, sa nièce et la mère de celle-ci, lui firent le meilleur accueil. Il fut bien soigné, trouva un bon lit où il dormit, dit-il, sept heures de suite, tant il avait besoin de repos. Il changea de linge et se sentit soulagé, car c'était un peu au-dessus de ses forces, cette fuite en plein hiver, d'autant plus que sa santé, qui était d'habitude un peu branlante, avait reçu une très rude secousse après les dures épreuves qu'il venait de traverser.

Avec les fonctions de maire de la commune, Jean-Philippe Mattei cumulait celles de médecin, de pharmacien, d'avocat, etc., de sorte que tous ceux qui avaient besoin d'un conseil ou d'un secours quelconque, avaient recours à lui. Sa maison était le rendez-vous de toute la population de Gavignano. Aussi, le pauvre *arciprete* ne s'y voyait pas en sûreté, malgré les téméraires assurances que ne cessait de lui donner Jean-Philippe Mattei.

Lorsque le docteur Santini vint prendre de ses nouvelles, il trouva que ses craintes et ses appréhensions n'étaient que trop fondées. Il abandonna définitivement le voyage d'Aleria comme impossible à accomplir en pareilles circonstances, et il chargea son neveu, Mathieu Antoni, de conduire l'*arciprete* à Campile, chez leur parent Gavini. De là, on l'aurait accompagné à Bastia, où il allait, lui, se rendre aussitôt pour préparer la maison où il devait le cacher. L'embarquement même devenait plus facile de Bastia que de n'importe quel autre point de la côte.

Dans la nuit du 1er au 2 décembre, l'*arciprete* fut conduit à Campile, à travers la montagne, par le docteur Antoni, Gavini lui-même et un de ses plus dévoués et fidèles serviteurs.

C'est alors, raconte l'*arciprete*, qu'il fut surpris de voir que le domestique de Gavini refusa quelques pièces d'or qu'il voulait lui donner à l'insu de son maître, pour la peine, disait-il, qu'il avait eue dans la nuit à conduire sa monture par la bride dans des lieux aussi difficiles et aussi dangereux que sont les sentiers de Gavignano à Campile. (En réalité, c'était pour acheter son silence). Comme il insistait, l'honnête domestique lui dit : « Je vous en prie, Monseigneur, n'insistez pas, car je n'accepterai rien. J'ai conscience d'avoir fait une bonne action. Où en serait le mérite si je prenais votre argent ? » De tels actes, ajoute l'*arciprete*, ne sont pas rares en Corse, où souvent, sous les habits rapés ou les haillons d'un campagnard ou d'un artisan, bat un cœur noble et généreux.

Il n'est pas rare, en effet, de trouver, même de nos jours, dans certaines familles corses, des serviteurs animés de si nobles sentiments et capables de tous les dévouements.

On ne sait pas lesquels admirer le plus d'eux, ou de leurs maîtres, qui méritent d'être si bien servis, parce qu'ils inspirent de pareils sentiments par l'exemple, et savent s'attacher les gens pour toujours par leur bonté, une réelle affection et par le bienveillant intérêt qu'ils ne cessent de leur témoigner.

De tels serviteurs font partie de la maison et en partagent les joies et les peine. C'est dans l'adversité surtout que leur dévouement se connaît pas de bornes.

L'*arciprete* fut on ne peut plus content du bon accueil qui lui fut fait par Gavini et par ses deux sœurs, et il put, ainsi qu'il le dit lui-même, prendre un peu de repos, et réparer ses forces défaillantes dans cette *maison aisée, décente et bien meublée*, » où il resta deux jours.

Le départ fut fixé au 4 décembre. On devait se rendre dans la nuit à la maison de campagne que la famille Gavini possédait — et possède encore — dans la plaine de la Marana. Un domestique fut aussitôt envoyé à Bastia prévenir le docteur Santini, de se trouver au pont de Lupino ou Rotone, le soir du 5 décembre, à neuf heures.

Le voyage de Campile à la maisonnette de Gavignano fut des plus difficiles et des plus pénibles pour le pauvre *arciprete*, car l'on dut prendre, pendant une nuit des plus sombres, le sentier du *fuminale*, pour éviter la grand'route qui était battue par les gendarmes et fréquentée par toute sorte de monde.

Enfin, après avoir été obligé de rester pendant toute la journée dans la maisonnette, on partit le soir pour Bastia et l'on arriva sans encombre à Rotone, où l'on trouva le docteur Santini qui conduisit l'*arciprete* dans la maison qu'il lui avait fait préparer.

En prenant congé du docteur Antoni et de Gavini, l'*arciprete* les embrassa à différentes reprises. Il ne trouvait pas assez d'expressions pour les remercier de tout ce qu'ils avaient fait pour lui, des risques et des tracasseries auxquels ils s'étaient eux-mêmes exposés. Il les assura de son inaltérable reconnaissance.

Quelques jours après, l'*arciprete* fut conduit chez un honnête menuisier, maestro Giovanni Contarini, qui habitait dans les environs du Nouveau-Marché, et où il resta jusqu'au jour du départ qui eut lieu le 27 décembre, à neuf heures du soir.

Au moment de s'embarquer, sur la berge de la petite anse de Saint-Nicolas, — c'était alors en dehors de la ville, — il fit ses adieux au docteur Santini, l'ami sincère et dévoué qui l'avait si bien servi, à Jacques Lota, à Pasquale Negroni et à sa femme, ainsi qu'à Castellini lequel avait fait toutes les démarches nécessaires pour noliser la barque du patron-pêcheur Vincenzo, et gagner celui-ci et tout son équipage à la cause de l'*arciprete*.

On partit par un temps très favorable et l'on trompa facilement la vigilance des gardiens du port et celle des marins montant les *feluconi* qui surveillaient la côte orientale de la Corse.

Après un danger imaginaire couru dans le détroit de Bonifacio, l'*arciprete* aborda, deux jours après, le 30 décembre, à six heures du matin, dans une petite anse de l'île de la Maddalena. Il était libre et il n'osait pas encore le croire, tant il avait eu de fausses alertes et des émotions de toutes sortes depuis son évasion de la Citadelle de Corte.

Quelques jours après, oubliant les fatigues du voyage et les terreurs qu'il avait éprouvées durant ces quarante derniers jours, il relata minutieusement tous les incidents de cette évasion dans une brochure intitulée : *Mis fuga da Corsica*, qui n'a été imprimée et publiée qu'en 1903, à Palerme, par la Tipografia Pontificia, et qui forme un intéressant volume de près de deux cents pages.

J.-P. DE CAMPIENDI.

(*A suivre*).

## GAZ ET ÉLECTRICITÉ

Bastia, le 27 Mars 1909.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

J'ai lu avec intérêt l'article « La question du Gaz et de l'Electricité à Bastia. » paru dans votre numéro du 24 courant, et je crois que ce qui suit pourrait intéresser les édiles et le public de Bastia.

Une opinion s'est répandue en ville, que le prix de l'éclairage par l'électricité serait de beaucoup inférieur au prix de l'éclairage par le gaz de la Ville et les particuliers se décident à s'offrir cet éclairage de luxe il conviendrait d'éclaircir un peu cette question.

Ci-joint je vous adresse des comparaisons faites entre le prix des deux sources de lumière, et pour base de mes calculs je me suis servi du prix auquel M. Chapuis a offert de fournir l'électricité aux particuliers, et du prix auquel le Concessionnaire actuel a offert de fournir le gaz *dès le 1er janvier de cette année*, à raison de 30 centimes le mètre cube (prix maximum).

Vous constaterez que pour le même pouvoir éclairant, le coût de l'éclairage par l'électricité serait de beaucoup inférieur au prix de l'éclairage par le gaz, et avant que

rait d'au moins deux fois supérieur au prix de l'éclairage par le gaz, sans tenir compte des frais d'entretien qui sont de beaucoup plus élevés pour l'électricité que pour le gaz, surtout s'il s'agit de lampes électriques à filament métallique.

Pour l'ELECTRICITÉ, j'estime qu'en employant des lampes à filament métallique l'on pourrait obtenir une bougie d'éclairage pour une consommation de 1 1/4 watt. (En passant, je puis vous dire que le prix des lampes à filament métallique est de beaucoup plus élevé que le prix des lampes citées dans l'article d' « Un Bastiais. »)

En se servant de lampes à filament de charbon, on pourrait obtenir un pouvoir éclairant d'une bougie pour une consommation de 3. 5 watts. Je crois, que dans son article, votre collaborateur fait allusion à ces dernières lampes qui ne coûtent que 0.60 à 1.50 pièce.

Pour le GAZ, on peut obtenir 64 ou 65 bougies avec une consommation de 90 litres à l'heure. (Il existe même des becs à gaz dits « becs intensifs » qui donnent un éclairage de 200 bougies par 90 litres, mais ces becs demandent une installation spéciale pour que l'air arrive au bec sous pression, et ils ne se prêtent pas au service ordinaire).

Nous établirons donc, une série de comparaisons en prenant pour base les prix suivants :

*Electricité* 0, 70 cent. le K. W. H.
*Gaz* 0, 30 » le m. c.

On prétend que l'on peut obtenir par K. W. H. d'électricité 285 bougies à l'heure avec des lampes à filament de charbon ;

Par K. W. H. d'électricité 800 bougies à l'heure avec des lampes à filament métallique.

Par mètre cube de GAZ avec le bec Auer on obtient 722 bougies.

Ce qui nous permet d'établir les autres comparaisons suivantes :

*Pouvoir éclairant que l'on peut obtenir par K. W. H. d'électricité.*

Electricité Lampes à filament de charbon, 2 035 bougies par heure.
Electricité Lampes à filament métallique, 5.555 bougies par heure.
Gaz Bec Auer, 12.030 bougies par heure.

*Prix PAR AN d'un pouvoir éclairant de 64 bougies, pendant une durée moyenne de 500 heures :*
(Eclairage jusqu'à 7 heures du soir environ).

Electricité Lampes à filament de charbon 89 francs 60, soit à l'heure 0, 179.
Electricité Lampes à filament métallique 28 francs, soit à l'heure 0, 056.
Gaz bec Auer 13 francs 50, soit à l'heure 0, 027.

*Prix PAR AN d'un pouvoir éclairant de 64 bougies, pendant une durée de 2 175 heures.*
Eclairage jusqu'à minuit).

Electricité Lampes à filament de charbon, 389 francs 75, soit à l'heure 0, 179.
Electricité Lampes à filament métallique, 121 francs 80, soit à l'heure 0, 056.
Gaz bec Auer, 58 francs 72, soit à l'heure 0, 027.

*PRIX auquel l'Electricité devrait être vendue par K. W. H pour donner un pouvoir éclairant égal à celui du gaz à 30 centimes le m. c.*

Par m. c. de gaz brûlé avec un bec Auer on obtient 722 bougies.
Pour obtenir 722 bougies avec des lampes à filament métallique, il faudra consommer 902 watts ; l'électricité devrait donc être fournie au prix de 33 centimes seulement le K. W. H
Pour obtenir 722 bougies avec des lampes à filament de charbon, il faudra consommer 2 533 watts ; l'électricité devrait par suite être fournie au prix de 11.8 centimes seulement le K. W. H.

Or, le prix que propose M. Chapuis est de 70 centimes le K. W. H.

*PRIX auquel le* **Gaz** *revient. drait par m. c pour donner un pouvoir éclairant égal à celui de l'Electricité à 70 centimes le K. W. H.*

On prétend que l'on peut obtenir par K. W. H d'électricité 800 bougies à l'heure avec des lampes à filament métallique ;

Et par K. W. H. d'électricité 285 bougies à l'heure avec des lampes à filament de charbon.

Pour obtenir 800 bougies avec le bec Auer il faut une consommation de 1.407 litres ; ce qui fait que pour le gaz on pourrait demander jusqu'à 0.63 le m. cube.

Pour obtenir 285 bougies avec le bec Auer il faut une consommation de 394 litres ; et par conséquent pour le gaz, on pourrait demander jusqu'à 1.77 le mètre cube.

(Or, le prix que le Concessionnaire actuel propose, n'est que de 30 centimes le mètre cube).

Je ne veux pas, pour cette fois, abuser davantage de votre aimable hospitalité. Aussi, je ne parlerai pas de l'incertitude notoire de l'éclairage par l'électricité, ni de la nécessité d'avoir un service de gaz toujours prêt, en cas d'interruption de courant.

En vous remerciant d'avance, je vous prie d'agréer, etc.

D. H ANDERSON,
*Directeur de l'Usine à Gaz.*

## Conseil Municipal

Les membres du Conseil municipal sont convoqués à la séance publique plénière, qui aura lieu le mercredi, 31 du courant, à 4 heures du soir.

[illegible] dernier état des propositions concernant l'éclairage de la ville.

## Cour d'Assises

Audience du 30 mars 1909

*Présidence de* M. GABRIELLI, *conseiller*

### *Assassinat*

Trois hommes ont à répondre aujourd'hui devant la Cour d'Assises, d'un crime d'assassinat. Ce sont Cattoli Jean Baptiste, Cattoli Charles Joseph et Crucciani Xavier.

L'acte d'accusation résume ainsi les faits :

### *Acte d'accusation*

Une profonde agitation régnait à Cattoli-Corticchiato à l'occasion des élections municipales, qui devaient avoir lieu au mois de mai 1908. Le 5 avril de la même année, les partisans de l'ancien maire, Sexebombi Pierre-Augustin, s'étaient réunis à Pudigulline, hameau de Cattoli, dans la maison de Torre François, et aux abords de cette maison, pendant que se partienne du maire Pozzi stationnaient sur une petite place du hameau de Corticchiato, située au centre-bas de Cattoli, à une distance de 350 mètres environ, et de telle façon que les deux groupes pouvaient parfaitement se voir, des coups de feu éclataient de temps en temps.

Vers 3 heures du soir, le groupe de Corticchiato s'était disposé en cercle autour du nommé Corticchiato Camille qui chantait. Squarcini Antoine-François, tenant un enfant dans les bras, était assis sur un banc adossé à la maison Cattoli Joseph qui forme le fond de la place. Devant lui, le masquant presque en totalité, Calzaga Pierre Jean, debout, écoutait le chanteur et faisait face au hameau de Pudigulline. A un moment donné, Torre Ambroise qui avait d'autres avait eu un [illegible] du bruit, avait donné l'alarme et levait son arme à feu dans [illegible]. Peu après, trois nouvelles détonations, bien distinctes, retentirent à un court intervalle. Chiappe Pierre Jean, Cruciani Jérôme, Giorlani Damiani et d'autres constatèrent que ces trois coups de feu partaient de la fenêtre d'angle de l'appartement de Cattoli Jean Charles, à Pieddigallina. Ils se rendirent nettement compte que le projectile provenant du deuxième coup de feu avait projeté un fragment de tuile sur la place, tandis que le troisième coup blessait Squarcini à la jambe gauche. La balle après avoir traversé un meneau allait buter contre la base de pierre et, faisant ricochet, venait frapper le chasseur de Chiappe Pierre-Jean. Corticchiato Pierre le remarquait aussitôt, en s'écriant : « Les assassins, ils tirent à balle !... » Squarcini fut aussitôt transporté dans la maison de Scarbonchi François, dit Brusco, et expira dans la nuit, vers 3 heures du matin, sans avoir proféré une seule parole. Il avait eu le genou gauche traversé par un projectile de gros calibre qui pénétrait en dessous du condyle externe du fémur, perforait le muscle musculaire profonde du creux du genou, déchirait les deux gros vaisseaux poplités et se logeait presque par en arrière du mollet, situé au dessous du condyle externe du fémur. Consécutive à la rupture de ces vaisseaux, la mort a été presque foudroyante.

La procédure a établi que les auteurs du cet odieux attentat sont : Cattoli Jean-Baptiste, Cattoli Jean Charles et Cruciani Xavier. Ils ont pénétré ensemble vers 3 heures dans la chambre de Jean-Charles, dont les deux fenêtres ont vue sur le hameau de Corticchiato. Jean-Baptiste était porteur de son fusil. Jean-Charles avait le sien dans sa chambre. Presqu'aussitôt, Squarcini Laurine entendait trois détonations et Cattoli Jean-Baptiste, arrêté le 30 avril, a déclaré avoir tiré ses trois coups de feu, pendant que ses deux amis, avais à une table, buvaient un verre d'eau-de-vie. Cattoli Jean-Baptiste dénie cependant toute culpabilité, ajoutant qu'il a tiré à blanc, qu'il ne pouvait pas voir le point où dans la victime, que son arme n'avait pas une portée suffisante et que d'ailleurs d'autres détonations ont éclaté au moment où il a fait feu. En dépit des assertions de ces deux complices qui confirment à ses dires, il a été démontré par des expériences topiques, que les allégations de Cattoli Jean-Baptiste sont dénuées de fondement. D'autre part, Torre Jean-Baptiste, oncle germain de Cruciani Xavier, a révélé à la [illegible] son neveu lui a fait la déclaration suivante : « Les deux premiers coups ont été tirés par Jean-Charles, et le troisième, par Jean Baptiste ». Déclaration dont il a confirmé l'exactitude au cours d'une confrontation judiciaire avec son neveu.

La culpabilité de Cattoli Jean-Charles résulte également du témoignage de Stefanini Marianne, qui annonçait à la femme de Jean-Charles, le meurtre de Squarcini, avait reçu de cette dernière la réponse suivante : « Tant-mi, je ne veux pas de cris chez moi, sinon je te tords le cou ! » Il en résulte que le système de défense présenté par Cattoli Jean-Baptiste et consorts par ces deux accusés est purement imaginaire, et que tous ont donc participé à l'attentat qui a coûté la vie à l'infortuné Squarcini.

⁂

M. Angeli, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Mes de Gerelle et Farinole sont assis au banc de la défense.

⁂

Interrogatoire après la lecture de l'acte d'accusation. Me Hyacinthe de Montera demande acte à la cour de ce qu'il se constitue partie civile au procès au nom de la veuve Farina Squarcini, veuve de la victime et de Joseph Squarcini, fils de la victime.

La Cour donne acte à Me Hyacinthe de Montera de sa constitution.

### *Interrogatoire*

Jean Baptiste reconnaît qu'il était dans la maison de Cattoli Charles en compagnie de ce dernier et de Squarcini, à un moment donné, il a, de la fenêtre de cette maison, déchargé trois coups de fusil, mais il n'a pu blesser Squarcini, car l'arme dont il s'est servi était chargée à blanc.

Cattoli Charles et Crucciani confirment les déclarations de Cattoli Jean Baptiste.

### *Les Témoins*

Squarcini Anne Marie. — Nous étions réunis sur la place publique de Corticchiato, faisant cercle autour de Camille Corticchiato qui chantait. Dans le village de Cattoli, situé en face de Corticchiato, [illegible] Cattoli Jean Charles, à Pieddigallina. Deux coups de feu, furent tirés de Cattoli vers nous. A la fin de la ritournelle, on entendit trois coups, dont le dernier vint frapper mon frère qui, assis sur un banc sur la place de Corticchiato, tenait un enfant sur les bras.

Cruciani Baptiste et Malgrani Jacquelin confirment la précédente déclaration.

Tavera Pascal. — Je faisais partie de la réunion tenue sur la place. Des coups de fusil éclataient à Cattoli, village situé en face. Je tournais mes regards de ce côté ; j'entendis alors 3 coups successifs dont le dernier frappa l'infortuné Squarcini, assis près de nous. Je ne sais dire que les coups sont partis de la maison de Cattoli Charles, de la fenêtre de laquelle j'ai vu sortir de la fumée, au moment où retentissait le coup qui a tué Squarcini.

Cruciani François, Benelli Paul, Credoli Baptiste, confirment les précédentes déclarations.

L'audience est renvoyée en continuation à demain à midi et demie.

## *Examens* des bourses des lycées et collèges

Les examens des bourses auront lieu demain jeudi 1er avril. Les candidats sont priés de se rendre au lycée, à 7 heures et demie du matin. Entrée par la porte de la rue de la Miséricorde.

## Conseil de Revision

Mercredi, 31 mars, canton d'Ajaccio, à Ajaccio, à 4 heure du soir.

Conseillers généraux : M. le docteur Folacci, titulaire ; M. Forcioli, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Giovannelli, titulaire ; M. Pérès, sup.

Jeudi, 1er avril, canton de Salice, à Tartavello (Maison Cantonnière), à 10 heures et demie du matin.

Conseillers généraux : M. Bartoli, titulaire ; M. Versini, suppléant.

Conseillers d'arrondissement : M. Orsoni, titulaire ; M Loca, suppléant.

*Du 2 au 12 avril inclusivement*
*Suspension des opérations*

## *Pensions de Retraite*

Les pensions de retraite des personnes ci-après dénommées ont été liquidées :

Vignoli Françoise-Marie, journalière ; 27 ans 7 mois 3 jours de services. Pension avec jouissance du 7 août 1908. 603 fr.

Guerini Paule Joséphine, veuve Cristofari Le mari brigadier décédé titulaire d'une pension. Pension avec jouissance du 9 mai 1908. 573 fr.

Salvini Angèle-Marie, veuve Farsoni. Le mari gendarme, décédé titulaire d'une pension. Pension avec jouissance du 18 octobre 1907. 454 fr.

Agostini Pierre François, cantonnier ; 31 ans 28 jours de services. Pension avec jouissance du 6 janvier 1909. 2.375 fr.

Stampacchia Jean Charles, capitaine ; 35 ans 10 mois 5 jours de services. Pension avec jouissance du 1er janvier 1909. 2.756 fr.

Poli Ange Louis, adjudant d'administration 2e classe ; 29 ans 6 mois 15 jours de services. Pension avec jouissance du 18 novembre 1908. 4.125 fr.

Alberti Antoine Benjamin, adjudant ; 19 ans 11 mois 14 jours de services. Pension avec jouissance du 1er nov. 1908. 810 fr.

Graziani André Dogine, adjudant ; 29 ans de services. Pension avec jouissance de 7 octobre 1908. 4.050 fr.

## *Bulletin Financier*

Paris, 30 mars 1909.

Le marché conserve ses bonnes dispositions de la veille dans la plupart des compartiments, les nouvelles de Vienne étant plus favorables. Notre 3 0/0 varie peu à 97.12, alors que l'Extérieur a 90.44. Meilleure tenue du Turc à 92.50, le Russe 1903 à 90.80 et principalement du Nord à 77 40. Les Sociétés de Crédit sont fermes. Crédit Lyonnais à 1.304. Comptoir National d'Escompte 722 et Société Générale 603.

Le Crédit Foncier se négocie à 760. Les bénéfices du mois de février se montrent par 1.387.875 56 en qui porte le total des 2 mois à 2.815.131.34 fcs contre 2.631.575.71 fcs pour la période correspondante de 1908.

Bonne tenue de la Banque Centrale Mexicaine à 454.

La Rente Foncière conserve son excellente tendance à 477.

Valeurs industrielles et de traction sans grand changement : Suez 4.800. Peu de variation dans le groupe Russe. Titres capitaux inchangés. Rio 1.712.

Et Banque, la Lazarine Gaz passe 44.50.

Les Wagons-Foudres (la Bénicarlo) [illegible] leur avance : Fermes à 344.50 la part à 320. L'assemblée générale convoquée pour le 3 avril aura à statuer sur le compte de l'exercice 1908 qui accuse un bénéfice de 314.315.71 frs contre 317.[illegible] frs en 1907. Les réserves et amortissements atteignent par 962.146.54 frs pour un capital de 1.250 000 frs.

Les recettes de la Cie des Tramways Electriques et Force à Rio de Janeiro sont de 4[illegible] durant la 1re semaine de mars à 709.055 frs contre 655.461 frs pour la même correspondance de 1908. La plus value depuis le 1er janvier 1909 est de 227.226 frs.

Lourdes des grands chemins Français.

## *Petite Gazette*

Variations Atmosphériques du 30 mars

[illegible] à midi 15°. — à 6 heures du soir : 12 Baisse 15°. Hausse 10°.

Thermomètre : Thermomètre du matin, 759 mm à midi, 760 mm. 6 heures du soir 762 mm.

Vent : Dans la matinée, Léger.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel, le matin, Couvert.
L'après-midi, id.

⁂

*Embarquement*

Le bataillon et l'état-major du 163e d'infanterie ont exécuté hier, le matin et à 8 heures du soir, deux exercices d'embarquement en chemin de fer.

Les résultats ont été satisfaisants.

⁂

*Gendarmerie*

M. le lieutenant colonel Battesti, chef de la 11e légion, a été promu au grade de colonel.

M. Pontenaux, lieutenant adjoint au trésorier de Bastia, est promu au grade de capitaine et désigné pour Corte.

⁂

*Successions en déshérence*

Le tribunal civil de Tou[illegible] ordonne les publications et affiches prescrites préalablement à l'envoi en possession des successions de Carlucci Marie Joséphine Reine, veuve en premières noces Vernet et en secondes noces Divoi, décédée à Toulon le 3 décembre 1905 ; de Risteri François, décédé à Toulon le 17 août 1904 ; et de Mosconetti Etienne, décédé à l'asile de Pierrefeu le 18 mai 1902.

⁂

*Nouvelles maritimes*

M. Toussaint Dominici est nommé à l'emploi de gardien de bureau auxiliaire à Toulon.

⁂

*Pilules Suisses*

*Migraine, maux d'estomac, constipation* sont rapidement guéris par l'emploi des Pilules Suisses, le meilleur dépuratif du sang.

## Etat-Civil

NAISSANCES

Morini Joseph Pasquale, cordonnier, et Giustini Marie-Candide, ménagère.
Rinaldi Ange-Toussaint, cultivateur, et Rasori Jérômine, ménagère.

DÉCÈS

Olivi Jean-Joseph. — Fornelli Tousseinie-Nonciade.

⁂

Siano Victoire, célibataire, 82 ans, de Bastia.
Squarcini Marie Epiphanie, veuve, 61 ans, de Bastia.


65 ANNÉES de SUCCÈS
HORS CONCOURS, PARIS 1900
GRAND PRIX, St-Louis 1904
RICQLÈS
SEUL VÉRITABLE ALCOOL de MENTHE
CONTRE LES
MAUX de COEUR, de TÊTE, d'ESTOMAC et les INDIGESTIONS
EXIGER le RICQLÈS


# DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00179

BOURSE DE PARIS

30 mars — 30 mars
Rente 3 0/0 ancien 97.65 — 97.60
Rente 3 0/0 nouvelle. 98.70 98.65
Ex-coupon.

## Postes et Télégraphes

*Concours pour le Surnumérariat*

Paris, 30 mars.

Le Concours pour l'admission au Surnumérariat des Postes et Télégraphes, qui devait avoir lieu les 1er et 2 avril, a été reporté aux 15 et 16 avril.

## Un chalutier allemand *a abordé* UNE GOELETTE FRANÇAISE

*Un matelot français disparu*

Paris, 30 mars.

Le *Gaulois* annonce qu'un chalutier allemand a abordé, dans la mer d'Irlande, à deux reprises et dans un but criminel, une goélette française, du port de Dunkerque.

Cette double collision a causé la mort d'un matelot de la goélette. Ce malheureux a dû être projeté à la mer, et a disparu dans les flots.

Le chalutier s'est empressé de fuir à toute vitesse.

Le *Gaulois* réclame, avec raison, une intervention diplomatique.

## TOULON

## TERRIBLE DRAME de famille

Toulon, 30 mars

Un terrible drame, dont les causes sont encore inconnues, vient de plonger tout un quartier de Toulon dans une profonde désolation.

Mme Donato, la femme d'un facteur des postes et télégraphes, s'est précipitée avec son fils, à peine âgé de quelques mois, sous un train de luxe, se dirigeant sur Nice.

Le corps de la mère et de l'enfant ont été retrouvés broyés, déchiquetés.

Cette malheureuse avait essayé d'entraîner également sa fillette, âgée de 5 ans, mais celle-ci eut assez de force pour se dégager des mains de sa mère, et elle a échappé ainsi miraculeusement à ce broyage horrible.

## NEW-YORK

## VOYAGE MOUVEMENTÉ

## Tentative d'assassinat sur M. Roosevelt

New York, 30 mars.

L'ancien président de la République des Etats-Unis, qui s'était embarqué le 23 mars, avec son fils à bord du transatlantique *Hamburg*, a été victime à bord de ce navire d'une tentative d'assassinat.

Un émigrant italien, Giuseppe Testi, essaya dans un accès de folie furieuse d'assassiner M. Roosevelt.

Fort heureusement des marins de service arrivèrent à temps pour empêcher un malheur ; ils saisirent le forcené, puis le mirent aux fers.

## BELFORT

## Arrestation D'UN ESPION ALLEMAND

Belfort, 30 mars.

La police de sureté vient de procéder à l'arrestation d'un sujet allemand, accusé d'espionnage.

Les perquisitions, qui ont été faites à son domicile, ont permis à la police de saisir un certain nombre de documents militaires français.

## Autriche-Hongrie

## UN DRAME MONSTRUEUX

*Un ivrogne invétéré assomme ses trois fillettes*

Budapest, 30 mars.

Un ivrogne invétéré, Pierre Salkowski, exerçant la profession de menuisier, rentrait chez lui, la nuit dernière, dans un état complet d'ivresse.

Il fit lever ses trois fillettes qui étaient couchées, et leur distribua des friandises.

Cette distribution terminée, ce père ignoble assomma ses trois filles à coups de bûche, et s'acharna sur les cadavres défigurés de ses malheureux enfants ; l'aînée avait dix ans à peine.

## EN ALLEMAGNE

## HORRIBLE FORFAIT

Berlin, 30 mars.

Un cheminot, âgé d'une trentaine d'années, a assailli une jeune fille, qui était en train de ramasser du bois sur la route de Westphalie, et l'a violée.

Après avoir assouvi sa passion, ce monstre versa de l'acide phénique dans la bouche de sa victime, puis lui trancha les artères et les poignets.

## LE VOYAGE de M. FALLIÈRES *à NICE*

Rencontre probable DU
Président de la République ET DE
l'Empereur d'Allemagne *à Monaco*

Paris, 30 mars.

Le bruit court que M. Fallières a ajourné son voyage à Nice, au 24 avril, pour des raisons diplomatiques d'une haute importance.

Il est, en effet, de nouveau question de l'entrevue du Président de la République avec l'Empereur d'Allemagne. Or, le Kaiser ne pouvant quitter sa capitale que vers le 16 ou le 17 avril, ne pouvait pas être à Monaco, le 18.

On annonce, en outre, que le roi d'Italie se rendra à l'invitation de S. A. S. le prince Albert, et qu'il arrivera à Nice à bord de son yacht, escorté par la division de l'escadre italienne.

On parle même de l'arrivée du Tzar à Monaco. Plusieurs journaux annoncent, en effet, que, sur l'avis pressant des médecins de la cour, l'impératrice et ses enfants quitteront Saint-Pétersbourg, dans quelques jours, pour faire un séjour dans une ville d'Italie, et que le Tzar les accompagnerait.

Si ces nouvelles sont vraies, le prince de Monaco accomplira un tour de force extraordinaire, en réunissant autour de sa table, le 25 avril prochain, les principaux Souverains de l'Europe.

Certains journaux ajoutent que le Cabinet de Saint-Pétersbourg aurait soulevé certaines objections au sujet de l'entrevue de M. Fallières avec le Kaiser, et que des pourparlers auraient actuellement engagés entre les deux Cabinets de Paris et de Saint-Pétersbourg sur la possibilité de cette entrevue.

## EN ANGLETERRE

## LA FOLIE D'UNE MÈRE

*Trois enfants noyés*

Londres, 30 mars.

Les journaux du matin annoncent que Mme Baldock, qui habite une petite ville d'Irlande, a, dans un accès de folie furieuse, noyé dans une grande baignoire, ses trois enfants, dont l'aînée était une charmante fillette de 6 ans ; son garçon avait 3 ans et l'autre 18 mois.

# LE PARLEMENT

## Chambre des Députés

*Présidence de* M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

*Crédits supplémentaires* pour les Postes et Télégraphes

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture au ministère des Postes et Télégraphes de crédits supplémentaires sur les exercices 1908 et 1909.

M. Steeg

député radical-socialiste de la Seine, après avoir combattu vivement l'adoption des crédits demandés, proteste de l'accusion pour refuser le procès de la gestion de M. Simyan ; qui n'a plus la confiance de son personnel.

M. Simyan

sous-secrétaire d'Etat, monte à la tribune et se défend avec acharnement. On voit qu'il ne peut pas lâcher le ministère.

### Le Vote

On constate que la majorité de la Chambre ne prête aucune attention au discours de M. Simyan, mais lorsque le président met aux voix la demande de crédits, le scrutin donne les résultats suivants :

| | |
|---|---|
| Nombre de votants | 487 |
| Majorité absolue | 244 |
| Pour l'adoption | 423 |
| Contre | 64 |

Les crédits demandés sont votés par 359 voix de majorité.

## LA RÉFORME des Conseils de Guerre

L'ordre du jour appelle la première délibération sur :

1° le projet de loi portant suppression des conseils de guerre permanents dans les armées de terre et de mer et des tribunaux maritimes, et portant suppression des établissements pénitentiaires militaires ;

2° la proposition de loi de M. Massé tendant à modifier les codes de justice militaire du 9 juin 1857 (armée de terre) et du 4 juin 1858 (armée de mer) ;

3° la proposition de loi de MM. César Trouin et Chauvet, tendant à soumettre en temps de paix aux juridictions répressives civiles les infractions aux codes de justice militaire et maritime, les contraventions, délits et crimes commis par les officiers de tous grades, les sous-officiers et les soldats des armées de terre et de mer ;

4° la proposition de loi de M. Dreolin, tendant à la suppression des conseils de guerre en temps de paix.

La discussion générale continue.

*Amendement Vaillant*

Au nom des socialistes unifiés, M. Edouard Vaillant, député de la Seine, défend son contre-projet portant suppression radicale des conseils de guerre.

Après une vive discussion, ce contre-projet est mis aux voix et repoussé par 443 voix contre 91.

*Amendement Zévaès*

M. Zévaès, député socialiste indépendant de l'Isère, soutient, à son tour, son amendement tendant à la suppression des conseils de guerre en temps de paix.

Cet amendement mis aux voix est repoussé par 301 voix contre 252.

La séance est ensuite levée et renvoyée à jeudi.

## SÉNAT

*Présidence de* M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

***Projet de loi d'intérêt local***

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet de déclarer d'utilité publique l'établissement, dans le département de la Meuse, d'un chemin de fer d'intérêt local, à voie normale, de Dammarie à Montiers-sur-Saulx.

Les conclusions du rapport de M. Dellestable sont mises aux voix et adoptées.

## INTERPELLATION MONIS

Le Sénat fixe à la seconde séance après la rentrée de Pâques la discussion de l'interpellation de M. Monis, sur le programme des expériences de l'artillerie, le retard de ces expériences et l'état de la Marine nationale.

## La Convention FRANCO-CANADIENNE

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant approbation de la convention de commerce entre la France et le Canada, signée à Paris, le 19 septembre 1907.

M. Trouillot

sénateur radical du Jura, soutient les conclusions de son rapport.

M. Delahaye

sénateur conservateur de Maine-et-Loire, combat les conclusions de ce rapport, parce que, d'après lui, les avantages de cette convention sont fort douteux.

M. Viger

sénateur radical du Loiret, est président de la Commission des douanes, monte à la tribune, et fait ressortir tous les avantages de cette convention.

Plusieurs autres orateurs lui succèdent à la tribune.

Tous combattent les termes de cette convention qui offre moins d'avantages à la France que ceux de la convention antérieure.

La séance est ensuite levée et renvoyée à jeudi.


CABINET
de M. Jean Graziani
Agréé au Tribunal de Commerce
2, Bd du Palais, Bastia

Suivant acte sous signatures privées en date du 27 mars 1909, portant la mention :

Enregistré à Bastia, le vingt-neuf mars 1909, f° 95, n° 737. Reçu 18,75 centimes décimes compris. Signé : Luciani.

M. Joseph Dominoni, commerçant à Bastia, d'une part, et M. Dominique Cardi, comptable, à Bastia d'autre part, ont formé entre eux une Société en nom collectif pour le commerce de chaussures.

La raison sociale est Dominoni et Cardi, chacun des associés fera usage de la signature sociale, mais bien entendu il n'obligera la Société que pour les affaires qui l'intéressent. Le siège social est fixé à Bastia dans le magasin Modern' Cordonnerie, Bd du Palais, n° 9.

Cette société est contractée pour dix années à partir du 27 mars 1909.

Des originaux de cet acte ont été déposés aux greffes du Tribunal de Commerce et de la Justice de Paix de Bastia.

Pour extrait,
DOMINONI et CARDI.

FABRIQUE
de CARREAUX mosaïques
au ciment comprimé
unis, à dessins, simili-marbre
*Grand choix de dessins et couleurs*

TUILERIE ET BRIQUETERIE MÉCANIQUES
TUILES ET BRIQUES SUPÉRIEURES
*en tous genres*
Production : 10.000 pièces par jour
CHAUX GRASSE
de qualité supérieure
CHAUX HYDRAULIQUE — CIMENTS
Plâtres
Fers et Aciers en barres
Fers à planchers I
BOIS DE CONSTRUCTION
*Madriers, Planches, Chevrons, Liteaux, Lattes*
Magasins de vente : Bastia, 2, Avenue Carnot ; Corte, Nouvelle Traverse
F. CHARDON & Cie
*Fransarda (Corse)*

AJACCIO
SALON DE COIFFURE
Entièrement remis à neuf
*Service très bien soigné*
Un bon ouvrier continental est attaché à la maison.
Victor MATRICALI




PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES

REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI

ALBERTINY ET Cie

NICE ET CANNES

CHOCOLAT-MENIER

Méfiez-vous des Contrefaçons

MALADIES DE LA FEMME
LE RETOUR D'AGE



Toutes les femmes connaissent les troubles qui les menacent à l'époque du RETOUR D'AGE. Les symptômes sont bien connus. C'est d'abord une sensation d'étouffement et de suffocation qui détermine parfois une perte de connaissance qui montent au visage pour faire place à une sueur froide qui mouille tout le corps. Le temps devient douloureux, les règles se renouvellent irrégulières ou trop abondantes et bientôt la femme la plus robuste se trouve affaiblie et exposée aux pires dangers. C'est alors qu'il faut sans plus tarder faire une cure avec la

JOUVENCE de l'Abbé Soury

Nous ne cesserons de répéter que toute femme qui atteint l'âge de 40 ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit faire usage de la JOUVENCE de l'Abbé Soury à des intervalles réguliers, si elle veut éviter l'afflux subit du sang au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture d'anévrisme et ce qui est pis encore, la mort subite. Qu'elle n'oublie pas que le sang qui n'a plus son cours habituel se porte de préférence aux parties les plus faibles et y développera les maladies les plus pénibles : Tumeurs, Cancers, Métrite, Fibrômes, Maux d'estomac, d'intestins, des Nerfs, etc.

La JOUVENCE se trouve dans toutes les Pharmacies. Le flacon : fr. 50, fr. 4 le 10, les 3 fl. fr. cont. franco fr. 10.50, adresse : Lab. BURDITIER, pharm., 1, place de la Cathédrale, Boulogne-sur-Mer.

(Notice et renseignements confidentiels gratis).

BIEN EXIGER LA VÉRITABLE JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY
ces elle seule peut vous guérir

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGENE PERICCHI, propriétaire

Saison Printemps-Eté 1908

Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures d'Été en toile
en noir et couleur, dernière mode
Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.



La Maison se charge des réparations

Installation à Gaz

Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia

Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti

Le Directeur-Gérant :
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

LIQUEUR DE NOIX

DISTILLÉE
par M. SIMONCELLI
propriétaire à Cardo

Médaille d'argent, Exposition de Bastia (1887)
Croix de Mérite et médaille d'or
Exposition internationale de Bastia (1906)

Douée de propriétés stomachiques, reconnues par les sommités médicales de Montpellier qui en font l'analyse et officiellement par M. Combescure, l'un des maîtres les plus distingués de la Faculté de Médecine de cette ville, cette LIQUEUR fabriquée exclusivement avec des noix de première qualité, se recommande aux estomacs délicats par ses propriétés digestives, son arome et son velouté.

Elle est recommandée aux personnes souffrant de maux d'estomac, destinées d'atténuer leurs souffrances, dans les cas d'épidémie et souveraine contre le mal de mer et les coliques.

Elle est indispensable aux enfants.

La LIQUEUR DE NOIX se prend à tout moment et après chaque repas pour activer la digestion. Elle s'absorbe par petits verres à liqueur.

Dépôt en sa Villa près Cardo.

Se méfier des contrefaçons

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rances artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux douanes Générales & Boulevard de Cardo, 1.

LA KABILINE
Véritable Teinture des Hommes
LA KABILINE
Pour rendre nuits aux Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet : 40 Centimes.

L'AMARO MATTEI est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

CHEVEUX SAUVÉS Poudre Hahn

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI, Corte (Corse)

PHOTOLINE

Pétrole supérieur ininflammable
Jette un éclat fixe sans égal

En vente chez MM. L. H. MATTEI & Cie

TRENTE-QUATRIEME ANNÉE — N° 91 JEUDI 1er AVRIL 1909

00180

# Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

| | 1 an | 6 mois | 3 mois | |
|---|---|---|---|---|
| Corse | 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. | Union postale et autres Pays : le port en sus. |
| Autres Départ. | 22 » | 12 » | 6 » | |

On ne répond pas des manuscrits déposés.

## LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Macaire.
Soleil : (heure nationale)
Lever 5 h. 18 m. — Coucher, 5 h. 57 s.
Premier quart, le 28 — Pleine Lune le 5.
Fête de Demain : N. D. des 7 Douleurs

*31 MARS*

## LE POISSON D'AVRIL

Trouvez-vous quelque intérêt à connaître l'origine de la traditionnelle mystification du 1er avril et du nom de Poisson qui lui fut donné ? J'éprouverai quelque embarras à faire un choix dans les multiples versions rapportées par les étymologistes

Les astronomes nous assurent, en effet, que le poisson d'Avril tire son origine du signe zodiacal « Les Poissons, » dans lequel le soleil entre le 1er avril. Mais, d'autre part, la tradition religieuse veut que « poisson » soit une corruption de « passion » et comme un souvenir de la Passion du Christ.

D'autres soutiennent enfin que l'usage de duper les gens à cette date remonte tout simplement à 1564, la première année qui, en France, ne commença plus le 1er avril et dont l'ouverture se fit le 1er janvier.

A cette occasion, il arriva d'une part que des personnes qui avaient l'habitude de recevoir leurs étrennes ce jour-là ne reçurent rien ; d'autre part, des gens se crurent tenus, malgré tout, de donner des cadeaux afin de ne pas avoir l'air de rompre en visière avec la coutume. Mais afin de ne pas créer ainsi de doubles emplois coûteux, ils imaginèrent de donner ou plutôt de promettre des choses impossibles, et ainsi de ces déceptions naquit la coutume des « poissons d'Avril. »

Depuis lors cette tradition s'est à peu près généralisée dans les milieux populaires, et chacun s'ingénie en vue de trouver des plaisanteries inédites. Il en est parfois d'amusantes ; nous en citerons tout à l'heure quelques unes. Mais la plupart sont absolument classiques, et, ce qui peut surprendre, c'est qu'elles aient toujours le même succès. Le dicton est bien vrai qui prétend que les plus vieilles histoires sont encore les meilleures.

Ainsi, le 1er avril, à la caserne, si le chef cuisinier est d'humeur plaisante, il ne manquera jamais d'envoyer le plus bleu de ses aides chercher à la cuisine « la pierre à enfoncer le mou. » L'autre s'empressera, trouvera à l'endroit indiqué un compère qui l'adressera ailleurs, et le malheureux sera facilement promené, de loustic en loustic, pendant la matinée entière. Chez les avoués on fera réclamer un petit clerc « la minute du jugement dernier ; » à l'enregistrement on enverra un jeune commis demander à son chef : « la voie hiérarchique ; » chez le menuisier, ce sera « l'échelle à poser les plinthes ; » ailleurs, la clé du champ de manœuvres, l'huile de cotret, le fil à couper le vent ou la pierre à aiguiser l'appétit.

Le gamin court la ville, renvoyé de l'un à l'autre, et vous pensez si la galerie s'amuse ! Somme toute, ces plaisanteries ne sont pas bien cruelles et quand celui qui en a été l'objet s'aperçoit qu'il a été berné, il est généralement le premier à en rire. Mais, comme nous le disions tout à l'heure, il est des poissons d'Avril plus raffinés et plus cruels.

Un jour, par exemple, toutes les villes de garnison situées sur le Rhin entre Cologne et Mayence, furent mises en émoi par un télégramme annonçant l'arrivée de l'Empereur à trois heures du matin. Toutes les troupes furent sur pied et l'on s'aperçut à midi seulement qu'il ne s'agissait que d'un poisson d'Avril.

Une autre fois, un journal anglais annonça que le lendemain aurait lieu, à un endroit désigné, une exposition d'ânes. Le public y courut et ne comprit qu'un peu tard que l'exposition d'ânes était constituée par lui-même...

De même ordre est la farce imaginée par un joyeux drille qui, sous le Directoire, invita les Parisiens à assister, le 1er avril, à l'arrivée du Saint Père. Une foule considérable se pressa à la porte indiquée et ne vit rien, bien entendu. Une année, un farceur signala l'entrée dans la rade de Marseille d'une sardine phénoménale qui obstruait tout le port.

On courut : c'était bien un poisson, mais pas précisément du genre de celui attendu.

Il y eut encore « l'invalide à la tête de bois, » qui est l'une des plus anciennes plaisanteries puisqu'elle remonte à Louis XIV, sans parler des farces plus récentes et célèbres de Sapeck, Vivier, Henry Monnier et Lemice-Terrieux.

Un autre jour, un loustic convoqua chez un notaire, à la même heure, soixante bossus pour une affaire de succession. Ailleurs ce fut un directeur de théâtre qui reçut dans un après-midi du 1er avril, plus de quatre cents hommes soigneusement rasés qui s'offraient pour occuper un emploi facile de vingt francs par jour promis par une annonce à « candidats imberbes sachant lire. »

On cite notamment la blague de Masson qui promena un nain dans la banlieue de Paris en lui faisant croire qu'il lui montrait Orléans ; et celle de Vivier qui, pour se venger d'un propriétaire ennemi des chiens et des chats, apporta chez lui une génisse âgée de quelques jours et la montra au propriétaire quand, trop grosse pour sortir par la porte, on dut la descendre par la fenêtre ; celle encore de Sapeck, qui recommanda un jour au conducteur d'omnibus un brave monsieur comme un fou qu'on attendait à la Bastille.

Enfin, il n'est pas d'année qu'un brave homme reçoive, un peu ahuri, la visite de croque-morts ou de nourrices, ou bien douze baine, douze vol-au-vent, ou autres commandes bizarres.

La vieille gaieté française n'est pas forcément spirituelle.

ROBERT DELYS.

## Propos d'actualité

### Les Poissons d'Avril

*Pour un peu, nous aurions vu cette année un fait de poisson d'avril la surprise de n'en point recevoir. Les postiers, en continuant la grève, nous auraient joué là un bien vilain tour : un premier avril sans poisson, quelle anomalie ! C'est une bosse sans tapine, un printemps sans soleil !*

*Le plus drôle est que cette agréable coutume de mystifier ses contemporains le jour du premier avril, auquel si l'on en croit les historiens, une origine sacrée. On sait que, pour n'oublier le Christ, les Pharisiens l'envoyèrent d'Anne à Caïphe, de Caïphe à Hérode, à Hérode à Pilate, en l'accompagnant d'injures et de coups. Or, pour commémorer cette Passion, les premières chrétiennes, dont le poisson était l'emblème se faisaient des mutuellement à la même époque de petits poissons en pâte ou en métal. Plus tard, la coutume se généralisa, si l'on donne à ces mots anciens le sens de poissons d'avril qui leur est resté.*

*Quoi qu'il en soit, le mode de s'annoncer son prochain n'a fait que croître et embellir en France. Aujourd'hui il se fait à l'occasion du premier avril un commerce fructueux de cartes postales moqueuses. La statistique exacte n'a pas été faite à ce sujet, mais il est certain que pendant la dernière quinzaine de mars, il se vend à Paris la distribution du 1er avril augmente de 40 000 cartes. Comme on le voit l'Administration n'y perd rien.*

*Ces cartes sont du reste le plus souvent de fort mauvaises plaisanteries. Ainsi on fait à un conducteur l'amabilité de lui mettre un escargot une affiche dont la longue trop longue est clouée à une porte ; à un belle-mère on envoie une maçonnerie, etc. C'est évidemment d'un goût douteux, mais bien sots seraient ceux qui se prendraient pas le parti d'en rire.*

*Il n'est pas une mauvaise qui ne reçoive, un jour là, une aimable plaisanterie et ce lui le qui serait oublié ne sera directement connu le plus malheureux des « petites mains » de France. Aussi, le premier avril est-il une fête dans les ateliers. Les mécaniciens dans les usines partout où il y a réunion de jeunes gens ou de jeunes filles.*

*Les camarades cachent leurs apprentis à aller chercher un échantillon de la fumée ou un autre quelque chose ; les contremaîtres prient la dernière entrée de se procurer un bon marteau à vapeur ; en mer, les mousses reçoivent l'ordre d'apporter la quille à voile à vapeur... Les mieux prévenus s'y laissent souvent prendre ! On sait encore à la caserne, des « bleus » qui ne « marchent pas » pour aller chercher le vol du nuage, le moins vous qu'est trop mûr ! mais qui savent chercher un bourse pour, qu'on leur montre, à l'autre bout de la cour, en leur disant : d'apporter la pierre à [illegible]*

*Il y a des farces qui sont classiques, même dans les familles. On envoie les croque-morts chez ses amis plusieurs nourrices à choisir chez les jeunes mariés, des compléments de mariage chez les célibataires les plus endurcis. Monsieur en se mettant à table trouve, sous sa serviette, une lettre urgente qui l'oblige à se rendre à un lointain rendez-vous d'où il ne [illegible] qu'au lendemain après. Remarquons-le, c'est un manque plaisant qui n'est « pas de lâle ».*

*Les singuliers font, ce jour là, le tour des administrations de la ville à la recherche des statistiques les plus exagérées ; dans chaque bureau on compte les envois à un autre jusqu'à ce qu'enfin on leur mette sous les yeux un éphéméride portant en gros caractère la date du Premier avril ! Il me souvient à ma honte avoir aussi cherché toute une matinée dans mon jeune âge, l'œuf que mon père m'avait [illegible]. Ce que l'on n'est naqué de moi !*

*Dans les bureaux de rédaction des journaux on n'essaie à lancer des canards — pardon des poissons d'avril — qui font parfois fortune. C'est ainsi que l'Evening Star, grand journal anglais, annonça le 31 mars à ses lecteurs que le lendemain aurait lieu dans sa salle des fêtes une magnifique exposition d'ânes. Le lendemain, une foule d'amateurs se pressait dans la dite salle et reconnaissant — un peu tard — qu'on fait d'ânes, il n'y avait [illegible].*

*Il y a un certain nombre d'années, un journal du soir annonça plusieurs semaines à l'avance, qu'une terrible bête dévastait la campagne. Les autres journaux de la région s'emparèrent de l'information et rapportèrent de longs détails : la bête était terrifiante, elle avait la tête d'un cheval la crinière d'un lion le corps d'un taureau et la queue d'un serpent ; les uns disaient qu'elle rongeait l'écorce des arbres, mais qu'elle ne touchait pas aux petits enfants ; d'autres qu'elle rongeait les petits enfants mais ne touchait pas aux récoltes... Les paysans se sortir eut plus qu'armés de fourches et de fusils, et l'on en vint à courir à toutes jambes à travers champs, disant qu'ils venaient d'apercevoir la bête...*

*Cela dura jusqu'au matin du premier avril où le journal qui avait lancé l'affaire déclara simplement que la bête s'était suicidée et qui n'en parla plus*

*Cette année un journal anglais imprima gravement la nouvelle sensationnelle qui a*

---

86. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

## Le Testament Volé

DEUXIÈME PARTIE

I

SUR LA DÉFENSIVE

— Mieux que ça, j'y compte bien. Dans le pourrai m'y installer bientôt ?

— Quand vous voudrez.

— Je vais prendre mes mesures en conséquence. Je vous remercie. Je ne veux pas vous retenir davantage.

— Attendez. J'ai encore quelque chose à vous dire.

— Parlez.

— La femme Soulange, à qui je paiera pour votre compte une rente annuelle de dix huit mille francs, est morte, avant-hier, à la maison Dubois, où elle s'était retirée il y a trois mois.

— Regrettons-la pour ! C'est toujours autant de gagné.

— Voilà une excellente journée bien remplie, m'dit Maquart. Demain [illegible].

— Comment avez-vous connu la mort de cette femme ?

— Par une lettre du directeur de la maison à qui je paye la pension de Madame de Soulange depuis trois mois.

— C'est fort bien !

— Et maintenant je me sauve ! Bsr !.. Superbe ! Il ne fait pas chaud chez vous.

— Je ne suis pas frileux.

Le notaire prit congé. Resté seul, Maquart rongea. Il était toujours oublié comme au théâtre. Ne rebutons, il devait longtemps se maintenir lui. Aucun des hommes n'avaient de prise sur lui. D'une nature également bien équilibrée au point de vue moral, point influençable par ses nerfs, il ne souffrait pas de ces mille riens qui torturent les âmes impressionnables, et sur tout, par le cerveau aussi sûrement que les passions matérielles les plus désordonnées. Si on trouble de la conscience, dont sont au criminels souffrent aussi cruellement pour ce livre aux mêmes, préférant le châtiment au supplice qu'ils endurent : le Remords, ne l'assaillait pas, pourtant il se vivait pas tranquille. Seul, il pressait vaguement que la moindre indiscrétion de cet homme d'Evreux pourrait le perdre. Or, il craignait bien le silence qui l'attendait si la justice mettait le nez dans ses affaires ; mais il rassurait davantage en songeant qu'on lui arracherait alors cette fortune, apportée par le hasard, et d'où lui venaient tant de jouissances. Lorsqu'un homme intelligent comme Maquart se trouve ainsi accolé en face d'un péril, il cherche à élever une digue capable de le protéger.

Etreu et chercher le génie pour arriver au résultat qu'il devait atteindre pour jouir de sa fortune en toute sécurité. Parmi les rêves, en première ligne, il rangeait Antoine Evrard. D'abord se complaire lui coûtait peu. Les exigences du dernier augmentaient de plus en plus. A présent, il vivait à Vaudeuy. chez Maquart. Chaque semaine, il allait une fois à Paris où il faisait bombance. Il passait le reste du temps dans les auberges du pays où il payait à boire à tous venants. Depuis six mois il jouait. L'année précédente il avait dépensé huit mille francs ; s'était un chasseur vivant.

Dès que Maquart lui faisait des observations sur sa conduite et ses dépenses, il devenait menaçant. Il parlait de tout dire à qui de droit, sur il en savait long ! On se répétait avec à la veille dans le pays, personne n'avait le droit haut. Or, cela devenait intolérable. C'était à la fois ruineux et plein de dangers, il fallait en finir. Maquart frissonnait pourtant à l'idée d'un nouveau crime à commettre. Il se berçait de l'espoir irrésistible qu'Antoine accomplirait la nécessité des choses. Vaguement, d'ailleurs, il attendait vos occasion. Il n'avait pas le faire naître ; mais il se promettait bien de la saisir si elle venait.

Maquart se sentait seul à l'aise, enfin, lorsqu'il congédia à Landry Lamarche ; mais ses préoccupations à l'égard de celui-ci étaient moindres. Néanmoins, il avait tenu à connaître les faits et gestes du vieux soldat devenu berger. Landry avait été grossier quelques mois auparavant. Il devait être, depuis peu, de retour en France, et Maquart attendait une lettre lui apprenant quelle résidence lui serait assignée, son intention étant de surveiller lui-même. Il s'était juré qu'il ne s'embarrasserait point d'un compatriote autre fois. Antoinette ou Thérèse constituait encore pour Maquart un grave souci. Vingt fois il s'était décidé à l'envoyer à l'étranger, au diable, à un séjour d'où pour toujours ; mais il ne l'avait point osé, retenu au dernier moment par une crainte inexplicable, mais toute instinctive.

Antoinette était, à présent, une grande et belle jeune fille, un peu frêle, mais charmante. Enfin — et n'était à ne pas le croire : Il existait un être qui gênait Maquart plus que tous les autres ensemble qu'il voulût ou l'avouer. C'était enfin que le Soulange appelait « le petit » La vieille femme avait longtemps travaillé aux agissements ; elle l'avait suivi, pas à pas, et sans qu'il s'en eut dit compte, dans les diverses étapes de sa vie, lorsqu'un beau jour, par une négligence inexcusable, elle avait, tout à coup, perdu sa trace. Or, allez donc retrouver dans Paris, un gaillard vivant au jour le jour de sont meilleurs lorsqu'on, une route de bohème, un original absolument sortant à sa fantaisie, un rien sans famille et sans lui ni lieu, n'ayant rien à soi que ce que la nature donne à tous ! Ses craintes avaient été vaines ; Maquart avait continué de servir le premier se disant que la Soulange pourrait bien retrouver « le petit » par hasard.

(A suivre).